

# COURS D'HISTOIRE

ET DE

## GÉOGRAPHIE,

RÉDIGÉ POUR L'USAGE

DES ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES,  
ET DES ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES,

ET D'APRÈS

le nouveau Programme arrêté pour cet enseignement par  
le Conseil Royal de l'Instruction publique.

PAR

MM. FELIX **ANSART** et AMBROISE **RENDU** LES.

Autorisé par le Conseil Royal de l'Instruction publique.

Tome Troisième.

HISTOIRE DE FRANCE

PAR M. F. ANSART.

DEUXIÈME ÉDITION, RÉVUE.

PARIS,

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE, CLASSIQUE, ÉLÉMENTAIRE  
DE ÉDOUARD TETU ET C<sup>IE</sup>,  
Rue Jean-Jacques Rousseau, 3.

D59

A5

1848

V.3

C.1

62599

9. (99)

A



1080042498



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCION GENERAL DE BIBLIOTECAS

847.847

# COURS D'HISTOIRE

ET DE

## GÉOGRAPHIE.

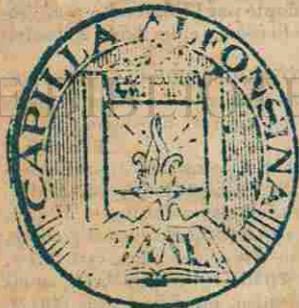
TOME III.

### HISTOIRE DE FRANCE

précédée de

NOTIONS SUR LA GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA FRANCE

PAR FÉLIX ANSART



Capilla Alfonsina  
Biblioteca Universitaria

62599

17053

FONDO BIBLIOTECA PUBLICA  
DEL ESTADO DE NUEVO LEON

Ouvrages qui se trouvent à la librairie de ÉDOUARD TETU et C<sup>ie</sup>.  
RUE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU, 3, A PARIS.

**COURS COMPLET DE DESSIN LINÉAIRE**, professé à l'École Municipale François 1<sup>er</sup>, à Paris, par M. D'HERBECOURT, Architecte, Sous-inspecteur à la Préfecture de la Seine; composé d'un ATLAS de 48 planches demi-jésus, gravées sur acier, et d'un volume de TEXTE explicatif in-8<sup>o</sup> renfermant plus de 250 figures gravées sur cuivre, broché, 8 fr. 50 c.

On vend séparément chacune des 4 parties ainsi divisées :

- 1<sup>re</sup> Partie. — ÉLÉMENTS DE GÉOMÉTRIE ET APPLICATIONS. ATLAS in-4<sup>o</sup> de 10 planches et TEXTE in-8<sup>o</sup>, broché, 2 fr.
- 2<sup>e</sup> — MÉTHODES DES PROJECTIONS. PÉNÉTRATION DES SOLIDES ET APPLICATIONS. ATLAS in-4<sup>o</sup> de 10 planches et TEXTE in-8<sup>o</sup>, br., 2 fr.
- 3<sup>e</sup> — CHARPENTE, COUPE DES PIERRES, PERSPECTIVE, THÉORIE DES OMBRES. ATLAS in-4<sup>o</sup> de 14 planches et TEXTE in-8<sup>o</sup>, br., 2 fr. 50 c.
- 4<sup>e</sup> — ARCHITECTURE. DESSIN D'ORNÈMENTS, TOPOGRAPHIE. ATLAS in-4<sup>o</sup> de 14 planches et TEXTE in-8<sup>o</sup> broché, 3 fr.

Pour recevoir les 2 Planches de TOPOGRAPHIE Lavées, il suffira d'ajouter 1 fr. au prix de l'ouvrage ou de la 4<sup>e</sup> partie.

#### OUVRAGES DE J. GEORGE,

SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON.

**COURS D'ARITHMÉTIQUE THÉORIQUE ET PRATIQUE**, rédigé pour l'usage des ASPIRANTS AUX GRADES de BACHELIERS ÈS-LETTRES et ÈS-SCIENCES, de la Marine, des Collèges, des Ecoles Normales, des Ecoles Primaires Supérieures, etc., 13<sup>e</sup> édition (Autorisé par l'Université), 1 vol. in-8<sup>o</sup>, broché, 3 fr.

**ÉLÉMENTS D'ALGÈBRE**, rédigés pour l'usage des COLLÈGES et des ASPIRANTS AU GRADE de BACHELIER ÈS-LETTRES et aux écoles de Saint-Cyr, de la Marine, etc. (6<sup>e</sup> édit.). Ouvrage Autorisé par l'Université. 1 vol. in-8<sup>o</sup>, broché, 3 fr. 75 c.

**COURS D'ARITHMÉTIQUE des ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES**, en 50 leçons, renfermant les matières exigées pour obtenir le Brevet Élémentaire, et le Brevet Supérieur. 1 vol. grand in-12, broché, 2 fr., cartonné, 2 fr. 25 c.

**NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE PHYSIQUE**, 3<sup>e</sup> édition, augmentée d'après les observations que M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu communiquer à l'auteur. 1 vol. in-12, avec 2 planches gravées sur acier, représentant 68 fig., broché, 2 fr., cartonné, 2 fr. 25 c.

**NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE MÉCANIQUE**, 1 vol. in-12, 2<sup>e</sup> édition, revue (1848), avec planches gravées sur acier, broché, 1 fr. 50 c.

Ouvrages rédigés sur le Programme adopté par l'Université pour l'enseignement dans les Ecoles Normales Primaires et les Ecoles Primaires Supérieures.

**NOUVEAU TRAITÉ de SPHÈRE ou COSMOGRAPHIE ÉLÉMENTAIRE**, à l'usage des élèves des Collèges, des Pensions, des Ecoles Normales Primaires et des Ecoles Primaires Supérieures, 5<sup>e</sup> édition (1847), 1 vol. in-12, broché, avec planche, 1 fr. 25 c.

**NOUVELLE ARITHMÉTIQUE DÉCIMALE** à l'usage des Classes Élémentaires, renfermant 400 problèmes, par J. GEORGE fils, 14<sup>e</sup> édition, augmentée de la théorie complète des fractions ordinaires et de questionnaires; ouvrage extrait du cours d'arithmétique théorique et pratique, Autorisé par l'Université, 1 vol. in-18 de 180 pages, cart. 75 c.

**EXERCICES et PROBLÈMES de L'ARITHMÉTIQUE DÉCIMALE**, suivis des Réponses et Solutions; nouvelle édition, revue et corrigée (1847), 1 vol. in-18, broché ou cartonné, 60 c.

In-primerie de Ve. Douley-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

## COURS D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE,

RÉDIGÉ D'APRÈS

LE NOUVEAU PROGRAMME ARRÊTÉ POUR CET ENSEIGNEMENT PAR  
LE CONSEIL ROYAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

PAR

MM. FÉLIX ANSART ET AMBROISE RENDU Fils.

ÉDITION DES ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES ET DES ÉCOLES  
PRIMAIRES SUPÉRIEURES.

Autorisé par le Conseil Royal de l'Instruction publique.

Tome Troisième.

### HISTOIRE DE FRANCE,

PAR FÉLIX ANSART,

Ancien professeur d'Histoire au Collège Royal de Saint-Louis,  
Inspecteur de l'Académie de Caen.

QUATRIÈME ÉDITION REVUE, CORRIGÉE

et précédée de

NOTIONS SUR LA GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA FRANCE.

PARIS.

Librairie Ecclésiastique, Classique, Élémentaire  
DE ÉDOUARD TETU ET C<sup>ie</sup>,

Rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

1848

259  
A5  
1848  
ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE.

COURS D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE rédigé pour l'usage des élèves des Collèges et des aspirants au Baccalauréat en lettres, par MM. ANSART et RENDU; A TORISE par l'UNIVERSITÉ; publié en 8 livraisons ou volumes que l'on pourra toujours se procurer séparément, et qui comprenant chacun une portion complète du Cours. Chaque volume est précédé du *Tableau des Questions* renfermées dans le programme de l'Université, et suivi d'une *Table Alphabétique* de tous les noms cités dans le volume.

Les diverses matières dont se compose le Cours ont subi, pour satisfaire à de nombreuses réclamations, UNE RÉPARTITION NOUVELLE, qui a pour but de réunir en UN SEUL VOLUME toutes les portions d'HISTOIRE et de GÉOGRAPHIE assignées à chaque classe par les règlements universitaires. De cette manière, les élèves n'auront qu'un seul volume à acheter chaque année, et, malgré la légère augmentation de prix qu'a occasionnée ce changement, il en résultera pour les parents une notable économie. Les matières sont maintenant réparties entre les huit volumes de la manière suivante, savoir :

- |   |  |
|---|--|
| Tome I. HISTOIRE et GÉOGRAPHIE Historique ANCIENNE. 1 <sup>re</sup> partie. (Cours de Sixième.) 4 <sup>e</sup> édition.   | Tome V. HISTOIRE et GÉOGRAPHIE Historique des TEMPS MODERNES. (Cours de Seconde.) 3 <sup>e</sup> édition.  |
| Tome II. HISTOIRE et GÉOGRAPHIE Historique ANCIENNE. 2 <sup>e</sup> partie. (Cours de Cinquième.) 4 <sup>e</sup> édition. | Tome VI. HISTOIRE et GÉOGRAPHIE Historique de la FRANCE pendant le MOYEN AGE. (Cours de Rhétorique.) 1 <sup>re</sup> partie. 2 <sup>e</sup> édition.       |
| Tome III. HISTOIRE et GÉOGRAPHIE Historique ROMAINE. (Cours de Quatrième.) 3 <sup>e</sup> édition.                        | Tome VII. HISTOIRE et GÉOGRAPHIE Historique de la FRANCE pendant les TEMPS MODERNES. (Cours de Rhétorique.) 2 <sup>e</sup> partie. 2 <sup>e</sup> édition. |
| Tome IV. HISTOIRE et GÉOGRAPHIE Historique du MOYEN AGE. (Cours de Troisième.) 3 <sup>e</sup> édition.                    | Tome VIII. GÉOGRAPHIE MODERNE. précédée d'un <i>Traité de Cosmographie</i> , 2 <sup>e</sup> édition.   |

Chaque volume est précédé du tableau des *Questions* renfermées dans le Programme de l'Université et suivi de *tableaux chronologiques* et d'une *table Alphabétique* de tous les noms Historiques et Géographiques cités dans le volume. Prix de chaque volume in-12 de 450 à 500 pages environ, broché. 2 fr. 75 c. Cartonné avec soin, dos en toile anglaise, titre doré, 3 fr.

- PETITE HISTOIRE DE FRANCE, à l'usage des Écoles primaires, par Félix ANSART. Nouvelle édition, 1 vol. in-18, en toile, 75 c.
- PETITE HISTOIRE SAINTE, AUTORISÉE par l'UNIVERSITÉ pour l'usage des Écoles primaires et des Classes élémentaires des Collèges, 1 vol. in-18, cart., 75 c.
- VIE DE N. S. JÉSUS CHRIST, littéralement extraite des textes des SS. Évangiles pour l'usage des Écoles primaires et des Classes élémentaires des Collèges, 4<sup>e</sup> édition, AUTORISÉE par l'UNIVERSITÉ, 1 vol. in-18, cart., 75 c.

EXERCICES GRADUÉS POUR LA LECTURE COURANTE DES MANUSCRITS, par M. A. RENDU fils Reuvel divisés en 4 parties composées chacune de 32 pages in-8<sup>o</sup> et renfermant les matières suivantes :

- 1<sup>re</sup> Partie. Beaux traits d'Hist. et Anecdotes morales.
- 2<sup>e</sup> — Notions d'Agriculture.
- 3<sup>e</sup> — Notions de Droit Commercial, Modèles d'Actes, Factures, etc., Notions de Droit Rural.
- 4<sup>e</sup> — Notions de St. le Epistolaire.

Les 4 parties réunies forment 1 vol. in-8 de 128 pag. (1847), cart. 1 fr. 50 c. (chaque partie prise séparément broché, 40 c.)  
Notions de Cosmographie, de Physique Générale et d'Histoire Naturelle.  
— Par le même, cahier de 32 pages in-8<sup>o</sup>, broché, 40 c.

Et tous les autres ouvrages Historiques et Géographiques des mêmes auteurs.  
Tout exemplaire non revêtu de la signature de l'auteur et de celle des éditeurs sera réputé contrefait et poursuivi comme tel.

*F. Ansart & Co. Libraires*

## AVERTISSEMENT.

Nous avons exposé, dans l'Avvertissement placé en tête du premier volume de ce *Cours*, le plan que nous avons cru devoir suivre pour sa rédaction. Ce plan n'est autre que celui qui nous était tracé par le *Programme* arrêté, le 11 septembre 1838, par le Conseil royal de l'Instruction publique pour l'enseignement de l'Histoire et de la Géographie dans les Écoles normales primaires. Nous conformant donc aux indications de ce programme et aux instructions dont le Ministre a cru devoir l'accompagner, nous nous sommes efforcés de composer un ouvrage où les sciences si vastes de l'histoire et de la géographie se trouvaient présentées d'une manière sommaire et élémentaire. En offrant aux élèves qui étudieront ce livre « des notions exactes sur l'enchaînement des faits qui ont exercé une influence quelconque sur les destinées des nations, en leur faisant connaître ces faits principaux et les personnages marquants qui y ont pris part, » nous avons compris que cet enseignement devait surtout tendre à élever l'esprit en l'éclairant.

Cette tâche acquérait une importance plus grande encore dès que nous arrivions à notre histoire nationale. La France, en effet, n'est pas seulement pour nous un des états les plus importants du monde, c'est la patrie, et, à ce titre, son histoire, objet d'une étude toute spéciale pour un Français, est aussi celle qui lui offre le plus d'enseignements utiles. On ne s'étonnera donc pas que nous ayons cru devoir lui consacrer un volume tout entier, en évitant néanmoins de revenir avec trop de détails sur les rap-

ports de la France avec les pays étrangers déjà exposés dans le volume consacré à l'histoire du moyen âge et des temps modernes. Aussi est-ce surtout l'histoire intérieure du pays que nous nous sommes appliqués à bien faire connaître, convaincus que nous sommes de l'utilité qu'on doit retirer de cette étude. Il importe en effet que tout Français connaisse et apprécie les institutions qui ont produit les maux dont nos aïeux ont eu à gémir, afin de mieux apprécier la sagesse de celles dont nous sommes redevables à l'énergie déployée par nos pères pendant cette révolution mémorable, au début de laquelle le Programme universitaire marquait la limite de ce Cours. Peut-être essayerons-nous un jour de la compléter en racontant les luttes orageuses de la Révolution de 1789, et les glorieux triomphes de l'Empire français.

Une amélioration importante signale cette nouvelle édition. Entrant dès à présent dans l'esprit du rapport adressé à M. le ministre par le président de la commission classique, de la révision du Programme d'enseignement dans les écoles normales primaires, et qui exprime, au nom de cette commission, le vœu que les notions de *géographie historique nécessaires à l'intelligence des faits précédents toujours l'histoire de chaque peuple*, nous avons placé en tête de ce volume quatre courts chapitres comprenant le tableau succinct de la géographie de la France aux quatre époques principales de son histoire. De cette manière les élèves, connaissant d'avance le théâtre des faits qu'ils auront à étudier, les comprendront mieux, et les retiendront plus facilement et plus sûrement.

---



---

## EXTRAIT DU PROGRAMME

ARRÊTÉ PAR L'UNIVERSITÉ POUR LE COURS D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE DANS LES ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES.

NOTA. Les titres des chapitres reproduisent littéralement les questions du Programme universitaire.

### LIVRE PREMIER.

#### LES GAULES AVANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE FRANQUE.

CHAPITRE I <sup>er</sup> . — La Gaule jusqu'à l'époque de la conquête romaine.....	3
CHAPITRE II. — La Gaule sous la domination romaine. Son état à la fin du quatrième siècle.....	8
CHAPITRE III. — Invasion des Barbares : Burgondes, Visigoths et Francs.....	14

### LIVRE DEUXIÈME.

#### LA FRANCE SOUS LES MÉROVINGIENS ET LES CAROLINGIENS.

CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Établissement de la monarchie franque. Clovis.....	17
CHAPITRE II. — Partages et guerres civiles. L'Austrasie et la Neustrie.....	24
CHAPITRE III. — Maires du Palais. Chute de la race des Mérovingiens.....	35
CHAPITRE IV. — Avènement de la seconde race. Pépin le Bref.....	43
CHAPITRE V. — Charlemagne.....	47
CHAPITRE VI. — Guerres civiles et invasions étrangères. Morcellement de l'empire de Charlemagne.....	54
CHAPITRE VII. — Chute des Carolingiens.....	61
CHAPITRE VIII. — Institutions des Francs et état de l'Église sous les deux premières races. — La Féodalité.....	68

## LIVRE TROISIÈME.

## LUTTE DE LA ROYAUTE CONTRE LA FÉODALITÉ.

CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Avènement de la troisième race. — Hugues Capet et ses successeurs. . . . .	76
CHAPITRE II. — Lutte de la royauté contre la féodalité. — Origine et progrès des communes en France. . . . .	94
CHAPITRE III. — Philippe-Auguste et Saint Louis. — Parlement fixé à Paris. — Premiers États-généraux. . . . .	105
CHAPITRE IV. — Rivalité de la France et de l'Angleterre. — Le roi Jean. — Traité de Breigny. — Guerres civiles. — Expulsion des Anglais. — Charles VII. — Jeanne d'Arc. — Pragmatique-sanction de Bourges. . . . .	138

## LIVRE QUATRIÈME.

## ROYAUTE ABSOLUE.

CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Règne de Louis XI. . . . .	168
CHAPITRE II. — Guerres d'Italie. — François I <sup>er</sup> et Henri II. . . . .	177
CHAPITRE III. — Troubles religieux et politiques. . . . .	193
CHAPITRE IV. — Henri IV. . . . .	203
CHAPITRE V. — Richelieu. — Mazarin. — Louis XIV. . . . .	215
CHAPITRE VI. — Louis XV. — Louis XVI. . . . .	236
CHAPITRE VII. — Notions sommaires sur les lettres, les sciences, les arts et les monuments, sur la législation et l'administration de la justice, sur l'agriculture, le commerce et les colonies, sur l'agrandissement successif de la France depuis Clovis. . . . .	247

FIN DE LA TABLE.

## HISTOIRE DE FRANCE.

## CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

## PLAN ET DIVISIONS.

L'histoire générale des temps anciens et modernes nous a fait connaître les rapports de notre pays avec tous ceux qui l'entourent : l'histoire de France a spécialement pour objet de nous donner une connaissance plus approfondie des faits de toute nature qui ont assuré à notre patrie le haut rang qu'elle a toujours tenu dans le monde. Étudier les origines et les mœurs des races diverses dont la fusion lentement opérée sur notre sol a enfin produit la nation française ; suivre le développement graduel de toutes les institutions qui, en opérant cette fusion, ont constitué la force, la puissance et, nous pouvons le dire, la prépondérance de notre belle patrie ; apprécier enfin les faits de tous genres qui, dans le cours de tant de siècles, sont venus y modifier plus ou moins profondément et les institutions et les hommes : telle est maintenant la tâche qui nous est imposée.

Pour procéder avec ordre, commençons par tracer les grandes divisions de l'histoire de la France.

Cette histoire peut, comme l'histoire générale, être partagée en trois grandes périodes : les temps anciens, les temps intermédiaires et les temps modernes.

La période *Ancienne* sera renfermée tout entière dans un premier livre fort court. Il sera consacré à faire connaître la vieille *Gaule* ; à rappeler ses conquêtes, puis son asservissement par les Romains ; à exposer quelle complète transformation elle éprouva pendant le cours de la longue période de la domination romaine ; à tracer enfin le tableau rapide de l'invasion barbare qui jeta dans la Gaule ces conquérants *Visigoths*, *Bourguignons* et *Francs*, qui sont venus s'y mêler aux populations primitivement établies sur son sol. — L'histoire de la France pendant le *Moyen âge* exigera deux livres, dont le premier comprendra l'histoire de la nation franque sous les deux premières de nos races royales, époque de transi-

tion pendant laquelle tous les éléments qui devaient former la nation française achèvent de se réunir et de se combiner. Le second livre, commençant à l'avènement de la troisième race et se terminant à l'avènement de Louis XI, renfermera la longue période pendant laquelle la royauté reste aux prises avec la *Féodalité*. — Un dernier livre enfin contiendra toute l'histoire de la France pendant les *Temps Modernes*, c'est-à-dire l'histoire de la royauté absolue, depuis le règne de Louis XI jusqu'à la révolution française, qui devait renverser le pouvoir absolu, pour y substituer les institutions libérales dont nous jouissons aujourd'hui (1).

(1) Pour acquérir la connaissance tout à fait indispensable des lieux qui ont servi de théâtre aux événements racontés dans cette histoire, à ses différentes périodes, consulter la *Géographie historique*, qui forme le tome IV de ce *Cours d'histoire et de géographie*, savoir : Chapitre VI, nos 119-128, pour l'époque antérieure à la conquête romaine; chap. VII, n° 140, pour l'époque de la domination romaine; chap. IX, nos 159-170, pour l'époque carolingienne; chap. X, nos 178-180, pour l'époque féodale ou la France du moyen âge; enfin chap. XI, nos 220-223; chap. XII, nos 282-305, et chap. XIII, nos 368-373, pour la France des temps modernes.

Six des cartes qui composent le *Petit Atlas historique* joint à ce même Cours représentent la France aux époques les plus importantes de son histoire, savoir : 1° avant la conquête de César; 2° avant l'invasion des Barbares; 3° au temps de Charlemagne; 4° après l'expulsion des Anglais, c'est-à-dire à la fin du moyen âge; 5° à la mort de Louis XIV; 6° enfin dans son état actuel.

## LIVRE PREMIER.

### LA GAULE AVANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE FRANQUE.

#### CHAPITRE PREMIER.

##### LA GAULE JUSQU'À L'ÉPOQUE DE LA CONQUÊTE ROMAINE.

**1. LIMITES ET POPULATIONS DE LA GAULE.** — Le fertile et beau pays qui porte aujourd'hui le nom de France était anciennement désigné sous celui de *Gaule*, et comprenait alors toute la contrée renfermée entre l'Océan, les Pyrénées, la mer Méditerranée, les Alpes, et le Rhin dans toute l'étendue de son cours. Ces limites naturelles, que les Français ont plus d'une fois cherché à reconquérir, et qu'ils n'ont jamais pu se décider à considérer comme perdues sans retour, comprenaient, outre la France actuelle, la partie des Etats Sardes et de la Suisse qui se trouve à l'occident et au nord de la chaîne principale des Alpes, toute la portion des états de la Confédération Germanique qui s'étend sur la rive gauche du Rhin, toute la Belgique et une partie des Pays-Bas. Les nombreuses tribus qui en couvraient le sol lorsque les Romains y pénétrèrent appartenaient à plusieurs races différentes. — Au midi, sur toute la côte qui s'étend des Alpes aux Pyrénées, étaient répandus les *Ligures* ou *Liguriens*, Espagnols d'origine, et au milieu desquels étaient venues s'établir, à une époque fort reculée, diverses colonies *Phéniciennes*, et, six cents ans avant l'ère chrétienne, la colonie *Phocéenne* ou *Grecque de Massilie* (Marseille). Ces colonies avaient apporté dans la Gaule des germes de civilisation qui s'y étaient développés rapidement. Le Ligure, petit, maigre, mais nerveux, sobre et économe, endurci à la fatigue, cultivait la vigne et l'olivier importés par les Marseillais, auxquels il en revendait les produits; mais, corsaire intrépide, il s'élançait sur les mers pour piller les navires chargés de riches cargaisons qu'amenait dans ces parages le florissant commerce de cette même Marseille et des nombreux comptoirs établis par elle sur toute la côte. Ces dangereux voisins allèrent jusqu'à me-

tion pendant laquelle tous les éléments qui devaient former la nation française achèvent de se réunir et de se combiner. Le second livre, commençant à l'avènement de la troisième race et se terminant à l'avènement de Louis XI, renfermera la longue période pendant laquelle la royauté reste aux prises avec la *Féodalité*. — Un dernier livre enfin contiendra toute l'histoire de la France pendant les *Temps Modernes*, c'est-à-dire l'histoire de la royauté absolue, depuis le règne de Louis XI jusqu'à la révolution française, qui devait renverser le pouvoir absolu, pour y substituer les institutions libérales dont nous jouissons aujourd'hui (1).

(1) Pour acquérir la connaissance tout à fait indispensable des lieux qui ont servi de théâtre aux événements racontés dans cette histoire, à ses différentes périodes, consulter la *Géographie historique*, qui forme le tome IV de ce *Cours d'histoire et de géographie*, savoir : Chapitre VI, nos 119-128, pour l'époque antérieure à la conquête romaine; chap. VII, n° 140, pour l'époque de la domination romaine; chap. IX, nos 159-170, pour l'époque carolingienne; chap. X, nos 178-180, pour l'époque féodale ou la France du moyen âge; enfin chap. XI, nos 220-223; chap. XII, nos 282-305, et chap. XIII, nos 368-373, pour la France des temps modernes.

Six des cartes qui composent le *Petit Atlas historique* joint à ce même Cours représentent la France aux époques les plus importantes de son histoire, savoir : 1° avant la conquête de César; 2° avant l'invasion des Barbares; 3° au temps de Charlemagne; 4° après l'expulsion des Anglais, c'est-à-dire à la fin du moyen âge; 5° à la mort de Louis XIV; 6° enfin dans son état actuel.

## LIVRE PREMIER.

### LA GAULE AVANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE FRANQUE.

#### CHAPITRE PREMIER.

##### LA GAULE JUSQU'À L'ÉPOQUE DE LA CONQUÊTE ROMAINE.

1. **LIMITES ET POPULATIONS DE LA GAULE.** — Le fertile et beau pays qui porte aujourd'hui le nom de France était anciennement désigné sous celui de *Gaule*, et comprenait alors toute la contrée renfermée entre l'Océan, les Pyrénées, la mer Méditerranée, les Alpes, et le Rhin dans toute l'étendue de son cours. Ces limites naturelles, que les Français ont plus d'une fois cherché à reconquérir, et qu'ils n'ont jamais pu se décider à considérer comme perdues sans retour, comprenaient, outre la France actuelle, la partie des Etats Sardes et de la Suisse qui se trouve à l'occident et au nord de la chaîne principale des Alpes, toute la portion des états de la Confédération Germanique qui s'étend sur la rive gauche du Rhin, toute la Belgique et une partie des Pays-Bas. Les nombreuses tribus qui en couvraient le sol lorsque les Romains y pénétrèrent appartenaient à plusieurs races différentes. — Au midi, sur toute la côte qui s'étend des Alpes aux Pyrénées, étaient répandus les *Ligures* ou *Liguriens*, Espagnols d'origine, et au milieu desquels étaient venues s'établir, à une époque fort reculée, diverses colonies *Phéniciennes*, et, six cents ans avant l'ère chrétienne, la colonie *Phocéenne* ou *Grecque de Massilie* (Marseille). Ces colonies avaient apporté dans la Gaule des germes de civilisation qui s'y étaient développés rapidement. Le Ligure, petit, maigre, mais nerveux, sobre et économe, endurci à la fatigue, cultivait la vigne et l'olivier importés par les Marseillais, auxquels il en revendait les produits; mais, corsaire intrépide, il s'élançait sur les mers pour piller les navires chargés de riches cargaisons qu'amenait dans ces parages le florissant commerce de cette même Marseille et des nombreux comptoirs établis par elle sur toute la côte. Ces dangereux voisins allèrent jusqu'à me-

nacer l'opulente cité dont les dépouilles tentaient leur rapacité, et c'est pour repousser leurs attaques que Marseille appela les Romains dans la Gaule. — Plus à l'occident, mais toujours au midi, une autre race d'origine Ibérienne ou Espagnole occupait tout le territoire compris entre les Pyrénées et la Garonne. L'*Aquitain*, vif, intelligent, brave, mais fanfaron et rusé, recueillait avec soin les riches paillettes d'or que l'Adour, l'Ariège et les autres torrents descendus des Pyrénées roulent abondamment dans leurs sables. — Au centre de la Gaule, les populations s'étaient déjà succédé et s'étaient confondues. Arrivées sans doute de l'Orient à travers la Germanie et réunies sous le nom de *Galls* ou *Gaulois* et sous celui de *Celtes*, elles occupaient tout le pays compris entre la Garonne et la Seine, qui avaient pris d'eux le nom de *Celtique*. Cultivateur et guerrier tout à la fois, le Celte labourait la terre sans quitter ses armes. C'est dans cette partie de la Gaule que se trouvaient les nations les plus peuplées et que se formèrent les plus puissantes confédérations; telles que celles des *Arvernes*, qui ont laissé leur nom à l'Auvergne; des *Eduens*, sur les rives de la Saône; des *Béatriges*, dans le Berri; des *Armoricains*, dans la péninsule de Bretagne, au milieu des récifs de laquelle s'éleva cette Venise primitive (Vannes), dont la marine exportait toutes les productions de la Celtique, amenées par la Loire dans les ports de cette côte. On croit que c'est leur langage qui s'est conservé jusqu'à nos jours dans la presqu'île de Bretagne, moins exposée que le reste de la Gaule aux invasions étrangères. — Mais c'était dans le nord, au milieu des espaces laissés vides par l'immense forêt des Ardennes, qu'habitait la plus brave des races gauloises, au témoignage de César. Le *Belge*, venu de la Germanie, comme les populations de la Gaule centrale, mais à une époque plus récente, occupait toute la région septentrionale jusqu'à la Seine. Son intrépide courage mit plus d'une fois en péril le conquérant des Gaules, sans cesse harcelé dans sa marche par l'incomparable cavalerie des *Trévères* (habitants du pays de Trèves), et un moment vaincu par la terrible infanterie des *Nerviens* (territoires de Tournai et de Cambrai), retranchée derrière les haies impénétrables dont ces belliqueux laborieux coupaient leur pays.

## 2. ESPRIT GUERRIER ET CONQUÊTE DES GAULOIS. —

« Le caractère commun de toute la race gallique, dit un auteur ancien, c'est qu'elle est irritable et folle de guerre,

prompte au combat; du reste, simple et sans malignité. Si on les irrite, les Gaulois marchent droit à l'ennemi et l'attaquent de front, sans s'informer d'autre chose. Aussi, par la ruse, on en vient aisément à bout; on les attire au combat quand on veut, où l'on veut, peu importent les motifs; ils sont toujours prêts, n'eussent-ils d'autres armes que leur force et leur audace. » Cette bravoure téméraire explique les succès et les défaites des Gaulois. — Malgré les rivalités et les guerres intestines qui décimaient sans cesse leurs nombreuses tribus, les populations de la Gaule se multipliaient d'une manière prodigieuse; aussi se livraient-elles avec passion aux expéditions guerrières et lointaines. Dès les temps les plus reculés (vers l'an 1600 avant Jésus-Christ), les Gaulois ou Celtes avaient franchi les Pyrénées et pénétré jusqu'aux extrémités de l'Espagne. Un peu plus tard (vers l'an 1400), les *Ambra* ou *Ombres*, c'est-à-dire les vaillants et les nobles, sortis de la Gaule centrale, avaient franchi les Alpes et inondé toute l'Italie septentrionale où d'autres tribus celtiques parties des environs du Mans (les Cénomans), des bords de la Loire (les Boïens), du plateau de Langres (les Lingons), et des environs de Sens (les Sénonais), allèrent les rejoindre au temps du règne de Tarquin l'ancien (l'an 587), et imposèrent leur nom (Gaule cisalpine) à toute la portion de la péninsule Italique où ils se fixèrent. Ce furent ces Gaulois qui, deux siècles plus tard (l'an 389 avant Jésus-Christ), prirent et brûlèrent la ville de Rome, et forcèrent les faibles restes du peuple Romain, réfugiés en vain dans le Capitole, à racheter leur vie au poids de l'or, que le barbare vainqueur leur arracha en s'écriant : *Malheur aux vaincus!* — Un demi-siècle après, d'autres descendants des Celtes sont rencontrés sur les bords du Danube par Alexandre le Grand. Il croit les trouver tremblants au bruit de sa naissante renommée; mais ils lui répondent avec fierté, qu'ils ne craignent que la chute du ciel. Ils le montrèrent bien, lorsque, après la mort du conquérant, et tandis que ses faibles successeurs s'arrachaient les lambeaux de son empire, ils en inondèrent toutes les provinces, ravagèrent la Grèce sous la conduite de Brennus (l'an 279 avant Jésus-Christ), et toute l'Asie occidentale, dont ils faisaient et défaisaient à leur gré les souverains, vendant au plus offrant l'appui de leur redoutable épée (voir notre *Histoire Ancienne*, n° 81). Enfin, chargés de dépouilles, ils fondèrent dans l'Asie-Mineuse un état (la Galatie) que leurs brigandages rendirent la terreur de ses voisins. Il fut aussi l'un des derniers à défendre

son indépendance contre les Romains, qui reconnurent à leur bravoure ces Gaulois de l'Asie.

**3. INSTITUTIONS POLITIQUES ET RELIGIEUSES DE LA GAULE.** — On jugera par toutes ces conquêtes quelle influence les Gaulois auraient pu exercer dans le monde ancien, si l'union leur eût permis de disposer de toutes leurs forces et de songer à de grandes choses. Mais la Gaule, fractionnée en plus de quatre cents peuples rivaux, si l'on en croit l'historien Appien, ne reconnut jamais un seul chef. Jamais ses innombrables cités ne parvinrent à s'unir entre elles, même dans les circonstances les plus décisives pour l'indépendance de la Gaule. Quelques-uns de ses rois réussirent à diverses reprises à réunir sous leur sceptre un nombre assez considérable de ces tribus indépendantes dont nous avons parlé plus haut; mais jamais il n'exista un royaume ou empire Gaulois. Chaque *Cité*, composée d'une ville capitale et d'un territoire plus ou moins étendu, sur lequel étaient répandus d'autres villes, bourgs ou villages, avait son gouvernement et sa constitution particulière. Ici le pouvoir était entre les mains d'un roi, là une sorte de sénat composé des grands, des nobles, des chevaliers et des prêtres, élisait les magistrats civils et les chefs militaires, avec ou sans la participation du peuple. A des époques fixes, les députés des cités de chaque confédération se réunissaient pour régler les affaires de la confédération, et, dans les circonstances graves, des assemblées générales, formées des députés de toutes les cités, délibéraient sur les grands intérêts de la nation. L'esprit d'association et de clientèle resserrait les relations des cités comme des individus. Les cités les plus considérables prenaient sous leur protection les cités plus faibles, comme les hommes riches et puissants réunissaient sous leur patronage un nombre plus ou moins grand de clients.

Mais toute cette organisation politique, tous ces pouvoirs furent longtemps dominés par une puissance suprême. Les rois de la Gaule eux-mêmes, dit un historien, sur leurs trônes dorés, et au milieu de toutes les pompes de leur magnificence, n'étaient pas les véritables souverains de ce pays. Ils tremblaient devant une puissance plus formidable que la leur. C'était celle des *Druides*, ministres de la religion Gauloise, et qui, du fond des sombres forêts de chênes où ils se réunissaient pour accomplir les cérémonies de leur culte sanguinaire, exerçaient un redoutable empire sur les rois comme sur les peuples. Instituteurs de la jeunesse, dépositaires de toutes les connaissances

et d'une doctrine occulte qu'ils ne transmettaient qu'à leurs adeptes, pénétrant dans les conseils des rois, exerçant dans certaines causes importantes les fonctions de juges, les Druides avaient établi leur domination par l'empire de la superstition et par la supériorité de leurs connaissances. Sous ce dernier rapport, les plus savants même des Romains leur rendent un hommage qui paraît mérité. Il est même certain que les lettres ne leur étaient point étrangères, puisque, outre les *druides* proprement dits, qui exerçaient les fonctions du sacerdoce, et les *ovates* ou devins chargés de rendre les oracles, une troisième classe de druides, les *bardes*, avaient pour attribution particulière de chanter les dieux et les héros, et d'enflammer par leurs hymnes guerriers le courage des combattants. Les femmes, dont les Gaulois écoutaient les conseils avec confiance, leur reconnaissant une sorte d'inspiration divine, remplissaient en diverses circonstances le rôle de prophétesses.

Quant à la religion des anciens habitants de la Gaule, il est fort difficile d'en parler aujourd'hui. Elle n'a laissé que des monuments grossiers, mais répandus dans toutes les parties de la Gaule; ce sont de grandes pierres dressées debout (*menhirs*) ou placées horizontalement sur d'autres (*dolmens*), et des tertres élevés recouvrant ordinairement la sépulture de quelque homme brave ou puissant. Les cérémonies du culte étaient aussi simples que ces monuments. Une des principales avait pour objet la recherche et la récolte du *gui*, plante parasite qui croît, mais fort rarement, sur le chêne, l'arbre sacré des druides. Elle était tout à la fois un symbole mystique et un remède universel.

Il paraît certain que la principale divinité des Gaulois était *Teut* ou *Hésus*, le terrible dieu de la guerre, qui avait tout créé, comme il avait le pouvoir trop souvent manifesté de tout détruire, qui révélait par les éclats de la foudre sa redoutable puissance, et dont les druides désarmaient la colère en lui immolant, au fond du sanctuaire de leurs impénétrables forêts, de nombreuses victimes humaines, choisies à leur gré dans toute la nation. La terre, les éléments et les innombrables génies répandus dans les airs, et que les Gaulois croyaient présider à tous les actes de la vie, étaient aussi l'objet de leurs adorations. Leur morale était beaucoup moins compliquée; elle se réduisait à trois points : *Servir les dieux, ne point faire de mal, être et se montrer brave*. Une immortalité de bonheur attendait l'homme vertueux au sortir de cette vie.

## CHAPITRE DEUXIÈME.

LA GAULE SOUS LA DOMINATION ROMAINE. SON ÉTAT  
A LA FIN DU QUATRIÈME SIÈCLE.

4. CONQUÊTE DE LA GAULE PAR LES ROMAINS. — Ce fut l'an 154 avant notre ère que parut dans la Gaule la première armée Romaine, appelée, comme nous l'avons dit plus haut (chif. 1), par les Marseillais, alors en guerre avec les populations liguriennes de leur voisinage. Rome eut bientôt vengé ses alliés; mais quand ses armées avaient mis le pied dans une province, elles n'en sortaient qu'après l'avoir soumise. Dès l'année 123, la colonie Romaine des *Eaux-Sextiennes* (Aix) s'élevait à quelque distance de Marseille. Peu de temps après, cette portion de la Gaule commença à prendre le nom de *Province Romaine* (encore aujourd'hui la Provence). Enfin, l'an 53 avant Jésus-Christ, apparut dans la Gaule le Romain qui devait venger sur elle l'incendie de Rome et le honteux rachat du Capitole. Nous n'insisterons pas sur les détails de cette guerre, déjà racontée dans l'Histoire Romaine (voir le n° 117 du tome I<sup>er</sup>). Rappelons seulement, pour l'honneur de nos ancêtres, que la conquête de la Gaule ne fut opérée par le plus habile et le plus célèbre des généraux romains qu'au prix de huit laborieuses campagnes, et d'une foule de combats sanglants, qui mirent plus d'une fois en péril les Romains et leur chef, sans cesse obligés de recommencer une guerre qu'ils croyaient terminée. Les diverses cités de la Gaule s'illustrèrent à l'envi dans cette glorieuse résistance, et César trouva dans l'Arverne Vercingétorix un rival digne de lui. Ce ne fut qu'après la prise de huit cents de leurs villes et le massacre ou la captivité de deux millions d'entre eux, que les Gaulois, épuisés de forces et de sang, courbèrent enfin la tête sous le joug des Romains. — Désormais soumise, la Gaule n'eut plus qu'une gloire, ce fut celle de fournir à Rome les plus braves guerriers de ses armées. Ce fut avec des légions composées en grande partie de Gaulois (1), dont il avait su apprécier la valeur, que César vainquit Pompée; ce furent des légions gau-

(1) Il faut citer particulièrement la légion de l'*Alouette*, ainsi nommée de l'oiseau des plaines de la Gaule qu'elle portait pour signe distinctif.

loises qui, dans les luttes tant de fois renouvelées entre les concurrents qui se disputaient l'empire, assurèrent la victoire à ceux pour lesquels elles combattaient; ce fut enfin avec des légions recrutées dans son gouvernement des Gaules que Constantin le Grand triompha de tous ses rivaux. Asservie qu'elle était alors elle-même, la Gaule décidait ainsi de l'empire du monde.

Ce n'est pas, du reste, que l'esprit de liberté et d'indépendance y fût complètement anéanti; mais ses fers avaient été rivés avec trop d'habileté pour qu'elle les pût briser; et d'ailleurs ses populations toujours divisées ne surent pas mieux s'entendre pour s'affranchir du joug que pour le repousser. En vain quelques braves, révoltés des injustices des gouverneurs romains, conspirèrent pour la liberté; en vain le Batave Civilis, vainqueur des premières armées qui lui sont opposées, osa écrire sur ses bannières: *Empire gaulois* (voir l'*Histoire Romaine*, n° 130); l'empire ne devait pas être *transféré*, et il fallut que la Gaule se résignât à accepter pour prix de sa liberté les avantages d'une civilisation plus parfaite. Peut-être ne les eût-elle pas trouvés trop chèrement achetées sans les vexations horribles dont ils furent accompagnés.

5. RÉSULTATS DE LA CONQUÊTE. — César, trop habile pour ne pas apprécier toutes les ressources et par conséquent toute l'importance de la province qu'il venait d'ajouter à l'empire romain, s'était efforcé de faire oublier à la Gaule les calamités de l'invasion, par les importants privilèges qu'il lui accorda, et en appelant à l'honneur insigne de s'asseoir dans le sénat romain ceux de ses guerriers dont la bravoure et la fidélité s'étaient signalées en combattant pour sa cause à la journée de Pharsale. Auguste et quelques-uns de ses successeurs suivirent une politique plus habile encore. Ils s'appliquèrent à détruire la nationalité gauloise en enlevant à la Gaule ses institutions politiques et religieuses pour lui donner une organisation toute romaine. Toutes les villes importantes, et particulièrement celles qui s'étaient illustrées par leur résistance, virent leurs noms changés contre d'autres formés de ceux de César et d'Auguste, mais qui, pour la plupart, ne purent, prévaloir sur les dénominations nationales. Les noms et l'étendue de ses provinces subirent aussi d'importants changements. L'ancienne *Province romaine* (voir notre *Géographie*, n° 121) prit de *Narbo* ou *Narbonne*,

sa capitale, le nom de *Narbonnaise*, et vit s'élever à son extrémité opposée le port militaire de *Forum-Julii* (Fréjus), situé à portée de l'Italie, et où stationnait une flotte impériale destinée à protéger les côtes de la Gaule et à assurer ses communications régulières avec la capitale de l'empire. La *Narbonnaise* reçut en outre plusieurs colonies romaines. L'*Aquitaine*, qui formait avec elle la partie méridionale des Gaules, vit son étendue considérablement accrue par l'adjonction de toute la partie de l'ancienne Celtique comprise entre la Garonne et la Loire, et *Burdigala* ou Bordeaux, son importante métropole, put se vanter d'avoir, comme Rome elle-même, son sénat et ses consuls. La Celtique, foyer du druidisme, ainsi que de la puissance et des vieilles traditions gauloises, perdit son nom, qui fut remplacé par la dénomination de *Lyonnaise*, tirée du nom de sa nouvelle capitale, Lyon ou *Lugdunum*, ville toute romaine, fondée depuis la conquête, sur les rives du Rhône, dont les embouchures ne sont qu'à 650 kilomètres de celles du Tibre. Devenue à cette époque la capitale des Gaules, la résidence habituelle des empereurs lorsqu'ils séjournaient dans cette province, et décorée d'importants privilèges, parmi lesquels il faut citer un hôtel des monnaies, Lyon acquit à cette époque une importance à laquelle cette ville doit le rang qu'elle a toujours occupé depuis. La *Belgique* enfin, trop éloignée pour que la surveillance impériale s'y exercât aussi facilement, fut divisée en deux provinces; toute la partie qui avoisine le Rhin, occupée par des tribus germaniques récemment établies sur son territoire, prit le nom de Germanie, et l'importante ville de Trèves, *Augusta Treverorum*, placée sur les limites des deux provinces de Belgique et de Germanie, ne tarda pas à devenir la résidence du préfet du prétoire ou gouverneur général des Gaules. Il s'y trouvait en même temps plus à portée de réprimer les invasions continuellenes des Barbares d'outre-Rhin, que l'impuissante barrière de ce fleuve n'empêchait pas de déborder sans cesse sur la Gaule. — Par la suite, les révoltes survenues dans plusieurs des provinces de l'empire ayant déterminé l'inquiète susceptibilité des empereurs à diminuer l'importance de ces provinces en les subdivisant pour en augmenter le nombre, on en compta dans la Gaule jusqu'à dix-sept (voir notre *Géographie*, n° 140), ayant chacune un gouverneur civil subordonné au gouverneur général ou préfet du prétoire des Gaules. — L'administration militaire, entièrement distincte de l'administration civile, avait pour chef, comme dans les autres préfec-

tures de l'empire, un maître général de la milice, ayant sous ses ordres les comtes militaires et les ducs qui commandaient les garnisons placées dans les villes fortes et sur les frontières, et les chefs des légions qui occupaient dans les différentes parties de la Gaule ces nombreux camps retranchés, connus vulgairement sous le nom de *camps de César*, et dont l'emplacement avait été choisi avec un discernement qui a fait de tout temps l'admiration des plus habiles capitaines. Des routes ou *voies militaires* tracées dans toutes les directions, et dont on retrouve aussi partout les vestiges, permettaient à ces légions, chargées de veiller à la tranquillité des provinces, de se porter rapidement sur tous les points. Un grand nombre de villes reçurent d'importants établissements militaires, et surtout des fabriques d'armes offensives et défensives et de machines de guerre, comme Autun, Mâcon, Reims, Soissons, Amiens, Strasbourg, Trèves, etc. D'autres virent s'élever dans leur sein des écoles destinées à faire pénétrer dans la Gaule la connaissance et le goût de la littérature et de la législation romaines. Ce fut des écoles de Marseille, Arles, Lyon, Autun, Narbonne, Toulouse et Bordeaux, que sortirent la plupart des littérateurs qui soutinrent dans les premiers siècles de notre ère l'honneur des lettres romaines. « Ces études, en absorbant l'activité inquiète du caractère gaulois, dit l'historien moderne de la Gaule, servirent merveilleusement de passage aux institutions de la conquête... L'amour de l'ordre s'insinua peu à peu dans tous les esprits, et la Gaule fut résignée : vint bientôt le christianisme, qui accéléra et consolida l'ouvrage. » (*Am. THIERRY.*)

6. LE CHRISTIANISME DANS LA GAULE. — L'abolition du druidisme et des vieilles croyances nationales des Gaulois avait été l'un des soins de la politique romaine; mais les campagnes et les bois leur avaient servi d'asiles, et nous ignorons jusqu'à quel point le culte imposé des divinités de l'Empire s'était propagé dans la Gaule, lorsque l'Évangile y fut apporté vers le milieu du second siècle. Les premiers Gaulois chrétiens dont le souvenir ait été conservé sont les premiers martyrs qui ont versé leur sang pour la foi dans cette contrée. Ils appartenaient aux églises de Lyon et de Vienne, fondées par saint Pothin et saint Irénée, et moururent sous le règne de l'empereur Marc-Aurèle (l'an 179 de Jésus-Christ). Moins d'un siècle après, saint Denys et ses compagnons, apôtres de la Gaule centrale, scellaient de leur sang la doctrine qu'ils y

avaient apportée (voir notre *Histoire Romaine*, n° 133), déjà l'Évangile avait pénétré dans toutes les parties de la Gaule; les métropoles de toutes ses provinces, Arles, Narbonne, Toulouse, et même Trèves, Cologne et plusieurs autres, avaient leurs évêques, et le siège métropolitain de Tours, fondé par saint Gatien, était illustré vers la fin du quatrième siècle par l'épiscopat de saint Martin, vénéré dans les premiers siècles de la monarchie française comme le plus célèbre des apôtres de la Gaule.

Les persécutions furent moins violentes et moins longues dans cette contrée que dans plusieurs autres provinces, soit à cause de son éloignement du centre de l'empire, soit parce que plusieurs de ceux qui la gouvernèrent, tels que Constance Chlore, père du grand Constantin, et ce prince lui-même, se montrèrent favorables aux chrétiens. Sous ce dernier, le triomphe de la religion chrétienne dans l'empire romain favorisa la prédication de l'Évangile, dont la propagation ne fut plus contrariée dans la Gaule que par l'attachement des habitants de la campagne (*pagani*, les paysans, et par suite les païens) à leurs antiques superstitions. C'est à cet obstacle que les écrivains ecclésiastiques de cette époque attribuent la lenteur des conversions dans la Gaule, qui n'était pas encore totalement chrétienne quand les Barbares y parurent.

Déjà cependant le clergé y tenait un rang élevé, grâce aux privilèges qu'il avait obtenus de Constantin et de quelques-uns de ses successeurs. Exempté par eux de tout service onéreux, de toute taxe personnelle, enfin de toute espèce de charge publique ou privée, ayant sa juridiction distincte, le clergé n'avait pas tardé à former un corps nombreux, riche et puissant. Un édit de Constantin avait permis aux fidèles de léguer aux églises la totalité de leurs biens, et cet empereur lui-même avait donné l'exemple de semblables libéralités; on conçoit facilement combien d'imitateurs il dut avoir dans un temps où, l'ignorance étant jointe à la superstition, tout homme qui avait commis un crime se persuadait qu'il en rachait le pardon à Dieu en faisant à ses ministres ou aux églises de grandes donations de terre ou d'argent. Enfin les charges énormes qui pesaient sur toutes les autres classes de la société assuraient au clergé les plus grandes facilités pour recruter ses rangs, où tous ceux auxquels la loi laissait cette faculté s'empressaient d'entrer pour se soustraire aux ruineux impôts dont il nous reste à expliquer en peu de mots le système et les conséquences.

**7. ORGANISATION MUNICIPALE ET FINANCIÈRE.** — Parmi les causes qui contribuèrent le plus à la chute de l'empire romain en Occident, il faut mettre au premier rang, comme le fait remarquer un illustre publiciste, la destruction, la complète disparition de la classe moyenne de la population. A l'arrivée des Barbares cette classe n'existait plus. C'est pourquoi il n'y avait plus de nation.

« Cet anéantissement de la classe moyenne fut surtout le résultat d'un régime municipal qui l'avait rendue tout ensemble l'instrument et la victime du despotisme impérial. » (M. GUIZOT.)

L'administration civile de chacune des cités de la Gaule était confiée à un officier impérial, revêtu du titre de comte, et placé sous les ordres du gouverneur de la province. Mais dans chaque cité existait en même temps une sorte de corps municipal, nommé *Curie*, composé de tous les habitants des villes qui possédaient une propriété foncière de plus de vingt-cinq arpents. Les *Curiales* ou *décuriens* avaient pour fonctions d'administrer toutes les affaires de leur cité, ses dépenses et ses revenus, et surtout de percevoir les impôts établis au profit du trésor impérial, et du recouvrement desquels ils répondaient sur leurs biens propres. Or, les dépenses énormes et les folles prodigalités des empereurs ayant rendu les impôts excessifs (celui de la capitation fut porté jusqu'à la somme de trois cent trente-six francs par tête, sans compter l'impôt foncier que payait chaque arpent de terre), les curiales, après avoir ruiné leurs compatriotes pour les forcer au paiement de ces impôts, furent ruinés à leur tour par les exigences du fisc, et comme les lois ne leur permettaient pas de se soustraire aux fonctions curiales, dont les hauts fonctionnaires publics, l'armée et le clergé seuls étaient affranchis, leur misère devint bientôt extrême, et leur ruine ne tarda pas à être complète. — Ce fut ainsi que se consumma en peu de temps l'entier anéantissement de toute cette classe de propriétaires, devenus désormais trop pauvres même pour faire valoir les terres que les lois qui les tenaient emprisonnés dans la curie leur défendaient d'aliéner. Il en résulta pour les paysans eux-mêmes un tel excès de détresse, qu'ils s'organisèrent, sous le nom de *Baqaudes*, en troupes de brigands, qui couraient les provinces, pillant tout sur leur passage. Il fallut envoyer contre eux les armées destinées à la garde des frontières, et quand les Barbares parurent sur ces frontières dégarnies, il ne restait en quelque sorte plus dans la Gaule, outre la population esclave,

que trois espèces de personnes; savoir : cette classe nombreuse à laquelle son travail journalier ne suffisait plus même pour assurer sa subsistance, et que son excessive misère rendait indifférente à toute espèce de changement; celle des fonctionnaires publics et des soldats, que l'invasion barbare balaya devant elle, et celle du clergé, impuissante à défendre le pays par la force, mais dont l'influence s'exerça, comme nous le verrons bientôt, de la manière la plus heureuse pour adoucir les maux de l'invasion.

### CHAPITRE TROISIÈME.

#### INVASION DES BARBARES, BURGONDES, VISIGOTHS ET FRANCS.

8. PREMIÈRE INVASION BARBARE. — Dès le milieu du troisième siècle de notre ère (l'an 256), des troupes de Barbares déjà connus à cette époque sous le nom de *Francs*, méprisant les légions dégénérées préposées par les empereurs romains à la garde du Rhin, avaient franchi ce fleuve et porté le ravage dans la Gaule, et jusqu'aux extrémités de l'Espagne. Vingt ans après (l'an 277), Probus rejeta au delà du Rhin d'autres *Francs* qui, avec quelques tribus de Lygiens, de Bourguignons et de Vandales, comme eux de race germanique, avaient pris et pillé soixante-dix villes gauloises. Constance Chlore et Constantin le Grand eurent aussi à repousser les invasions des *Francs*; enfin, il fallut au César Julien, chargé par l'empereur Constance du gouvernement de la Gaule, plusieurs campagnes (voir notre *Histoire Romaine*, n° 137) pour chasser de la Gaule les Allemands et les *Francs*: encore accorda-t-il à l'une des tribus de ce dernier peuple l'autorisation de se fixer sur la rive gauche du Rhin, entre Mayence et les embouchures de ce fleuve, position qui leur fit donner le nom de *Francs Ripuaires*. Déjà quelques autres tribus avaient obtenu des établissements dans cette contrée, qui manquait de bras pour cultiver la terre et de guerriers pour la défendre. Les *Francs*, admis en grand nombre dans les légions romaines, parvinrent bientôt aux premières charges de l'empire, et le Franc Arbogaste, nommé par Valentinien II maître général de la milice des Gaules, se trouva

assez puissant pour placer un de ses secrétaires sur le trône impérial (voir notre *Histoire Romaine*, n° 139). — Enfin arriva le jour de la grande invasion. Le 31 décembre de l'an 406, les Suèves, les Alains les Bourguignons et les Vandales franchissent le Rhin, que les *Francs Ripuaires*, fidèles alliés de l'empire, essayent vainement de défendre. Toutes ces hordes barbares inondent la Gaule et se répandent, sans trouver aucune résistance, dans toutes ses provinces, ne laissant derrière elles que ruines et dévastation.

9. BURGONDES OU BOURGUIGNONS. — Une seule de ces nations songea à se créer des établissements dans la Gaule. Tandis que les autres Barbares la traversaient pour aller se jeter sur l'Espagne, les Burgondes ou Bourguignons se fixèrent avec des vues d'avenir dans toute la contrée comprise entre le Rhin et la Saône. Déjà, avant son entrée dans la Gaule, ce peuple se distinguait entre tous ceux de la Germanie par son industrie et surtout par son habileté à travailler le bois et le fer. Non moins braves que les autres Barbares, les Bourguignons avaient des mœurs plus douces et plus pacifiques. « Impatronsés sur les domaines des propriétaires gaulois, ayant reçu ou pris à titre d'hospitalité les deux tiers des terres et le tiers des esclaves, ce qui probablement équivalait à la moitié du tout, ils se faisaient scrupule de rien usurper au delà. » (*Aug. THIERRY.*) Enfin ils accueillirent avec empressement les missionnaires que leur envoyèrent les évêques de la Gaule pour achever de les convertir à la religion chrétienne.

Jovin, qui avait pris la pourpre dans les Gaules, avait cherché à s'assurer l'appui des Bourguignons en leur concédant les contrées où ils s'étaient établis. Après la défaite de cet usurpateur, l'empereur Honorius, trop faible pour les en chasser, en confirma la possession à Gondicaire, leur chef ou *Hendin*. Ainsi se trouva définitivement constitué le premier royaume barbare dans les Gaules (l'an 413 de Jésus-Christ).

10. VISIGOTHS. — Vers le même temps, il s'en élevait un plus puissant encore dans la Gaule méridionale. C'était celui des Visigoths, autre peuple barbare sorti des contrées septentrionales de l'Europe. Après avoir traversé en vainqueurs toutes les provinces européennes de l'empire d'Orient, ils avaient pris Rome et ravagé toute l'Italie (voir notre *Histoire du Moyen âge*, n° 3). Devenus les alliés du faible Honorius,

que trois espèces de personnes; savoir : cette classe nombreuse à laquelle son travail journalier ne suffisait plus même pour assurer sa subsistance, et que son excessive misère rendait indifférente à toute espèce de changement; celle des fonctionnaires publics et des soldats, que l'invasion barbare balaya devant elle, et celle du clergé, impuissante à défendre le pays par la force, mais dont l'influence s'exerça, comme nous le verrons bientôt, de la manière la plus heureuse pour adoucir les maux de l'invasion.

### CHAPITRE TROISIÈME.

#### INVASION DES BARBARES, BURGONDES, VISIGOTHS ET FRANCS.

8. PREMIÈRE INVASION BARBARE. — Dès le milieu du troisième siècle de notre ère (l'an 256), des troupes de Barbares déjà connus à cette époque sous le nom de *Francs*, méprisant les légions dégénérées préposées par les empereurs romains à la garde du Rhin, avaient franchi ce fleuve et porté le ravage dans la Gaule, et jusqu'aux extrémités de l'Espagne. Vingt ans après (l'an 277), Probus rejeta au delà du Rhin d'autres *Francs* qui, avec quelques tribus de Lygiens, de Bourguignons et de Vandales, comme eux de race germanique, avaient pris et pillé soixante-dix villes gauloises. Constance Chlore et Constantin le Grand eurent aussi à repousser les invasions des *Francs*; enfin, il fallut au César Julien, chargé par l'empereur Constance du gouvernement de la Gaule, plusieurs campagnes (voir notre *Histoire Romaine*, n° 137) pour chasser de la Gaule les Allemands et les *Francs*: encore accorda-t-il à l'une des tribus de ce dernier peuple l'autorisation de se fixer sur la rive gauche du Rhin, entre Mayence et les embouchures de ce fleuve, position qui leur fit donner le nom de *Francs Ripuaires*. Déjà quelques autres tribus avaient obtenu des établissements dans cette contrée, qui manquait de bras pour cultiver la terre et de guerriers pour la défendre. Les *Francs*, admis en grand nombre dans les légions romaines, parvinrent bientôt aux premières charges de l'empire, et le Franc Arbogaste, nommé par Valentinien II maître général de la milice des Gaules, se trouva

assez puissant pour placer un de ses secrétaires sur le trône impérial (voir notre *Histoire Romaine*, n° 139). — Enfin arriva le jour de la grande invasion. Le 31 décembre de l'an 406, les Suèves, les Alains les Bourguignons et les Vandales franchissent le Rhin, que les *Francs Ripuaires*, fidèles alliés de l'empire, essayent vainement de défendre. Toutes ces hordes barbares inondent la Gaule et se répandent, sans trouver aucune résistance, dans toutes ses provinces, ne laissant derrière elles que ruines et dévastation.

9. BURGONDES ou BOURGUIGNONS. — Une seule de ces nations songea à se créer des établissements dans la Gaule. Tandis que les autres Barbares la traversaient pour aller se jeter sur l'Espagne, les Burgondes ou Bourguignons se fixèrent avec des vues d'avenir dans toute la contrée comprise entre le Rhin et la Saône. Déjà, avant son entrée dans la Gaule, ce peuple se distinguait entre tous ceux de la Germanie par son industrie et surtout par son habileté à travailler le bois et le fer. Non moins braves que les autres Barbares, les Bourguignons avaient des mœurs plus douces et plus pacifiques. « Impatronisés sur les domaines des propriétaires gaulois, ayant reçu ou pris à titre d'hospitalité les deux tiers des terres et le tiers des esclaves, ce qui probablement équivalait à la moitié du tout, ils se faisaient scrupule de rien usurper au delà. » (*Aug. THIERRY.*) Enfin ils accueillirent avec empressement les missionnaires que leur envoyèrent les évêques de la Gaule pour achever de les convertir à la religion chrétienne.

Jovin, qui avait pris la pourpre dans les Gaules, avait cherché à s'assurer l'appui des Bourguignons en leur concédant les contrées où ils s'étaient établis. Après la défaite de cet usurpateur, l'empereur Honorius, trop faible pour les en chasser, en confirma la possession à Gondicaire, leur chef ou *Hendin*. Ainsi se trouva définitivement constitué le premier royaume barbare dans les Gaules (l'an 413 de Jésus-Christ).

10. VISIGOTHS. — Vers le même temps, il s'en élevait un plus puissant encore dans la Gaule méridionale. C'était celui des Visigoths, autre peuple barbare sorti des contrées septentrionales de l'Europe. Après avoir traversé en vainqueurs toutes les provinces européennes de l'empire d'Orient, ils avaient pris Rome et ravagé toute l'Italie (voir notre *Histoire du Moyen âge*, n° 3). Devenus les alliés du faible Honorius,

qu'ils délivrèrent des concurrents qui lui disputaient l'empire, et au nom duquel ils allèrent combattre les Barbares qui désolaient l'Espagne, ils obtinrent, pour prix des services rendus par eux à l'empereur, la cession de ce qu'ils avaient conquis en Espagne et la province Gauloise de la seconde Aquitaine, avec la ville de *Toulouse*, dont *Wallia*, leur chef, fit sa capitale (l'an 419 de Jésus-Christ). Les successeurs de ce prince y ajoutèrent toutes les provinces comprises entre les Pyrénées et la Loire, et rendirent ainsi le royaume des Visigots le plus puissant des nouveaux états fondés par les Barbares.

**11. FRANCS.** — Il nous reste à parler du peuple qui devait substituer sa domination à toutes celles récemment établies dans la Gaule, et même à celle des Romains, dont il acheva d'y anéantir les faibles restes. Les *Francs*, dont nous avons déjà signalé plus haut (8) les invasions répétées dans la Gaule, étaient moins une nation qu'une confédération de peuplades belliqueuses de la Germanie, qu'avait unies entre elles un intérêt commun de défense. Ils paraissent avoir occupé primitivement tout l'espace compris entre le Rhin, le Main et le Wésér (voir notre *Géographie historique*, n° 130). Nous avons parlé plus haut (n° 8) de celle de leurs tribus qui s'était établie sur la rive opposée du Rhin, sous le nom de *Francs Ripuaires*. Quand les Francs des deux rives du fleuve virent les autres peuples de la Germanie se répandre dans la Gaule, ils résolurent de s'y assurer aussi des établissements. Pendant que les Bourguignons s'établissaient à l'orient et les Visigoths au midi, les Francs envahirent le nord. Diverses tribus, ayant chacune leur chef distinct, se fixèrent aux environs de Cologne, de Thérouanne, de Tournai, de Cambrai, et pénétrèrent même jusqu'au Mans. Mais la plus célèbre, celle des *Francs Saliens*, re-ta quelque temps confinée sur les rives de la Meuse et de l'Escaut. C'est dans cette contrée et sur cette tribu seulement que régnèrent, si toutefois ils ont jamais existé, les princes que l'on a l'habitude de placer à la tête des rois de France. On comprendra combien ils méritent peu ce titre, si l'on réfléchit qu'à l'époque où ils régnèrent sur le petit canton occupé par les Francs Saliens, la vaste contrée qui a formé depuis le royaume de France était occupée presque tout entière par les peuples que nous avons nommés plus haut, et par les Romains qui en conservaient encore toute la partie centrale.

## LIVRE DEUXIÈME.

LA FRANCE SOUS LES MÉROVINGIENS  
ET LES CAROLINGIENS.

## CHAPITRE PREMIER.

## ETABLISSEMENT DE LA MONARCHIE FRANQUE.

## CLOVIS.

**12. ETABLISSEMENT DE LA MONARCHIE.** — C'est sur les bords de la Meuse et de l'Escaut, ainsi que nous l'avons montré dans le chapitre précédent, qu'il faut placer le berceau de la monarchie Franque. Car si nous refusons le nom de rois de France aux chefs que les guerriers Francs inauguraient en les élevant sur le bouclier, et que distinguait leur longue chevelure (1), signe du haut rang qu'ils occupaient dans la nation, nous devons reconnaître les ancêtres des rois de la première race dans ces chefs choisis, à ce qu'il paraît, de temps immémorial dans la même famille, sans toutefois que la loi de l'hérédité fût encore admise chez les Francs Saliens lorsqu'ils vinrent s'établir dans la Gaule. — Nous ne parlerons pas ici de *Pharamond*, dont nous ne connaissons que le nom et dont l'existence même a été mise en doute par la plupart des historiens; mais *Clovis* ou *Chlogion*, que l'on place après lui (427-448), est déjà mieux connu de nos vieux chroniqueurs. C'était, dit Grégoire de Tours, un homme illustre et puissant qui régnait à *Dispargum* (aujourd'hui *Duysborck*, entre Bruxelles et Louvain). Il défait les Romains qui occupaient la ville de *Cambrai*, s'en empara, et conquît tous les pays jusqu'à la Somme.

Sous le règne de son successeur *Mérovée* (448-458), dont le nom rappelle celui qui est resté à la première de nos races royales, une invasion plus redoutable qu'aucune des précédentes, celle des Huns, arrivés des extrémités de l'Asie sous

(1) De là le surnom de *Chevelu*, attribué à quelques-uns de nos premiers rois; de là aussi l'usage souvent pratiqué, comme nous le verrons, dans les premiers siècles de notre histoire, de couper les cheveux aux princes que l'on voulait exclure du trône.

qu'ils délivrèrent des concurrents qui lui disputaient l'empire, et au nom duquel ils allèrent combattre les Barbares qui désolaient l'Espagne, ils obtinrent, pour prix des services rendus par eux à l'empereur, la cession de ce qu'ils avaient conquis en Espagne et la province Gauloise de la seconde Aquitaine, avec la ville de *Toulouse*, dont *Wallia*, leur chef, fit sa capitale (l'an 419 de Jésus-Christ). Les successeurs de ce prince y ajoutèrent toutes les provinces comprises entre les Pyrénées et la Loire, et rendirent ainsi le royaume des Visigots le plus puissant des nouveaux états fondés par les Barbares.

11. **FRANCS.** — Il nous reste à parler du peuple qui devait substituer sa domination à toutes celles récemment établies dans la Gaule, et même à celle des Romains, dont il acheva d'y anéantir les faibles restes. Les *Francs*, dont nous avons déjà signalé plus haut (8) les invasions répétées dans la Gaule, étaient moins une nation qu'une confédération de peuplades belliqueuses de la Germanie, qu'avait unies entre elles un intérêt commun de défense. Ils paraissent avoir occupé primitivement tout l'espace compris entre le Rhin, le Main et le Wésér (voir notre *Géographie historique*, n° 130). Nous avons parlé plus haut (n° 8) de celle de leurs tribus qui s'était établie sur la rive opposée du Rhin, sous le nom de *Francs Ripuaires*. Quand les Francs des deux rives du fleuve virent les autres peuples de la Germanie se répandre dans la Gaule, ils résolurent de s'y assurer aussi des établissements. Pendant que les Bourguignons s'établissaient à l'orient et les Visigoths au midi, les Francs envahirent le nord. Diverses tribus, ayant chacune leur chef distinct, se fixèrent aux environs de Cologne, de Thérouanne, de Tournai, de Cambrai, et pénétrèrent même jusqu'au Mans. Mais la plus célèbre, celle des *Francs Saliens*, re-ta quelque temps confinée sur les rives de la Meuse et de l'Escaut. C'est dans cette contrée et sur cette tribu seulement que régnèrent, si toutefois ils ont jamais existé, les princes que l'on a l'habitude de placer à la tête des rois de France. On comprendra combien ils méritent peu ce titre, si l'on réfléchit qu'à l'époque où ils régnèrent sur le petit canton occupé par les Francs Saliens, la vaste contrée qui a formé depuis le royaume de France était occupée presque tout entière par les peuples que nous avons nommés plus haut, et par les Romains qui en conservaient encore toute la partie centrale.

## LIVRE DEUXIÈME.

LA FRANCE SOUS LES MÉROVINGIENS  
ET LES CAROLINGIENS.

## CHAPITRE PREMIER.

## ETABLISSEMENT DE LA MONARCHIE FRANQUE.

## CLOVIS.

12. **ETABLISSEMENT DE LA MONARCHIE.** — C'est sur les bords de la Meuse et de l'Escaut, ainsi que nous l'avons montré dans le chapitre précédent, qu'il faut placer le berceau de la monarchie Franque. Car si nous refusons le nom de rois de France aux chefs que les guerriers Francs inauguraient en les élevant sur le bouclier, et que distinguait leur longue chevelure (1), signe du haut rang qu'ils occupaient dans la nation, nous devons reconnaître les ancêtres des rois de la première race dans ces chefs choisis, à ce qu'il paraît, de temps immémorial dans la même famille, sans toutefois que la loi de l'hérédité fût encore admise chez les Francs Saliens lorsqu'ils vinrent s'établir dans la Gaule. — Nous ne parlerons pas ici de *Pharamond*, dont nous ne connaissons que le nom et dont l'existence même a été mise en doute par la plupart des historiens; mais *Clovis* ou *Chlogion*, que l'on place après lui (427-448), est déjà mieux connu de nos vieux chroniqueurs. C'était, dit Grégoire de Tours, un homme illustre et puissant qui régnait à *Dispargum* (aujourd'hui *Duysborck*, entre Bruxelles et Louvain). Il défit les Romains qui occupaient la ville de *Cambrai*, s'en empara, et conquît tous les pays jusqu'à la Somme.

Sous le règne de son successeur *Mérovée* (448-458), dont le nom rappelle celui qui est resté à la première de nos races royales, une invasion plus redoutable qu'aucune des précédentes, celle des Huns, arrivés des extrémités de l'Asie sous

(1) De là le surnom de *Chevelu*, attribué à quelques-uns de nos premiers rois; de là aussi l'usage souvent pratiqué, comme nous le verrons, dans les premiers siècles de notre histoire, de couper les cheveux aux princes que l'on voulait exclure du trône.

la conduite d'un chef qui s'appelait lui-même le *fleau de Dieu*, vint fondre sur la Gaule désolée. Il s'y trouva pourtant assez de braves soldats pour affronter le terrible Attila, le plus célèbre et le plus féroce de tous les conquérants barbares. La crainte des maux dont les menaçait l'approche de ce farouche guerrier, qui se vantait que l'herbe ne repoussait jamais où son cheval avait passé, réunit contre lui tous les peuples de la Gaule. Appelés aux armes par le vaillant Aétius, qui gouvernait toute la partie de ce pays encore soumise à l'empire romain, et qui leur avait appris, par les victoires mêmes qu'il avait remportées sur eux, à reconnaître sa supériorité, ils se réunirent sous son commandement. Déjà Attila avait pénétré dans le centre de la Gaule, brûlant et saccageant tout sur son passage. Laissant de côté la ville de *Paris*, préservée de sa fureur, suivant une antique tradition, par les prières de sainte Geneviève, il vint mettre le siège devant *Orléans*. La résistance énergique des habitants de cette ville, encouragés par leur évêque, le vertueux Anianus (saint Aignan), l'arrêt et Pétonne. A l'approche de l'armée qui s'est réunie pour le combattre, il hésite et repasse la Seine; mais Aétius marche à sa poursuite et l'atteint dans les plaines de *Châlons-sur-Marne* (l'an 451). Cent soixante-deux mille, et même, suivant quelques auteurs, trois cent mille Huns demeurèrent sur le champ de bataille. Mérovée contribua, dit-on, par son courage à cette mémorable victoire, qui coûta la vie au brave Théodoric, roi des Visigoths. Quelques années après, Aétius, qui avait illustré par ce glorieux triomphe son commandement dans les Gaules, fut poignardé par l'empereur Valentinien, lâchement jaloux de sa brillante renommée. La mort de cet illustre soutien de l'empire laissa la Gaule romaine sans défenseur. Mérovée en profita pour étendre ses états, qu'il transmit bientôt après à *Childéric I<sup>er</sup>*, généralement regardé comme son fils.

Ce jeune prince (458-481), après quelques années d'un règne signalé seulement par de honteuses débauches, fut chassé par les Francs, irrités de sa conduite licencieuse. Néanmoins ils ne le remplacèrent point; et on les voit avec étonnement se soumettre au comte romain *Ægidius* ou Gilles, successeur d'Aétius. Sans doute le souvenir de la victoire de Châlons fit supposer à ces braves guerriers qu'ils pouvaient sans honte faire un pareil choix. Toutefois cette domination étrangère ne tarda pas à leur peser, et ils rappelèrent, après quatre années d'exil, Childéric, qui illustra la fin de son règne

par de nombreuses victoires. On dit même qu'il pénétra jusqu'à la Loire, mais vraisemblablement sans y former d'établissement fixe; car il paraît avoir eu pour capitale *Tournai*, où l'on a découvert son tombeau en 1635.

15. CLOVIS (481-511). — Clovis, fils de Childéric, avait seize ans à peine lorsque les Francs Saliens l'élevèrent sur le bouclier. Avant de raconter les conquêtes qui illustrèrent le règne de ce prince, le véritable fondateur de la monarchie française, rappelons en quelques mots quel était, à l'époque de son avènement, l'état de la vaste contrée qu'il devait réunir presque tout entière sous sa domination. Roi lui-même de la tribu des Francs Saliens, qui pouvait armer quatre à cinq mille guerriers, il possédait seulement le petit pays renfermé entre l'Escaut et la Meuse, avec Tournai, résidence de son père, pour capitale; et il se trouvait entouré d'autres tribus Franques, qu'il fit sans doute entrer dans son alliance, mais qui avaient chacune leur chef tout à fait indépendant. — Au centre de la Gaule, le patrice romain Syagrius, fils et successeur d'Ægidius, gouvernait la contrée comprise entre la Somme et la Seine, et avait *Soissons* pour résidence. La chute de l'empire romain d'Occident, qui s'était écroulé sous les coups des barbares, en 476, avait fait de ce patrice héréditaire un petit souverain indépendant; néanmoins il était encore considéré comme le représentant, dans les Gaules, de cette puissance romaine que le Gaulois était habitué depuis cinq siècles à traiter avec respect. — Les *Cités Armoricaines* de l'ouest (voir n° 1), où s'était toujours maintenu un esprit d'indépendance, avaient profité de l'affaiblissement de la puissance impériale pour se remettre en liberté (vers l'an 408), et, afin d'être en état de se défendre elles-mêmes contre les Barbares, elles avaient renouvelé leur antique confédération, dans laquelle étaient même entrées toutes les villes comprises entre la Seine et la Loire. La péninsule Armoricaine, où s'étaient réfugiés depuis quelques années beaucoup d'habitants de la Grande-Bretagne, forcés par des invasions étrangères à quitter leur patrie, avait pris de ces nouveaux venus le nom de *Bretagne*, qu'elle conserve encore. — Au midi de la confédération Armoricaine s'étendait le royaume des *Visigoths*, qui par suite des accroissements considérables qu'avait reçus sa puissance depuis l'époque de sa fondation (n° 10), était devenu le plus important des Gaules. — A l'orient, les *Bourguignons* (n° 9) avaient étendu leur domination depuis les

sources de la Saône jusqu'à la Méditerranée; mais ce vaste royaume, par suite de partages opérés par les fils de ses derniers souverains, se trouvait divisé en plusieurs petits états dont *Genève*, *Châlon-sur-Saône*, *Lyon* et *Vienne*, étaient alors les capitales. — Au nord des Bourguignons enfin, une tribu d'*Allemands* sortis de la Germanie occupait, le long de la rive gauche du Rhin, une lisière de pays assez étroite, mais qui s'étendait depuis Bâle jusqu'à Mayence.

**14. VICTOIRE DE CLOVIS SUR SYAGRIUS (486).** — Clovis, impatient de justifier le choix des guerriers qui, malgré sa grande jeunesse, l'avaient élu pour leur chef, fait un appel à toutes les tribus Franques, et traversant la forêt *Charbonnière*, partie occidentale de celle des Ardennes, il arrive jusque sous les murs de *Soissons* défier au combat le patrice Syagrius, auquel il laisse le choix du jour et du lieu de la bataille. Elle se livra à quelque distance au nord de cette ville (l'an 486). Les Romains ne purent supporter le choc impétueux des Francs, qui les poursuivirent jusque dans leur capitale, qui devint celle des Saliens. Syagrius chercha un refuge à la cour du roi des Visigoths; mais réclamé avec menace par le vainqueur et lâchement livré par celui auquel il avait demandé un asile, il fut mis à mort. Il importait à la politique de Clovis d'anéantir avec la domination romaine jusqu'au dernier représentant de la puissance impériale, afin d'enlever aux Gaulois le prétexte d'une honorable fidélité.

**15. VASE DE SOISSONS.** — Clovis ne se montra pas moins habile dans sa conduite à l'égard du clergé catholique, dont l'influence était immense dans la Gaule, comme nous l'avons fait connaître plus haut (n° 6). Saint Remi, évêque de Reims, l'une des villes que la défaite de Syagrius avait livrées au vainqueur, envoya redemander au roi des Francs un vase d'une grandeur et d'une beauté remarquables, qui avait été pris dans le pillage d'une église. Clovis, désirant donner satisfaction à l'évêque, promit de le lui rendre, et le demanda à ses compagnons d'armes au moment du partage du butin, qui eut lieu dans la ville de Soissons; tous consentaient à le lui laisser, lorsque l'un d'eux, plus emporté que les autres, déchargea sur le vase un coup de sa francisque ou hache d'armes, en s'écriant: « Tu n'auras, comme les autres, que ce que le sort te donnera. » Le pouvoir des rois Francs n'était pas assez grand pour que Clovis osât punir cet outrage. Il remit un

autre vase à l'envoyé de l'évêque, et attendit pour se venger l'époque de la revue annuelle du champ de mars (voir n° 17). Là, sous prétexte que les armes du soldat étaient mal en ordre, il lui arracha sa francisque, la jette à terre, et tandis que celui-ci se baisse pour la ramasser, il lui fend la tête d'un coup de sa hache d'armes, en disant: « Ainsi tu frappas le vase dans Soissons. » Cette vengeance, toute brutale qu'elle était, obtint, à ce qu'il paraît, l'approbation des Francs, qui se retirèrent pénétrés de crainte, s'il en faut croire Grégoire de Tours; il est certain du moins que cet acte d'audace contribua à affermir le pouvoir royal, dont l'étendue avait été jusque-là, comme le prouve cette anecdote même, aussi incertaine que ce pouvoir lui-même était faible.

**16. BATAILLE DE TOLBIAC (496). CONVERSION DE CLOVIS.** — La conversion de Clovis au christianisme eut sur l'accroissement de sa puissance une influence bien plus décisive encore. Quelques années après la victoire de Soissons, il avait épousé Clotilde, nièce de Gondebaud, roi des Bourguignons. Cette princesse, la seule reine catholique qu'il y eût alors parmi les nations barbares, usa de tout l'ascendant que lui donnaient sur son mari sa beauté et ses vertus pour le décider à embrasser la foi. Clovis hésitait cependant encore, lorsque la guerre éclata entre les Francs et les Allemands des bords du Rhin. Les deux armées se rencontrèrent (en 496) dans la plaine de Tolbiac (aujourd'hui Zulpic, près de Cologne), et les Francs commençaient à plier, lorsque Clovis, levant les mains au ciel, s'écria: *Dieu de Clotilde, fais-moi vaincre, et je croirai en toi.* Ramenant aussitôt ses guerriers à la charge, il remporte une victoire complète. Fidèle à sa promesse, il consentit à recevoir les pieuses instructions de saint Remi, et fut bientôt après baptisé par le saint évêque avec toute sa famille. « Baisse humblement la tête, Sicambre, lui dit le pontife lorsqu'il s'avança pour recevoir l'eau du baptême; adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré. » Le spectacle tout nouveau pour eux de cette sainte cérémonie, célébrée le jour de Noël (de l'an 496) avec toute la pompe du culte catholique, fit une vive impression sur les Barbares; trois mille imitèrent l'exemple de leur chef. — La conversion de Clovis, auquel le pape saint Anastase conféra le titre de *roi très-chrétien* (1), conservé, avec celui de fils aîné

(1) Clovis était alors le seul roi catholique de l'Europe.

de l'Église, par tous ses successeurs, lui assura la prompte soumission de toute la Gaule centrale et occidentale, dont les habitants étaient catholiques. Elle lui prépara d'autres succès encore, en lui donnant pour alliés tous les évêques catholiques de la Gaule, qui souffraient avec peine la domination des Bourguignons et surtout celle des Visigoths, qui ayant embrassé, avant leur entrée dans la Gaule, l'hérésie de l'arianisme, l'avaient apportée avec eux dans les contrées où ils s'étaient établis, et l'avaient communiquée aux Bourguignons, qui étaient devenus catholiques à leur arrivée dans les Gaules (n° 9).

**17. CONQUÊTE DE L'AQUITAINE (507).** — Une double guerre contre la *Bourgogne*, qui fut soumise à un tribut, occupa ensuite Clovis; mais une entreprise plus importante le préoccupait; les évêques de l'Aquitaine, vexés par les Visigoths ariens, l'appelaient de tous leurs vœux. Nous avons déjà parlé de ces grandes assemblées annuelles de la nation appelées *Champs de Mars*, parce qu'elles se tenaient au mois de mars, dans une vaste campagne où les guerriers francs se réunissaient pour délibérer tout armés sur les objets qui intéressaient la nation, et particulièrement sur les expéditions militaires à entreprendre. Au champ de mars de l'an 507, Clovis dit à ses compagnons d'armes: « Je ne puis souffrir que ces Visigoths ariens possèdent les plus belles provinces de la Gaule. Marchons avec l'aide de Dieu, et, après les avoir vaincus, réduisons le pays en notre pouvoir. » Ce discours plut, dit Grégoire de Tours, aux guerriers francs, qui firent serment de ne point se couper la barbe qu'ils n'eussent vaincu les Visigoths. La bataille connue sous le nom de bataille de *Vouillé*, se livra (507) aux environs de Poitiers. Elle fut extrêmement sanglante: Alaric y périt de la main de Clovis, qui faillit lui-même être percé d'un coup de lance. Cette victoire mit fin dans la Gaule au royaume de Toulouse, qui y subsistait depuis quatre-vingt-huit ans. Clovis pénétra en vainqueur jusqu'aux Pyrénées, sans pouvoir toutefois rejeter entièrement au delà de ces montagnes les Visigoths, qui, secourus par leurs frères les Ostrogoths d'Italie, sujets de l'illustre Théodoric (voir notre *Histoire du Moyen âge*, n° 3), conservèrent la *Septimanie*, province qui occupait toute la côte de la Méditerranée, depuis le Rhône jusqu'aux Pyrénées. Les Bourguignons, qui avaient pris parti pour Clovis contre les Ostrogoths, y perdirent la *Provence*, qui

passa sous la domination de Théodoric. Clovis se consola de l'échec que ses armes avaient éprouvé de ce côté par une expédition heureuse contre la *Bretagne*, dont le roi Budic se reconnut son tributaire, et par la soumission volontaire de l'*Armorique*. — A la suite de ces conquêtes, le roi des Francs reçut de l'empereur d'Orient, Anastase, les ornements du consulat; il s'en revêtit solennellement à Tours, dans la basilique de Saint-Martin, posa la couronne sur sa tête; puis, étant monté à cheval, il parcourut la ville, jetant de l'or et de l'argent au peuple, qui répétait dans ses acclamations les noms de consul et d'Auguste, titres encore vénérés des Gallo-Romains, et qui lui furent toujours donnés par la suite.

**18. DERNIÈRES ANNÉES DE CLOVIS.** — Les vastes états conquis par le roi des Francs devaient suffire à son ambition: ils embrassaient, en effet, presque tous les pays compris entre l'Océan, les Pyrénées, les Cévennes, le Rhône, le Rhin depuis Bâle jusqu'à son embouchure, et même, à ce qu'il paraît, le pays originairement possédé par les Francs sur la rive droite de ce fleuve. « On s'abuserait, du reste, étrangement si l'on attachait aux conquêtes et à la monarchie de Clovis les idées que réveillent aujourd'hui de semblables mots. Il s'en fallait bien qu'il régnât partout où il avait porté ses armes, ni qu'il possédât tout ce qu'il avait conquis. » (M. GUIZOT.) Les Francs n'étaient pas assez nombreux pour occuper militairement et avec sûreté un vaste territoire. Le roi, et, à son exemple, les principaux chefs, s'approprièrent les meilleurs domaines des provinces conquises; quelques-uns s'y établissaient eux-mêmes, mais le plus grand nombre revenaient avec le roi et leur butin dans le nord et l'est de la Gaule, où résidait en réalité la nation des Francs, qui ne dépassaient guère *Paris*, dont leur chef fit sa capitale. C'est là ce qui explique l'importance qu'attachait Clovis à la possession complète de ces dernières contrées, et la politique barbare qui le porta à exterminer les petits rois francs de *Cologne*, de *Thérouanne*, de *Cambrai*, et du *Mans*, dont le meurtre souilla la fin de son règne. « Ayant tué de même beaucoup d'autres rois et ses plus proches parents, dans la crainte qu'ils ne lui enlevassent l'empire, dit Grégoire de Tours, il étendit son pouvoir dans toute la Gaule. » Mais, par ces assassinats des princes de sa famille, Clovis donna un exemple qui ne fut, comme nous l'allons voir, que trop fidèlement suivi par ses descendants.

Le concile d'Orléans (511), où furent promulgués plusieurs

canons importants pour la discipline de l'Église, le règlement des mœurs publiques, l'extension du droit d'asile accordé aux églises, et les rapports entre l'Église et l'État, fut le dernier événement important du règne de Clovis, qui se plut à en sanctionner les actes.

## CHAPITRE DEUXIÈME.

### PARTAGES ET GUERRES CIVILES. L'AUSTRASIE ET LA NEUSTRIE.

#### 19. PREMIER PARTAGE (1).

Rois de Metz.	Roi d'Orléans.	Roi de Paris.	Roi de Soissons.
THÉODORIC ou THIERRI 1 <sup>er</sup> . 511-534.	CLÉDOMIR. 511-524.	CHILDEBERT 1 <sup>er</sup> . 511-558.	CLOTAIRE 1 <sup>er</sup> . 511-558.
THÉODEBERT 1 <sup>er</sup> . 534-548.			roi de Soissons et de Metz.
THÉODEBALD. 548-555.			555-558.

CLOTAIRE 1<sup>er</sup>, seul roi de toute la monarchie, 558-561.

Les lois établies chez les peuples d'origine germanique appelaient tous les fils à succéder avec un droit égal aux domaines de leur père. Le soin qu'avait pris Clovis d'exterminer tous les autres princes de la famille mérovingienne, et le prestige dont ses conquêtes avaient entouré sa puissance, ayant aussi assuré à ses enfants l'hérédité de sa couronne, ses quatre fils succédèrent à son titre comme à ses domaines, sans que personne songeât à contester ce droit à aucun d'eux. Ce fut le premier exemple de ces partages de la monarchie, qui de-

(1) Plusieurs historiens, qui donnent sans difficulté le titre de rois de France aux prédécesseurs de Clovis, le refusent à ceux des descendants de ce prince qui n'ont pas régné à Paris; et cependant les rois d'Austrasie, de Soissons, d'Orléans, de Bourgogne et d'Aquitaine y ont autant de droits que les vingt-deux auxquels il est exclusivement attribué par ces historiens: nous ne négligerons donc pas leur histoire, qui est celle de nos provinces orientales et méridionales; mais, pour éviter la confusion, à chaque partage de la monarchie, nous réunirons dans un petit tableau les noms des princes qui ont régné pendant la durée de ce partage.

vinrent, comme nous le verrons bientôt, la source d'une foule de crimes atroces et de guerres civiles. La manière dont les quatre fils de Clovis partagèrent les états de leur père paraît incompréhensible, si l'on ne se rappelait la nature des possessions dont ils se composaient. (Voir le numéro précédent.) Mais les bizarreries de ce partage s'expliquent naturellement par le désir que devait avoir chacun des frères de réunir dans son lot, en quantité à peu près égale, les établissements Francs et les domaines royaux, dispersés dans toute l'étendue des Gaules, et peut-être aussi les productions des diverses provinces. Ainsi *Théodoric* ou *Thierry 1<sup>er</sup>*, l'aîné des fils de Clovis, réunit aux provinces Franques des deux rives du Rhin jusqu'à la Meuse, les villes de Reims, de Châlons-sur-Marne, de Troyes, et, en outre, plusieurs autres situées dans l'Aquitaine, dont il fallut toutefois refaire la conquête. *Metz* était la capitale de ce prince. Le second, *Clodomir*, roi d'Orléans, eut en partage la Gaule centrale avec le Maine et l'Anjou, auxquels il joignit encore la Novempopulanie, province de l'Aquitaine, située au pied des Pyrénées. *Childebert*, roi de Paris, possédait à la fois les provinces entre la Somme et la Seine, plusieurs des villes de l'Aquitaine, et Paris pour capitale. Enfin, le plus jeune des quatre, *Clotaire*, roi de Soissons, obtint, outre cette ville et celles de Laon, Saint-Quentin et Amiens, tout le pays entre la Somme, l'Océan et les embouchures de la Meuse et du Rhin, et reçut aussi, comme les autres, une portion de la fertile Aquitaine.

**20. CONQUÊTES ET EXPÉDITIONS GUERRIÈRES.** — Il semblerait que l'effet d'un tel partage devait être d'arrêter les progrès de la puissance naissante des Francs; il n'en arriva pourtant point ainsi. C'est que ce partage ne fut, comme nous l'avons expliqué, qu'un partage de possessions territoriales, sans que la nation se considérât elle-même comme partagée. « Les Francs s'appartenaient à eux-mêmes. » Chacun des princes avait bien ses compagnons d'armes, ses fidèles ou *Leudes*, comme on les appelait alors; mais ces leudes eux-mêmes conservaient, à ce qu'il paraît, la liberté d'aller combattre sous le commandement d'un autre chef, puisqu'on vit ceux de Thierry lui déclarer que, s'il ne voulait pas se mettre à leur tête, ils iraient combattre sous la conduite de l'un de ses frères. Il suffisait donc d'un chef pour conduire les guerriers francs au combat, et il s'en trouva toujours parmi les princes placés sur le trône.

canons importants pour la discipline de l'Église, le règlement des mœurs publiques, l'extension du droit d'asile accordé aux églises, et les rapports entre l'Église et l'État, fut le dernier événement important du règne de Clovis, qui se plut à en sanctionner les actes.

## CHAPITRE DEUXIÈME.

### PARTAGES ET GUERRES CIVILES. L'AUSTRASIE ET LA NEUSTRIE.

#### 19. PREMIER PARTAGE (1).

Rois de Metz.	Roi d'Orléans.	Roi de Paris.	Roi de Soissons.
THÉODORIC ou THIERRI 1 <sup>er</sup> . 511-534.	CLÉDOMIR. 511-524.	CHILDEBERT 1 <sup>er</sup> . 511-558.	CLOTAIRE 1 <sup>er</sup> . 511-558.
THÉODEBERT 1 <sup>er</sup> . 534-548.			roi de Soissons et de Metz.
THÉODEBALD. 548-555.			555-558.

CLOTAIRE 1<sup>er</sup>, seul roi de toute la monarchie, 558-561.

Les lois établies chez les peuples d'origine germanique appelaient tous les fils à succéder avec un droit égal aux domaines de leur père. Le soin qu'avait pris Clovis d'exterminer tous les autres princes de la famille mérovingienne, et le prestige dont ses conquêtes avaient entouré sa puissance, ayant aussi assuré à ses enfants l'hérédité de sa couronne, ses quatre fils succédèrent à son titre comme à ses domaines, sans que personne songeât à contester ce droit à aucun d'eux. Ce fut le premier exemple de ces partages de la monarchie, qui de-

(1) Plusieurs historiens, qui donnent sans difficulté le titre de rois de France aux prédécesseurs de Clovis, le refusent à ceux des descendants de ce prince qui n'ont pas régné à Paris; et cependant les rois d'Austrasie, de Soissons, d'Orléans, de Bourgogne et d'Aquitaine y ont autant de droits que les vingt-deux auxquels il est exclusivement attribué par ces historiens: nous ne négligerons donc pas leur histoire, qui est celle de nos provinces orientales et méridionales; mais, pour éviter la confusion, à chaque partage de la monarchie, nous réunirons dans un petit tableau les noms des princes qui ont régné pendant la durée de ce partage.

vinrent, comme nous le verrons bientôt, la source d'une foule de crimes atroces et de guerres civiles. La manière dont les quatre fils de Clovis partagèrent les états de leur père paraît incompréhensible, si l'on ne se rappelait la nature des possessions dont ils se composaient. (Voir le numéro précédent.) Mais les bizarreries de ce partage s'expliquent naturellement par le désir que devait avoir chacun des frères de réunir dans son lot, en quantité à peu près égale, les établissements Francs et les domaines royaux, dispersés dans toute l'étendue des Gaules, et peut-être aussi les productions des diverses provinces. Ainsi *Théodoric* ou *Thierry 1<sup>er</sup>*, l'aîné des fils de Clovis, réunit aux provinces Franques des deux rives du Rhin jusqu'à la Meuse, les villes de Reims, de Châlons-sur-Marne, de Troyes, et, en outre, plusieurs autres situées dans l'Aquitaine, dont il fallut toutefois refaire la conquête. *Metz* était la capitale de ce prince. Le second, *Clodomir*, roi d'Orléans, eut en partage la Gaule centrale avec le Maine et l'Anjou, auxquels il joignit encore la Novempopulanie, province de l'Aquitaine, située au pied des Pyrénées. *Childebert*, roi de Paris, possédait à la fois les provinces entre la Somme et la Seine, plusieurs des villes de l'Aquitaine, et Paris pour capitale. Enfin, le plus jeune des quatre, *Clotaire*, roi de Soissons, obtint, outre cette ville et celles de Laon, Saint-Quentin et Amiens, tout le pays entre la Somme, l'Océan et les embouchures de la Meuse et du Rhin, et reçut aussi, comme les autres, une portion de la fertile Aquitaine.

**20. CONQUÊTES ET EXPÉDITIONS GUERRIÈRES.** — Il semblerait que l'effet d'un tel partage devait être d'arrêter les progrès de la puissance naissante des Francs; il n'en arriva pourtant point ainsi. C'est que ce partage ne fut, comme nous l'avons expliqué, qu'un partage de possessions territoriales, sans que la nation se considérât elle-même comme partagée. « Les Francs s'appartenaient à eux-mêmes. » Chacun des princes avait bien ses compagnons d'armes, ses fidèles ou *Leudes*, comme on les appelait alors; mais ces leudes eux-mêmes conservaient, à ce qu'il paraît, la liberté d'aller combattre sous le commandement d'un autre chef, puisqu'on vit ceux de Thierry lui déclarer que, s'il ne voulait pas se mettre à leur tête, ils iraient combattre sous la conduite de l'un de ses frères. Il suffisait donc d'un chef pour conduire les guerriers francs au combat, et il s'en trouva toujours parmi les princes placés sur le trône.

Les expéditions entreprises par les fils de Clovis forment à elles seules toute l'histoire des règnes de ces princes, et accrurent notablement l'étendue de la domination Franque. — Un chef Saxon qui avait fait une invasion dans la Bretagne fut défait et tué par Thierry (en 515). Ce même roi profita des dissensions survenues entre les princes qui gouvernaient la *Thuringe* pour réunir à ses états (en 530) ce royaume, qui les touchait à l'est, et qui comprenait une partie assez considérable de l'Allemagne actuelle. — Les Saxons, peuple du nord de cette contrée, avaient aidé Thierry dans sa conquête. La réussite de cette entreprise détermina les Allemands et les Bavaïois, qui occupaient les contrées situées au midi de la *Thuringe*, à reconnaître aussi la suprématie des fils de Clovis. — D'autres expéditions plus importantes occupaient ceux-ci dans la Gaule. Les Visigoths et les Bourguignons en possédaient encore plusieurs provinces (n<sup>o</sup> 13 et 17) : les princes Francs étaient impatients de compléter la conquête de leur père. Un prétexte s'offrit bientôt pour attaquer les premiers. Amalaric, leur roi, avait épousé une sœur des rois Francs ; mais ce prince arien la maltraitait à cause de sa religion ; elle implora le secours de ses frères, qui coururent la venger (531). Childébert prit et pilla *Narbonne*, capitale d'Amalaric, délivra sa sœur, et ramena ses guerriers chargés des riches dépouilles des Visigoths ; mais il n'eut pas l'habileté de s'affermir dans sa nouvelle conquête. Amalaric avait péri dans cette guerre ; son successeur reprit la *Septimanie*, où Childébert fit (en 542) une nouvelle expédition, qu'il poussa même jusqu'à Saragosse en Espagne ; mais un riche butin fut encore le seul fruit que les Francs retirèrent de cette expédition, qui n'eut pas pour l'extension de leur puissance des résultats plus positifs que la précédente.

Il n'en fut pas de même en *Bourgogne*, où les princes Francs avaient porté la guerre, dès l'an 523, à l'instigation de leur mère Clotilde, impatiente de venger sur les fils de Gondebaud le massacre que ce prince avait fait de tous ceux de sa famille. Clodomir, qui avait continué la guerre à lui seul, périt, en 524, à la bataille de *Vésérance*, près de Vienne ; mais Childébert et Clotaire achevèrent (en 533) la conquête de la *Bourgogne*, et s'assurèrent la soumission des vaincus en leur laissant leurs lois et les formes de leur gouvernement.

Cette conquête avait mis de nouveau les Francs en contact avec les Ostrogoths, qui possédaient, ainsi que nous l'avons dit plus haut (n<sup>o</sup> 17), la *Provence*, enlevée aux Bourguignons

par leur roi Théodoric. Vitigès, l'un de ses successeurs, abandonna cette province à Théodebert, qui avait lui-même succédé (en 534) à son père Thierry. Le roi goth espérait, par cette concession, s'assurer les secours dont il avait besoin pour se défendre contre l'empereur d'Orient, Justinien, qui s'était aussi, de son côté, allié avec Théodebert en lui faisant l'abandon de ses droits sur l'Italie. Le prince franc les trompa tous les deux. Ne rêvant rien moins que la conquête des états de l'un et de l'autre, il passa les Alpes à la tête de cent mille guerriers, et se jeta sur l'Italie, où il fit un riche butin aux dépens du roi et de l'empereur. Mais les maladies contagieuses se mirent dans son armée, qu'il ne ramena qu'avec peine. Les riches dépouilles qu'ils avaient rapportées excitèrent cependant la cupidité des Francs et de toutes les tribus germaniques qui combattaient avec eux. De nombreuses bandes d'aventuriers francs et allemands se jetèrent sur l'Italie, que les Grecs et les Ostrogoths continuaient à se disputer. Les plus célèbres sont celles qu'y conduisirent, sous le règne de Théodebald, successeur de Théodebert, les ducs Leutharis et Buccelin, et qui furent taillées en pièces par le patrice Narsès (554).

**21. MASSACRES ET GUERRES CIVILES.** — Clodomir, roi d'Orléans, avait péri, comme nous l'avons vu plus haut, dans une expédition en *Bourgogne* ; mais il avait laissé plusieurs fils, dont la reine Clotilde avait pris la tutelle. Childébert et Clotaire, voulant s'approprier leurs états, les tirèrent des mains de leur aïeule, sous le prétexte de les faire reconnaître comme rois par la nation ; mais quand ils les eurent en leur pouvoir, ils envoyèrent à la vieille reine des ciseaux et une épée nue, en lui faisant dire de choisir quel sort elle préférerait pour ses petits-fils : « S'ils ne doivent pas être rois, répondit la fière Clotilde, j'aime mieux les voir morts que tondus. » Ce fut en effet leur arrêt de mort. Le farouche Clotaire égorga de sa main les deux aînés ; un troisième, sauvé par quelques serviteurs fidèles, se coupa lui-même les cheveux, et mourut abbé d'un monastère qu'il avait bâti à Nogent sur la Seine, petit village près de Paris, qui prit de ce prince le nom de *Saint-Clodoald* ou *Saint-Cloud*. Clotaire et Childébert se partagèrent la dépouille de Clodomir. — Bientôt une autre succession fit éclater entre eux la première des guerres civiles que se firent les descendants de Clovis. C'était celle de Théodebald, roi de Metz, mort sans enfants, après un règne de six ans (548-555), et qu'ils avaient déjà convoitée à la mort de

Thierry. La guerre fut sanglante, mais sans résultat pour Childebert, qui resta privé de la part qui devait lui revenir dans cet héritage. Il s'en vengea en excitant Chramne, l'un des fils de Clotaire, à se révolter contre son père; mais il mourut lui-même bientôt après (en 558), ne laissant que des filles: de sorte que le roi de Soissons, Clotaire I<sup>er</sup>, demeura seul maître de toute la monarchie Franque. Le malheureux Chramne, resté seul exposé au ressentiment de son père, alla solliciter l'appui de Conobre, souverain de la Bretagne, province qui défendait encore son indépendance; mais ils furent vaincus, et Chramne, réduit à chercher un asile dans la chaumière d'un paysan, y fut étranglé et brûlé avec sa femme et ses filles, par l'ordre de son père. — Un an après (561), au jour même où avait eu lieu cette horrible exécution, remarque Grégoire de Tours, Clotaire mourut à Compiègne, dans la cinquante-et-unième année de son règne, en s'écriant au milieu de ses douleurs et de ses angoisses: « Hélas! qui pensez-vous que soit ce roi du ciel qui fait mourir ainsi les plus grands rois de la terre? »

## 22. DEUXIÈME PARTAGE (1).

Roi de Paris.	Roi d'Orléans et de Bourgogne.	Roi de Metz ou d'Austrasie.	Roi de Soissons ou de Neustrie.
CARIBERT ou CHÉREBERT. 561-567.	GONTRAN. 561-593.	SIGEBERT I <sup>er</sup> . 561-575.   CHILDEBERT II. 575-593.	CHILPÉRIC I <sup>er</sup> . 561-584.   CLOTAIRE II. 584-613.
593-596.			
THIÉRI II. 596-612.		THÉODEBERT II. 596-612.	
612-613.			
CLOTAIRE II, seul roi de toute la monarchie, 613-628.			

« Chilpéric, après les funérailles de son père, s'empara de ses trésors, et par ses présents il plia les plus importants

(1) Nous avons réuni dans ce tableau, comme nous l'avons fait pour le premier partage, tous les rois qui ont pris part à cette seconde division de l'empire Franc, jusqu'à la nouvelle réunion de toutes ses parties sous Clotaire II.

parmi les Francs à reconnaître son pouvoir. Aussitôt il se rendit à Paris et s'en empara; mais il ne put le posséder longtemps, car ses frères se réunirent pour l'en chasser, et firent ensuite entre eux quatre un partage régulier. Le sort donna à *Caribert* le royaume de Childebert, et *Paris* pour résidence; à *Gontran* le royaume de Clodomir, dont le siège était *Orléans*, et la Bourgogne; *Chilpéric* eut le royaume de son père Clotaire, et *Soissons* fut sa ville principale; à *Sigebert* échut le royaume de Thierry et *Reims* pour résidence. » (Grégoire de Tours.) Ce partage ne put néanmoins mettre fin aux querelles, qui éclatèrent surtout avec une nouvelle fureur à la mort de Caribert, survenue six ans après (en 567). En partageant entre eux ses états, ses frères ne purent s'accorder sur la possession de *Paris*. Ils décidèrent donc que cette capitale de l'empire des Francs leur appartiendrait en commun, et qu'aucun d'eux n'y pourrait entrer sans le consentement des deux autres. Mais tous les droits résultant de cette succession ne furent définitivement réglés que fort longtemps après, par le traité d'*Andelot*, signé (en 587) par Gontran et Childebert II.

Si l'on en excepte une double expédition de Sigebert contre les Avars (566-568), et les victoires remportées (en 570 et 576) par Mummolus, l'un des généraux de Gontran, sur les Lombards et les Saxons, leurs alliés, qui avaient envahi la Provence, les cinquante-deux années pendant lesquelles l'empire resta partagé, depuis la mort de Clotaire I<sup>er</sup> jusqu'à l'époque où il devait se trouver de nouveau réuni sous un second Clotaire, ne furent guère remplies que par les fastidieuses querelles des princes, qui cherchaient à se précipiter du trône les uns les autres, et par les crimes horribles que leur mutuelle ambition leur fit commettre. Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, qui régna le plus longtemps (trente-deux ans), et que ses sujets n'appelaient que *notre bon roi Gontran*, avait pourtant commis plusieurs meurtres. Chilpéric, roi de Neustrie, dont le second fils, Théodebert II, s'illustra par son courage et périt dans les guerres civiles, dut aux crimes de son épouse Frédégonde les surnoms de *Néron* et d'*Hérodé* de la France. Son règne de vingt-trois ans ne fut qu'une longue guerre contre son frère, le faible Sigebert, roi d'Austrasie, et contre Childebert II, fils de ce prince, et dominé comme lui par la fameuse *Brunehaut*. Ce dernier roi réunit à ses états ceux de son oncle Gontran; mais en mourant il sépara de nouveau ces deux royaumes, et donna l'Austrasie au plus jeune de ses fils, *Théo-*

*debert II*, et Orléans avec la Bourgogne à l'aîné, nommé *Thierry II*. Ce dernier, après avoir arraché à son frère la couronne et la vie, réunit à son tour tout ce qu'avait possédé son père, et même la plus grande partie du royaume de Neustrie.

**25. L'AUSTRASIE ET LA NEUSTRIE.** — Des quatre royaumes formés par les deux partages entre les fils de Clovis et ceux de Clotaire, les deux principaux, les deux qui devaient survivre aux autres, furent, comme on vient de le voir, l'Austrasie et la Neustrie, séparées l'une de l'autre par la forêt des Ardennes et par le cours de la Meuse. Il est nécessaire d'arrêter un instant notre attention sur ce partage du royaume des Francs, qui avait une bien autre importance que celle d'une division géographique, comme le remarque l'habile historien qui en a le premier admirablement exposé les conséquences. « Il y a une cause, continue M. Guizot, à la disparition successive des autres royaumes Francs et à la prédominance comme à la lutte constante de ces deux-là. Les événements qui ont amené ce résultat ont pris leur source dans l'état des peuples et des pays.

» Les contrées qui formaient l'Austrasie étaient, dans la Gaule, les premières qu'eussent habitées les Francs; elles touchaient à la Germanie, et se liaient aux tribus de l'ancienne confédération Franque qui n'avaient pas passé le Rhin. De plus, après leurs expéditions de pillage et de guerre, ces peuples, au lieu de se fixer dans leurs nouvelles conquêtes, revenaient souvent avec leur butin dans leur ancien établissement.... Enfin la civilisation et les mœurs romaines n'avaient jamais pris pied sur les bords du Rhin aussi solidement que dans l'intérieur de la Gaule; les continuelles invasions des bandes barbares les en avaient à peu près expulsées. La population et les mœurs germaniques dominaient donc dans l'Austrasie.

» Dans les pays qui formaient la Neustrie, au contraire, les Francs étaient moins nombreux, plus dispersés, plus séparés de leur ancienne patrie et des Germains leurs compatriotes. Les Gaulois les environnaient de toutes parts. Les Francs étaient là comme une colonie de barbares transportée au milieu du peuple et de la civilisation romaine.

» La prédominance appartient d'abord au royaume de Neustrie.... Quoi de plus simple? C'était en Neustrie que s'était établi Clovis avec la tribu alors prépondérante parmi les Francs. La conquête de la Gaule était le but vers lequel se portaient tous les efforts des Barbares, et la position plus centrale de la

Neustrie donnait, sous ce rapport, à ceux qui l'occupaient beaucoup d'avantages. Là ils trouvaient les richesses romaines et ces débris de civilisation qui procurent tant de moyens de supériorité. Là aussi les habitudes de la population romaine et l'influence du clergé favorisèrent le prompt développement de l'autorité royale.

» L'Austrasie, au contraire, était en proie aux fluctuations continuelles de l'émigration germanique: à peine une tribu s'y était-elle fixée qu'une autre venait lui disputer son territoire et son butin: les Frisons, les Thuringiens, les Saxons pesaient sans cesse sur les Francs établis aux bords du Rhin. Il fut facile au peuple et aux rois de Neustrie d'acquiescer rapidement une consistance et un pouvoir qui manquèrent longtemps aux Austrasiens.

» Mais la lutte des deux royaumes ne tarda pas à éclater. Dès la fin du sixième siècle, elle existait sous les noms de *Frédégonde* et de *Brunehaut*: la rivalité de ces deux fameuses reines ne fut que l'effet et le symbole d'un débat plus général, du mouvement qui, après avoir jeté les Francs sur la Gaule, poussait la France germanique contre la France romaine. »

Les deux noms de *Frédégonde*, type le plus vrai du génie barbare, et de *Brunehaut*, personnification du génie romain aux prises avec la barbarie, résument en effet à eux seuls toute l'histoire de cette époque. *Brunehaut*, femme de *Sigebert*, était fille du roi des Visigoths d'Espagne; *Frédégonde*, née dans une condition obscure, mais très-remarquable par sa beauté, devint l'épouse du roi *Chilpéric*, après avoir fait assassiner *Galswinthe*, femme de ce prince et sœur de *Brunehaut*. Ce crime fut le signal d'une guerre acharnée entre ces deux femmes, qui luttèrent entre elles de scélératesse et de perfidies. On compte au nombre des victimes de *Frédégonde*: deux reines, *Audovère* et *Galswinthe*, premières femmes de *Chilpéric*; les enfants qu'il avait eus de ces deux femmes; ce prince lui-même, assassiné par un des pages de la reine, dont il partageait peut-être les désordres; le roi *Sigebert*; l'évêque de Rouen, *Prétextat*, et une foule d'autres personnes de distinction. Plusieurs de ces meurtres furent imputés par le fils de *Frédégonde*, *Clotaire II*, à *Brunehaut*, lorsque la victoire lui eut livré cette reine, qui avait combattu sa rivale par les mêmes moyens que celle-ci employait contre elle. Il lui reprocha, devant l'armée constituée en cour de justice, d'avoir fait mourir dix rois Francs, deux maires du palais et un grand nombre d'illustres personnages. Mais elle

était coupable d'un crime plus grand que tous ceux-là aux yeux de l'aristocratie des deux royaumes : elle s'était efforcée de substituer à la monarchie aristocratique des Francs la royauté pure dont le modèle se retrouvait à la fois dans la Bible et dans les souvenirs de la domination impériale. De nombreuses exécutions avaient puni, mais sans l'abattre, la résistance obstinée des leudes. Aussi la victoire de Clotaire fut-elle le triomphe de l'aristocratie franque conjurée tout entière contre cette odieuse ennemie. Aucune voix ne s'éleva donc pour sa défense. Déclarée coupable, Brunehaut, fille, sœur, tante, nièce, mère, aïeule, bisaïeule de tant de rois, fut, par l'ordre de Clotaire II, attachée par les cheveux, par un bras et par une jambe, à la queue d'un cheval indompté, qui la mit en pièces (en 613). Frédégonde était morte tranquillement dans son lit (en 597 ou 598). Ces deux femmes, aussi décriées par leurs vices que par leurs crimes, se firent cependant remarquer aussi par de grandes qualités. Frédégonde gouverna avec tant d'habileté, que jamais il ne s'éleva la moindre sédition dans les états dont elle eut l'administration ; Brunehaut se signala plus d'une fois par son courage au milieu même des combats, et elle fit exécuter de grands travaux d'utilité publique, au nombre desquels il faut citer les belles chaussées qu'elle construisit ou répara et qui portent encore son nom.

Nous devons rappeler encore, comme un monument de la puissance de l'aristocratie à cette époque, le fameux traité d'Andelot, conclu (587) entre Gontran et Childébert, et dans lequel les leudes, quoique vaincus alors dans leur lutte contre la royauté, eurent le crédit de faire insérer une clause qui leur confirmait la position héréditaire des bénéfices dont ils étaient en possession.

**24. CLOTAIRE II, SEUL ROI (613-628).** —Thierry II, roi d'Austrasie et de Bourgogne, était mort quelques mois avant le supplice de Brunehaut, laissant quatre fils en bas âge ; le soin que prit Clotaire II de les envelopper dans la condamnation de leur bisaïeule lui assura la domination exclusive de tout l'empire des Francs, qui s'étendait à cette époque de l'Elbe aux Pyrénées. Il est à remarquer toutefois que cette vaste monarchie resta partagée en trois royaumes, ceux d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne, qui conservèrent tous les trois leur administration indépendante. Elle était confiée, dans chaque royaume, à un *maire du palais*, officier dont l'exis-

tence politique était encore récente à cette époque, mais dont le pouvoir, toujours croissant depuis ce moment, devra bientôt fixer notre attention. Cette administration, toute distincte qu'elle était, ne put cependant suffire longtemps à la jalouse susceptibilité de l'aristocratie austrasienne, qui se voyait avec peine soumise à un roi de Neustrie. Il fallut que Clotaire donnât pour roi à l'Austrasie son fils aîné *Dagobert* (en 622), et qu'un traité conclu entre le roi de Neustrie et son fils (en 625) fixât de nouveau les limites des deux royaumes. — Nous ne trouvons d'ailleurs d'autre fait remarquable à signaler dans les dernières années du règne de Clotaire II que l'ordonnance promulguée par ce prince à Paris, en 614, sous le nom de *constitution perpétuelle*, et qui fut signée par soixante-dix-neuf évêques et par les représentants de l'aristocratie des trois royaumes réunis en concile. Cet édit avait pour but de porter remède à une partie des maux causés par les guerres civiles. On y remarque en outre, relativement à la nomination des évêques, à l'établissement des impôts et à l'administration de la justice, diverses clauses qui restreignaient d'une manière notable l'autorité royale.

**25. DAGOBERT I (628-638).** —Dagobert, déjà roi d'Austrasie depuis six ans, lorsque arriva la mort de son père, usa de sa puissance pour se faire reconnaître aussi dans les royaumes de Neustrie et de Bourgogne, à l'exclusion de son frère *Caribert*. Néanmoins ce prince, proclamé roi par quelques-uns des leudes de Neustrie, finit par être reconnu comme tel par son frère lui-même, qui lui abandonna la partie occidentale de l'*Aquitaine*, où il régna jusqu'en 631. Dagobert, à peine monté sur le trône, parcourut toutes les provinces de ses trois royaumes, réprimant partout les violences des grands et rendant la justice avec un zèle et une impartialité qui lui ont fait donner par les historiens le titre de *Salomon des Francs*. Il sut aussi choisir de sages et habiles ministres, parmi lesquels on distingue : *Pépin le vieux* ou de *Landen*, maire du palais d'Austrasie, tige de la seconde race des rois de France, les évêques *Caribert* et *Arnoul*, saint *Ouen*, saint *Eloi* enfin, qui, par ses talents pour l'orfèvrerie, parvint à la charge de monétaire ou trésorier du roi. Ce prélat, qui portait lui-même des ceintures d'or enrichies de pierres, fit pour Dagobert un trône d'or massif. Ces richesses, alors assez communes à la cour des rois Francs, provenaient du commerce avec l'Orient, des guerres d'Italie dont les Francs

avaient rapporté de riches dépouilles, et malheureusement aussi des impôts sous le poids desquels gémissait le peuple. — Il paraît que l'industriel saint Eloi n'était pas moins habile négociateur; car il détermina Judicaël, duc des Bretons, à venir faire sa soumission à Dagobert (en 636). — Ce prince n'entreprit d'ailleurs aucune guerre importante; il eut seulement à combattre (632-633) : les Slaves de la Germanie, gouvernés à cette époque par un marchand Franc, nommé Samon, qui les avait affranchis du joug des Avars établis dans l'Europe centrale depuis le milieu du sixième siècle, et (en 635) les Gascons, qui se révoltèrent sans succès en faveur des enfants de Caribert, exclus par Dagobert de la succession de leur père. L'aîné, nommé Childéric, avait pris le titre de roi (en 631); mais il mourut bientôt empoisonné, dit-on, par ordre de son oncle; le second, nommé Boggis, fut, à ce qu'assurent les historiens, la tige des ducs d'Aquitaine, qui continuèrent à gouverner cette province, lors même que les autres Mérovingiens eurent été renversés du trône par les Carolingiens.

La révision et la publication des lois des peuples soumis à la monarchie des Francs fut le plus grand service rendu à l'état par Dagobert, auquel on reproche d'ailleurs avec raison le désordre de ses mœurs, puisqu'on lui vit jusqu'à trois femmes à la fois. Il mourut à *Saint-Denis* (638), et fut inhumé dans l'église de cette abbaye, dont ses libéralités l'ont fait regarder comme le fondateur.

## CHAPITRE TROISIÈME.

## MAIRES DU PALAIS.

## CHUTE DE LA RACE DES MÉROVINGIENS.

## 26. TROISIÈME PARTAGE.

Roi d'Austrasie.

Roi de Neustrie et de Bourgogne.

SIGEBERT II.  
638-646 (1<sup>er</sup> février).  
CHILDEBERT,  
fils du maire Grimoald.  
656.

CLOVIS II.  
638-656.

CLOVIS II, seul roi de toute la monarchie, 656.

Dès l'an 633, Dagobert avait dû imiter son père et donner satisfaction à l'esprit d'indépendance qui se développait de plus en plus dans l'Austrasie, en faisant couronner roi de ce pays son fils aîné *Sigebert*, âgé seulement de trois ans. Ce fut peut-être le souvenir de sa propre injustice à l'égard de son frère Caribert qui le détermina à faire de même proclamer roi de Neustrie et de Bourgogne *Clovis II*, son second fils, dès le moment de sa naissance (634). A la mort de leur père, les deux jeunes rois, âgés l'un de huit ans et l'autre de cinq, lui succédèrent sans opposition, sous la tutelle des maires du palais, Pépin, en Austrasie, et Ega, en Neustrie. A ces deux princes commence la longue suite de ces rois presque tous morts dans l'enfance ou dans l'adolescence, et que leur âge tint par conséquent, pour la plupart, nécessairement éloignés des affaires publiques : aussi devons-nous faire remarquer qu'on ne saurait avec justice appliquer le nom de *rois faibles*, dont l'histoire les a tous flétris, qu'au bien petit nombre de ceux qui, parvenus à l'âge de régner par eux-mêmes, préférèrent à la gloire qu'ils auraient pu acquérir en gouvernant leurs peuples avec sagesse les indignes plaisirs dans lesquels les maires prenaient soin de les tenir plongés afin d'exercer le pouvoir à leur place.

MAIRES DU PALAIS. — C'est en effet de cette longue série de minorités que datent, avec l'affaiblissement de l'autorité

avaient rapporté de riches dépouilles, et malheureusement aussi des impôts sous le poids desquels gémissait le peuple. — Il paraît que l'industriel saint Eloi n'était pas moins habile négociateur; car il détermina Judicaël, duc des Bretons, à venir faire sa soumission à Dagobert (en 636). — Ce prince n'entreprit d'ailleurs aucune guerre importante; il eut seulement à combattre (632-633) : les Slaves de la Germanie, gouvernés à cette époque par un marchand Franc, nommé Samon, qui les avait affranchis du joug des Avars établis dans l'Europe centrale depuis le milieu du sixième siècle, et (en 635) les Gascons, qui se révoltèrent sans succès en faveur des enfants de Caribert, exclus par Dagobert de la succession de leur père. L'aîné, nommé Childéric, avait pris le titre de roi (en 631); mais il mourut bientôt empoisonné, dit-on, par ordre de son oncle; le second, nommé Boggis, fut, à ce qu'assurent les historiens, la tige des ducs d'Aquitaine, qui continuèrent à gouverner cette province, lors même que les autres Mérovingiens eurent été renversés du trône par les Carolingiens.

La révision et la publication des lois des peuples soumis à la monarchie des Francs fut le plus grand service rendu à l'état par Dagobert, auquel on reproche d'ailleurs avec raison le désordre de ses mœurs, puisqu'on lui vit jusqu'à trois femmes à la fois. Il mourut à *Saint-Denis* (638), et fut inhumé dans l'église de cette abbaye, dont ses libéralités l'ont fait regarder comme le fondateur.

## CHAPITRE TROISIÈME.

## MAIRES DU PALAIS.

## CHUTE DE LA RACE DES MÉROVINGIENS.

## 26. TROISIÈME PARTAGE.

Roi d'Austrasie.

Roi de Neustrie et de Bourgogne.

SIGEBERT II.  
638-646 (1<sup>er</sup> février).  
CHILDEBERT,  
fils du maire Grimoald.  
656.

CLOVIS II.  
638-656.

CLOVIS II, seul roi de toute la monarchie, 656.

Dès l'an 633, Dagobert avait dû imiter son père et donner satisfaction à l'esprit d'indépendance qui se développait de plus en plus dans l'Austrasie, en faisant couronner roi de ce pays son fils aîné *Sigebert*, âgé seulement de trois ans. Ce fut peut-être le souvenir de sa propre injustice à l'égard de son frère Caribert qui le détermina à faire de même proclamer roi de Neustrie et de Bourgogne *Clovis II*, son second fils, dès le moment de sa naissance (634). A la mort de leur père, les deux jeunes rois, âgés l'un de huit ans et l'autre de cinq, lui succédèrent sans opposition, sous la tutelle des maires du palais, Pépin, en Austrasie, et Ega, en Neustrie. A ces deux princes commence la longue suite de ces rois presque tous morts dans l'enfance ou dans l'adolescence, et que leur âge tint par conséquent, pour la plupart, nécessairement éloignés des affaires publiques : aussi devons-nous faire remarquer qu'on ne saurait avec justice appliquer le nom de *rois faibles*, dont l'histoire les a tous flétris, qu'au bien petit nombre de ceux qui, parvenus à l'âge de régner par eux-mêmes, préférèrent à la gloire qu'ils auraient pu acquérir en gouvernant leurs peuples avec sagesse les indignes plaisirs dans lesquels les maires prenaient soin de les tenir plongés afin d'exercer le pouvoir à leur place.

MAIRES DU PALAIS. — C'est en effet de cette longue série de minorités que datent, avec l'affaiblissement de l'autorité

royale, les accroissements de la puissance des *maires du palais*. Ces officiers, dont le nom apparaît pour la première fois, ainsi que nous l'avons remarqué (24), au milieu des débats suscités par les rivalités des fils de Clovis, mais dont l'existence remonte sans doute à l'origine de la royauté franque, n'étaient d'abord, comme l'indique leur titre même, que les intendants de la maison des rois, nommés et révoqués à volonté par le souverain. Toutefois, les avantages attachés à cette dignité durent la faire promptement rechercher par les seigneurs les plus illustres. Procurant en effet à ceux qui en étaient revêtus l'intimité et la confiance de leurs maîtres, elle leur assurait les moyens de rendre plus considérable leur part dans les libéralités royales, et d'augmenter leur crédit. Les maires du palais étaient donc déjà les plus riches et les plus puissants d'entre les leudes, lorsque les querelles de leurs princes vinrent leur fournir l'occasion de transformer une charge purement domestique en une dignité de l'état. Quand les guerres civiles éclatèrent entre les fils de Clovis, les maires se trouvaient à la tête de l'aristocratie des divers royaumes; et, comme ils en étaient en quelque sorte les représentants, lorsque les minorités survinrent, la noblesse s'arrogea le droit de les élire, en Austrasie surtout, où cette aristocratie était plus homogène et plus compacte qu'en Neustrie. Aussi cette institution poussa-t-elle en Austrasie de plus profondes racines que dans la Neustrie: « La mairie du palais y échut héréditairement à la famille la plus puissante entre les grands propriétaires, celle des Pépin. De 630 à 752, depuis Pépin de Landen (n° 25) jusqu'à Pépin le Bref, son pouvoir fut constant et son élévation progressive. Lorsque, dans la première moitié du huitième siècle, la Neustrie fut tombée en proie à des discordes sans cesse renaissantes, au milieu des chutes continues de ses maires du palais aussi bien que de ses rois, les Francs d'Austrasie se trouvèrent au contraire ralliés autour d'une famille puissante et glorieuse. » (M. GUIZOT.)

Il fallut toutefois bien des années avant que les Francs perdissent leur respect héréditaire pour la famille de leurs rois chevelus. *Grimoald*, fils de Pépin le Vieux et son successeur à la mairie d'Austrasie, en fit l'épreuve, lorsque, à la mort de Sigebert II (en 656), il osa faire disparaître le jeune Dagobert, fils de ce prince, pour placer sur le trône son propre fils, Childébert. L'indignation des Francs fit justice de cet attentat: ils chassèrent l'usurpateur et le livrèrent avec Grimoald au roi de Neustrie, qui les fit mettre à mort. Les trois couronnes de

Neustrie, de Bourgogne et d'Austrasie se trouvèrent alors réunies de nouveau, mais pour quelques mois seulement, sur la même tête. Clovis II n'avait de commun avec l'illustre fondateur de la monarchie que le nom seulement. Il continua de s'adonner à d'indignes voluptés, tandis que son maire *Erchinoald*, qui avait réuni les mairies des trois royaumes, en même temps qu'il en réunissait lui-même les trois couronnes, gouvernait en son nom avec sagesse. Clovis ne se souvint qu'il était roi que dans une grande famine, pendant laquelle il employa à nourrir les pauvres tous ses trésors et jusqu'aux lames d'argent dont le pieux Dagobert avait fait couvrir tout le chevet de l'église de Saint-Denis. Il périt épuisé de débauches à vingt-deux ans (656). La reine Bathilde lui avait donné trois fils, qui étaient encore en bas âge. Erchinoald, pour être plus certain de conserver toute la puissance, et peut-être aussi ayant en vue de rétablir l'unité franque, laissa la royauté indivise entre ces trois princes et associa leur mère au gouvernement; mais à la mort de cet habile ministre (660), l'Austrasie refusa de reconnaître pour maire son successeur, le farouche *Ebroïn*, guerrier violent, ministre perfide, despote cruel, dit un historien. Ce royaume reprit alors son maire et son souverain particulier.

## 27. QUATRIÈME PARTAGE.

Rois de Neustrie et de Bourgogne.

Roi d'Austrasie.

CLOTAIRE III.

CHILDÉRIC II.

660-670.

660-671.

THIERRI III.

670-671.

CHILDÉRIC II, roi de toute la monarchie, 671-673.

*Childéric II* n'avait pas plus de huit ans lorsqu'il fut proclamé roi d'Austrasie, sous la tutelle du maire Wulfoad, élu par les grands de ce royaume; son frère *Clotaire III*, qui en avait dix au plus, continua de régner sur la Neustrie et la Bourgogne, tandis que leur jeune frère *Thierry III* restait exclu de la succession paternelle. — La reine-mère Bathilde gouverna encore, pendant près de quatre ans, la Neustrie avec une grande sagesse, au nom de son jeune fils et de concert avec le maire Ebroïn; mais fatiguée enfin des intrigues et des violences de ce ministre, elle se retira (664) dans le monastère de *Chelles*, qu'elle avait fondé, et laissa le pouvoir

à ce maire ambitieux, qui ne tarda pas à se rendre odieux par ses injustices et sa tyrannie. Clotaire III étant mort sans enfants (670), il lui substitua son frère Thiéri III; mais ce jeune roi ne fit que paraître sur le trône. Les grands, irrités du despotisme d'Ébroïn, se révoltèrent et proclamèrent le roi d'Austrasie, Childéric II, roi de toute la monarchie. Ébroïn fut renfermé dans le monastère de *Luxeuil*, et Thiéri III, auquel on avait coupé les cheveux, trouva un asile dans l'abbaye de *Saint-Denis*. Childéric II imita les débauches de son père, et, après un règne sans gloire, il fut assassiné avec sa femme et son fils par un seigneur qu'il avait déshonoré en le faisant fustiger.

## 28. CINQUIÈME PARTAGE.

Rois de Neustrie et de Bourgogne.

THIÉRI III,  
roi pour la seconde fois.

674-691.

CLOVIS III.

694-695.

CHILDEBERT III.

695-711.

DAGOBERT III.

711-715.

CHILPERIC II.

715-717.

Détrôné.

Rois d'Austrasie.

DAGOBERT II.

674-679.

L'Austrasie  
reste sans rois  
sous les ducs

MARTIN

et

PÉPIN.

679-714,

et sous

CHARLES MARTEL.

714-717.

CLOTAIRE IV, roi de toute la monarchie, 717-719.

Les grands de Neustrie substituèrent à Childéric II Thiéri III, dont les cheveux étaient repoussés depuis trois ans qu'il était enfermé à *Saint-Denis*. Le farouche Ébroïn, sorti aussi de son monastère, se remit par la violence en possession de la charge de maire du palais, et signala son pouvoir par des actes de cruauté, au nombre desquels on lui reproche surtout l'assassinat de saint Léger, évêque d'Autun. Les seigneurs Austrasiens, conservant leur haine pour ce ministre et leur esprit d'indépendance, s'affranchirent du joug et allèrent chercher en Irlande *Dagobert II*, fils de *Sigebert II*, exilé par *Grimoald* en 656. Mais ce malheureux prince ne fut placé sur le trône que pour périr quatre ans après, assassiné juridiquement par ses propres sujets.

29. MAIRIE DE PÉPIN D'HÉRISTAL. — La mort de *Dagobert II* devait réunir toutes les couronnes des Francs sur la tête de *Thiéri III*; mais l'Austrasie redoutant la sanguinaire domination d'Ébroïn, et toujours animée du même esprit d'indépendance, ne voulut plus reconnaître de roi, et proclama comme ducs ou chefs militaires *Pépin d'Héristal* et *Martin*. Ébroïn les battit à *Leucofao* (en 680) et fit assassiner *Martin*; mais il fut tué lui-même l'année suivante. — *Thiéri* et les maires qui remplacèrent successivement Ébroïn mécontentèrent les seigneurs Neustriens, qui allèrent en Austrasie implorer la protection du duc *Pépin*. Celui-ci vint avec eux attaquer *Thiéri* et son maire, nommé *Bertaire*, et les vainquit à la sanglante bataille de *Testry*, en Vermandois (en 687). Cette journée, pendant laquelle on se battit de part et d'autre avec un égal acharnement, assura le triomphe de l'Austrasie sur la Neustrie, de la France Germanique sur la France Gallo-Romaine. La victoire de l'un des deux peuples sur l'autre prépara en même temps la substitution d'une dynastie nouvelle à la dynastie dégénérée de *Clovis*. *Thiéri III*, dans la personne duquel la royauté avait été vaincue à *Testry*, conserva sa couronne, mais se vit forcé de reconnaître pour son maire *Pépin d'Héristal*, qui, depuis cette époque, fut réellement le véritable souverain de la monarchie des Francs. *Thiéri* régna encore trois ans, sous la tutelle de cet habile ministre, et laissa à son fils, *Clovis III*, sa couronne, qui passa ensuite à *Childebert III*, second fils de *Thiéri III*, et, après lui, à *Dagobert III*, fils de *Childebert*. *Pépin* laissa ces trois princes monter successivement sur le trône de la Neustrie, qu'il considérait comme sa conquête depuis son triomphe à *Testry*. — Pendant ces trois règnes, que ne signale d'ailleurs aucun événement important, *Pépin* fit respecter l'empire des Francs de tous ses voisins par sa valeur, comme il sut réprimer au dedans les troubles par sa fermeté. Les Frisons, les Allemands et quelques autres nations germaniques avaient secoué le joug des Francs; *Pépin* les fit rentrer dans le devoir, et favorisa de tous ses moyens les missionnaires envoyés dans ces contrées par les papes, avec lesquels il renoua des relations interrompues par l'invasion des Lombards en Italie. Ses successeurs suivirent, comme nous le verrons, cette habile politique et en recueillirent les fruits.

Possesseur de la souveraineté en Austrasie, *Pépin* regardait tellement aussi la Neustrie comme un héritage appartenant à sa famille, qu'au moment de mourir (en 714) il désigna comme

maire de ce royaume son petit-fils Théodebald, encore enfant, sous la tutelle de son aïeule Plectrude. Le roi Dagobert III n'avait alors que quatorze ans; son maire du palais était plus jeune encore: Plectrude se trouvait donc de fait la souveraine de la Neustrie, sous le nom de deux enfants. Un gouvernement aussi étrange souleva les seigneurs, qui chassèrent Théodebald et Plectrude, et choisirent pour maire Rainfroy. Ce ministre gouverna au nom de Dagobert, qui vécut encore deux ans.

**50. MAIRIE DE CHARLES MARTEL.** — A la mort de Dagobert III (715), le maire de Neustrie, Rainfroy, au lieu de remettre la couronne à son fils Thiéri, en avait disposé en faveur de Daniel, fils de Childéric II, âgé de quarante-cinq ans environ, qu'il fit sortir de l'abbaye de Saint-Denis, et qu'il plaça sur le trône, sous le nom de *Chilpéric II*. Pendant ce temps, les Austrasiens avaient reconnu pour leur duc un fils de Pépin d'Héristal, nommé *Charles*. Ce jeune prince, exclu par son père de sa succession, la recouvra par sa valeur, et voulut aussi, comme Pépin, soumettre la Neustrie. Il marcha contre Chilpéric, qui, secondé par son maire Rainfroy, montra par sa vigoureuse résistance qu'il ne devait pas être confondu parmi les rois fainéants. Mais vaincu trois fois par Charles (en 716, 717 et 719), il fut obligé de se réfugier en Aquitaine. Le duc d'Austrasie, qui venait de faire proclamer roi, sous le nom de *Clotaire IV*, un prince issu, disait-il, du sang des Mérovingiens, mais tout à fait inconnu jusque-là, le fit reconnaître comme souverain des trois royaumes d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne. Ce prince n'occupa le trône que dix-sept mois. — A sa mort, Charles rappela Chilpéric II de son exil, et le reconnut à son tour comme souverain de toute la monarchie des Francs, tandis qu'il continuait à régner lui-même sous le titre de maire du palais des trois royaumes. Chilpéric ne conserva les trois couronnes que deux ans environ, et mourut sans enfants (720). — Charles lui donna pour successeur *Thiéri IV*, fils de Dagobert III, alors âgé de sept ans, et qui mourut à vingt-quatre, n'ayant eu de roi que le nom (737). Charles en exerçait alors le pouvoir d'une manière glorieuse pour les Francs, et venait d'ajouter à tous les titres qui déjà leur rendaient sa famille si chère celui qui devait autoriser son fils à substituer enfin sa race à la dynastie dégénérée du grand Clovis.

Partis du fond de l'Arabie, les Sarrasins mahométans,

ayant conquis une grande partie de l'Asie, le nord de l'Afrique et enfin l'Espagne (voir notre *Histoire du Moyen âge*, n° 18), s'étaient jetés (712) sur les provinces méridionales de la France. Après s'être emparés de la Septimanie, l'une des dépendances du royaume des Visigoths d'Espagne, et de la Provence, qui se livra à eux en haine de la domination franque, ils avaient été repoussés deux fois par le puissant duc d'Aquitaine Odon; mais leurs défaites ne les découragèrent pas, et le brave Odon, vaincu à son tour, se vit contraint à chercher un refuge auprès de l'ennemi qu'il avait le plus redouté jusque alors. Il implora le secours du duc des Francs.

Charles saisit avec empressement cette occasion d'acquérir une gloire nouvelle et de soumettre à ses lois la Gaule méridionale. Il marcha à la rencontre des Sarrasins, les joignit entre Tours et Poitiers, et remporta sur eux (en 732) une victoire signalée, qui sauva la France et assura au vainqueur la reconnaissance de toute la chrétienté menacée par ces infidèles. Ce fut cette bataille qui valut à Charles le surnom de *Martel* ou *Marteau*, parce qu'il y avait écrasé les Sarrasins. Il est toutefois impossible d'ajouter foi aux récits exagérés des historiens qui prétendent qu'ils perdirent trois cent mille hommes dans cette bataille, quand on voit ce peuple conserver, malgré tous les efforts de Charles Martel, la *Septimanie*, qui ne leur fut enlevée que par son fils, et se maintenir pendant sept ans encore dans la Provence, que Charles ne recouvra (739) qu'après l'avoir mise à feu et à sang.

**51. INTERRÈGNE.** — A la mort de Thiéri (en 737), Charles Martel, illustré par sa victoire sur les Sarrasins et par celles qu'il avait remportées sur tous les ennemis de l'empire franc, se crut assez puissant pour exercer le pouvoir souverain en son propre nom. N'osant encore prendre le titre de roi, il laissa le trône vacant et continua à gouverner sous le nom de *duc des Francs*. — Pour s'attacher plus fortement les guerriers qui avaient combattu sous ses ordres, il leur distribua, sous le titre de *précaires*, une partie du bien des églises, et même des dignités ecclésiastiques que ces hommes grossiers déshonorèrent par la licence de leurs mœurs. Les services que Charles rendit à la chrétienté en la sauvant de l'invasion mahométane, et les relations amicales qu'il entretenait avec le Saint-Siège, lui firent pardonner cette odieuse spoliation. Il mourut quelques années après (en 741), cou-

vert de gloire et admiré de toute l'Europe, qu'il avait préservée du joug des infidèles.

**52. MAIRIE DE CARLOMAN ET DE PÉPIN LE BREF.** — Charles Martel avait partagé sa succession entre ses trois fils *Carloman*, *Pépin* et *Griffon*; mais ce dernier fut dépouillé par ses deux frères de la faible part que lui avait assignée son père, et renfermé dans un monastère. Carloman, l'aîné, garda pour lui la mairie du royaume d'*Austrasie*, devenu lui-même comme un domaine héréditaire de sa famille, tandis que Pépin prenait la mairie de *Neustrie*, où les murmures du peuple, encore mal habitué à se passer d'un roi, le forcèrent bientôt à mettre sur le trône un dernier représentant de la race mérovingienne. *Childéric III*, âgé de dix ans environ, et donné comme fils de *Thierry IV*, termine la liste des rois saineants. Pépin n'en conserva pas moins toute l'autorité en *Neustrie* et en *Bourgogne*. Les conciles de *Leptines* et de *Soissons* (743), où furent réprimés les désordres qui s'étaient introduits dans les églises des deux royaumes, et quelques expéditions contre le duc d'*Aquitaine*, *Hunald*, contre les *Bavarois*, les *Saxons* et les *Allemands*, sont les seuls événements que nous ayons à signaler pendant l'administration des deux frères. — Bientôt (747) Carloman, dégoûté de la souveraineté, se retira au monastère du *Mont-Cassin*, en *Italie*, sans avoir pris soin d'assurer sa succession à ses fils. Pépin leur fit couper les cheveux, et demeura ainsi seul maître de tout l'empire des *Francs*, qu'il gouverna avec la même autorité qu'avait possédée son père. — Après l'avoir exercée cinq ans sans contrôle, il se crut assez fort pour faire disparaître le fantôme de roi qu'il avait placé sur le trône. Une assemblée des grands et des évêques, tenue à *Soissons* (en 752), déposa *Chilpéric III*, et proclama Pépin comme son successeur. — Le dernier Mérovingien alla finir ses jours (vers l'an 756) dans le monastère de *Sithiu* (appelé depuis l'abbaye de *Saint-Bertin*) à *Saint-Omer*. Dans un espace de 334 ans environ (418-752), sa race avait donné aux *Francs* trente-quatre souverains. L'ambition et l'adresse de ceux qui la dépouillèrent avaient dès longtemps préparé sa chute; mais elle périt victime bien moins encore de leurs manœuvres criminelles que de son propre épuisement, attesté par la mort prématurée de tous ces rois, dont aucun ne parvint à sa trentième année.

## CHAPITRE QUATRIÈME.

### AVÈNEMENT DE LA SECONDE RACE.

#### PÉPIN LE BREF.

**55. AVÈNEMENT DE LA SECONDE RACE. — PÉPIN LE BREF (752-758).** — Nous venons de montrer comment les maires du palais d'*Austrasie* parvinrent à se substituer aux rois mérovingiens. Cette entreprise leur réussit parce que leur ambition personnelle était à la tête d'un mouvement national, dit *M. Guizot*: « Il y eut comme une seconde invasion de la Gaule par les *Germaines*; et un événement où l'on ne voit d'ordinaire qu'un changement de dynastie fut, au fait, la victoire d'un peuple sur un peuple, la fondation d'un nouveau royaume par des conquérants nouveaux. »

« Pépin, sauf la différence des temps, continue le savant historien, se trouve dans une situation analogue à celle où avait été *Clovis*. Comme lui, il est le chef des guerriers et le premier des grands propriétaires. Mais le pouvoir qu'il possède n'est encore qu'un pouvoir de fait; il sent le besoin de le faire reconnaître par ses principaux compagnons et sanctionner par la religion, qui est devenue celle du peuple. » Avant de s'emparer du trône, Pépin avait envoyé consulter le pape *Zacharie*, qui avait répondu que celui-là pouvait prendre le titre de roi qui en possédait le pouvoir. Élu par l'assemblée nationale convoquée à *Soissons*, Pépin se fait conférer l'onction sacrée par *Boniface*, archevêque de *Mayence*. Cette imposante cérémonie, dont il est alors pour la première fois question dans notre histoire, fit une vive impression sur l'esprit du peuple. Son nouveau souverain devenait pour lui *l'oint du Seigneur*. Deux ans après, le pape *Étienne II*, successeur de *Zacharie*, étant venu en France solliciter le secours de Pépin contre les *Lombards* qui menaçaient la ville de *Rome* (voir n° 34), sacra de nouveau ce prince, sa femme *Bertrade* et ses deux fils *Charles* et *Carloman*, et défend aux *Francs*, sous peine d'excommunication, d'être jamais un roi issu d'une autre famille.

Pépin réunissait toutes les qualités indispensables au fondateur d'une dynastie nouvelle: bravoure, habileté, prudence

vert de gloire et admiré de toute l'Europe, qu'il avait préservée du joug des infidèles.

**52. MAIRIE DE CARLOMAN ET DE PÉPIN LE BREF.** — Charles Martel avait partagé sa succession entre ses trois fils *Carloman*, *Pépin* et *Griffon*; mais ce dernier fut dépouillé par ses deux frères de la faible part que lui avait assignée son père, et renfermé dans un monastère. Carloman, l'aîné, garda pour lui la mairie du royaume d'*Austrasie*, devenu lui-même comme un domaine héréditaire de sa famille, tandis que Pépin prenait la mairie de *Neustrie*, où les murmures du peuple, encore mal habitué à se passer d'un roi, le forcèrent bientôt à mettre sur le trône un dernier représentant de la race mérovingienne. *Childéric III*, âgé de dix ans environ, et donné comme fils de *Thierry IV*, termine la liste des rois saineants. Pépin n'en conserva pas moins toute l'autorité en *Neustrie* et en *Bourgogne*. Les conciles de *Leptines* et de *Soissons* (743), où furent réprimés les désordres qui s'étaient introduits dans les églises des deux royaumes, et quelques expéditions contre le duc d'*Aquitaine*, *Hunald*, contre les *Bavarois*, les *Saxons* et les *Allemands*, sont les seuls événements que nous ayons à signaler pendant l'administration des deux frères. — Bientôt (747) Carloman, dégoûté de la souveraineté, se retira au monastère du *Mont-Cassin*, en *Italie*, sans avoir pris soin d'assurer sa succession à ses fils. Pépin leur fit couper les cheveux, et demeura ainsi seul maître de tout l'empire des *Francs*, qu'il gouverna avec la même autorité qu'avait possédée son père. — Après l'avoir exercée cinq ans sans contrôle, il se crut assez fort pour faire disparaître le fantôme de roi qu'il avait placé sur le trône. Une assemblée des grands et des évêques, tenue à *Soissons* (en 752), déposa *Chilpéric III*, et proclama Pépin comme son successeur. — Le dernier Mérovingien alla finir ses jours (vers l'an 756) dans le monastère de *Sithiu* (appelé depuis l'abbaye de *Saint-Bertin*) à *Saint-Omer*. Dans un espace de 334 ans environ (418-752), sa race avait donné aux *Francs* trente-quatre souverains. L'ambition et l'adresse de ceux qui la dépouillèrent avaient dès longtemps préparé sa chute; mais elle périt victime bien moins encore de leurs manœuvres criminelles que de son propre épuisement, attesté par la mort prématurée de tous ces rois, dont aucun ne parvint à sa trentième année.

## CHAPITRE QUATRIÈME.

### AVÈNEMENT DE LA SECONDE RACE.

#### PÉPIN LE BREF.

**55. AVÈNEMENT DE LA SECONDE RACE. — PÉPIN LE BREF (752-758).** — Nous venons de montrer comment les maires du palais d'*Austrasie* parvinrent à se substituer aux rois mérovingiens. Cette entreprise leur réussit parce que leur ambition personnelle était à la tête d'un mouvement national, dit *M. Guizot*: « Il y eut comme une seconde invasion de la Gaule par les *Germaines*; et un événement où l'on ne voit d'ordinaire qu'un changement de dynastie fut, au fait, la victoire d'un peuple sur un peuple, la fondation d'un nouveau royaume par des conquérants nouveaux. »

« Pépin, sauf la différence des temps, continue le savant historien, se trouve dans une situation analogue à celle où avait été *Clovis*. Comme lui, il est le chef des guerriers et le premier des grands propriétaires. Mais le pouvoir qu'il possède n'est encore qu'un pouvoir de fait; il sent le besoin de le faire reconnaître par ses principaux compagnons et sanctionner par la religion, qui est devenue celle du peuple. » Avant de s'emparer du trône, Pépin avait envoyé consulter le pape *Zacharie*, qui avait répondu que celui-là pouvait prendre le titre de roi qui en possédait le pouvoir. Élu par l'assemblée nationale convoquée à *Soissons*, Pépin se fait conférer l'onction sacrée par *Boniface*, archevêque de *Mayence*. Cette imposante cérémonie, dont il est alors pour la première fois question dans notre histoire, fit une vive impression sur l'esprit du peuple. Son nouveau souverain devenait pour lui *l'oint du Seigneur*. Deux ans après, le pape *Étienne II*, successeur de *Zacharie*, étant venu en France solliciter le secours de Pépin contre les *Lombards* qui menaçaient la ville de *Rome* (voir n° 34), sacra de nouveau ce prince, sa femme *Bertrade* et ses deux fils *Charles* et *Carloman*, et défend aux *Francs*, sous peine d'excommunication, d'être jamais un roi issu d'une autre famille.

Pépin réunissait toutes les qualités indispensables au fondateur d'une dynastie nouvelle: bravoure, habileté, prudence

et modération ; mais il lui en manquait une qui n'est pas d'une moindre importance aux yeux d'une nation barbare, comme l'étaient encore les Francs à cette époque. Il était petit de taille, et ce défaut qui l'avait fait surnommer *le Bref*, excitait les railleries de ses officiers. Il en fut instruit, et résolut de leur prouver que la petitesse de sa taille n'était rien ni à sa vigueur ni à son courage. Un jour, s'il en faut croire un historien, d'ailleurs un peu suspect, il donnait au peuple le spectacle, alors fort usité, d'un combat d'animaux. Un taureau venait d'être terrassé par un lion. « Qui de vous, s'écrie le roi en s'adressant à ceux qui l'entouraient, se sent le courage d'aller séparer ces animaux furieux ? Cette proposition les glaça de terreur. « Il n'est point d'homme sous le ciel, répondent-ils, qui ose tenter une pareille entreprise. » Le roi, plus hardi, s'élance alors dans l'arène, tire son épée, abat la tête du lion et celle du taureau ; puis il remet son glaive dans le fourreau et se rassied en disant : « Vous semble-t-il que je puisse être votre seigneur ? » Tous tombent à ses pieds comme frappés de la foudre, en s'écriant : « Qui, à moins d'être fou, refuserait de reconnaître que vous êtes fait pour commander aux mortels ? »

#### 54. GUERRES CONTRE LES LOMBARDS ET LES SAXONS.

— Pépin n'ignorait pas que le moyen le plus sûr d'affermir sur sa tête la couronne, qu'il devait surtout aux triomphes guerriers de Charles Martel, était de conduire les Francs à de nouvelles conquêtes. Aussi s'empressa-t-il d'accéder aux prières du pape Étienne II, qui le suppliait de porter ses armes contre les Lombards. Ce peuple, originaire de la Germanie comme les Francs, s'était, depuis près de deux cents ans (en 568), établi dans la partie de l'Italie qui a conservé le nom de Lombardie (voir notre *Histoire du Moyen âge*, n° 7). Astolphe, leur roi, ayant peu à peu augmenté ses possessions, voulait aussi s'emparer de Rome. Pépin proposa à ses guerriers de marcher contre lui ; mais le souvenir des dernières expéditions d'Italie, si désastreuses pour la nation (voir le n° 20), n'était pas encore effacé, et ce ne fut pas sans peine que les comtes Francs se décidèrent à suivre Pépin. Son activité et sa valeur assurèrent le succès. Les Lombards furent vaincus dans deux campagnes (754 et 755), et leur roi Astolphe, assiégé deux fois dans Pavie, sa capitale, se vit contraint d'abandonner au vainqueur une partie de ses conquêtes, dont Pépin fit présent au Saint-Siège. C'est depuis cette époque

que le chef de l'Église est devenu un souverain temporel (voir notre *Histoire du Moyen âge*, n° 20).

Les Saxons de la Germanie, l'un des peuples regardés comme tributaires du royaume d'Austrasie (n° 20), mais qui en dévastaient les frontières au lieu de lui payer tribut, occupèrent aussi deux fois (753-757) les armes de Pépin. Il ne remporta cependant que d'insignifiants avantages sur cette belliqueuse nation, dont la soumission devait être l'œuvre laborieuse de son fils (voir n° 39).

#### 55. CONQUÊTES DE LA SEPTIMANIE ET DE L'AQUITAINE.

— Une conquête plus importante appelait l'attention des Francs. Toute la Gaule méridionale, de la Loire aux Pyrénées, tant de fois parcourue et ravagée par les Francs et par Charles Martel lui-même, n'avait jamais été complètement et définitivement conquise. — L'*Aquitaine*, où Clovis et ses enfants n'avaient réellement possédé que des établissements passagers et précaires, avait profité de la lutte de l'Austrasie et de la Neustrie pour recouvrer son indépendance. Ses ducs héréditaires, issus, à ce qu'ils prétendaient, du sang de Caribert (voir n° 25), avaient aussi trouvé dans ces luttes intestines des Francs l'occasion d'accroître considérablement leurs domaines, qu'ils recouvèrent après l'expulsion des Sarrasins, contre lesquels ils n'avaient pas combattu sans gloire. — La *Septimanie* était, comme nous l'avons dit (n° 30), restée au pouvoir des infidèles, en dépit des efforts réitérés du brillant vainqueur de Poitiers, qui échoua sous les murs de *Narbonne*.

Son fils fut plus heureux : profitant des révolutions qui avaient affaibli l'empire des khalifes, et secondé par les chrétiens de la Septimanie, il chassa les musulmans de Narbonne et de toutes les places qu'ils occupaient dans ces contrées (759).

Restait l'*Aquitaine*, qui, toute romaine encore par sa civilisation, ses lois, son langage et ses mœurs, avait toujours repoussé avec un profond mépris la domination des Barbares de la Germanie. Waïfre, son duc, fier de son origine mérovingienne, ne voyait pas avec une moindre aversion la famille nouvelle qui avait détrôné sa race. De plus, il avait donné asile à Grifon, ce fils déshérité de Charles Martel (n° 32), qui, sorti de son couvent, avait levé contre son frère l'étendard de la révolte. Waïfre acheva d'irriter son ennemi en envoyant le comte d'Auvergne porter le ravage sur les terres des Francs

établis dans la Bourgogne. Ce fut le signal d'une guerre d'extermination, guerre d'antipathies nationales bien plus encore que d'ambition personnelle, une de ces guerres de peuple à peuple qui ne se terminent que par l'anéantissement des vaincus. Telle fut la guerre d'Aquitaine : elle dura neuf années (760-768) et fut accompagnée des plus épouvantables dévastations : villes, villages, monastères, églises même, tout, jusqu'aux arbres, fut livré aux flammes ; et quand la mort de ses derniers défenseurs et de son duc, assassiné par un traître, la livra au vainqueur, cette vaste province, naguère la plus fertile et la plus riche de toute la Gaule, n'était plus qu'un désert couvert de ruines fumantes.

**36. MORT DE PÉPIN. — CHAMPS DE MAI.** — Les fatigues de cette longue et terrible guerre avaient épuisé les forces de Pépin. Attaqué d'une hydropisie près de Saintes, il se fit transporter au tombeau de Saint-Martin de Tours, et de là à Saint-Denis. Sentant que sa fin était prochaine, il partagea ses états entre ses deux fils, Charles et Carloman, et mourut (768), après avoir gouverné l'empire des Francs pendant vingt-sept ans, dont onze comme maire du palais et seize comme roi.

Les assemblées de la nation, tombées presque en désuétude sous les Mérovingiens, étaient redevenues fréquentes sous le règne de ce prince. Pour faciliter ces réunions, qui semblent avoir été fort négligées au milieu des guerres civiles qui amenèrent l'extinction de la race de Clovis, Pépin en transporta l'époque (755) du mois de mars au mois de mai, pendant lequel les fourrages couvrent partout la terre. De là le nom de *Champs de Mai*, que ces grandes assemblées ont longtemps conservé. Pépin confirma aux prélats le droit de séance dont ils avaient déjà joui en plus d'une occasion sous les Mérovingiens, comme le prouve la composition des conciles ou assemblées de 511 et de 614. Ils y introduisirent l'usage de la langue latine, inconnue aux guerriers francs, et y exercèrent bientôt par leurs lumières une influence qu'il est facile de reconnaître en lisant les actes rédigés dans ces comices de la nation. On y trouve la preuve que ces réunions continuèrent à participer, comme celles que nous venons de rappeler, de la nature d'un concile autant au moins que de celle d'une assemblée politique. Il en fut encore ainsi sous Charlemagne et sous plusieurs de ses successeurs.

## CHAPITRE CINQUIÈME.

CHARLEMAGNE.

768-814.

**57. PARTAGE DE L'EMPIRE.** — Charles et Carloman avaient été sacrés rois quatorze ans avant la mort de leur père ; ils lui succédèrent donc sans opposition, et ils respectèrent le partage que ce prince avait lui-même pris soin de faire entre eux à ses derniers moments. Charles eut l'Austrasie avec toutes les provinces orientales, et Carloman la Neustrie avec la Bourgogne et les provinces de l'occident et du midi : quant à l'Aquitaine, qui lui avait coûté tant de travaux, Pépin n'ignorait pas qu'elle était mal soumise encore, et, pour les intéresser tous les deux à y maintenir leur domination, il la partagea entre eux. Ses prévisions ne furent pas trompées. A peine Charles et Carloman avaient-ils eu le temps de se faire proclamer l'un à *Noyon* et le second à *Soissons*, qu'il leur fallut marcher contre les Aquitains révoltés. Le vieux duc Hunold, père de Waïfre, à qui il avait abandonné le gouvernement de l'Aquitaine pour se retirer dans un couvent, en était sorti pour venger la dévastation de son pays et l'assassinat de son fils. Sa voix trouva encore des échos sur cette terre désolée, et tout ce qui y restait d'hommes capables de porter les armes se rassembla autour de lui. Les deux frères réunirent leurs guerriers pour marcher contre lui (769) ; mais la discorde se mit entre eux avant même qu'ils eussent vu l'ennemi ; et Carloman se retira avec ses troupes, laissant à son frère le soin de continuer cette guerre avec ses propres forces. C'en était trop encore pour que le malheureux Hunold pût espérer de résister avec le peu de guerriers échappés à tant de massacres ; forcé de fuir, il alla demander un asile à son neveu Loup, duc des Gascons ; mais celui-ci le livra à Charles, et le château fort de *Fronsac*, élevé sur les bords de la Garonne, au cœur de l'Aquitaine, assura désormais la soumission de cette vaste province.

**58. CHARLEMAGNE SEUL ROI.** — Deux ans après (771), Carloman, qui s'était réconcilié avec son frère, grâce à l'intervention de leur mère, Bertrade, mourut, laissant deux fils trop jeunes pour défendre leur héritage contre leur oncle.

établis dans la Bourgogne. Ce fut le signal d'une guerre d'extermination, guerre d'antipathies nationales bien plus encore que d'ambition personnelle, une de ces guerres de peuple à peuple qui ne se terminent que par l'anéantissement des vaincus. Telle fut la guerre d'Aquitaine : elle dura neuf années (760-768) et fut accompagnée des plus épouvantables dévastations : villes, villages, monastères, églises même, tout, jusqu'aux arbres, fut livré aux flammes ; et quand la mort de ses derniers défenseurs et de son duc, assassiné par un traître, la livra au vainqueur, cette vaste province, naguère la plus fertile et la plus riche de toute la Gaule, n'était plus qu'un désert couvert de ruines fumantes.

**36. MORT DE PÉPIN. — CHAMPS DE MAI.** — Les fatigues de cette longue et terrible guerre avaient épuisé les forces de Pépin. Attaqué d'une hydropisie près de Saintes, il se fit transporter au tombeau de Saint-Martin de Tours, et de là à Saint-Denis. Sentant que sa fin était prochaine, il partagea ses états entre ses deux fils, Charles et Carloman, et mourut (768), après avoir gouverné l'empire des Francs pendant vingt-sept ans, dont onze comme maire du palais et seize comme roi.

Les assemblées de la nation, tombées presque en désuétude sous les Mérovingiens, étaient redevenues fréquentes sous le règne de ce prince. Pour faciliter ces réunions, qui semblent avoir été fort négligées au milieu des guerres civiles qui amenèrent l'extinction de la race de Clovis, Pépin en transporta l'époque (755) du mois de mars au mois de mai, pendant lequel les fourrages couvrent partout la terre. De là le nom de *Champs de Mai*, que ces grandes assemblées ont longtemps conservé. Pépin confirma aux prélats le droit de séance dont ils avaient déjà joui en plus d'une occasion sous les Mérovingiens, comme le prouve la composition des conciles ou assemblées de 511 et de 614. Ils y introduisirent l'usage de la langue latine, inconnue aux guerriers francs, et y exercèrent bientôt par leurs lumières une influence qu'il est facile de reconnaître en lisant les actes rédigés dans ces comices de la nation. On y trouve la preuve que ces réunions continuèrent à participer, comme celles que nous venons de rappeler, de la nature d'un concile autant au moins que de celle d'une assemblée politique. Il en fut encore ainsi sous Charlemagne et sous plusieurs de ses successeurs.

## CHAPITRE CINQUIÈME.

CHARLEMAGNE.

768-814.

**57. PARTAGE DE L'EMPIRE.** — Charles et Carloman avaient été sacrés rois quatorze ans avant la mort de leur père ; ils lui succédèrent donc sans opposition, et ils respectèrent le partage que ce prince avait lui-même pris soin de faire entre eux à ses derniers moments. Charles eut l'Austrasie avec toutes les provinces orientales, et Carloman la Neustrie avec la Bourgogne et les provinces de l'occident et du midi : quant à l'Aquitaine, qui lui avait coûté tant de travaux, Pépin n'ignorait pas qu'elle était mal soumise encore, et, pour les intéresser tous les deux à y maintenir leur domination, il la partagea entre eux. Ses prévisions ne furent pas trompées. A peine Charles et Carloman avaient-ils eu le temps de se faire proclamer l'un à *Noyon* et le second à *Soissons*, qu'il leur fallut marcher contre les Aquitains révoltés. Le vieux duc Hunold, père de Waïfre, à qui il avait abandonné le gouvernement de l'Aquitaine pour se retirer dans un couvent, en était sorti pour venger la dévastation de son pays et l'assassinat de son fils. Sa voix trouva encore des échos sur cette terre désolée, et tout ce qui y restait d'hommes capables de porter les armes se rassembla autour de lui. Les deux frères réunirent leurs guerriers pour marcher contre lui (769) ; mais la discorde se mit entre eux avant même qu'ils eussent vu l'ennemi ; et Carloman se retira avec ses troupes, laissant à son frère le soin de continuer cette guerre avec ses propres forces. C'en était trop encore pour que le malheureux Hunold pût espérer de résister avec le peu de guerriers échappés à tant de massacres ; forcé de fuir, il alla demander un asile à son neveu Loup, duc des Gascons ; mais celui-ci le livra à Charles, et le château fort de *Fronsac*, élevé sur les bords de la Garonne, au cœur de l'Aquitaine, assura désormais la soumission de cette vaste province.

**58. CHARLEMAGNE SEUL ROI.** — Deux ans après (771), Carloman, qui s'était réconcilié avec son frère, grâce à l'intervention de leur mère, Bertrade, mourut, laissant deux fils trop jeunes pour défendre leur héritage contre leur oncle.

Charles se fit donc reconnaître, à la diète de *Carbonac*, chef unique de la monarchie française; et désormais seul maître de cet immense empire, il put concevoir et réaliser les vastes projets qui ont rendu son règne l'un des plus illustres entre tous ceux des monarches de l'Occident.

**39. GUERRE CONTRE LES SAXONS.** — L'année suivante (772) vit commencer la guerre contre les Saxons. Ce peuple occupait toute la partie de la Germanie, ou Allemagne actuelle, traversée par le Wèser et l'Elbe, et qui s'étend depuis les bords de l'Éms jusqu'à l'entrée de la péninsule du Jutland (1). Déjà cette nation avait exercé les armes de Charles Martel et de Pépin le Bref; mais la guerre que lui fit Charlemagne fut, dit son historien, la plus longue, la plus cruelle de celles qu'il entreprit, et celle qui fatigua le plus son peuple. « Elle se prolongea à diverses reprises pendant trente-trois années (772-804), cette indomptable nation reprenant les armes aussitôt que les troupes qui avaient envahi le pays s'étaient éloignées. Nos frontières rencontraient les leurs presque toujours dans des plaines ouvertes, à la réserve d'un petit nombre d'endroits où d'épaisses forêts et des montagnes séparaient nos limites. Ces plaines étaient sans cesse exposées au ravage, aux rapines, aux incendies des Saxons. Aussi les Francs en étaient tellement irrités, que non-seulement ils leur rendaient la pareille, mais qu'ils crurent de leur dignité d'entreprendre contre eux une guerre de conquête. » (EGINHARD.)

Charlemagne trouva parmi ces barbares un digne adversaire : ce fut le brave Witikind, dont le souvenir est resté si populaire en Allemagne, que c'est à lui que les plus illustres maisons souveraines de ce pays prétendent faire remonter leur origine. Quelquefois vainqueur, plus souvent vaincu, il ramena ses concitoyens au combat tant qu'il conserva l'espoir de sauver leur indépendance; lorsque enfin il vit son pays entièrement désolé, tous ses compagnons d'armes morts sur les champs de bataille ou inhumainement massacrés par le vainqueur, qui en fit décapiter en une seule fois quatre mille cinq cents qu'il s'était fait livrer, quand il vit ses dieux eux-mêmes convaincus d'impuissance, il consentit à se rendre

(1) Voir dans la *Géographie historique* la description de la *Saxe* au temps de Charlemagne, chap. IX, n° 163, et, sur la carte de l'*Empire de Charlemagne*, la position de tous les lieux devenus célèbres dans cette guerre.

(785) à l'assemblée des Francs réunie par Charles dans son palais d'*Attigny-sur-l'Aisne*, pour y prêter le serment de demeurer en paix et pour y recevoir le baptême. C'était en effet une des conditions imposées par Charlemagne. Ce prince crut ne pouvoir assurer son triomphe qu'en appelant au secours de ses armes la religion, qui civilisa ceux qu'avait épargnés la guerre. Ce fut dans ce but qu'il fonda en Germanie des évêchés dont l'heureuse influence détermina ses successeurs à en augmenter considérablement le nombre.

Cette guerre se renouvela toutefois encore à diverses reprises, les tribus les plus reculées de la Saxe trouvant des auxiliaires naturels dans les populations placées le long des nouvelles frontières de l'empire, qui ne pouvait s'étendre sans rencontrer ainsi de nouveaux ennemis. Elle ne fut complètement terminée (804) qu'après l'enlèvement de presque tous ceux qui habitaient l'une et l'autre rive de l'Elbe. Ils furent transportés avec leurs femmes et leurs enfants dans la Belgique et dans l'Helvétie.

**40. GUERRE CONTRE LES LOMBARDS.** — D'autres guerres importantes occupèrent les intervalles de cette lutte si longue et si acharnée. Celle contre les Lombards d'Italie est surtout remarquable par ses résultats. Didier, leur roi, avait à se plaindre de Charles, qui, après lui avoir demandé sa fille en mariage, venait de la renvoyer pour prendre une autre femme. Pour se venger de cet outrage, Didier voulut faire sacrer et couronner par le pape Adrien I<sup>er</sup> les enfants de Carloman dépouillés par leur oncle (voir n° 38), et qui étaient venus avec leur mère chercher un asile à la cour du prince lombard. Mais le pape s'y refusa et prévint Charles, qui tint à *Genève* le champ de mai de l'an 773, y fit décider la guerre, et entra aussitôt en campagne. A son approche, les Lombards abandonnèrent, sans tenter de les défendre, les *cluses* ou défilés de la chaîne des Alpes, qui donnaient entrée en Italie, et laissèrent les Francs pénétrer sans résistance jusqu'à *Parie*, leur capitale, où Didier se renferma, tandis que son fils Adalgise allait se jeter dans *Vérone*. Peu expérimentés dans l'art d'assiéger des places aussi fortes, les Francs se bornèrent à en former le blocus; et, en attendant que la famine lui livrât ses ennemis, Charles se rendit à Rome, où il fut reçu avec de grands honneurs par le pape, auquel il confirma la donation faite au Saint-Siège par Pépin. Au printemps suivant (774), il revient sous les murs de la capitale de la Lombardie, qui se rend à

lui ; Vérone suit bientôt cet exemple. Didier envoyé en France y finit ses jours dans un monastère. Il paraît qu'il en fut de même des fils de Carloman, sur le sort desquels l'histoire garde un profond silence. Maître de toute l'Italie septentrionale, Charles se fit couronner roi de Lombardie, et fut reconnu en cette qualité par tous les ducs lombards, à l'exception de celui de *Benevent*, le plus puissant d'entre eux, qui gouvernait toute l'Italie méridionale. Ce fut seulement treize ans après (787) qu'il consentit à prêter serment de fidélité et à payer tribut.

**41. AUTRES GUERRES DE CHARLEMAGNE.** — Tandis que Charles était au milieu du pays des Saxons, occupé à leur faire la guerre, on vit arriver au champ de mai, tenu à *Paderborn* (777), le gouverneur musulman de Saragosse, révolté contre son souverain, le khalife de Cordoue. Il venait avec plusieurs des seigneurs de sa nation implorer la protection de Charles. Celui-ci saisit avec empressement cette occasion d'étendre sa domination en Espagne. Au champ de mai, convoqué l'année suivante (778) à *Chasseneuil* dans l'Agénois, la guerre d'Espagne fut résolue. Elle eut pour résultat d'ajouter à l'empire, sous le nom de *Marches Espagnoles*, tout le pays compris entre les Pyrénées et le cours de l'Èbre ; mais l'événement le plus célèbre auquel elle donna lieu fut la mort du fameux paladin Roland, neveu de Charlemagne, tué par les Basques dans une embuscade, au milieu des défilés des Pyrénées, au moment où l'armée, dont il commandait l'arrière-garde, rentrait en France par la vallée de *Roncevaux*.

Parmi les autres expéditions de Charlemagne, les seules qui méritent d'être mentionnées sont : d'abord celle qu'il entreprit (787) contre le duc de Bavière, Tassillon, de l'illustre maison des Agilolfinges, le plus puissant des princes qui relevaient de l'empire des Francs. Forcé de se rendre au roi, et traduit devant l'assemblée des Francs, convoquée à *Ingelheim*, près de Mayence (788), il y fut déclaré coupable de haute trahison pour avoir entretenu des relations avec les ennemis de l'empire, et condamné à mort. Charles adoucit toutefois la rigueur de cette sentence en envoyant Tassillon, sa femme et ses enfants, finir leurs jours dans des couvents où s'éteignit ainsi cette illustre famille. — La même année, Charles fit une première expédition contre les Huns eux-mêmes. Ce peuple et les Avars, leurs voisins, avec lesquels on les confond quelquefois, occupaient une grande partie des

contrées qui forment aujourd'hui l'empire d'Autriche. La plus remarquable des expéditions dirigées de ce côté, sous le règne de Charlemagne, fut celle qui eut lieu contre les Avars (796), sous la conduite de Pépin, fils de Charlemagne. Ce prince franchit le Danube et la Theiss, et s'empara du camp retranché nommé *Ring*, que ces barbares, toujours campés sous la tente, regardaient comme leur capitale. Ils y avaient réuni les riches dépouilles de toutes les contrées dévastées par eux. Charlemagne, après en avoir envoyé les prémices au pape, partagea le reste entre ses guerriers, qui, « pauvres jusqu'alors, purent se dire riches après cette guerre. » (ÉGINHARD). — Toutes ces expéditions étendirent l'empire des Francs des rives de l'Èbre à celles de l'Oder et de la Theiss, et des rivages de la mer du Nord aux extrémités de l'Italie.

**42. CHARLEMAGNE EMPEREUR D'OCCIDENT.** — L'an 800, Charlemagne s'était rendu à Rome pour juger un complot tramé contre le pape Léon III, successeur d'Adrien. Le jour de Noël, pendant qu'il assistait à la célébration de la messe, le pape vint lui placer sur la tête la couronne impériale, aux acclamations du clergé et du peuple, qui s'écriaient : « *Vie et victoire à l'auguste Charles, couronné par la main de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains !* » Ainsi fut rétabli l'empire d'Occident, qui, depuis trois cent vingt-quatre ans, avait été détruit par les barbares. L'étendue de ce nouvel empire égalait au moins celle de l'ancien, et Charlemagne, par sa valeur et ses grandes qualités, était bien digne d'occuper la place des plus célèbres empereurs romains. Cette nouvelle dignité, en égalant Charlemagne aux empereurs d'Orient ou de Constantinople, ajouta encore au respect que lui portaient déjà tous les peuples renfermés dans ce vaste empire. A leurs yeux, en effet, le titre d'empereur conservait toujours le prestige qui le faisait considérer comme bien supérieur à celui de roi.

**43. CHARLEMAGNE LÉGISLATEUR.** — Charlemagne sut ajouter à la gloire du conquérant et à l'éclat de la couronne impériale la gloire plus solide encore du législateur. On lui doit de nombreuses lois, connues sous le nom de *Capitulaires*, et qui furent rédigées, sous sa direction et sur sa proposition, dans les assemblées de la nation. Il y présidait souvent lui-même, et il appela à y siéger, à côté des nobles et des évêques, les représentants des ahrimans ou des hommes

libres. — Ses lois, rédigées successivement, à mesure que les progrès de l'ordre et de la civilisation en faisaient sentir le besoin, et auxquelles, pour cette raison, on peut reprocher de manquer d'ordre et de précision, ont surtout pour objet des réglemens ecclésiastiques, la fixation des impôts et du service militaire, et les peines à infliger aux crimes ou délits, peines qui consistaient presque toujours en amendes ou en compensations pécuniaires (voir n° 59). — La forme de procédure la plus usitée dans cette législation se ressent de la barbarie superstitieuse de cette époque : c'étaient les épreuves judiciaires appelées *jugement de Dieu*. Ces épreuves consistaient à tenir dans ses mains une barre de fer rouge, à marcher sur des socs de charrue également rougis au feu, à se laisser jeter, pieds et mains liés, dans un bassin d'eau froide, enfin à combattre en duel contre son accusateur. L'accusé qui sortait sain et sauf de ces épreuves était déclaré innocent. — Une nouvelle espèce de magistrats fut instituée par Charlemagne pour veiller à l'exécution de toutes ces lois : ce furent les envoyés impériaux ou *missi dominici*, chargés par l'empereur de surveiller l'administration, et de parcourir les provinces tous les trois mois, pour y rendre eux-mêmes la justice en son nom, et pour s'assurer de quelle manière tous les dépositaires du pouvoir s'acquittaient de leurs fonctions.

**44. CHARLEMAGNE RESTAURATEUR DES LETTRES ET DES ARTS.** — Charlemagne, comme tous les guerriers de son temps, était fort peu lettré; mais pendant ses expéditions en Italie il avait conçu l'amour des sciences et de l'instruction. Il ramena de Rome le savant moine anglais Alcuin, dont il prit lui-même les leçons, et qu'il donna pour précepteur à ses enfants. Il attira à sa cour, autant qu'il le put, tous les hommes de mérite, et parmi eux l'historien Eginhard, Franc de nation, qui a écrit la vie de ce grand prince. Il fonda dans son propre palais une école, où l'on instruisait sous ses yeux un grand nombre de jeunes gens, et une académie, dont il faisait lui-même partie. Enfin il écrivit à tous les évêques pour les engager à ouvrir des écoles dans les cathédrales et les monastères. Il visitait lui-même ces écoles, encourageait ceux qui se distinguaient par leur application, et menaçait de sa disgrâce les jeunes gens qui, se fiant sur leur noblesse, négligeaient de s'instruire.

Charlemagne avait aussi rapporté d'Italie le goût des arts; mais pour les remettre en honneur tout lui manquait, et les hommes plus que tout le reste; aussi ne peut-on citer sous ce

rapport que la réforme introduite dans la musique sacrée, par la substitution du chant *grégorien*, adopté à Rome, au chant *ambrosien*, alors usité en France. — Telle était la disette d'artistes en tout genre, que lorsque Charlemagne voulut orner d'édifices somptueux la ville d'*Aix-la-Chapelle*, qu'il avait choisie pour sa résidence, il fut obligé d'y faire transporter d'Italie des marbres et des sculptures dont il savait admirer la beauté, mais que personne n'était alors en état de reproduire ou d'imiter.

**45. FIN DU RÈGNE DE CHARLEMAGNE.** — Charlemagne, en fixant, comme nous venons de le dire, le siège de son empire auprès des bords du Rhin, mit en quelque sorte le sceau à la grande œuvre qui fut le résultat le plus remarquable de son règne et le fait dominant de cette époque : « l'invasion des Barbares en Occident fut définitivement arrêtée... L'immense empire élevé par son génie ne devait pas, il est vrai, survivre longtemps à la main puissante qui l'avait fondé, mais de son démembrement même se formèrent des états qui devinrent, du côté de l'Orient, la digue qui mit un terme à cette inondation d'hommes que l'Europe subissait depuis quatre siècles... L'ébranlement qui subsistait encore entre le Rhin et la Vistule fut contraint de prendre la voie des expéditions maritimes; quelque menaçantes qu'elles fussent, elles ne pouvaient avoir des conséquences aussi vastes, ni aussi incessamment répétées... Les peuples et les gouvernements se fixèrent, et l'ordre social moderne commença à se développer. » (M. GUIZOT.)

Charlemagne put de son vivant même jouir de la gloire qu'il avait acquise par tant de travaux. Il vit les princes les plus éloignés briguer son alliance; une union paraît même avoir été projetée entre lui et l'impératrice d'Orient, Irène, dont la mort mit fin aux négociations entamées à ce sujet par le pape Adrien; enfin l'illustre souverain des Arabes, le khalife Haroun-al-Raschid, désirant se concilier l'amitié du plus puissant prince de l'Occident, lui envoya en présent les clefs du tombeau de Jésus-Christ, et la première horloge sonnante les heures qu'on ait vue en France. — Mais tant de prospérités furent troublées par les chagrins domestiques qui affligèrent ses dernières années et par les craintes qu'il ne put s'empêcher de concevoir sur la durée de son œuvre *Pépin*, son second fils, qu'il avait fait couronner roi d'Italie, mourut (810), laissant un fils nommé *Bernard*, qui fut désigné

comme son successeur. Un an après (814), l'aîné, nommé Charles, couronné roi de Germanie, suivit son frère dans la tombe. Ce fut vers ce même temps aussi que les invasions barbares, auxquelles Charlemagne avait fermé toutes les routes de terre, s'ouvrirent par mer une autre voie. Les pirates norvégiens et danois, alors désignés sous le nom de *Northmans*, ou hommes du nord, et les corsaires sarrasins, commencèrent à porter la dévastation sur toutes les côtes de l'empire. En vain Charles fit-il élever des tours pour les défendre; en vain les flottes construites par ses ordres, et qui avaient affranchi les îles Baléares du joug des khalifes (799), combattirent-elles ces pirates avec succès; il put lui-même contempler, des fenêtres de l'un de ses palais, l'audace avec laquelle ils bravaient sa puissance, et il versa, dit-on, des larmes amères, en songeant aux maux qu'ils causeraient à ses peuples sous le règne de ses faibles successeurs.

## CHAPITRE SIXIÈME.

### GUERRES CIVILES ET INVASIONS ÉTRANGÈRES.

#### MORCELLEMENT DE L'EMPIRE DE CHARLEMAGNE.

4<sup>e</sup>. LOUIS I<sup>er</sup>, DIT LE DÉBONNAIRE (814-840). — Dans une assemblée tenue à *Thionville* (806), Charlemagne avait fait le partage de ses états entre ses trois fils, *Charles*, *Pépin* et *Louis*. La mort des deux aînés rendit nécessaires de nouvelles dispositions, qui furent arrêtées au champ de mai d'*Aix-la-Chapelle*, l'année qui précéda la mort de Charlemagne lui-même (813). Louis, le seul fils qui lui restât, y fut associé à l'empire, et Bernard, fils de Pépin, reconnu roi d'Italie et de Bavière. — Louis, auquel ses contemporains donnèrent le surnom de *Pieux*, qu'il mérita par ses vertus, a reçu de l'histoire le surnom de *Débonnaire*, qui, dit un de nos vieux auteurs, implique en soi je ne sais quoi du sot. L'exemple de Louis prouve en effet que les meilleures qualités et les intentions les plus pures ne préservent pas un souverain des fautes les plus fatales à son peuple et à lui-même, s'il est dépourvu d'une volonté ferme et éclairée et de la force de caractère nécessaire pour faire respecter la dignité dont il est revêtu. Louis manquait entièrement de ces dernières qualités; ce fut

la cause de tous les chagrins qui empoisonnèrent sa vie et des malheurs qui en furent la suite.

Il avait commencé son règne par des réformes entreprises avec plus de zèle que de prudence. Couronné à Reims par le pape Étienne IV (816), il fit dès l'année suivante le partage de ses états entre ses trois fils, Lothaire, Pépin et Louis, associant en même temps à l'empire Lothaire, qui était l'aîné, et auquel il donna une autorité supérieure à celle de ses frères. Cette prééminence réservée à Lothaire fut la première cause des guerres qui amenèrent le démembrement de l'empire carolingien. Bernard, roi d'Italie, leva le premier l'étendard de la révolte. En sa qualité d'héritier du fils aîné de Charlemagne, il prétendait, non sans raison peut-être, qu'à lui seul devait, après la mort de son oncle, revenir la couronne impériale. Mais, abandonné de son armée, il se vit bientôt réduit à venir se jeter aux pieds de Louis, implorant son pardon. Sourd à ses prières, l'empereur le laissa condamner à mort par l'assemblée d'*Aix-la-Chapelle*, et crut lui accorder une grâce en se bornant à lui faire arracher les yeux; ce supplice fut accompagné de traitements si barbares, que Bernard en mourut quelques jours après (818). — Cette sanglante exécution inspira au faible Louis de violents remords. Il résolut, à l'exemple de Théodose (voir notre *Histoire Ancienne*, n<sup>o</sup> 139), de se soumettre à une pénitence publique. Mais l'empereur franc n'avait pas les nobles qualités de l'empereur romain. Théodose s'était relevé plus grand de l'acte d'humiliation par lequel il avait dignement expié un grand crime, tandis que la pénitence subie par Louis dans son palais d'*Attigny* devant toute l'assemblée des Francs (822) fut accompagnée de circonstances si humiliantes pour la dignité impériale, qu'elle lui fit perdre toute espèce de considération aux yeux de ses sujets. Ils ne virent dans cette dégradation volontaire du pouvoir souverain qu'un acte de faiblesse dont le clergé sut habilement profiter pour accroître considérablement son influence. Les fils de l'empereur, partageant l'opinion commune, perdirent tout respect pour un père et un souverain qui ne s'était pas respecté lui-même. Leur ambition conçut dès lors les projets de révolte qui éclatèrent quelques années plus tard (830), quand Louis voulut rétracter le partage que depuis treize ans déjà il leur avait fait de ses états, pour assurer aussi un royaume à un quatrième fils, nommé Charles, que lui avait donné Judith, sa seconde épouse. Abandonné de son armée et détrôné une première fois par ses fils (830), le faible empereur ne fut

comme son successeur. Un an après (814), l'aîné, nommé Charles, couronné roi de Germanie, suivit son frère dans la tombe. Ce fut vers ce même temps aussi que les invasions barbares, auxquelles Charlemagne avait fermé toutes les routes de terre, s'ouvrirent par mer une autre voie. Les pirates norvégiens et danois, alors désignés sous le nom de *Northmans*, ou hommes du nord, et les corsaires sarrasins, commencèrent à porter la dévastation sur toutes les côtes de l'empire. En vain Charles fit-il élever des tours pour les défendre; en vain les flottes construites par ses ordres, et qui avaient affranchi les îles Baléares du joug des khalifes (799), combattirent-elles ces pirates avec succès; il put lui-même contempler, des fenêtres de l'un de ses palais, l'audace avec laquelle ils bravaient sa puissance, et il versa, dit-on, des larmes amères, en songeant aux maux qu'ils causeraient à ses peuples sous le règne de ses faibles successeurs.

## CHAPITRE SIXIÈME.

### GUERRES CIVILES ET INVASIONS ÉTRANGÈRES.

#### MORCELLEMENT DE L'EMPIRE DE CHARLEMAGNE.

49. **LOUIS I<sup>er</sup>, DIT LE DÉBONNAIRE (814-840).** — Dans une assemblée tenue à *Thionville* (806), Charlemagne avait fait le partage de ses états entre ses trois fils, *Charles*, *Pépin* et *Louis*. La mort des deux aînés rendit nécessaires de nouvelles dispositions, qui furent arrêtées au champ de mai d'*Aix-la-Chapelle*, l'année qui précéda la mort de Charlemagne lui-même (813). Louis, le seul fils qui lui restât, y fut associé à l'empire, et Bernard, fils de Pépin, reconnu roi d'Italie et de Bavière. — Louis, auquel ses contemporains donnèrent le surnom de *Pieux*, qu'il mérita par ses vertus, a reçu de l'histoire le surnom de *Débonnaire*, qui, dit un de nos vieux auteurs, implique en soi je ne sais quoi du sot. L'exemple de Louis prouve en effet que les meilleures qualités et les intentions les plus pures ne préservent pas un souverain des fautes les plus fatales à son peuple et à lui-même, s'il est dépourvu d'une volonté ferme et éclairée et de la force de caractère nécessaire pour faire respecter la dignité dont il est revêtu. Louis manquait entièrement de ces dernières qualités; ce fut

la cause de tous les chagrins qui empoisonnèrent sa vie et des malheurs qui en furent la suite.

Il avait commencé son règne par des réformes entreprises avec plus de zèle que de prudence. Couronné à Reims par le pape Étienne IV (816), il fit dès l'année suivante le partage de ses états entre ses trois fils, Lothaire, Pépin et Louis, associant en même temps à l'empire Lothaire, qui était l'aîné, et auquel il donna une autorité supérieure à celle de ses frères. Cette prééminence réservée à Lothaire fut la première cause des guerres qui amenèrent le démembrement de l'empire carolingien. Bernard, roi d'Italie, leva le premier l'étendard de la révolte. En sa qualité d'héritier du fils aîné de Charlemagne, il prétendait, non sans raison peut-être, qu'à lui seul devait, après la mort de son oncle, revenir la couronne impériale. Mais, abandonné de son armée, il se vit bientôt réduit à venir se jeter aux pieds de Louis, implorant son pardon. Sourd à ses prières, l'empereur le laissa condamner à mort par l'assemblée d'*Aix-la-Chapelle*, et crut lui accorder une grâce en se bornant à lui faire arracher les yeux; ce supplice fut accompagné de traitements si barbares, que Bernard en mourut quelques jours après (818). — Cette sanglante exécution inspira au faible Louis de violents remords. Il résolut, à l'exemple de Théodose (voir notre *Histoire Ancienne*, n° 139), de se soumettre à une pénitence publique. Mais l'empereur franc n'avait pas les nobles qualités de l'empereur romain. Théodose s'était relevé plus grand de l'acte d'humiliation par lequel il avait dignement expié un grand crime, tandis que la pénitence subie par Louis dans son palais d'*Attigny* devant toute l'assemblée des Francs (822) fut accompagnée de circonstances si humiliantes pour la dignité impériale, qu'elle lui fit perdre toute espèce de considération aux yeux de ses sujets. Ils ne virent dans cette dégradation volontaire du pouvoir souverain qu'un acte de faiblesse dont le clergé sut habilement profiter pour accroître considérablement son influence. Les fils de l'empereur, partageant l'opinion commune, perdirent tout respect pour un père et un souverain qui ne s'était pas respecté lui-même. Leur ambition conçut dès lors les projets de révolte qui éclatèrent quelques années plus tard (830), quand Louis voulut rétracter le partage que depuis treize ans déjà il leur avait fait de ses états, pour assurer aussi un royaume à un quatrième fils, nommé Charles, que lui avait donné Judith, sa seconde épouse. Abandonné de son armée et détrôné une première fois par ses fils (830), le faible empereur ne fut

rétabli (832) que pour être une seconde fois trahi par les siens au *Champ du mensonge* (près de Colmar). Tombé au pouvoir de ses fils, il fut ignominieusement dégradé et dépouillé de ses ornements impériaux à la diète de *Compiègne* (833). — Cependant la suprématie que Lothaire affectait sur ses deux frères le souleva bientôt contre lui, et dans la diète solennelle de *Thionville* (835) ils firent réhabiliter Louis. De nouvelles fautes lui attirèrent bientôt de nouveaux chagrins : Pépin, le second et le plus soumis de ses fils, qu'il avait fait roi d'Aquitaine, mourut (838), laissant plusieurs enfants. Louis les dépouilla de l'héritage de leur père pour augmenter le lot de Charles, son fils préféré, et procéda (839) à un dernier partage dans lequel Lothaire, son fils aîné, obtint l'Allemagne et l'Italie; Charles, presque toute la France à l'occident de la Meuse et du Rhône; et Louis, la Bavière, la Provence et quelques provinces entre le Rhin et la Meuse. Ce dernier, mécontent de son lot, prit de nouveau les armes, tandis que les Aquitains, se révoltant en faveur des enfants de Pépin, proclamèrent roi son fils aîné, sous le nom de Pépin II. Louis le Débonnaire avait donc à combattre à la fois son fils et son petit-fils. C'en était trop pour lui : il en mourut de chagrin (840), se plaignant surtout de Louis, qui, disait-il, *envoyait ses cheveux blancs avec douleur dans le sépulcre*. Il lui pardonna cependant; mais il lui laissait, ainsi qu'à ses frères, un héritage incertain, qui allait devenir la source des plus sanglantes querelles.

Pendant les commencements de ce règne si orageux à l'intérieur, la gloire de Charlemagne et l'opinion qu'on avait conçue au dehors de sa puissance protégèrent l'empire, qui s'accrut même encore de quelques conquêtes faites sur les peuples répandus le long de ses frontières orientales; mais on peut se faire une idée de la faiblesse réelle de cette vaste monarchie, quand on voit (dès l'année 820) treize barques *Normandes* porter impunément le ravage sur trois cents lieues de côtes. Les querelles et les divisions des princes accurent encore l'audace de ces brigands, et tandis qu'ils pillaient, sans trouver de résistance, toutes les côtes de l'océan Atlantique, les pirates *Sarrasins* de la Méditerranée surprenaient (838) l'opulente ville de *Marseille*, et enlevaient les richesses qu'y accumulait incessamment le florissant commerce de l'Orient.

47. CHARLES LE CHAUVÉ (840-877). — Pépin le Bref,

Charlemagne et Louis le Débonnaire avaient toujours conservé la division de l'empire des Francs en plusieurs royaumes, alors même que ces divers royaumes n'avaient qu'un seul souverain, mais en même temps, dans les partages opérés par eux, ils avaient toujours pris soin de maintenir l'unité de l'empire. Cette unité va disparaître sous le règne des fils de Louis le Débonnaire. Jusque-là aussi on avait bien vu les princes parcourir avec leurs armées les provinces dont chacun d'eux cherchait à s'assurer la possession; mais les Francs, restant en quelque sorte étrangers à ces querelles de famille, n'y avaient vu que des occasions de s'enrichir par le pillage et d'augmenter leurs privilèges, et s'étaient montrés d'ailleurs peu disposés à verser leur sang pour le triomphe de l'une ou de l'autre de ces ambitions personnelles. Ils vont maintenant se laisser entraîner par elles sur les champs de bataille, et ce sont des torrents de sang qui marqueront les limites des divers états qui se formeront enfin des débris de l'empire carolingien.

Dans la France occidentale, celle qui devait conserver le nom de France, Charles, surnommé *le Chauve*, parce qu'il le fut de bonne heure, avait à continuer la guerre contre son neveu Pépin II, roi d'Aquitaine, dont son père lui avait donné les états; dans la France orientale, c'est à-dire du côté de l'Allemagne ou Germanie, Louis de Bavière, appelé aussi *le Germanique*, à cause de l'affection que lui portaient tous les peuples de ces provinces, contestait à Lothaire une partie des états que Louis le Débonnaire lui avait assignés. Lothaire voulait les garder, et de plus, en sa qualité d'aîné des petits-fils de Charlemagne, et se fondant sur le titre d'empereur qu'il partageait déjà avec son père depuis vingt-trois ans, il prétendait à la suprématie sur tous les rois carolingiens. Ses prétentions réunirent contre lui ses deux frères, Louis le Germanique et Charles le Chauve; mais il trouva un allié dans son neveu Pépin d'Aquitaine, qui avait besoin de sa protection. Enfin, après d'inutiles négociations, se livra (le 25 juin 841), aux environs d'Auxerre, la sanglante bataille de *Fontenay* ou *Fontenailles*, où l'on se battit avec un acharnement tel, que Lothaire et Pépin, qui y furent vaincus, y perdirent, dit-on, quarante mille hommes. — Après la bataille, les deux princes vainqueurs, Charles le Chauve et Louis le Germanique, renouvelèrent leur traité d'alliance, au milieu même de leurs armées, en prononçant à haute voix le serment par lequel ils le confirmaient. Charles le pro-

nonça en langue germanique ou allemande, afin d'être compris par les soldats de son frère; Louis, pour être compris des Français occidentaux, prononça le sien dans leur langage, appelé langue *romane*, parce qu'elle se composait en grande partie de mots de la langue romane ou latine. Ce sermôn de Louis est le plus ancien monument encore subsistant de ce langage qui, perfectionné peu à peu, est devenu la langue française. — Lothaire, se trouvant trop faible pour se maintenir contre ses deux frères ainsi réunis, consentit à signer avec eux (843) le *traité de Verdun*, qui établit la division définitive de l'empire de Charlemagne. En effet, quoique les divers pays dont s'était formé cet empire se soient encore trouvés momentanément soumis depuis au même souverain, il est certain que la séparation en fut définitivement arrêtée par le traité dont nous parlons. Il donna pour limites orientales au royaume qui a conservé le nom de *France* la Meuse, la Saône et le Rhône. Au delà s'étendait, entre la Meuse et le Rhin, un royaume qui, du nom de son roi Lothaire, fut appelé *Lotharingie* (d'où l'on a fait Lorraine), et qui se prolongeait, par la Bourgogne et la Provence, jusque dans l'Italie. L'*Allemagne*, ou le *royaume de Germanie*, fut le partage de Louis le Germanique. — Pépin II, abandonné par Lothaire, soutint avec vigueur la guerre contre Charles le Chauve, et se maintint par la force dans la possession de l'*Aquitaine*. Ranimant les haines nationales, appelant même les Sarrasins à son aide, d'abord vainqueur, puis vaincu, fait prisonnier et jeté dans un couvent, il s'en échappa, et parvint, avec le secours des Sarrasins, à prolonger vingt ans sa résistance. Tombé enfin de nouveau par trahison (863) entre les mains de Charles le Chauve, il fut, à cause de ses relations avec les ennemis de la foi, condamné comme apostat, par l'assemblée de *Pistes* (864), à la peine de mort, qui fut commuée par son oncle en une prison perpétuelle.

Ces sanglantes querelles empêchaient les rois de veiller à la sûreté de leur empire; ces massacres laissaient leurs états sans défenseurs. Les Normands en profitèrent; encouragés par le succès de leurs audacieuses tentatives, ils ne se bornèrent plus à piller les côtes. Leurs barques innombrables, pénétrant dans les embouchures de tous les fleuves et les remontant jusque bien avant dans les terres, jetèrent sur leurs rives des essaims de barbares qui portèrent le ravage dans les provinces même les plus éloignées de la mer. *Nantes*, *Tours*, *Orléans*, *Bordeaux*, *Rouen*, furent successivement pris et dévastés

par eux; *Paris* même les vit trois fois sous ses murailles: ils y pillèrent l'abbaye de *Saint-Germain des Prés* (843, 856 et 861), et y brûlèrent l'église de *Sainte-Généviève* et toutes celles qui ne purent se racheter de l'incendie à prix d'argent (856). Leurs dévastations étaient suivies de famines horribles, qui occasionnèrent des pestes épouvantables. Enfin le peuple, que ses rois étaient impuissants à protéger, apprit à se défendre lui-même. Toute la France se hérissa de châteaux-forts; les abbayes, les églises même devinrent autant de forteresses. Quelques seigneurs armèrent leurs vassaux, et appelèrent à se joindre à eux tous ceux qui se sentaient le courage de combattre pour délivrer leur patrie des ravages des Normands. Robert le Fort, duc de *France*, après avoir plus d'une fois vaincu ces brigands, devenus des ennemis redoutables, finit par trouver la mort à *Brissarthe* (pont sur la *Sarthe*, dans l'Anjou), en les combattant (866), et assura ainsi à lui et aux siens la reconnaissance des peuples. Ce fut en effet le souvenir du dévouement héroïque du brave duc de France qui, vingt ans après, fit confier à son fils Eudes le sceptre échappé à la main débile des descendants de Charlemagne, et qui l'assura définitivement, un siècle plus tard, à l'arrière-petit-fils du roi Eudes.

Charles le Chauve, qui ne savait éloigner les barbares qu'à prix d'argent, et qui se reconnaissait ainsi incapable de protéger ses états, ne cessait cependant de travailler à en acquérir de nouveaux. L'empereur Lothaire I<sup>er</sup> était mort (855), laissant trois fils, dont l'aîné, nommé Louis II, fut empereur et roi d'Italie; Charles, le second, fut roi de Bourgogne et de Provence, et Lothaire II, le plus jeune des trois, fut roi de Lorraine. Ce dernier étant mort (869), Charles le Chauve s'empara de ses états; mais, l'année suivante, Louis le Germanique le força à les partager avec lui. Le nouvel empereur, Louis II, mourut à son tour en 875; Charles vole aussitôt en Italie et se fait couronner empereur par le pape; il voulait aussi dépouiller les enfants de son frère Louis le Germanique, mort en 876, lorsqu'il mourut lui-même (877), empoisonné, dit-on, au retour d'une expédition en Italie.

Les dissensions des descendants de Clovis avaient élevé à leurs dépens la puissance des maîtres du palais; celles des descendants de Charlemagne tournèrent au profit de la puissance des seigneurs et favorisèrent les progrès de la *Féodalité* (voir n<sup>o</sup> 59). Un des plus notables date du règne de Charles le Chauve. Quelques mois avant sa mort (877), à l'assemblée

de *Kiersy-sur-Oise*, ce prince publia un édit, ou capitulaire, qui rendait légale et consacrait la succession héréditaire des fiefs et la transmission héréditaire des offices. Sur les débris de la monarchie s'élevèrent bientôt dans toutes les provinces autant de petites souverainetés qu'il s'y trouvait de comtes ou de gouverneurs. On en comptait déjà vingt-neuf avant la fin du neuvième siècle.

**48. LOUIS LE BÈGUE (877-879).** — Proclamé roi à cette même assemblée de *Kiersy*, le fils de Charles le Chauve, Louis le Bègue, ainsi nommé de la difficulté qu'il avait à s'exprimer, consumma, dans un règne de moins de dix-huit mois, la ruine de l'autorité royale, par la prodigalité insensée avec laquelle il distribua à ses courtisans les trésors amassés par son père et la plus grande partie des biens de la couronne, qu'il leur concéda à titre héréditaire. En appauvrissant ainsi le trésor royal, dont le principal revenu consistait alors dans le produit des terres du domaine de la couronne, Louis dépouilla le trône de l'éclat qui lui était nécessaire pour attirer le respect des peuples, et il acheva de priver ses successeurs des moyens de récompenser les services qu'on aurait pu leur rendre. — En même temps les provinces qui continuaient d'être ravagées à l'ouest par les Normands, et au midi par les Sarrasins, et auxquelles une triste expérience avait appris à ne plus attendre leur salut que d'elles-mêmes, devenaient de plus en plus étrangères à l'action du pouvoir central, incapable de les protéger contre leurs ennemis. A la mort de Louis le Bègue, elles étaient presque toutes devenues, par le fait, indépendantes de la royauté.

**49. LOUIS III (879-882) et CARLOMAN (879-884).** — Louis le Bègue ne laissait donc à ses deux jeunes fils, Louis et Carloman, qu'un vain titre et quelques provinces ruinées par les invasions barbares. Ce déplorable héritage leur fut pourtant encore disputé par les factions; mais ils surent le défendre avec vigueur, et, après s'en être assuré la possession, ils en firent le partage. Louis eut la Neustrie avec l'Austrasie occidentale, et Carloman l'Aquitaine; avec les Marches Espagnoles et la Bourgogne (880). Cette dernière province touchait aux états du duc Boson, mari d'Hermengarde, petite-fille de Lothaire I<sup>er</sup>, qui venait de se faire couronner roi. Louis et Carloman essayèrent de le dépouiller; mais la reine Hermengarde défendit contre eux la ville de *Vienne* en Dauphiné

avec une intrépidité qui affermit sur la tête de son époux la couronne du nouveau *royaume de Bourgogne*, et désormais ce royaume releva de celui de Germanie. — Les deux frères se signalèrent surtout par la parfaite concorde qu'ils surent conserver entre eux, et aussi par la valeur avec laquelle ils combattirent les Normands. Défaits plusieurs fois en bataille rangée, ces barbares auraient peut-être été chassés de la France par Carloman, qui avait réuni à ses états ceux de son frère, mort par accident (882), si ce prince avait été secondé par ses sujets, et s'il n'eût été lui-même enlevé, comme son frère, par une mort prématurée. Atteint mortellement, à la chasse, d'une flèche tirée contre un sanglier, et craignant qu'on n'inquiât après sa mort le chasseur maladroit, il fit courir le bruit qu'il avait été blessé par l'animal furieux, trait de bonté qui honore ce jeune prince, remarquable d'ailleurs par de belles qualités.

## CHAPITRE SEPTIÈME.

### CHUTE DES CAROLINGIENS.

**50. CHARLES LE GROS (885-887).** — La mort de Carloman devait faire passer la couronne de France sur la tête de son jeune frère Charles le Simple, né peu de temps après la mort de leur père; mais ce troisième fils de Louis le Bègue avait cinq ans à peine; la France, plus que jamais exposée aux ravages des Normands, qui commençaient même à y former des établissements, avait besoin d'un prince qui fût en état de leur tenir tête et de gouverner par lui-même: tels furent les motifs qui décidèrent les grands du royaume à offrir le trône à l'empereur Charles le Gros, fils de Louis le Germanique (n° 47). Le prince qui portait la couronne impériale était toujours considéré par les descendants de Charlemagne comme le chef de la maison carolingienne; à ce titre Charles le Gros joignait ceux de roi de Germanie et d'Italie; les seigneurs français durent croire que la France trouverait en lui le protecteur puissant dont elle avait besoin; ils furent bientôt cruellement déçus. — L'année même où il avait été reconnu roi, les Normands, après avoir pris *Rouen* et *Pontoise* (juillet 885) et mis en fuite une armée française,

de *Kiersy-sur-Oise*, ce prince publia un édit, ou capitulaire, qui rendait légale et consacrait la succession héréditaire des fiefs et la transmission héréditaire des offices. Sur les débris de la monarchie s'élevèrent bientôt dans toutes les provinces autant de petites souverainetés qu'il s'y trouvait de comtes ou de gouverneurs. On en comptait déjà vingt-neuf avant la fin du neuvième siècle.

**48. LOUIS LE BÈGUE (877-879).** — Proclamé roi à cette même assemblée de *Kiersy*, le fils de Charles le Chauve, Louis le Bègue, ainsi nommé de la difficulté qu'il avait à s'exprimer, consumma, dans un règne de moins de dix-huit mois, la ruine de l'autorité royale, par la prodigalité insensée avec laquelle il distribua à ses courtisans les trésors amassés par son père et la plus grande partie des biens de la couronne, qu'il leur concéda à titre héréditaire. En appauvrissant ainsi le trésor royal, dont le principal revenu consistait alors dans le produit des terres du domaine de la couronne, Louis dépouilla le trône de l'éclat qui lui était nécessaire pour attirer le respect des peuples, et il acheva de priver ses successeurs des moyens de récompenser les services qu'on aurait pu leur rendre. — En même temps les provinces qui continuaient d'être ravagées à l'ouest par les Normands, et au midi par les Sarrasins, et auxquelles une triste expérience avait appris à ne plus attendre leur salut que d'elles-mêmes, devenaient de plus en plus étrangères à l'action du pouvoir central, incapable de les protéger contre leurs ennemis. A la mort de Louis le Bègue, elles étaient presque toutes devenues, par le fait, indépendantes de la royauté.

**49. LOUIS III (879-882) et CARLOMAN (879-884).** — Louis le Bègue ne laissait donc à ses deux jeunes fils, Louis et Carloman, qu'un vain titre et quelques provinces ruinées par les invasions barbares. Ce déplorable héritage leur fut pourtant encore disputé par les factions; mais ils surent le défendre avec vigueur, et, après s'en être assuré la possession, ils en firent le partage. Louis eut la Neustrie avec l'Austrasie occidentale, et Carloman l'Aquitaine; avec les Marches Espagnoles et la Bourgogne (880). Cette dernière province touchait aux états du duc Boson, mari d'Hermengarde, petite-fille de Lothaire I<sup>er</sup>, qui venait de se faire couronner roi. Louis et Carloman essayèrent de le dépouiller; mais la reine Hermengarde défendit contre eux la ville de *Vienne* en Dauphiné

avec une intrépidité qui affermit sur la tête de son époux la couronne du nouveau *royaume de Bourgogne*, et désormais ce royaume releva de celui de Germanie. — Les deux frères se signalèrent surtout par la parfaite concorde qu'ils surent conserver entre eux, et aussi par la valeur avec laquelle ils combattirent les Normands. Défaits plusieurs fois en bataille rangée, ces barbares auraient peut-être été chassés de la France par Carloman, qui avait réuni à ses états ceux de son frère, mort par accident (882), si ce prince avait été secondé par ses sujets, et s'il n'eût été lui-même enlevé, comme son frère, par une mort prématurée. Atteint mortellement, à la chasse, d'une flèche tirée contre un sanglier, et craignant qu'on n'inquiât après sa mort le chasseur maladroit, il fit courir le bruit qu'il avait été blessé par l'animal furieux, trait de bonté qui honore ce jeune prince, remarquable d'ailleurs par de belles qualités.

## CHAPITRE SEPTIÈME.

### CHUTE DES CAROLINGIENS.

**50. CHARLES LE GROS (885-887).** — La mort de Carloman devait faire passer la couronne de France sur la tête de son jeune frère Charles le Simple, né peu de temps après la mort de leur père; mais ce troisième fils de Louis le Bègue avait cinq ans à peine; la France, plus que jamais exposée aux ravages des Normands, qui commençaient même à y former des établissements, avait besoin d'un prince qui fût en état de leur tenir tête et de gouverner par lui-même: tels furent les motifs qui décidèrent les grands du royaume à offrir le trône à l'empereur Charles le Gros, fils de Louis le Germanique (n° 47). Le prince qui portait la couronne impériale était toujours considéré par les descendants de Charlemagne comme le chef de la maison carolingienne; à ce titre Charles le Gros joignait ceux de roi de Germanie et d'Italie; les seigneurs français durent croire que la France trouverait en lui le protecteur puissant dont elle avait besoin; ils furent bientôt cruellement déçus. — L'année même où il avait été reconnu roi, les Normands, après avoir pris *Rouen* et *Pontoise* (juillet 885) et mis en fuite une armée française,

vinrent (octobre 885) mettre le siège devant Paris, renfermé alors dans l'île Notre-Dame, que deux ponts unissaient aux deux rives du fleuve. L'évêque Gozlin, le vaillant comte Eudes, fils de Robert le Fort, et Hugues, abbé de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-Martin de Tours, défendirent cette ville avec un courage inébranlable pendant treize mois entiers, sans que ni l'empereur ni le reste de la France s'intéressassent à leur héroïque résistance. Enfin Charles le Gros, appelé à grands cris au secours des braves défenseurs de Paris, arrive avec son armée au pied de Montmartre. Mais il n'ose risquer une bataille contre les Normands réunis sur l'autre rive de la Seine, et après avoir honteusement acheté la levée du siège au prix d'une grosse somme d'argent (30 novembre 886), il laisse les Normands ravager tranquillement les autres provinces, et reprend le chemin de l'Allemagne, harcelé par eux dans sa retraite. — Une aussi lâche conduite révolta contre Charles le Gros ses sujets allemands eux-mêmes, qui le déposèrent à la diète de Tribur (887); et l'on vit, l'année suivante, mourir dans un état voisin de la misère ce prince qui avait une dernière fois réuni presque tous les états de Charlemagne. Définitivement dissous après la déposition de Charles le Gros, cet immense empire se partagea dès lors en sept royaumes, qui devaient se subdiviser encore (voir notre *Histoire du Moyen Âge*, n° 25). La couronne impériale resta au roi de Germanie.

51. EUDES (887-898). — Charles le Gros n'avait été reconnu roi de France, ou plutôt régent de ce royaume (1), qu'en sa qualité d'empereur et de chef de la maison carolingienne; sa déposition laissait donc aussi sans souverain la France, dont la situation n'avait fait qu'empirer sous son gouvernement. Les mêmes raisons qui avaient déjà décidé les seigneurs à écarter du trône le jeune Charles le Simple, les déterminèrent à rejeter encore un roi de huit ans; ils donnèrent donc la couronne au brave comte de Paris, Eudes ou Odon, fils du fameux Robert le Fort, dont la race s'essaya ainsi sur le trône de France, un siècle avant l'époque où elle devait définitivement s'y asseoir. — La belle défense de Paris par

(1) C'est par la raison qu'il fut seulement considéré comme régent, que Charles le Gros ne reçoit pas dans la série chronologique des rois de France le nom de Charles III, qui lui appartiendrait comme étant le troisième roi du nom de Charles.

le comte Eudes promettait à la France un vengeur qui saurait la délivrer du fléau des incursions normandes; mais le peuple, sans énergie, se bornait à ajouter aux litanies des saints le verset : *Seigneur, délivrez-nous de la fureur des Normands*; et quelques-uns des grands qui voyaient avec jalousie, et peut-être avec inquiétude, l'élevation du vaillant comte de Paris, lui disputèrent le trône, et le forcèrent ainsi à tourner contre eux les forces qu'il aurait voulu employer contre les Normands. La France resta donc en proie à leurs incursions dévastatrices, que les efforts d'Eudes parvinrent seulement à tenir éloignées de Paris. — Bientôt un rival plus redoutable qu'aucun de ceux qui s'étaient encore élevés contre lui vint lui disputer la couronne. Tandis qu'il combattait dans l'Aquitaine, dont le comte avait aussi pris le titre de roi, Foulques, archevêque de Reims, sacra et couronna roi (893) Charles le Simple, soutenu par une partie des seigneurs mécontents du roi Eudes, qui leur commandait, disaient-ils, des choses insupportables! Il s'ensuivit une guerre civile de trois ans. Elle se termina par l'abandon que fit Eudes à Charles le Simple de la plus grande partie des provinces comprises entre la Seine et la Meuse, limite du royaume de Lorraine ou Lotharingie. Dix-huit mois après, la mort d'Eudes mit Charles en possession de tout l'héritage paternel.

52. CHARLES III, LE SIMPLE (893-923). — Le règne de ce prince, qui, par la faiblesse de son caractère, mérita de ses contemporains l'injurieux surnom de *simple* ou de *sot*, est surtout remarquable par l'établissement définitif des Normands dans la Neustrie. Ce peuple, qui depuis la mort de Charlemagne s'était acharné sur la France comme sur sa proie, avait trouvé enfin dans Roll ou Rollo un chef habile qui devait changer en une possession assurée le butin précaire qu'il devait à ses courses et à ses pillages. — A la tête d'une armée formidable, il vint mettre de nouveau le siège devant Paris. Charles, après d'inutiles efforts pour le repousser, acheta la tranquillité de ses autres provinces en lui abandonnant comme fief de la couronne, par le traité de *Saint-Clair-sur-Epte* (911), la partie de l'ancienne Neustrie qui depuis cette époque a pris le nom de *Normandie*. Ce traité, blâmé par la plupart des historiens, qui le regardent comme un déshonneur, a été considéré par d'autres comme l'acte d'une politique éclairée. On ne peut disconvenir, en effet, que Charles le Simple ne se soit montré sage et habile en s'assurant dans le duc des

Normands un appui contre ses ennemis intérieurs. Rollon, devenu chrétien, épousa Gisèle, fille du roi de France, et donna à son peuple de sages lois, qui rendirent bientôt sa province la plus florissante de tout le royaume.

Si Charles le Simple avait possédé les vertus guerrières de quelques-uns de ses aïeux, on eût pu voir encore réunies sur sa tête toutes les couronnes de Charlemagne. Le dernier héritier de ce grand roi dans la branche germanique, Louis l'Enfant, mourut (914), laissant vacante une vaste succession; mais la France et la Germanie ne devaient plus se retrouver sous le même sceptre; la *Lorraine* seule revint à Charles III, qui chercha néanmoins à étendre sa domination du côté de la Germanie, en s'avançant entre le Rhin et l'Elbe, pour y combattre les Saxons, sur lesquels il obtint quelques succès (914-915). — Les contestations que cette invasion et la possession de la Lorraine firent naître entre Charles et Henri I<sup>er</sup>, roi de Germanie, ne se terminèrent que plusieurs années après (923), par le traité de *Bonn*, qui laissait à chacun des seigneurs lorrains le droit de s'attacher à celui des deux rois qu'il préférerait. Mais déjà Charles le Simple ne régnait plus en France que de nom. — Dès l'année 919, les seigneurs, irrités de l'arrogance de son ministre favori Haganon, avaient refusé de se réunir à lui pour repousser l'invasion des Hongrois, peuple féroce et barbare, arrivé des extrémités orientales de l'Europe à travers l'Allemagne dévastée. Lâches devant cet ennemi, qu'ils laissèrent impunément ravager les provinces, les grands retrouvèrent leur audace pour déposer, dans une assemblée tenue à *Soissons* (920), le faible Charles le Simple, qui négocia pendant deux ans avec ses sujets révoltés. Enfin ceux-ci ayant proclamé roi (922) le duc de France, *Robert*, frère du roi *Eudes*, Charles prit les armes contre l'usurpateur, le tua dans une bataille qu'il lui livra (923), et se croyait victorieux, lorsque *Hugues le Grand*, fils de *Robert*, rassemblant ses soldats un moment dispersés, les ramena à la charge, et remporta une victoire complète.

**53. RAOUL (923-936).** — Tandis que Charles le Simple fuyait devant le vainqueur, *Hugues le Grand*, ne croyant pas devoir garder pour lui-même la couronne que son père venait de perdre avec la vie, fit proclamer roi son beau-frère *Raoul* ou *Rodolphe*, duc de *Bourgogne*. Charles, trahi dans sa fuite par *Herbert*, comte de *Vermandois*, qui lui avait offert un asile, fut arrêté par ce vassal félon, qui le retint

prisonnier à *Château-Thierry* (923). Sa femme *Odgive*, sœur du roi d'Angleterre, étant parvenue à s'échapper, alla demander asile à son frère pour elle-même et pour son jeune fils, nommé *Louis*, qui devait un jour être rappelé au trône de son père (voir n° 54).

Malgré la captivité de Charles, ce ne fut pas sans peine que *Raoul* se fit reconnaître comme roi par les seigneurs, qui prétendaient tous à l'indépendance. Il n'y parvint même, après plusieurs années de résistance de leur part, qu'en leur abandonnant presque tout ce qui restait encore de terres appartenant au domaine royal, qui se trouva par là réduit à rien. Ce fut ainsi que l'on vit ce même *Herbert*, comte de *Vermandois*, dont la trahison avait favorisé l'élévation de *Raoul*, se faire céder par la force (928) la ville et le territoire de *Laon*. Charles le Simple, qu'il avait à cette occasion tiré de sa prison (927), afin de susciter des embarras à *Raoul*, mourut bientôt après (929), dans le château de *Péronne*, où il avait été de nouveau renfermé. Cet événement facilita à son rival la soumission du reste du royaume et particulièrement de l'*Aquitaine*, où il fut reconnu trois ans plus tard (932) par les puissants comtes de *Toulouse* et du *Rouergue*. — Pendant ce temps une autre guerre civile éclatait entre le comte de *Paris*, *Hugues le Grand*, et celui de *Vermandois*; car depuis longtemps déjà les seigneurs s'étaient attribué le droit de guerre privée. Celle-ci se continua avec acharnement pendant cinq années (de 931 à 935); *Raoul* lui-même y intervint comme allié de *Hugues*, et en profita pour reprendre à *Herbert* la ville de *Laon*; mais en même temps il s'occupa de protéger la France contre les ennemis extérieurs, et se montra digne du trône par le courage avec lequel il combattit les Normands établis sur le bord de la *Loire*, qu'il vainquit près de *Limoges*, et les Hongrois, qui après douze invasions successives en France en avaient tenté une dernière dans la *Bourgogne* (935). Ce fut aussi le dernier exploit de *Raoul*, qui mourut sans enfants l'année suivante (936).

**54. LOUIS IV, DIT D'OUTREMER (936-954).** — A la mort de *Raoul*, nul ne se présenta pour recueillir un titre qui pouvait susciter de dangereuses rivalités, sans rien ajouter à la puissance de celui qui s'en chargerait, aussi le trône resta-t-il plusieurs mois vacant, et pendant ce temps les actes qui furent publiés portèrent cette date singulière: *Depuis la mort de Raoul, J.-C. régnant, en attendant un roi*. Ce roi

semblait devoir être Hugues le Grand, duc de France et de Neustrie, comte de Paris et d'Orléans, et qu'on appelait aussi Hugues l'Abbé, parce qu'il possédait les abbayes de Saint-Martin de Tours, de Saint-Denis et de Saint-Germain des Prés. Ce seigneur, le plus puissant du royaume, pouvait s'emparer du trône aussi facilement que le fit plus tard son fils Hugues Capet; mais il ne le voulut pas, et, d'accord avec les principaux seigneurs, il rappela d'Angleterre Louis, fils de Charles le Simple et d'Odgive (voir n° 53), qui de là fut surnommé d'*Outre-mer*. — Sous un souverain âgé de seize ans, et qui se trouva, presque aussitôt après son avènement, jeté au milieu des embarras des guerres civiles, Hugues avait compté conserver toute l'autorité. Quand il vit Louis décidé à s'affranchir de sa tutelle, et chercher toutes les occasions de relever l'autorité royale, il se déclara contre lui. Malgré l'activité et les talents que le roi déploya dans cette lutte, Hugues était trop puissant pour que l'issue en pût être douteuse, et Louis étant tombé en son pouvoir, il le retint prisonnier jusqu'à ce qu'il eût consenti à lui abandonner (946) la forteresse de *Laon*, la dernière que possédassent encore les rois de France, dont elle était ainsi devenue la capitale. Cependant Louis, rendu à la liberté, en appela au jugement des comtes et des évêques, réclama l'appui de l'empereur d'Allemagne, Otton I<sup>er</sup>, et implora la protection du pape, dont les menaces contraignirent enfin Hugues à restituer au roi le comté de *Laon* (950). — Louis mourut quatre ans après (954) d'une chute de cheval, laissant la couronne à son fils aîné, Lothaire, qu'il s'était associé depuis deux ans (952), mais emportant avec lui, sinon la dernière étincelle du génie de Charlemagne, comme le dit un historien, au moins la dernière espérance pour sa race de se relever jamais de son abaissement.

**55. LOTHAIRE (954-986).** — Lothaire fut reconnu roi, grâce à l'appui que lui prêtèrent saint Bruno, archevêque de Cologne, son oncle maternel, et Hugues le Grand, qui recut pour récompense l'investiture du duché d'*Aquitaine*, dont il ne parvint toutefois pas à s'emparer, et qui, durant les deux siècles qui suivirent, resta à peu près indépendant des rois de France. Hugues se préparait à venger l'échec qu'il avait éprouvé de ce côté, lorsqu'il mourut (956), au faite de la grandeur et de la puissance. Il laissait plusieurs fils, dont l'aîné lui succéda dans le duché de Bourgogne, et le second,

nommé Hugues Capet, dans le comté de Paris et le duché de France. Ce dernier n'était alors âgé que de dix ans.

Le long règne de Lothaire, commencé sous la tutelle de sa mère, n'offre d'autre événement remarquable que la guerre qui éclata entre lui et son cousin Otton II, roi de Germanie, par suite des troubles qui s'élevèrent, à l'époque de l'avènement de ce dernier prince, dans la Lorraine, sur laquelle les souverains des deux royaumes conservaient toujours des prétentions rivales. Otton II, pour tout concilier, donna l'investiture du duché de la basse Lorraine à Charles, frère cadet du roi Lothaire, et qui, contre la coutume jusqu'alors suivie en France, était resté exclu de toute participation à la succession de son père; mais Lothaire, irrité de voir son frère devenir le vassal du roi de Germanie, marcha contre Otton II, qui prit la fuite sans oser même défendre *Aix-la-Chapelle*, que pillèrent les troupes du roi de France (978). La même année, cependant, Otton essaya de prendre sa revanche en amenant son armée jusque sur les hauteurs de Montmartre; mais il fut battu de nouveau aux environs de *Soissons* par Lothaire, et signa avec lui, deux ans après (980), un traité qui régla leurs droits respectifs sur la Lorraine. Cette province devint néanmoins encore, quatre ans plus tard (984), la cause d'une nouvelle guerre qui n'eut aucun résultat remarquable. Lothaire mourut deux ans après (986), empoisonné, dit-on, par la reine son épouse. Dans ses derniers moments, il recommanda à Hugues Capet, le plus puissant de ses vassaux, son fils Louis, qu'il avait depuis sept ans associé à sa couronne.

**56. LOUIS V, DIT LE FAINEANT (986-987).** — La brièveté du règne de Louis V, qui porta la couronne quatorze mois à peine, et le courage qu'il montra, si l'on en croit quelques historiens, au siège de Reims, dont il se rendit maître, prouvent qu'il n'a point mérité le nom de *faineant* dont on a flétri sa mémoire. S'il ne fit rien, c'est qu'il n'eut le temps de rien faire, et, comme son père, ce fut, à ce qu'il paraît, par le crime de son épouse qu'il perdit la vie. Avec lui s'éteignit la dynastie carolingienne, qui, dans un espace de deux cent trente-six ans (752-987), avait donné treize rois à la France. Pour compléter l'histoire de cette dynastie, il nous reste à présenter le tableau résumé des progrès qu'avait faits la *féodalité*, dont le développement amena la chute de la seconde race, comme les usurpations des maires du palais avaient causé la ruine de la première. Nous commencerons par exposer

sommairement les institutions des Francs et l'état de l'Église sous les deux premières races.

## CHAPITRE HUITIÈME.

### INSTITUTIONS DES FRANCS ET ÉTAT DE L'ÉGLISE SOUS LES DEUX PREMIÈRES RACES. — LA FÉODALITÉ.

#### § I. — Institutions des Francs.

**57. ÉTAT DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS.** — « Pour comprendre les institutions de la nation franque, il faut commencer par rechercher comment cette nation elle-même était faite. L'état des personnes est donc la première question qui appelle l'attention de l'historien ; or, chez tous les peuples modernes, l'état des personnes a été étroitement lié à l'état des terres. » (M. Guizot.) — Sous nos deux premières races royales, on distinguait en France cinq espèces de personnes dont le rang se trouvait ainsi fixé, au moins en grande partie, d'après le genre de propriétés qu'elles possédaient. Ces cinq classes étaient : 1<sup>o</sup> celle des *Leudes*, ainsi nommés parce qu'ils possédaient des terres appelées *Alleux*, qu'ils avaient reçues au moment où les conquérants firent le partage des biens qu'ils s'étaient appropriés dans la Gaule. Ces terres étaient aussi appelées *Francs-Alleux*, parce qu'elles étaient franches de tout impôt. L'unique obligation des *Leudes* était celle du service militaire : encore ne le devaient-ils que pendant la guerre ; ils retournaient chez eux dès qu'elle était terminée. 2<sup>o</sup> La seconde classe était celle des *Bénéficiers* ou *Feudataires*, auxquels le roi, ou quelque chef puissant, possesseur de terres considérables, concédait la jouissance de certaines parties de ces terres, en récompense de services rendus à leur personne ou à l'état. Ces concessions, appelées *Bénéfices*, c'est-à-dire bienfaits, furent d'abord faites à vie, et finirent par devenir héréditaires ; elles ne doivent pas être confondues avec les *Précaires*, autres concessions territoriales faites en usufruit seulement et pour un temps déterminé, telles que celles que l'Église faisait à des guerriers, à la charge de défendre ses propriétés sans cesse menacées du pillage. Les terres concédées en bénéfices étaient, comme les *Alleux*, franches d'impôts ; ceux qui en avaient la jouissance étaient obligés de suivre et de défendre à la guerre celui dont ils tenaient le bénéfice, et de former sa cour en temps de paix. Ils avaient droit, en retour, à sa protection spéciale, et étaient défendus par lui contre toutes les attaques et les violences très-communes dans ces temps peu civilisés. Cet avantage était si important, que les propriétaires d'alleux pour se le procurer offrirent presque tous aux rois de changer leurs alleux en bénéfices ; de sorte que la première classe finit par se fondre dans la seconde. 3<sup>o</sup> La troisième classe était celle des hommes libres, ou *Ahrimans*,

propriétaires de terres assujetties aux impôts, qui devinrent tellement onéreux que cette classe malheureuse, en proie d'ailleurs à toutes les vexations exercées contre elle par les classes privilégiées, finit par disparaître presque entièrement. 4<sup>o</sup> La quatrième était celle des *Serfs*, divisés eux-mêmes en deux classes principales, savoir : celle des *Serfs* proprement dits, qui étaient tout à fait esclaves, et celle des *Serfs attachés à la glèbe*, qui n'étaient pas esclaves de leur personne, mais qui se trouvaient dans une dépendance complète de ceux qui possédaient les terres à la culture desquelles ils étaient attachés, sans pouvoir les abandonner sous peine des châtimens les plus cruels.

Outre ces quatre classes, qui finirent par se réduire à deux, celle des *Feudataires* et celle des *Serfs*, il en existait une cinquième, qui, sortie en grande partie des deux dernières, prit place entre les deux qui survécurent aux autres ; c'était celle du *Clergé*, qui s'assura ce rang en profitant avec habileté de l'influence que lui donnaient la considération dont il jouissait déjà au moment de la conquête, la conversion des Francs au christianisme, et les connaissances dont il était alors seul dépositaire. Il obtint pour ses terres l'exemption des impôts, et, à l'avènement de la seconde race, il fut admis dans les assemblées générales de la nation.

**58. LÉGISLATION ET ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.** — La diversité de législation qui a régné en France jusqu'à la révolution de 1789, remonte à l'origine même de la monarchie : Clovis, son fondateur, et les successeurs de ce prince permirent en effet aux nations vaincues de garder chacune les lois qui les avaient régies avant la conquête ; ainsi les Romains restés dans les Gaules conservèrent le droit d'être jugés d'après les lois romaines ; les Visigoths avaient la leur, appelée *Forum judicum* ; les Bourguignons suivaient la loi *Gombette* ; les Francs Ripuaires eux-mêmes en avaient une qui différait sur quelques points de la loi *Salique*, qui était celle des Francs Saliens. On a souvent répété que cette dernière excluait les femmes de la succession à la couronne : elle ne décide rien sur ce point ; mais on comprend facilement qu'à cette époque la dignité de roi étant inséparable de celle de chef de l'armée, le sceptre ne pouvait être porté que par la main capable de soutenir et de lancer la *francisque*. Cette arme, la plus redoutable de celles en usage parmi les Francs, était une hache à deux tranchants, à manche court, avec laquelle ils combattaient de près, ou qu'ils lançaient de loin avec tant de force, qu'elle brisait cuirasses et boucliers.

« La division du territoire en *comtés*, *centuries* ou *centènes*, et peut-être en *décuries*, remonte au premier âge de la monarchie. Dans chacune de ces divisions territoriales résidait un magistrat. Les principaux étaient le comte et le centenier. Chacun de ces officiers tenait une cour ou assemblée (*Placitum*, *mallum*), où se rendait la justice, et où toutes les affaires qui intéressaient le district étaient mises en délibération... Dans l'origine, ces plaids locaux se réunissaient au moins une fois par mois. Tous les hommes libres qui habitaient dans la circonscription étaient tenus de s'y

rendre. » (M. Guizot.) Plus tard, lorsque la féodalité commença à s'établir, cette obligation s'étendit aux vassaux du roi ou du comte, tout aussi bien qu'à ce qui restait encore d'hommes libres absolument indépendants. On voit par là combien dans l'origine l'administration de la justice était simple et rapide chez les Francs; mais cette institution, qui garantissait à la fois l'exécution des lois et la liberté, ne tarda pas à s'altérer. Avant la fin de la première race, la classe des hommes libres, se trouvant presque anéantie par suite des vexations des Leudes (voir n° 37), les Ahrimians ou *Rachimbourgs*, comme on les appelait alors, cessèrent de se rendre aux plaids et abandonnèrent ainsi le droit, devenu désormais illusoire, de se juger les uns les autres. Charlemagne, frappé de cet abus, voulut assurer l'administration de la justice en la confiant d'une manière spéciale aux *Scabins* ou échevins, dont sept au moins, sur la convocation du centenaire ou du comte, étaient tenus de se rendre aux plaids. A ces magistrats permanents, spécialement assujettis à l'obligation de juger, pouvaient s'adjoindre les *Rachimbourgs*, qui conservèrent assez longtemps encore le droit de concourir aux jugements quand il leur convenait de se rendre aux plaids.

La nature des peines appliquées par ces tribunaux était aussi simple que leur formation. Elles consistaient presque uniquement en amendes nommées *Wehrgeld*, et proportionnées à l'importance du crime, et aussi à la qualité de la personne sur laquelle il avait été commis. Ainsi l'on payait 1800 sols pour le meurtre d'un compagnon du roi, attaqué et tué dans sa maison par une bande armée; 900 pour un évêque; 600 pour un comte ou pour un prêtre; 500 pour un diacre; 400 pour un sous-diacre; 300 pour un homme au service du roi; 200 pour un Franc de condition libre; 100 pour un Romain, et moins encore pour les ouvriers et les esclaves.

Nous trouverons plus loin l'occasion d'indiquer les changements que l'établissement définitif de la féodalité amena dans les institutions judiciaires de la France.

**59. ROYAUTÉ. ASSEMBLÉES NATIONALES.** — Nous n'ajouterons rien ici à l'histoire que nous avons faite de la décadence de la royauté, qui, vaincue et dépourvue par la féodalité, fut plus de deux siècles avant de redevenir un pouvoir. Mais ce qu'il est nécessaire de remarquer, c'est que les assemblées nationales avaient cessé d'exister comme pouvoir politique plus complètement encore que la royauté elle-même. Négligées pendant l'anarchie qui amena la chute des Mérovingiens, et vainement ressuscitées par Charlemagne, elles avaient été abandonnées non-seulement par le commun des hommes libres, mais même par les seigneurs, qui ne s'inquiétaient plus que de régner dans leurs propres domaines. Composées presque uniquement des officiers royaux, de quelques évêques et d'un petit nombre de bénéficiers placés sous la dépendance du prince, elles ne représentaient plus un pouvoir public, indépendant et libre. Il ne restait donc debout que la féodalité, dont nous allons essayer de faire comprendre la monstrueuse organisation.

## § II. — La Féodalité.

**60. SON ORIGINE ET SES PROGRÈS.** — L'origine de la *Féodalité* remonte à la création des bénéfices (v. n° 37, 2°). Elle se trouva toute constituée dès que l'hérédité des bénéfices, qui était une des conséquences de leur nature même, eut été admise en principe par le traité d'Andelot en 587; et surtout lorsque le capitulaire de Kiersy-sur-Oise (voir n° 47) eut consacré, en 877, la légalité de la transmission héréditaire, non-seulement des bénéfices, mais encore de toutes les charges publiques. Les ducs, les comtes, et même les officiers d'un ordre inférieur, profitant de l'affaiblissement du pouvoir royal, rendirent ainsi héréditaires dans leurs maisons des titres et des propriétés qui n'avaient jusque-là été possédées qu'à vie. Un nom nouveau, substitué à celui de bénéfices, désigna, à partir de la fin du neuvième siècle, ce genre de propriétés : c'est celui de *Fief* (*feodum*), dont la signification primitive indiquait une propriété donnée à titre de récompense ou de salaire.

A partir de la même époque aussi, une grande révolution s'opéra dans la nature des fiefs. Tous les droits de la souveraineté vinrent se joindre à ceux de propriété. Chaque seigneur, devenu entièrement indépendant du pouvoir royal et usurpant tous les droits que sa faiblesse laissait échapper, s'arrogea aussi ceux de faire les lois, d'établir des impôts, de rendre la justice, et devint ainsi dans l'étendue de son fief un véritable souverain. On inventa même un nom pour désigner cette espèce de souveraineté : ce fut celui de *suzeraineté*. Les sujets d'un seigneur suzerain furent appelés *vassaux*. Mais la féodalité ne s'arrêta pas à ce premier degré. En isolant les uns des autres tous les possesseurs de fiefs, elle les avait tous rendus si faibles, que les moins puissants se trouveraient bientôt à la merci des plus forts. Dépouillés par eux, ou forcés de rechercher leur protection, ils consentirent à les reconnaître pour suzerains. Par suite aussi tous les petits seigneurs placés dans l'étendue des grandes suzerainetés, tout en reconnaissant la suprématie du seigneur suzerain, eurent eux-mêmes des arrières-vassaux ou *vavasseurs*. Il arriva même souvent que ces seigneurs d'un ordre inférieur en eurent eux-mêmes sous leur propre suzeraineté d'autres qui avaient aussi leurs vassaux, de sorte que la féodalité formait ainsi une espèce de chaîne qui descendait du souverain jusqu'au dernier de ses sujets. Mais il s'en faut bien que cette hiérarchie féodale ait jamais été constituée selon toutes les règles et dans toutes les formes que lui assignent ceux qui vantent les avantages de cette organisation sociale, la plus dégradante pour l'humanité qui ait jamais été mise en pratique. Il s'écoula même bien du temps avant que la royauté, qui devait former la clef de la voûte de ce monstrueux édifice, parvint à y occuper cette place et surtout avant qu'elle réussit à acquérir la puissance nécessaire pour maintenir les rapports de protection et de dépendance, qui devaient unir entre eux tous les membres du corps féodal.

**61. RELATIONS FÉODALES.** — Le suzerain et le vassal se devaient réciproquement assistance et fidélité. Le vassal ne recevait

l'investiture de son fief qu'après avoir prêté *foi et hommage* à son suzerain. Il devait ensuite observer fidèlement les conditions auxquelles le fief lui avait été concédé, ne rien faire qui pût porter atteinte aux intérêts de son suzerain ou à l'honneur de sa maison; le suivre à la guerre, lui céder son cheval sur le champ de bataille, s'il venait à perdre le sien; le défendre au péril de sa propre vie, et même se constituer prisonnier à sa place, lorsqu'il tombait au pouvoir de l'ennemi. Le vassal devait encore à son suzerain des *aides* ou subventions en argent ou en nature, lorsqu'il avait à payer une rançon pour se racheter de la captivité, lorsqu'il arnait chevalier son fils aîné, ou qu'il mariait l'aînée de ses filles. Enfin le seigneur jouissait encore de certains droits parmi lesquels il faut citer ceux de *relief*, qui se payait toutes les fois que le fief changeait de main par héritage; d'*aliénation*, quand on le vendait; de *réversion* ou de retour au seigneur, qui avait lieu soit par suite de *deshérence* ou défaut d'héritiers, soit par suite de *confiscation* encourue pour quelque crime ou délit du vassal. On y ajoutait dans certaines provinces le droit de *garde*, qui donnait au suzerain la tutelle et en même temps la jouissance des biens de ses vassaux orphelins et mineurs, et celui de *mariage*, qui lui réservait la faculté de présenter aux filles mineures, dont il avait la garde, un mari qu'elles ne pouvaient refuser sans payer au seigneur une somme égale à celle qu'il aurait reçue du prétendant en échange de son consentement. Ce dernier devait d'ailleurs être du même rang que celle dont il demandait la main.

En échange de toutes ces obligations, le vassal avait droit, de la part de son seigneur, à une exacte justice, à une protection constante, avantages précieux dans un temps de trouble et de violence; s'il avait à se plaindre de son seigneur, celui-ci devait, dans les quarante jours qui suivaient la plainte, assembler les pairs de son vassal, c'est-à-dire les possesseurs de fiefs de même rang que lui, qui décidaient de la contestation. S'il y avait déni de justice de la part du seigneur, le vassal pouvait s'affranchir des obligations contractées envers lui, et même lui déclarer la guerre. Il est facile de comprendre combien d'abus devait engendrer un système dont la sanction reposait ainsi en définitive sur la force matérielle. Le vassal, trop faible pour obtenir justice, gémissait sous la plus dure tyrannie et était réduit à subir toutes les vexations et toutes les humiliations que peuvent inventer l'avarice et les passions les plus désordonnées; tandis que de leur côté, les seigneurs féodaux, méprisant l'autorité du roi dépourvu de tous les moyens de la faire respecter, retirés dans les châteaux forts qu'ils élevèrent sur tous les points du territoire de la France, se faisant continuellement la guerre les uns aux autres, quand ils n'étaient pas assez forts pour la faire au roi lui-même, obligeant leurs vassaux à les suivre dans ces guerres criminelles, sources de nouvelles calamités pour eux, devinrent ainsi autant de petits tyrans qui couvrirent la France de crimes et de rapines, et qui ont ainsi rendu justement odieux le nom de la féodalité.

— 10 —

### § III. — État de l'Église sous les deux premières races.

**62.** — La Gaule, ainsi que nous l'avons montré ailleurs (voir n° 6), était chrétienne lorsque l'invasion y amena les peuples barbares de la Germanie. Parmi ces peuples eux-mêmes, le plus puissant dans l'origine, les Visigoths, l'était également; mais ayant, pendant leur séjour dans les provinces de l'empire d'Orient, adopté l'arianisme, qui y dominait alors, ils avaient apporté avec eux dans la Gaule cette hérésie, que partageait aussi la majorité de la nation bourguignonne. La conversion de Clovis à la foi catholique (voir n° 16) fut donc un grand sujet de joie pour la Gaule entière, dont les vœux et les sympathies facilitèrent dès lors ses conquêtes. Mais cet événement fut aussi pour l'Église un triomphe d'autant plus important, que tous les autres souverains du monde étaient alors plongés dans les ténèbres du paganisme ou dans les erreurs de l'hérésie. En effet, l'empereur d'Orient avait adopté les erreurs d'Eutychès; le roi des Ostrogoths d'Italie, celui des Vandales de l'Afrique, et, comme nous venons de le dire, ceux de Bourgogne et des Visigoths de la Gaule et de l'Espagne, étaient ariens: Clovis, devenu ainsi le *filz aîné de l'Église*, comme l'appelait le pape saint Anastase dans la lettre qu'il lui écrivit pour le féliciter de sa conversion, en devenait en même temps le protecteur naturel. Le clergé de la Gaule sut mettre à profit, avec une incontestable utilité pour la civilisation, les effets de cette protection. Il ne faut pas toutefois se faire illusion relativement à l'influence qu'exerça sur les Francs barbares leur conversion au christianisme: ils n'en conservèrent pas moins pendant bien longtemps encore la férocité et la dépravation de leurs mœurs; et, pour montrer combien peu ils comprenaient l'esprit de cette religion aux dogmes de laquelle ils s'étaient soumis, il suffit de citer ce mot de Clovis, qui, entendant raconter dans la chaire chrétienne les circonstances douloureuses de la passion du Christ, ne put s'empêcher de s'écrier: « Que n'étais-je là avec mes Francs! » De là aussi cette opinion superstitieuse que les donations faites aux églises ou aux monastères suffisaient pour racheter les actions les plus criminelles, opinion qui contribua puissamment à augmenter les richesses et l'influence du clergé sous les deux premières races.

Hâtons-nous toutefois de le dire: si le clergé des Gaules retira quelques avantages de la conversion des conquérants, les conquérants à leur tour et la nation tout entière eurent au clergé de bien plus grandes obligations. « Tout était dissous, détruit dans l'Empire; tout tombait, disparaissait, fuyait devant les désastres de l'invasion et les désordres de l'établissement. Point de magistrats qui se crussent responsables du sort du peuple et chargés de parler et d'agir en son nom; point de peuple même qui se présentât comme un corps vivant et constitué, capable sinon de résister, du moins de faire reconnaître et admettre son existence. Les vainqueurs parcouraient le pays, chassant devant eux les individus épars, et ne trouvant presque en aucun lieu personne avec qui traiter, s'entendre, contracter enfin quelque apparence de société. Il fallait pourtant que la société commençât, qu'il s'établît quelques rapports entre les

deux populations; car l'une en devenant propriétaire renonçait à la vie errante, et l'autre ne pouvait être exterminée. Ce fut là l'œuvre du clergé. Seul il formait une corporation bien liée, active, se sentant des forces, se croyant des droits, se promettant un avenir, capable de traiter soit pour lui-même soit pour autrui; seul, il pouvait représenter et défendre, jusqu'à un certain point, la société romaine, parce que seul il avait conservé des intérêts généraux et des institutions. Les évêques, les supérieurs de monastères conversaient et correspondaient avec les rois barbares; ils entraient dans les assemblées des leudes, et en même temps la population romaine se groupait autour d'eux dans les cités. Par les bénéfices, les legs, les donations de tous genres, ils acquéraient des biens immenses, prenaient place dans l'aristocratie des conquérants, et en même temps ils retenaient dans leurs terres l'usage des lois romaines, et les immunités qu'elles obtenaient tournaient au profit des cultivateurs romains. Ils formaient ainsi la seule classe du peuple ancien qui eût crédit auprès du peuple nouveau, la seule portion de l'aristocratie nouvelle qui fût étroitement liée au peuple ancien; ils devinrent le lien des deux peuples, et leur puissance fut une nécessité sociale pour les vainqueurs comme pour les vaincus. » (M. GUIZOT.)

Ainsi, sans parler de tant de consolations portées dans les âmes qu'affligeaient des calamités si cruelles et si multipliées, sans parler de tant de services rendus à l'humanité souffrante, l'Église des Gaules peut à juste titre réclamer la gloire d'avoir réuni et civilisé nos ancêtres. Dépositaires non-seulement des vérités de la foi, mais encore de toutes les connaissances, les prélats des Gaules, élus par leurs concitoyens, tenant le premier rang dans leur cité et jouissant d'une haute considération auprès des rois eux-mêmes, ne cessèrent jamais d'en user dans l'intérêt de ceux dont leur ministère leur faisait une loi d'être les pères et les protecteurs, et lorsque, par la force même des choses et par le besoin qu'on avait de leurs lumières, ils eurent été admis dans les assemblées de la nation (voir le n° 36), ils firent passer dans les résolutions qu'on y adoptait, et dans la législation elle-même, plusieurs de ces grands principes de justice et d'humanité que la religion seule pouvait révéler à des peuples barbares. Nous verrons encore le clergé, dans les temps de confusion qui vont accompagner le règne sanglant de la féodalité, exercer avec la même autorité cette salutaire influence en proclamant ces *trêves de Dieu* qui atténuèrent les effets désastreux du fléau des guerres civiles (voir n° 68.)

Ajoutons enfin que ce fut aussi l'Église qui entretint dans la Gaule le goût des lettres et de l'instruction. Aux écoles d'Autun, de Bordeaux, de Toulouse, de Lyon, ruinées par les malheurs de l'invasion et des temps qui l'avaient précédée, succédèrent celles que les évêques ouvrirent auprès de leurs cathédrales et dans les couvents. Dans ces écoles se conserva longtemps, avec l'étude de la littérature sacrée, celle de la littérature profane elle-même, comme le prouvent les traces multipliées qu'on en retrouve, avec le mauvais goût de l'époque, il est vrai, dans les discours des prélats et dans les chroniques rédigées dans les monastères. N'oublions pas

non plus que ces chroniques sont presque les seuls monuments qui nous restent pour connaître l'histoire des temps dont nous parlons. Ce ne sont pas encore là tous les services que les moines rendirent à leur pays: ainsi ce ne fut pas seulement par les donations des fidèles qu'ils acquirent ces biens immenses, qui, devenus plus tard la source des abus qu'on vit s'introduire dans les couvents, furent, il y a un demi-siècle, la principale cause de leur destruction. Au temps dont nous parlons, les monastères étaient remplis d'hommes pieux, qui non-seulement transmettaient aux autres ce que l'état alors si imparfait des sciences leur avait permis d'apprendre, mais encore dont la vie active et laborieuse suffisait à mettre en culture les terres qu'ils défrichaient, les marais qu'ils desséchaient, et à rendre ainsi de plus en plus rares, par l'augmentation du terrain cultivé et par les perfectionnements introduits dans l'agriculture, ces effroyables disettes dont l'histoire de ces temps reculés cite tant d'exemples (voir le n° 66).

## LUTTE DE LA ROYAUTE CONTRE LA FÉODALITÉ.

## CHAPITRE PREMIER.

AVÈNEMENT DE LA TROISIÈME RACE. — HUGUES CAPET  
ET SES SUCCESSEURS.

63. AVÈNEMENT DE LA TROISIÈME RACE. — « Entre la puissance réelle du dernier descendant de Charlemagne et son titre de roi le contraste était trop grand ; la couronne semblait posée sur la tête d'une ombre. Placé, par la situation de ses domaines, plus favorablement qu'aucun autre pour un tel dessein, Hugues Capet se l'appropriâ. Il n'y avait pas plus de droit que tout autre : il ne fut porté au trône par aucun parti, par aucune combinaison, aucune intrigue un peu générale. Il prit le nom de roi ; celui qui le possédait ne pouvait s'y opposer : la plupart des grands seigneurs du royaume ne s'en inquièrent point ; leur puissance n'en était point atteinte ; depuis longtemps ils n'avaient à peu près rien à démêler avec la royauté. Hugues Capet se fit reconnaître par ses propres vassaux, qui n'avaient qu'à gagner à l'élévation de leur suzerain. Peu à peu les principaux feudataires, séduits par ses concessions ou ses promesses, avouèrent également le titre supérieur qu'il s'était donné. Ce fut là toute la révolution capétienne. Depuis la mort de Charlemagne, la féodalité avait conquis la société ; en se faisant appeler roi, un de ses principaux membres s'en déclara le chef. » (M. GUIZOT.)

64. HUGUES CAPET (987-996). — A l'avènement de la troisième race, les souverainetés féodales entre lesquelles la France se trouvait divisée dépassaient le nombre de soixante, et formaient, comme nous l'avons expliqué, autant de petits états tout à fait indépendants. Parmi ceux qui les possédaient, on distinguait, outre le duc de France, Hugues Capet : son frère le duc de Bourgogne, le comte de Flandre, le comte de Vermandois, devenu par la suite comte de Champagne, les ducs de Normandie et d'Aquitaine, et le comte de Toulouse. Après ces six grands feudataires, auxquels fut par la suite attribué le titre de *pairs* du royaume, parce qu'ils avaient été,

disait-on, les pairs ou les égaux de Hugues Capet, on peut nommer comme ne leur cédant guère en puissance les comtes d'Anjou, du Maine, de Bretagne, de Nevers, d'Auvergne, d'Angoulême, de la Marche, du Périgord, du Rouergue, le duc de Gascogne, les comtes de Béarn, de Foix, etc., sans parler des comtes de Provence, de Bourgogne (Franche-Comté), des ducs de Lorraine, etc., qui relevaient de la couronne de Germanie.

Hugues Capet, duc de France et comte de Paris et d'Orléans, et possesseur d'immenses domaines, l'égal de tous ces princes en dignité, et supérieur en puissance à la plupart d'entre eux, avait encore l'avantage d'appartenir à cette famille de Robert le Fort, qui avait déjà donné à la France deux rois : Eudes et Robert. Après s'être assuré l'appui de son frère le duc de Bourgogne et du duc de Normandie, son beau-frère, il assemble à *Noyon* ses vassaux, auxquels se joignirent sans doute tous les petits feudataires voisins, s'y fait proclamer roi (mai 987), et va ensuite à Reims recevoir l'onction sacrée des mains de l'archevêque Adalbéron, couvrant ainsi son usurpation de la sanction ecclésiastique. Il s'efforça aussi de s'attacher par ses libéralités le clergé, dont l'influence était toujours puissante sur l'esprit du peuple, et dont il avait besoin de se faire un appui contre les prétentions qu'il allait avoir à combattre. Elles ne tardèrent pas à se réveiller. A peine le nouveau roi venait-il de consolider l'élévation de sa famille sur le trône de France, en associant son fils Robert à la couronne (988), que Charles de Lorraine, oncle et légitime héritier de Louis V, se présenta, les armes à la main, pour revendiquer cette couronne. Les comtes de Flandre et de Vermandois, celui de Tours et de Blois, le duc d'Aquitaine et le comte de Toulouse, s'étaient déclarés pour sa cause, sans vouloir toutefois s'armer pour elle. Réduit à ses seules forces, Charles parvint à s'emparer de *Laon* et de *Reims*, dont il resta trois ans en possession ; mais livré par trahison à son rival (991), il finit ses jours en captivité à Orléans (992).

Le reste du règne de Hugues Capet nous est peu connu. Il paraît qu'il fut troublé par les révoltes de quelques-uns de ceux mêmes qui l'avaient porté sur le trône, mais il les fit rentrer sous son obéissance. La France eut encore plus à souffrir des guerres continuelles que tous les grands vassaux ne cessaient de se faire entre eux, au mépris de l'autorité royale. On pourra même juger par la réponse hautaine de l'un d'eux de quel œil ils considéraient la royauté nouvelle. Le comte de Péri-

gueux usurpait les titres de comte de Poitiers et de Tours. *Qui l'a fait comte?* lui fit demander Hugues Capet. — *Qui l'a fait roi?* lui fit répondre l'orgueilleux comte. L'histoire de ces puissants seigneurs et de leurs débats forme à cette époque toute celle de la France. Nous nous bornerons toutefois à nommer ici les plus célèbres d'entre eux : c'était *Richard Sans-peur*, duc de Normandie, qui avait épousé une sœur de Hugues Capet, et qui fit pour lui avec succès la guerre contre *Arnoul*, comte de Flandre; c'était encore le duc de Bretagne, *Conan le Tort*, et le comte d'Anjou, *Foulques Nerra*, qui se livrèrent (992), dans la lande de *Conquereuil* ou *Conquereuil* (entre Rennes et Nantes), la bataille la plus sanglante du règne de Hugues Capet; elle coûta la vie à Conan et à mille de ses guerriers. On pourrait ajouter à ces quatre noms celui de *Guillaume Fier-à-bras*, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, considéré comme le plus puissant des seigneurs français. En effet, ses états, qui furent cruellement ravagés par la peste (994), s'étendaient des bords de l'Océan aux rives du Rhône, frontière des royaumes réunis d'Arles et de Bourgogne, regardés comme étrangers à la France. — A côté des noms de ces puissants feudataires, il faut citer celui d'un pauvre moine du couvent d'Aurillac, *Gerbert*, que son goût pour les sciences conduisit à l'université arabe de Cordoue, la plus célèbre du monde à cette époque. Il en rapporta des connaissances qui le firent soupçonner de magie par ses ignorants contemporains, mais qui lui valurent d'être choisi par Hugues Capet pour être le précepteur du jeune roi Robert, pendant le règne duquel il devint pape sous le nom de Sylvestre II. Ce fut lui qui inventa la première horloge à balancier, et qui introduisit en France l'usage des chiffres arabes.

Hugues Capet mourut (996) à *Paris*, capitale du comté de son nom et du duché de France, et redevenue, par l'avènement de son seigneur au trône, celle du royaume, titre qu'elle avait perdu sous la seconde race; il fut enterré à Saint-Denis.

**65. ROBERT II (996-1031).** — Robert II, fils unique de Hugues Capet, associé au trône par son père et couronné roi dès l'année 988, lui succéda sans opposition. L'époque de son règne est une des plus mal connues de notre histoire. Outre les guerres que les seigneurs continuaient à se faire entre eux et dans lesquelles Robert intervint quelquefois, il en eut à soutenir pour son propre compte une plus importante, qui se prolongea pendant quatorze années (1002-1015). Son oncle

Henri, duc de Bourgogne, était mort sans postérité; Robert réclama son héritage, qui lui fut disputé par Otte Guillaume, que la femme du duc Henri avait eu d'un premier mariage, et par les seigneurs bourguignons, qui voulaient se rendre indépendants. Ils consentirent cependant, après une longue résistance, à reconnaître Henri, second fils du roi, comme duc et comme suzerain; tandis que Otte Guillaume conservait, avec le titre de comte, les comtés de Dijon, de Mâcon et de Besançon. Ce dernier se dédommagea de ce qu'il perdait de ce côté par l'influence qu'il sut acquérir dans le royaume d'Arles ou de Bourgogne, alors gouverné par Rodolphe le Fainéant, et dont il devint bientôt le principal administrateur. Rodolphe avait renouvelé l'hommage rendu aux empereurs d'Allemagne pour ce royaume, sur lequel le puissant comte de Champagne, Eudes II, éleva sans succès des prétentions, quelques années après (1024).

Les chagrins domestiques les plus cruels remplirent presque tout le règne du bon roi Robert: il avait épousé en première noces (998) Berthe, qui était sa cousine au quatrième degré. Le pape Grégoire V lui ordonna de rompre cette union, regardée par l'Église comme incestueuse. Robert, quoique religieux et d'ailleurs assez faible de caractère, ne consentit qu'après avoir été excommunié à se séparer d'une épouse qu'il aimait. Constance, fille du comte de Toulouse, qu'il prit (998) pour la remplacer, fit le malheur du reste de sa vie par son caractère impérieux, méchant et frivole; elle corrompit la cour par la licence qu'y introduisirent les Aquitains qu'elle avait amenés avec elle; enfin, elle contribua à faire condamner au feu des hérétiques. Ce fut le premier exemple donné en France de ces supplices si opposés à l'esprit du christianisme. Cette rigueur n'empêcha pas l'hérésie de se propager sourdement dans l'Aquitaine, où nous la retrouverons deux siècles plus tard au milieu des Albigeois (voir n° 91).

De quatre fils que Robert eut de Constance, il perdit (1025) l'aîné, nommé Hugues, qui s'était déjà fait estimer par ses belles qualités: il désigna alors pour son successeur Henri, qu'il fit couronner (1027), au grand déplaisir de Constance, qui préférerait le plus jeune de ses enfants, nommé Robert. Elle s'en vengea en excitant ses deux autres fils à se révolter contre le roi, qui marcha contre eux, les força à se soumettre, et leur pardonna (1030). Robert mourut l'année suivante, pleuré de ses sujets, qui disaient en assistant à ses funérailles: « Tandis que Robert a été roi, nous avons vécu en sûreté;

nous n'avons craint personne ; » éloge rarement mérité dans ces temps de troubles et de violences. — Ce pieux roi nourrissait souvent jusqu'à mille pauvres chaque jour ; il leur lavait les pieds le jeudi saint et les soignait dans leurs maladies. C'est à lui que remonte l'usage longtemps pratiqué par nos rois, dans la cérémonie de leur sacre, de toucher les malades atteints de certains maux (les écronelles), en leur disant : « Le roi te touche, que Dieu te guérisse. » Robert, qui chantait souvent au lutrin avec les clercs, est l'auteur de plusieurs hymnes et chants d'église.

On trouve sous ce règne les premières traces des associations que les villes, avec l'aide de la puissance ecclésiastique (voir n° 68), commençaient à former entre elles, pour se préserver des ravages qui accompagnaient les guerres privées. — Parmi ces guerres, outre celle que les fils du roi firent à leur père, nous mentionnerons la longue rivalité de Foulques Nerra, comte d'Anjou (n° 64), et du comte de Blois, Eudes II, qui avait pris le titre de comte de Champagne depuis qu'il avait réuni ce comté à ceux de Blois et de Chartres (1019). Cette querelle, dont la cause principale était les prétentions opposées des deux rivaux sur le comté de Tours, fut celle qui causa alors en France le plus de troubles et y fit verser le plus de sang.

**66. HENRI I<sup>er</sup> (1031-1060).** — Ce ne fut pas sans opposition que Henri I<sup>er</sup> prit possession de la couronne à laquelle son père l'avait associé quatre ans avant sa mort. La reine Constance, soutenue par les comtes d'Anjou et de Champagne, et par une partie des feudataires du duché de France, qui aspiraient à l'indépendance, s'efforça de faire monter sur le trône Robert, son fils préféré ; mais Henri I<sup>er</sup>, avec le secours de Robert le Magnifique, nommé aussi Robert le Diable, duc de Normandie, remporta sur ses ennemis la victoire de *Villevieille-Saint-George*, qui ruina les espérances du jeune Robert. Sa mère entra en accommodement : outre quelques avantages pour elle-même, elle obtint pour son fils la cession du duché de Bourgogne. Robert devint ainsi la tige de la première maison ducal de Bourgogne, qui subsista jusqu'en 1361.

Tous les fléaux semblèrent se réunir pour accabler la France pendant ce règne. Une première famine, qui dura deux ans (1032-1033), fut suivie (1045) d'une peste horrible, désignée sous le nom de *Mal des ardents*, qui, pendant les deux siècles suivants, fit, à plusieurs reprises, d'affreux ravages dans tout le royaume ; à ce fléau se joignit (1059) une

nouvelle famine qui dura sept ans. Ces famines furent si horribles, qu'il fallut réprimer par le supplice du feu le fréquent usage de la chair humaine, qu'on vit même exposer en vente pour servir de nourriture. — Au commencement du règne de Henri (1034), Paris avait été presque entièrement consumé par un incendie. — A tous ces maux il fallait encore ajouter ceux des guerres civiles que les seigneurs continuaient toujours à se faire entre eux, et même à soutenir contre le roi.

**67. GUERRE DE HENRI CONTRE LES GRANDS VASSAUX.** — Eudes II, comte de Champagne et de Blois, le plus puissant de tous les grands vassaux à cette époque, fut le premier qui prit les armes contre Henri, auquel il contesta, mais sans succès (1032), le droit de nommer un archevêque de Sens. Il périt, quelques années après (1037), en combattant pour ravir la couronne de Lombardie à l'empereur Conrad le Salique, auquel il avait déjà disputé (1032-1034) celle du royaume d'Arles, ou de la *Bourgogne Transjurane*. Ce royaume, avec la *Provence*, était resté à l'empereur, qui continuait aussi à posséder en France la *Franche-Comté*, l'*Alsace* et la *Lorraine*. Par la suite, les seigneurs de cette dernière province, révoltés contre le successeur de Conrad, appelèrent Henri I<sup>er</sup> à leur secours (1046) ; mais celui-ci, craignant de s'engager dans une guerre dangereuse contre le plus puissant souverain de l'Europe à cette époque, refusa les offres séduisantes qui lui étaient faites.

Il avait besoin en effet de toutes ses forces pour surveiller et pour réprimer les tentatives ambitieuses de ses propres vassaux. Quelques années auparavant, les comtes de Champagne et de Blois, fils et héritiers du puissant comte Eudes II (voir plus haut), dont ils s'étaient partagé les états, avaient levé l'étendard de la révolte contre le roi ; ils voulaient même le détrôner pour lui substituer son frère aîné, Eudes, écarté du trône par son père à cause de la faiblesse de son intelligence. Vivement pressé par ces vassaux, dont les états resserraient les siens au nord et au midi, le roi Henri implora l'assistance de Geoffroy Martel, fils de l'illustre Foulques Nerra, comte d'Anjou. Celui-ci, après avoir vainement tenté de déponner son père (1036), lui avait succédé (1040), et avait successivement vaincu et pris les comtes de Poitiers et du Maine. Il répondit à l'appel du roi, qui lui promettait pour récompense la ville de *Tours*, battit ses ennemis, et fit prisonnier le comte de Blois, ainsi que le prince Eudes, qu'il livra au roi. Henri,

après avoir tenu son frère quelque temps enfermé dans la tour d'Orléans, lui pardonna, et lui confia même, bientôt après, le commandement d'une armée qu'il envoyait contre un autre puissant vassal, le duc de Normandie, Guillaume le Bâtard.

Ce dernier, fils du duc Robert le Magnifique, avait succédé (1035) à son père, mort dans le cours d'un pèlerinage à la Terre-Sainte. Henri, en reconnaissance des services qu'il avait lui-même reçus de Robert, avait aidé Guillaume à se mettre en possession du duché de Normandie, que lui disputait un de ses parents. Mais cette bonne intelligence s'était refroidie, et la guerre ayant éclaté entre le duc et le comte d'Arques, son voisin, Henri prit parti pour ce dernier; les troupes qu'il lui envoya furent battues. Ce fut alors que le roi donna à son frère Eudes le commandement d'un corps d'armée, qui fut également mis en déroute et presque entièrement détruit par les Normands auprès de *Mortemer* (1054). Le traité de *Rouen* termina l'année suivante (1055) cette guerre, dans laquelle tout l'avantage et toute la gloire étaient restés au duc de Normandie. Les pertes qu'y éprouva Henri étaient loin d'être compensées par l'acquisition qu'il avait faite, deux ans auparavant (1053), du comté de *Sens*. — De cette même province de Normandie étaient partis, depuis quelques années, de braves aventuriers qui s'illustrèrent par leurs exploits dans l'Italie méridionale, où ils jetèrent par leurs conquêtes les fondements du royaume des Deux-Siciles (voir plus loin n° 74). Le duc Guillaume allait lui-même entreprendre, quelques années plus tard, une conquête plus brillante encore (voir n° 72.)

**68. TRÊVE DE DIEU.** — Du règne de Henri date un des grands bienfaits dont la société est redevable à la religion : ce fut l'institution célèbre sous le nom de *Trêve de Dieu*. Déjà l'Église avait plus d'une fois essayé de s'opposer aux guerres privées que les seigneurs se faisaient avec une fureur toujours croissante. Ce droit, que les plus puissants s'étaient d'abord arrogé, avait été successivement usurpé par tous les autres; de sorte qu'il n'était si petit châtelain qui ne guerroyât contre son voisin dès qu'il s'imaginait avoir contre lui quelque grief. Les violences, les meurtres, les pillages, les incendies, les sacrilèges, désolaient donc à la fois, et dans toutes leurs parties, toutes les provinces de la France. C'est à cet épouvantable fléau que les conciles provinciaux cherchèrent à opposer une digue en déterminant quelques seigneurs (1035) à jurer

la *paix de Dieu*, qui mettait sous la sauvegarde de la religion les personnes et les biens, et interdisait même l'usage de sortir armé. C'était imposer aux passions violentes des hommes de cette époque un joug qu'elles ne pouvaient supporter longtemps. Il fallut que de nouveaux conciles, tenus d'abord en Aquitaine (1041), et, bientôt après, dans toutes les autres provinces, substituassent à la *paix de Dieu* la *trêve de Dieu*, qui défendait, sous peine d'excommunication, de se livrer à aucune hostilité depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, et pendant les jours de fête, l'Avent et le Carême. Tous les lieux consacrés par la religion, et même le voisinage des charrues, furent déclarés des asiles inviolables; les femmes, les pèlerins, les voyageurs, les laboureurs, furent mis sous la sauvegarde perpétuelle de la trêve de Dieu. Ce fut ainsi que l'Église, qui seule conservait quelque autorité à cette époque, s'en servit pour diminuer un mal que nul pouvoir humain n'avait alors la force de réprimer.

**69. PHILIPPE I<sup>er</sup> (1060-1108).** — Philippe I<sup>er</sup>, l'aîné des deux fils que Henri I<sup>er</sup> avait eus de son mariage avec la princesse Anne de Russie, avait été sacré à Reims, l'année qui précéda la mort de son père, avec une grande pompe et avec l'approbation d'un nombre considérable de seigneurs. Leur présence à cette solennité rehaussa l'éclat de la couronne, dont Philippe hérita sans opposition. Mais, comme il avait sept ans à peine et que sa mère était étrangère, Baudouin V, comte de Flandre, et beau-frère de Henri I<sup>er</sup>, qui l'avait chargé par son testament de la tutelle de son fils, gouverna au nom du jeune roi. Alors commença ce long règne de quarante-huit ans, « dans lequel il faut bien distinguer, dit un historien moderne, les actions personnelles du roi, qui furent presque toutes honneuses ou criminelles, et les entreprises de la chevalerie française, qui rendirent à la nation le lustre de gloire qu'elle avait perdu. Philippe resta étranger et même indifférent à tous les grands événements de son règne, à la conquête de l'Angleterre (voir n° 72), que sa jeunesse ne lui permit ni d'empêcher ni de rendre profitable à sa puissance, à la conquête de l'Italie méridionale, qui fut l'ouvrage de quelques aventuriers normands (voir n° 71), à l'établissement du royaume de Portugal, qu'un prince de son sang fondait à son insu (voir n° 73); enfin à la croisade (voir n° 74) qui mit toute l'Europe en mouvement et fit éclater tant de beaux faits d'armes. » (M. DES-MICHELS.)

70. CHEVALERIE. — La chevalerie, dont ces glorieuses expéditions manifestèrent la bravoure, était une institution nouvelle et dont l'origine ne remonte pas au delà du onzième siècle. Son influence, attestée au dehors par de brillants triomphes, s'exerça d'une manière plus notable encore sur les mœurs générales de la nation. « La consécration des armes de la noblesse, devenues la seule force publique, à la défense des opprimés, semble avoir été l'idée fondamentale de la chevalerie. » (SISMONDI.) — Depuis que la féodalité avait pris tous ses développements, la noblesse châtelaine avait perfectionné l'art de fortifier et de défendre les châteaux dont elle avait couvert la France : en même temps l'art de forger les armes défensives avait fait de tels progrès, que le guerrier tout entier revêtu de fer n'avait plus en quelque sorte de crainte à concevoir pour lui-même. Sa pitié se reporta sur ceux que la faiblesse de leur âge, de leur sexe ou l'infériorité de leur condition rendaient incapables de se défendre eux-mêmes. Ainsi naquit la noble pensée de consacrer d'une manière solennelle et religieuse les armes des forts à protéger les faibles. Le saint ordre de chevalerie, conféré au guerrier, était en effet un engagement religieux autant que militaire. Les infidèles n'y pouvaient être admis ; c'était à Dieu et aux dames que le chevalier se dévouait par des cérémonies mystiques. — Après avoir pris un bain pour se purifier de toutes les souillures de sa vie passée, et avoir accompli devant une image de la Vierge ce qu'on appelait la *veille des armes*, le récipiendaire revêtait une tunique blanche, symbole de la pureté de sa vie future, une robe vermeille, qui l'avertissait d'être toujours prêt à verser son sang pour l'Église et pour les opprimés ; enfin une saie ou tunique noire, en souvenir de la mort qu'il allait affronter sans cesse. Les dames lui passaient ensuite l'écharpe ou la ceinture, symbole de chasteté, et lui chaussaient les éperons dorés, signes de la rapidité avec laquelle il devait voler à l'accomplissement des obligations qu'il contractait. Enfin, en lui ceignant l'épée, celui qui l'armait chevalier lui recommandait la droiture et la loyauté, la défense des pauvres contre l'oppression des riches, et la protection des faibles contre le mépris des forts. Puis il lui rappelait encore quatre choses comprises également dans son vœu de chevalerie, savoir : de s'écarter de tout lieu où il y aurait fraude ou trahison qu'il ne serait pas assez fort pour réprimer ; d'aider de tout son pouvoir et d'honorer les dames et demoiselles ; de jeûner tous les vendredis, et de faire chaque jour une offrande à la messe. Enfin, pour

qu'il gardât souvenance de toutes ses promesses, le nouveau chevalier recevait sur le cou un léger coup d'épée, auquel fut par la suite ajoutée l'*accolade* ou embrassade. — L'honneur, ce sentiment inconnu de l'antiquité, et qui fut dans les temps modernes le mobile de tant de grandes choses, devint le garant de l'accomplissement de tous les devoirs imposés au chevalier, qu'il emprisonnait dans un cercle dont il ne pouvait sortir sans infamie. *Dieu et sa dame*, qu'il associait dans sa devise, dans son cri de guerre, recevaient ses serments, que nul danger, nulle crainte n'auraient pu lui faire trahir.

Dans les idées du temps, toutes les perfections qu'exigeait la chevalerie ne pouvaient être le partage que d'un sang illustre : aux nobles seuls appartenait donc le droit d'être armés chevaliers ; encore ne pouvait-on aspirer à cet honneur qu'après un long apprentissage fait sous les ordres d'un chevalier en qualité de *varlet* ou *damoiseil*. Il en résulta que tous les châteaux devinrent des écoles de chevalerie, où la jeune noblesse venait apprendre sous la direction d'un seigneur d'un rang plus élevé tous les devoirs de cette noble profession. Placés ainsi dans une sorte de domesticité, à laquelle ne s'attachait aucune idée humiliante, les jeunes nobles, indépendamment des exercices chevaleresques, apprenaient en même temps auprès des dames châtelaines, au service desquelles ils étaient admis en qualité de *pages*, tous les devoirs et toutes les belles manières de la courtoisie ; de sorte que la chevalerie devint ainsi la plus puissante cause de l'adoucissement des mœurs et des progrès rapides que fit la France vers l'exquise politesse, le bon ton et la distinction des manières, qui lui ont, sous ce rapport, assuré sur tous les autres peuples une supériorité dont un juste sentiment d'orgueil national ne la laissera jamais déchoir.

A cette époque remonte également l'usage des *tournois* ou combats simulés, où les chevaliers faisaient preuve de force, d'adresse et d'intrépidité, et celui des *armoiries* gravées sur l'*écu* ou bouclier, et devenues nécessaires pour reconnaître au milieu des combats ces guerriers tout couverts de fer.

Telle était cette chevalerie française dont le brillant courage accomplit les étonnants faits d'armes qui remplissent tout le règne de Philippe I<sup>er</sup>, et que nous ne pouvons passer ici sous silence, bien qu'ils n'appartiennent qu'indirectement à notre histoire, à cause des conséquences qu'ils ont eues pour la France même.

**71. CONQUÊTE DE L'ITALIE MÉRIDIONALE PAR LES NORMANDS.** — Ce fut pendant le règne de Philippe I<sup>er</sup> qu'un petit nombre de chevaliers normands français accomplirent dans l'Italie méridionale la plus notable partie des merveilleux faits d'armes qui donnèrent naissance au royaume des Deux-Siciles (voir notre *Histoire du Moyen Age*, n<sup>o</sup> 35). Dès les premières années du XI<sup>e</sup> siècle quarante chevaliers normands revenant d'un pèlerinage à Jérusalem, avaient abordé à Salerne, ville assez voisine de Naples, et y avaient mis en fuite une nombreuse troupe de Sarrasins, qui disputaient aux empereurs grecs de Constantinople et aux derniers ducs lombards cette belle portion de l'Italie. Bientôt trois cents autres chevaliers normands, excités par les récits que firent les premiers de la richesse du pays, débarquent sur ce rivage avides de butin, de combats et de gloire. Rainulfe, leur chef, offre l'appui de leur redoutable épée au duc de Naples, en guerre contre le prince de Capoue, et y gagne la possession du comté d'*Aversa*. Cette nouvelle, parvenue au fond du pauvre manoir de Hanteville-la-Guichard (à 13 kil. N.-E. de Coutances), y enflamme l'ardeur belliqueuse des douze fils du seigneur Tancrede, déjà renommés par leur bravoure. *Guillaume, Drogon* et *Humfroy* partent les premiers, suivis de nombreux compagnons d'armes. Guillaume, leur chef, mérite le surnom de *Bras-de-fer*, en combattant contre les Sarrasins pour l'empereur de Constantinople; mais, frustré de la récompense qui lui était promise, il tourne ses armes contre les Grecs et en défait soixante mille à la tête de sept cents chevaliers, qui le proclament comte d'*Apulie* ou de Pouille (1043). Il a pour successeur (1046) Drogon, qui étend encore ses conquêtes, puis, en 1047, Humfroy, qui, attaqué près de Civitella par une armée conduite contre lui par le pape Léon IX, le fait prisonnier. Mais ces fiers Normands, cédant à l'ascendant qu'exerce sur eux leur auguste captif, tombent à ses pieds, implorent leur pardon avec sa bénédiction, et reçoivent de lui en fief tout ce qu'ils ont conquis jusque-là et ce qu'ils conquerront par la suite. C'était les exciter à de nouvelles conquêtes; elles ne se firent point attendre. Tandis que *Robert Guiscard* ou l'Avisé, successeur de Humfroy (1057) et le plus célèbre des fils de Tancrede, achevait (1057-1077) la conquête de toute l'Italie méridionale, recevait du pape la confirmation du titre de *duc de Pouille et de Calabre*, avec l'investiture de ces deux duchés, et, transportant la guerre au delà du canal d'Otrante, préluait par de nouvelles victoires à la conquête de l'empire

d'Orient, que sa mort seule interrompit (1085); son frère *Robert*, le plus jeune des fils de Tancrede, enlevait aux Arabes la Sicile et Malte, après trente ans d'une lutte acharnée, et prenait le titre de *Grand Comte* (1074). Ce fut le fils de ce dernier, *Roger II*, qui, ayant réuni par héritage ou par les armes toutes les conquêtes des Normands sur le continent de l'Italie et dans les îles voisines, força (1139) le pape Innocent II, qu'il avait aussi fait prisonnier, à le reconnaître comme roi de Sicile, duc de Pouille, etc., sous la suzeraineté du Saint-Siège, et forma ainsi par la réunion de toutes les conquêtes des Normands français en Italie le royaume des Deux-Siciles.

**72. CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LE DUC DE NORMANDIE.** — Guillaume le Bâtard, fils du duc de Normandie *Robert le Magnifique* et d'une jeune fille de Falaise, était, dès l'âge de vingt ans, reconnu pour le plus redoutable chevalier de France. Déjà il s'était signalé par son ardente ambition et par ses exploits (voir n<sup>o</sup> 67), lorsque le roi d'Angleterre *Edouard le Confesseur* mourut sans enfants (1066) (voir notre *Histoire du Moyen Age*, n<sup>os</sup> 26 et 27). Guillaume, son parent éloigné, se prévalant d'un testament fait en sa faveur par *Édouard*, partit à la tête de toute la chevalerie normande pour aller disputer cette succession à l'Anglais *Harold*, qui avait pris la couronne au mépris d'un serment qu'il avait autrefois fait à Guillaume lui-même de l'aider à se mettre en possession du trône. Un grand nombre de chevaliers, venus de toutes les parties de l'Europe, s'étaient joints à Guillaume, auquel le pape avait envoyé un étendard béni. La flotte normande, portant soixante mille combattants, aborda, près de *Pevensey*, sur la côte méridionale de l'Angleterre, tandis que *Harold* combattait dans le nord un autre prétendant. Vainqueur de celui-ci, il accourt pour repousser aussi les Normands, et les joint aux environs de *Hastings* (14 octobre 1066). Il s'y livra une terrible bataille qui dura toute la journée et se termina par la mort de *Harold*. Guillaume vainqueur courut à Londres se faire reconnaître roi par l'assemblée des grands et couronner par l'archevêque d'York. Toutefois ce ne fut point en roi élu par la nation, mais en conquérant ne devant rien qu'à son épée, qu'il prit possession du trône. Tandis que d'énormes tributs frappaient toute la population anglo-saxonne, un recensement général, opéré par ordre du vainqueur, lui fit connaître toutes les propriétés, qu'il confisqua et distribua comme terres conquises à tous ses compagnons d'armes, qui s'enri-

chirent ainsi de la dépouille des vaincus ; « si bien , dit un historien , que des bouviers et des varlets devinrent riches et gentilshommes. » La plus oppressive féodalité s'organisa ainsi , écrasant de son joug insupportable toute la population anglo-saxonne. Réduite au désespoir , elle se souleva pendant que Guillaume , revenu en Normandie , célébrait à Rouen son triomphe par des fêtes magnifiques. Il lui fallut revenir en toute hâte pour comprimer cette révolte , qui se perpétua néanmoins pendant de longues années par la résistance des *outlaw* (hors la loi , proscrits) qui , cachés dans les bois et les montagnes , préféraient cette vie de pillages continuels , de privations , de brigandages , au joug d'odieux vainqueurs , qu'ils égorgaient sans pitié partout où ils les pouvaient surprendre. Nous n'insisterons pas sur un événement qui appartient à l'histoire d'Angleterre (voir notre *Histoire du Moyen Age*, n° 27) ; nous nous bornerons à dire qu'il ne fallut pas moins de sept années pour triompher de cette résistance acharnée de la race saxonne , sur laquelle Guillaume signala sa cruauté naturelle par les actes de la vengeance la plus sanguinaire ; témoin le Northumberland qui avait résisté jusqu'à la dernière extrémité , et où cent mille hommes furent massacrés par ordre du conquérant , qui y fit tout passer au fil de l'épée et brûler jusqu'aux arbres , aux maisons et aux instruments du labourage. La Normandie s'enrichit des dépouilles du royaume conquis par elle et se couvrit alors de monuments religieux surtout , élevés par la piété des vainqueurs et dont plusieurs subsistent encore.

**75. FONDATION DU ROYAUME DU PORTUGAL.** — L'amour des aventures conduisait les chevaliers français partout où il y avait quelque gloire à acquérir. Parmi ceux que le roi de Castille et Léon, Alphonse I<sup>er</sup>, vit accourir à son aide contre les Arabes, qui occupaient encore une grande partie de l'Espagne (voir notre *Histoire du Moyen Age*, n° 46), se trouvait Henri de Bourgogne, arrière-petit-fils du roi Robert. Vers l'an 1090 le roi de Castille récompensa ses services en lui donnant, avec la main de sa fille Thérèse, le comté de Portugal, dont la conquête ne lui coûta pas moins de dix-sept victoires, et où il se rendit cher à ses sujets par ses grandes qualités. Il mourut (1112) laissant le soin de compléter son œuvre à son digne fils Alphonse-Henriquez, ou le Conquérant, qui fut proclamé roi de Portugal (1139) par son armée, au moment même où il allait cimenter la fondation de ce royaume en remportant

sur cinq rois maures la fameuse bataille d'*Ourique*, une des plus décisives dont l'histoire fasse mention.

**74. PREMIÈRE CROISADE.** — La plus célèbre de toutes les expéditions guerrières auxquelles prit part la chevalerie française sous le règne de Philippe I<sup>er</sup> fut la première de ces croisades entreprises par les chrétiens de l'Europe, en vue d'enlever aux infidèles la terre sanctifiée par l'accomplissement des mystères de notre religion (voir notre *Histoire du Moyen Age*, n° 39). — Depuis l'origine du christianisme les lieux saints avaient toujours été visités par de nombreux pèlerins. La conquête de la Palestine par les Arabes mahométans (voir notre *Histoire du Moyen Age*, n° 17) rendit ces voyages plus difficiles et plus pénibles ; enfin les Turcs, autres conquérants encore plus barbares, s'étant à leur tour emparés de la Palestine, firent subir aux pèlerins toutes sortes d'outrages. L'indignation était générale en Europe ; mais ce fut en vain que le pape Grégoire VII appela les chrétiens à la délivrance des saints lieux. Enfin, sous le pontificat d'Urbain II, un concile se rassemble à Clermont en Auvergne (1095). Un moine des environs d'Amiens, nommé *Pierre l'Ermite*, y paraît au retour d'un pèlerinage qu'il vient de faire lui-même à Jérusalem ; il peint vivement toutes les souffrances dont il a été le témoin, et le pape appelle tous les chrétiens à la délivrance de la Terre-Sainte. « Dieu le veut ! » s'écrie l'innombrable assemblée entraînée par leur éloquence inspirée. Tous ceux qui consentent à marcher sous l'étendard de la croix reçoivent des mains du pontife des eroix de drap rouge qu'ils s'attachent sur l'épaule : d'où vinrent les noms de *Croisés* et de *Croisades*, donnés à ces guerriers et à l'expédition entreprise par eux. Une première bande, impatiente de signaler sa vaillance, part de France sous la conduite de Pierre l'Ermite et de Gauthier Sans-avoir, chevalier normand, sans s'être rendu compte des difficultés et de la longueur du voyage, et périt en chemin presque tout entière, ainsi que d'autres troupes venues de l'Allemagne, victimes de leur imprévoyance et de leur indiscipline. Mais bientôt une armée de six cent mille hommes se met en marche (1096), sous la conduite de Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine, de Hugues, frère du roi de France, de Bohémond, prince de Tarente, frère de Robert Guiscard, avec son cousin le fameux Tancrede, de Raymond, comte de Toulouse, et d'une foule d'autres illustres guerriers. Arrivés à Constantinople au printemps de l'année suivante (1097), ils n'obtien-

ment de l'empereur grec, Alexis Comnène, d'être transportés en Asie sur ses vaisseaux qu'à la condition de lui prêter foi et hommage pour les pays qu'ils allaient conquérir.

Le siège de Nicée fut le premier exploit des Croisés; mais au moment où elle allait tomber en leur pouvoir, après sept semaines de fatigues et de combats, Alexis se la fit livrer secrètement par les Turcs. Bientôt la victoire de *Dorylée* (1<sup>er</sup> juillet 1097) rendit les Croisés maîtres de l'Asie-Mineure. Tandis que Baudouin de Flandre fondait à Édesse le premier état chrétien de l'Asie, l'armée arrivait à *Antioche*, dont elle ne s'empara, malgré des prodiges de valeur, qu'après neuf mois de siège (3 juin 1098). La principauté en fut abandonnée à Bohémond de Tarente. Enfin, après une nouvelle victoire remportée sur les troupes du sultan de Perse et une marche pénible dans une contrée dénuée de ressources, l'armée chrétienne, réduite à moins de trente mille hommes exténués par tant de fatigues, de combats et de privations, arrive (3 juin 1099) sur les collines qui dominent la ville de Jérusalem. La vue de la cité sainte rend aux Croisés toute leur première ardeur. *Dieu le veut!* s'écrient-ils encore en se précipitant vers ses murailles; mais soixante mille hommes les défendaient et les chrétiens manquaient de tout, de vivres, d'eau, des bois pour construire les machines nécessaires au siège. Il ne dura pourtant que cinq semaines, grâce à l'ardeur des Croisés et à la sage direction de Godefroy, qui sauta le troisième dans la ville (15 juillet 1096). Un horrible carnage ternit le triomphe des soldats de la croix, qui, dans la mosquée d'Omar, marchèrent dans le sang jusqu'à la cheville du pied. Cependant Godefroy, détournant les yeux de ce massacre qu'il n'avait pu empêcher, était allé se prosterner sur le tombeau du Christ. On le proclama roi de Jérusalem; mais il repoussa cet honneur en disant: « Je ne consentirai jamais à porter une couronne d'or dans des lieux où notre Sauveur a porté une couronne d'épines: » et il ne prit que le titre de baron du Saint-Sépulcre.

Cependant le royaume de Jérusalem fut proclamé; mais il fallut encore une victoire pour confirmer son érection. Les Égyptiens, au nombre de cent quarante mille au moins, s'avançaient vers Jérusalem. Godefroy marche à leur rencontre avec vingt mille hommes seulement, les joint près d'Ascalon (12 août 1099), le met en déroute et procure ainsi à son armée des vivres en abondance et des provisions de toute espèce. — Les exploits de Tancredé, le plus brave des chevaliers chrétiens,

complétèrent la conquête de la Palestine. Pendant ce temps Godefroy s'occupait à faire rédiger, sous le nom d'*Assises et droit de Jérusalem*, un code qui constitua le gouvernement du royaume d'après le système féodal, dont les vices, en affaiblissant le pouvoir du prince et en divisant les forces du nouveau royaume, ne devaient pas tarder à en amener la ruine.

### 75. GUERRES DE FLANDRE ET DE NORMANDIE. —

Cette bouillante valeur, qui se signalait au dehors par tant de merveilleux exploits, continuait à se manifester au dedans du royaume d'une manière chaque jour plus funeste par les guerres privées. Le jeune roi Philippe I<sup>er</sup> n'avait encore que quatorze ans, lorsque son tuteur Baudouin V, comte de Flandre, mourut (1067), laissant ses états à son second fils Baudouin VI, qui se les vit bientôt disputer par son frère aîné Robert le Frison. Baudouin VI ayant suivi de près (1071) son père au tombeau, le Frison dépouilla sa veuve et ses fils, qui vinrent réclamer la protection et les secours du roi leur suzerain. Philippe marcha contre Robert; mais, s'étant imprudemment engagé dans un pays qu'il ne connaissait pas, il fut battu près de *Mont-Cassel* (1071) et regagna précipitamment ses états, tandis que le vainqueur restait maître de la Flandre, malgré tous les efforts tentés encore par Richilde, veuve de Baudouin VI. Le roi oublia la honte de sa défaite en voyant celui par qui il avait été battu se reconnaître son vassal, et scella cette réconciliation par son mariage avec Berthe de Hollande, belle-fille du Frison (1072).

Philippe fut plus heureux dans l'expédition qu'il entreprit (1075), à la prière du duc de Bretagne, contre Guillaume le Conquérant, duc de Normandie et roi d'Angleterre, qu'il contraignit à lever le siège de la ville de *Dol* et qu'il battit encore dans sa retraite. En partant pour l'expédition qui devait lui donner le royaume d'Angleterre (n<sup>o</sup> 72), Guillaume le Bâtard avait acheté l'appui de Baudouin, régent du royaume de France, au prix d'une grosse somme d'argent, et s'était de plus engagé à céder la Normandie à son fils Robert. Mais le Conquérant eut bientôt oublié cette promesse, et Philippe ne vit pas sans inquiétude le redoutable accroissement de puissance de son vassal. Aussi toute sa politique eut-elle désormais pour objet de lui susciter des ennemis ou de secourir ceux qui se déclaraient contre lui. Tel était le motif qui lui avait fait prendre les armes en faveur du duc de Bretagne; tel fut aussi celui qui le déterminait

à appuyer les prétentions de Robert Courte-Heuse, fils de Guillaume, révolté contre son père. Une contestation survenue entre les deux rois au sujet de la possession du *Vexin français*, rendit bientôt imminente la guerre, qu'une mauvaise plaisanterie du roi de France fit enfin éclater : « Quand donc ce gros garçon accouchera-t-il ? » avait dit Philippe en parlant de Guillaume, que son excessif embonpoint forçait sans cesse à garder le lit. — « Répondez-lui, dit le roi d'Angleterre, que j'irai faire mes relevailles à Sainte-Geneviève de Paris avec dix milles lances en guise de cierges. » Entrant aussitôt dans le Vexin, il y met tout à feu et à sang, prend et brûle la ville de *Mantes*, et marchait sur Paris, quand la mort vint l'arrêter; mais cette expédition fut pour la France et l'Angleterre le premier signal d'une guerre dont les désastres firent cruellement expier à la première la coupable condescendance du régent Baudouin. Philippe, en avançant en âge, s'était abandonné aux passions les plus honteuses; il ne sut pas profiter, pour réparer la faute de son tuteur, des querelles des trois fils de Guillaume, qui couvrirent la Normandie de meurtres et de ruines (1088-1096). Le départ du duc Robert pour la croisade rendit la paix à cette province. Son frère, Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, auquel il avait laissé l'administration de son duché, profita de la lâche apathie de Philippe pour renouveler les prétentions de son père sur le Vexin. Déjà même il en avait occupé la plus grande partie, lorsque quelques seigneurs en prirent la défense. Forcé de se retirer, Guillaume fortifia, pour servir de point d'appui aux partisans qu'il laissait dans cette province, la place de *Gisors*, située à quinze lieues seulement de la capitale du roi de France, jusque sous les murs de laquelle il pouvait ainsi à tout instant porter impunément le ravage.

Le reste de la vie et des actions de Philippe mérite peu de nous arrêter : nous n'insisterons donc pas sur les trop justes anathèmes que le pape lança encore contre lui, à cause de l'indigne trafic qu'il faisait des dignités et des biens de l'Église, et au sujet de son union adultère avec Bertrade de Montfort, qu'il avait enlevée au comte d'Anjou, son mari, pour la mettre sur le trône à la place de Berthe, qu'il répudia (1092). Nous laisserons ce prince, flétri par les censures ecclésiastiques, déclaré indigne de porter la couronne et se soumettant sans murmure à cette honteuse dégradation, mourir en se reconnaissant trop grand pécheur pour mériter d'être enterré à

Saint-Denis, et nous reporterons avec plus d'intérêt nos regards sur les progrès trop peu remarquables que la civilisation avait alors faits en France.

**76. PROGRÈS DE LA CIVILISATION.** — « Le onzième siècle fut une période de vie et de création : tout ce qu'il y eut de noble, d'héroïque, de vigoureux dans le moyen âge commença à cette époque; la nation acquit et développa son nouveau caractère : elle devint vraiment française, de germanique et de barbare qu'elle était auparavant. » (SISMONDI.) Le système féodal, dont nous avons ailleurs signalé les vices, lui enseigna du moins la loyauté, le respect pour le serment et la conscience des devoirs réciproques : ces vertus idéalisées donnèrent naissance à la chevalerie; l'éducation guerrière des chevaliers brilla dans les tournois, leur éducation domestique créa la courtoisie et en fit le caractère distinctif de la nation : la langue, devenue celle d'un peuple policé, au lieu de n'être qu'un patois barbare, acquit de la souplesse et de l'élégance, et se prêta bientôt aux exigences de la poésie, mise en honneur par les chants des troubadours. Le commerce lia les provinces entre elles; il fit connaître les Français du nord aux Français du midi; il donna à un ordre inférieur de l'indépendance et de la richesse, il inspira aux citoyens des villes l'amour de la liberté et leur apprit à la conquérir les armes à la main. La première croisade, à laquelle la France fournit la plupart de ses guerriers, seconda encore ce grand mouvement, en mettant les Français en relations plus suivies et plus intimes avec la civilisation grecque et avec celle des Arabes. Elle aida surtout à l'affranchissement des communes et à l'accroissement de l'autorité royale, en entraînant loin de la France un grand nombre de ces vassaux turbulents qui la troublaient, et qui furent obligés de vendre leurs domaines pour subvenir aux frais de ces lointaines expéditions, où la plupart trouvèrent la mort. Nous verrons ces derniers résultats recevoir d'immenses développements pendant les règnes qui vont suivre.

Pendant celui dont nous terminons l'histoire, le *domaine royal*, qui ne comprenait guère auparavant que les cinq villes de *Paris*, *Orléans*, *Etampes*, *Melun* et *Compiègne*, s'était accru du *Gâtinais*, cédé (1069) à Philippe I<sup>er</sup> par Foulques le Réchin, comte d'Anjou; du *Vexin français*, réuni à la couronne par la mort de son dernier comte (1082), et enfin de la vicomté de *Bourges*, achetée par le roi (1100 ou 1101)

pour soixante mille sous d'or, du vicomte Eudes Arpin, partant pour la croisade.

## CHAPITRE DEUXIÈME.

### LUTTE DE LA ROYAUTE CONTRE LA FÉODALITÉ. — ORIGINE ET PROGRÈS DES COMMUNES EN FRANCE.

77. LOUIS VI, dit LE GROS (1108-1137). — Au nom de Louis le Gros a souvent été joint le surnom de *Restaurateur des communes*, qu'il a peu mérité, comme nous le montrerons bientôt (n° 80), et dont on lui a fait à tort son plus beau titre de gloire; nous ne l'en dépouillerons toutefois que pour y substituer celui de *Restaurateur de la royauté*, auquel il a des droits incontestables, et que l'on ne trouvera guère moins glorieux pour lui, quand on reconnaîtra, par l'histoire de son règne, qu'il sut faire tourner à l'avantage de tous le crédit rendu par ses efforts à la royauté. Depuis le règne des derniers Carolingiens, le nom de roi n'était plus aux yeux des seigneurs qu'un vain titre, qu'ils avaient, sans s'en inquiéter beaucoup, laissé usurper par Hugues Capet, un de leurs pairs. Le système féodal lui-même était resté incomplet, puisque celui qui devait maintenir l'ordre et l'harmonie dans toutes ses parties, le roi, seigneur suzerain des vassaux placés aux plus hauts degrés de l'échelle féodale, n'avait ni le crédit ni la puissance nécessaires pour les contraindre à la soumission. Ce crédit et cette puissance, la royauté les recouvra sous Louis le Gros. — Replacée désormais à son rang, elle devint la sauvegarde de la sécurité publique et de la liberté, telles du moins qu'elles pouvaient exister à cette époque. Quand le peuple des villes, courbé sous la domination des seigneurs, et pour qui le roi n'avait été jusqu'alors qu'un souvenir, une ombre en quelque sorte, vit en lui un être réel, un protecteur efficace, dont le bras était toujours prêt à le défendre, il s'adressa de toutes parts à lui, pour lui porter ses doléances. La royauté intervint d'abord comme médiatrice entre le peuple et les seigneurs, et bientôt la puissance que lui donna dans l'opinion publique ce rôle si nouveau dans la monarchie, lui assura la force nécessaire pour contraindre les plus puissants feudataires à se soumettre aux arrêts qu'elle faisait prononcer contre eux. Louis le Gros rendit donc à la royauté le caractère d'une véritable magistrature publique : aussi les Com-

munes, qui sous son règne obtinrent de leurs seigneurs des chartes d'affranchissement, attachèrent-elles une grande importance à les faire revêtir du nom du roi, qui leur semblait assurer à leur liberté une garantie nouvelle. C'est là l'origine de l'erreur de ceux qui ont fait honneur de ces chartes à Louis le Gros.

Ce prince commença, du vivant même de son père, l'exécution de l'entreprise hardie qui devait faire la gloire de son règne. Tandis que Philippe I<sup>er</sup> usait au milieu des débauches les restes d'une vie tout entière digne de mépris, le *gentil Damoisel de France*, âgé de vingt-et-un ans à peine, mais entraîné vers les glorieuses entreprises par l'éducation chevaleresque qu'il avait reçue, travaillait déjà à rehausser l'éclat de cette couronne à laquelle venait de l'associer son père, empressé de se décharger des soins de la royauté. Bientôt le surnom de Louis l'*Eveillé*, que lui avait fait donner le caractère ardent et impétueux qu'il montra dès ses jeunes années, fut remplacé par celui de *Batailleur*. Sans cesse, en effet, pendant un règne de vingt-neuf ans, il eut les armes à la main, soit pour défendre son héritage, soit pour comprimer les révoltes ou réprimer les brigandages de ses vassaux. Le voyage de Paris à Orléans, les deux principales villes du domaine des premiers Capétiens, avait souvent été jusque-là une véritable expédition militaire. Les marchands qui se rendaient de l'une à l'autre de ces villes étaient rançonnés ou dépouillés par les petits seigneurs dont il leur fallait traverser les terres. Celui de *Montlhéry*, le plus redoutable d'entre eux, renfermé dans une haute tour qui dominait la route, y défiait toutes les forces du roi, son suzerain. « J'ai vieilli de la vexation que m'a donnée cette tour, » disait Philippe I<sup>er</sup> à son fils. Celui-ci jura de réprimer tous ces brigandages. Dès qu'il fut associé au trône, on le vit, en véritable chevalier errant, parcourir, à la tête de quelques hommes d'armes, les grands chemins, pour assurer le libre passage des voyageurs, voler à la défense des intérêts de l'église de Saint-Denis contre le seigneur de Montmorency, de celle de Reims contre le baron de Roucy, de celle d'Orléans contre le seigneur de Meün, ou bien encore courir arracher quelque humble châtelain des mains d'un plus puissant vassal. « On rirait fort aujourd'hui d'un prince qui s'en irait à la tête de la gendarmerie faire la police des grandes routes... ce fut pourtant là le début de la haute fortune de nos rois. Les rebelles seigneurs du *Puiset*, de *Beaumont*, de *Montmorency*, sur lesquels s'exerçait, dans le

cercle étroit de quelques lieues, tout l'effort de la puissance royale, commencèrent à entrer en crainte du *seigneur roi*, qui appuyait son titre de la force de son bras, et se faisait le premier chevalier de France... Ce fut ainsi que Louis le Gros se mit à la tête de la confédération féodale, et marqua désormais cette place à la royauté. » (M. Aug. TROGNON).

Tel fut le caractère général du règne de Louis le Gros. Parcourons-en rapidement les faits les plus remarquables.

**78. LUTTE CONTRE LES SEIGNEURS FÉODaux.** — Bertrade, l'épouse adultère de Philippe I<sup>er</sup> et la marâtre de Louis le Gros, n'avait vu qu'avec colère ce fils d'une première épouse associé à une couronne qu'elle convoitait pour son propre fils Philippe, auquel Louis avait assuré en apanage la ville et le comté de *Mantes*. Persécuté par elle pendant les dernières années de la vie de son père, avec un acharnement qui alla jusqu'à lui faire prendre un poison dont il ne guérit jamais parfaitement, Louis la retrouva à la tête de ses ennemis quand il fut monté sur le trône. Tous les petits seigneurs du duché de France, soulevé par ses intrigues et redoutant la bravoure du jeune roi, secondèrent ses projets, que Louis déconcerta par son activité; il ne lui fallut cependant pas moins de huit années pour comprimer ces révoltes. Elles n'amènèrent que des événements de peu d'importance, mais Louis sut les faire tourner à l'accroissement de sa puissance et de sa réputation.

Devenu roi, il ne perdit pas, dit son historien, l'habitude qu'il avait contractée dans son adolescence, de protéger les églises, de soutenir les pauvres et les malheureux, et de veiller à la défense et à la paix du royaume. (SUGER.) Nous voyons même la puissance royale se faire sentir dès lors bien au delà des limites entre lesquelles elle était renfermée depuis l'avènement de Hugues Capet. « Pour qu'il parût clairement, continue le même auteur, qu'en aucune partie de la terre l'efficacité de la vertu royale n'était renfermée dans les étroites limites de certains lieux, Louis cita en justice Aymon, seigneur de Bourbon, qui avait dépoüillé le fils de son frère Archambault (1117). Celui-ci n'ayant pas comparu, Louis marcha à la tête d'une nombreuse armée contre le vassal rebelle, qui fut bientôt réduit à venir se prosterner aux pieds du seigneur roi, au grand étonnement de tous ceux qui en furent témoins. » C'était en effet un spectacle bien nouveau alors que celui de la féodalité venant s'humilier à ce point devant la royauté, si méprisée peu auparavant, mais qui sait maintenant

faire reconnaître le droit et la mission dont elle se croit, avec raison, investie, de faire régner partout l'ordre et la justice. Et cette mission, Louis s'y montra fidèle pendant tout le cours de son règne, qui fut certainement sous ce rapport le plus laborieux de notre histoire. Toujours en campagne, il marcha deux fois (1121 et 1126) contre le comte d'Auvergne, qui vexait l'évêque de Clermont, auquel il le contraignit à rendre justice. L'année suivante (1127), il alla, à la tête d'une armée, régler les prétentions des rivaux qui se disputaient la succession de Charles le Bon, comte de Flandre, assassiné dans une révolte, suite des guerres civiles qui déchiraient ce pays depuis la mort de Baudouin VII. — Amaury de Montfort, qui prétendait exercer, par héritage, la dignité de sénéchal de France (1128), les seigneurs de Coucy, qui retenaient dans leurs cachots les marchands enlevés sur les grandes routes, afin de les contraindre à payer de grosses rançons (1130), le puissant comte de Champagne, instrument de toutes les intrigues par lesquelles son oncle, le roi d'Angleterre, cherchait à troubler la France (1130), enfin le seigneur de Saint-Brisson-sur-Loire, qui exerçait autour de son château d'affreux brigandages (1135), attirèrent sur eux tour à tour les armes de Louis, qui les réduisit par la ruine de leurs forteresses à rentrer dans le devoir.

**79. GUERRES CONTRE LES ENNEMIS EXTÉRIEURS.** — Si ces nombreuses expéditions donnèrent à Louis beaucoup d'occupation, il eut du moins peu de chose à redouter des ennemis extérieurs. Le seul qu'il ait eu à combattre fut Henri I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre et duc de Normandie, que la possession de ce grand fief rendait, comme son prédécesseur, l'ennemi naturel du roi de France. Les deux jeunes rois se regardaient déjà avec défiance, lorsque l'occupation par Henri de la forteresse de *Gisors* décida la rupture. Situé sur l'Epte, rivière qui formait la limite de la France et de la Normandie, et également redoutable pour les deux pays depuis qu'il avait été, comme nous l'avons vu (n° 75), fortifié par Guillaume le Roux, ce château avait été remis au baron Pains, qui avait pris l'engagement de n'y laisser entrer ni Normands ni Français. Henri se l'étant fait livrer par ce seigneur (1109), Louis marcha contre lui. Bientôt les deux armées se rencontrèrent sur les bords de l'Epte. Le roi de France fit alors proposer à celui d'Angleterre de terminer leur querelle par un combat singulier; mais celui-ci rejeta ce défi chevaleresque, et la guerre,

interrompue à diverses reprises (1113 et 1119), occupa une grande partie du règne de Louis, au grand dommage de la Normandie, ravagée sans cesse par les bandes pillardes qui suivaient chacun des deux partis. Le plus remarquable des combats qu'ils se livrèrent fut celui de *Brenneville* (près de Louviers), qui ne coûta pourtant la vie qu'à trois de ces chevaliers bardés de fer, qui cherchaient d'ailleurs bien moins à se tuer réciproquement qu'à faire des prisonniers, afin d'en tirer de bonnes rançons. Aussi cent quarante chevaliers français tombèrent-ils au pouvoir des Anglais victorieux, qui faillirent même s'emparer du roi de France. Déjà un des leurs, ayant saisi la bride de son cheval, criait : *Le roi est pris!* lorsque Louis déchargea sur lui un grand coup d'épée en s'écriant : *Ne sais-tu pas qu'au jeu des échecs on ne prend jamais le roi?*

Cette guerre parut cependant devenir bien plus menaçante lorsque le roi d'Angleterre eut déterminé l'empereur Henri V, son gendre, à marcher, de son côté, contre le roi de France. La nouvelle de cette formidable invasion ne servit toutefois qu'à faire éclater la puissance que Louis avait rendue à la royauté et la réalité qu'il avait su donner à cette suzeraineté royale, qui jusque-là n'avait été qu'un vain nom. Il alla prendre à l'abbaye de Saint-Denis l'*oriflamme*, bannière célèbre, qui était de couleur rouge, fendue par le bas et suspendue au bout d'une lance dorée. A ce signal tous les vassaux du roi et une partie des grands feudataires de la couronne se rassemblèrent autour du monarque; les églises de Saint-Denis et de Reims y joignent leurs nombreux vassaux; les communes, fières de l'existence politique qui vient de leur être rendue (n° 80), envoient leurs milices au roi, qui se trouve bientôt à la tête de la plus brillante et de la plus nombreuse armée qu'eût encore commandée un prince de la troisième race. Mais ce fut vainement qu'elle attendit, aux environs de Reims, l'arrivée de l'empereur. Effrayé à la nouvelle d'un si redoutable armement, il opéra précipitamment sa retraite (1124), abandonnant lâchement son allié, qui fut réduit à faire de nouveau la paix.

**80. AFFRANCHISSEMENT DES COMMUNES.** — Nous avons signalé, sous les règnes précédents (n° 65 et 76), les premiers efforts tentés par les villes pour se soustraire à la servitude que la féodalité faisait peser sur elles et pour former une *communauté* ou une *commune*. « Or, voici, dit un auteur con-

temporain fort peu partisan de cette institution, ce qu'on entendait par ce mot exécration et nouveau : « Tous les habitants, redevables d'un certain cens, devaient acquitter d'une seule fois, dans l'année, envers le seigneur, les obligations ordinaires de la servitude, et se racheter par une amende légalement fixée, s'ils tombaient dans quelques fautes contraires aux lois. A cette condition, ils étaient entièrement exemptés de toutes les autres charges et redevances qu'on a coutume d'imposer aux serfs. Les hommes du peuple, saisissant cette occasion de se racheter d'une foule de vexations, donnèrent des monceaux d'argent à ces avarés, dont les mains étaient comme autant de gouffres qu'il fallait combler. » (GUIBERT DE NOGENT).

Ces *avares*, c'étaient les seigneurs féodaux; c'était le roi Louis le Gros lui-même; c'était le comte de Vermandois, qui accorda aux villes de *Noyon* et de *Saint-Quentin* les premières chartes dont il soit fait mention dans cette partie de la France; c'était l'évêque de *Laon*, qui consentit à ce que les bourgeois de cette ville formassent une commune « s'ils voulaient donner assez d'argent pour obtenir cette licence, » qu'ils se firent confirmer, moyennant quatre cents livres d'argent, par le roi Louis le Gros, qui la rétracta néanmoins lorsque ce même évêque et les seigneurs lui eurent offert six cents livres d'argent. Ce fut par les mêmes moyens que les villes de *Beauvais* (vers l'an 1096), *Soissons*, *Amiens*, *Abbeville*, *Saint-Riquier*, obtinrent des chartes de Louis le Gros, et une foule d'autres de Louis le Jeune et de ses successeurs. Celles qui achetèrent ainsi ce droit de leurs seigneurs, ruinés par les croisades ou leurs folles dépenses, furent les plus nombreuses; mais quelques-unes aussi recouvrèrent leur indépendance les armes à la main. — Après avoir fait serment de se soutenir mutuellement et de ne plus souffrir que qui que ce fût les traitât désormais comme serfs, les habitants d'une ville ou d'un bourg nommaient un échevin ou magistrat, chargé de veiller aux intérêts de leur *communauté*, de les rassembler au son de la cloche, en cas de besoin, et de marcher à leur tête sous la bannière de la *commune*. Une transaction pécuniaire entre les bourgeois et les seigneurs terminait d'ordinaire la contestation. On a supposé, avec raison sans doute, que Louis le Gros se montra favorable à ces affranchissements qui diminuaient la puissance des seigneurs, dont il avait si souvent à se plaindre, et qu'il seconda ainsi cet élan vers la liberté, qui est un des caractères de l'époque dont nous nous occupons: il est à remarquer

toutefois qu'il ne donna de charte à aucune des villes de ses propres domaines, et, que s'il aida certaines villes à s'affranchir de la tyrannie de leurs seigneurs, on le vit aussi combattre en plus d'une occasion contre les communes en faveur des seigneurs. Cependant, une fois commencé, ce grand mouvement ne s'arrêta plus; mais en accordant des chartes à toutes les villes qui en demandèrent, l'adroite politique des successeurs de Louis le Gros fit tourner cette importante révolution à l'accroissement du pouvoir royal, en déclarant que les communes ainsi affranchies relèveraient immédiatement de la couronne.

**81. FIN DU RÈGNE DE LOUIS LE GROS.** — La corpulence excessive à laquelle Louis le Gros dut ce surnom ne l'empêcha pas de conserver jusque dans ses dernières années toute son activité; mais tant de fatigues finirent par épuiser ses forces et lui occasionnèrent une maladie dont il mourut, après avoir langué deux années; « et comme il s'en retournait lentement de Melun à Paris, pour y prendre lit et mourir, grandes tourbes de gens contre lui venaient des villes et des châteaux et des charrires, et ploraient tendrement pour l'amour qu'ils avaient en lui et pour la paix qu'il leur avait toujours gardée et tenue. »

Ces simples et touchantes paroles de son historien suffiraient à son éloge. « Souvenez-vous, dit-il en expirant au fils qui allait lui succéder, que la royauté n'est qu'une charge publique dont vous aurez à rendre compte à celui qui dispose des sceptres et des couronnes. » — Ce fils, nommé Louis comme son père, et substitué à son frère aîné, qui avait été associé avant lui à la couronne, et qui était mort par suite d'un accident, avait été couronné au concile de Reims (1131) par le pape Innocent II. Chassé de Rome par Anaclet, qui lui disputait le trône pontifical, Innocent avait été reconnu comme pape légitime par le concile d'Étampes, entraîné par l'autorité de Suger, abbé de Saint-Denis, et de saint Bernard, abbé de Clairvaux, et il fut bientôt après rétabli sur son siège.

La réunion de la seigneurie de *Monlhéry* au domaine royal (1118) fut la seule acquisition directe faite par la couronne sous le règne de Louis le Gros; mais ce qui importait bien plus à la royauté, c'est le respect pour elle, c'est la confiance en elle qui commençaient à renaître jusque dans les provinces les plus reculées, comme on en eut la preuve lorsque l'on vit (dès l'année 1109) l'appui du roi réclamé par le plus éloigné de ses vassaux, le comte de *Barcelone*, en Espagne, qui se

voyait menacé par une invasion redoutable. Cette reconnaissance d'une suzeraineté qui remontait au temps de Charlemagne n'était pas un fait sans importance, puisque ce même comte de *Barcelone* acquit, peu de temps après, de nouvelles possessions en France par son mariage avec l'héritière du *Gévaudan* et de la *Provence*. Il y eut dans le midi une France espagnole, comme il y avait une France allemande à l'orient et une France anglaise à l'occident.

« Les progrès des lettres et des fortes études en France sont attestés à cette époque par des noms illustres : *saint Bernard*, que ses vertus, ses immenses connaissances et son éloquence entraînant rendirent l'arbitre de son siècle; *Abailard*, moins célèbre encore par son prodigieux savoir et sa haute réputation comme professeur que par ses malheurs et par la tendre affection d'Héloïse, son épouse; enfin *Suger*, abbé de Saint-Denis, dont la réputation comme historien, malgré son style prétentieux, n'est pas éclipsée complètement par la gloire qu'il s'est acquise comme ministre prudent et habile sous le règne de Louis le Jeune.

**82. LOUIS VII, DIT LE JEUNE (1137-1180).** — Aucun prince n'était encore monté sur le trône de France dans des circonstances plus favorables que celles au milieu desquelles eut lieu l'avènement de Louis le Jeune. Déjà reconnu comme roi, depuis six ans, il héritait sans contestation d'un pouvoir que les plus puissants vassaux avaient appris à respecter. Au moment même de la mort de son père, qu'il apprit à Poitiers, il venait d'être couronné, dans cette ville, duc d'*Aquitaine*, par suite de son mariage avec *Éléonore*, fille et héritière du dernier duc de ce pays, et son domaine particulier, jusque-là fort restreint, recevait ainsi un accroissement considérable par l'adjonction des vastes provinces du *Poitou* et du *Limousin*, du duché de *Gascoigne* et des comtés de *Bordeaux* et d'*Agen*. Nous dirons bientôt comment Louis le Jeune laissa passer ce riche héritage au plus dangereux ennemi de la France.

De grandes fautes en effet signalent ce long règne d'un prince dont les premières années seulement rappelèrent quelque chose de la bienfaisante énergie de son père. Du reste, faible, dominé par ses goûts personnels, il fut de tous les rois qui ont gouverné la France l'un des plus étrangers à toute pensée publique. Et cependant la révolution accomplie sous le règne de Louis le Gros dans la nature et la situation de la

royauté, était tellement dans les besoins du temps, qu'entre les mains d'un prêtre, de l'abbé Suger, que Louis avait eu du moins la prudence de conserver pour son ministre, le pouvoir royal suivit la même marche, conserva la même physiologie que lui avait imprimée l'actif et belliqueux Louis le Gros. L'impulsion avait été donnée avec tant de force, que Louis VII, dont la conduite était plutôt de nature à éloigner la considération qu'à la provoquer, la vit de toutes parts venir à son pouvoir. Les chartes à donner aux villes, et dont un très-grand nombre datent de ce règne, le jugement de toutes les contestations entre les bourgeois, les seigneurs, les clercs, la décision même des différends qui s'élevaient entre les plus grands vassaux, la répression des brigandages et des entreprises contre l'autorité royale, tout continuait à aboutir au trône, même en l'absence de Louis, et pendant tout le temps qu'il passa à la seconde croisade.

### 83. PART QU'IL PREND A LA SECONDE CROISADE. —

C'était pourtant une faute grave, quoique justifiée en quelque sorte par l'esprit de son siècle, que la part prise par Louis le Jeune à cette croisade, dans laquelle il s'engagea par des motifs de conscience. Dans une expédition contre le comte de Champagne, qui lui avait donné de justes motifs de plaintes, il avait pris et saccagé la petite ville de Vitry (1142). Le feu mis à la ville par les soldats gagna l'église, dans laquelle treize cents personnes périrent brûlées ou étouffées par l'incendie. La vue de cet horrible spectacle inspira de violents remords à Louis, déjà précédemment frappé des censures de l'Église à propos de quelques démêlés avec la cour de Rome. La nouvelle des désastres éprouvés par les chrétiens de la Terre-Sainte (voir notre *Histoire du Moyen âge*, n° 40) le détermina à marcher à leur secours, pour expier le crime involontaire dont il se regardait comme l'auteur. Saint Bernard appuya de toute la force de son éloquence cette entreprise, dans laquelle il entraîna aussi l'empereur Conrad. En vain le sage ministre Suger représenta-t-il à Louis le Jeune combien sa présence était nécessaire dans son royaume, afin d'y consolider la prospérité que le rétablissement de l'autorité royale commençait à y faire renaitre; Louis, sans se rendre aux prudents conseils de cet habile ministre, eut du moins la sagesse de lui confier en son absence l'administration de son royaume; et ayant reçu la croix des mains de saint Bernard, il partit avec presque toute sa noblesse pour la Terre-Sainte (1147). Suger, qui avait pour

maxime « qu'il vaut mieux que tous aient un seul maître qui les défende, que de périr tous en n'ayant pas de maître, » continua en quelque sorte, comme nous l'avons dit, le règne de Louis le Gros, en gouvernant avec une sagesse et une habileté qui lui firent donner les noms de *Salomon de la France* et de *Père de la patrie*. — La seconde croisade échoua par le défaut de concert entre le roi de France et l'empereur. Après deux années de revers et de malheurs, Louis revint dans ses états sans soldats et sans gloire (1149). Suger, qui n'avait cessé de presser son retour, se hâta de remettre entre ses mains le gouvernement, et rentra dans son abbaye, d'où il ne sortait que pour assister aux conseils des princes et porter secours aux malheureux. On s'étonne en voyant ce prudent politique, si opposé à la seconde croisade, provoquer à son tour une entreprise semblable, qu'il se proposait même de diriger en personne; mais la mort le surprit au milieu de ses préparatifs (1151), et priva ainsi du plus sage de ses conseillers Louis, dont l'affliction fut vivement partagée par toute la nation.

### 84. SON DIVORCE. —

La prudence de cet habile ministre avait conjuré les conséquences de la première faute de Louis: celle que ce prince commit à son retour de la seconde croisade eut des suites bien plus fatales à la France. Il avait été accompagné dans cette expédition par son épouse Éléonore d'Aquitaine, dont la conduite scandaleuse lui donna de trop justes sujets de plaintes. Rentré dans ses états, il s'occupa des moyens d'opérer son divorce avec elle. Ce divorce fut prononcé (1152) sous prétexte de parenté entre les deux époux. Éléonore, devenue libre, se vit recherchée en mariage par les princes les plus puissants, et accorda sa main, l'année même de son divorce, à Henri Plantagenet, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre. Ce prince, qui possédait déjà en France la *Normandie* et l'*Anjou*, y réunit les provinces dont se composait le riche héritage d'Éléonore; de sorte que, au moment où il monta sur le trône d'Angleterre (1154), il se trouva, en France même, beaucoup plus puissant que le roi. Dès lors éclata définitivement cette longue rivalité qui devait être si funeste à notre patrie. La lutte avait commencé entre les deux princes avant même que Henri fût monté sur le trône (dès l'an 1152); et elle se continua, sans événements bien remarquables, presque jusqu'à la fin du règne de Louis le Jeune. Elle fut interrompue néanmoins à plusieurs reprises par des traités de paix toujours mal observés, et même par

une union de famille entre les deux rois, Louis ayant consenti (1158) à accorder sa fille Marguerite en mariage à Henri, l'aîné des fils du roi d'Angleterre. Ce dernier roi augmenta encore ses domaines en France (1166) par un autre mariage, celui de Geoffroy, son troisième fils, avec la jeune héritière du duché de *Bretagne*, qu'il gouverna comme tuteur des deux jeunes époux. Le meurtre de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, faillit compromettre ses progrès, en faisant éclater contre Henri, qui avait vu ses provinces françaises mises en interdit par le Saint-Siège, pour la part qu'il avait eue à cet assassinat, une révolte formidable, dont le roi de France était l'âme. Mais Henri, après avoir obtenu l'absolution du Pape et fait amende honorable sur le tombeau de *saint Thomas de Cantorbéry*, triompha de tous ses ennemis, et reconvra par son activité tout ce qu'il avait un instant perdu. — Louis le Jeune, après s'être séparé d'Éléonore, épousa successivement (1154) Constance, fille du roi de Castille, et, six semaines après sa mort (1160), Alix, fille de Thibault le Grand, comte de Champagne. Cette dernière lui donna un fils nommé Philippe, qu'il fit couronner avec pompe l'année qui précéda sa mort (arrivée en 1180).

**35. PROGRÈS DES ÉTUDES LITTÉRAIRES.** — Malgré les fautes reprochées à Louis, la France vit, grâce au rétablissement de l'ordre et de la liberté communale, s'augmenter sa prospérité intérieure. Sous ce règne, comme sous le précédent, le retour de la tranquillité favorisa le progrès des arts et de la littérature.

La faveur dont commençait à jouir la poésie ou la *gaie science*, comme on l'appelait alors, est attestée par l'augmentation du nombre des troubadours; leurs chansons amoureuses, les compositions des *trouvères* et la lecture des romans de chevalerie, charmaient les loisirs des seigneurs: en même temps la fondation de nouvelles écoles aidait au développement que prenaient de jour en jour des études plus sérieuses. Malheureusement l'esprit de controverse s'y introduisit avec l'érudition, et les subtils dialecticiens qu'elles produisirent n'eurent pas tous la prudence et la soumission d'Abailard. Ce savant professeur, condamné au concile de *Sens* (1142) pour quelques opinions erronées combattues par saint Bernard, écouta les conseils du sage abbé de Cluni, Pierre le Vénérable, et se réconcilia avec l'Église et avec son redoutable adversaire. Mais l'Italien Arnaud de Brescia, le plus fougueux de ses dis-

ciples, excita de grands troubles par ses prédications d'indépendance religieuse et politique tout à la fois, et contribua à augmenter la fermentation qui commençait à se manifester dans les esprits, surtout dans le midi de la France, où se propageaient diverses hérésies qui se résumèrent sous le nom de celle des Albigeois. Nous en verrons sous le règne qui va suivre les déplorables conséquences.

## CHAPITRE TROISIÈME.

PHILIPPE-AUGUSTE ET SAINT LOUIS.

PARLEMENT FIXÉ A PARIS. — PREMIERS ÉTATS GÉNÉRAUX.

### 36. PHILIPPE-AUGUSTE OU PHILIPPE II (1180-1223).

— Sous les deux règnes de Louis le Gros et de Louis le Jeune, la royauté avait reconquis dans l'opinion le rang qui lui appartenait; mais la puissance, la force matérielle lui manquaient encore: ce fut Philippe-Auguste qui les lui assura. Ce prince entra à peine dans sa quinzième année, lorsque la mort de son père fit passer entre ses mains l'autorité royale; sa mère et ses oncles voulurent profiter de sa jeunesse pour la partager avec lui; mais il montra sur-le-champ, par le soin jaloux et la fermeté avec lesquels il la retint, qu'il saurait triompher des résistances de ses plus puissants vassaux. Eux aussi crurent en effet les circonstances favorables pour renouveler les mêmes résistances, les mêmes coalitions qui avaient tant exercé l'activité et la persévérance de son grand-père. Mécontents de l'union qu'il avait contractée, contre leur avis et celui de ses parents, avec Isabelle, nièce du comte de Flandre, ils prirent les armes contre lui; mais, réduits bientôt à l'impuissance, ils se réconcilièrent avec lui, et marchèrent même avec empressement sous sa bannière lorsqu'il se brouilla avec ce même comte de Flandre au sujet de la possession du *Vermandois*. Les villes de la Flandre, non moins célèbres à cette époque par leur commerce, leur industrie et leurs richesses, que par l'esprit turbulent et belliqueux de leur nombreuse population, avaient fourni à leur comte une armée considérable, qui s'avança rapidement jusqu'à neuf lieues de Paris: mais elle ne tint pas devant la chevalerie française,

Voyant à son tour ses frontières envahies, le comte de Flandre reconnut à genoux la suzeraineté du roi de France, auquel il abandonna le *Vermandois*, à la réserve des villes de *Péronne* et de *Saint-Quentin* (1185). Ces premiers succès confirmèrent Philippe-Auguste dans la résolution qu'il avait prise dès son avènement au trône de replacer la royauté au rang qu'elle devait occuper. Au milieu des embarras que lui causait dans les premières années de son règne la révolte des seigneurs, on l'avait entendu s'écrier : « Quelque chose qu'ils fassent maintenant, leurs violences, leurs grands outrages et grandes vilenies, si me les convient à souffrir ; s'il plaît à Dieu, ils affaibliront et ils vieilliront, et je croîtrai, s'il plaît à Dieu, en force et en pouvoir ; si en serai à mon tour vengé à mon plaisir. » Ces paroles, qu'une vieille chronique attribue à Philippe-Auguste, contenaient à la fois et le germe des grands projets qu'il sut accomplir et l'aveu de sa faiblesse. A son avènement, en effet, le domaine royal, rentré dans les bornes qui le contenaient sous Louis le Gros, ne dépassait guère les limites des cinq départements actuels de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Oise et du Loiret. C'était un théâtre trop resserré pour l'ambition de Philippe-Auguste, qui se proposa de bonne heure un double but, l'agrandissement de son domaine et l'extension des droits de la royauté sur tous les vassaux de la couronne. Il y parvint par son courage, par sa persévérance, et aussi par l'habileté avec laquelle il profita, pour fortifier son pouvoir, de quelques idées devenues populaires à cette époque. Louis le Gros avait voulu que la royauté fût honorée ; Philippe-Auguste la veut forte et puissante. Pour la rendre telle, il déclare tout d'abord qu'à lui seul, comme chef de la hiérarchie du baronage, appartient le jugement de toutes les questions de fief. En cette qualité, il somme évêques et barons de se soumettre au jugement de la cour du roi et des barons du royaume ; et, se faisant ainsi contre la féodalité une alliée de la féodalité elle-même, il donne une formidable réalité à cette *Cour des Pairs* dont toute l'existence avait été jusque-là dans les romans de chevalerie. Et ce ne fut pas contre un faible vassal qu'il essaya la force de ce pouvoir nouveau : on le vit bientôt s'attaquer au plus redoutable de tous, et la féodalité étonnée aida elle-même au succès de l'audace du roi. Mais, avant d'exposer les détails de cette grande lutte contre les rois d'Angleterre, qui jeta tant d'éclat sur le règne de Philippe-Auguste, qu'elle occupe presque tout entier, arrêtons un moment nos regards sur un événement qui l'inter-

rompit quelque temps, et signalons la part que prit la France aux croisades entreprises à cette époque.

**87. CROISADES.** — Deux nouvelles croisades se dirigèrent vers l'Orient, sous le règne de Philippe-Auguste. La prise, par le fameux sultan d'Égypte, Saladin, de la ville de Jérusalem (1187), retombée ainsi au pouvoir des infidèles, quatre-vingt-huit ans après sa conquête par les premiers croisés, causa dans toute l'Europe une vive douleur. Elle se manifesta par l'enthousiasme avec lequel les plus illustres guerriers de l'Occident s'enrôlèrent pour voler à la délivrance de la cité sainte. Oubliant leurs querelles, les rois de France et d'Angleterre, Philippe-Auguste et Henri II, prirent la croix en présence de leurs barons (janvier 1189) ; de nombreux privilèges furent assurés aux croisés, et l'impôt connu sous le nom de *dîme saladine* fut établi dans les deux royaumes pour subvenir aux frais de l'expédition. La mort de Henri II retarda le départ ; mais son fils Richard, résolu à tenir le serment qu'il avait prêté avec lui, vint rejoindre à *Vézelay* (juillet 1190) Philippe-Auguste, dont il allait être le rival de gloire. Déjà ils s'étaient promis tous deux garantie mutuelle et prompt assistance contre quiconque, en leur absence, exciterait du trouble dans leurs états. Ils allèrent s'embarquer, non pas avec de nombreuses armées, mais avec un petit nombre de chevaliers choisis, le roi d'Angleterre à *Marseille*, et celui de France à *Gènes*. Les deux princes se retrouvèrent en Sicile, où les vents contraires les forcèrent à passer l'hiver. Ce fut là qu'éclata entre eux une rivalité qui devait les rendre à jamais irréconciliables. Ils poursuivirent toutefois leur route vers la Terre-Sainte ; mais tandis que Philippe débarquait (avril 1191) à *Saint-Jean-d'Acre*, dont le roi Guy de Lusignan avait entrepris le siège, Richard s'arrêtait à conquérir l'île de Chypre. Son arrivée (juin 1191) permit enfin de pousser vivement le siège de la place, qui tomba bientôt au pouvoir des chrétiens (12 juillet). Ce fut le seul résultat de cette expédition. Les divisions qui régnaient entre les croisés ne laissaient guère d'espoir de reprendre la ville sainte : bientôt Philippe-Auguste, blessé des hauteurs de Richard, et jaloux de l'espèce de supériorité que donnait à ce prince sa bravoure chevaleresque, se rembarqua pour la France (août 1191), laissant son rival en Palestine. Celui-ci, après s'y être rendu fameux par les exploits qui lui ont mérité le surnom de *Cœur-de-lion*, quitta à son tour la Terre-Sainte l'année suivante (octobre

1192); mais, traîtreusement arrêté comme il traversait l'Allemagne, il ne rentra dans ses états (1194) qu'après une longue captivité.

Nous dirons peu de chose de la quatrième croisade entreprise huit ans après (1202-1204), et déjà racontée ailleurs (*Histoire du Moyen Âge*, n<sup>os</sup> 41 et 42). Philippe-Auguste ne prit directement aucune part à cette nouvelle croisade, prêchée par Foulques, curé de Neuilly, et dirigée par Baudouin IX, comte de Flandre, à la tête d'un grand nombre de chevaliers français et vénitiens. Détournée de son but par diverses circonstances, elle eut, comme on le sait, pour principal résultat le renversement de l'empire grec de Constantinople et la fondation dans cette ville d'un *Empire latin*, appelé aussi la *Nouvelle France*, mais qui ne devait subsister que cinquante-sept ans (1204-1261). Baudouin fut proclamé empereur, et plusieurs seigneurs français obtinrent dans l'ancienne Grèce des possessions plus ou moins importantes dans lesquelles ils transportèrent, avec la langue française, tous les usages de la féodalité. — Malgré le peu de succès de ces expéditions, tel était à cette époque le zèle pour les croisades, qu'on vit aussi partir de France (1213) une *croisade d'enfants*, qui prétendaient que c'était seulement aux cœurs et aux mains pures des enfants qu'il appartenait de reconquérir le saint Sépulchre. Cette nouvelle croisade ne pouvait qu'être plus malheureuse encore que toutes les précédentes. Les fatigues et les maladies moissonnèrent un grand nombre de ces jeunes soldats de la croix avant même qu'ils fussent parvenus aux ports de *Marseille* et de *Brindes* en Italie, où ils s'embarquèrent pour la Terre-Sainte, et le reste périt sur mer, englouti dans les flots par les tempêtes.

Nous parlerons plus bas d'une autre croisade (puisqu'on donna ce nom à cette guerre impie) dont les résultats furent bien autrement déplorables pour la France. Ce fut la croisade dirigée, non plus cette fois contre les infidèles musulmans, mais contre des Français égarés par de funestes doctrines, contre les malheureux Albigeois.

**38. LUTTE CONTRE L'ANGLETERRE.** — Dès que Philippe-Auguste essayait de reculer les limites de son domaine, non comme roi, mais seulement comme seigneur féodal, il rencontrait un voisin bien plus puissant que lui, le roi d'Angleterre, Henri II, en possession de toute cette dot d'Éléonore d'Aquitaine que Louis le Jeune avait perdue. Maître de toute

la France occidentale, depuis la Manche jusqu'aux Pyrénées, Henri était par conséquent très-supérieur en force au roi de France, quoique son vassal. Ce fut cependant contre ce vassal et ses possessions que se tournèrent les efforts de Philippe-Auguste. Tant que Henri II vécut, ils eurent peu de succès et ne furent même tentés que timidement. Henri, prince habile, énergique, obstiné, redouté à la fois comme guerrier et comme politique, avait sur Philippe tous les avantages de la position et de l'expérience. Il en usa sagement, garda habituellement avec son jeune suzerain une attitude pacifique, et déjoua la plupart des tentatives sourdes et des expéditions à main armée par lesquelles Philippe essaya de l'entamer : modération qui, de la part d'un vassal à l'égard d'un souverain bien moins puissant que lui, prouve d'une manière frappante le progrès moral de la royauté.

Mais, après la mort de Henri II (1189), Philippe eut affaire à ses deux fils, Richard et Jean Sans-terre, dont les complots parricides avaient plus d'une fois menacé les jours de leur père, et qui, favorisés dans leurs révoltes par le roi de France, avaient longtemps combattu dans les rangs de l'armée française. « Richard Cœur-de-lion est, sans nul doute, le roi féodal par excellence, c'est-à-dire, le plus hardi, le plus inconsidéré, le plus passionné, le plus brutal, le plus héroïque aventurier du moyen âge. Philippe-Auguste devait lutter avec grand profit contre un tel homme. Philippe était d'un sens rassis, patient, persévérant, peu touché de l'esprit d'aventure, plus ambitieux qu'ardent, capable de longs desseins, et assez indifférent dans l'emploi des moyens. Il ne fit point sur le roi Richard ces grandes et définitives conquêtes qui devaient rendre à la France la meilleure partie de la dot d'Éléonore d'Aquitaine; mais il les prépara par une multitude de petites acquisitions, de petites victoires, et en s'assurant de plus en plus la supériorité sur son rival. »

« A Richard succéda Jean Sans-terre, poltron et insolent, fourbe et étourdi, colère, débauché, paresseux, vrai valet de comédie, avec la prétention d'être le plus despote des rois. Philippe avait sur lui, encore plus que sur son frère Richard, d'immenses avantages, et il sut bien s'en prévaloir. » (M. GUIZOT.) La guerre qui avait éclaté entre Philippe-Auguste et Richard après leur retour de croisade, quoique signalée par d'horribles dévastations dans le Vexin et la Normandie et par le combat de *Gisors* (1198), où Philippe avait failli tomber au pouvoir de son vassal, s'était cependant terminée sans

résultats importants. Il n'en fut pas de même de celle que recommença Philippe-Auguste dès qu'il eut appris la mort de son redoutable rival. Après sept années d'une lutte plusieurs fois interrompue (1199-1206), il enleva à Jean la plus grande partie de ce qu'il possédait en France. « Philippe se fût probablement passé de procédure légale pour faire sanctionner ses conquêtes ; mais Jean lui en fournit un merveilleux prétexte : il assassina de sa propre main, dans la tour de Rouen (avril 1203), son neveu Arthur, duc de Bretagne, et, à ce titre, vassal de Philippe-Auguste, auquel il venait de prêter hommage. Philippe fit sommer Jean, comme son vassal, de comparaître devant la cour des barons de France, ses pairs, pour se justifier de cet acte. » (M. GUIZOT.) Ayant vainement demandé un sauf-conduit, Jean refusa de se présenter, mais il n'en fut pas moins condamné et déclaré déshérité de toute la terre qu'il possédait dans le royaume de France (1205). Ce fut ainsi que le domaine royal, accru déjà du *Vermandois* (n° 86) et de l'*Artois*, que Philippe-Auguste avait hérité du comte de Flandre (1192), se trouva tout à coup augmenté des belles provinces du *Vexin*, de la *Normandie*, du *Maine*, de l'*Anjou*, de la *Touraine*, du *Poitou* et de l'*Auvergne*. Ces vastes états renfermaient (1217) soixante-dix-huit *prévôtés royales* ou terres appartenant en propre au roi, dont quarante-sept avaient été conquises par lui. Celles que l'on désignait plus particulièrement sous le nom de *prévôtés de France*, et qui ne comprenaient pas les acquisitions faites aux dépens des rois d'Angleterre, lui rapportaient un revenu de quarante-trois mille livres (1,032,000 fr.).

90. BATAILLE DE BOUVINES. — La perte des riches provinces que Jean possédait en France, loin de mettre fin à sa rivalité avec Philippe-Auguste, ne fit que rendre ses ressentiments plus violents encore : mais détesté et méprisé de ses sujets, il était hors d'état de rien entreprendre par lui-même ; il s'efforça donc de lui susciter des ennemis sur le continent. Philippe-Auguste vit se former contre lui une ligne redoutable, dans laquelle entrèrent Ferrand, comte de Flandre, le plus digne adversaire du roi par sa bravoure personnelle et par l'intrépidité des milices que lui fournissaient les puissantes cités flamandes, l'empereur d'Allemagne Otton IV, Renaud, comte de Boulogne, les duc de Brabant et de Limbourg. En même temps la Normandie, l'Anjou, le Poitou, la Touraine, s'étaient soulevés contre les Français ; et déjà les

seigneurs de l'Aquitaine avaient partagé le royaume avec ceux du Nord et avec le roi d'Angleterre et l'Empereur. Les vœux secrets d'une foule d'autres feudataires plus ou moins puissants, impatients du joug nouveau qui leur était imposé, secondaient l'entreprise et attendaient l'issue pour se déclarer. Ce furent toutes ces espérances, tous ces complots, que renversa la célèbre victoire de *Bouvines* (27 juillet 1214). Tandis que Louis, son fils aîné, marchait vers la Loire, battait le roi d'Angleterre, le poursuivait jusque dans le Poitou, Philippe-Auguste se dirigeait vers la Flandre. Il avait appelé à lui, contre ce dernier effort de la féodalité, les milices des communes ; seize d'entre elles, *Noyon*, *Montdidier*, *Montreuil*, *Soissons*, *Bruyères*, *Hesdin*, *Cernay*, *Crespy* en Laonnois, *Crandeleu*, *Veley*, *Corbie*, *Compiègne*, *Roye*, *Amiens*, *Beaucvais* et *Arras*, lui envoyèrent leurs guerriers. Cependant l'armée royale était encore inférieure de moitié à celle des confédérés. Celle-ci, forte de cent mille hommes au moins, vint à l'improviste attaquer les Français au moment où une moitié des leurs avaient déjà passé le pont de Bouvines, entre Lille et Tournai. On se battit de part et d'autre avec tant d'acharnement, que le roi de France fut renversé de son cheval, blessé et foulé aux pieds des chevaux, et que l'empereur Otton fut sur le point d'être pris. Enfin la victoire se déclara pour les Français, qui firent un grand nombre de prisonniers, dont les plus illustres furent Ferrand, comte de Flandre, et Renaud, comte de Boulogne. Otton, épouvanté, quitta précipitamment la France, qui se trouva ainsi délivrée de la plus redoutable invasion qu'elle eût subie depuis longtemps. Les historiens ont célébré à l'envi cette victoire si glorieuse pour les armes nationales, et l'ont même embellie par la suite de circonstances tout à fait imaginaires. C'est ainsi qu'ils prétendent qu'au moment d'engager le combat, Philippe-Auguste déposa sa couronne sur un autel, l'offrant *au plus digne*, titre qui lui fut confirmé, disent-ils, par les acclamations unanimes de son armée. On ne trouve dans les récits contemporains aucune mention de ce fait, et les circonstances au milieu desquelles s'engagea la bataille en démontrent complètement l'in vraisemblance.

Après une aussi éclatante victoire, toute lutte était désormais impossible entre le roi de France, qui avait triomphé à Bouvines de tous ses ennemis à la fois, et le roi d'Angleterre, que ses revers avaient rendu plus odieux encore. Ses barons profitèrent de sa défaite pour lui arracher la célèbre constitu-

tion connue sous le nom de *Grande Charte* (1215); mais, violant presque aussitôt les serments qu'il avait prêtés, Jean s'efforça de la renverser. Irrités de ce manque de foi, les Anglais appellent alors au trône le prince Louis, l'aîné des fils du roi de France. Il ne le posséda pas longtemps; la mort du roi parjure, arrivée l'année suivante (1216), mit fin au ressentiment des barons; et, malgré les efforts du prince Louis, que Philippe ne jugea pas convenable de soutenir, les Anglais rendirent la couronne à Henri III, fils de Jean Sans-terre.

**91. PERSÉCUTIONS RELIGIEUSES. GUERRE DES ALBIGEOIS.** — Nous venons de considérer le côté le plus brillant du règne de Philippe-Auguste; mais la pensée de l'historien se reporte douloureusement sur les sanglantes exécutions qui, pendant le même temps, couvraient tout le midi de la France de ruines et de carnage, sous le prétexte de protéger une religion dont le divin auteur apparut sur la terre comme l'ange de la paix. Le caractère dominant de l'époque dont nous nous occupons fut en effet une intolérance religieuse dont le blâme retombe non sur le roi, qui ne prit à ces horribles scènes qu'une part indirecte, mais sur l'esprit dont étaient animées alors toutes les classes de la population. Les croisades, en réveillant dans tous les cœurs un zèle, au moins extérieur, pour tout ce qui touchait à la religion, avaient donné naissance à un fanatisme religieux trop commun dans ces temps d'ignorance, et qui explique, sans les excuser, les mesures sanguinaires vivement approuvées alors.

Les Juifs, regardés comme les ennemis naturels du christianisme, et poursuivis en conséquence par une violente haine populaire, en furent les premières victimes (années 1180-1182). Ils furent jetés en prison, puis condamnés à sortir du royaume et dépourvus des richesses considérables que leur procurait le commerce, concentré presque uniquement dans leurs mains à cette époque. Ces violences ne furent que le prélude de la guerre des Albigeois, « cet abominable épisode de notre histoire. » (CHATEAUBRIAND.) Il serait difficile de remonter à l'origine des opinions hérétiques dont nous avons déjà signalé plus haut (n° 85) l'apparition dans le midi de la France. Vers la fin du douzième siècle, leurs sectateurs, connus sous les noms divers de *Bons Hommes*, *Patarins*, *Apostoliques*, *Albigeois*, s'étaient multipliés au point qu'ils osèrent (1167) élire un pape, qui consacra plusieurs évêques. Déjà saint Bernard les avait combattus, et le pape Alexandre III

avait lancé contre eux l'anathème au concile de Tours (1163). Innocent III, l'un de ses successeurs, leur envoya de nouveaux prédicateurs pour ramener à la vraie foi des consciences égarées; malheureusement il leur adjoignit des commissaires chargés de rechercher et de punir les hérétiques. Le plus violent de ces légats du pape, Pierre de Castelnau, ayant été assassiné par un gentilhomme attaché au comte de Toulouse, Raymond VI, qu'il avait excommunié comme fauteur des hérétiques, une croisade fut publiée contre le comte de Toulouse et ses sujets hérétiques, qui du reste avaient eux-mêmes commencé la guerre en pillant les églises et en se livrant aux plus criminels excès. Mais si l'on réfléchit qu'à cette époque les habitants de chacune des provinces de France, gouvernés par des princes toujours en guerre les uns contre les autres, formaient autant de peuples ennemis; si l'on se rappelle de plus la constante antipathie qui avait toujours séparé les Français du nord et ceux du midi, les hommes de la langue d'oïl de ceux de la langue d'oc, non moins différents entre eux de mœurs que de langage, on concevra l'acharnement avec lequel les rudes guerriers du nord se firent les exécuteurs des anathèmes lancés par la cour de Rome contre les riches sujets du comte de Toulouse. « Cette opulence, plus que toute autre chose, et plus que l'hérésie elle-même, perdit les peuples de la France méridionale; elle excita la convoitise de toute cette nation d'aventuriers dont la fortune était au bout de leur lance; et, à la voix du pontife, ils s'en vinrent par milliers chercher des fiefs moins périlleux à acquérir et plus sûrs à posséder que ceux de la Syrie et de la Palestine.... Ce qui demeura dans le midi de la France comme un impérissable et triste monument de la croisade contre les Albigeois, ce fut la ruine entière de cette belle civilisation qui avait commencé d'y naître. » (M. Aug. TROGNON.)

Tel fut le caractère général de cette horrible guerre, qui remplit quinze années du règne de Philippe-Auguste (1207-1222), mais qui ne se termina pas avec lui. Ne pouvant en rapporter tous les détails, nous nous bornerons à extraire des récits d'un historien contemporain le passage relatif à la prise de *Béziers*. Cinquante mille au moins de ces malheureux Albigeois, traqués comme des bêtes fauves dans les campagnes, avaient cherché un refuge dans les murs de cette ville, la première qui fut prise d'assaut par les croisés (1209): « Là se fit, dit l'historien, le plus grand massacre qui se fût jamais fait dans le monde entier; car on n'épargna ni vieux ni jeunes,

pas même les enfants qui étaient : on les tuait et les faisait mourir. Voyant cela, ceux de la ville se retirèrent, ceux qui le purent, tant hommes que femmes, dans la grande église de Saint-Nazaire; les prêtres de cette église devaient faire tinter toutes les cloches quand tout le monde serait mort; mais il n'y eut ni son ni cloche; car ni prêtre, vêtu de ses habits, ni clerc, ne resta en vie. » — « *Tuez-les tous*, avait répondu l'abbé de Cîteaux, directeur de la croisade, à ceux des soldats qui lui demandaient comment distinguer les hérétiques de ceux qui ne l'étaient pas; *tuez-les tous*. Dieu connaît ceux qui sont à lui. » « Tout fut en effet passé au fil de l'épée, pas un seul n'en échappa. Ce meurtre et tuerie furent la plus grande pitié qu'on ait depuis vue ni entendue. La ville fut pillée; on y mit le feu partout, tellement que tout fut dévasté et brûlé, et qu'il n'y demeura chose vivante. Ce fut une cruelle vengeance, ajoute l'auteur, vu que le comte n'était pas hérétique ni de la secte. » Tel fut le sort de toutes les villes du Languedoc qui tentèrent de résister aux croisés. Ceux des hérétiques qui échappaient au glaive étaient condamnés à périr dans les flammes, et leurs vainqueurs poussaient des cris de joie en assistant à ces terribles *auto-da-fé* (actes de foi). Le général de la croisade, le redoutable comte de Montfort, vaillant guerrier, irréprochable dans ses mœurs, mais qui ternit ses brillantes qualités chevaleresques par son ambition, par son hypocrisie dissimulation, et par son fanatisme sanguinaire, se fit donner par les légats du pape les vastes états du comte de Toulouse. Son fils Amaury de Montfort continua, après sa mort (1248), cette guerre d'extermination; mais il se vit forcé, par la haine des populations, par les revers qu'il éprouva, et par la défection de ses guerriers, à renoncer à un héritage si chèrement acheté, et qu'il offrit à Philippe-Auguste de lui abandonner. Ce prince, qui avait toujours montré peu d'empressement pour la croisade, quoiqu'il eût consenti à y envoyer ses deux fils, s'honora en refusant de profiter des dépouilles du malheureux comte de Toulouse (1222).

**92. MORT DE PHILIPPE-AUGUSTE.** — L'année suivante (1223) Philippe-Auguste mourut, après avoir assuré, par son testament sur les sommes qu'il avait économisées par l'ordre avec lequel il administrait ses revenus particuliers, des legs considérables au roi de Jérusalem, aux deux ordres militaires des *Hospitaliers* et des *Templiers*, institués pour la défense

de la Terre-sainte et la protection des pèlerins, à l'abbaye de Saint-Denis et aux pauvres de Paris, sans parler d'une somme de vingt-cinq mille marcs d'argent (1,200,000 francs), qu'il laissa à ses exécuteurs testamentaires pour faire des restitutions à tous ceux auxquels il avait pu causer quelque tort.

Philippe-Auguste se maria trois fois, et s'attira, par le dernier de ces mariages, contracté avant la mort de sa seconde femme, avec Agnès de Méranie, les censures de la cour de Rome et du clergé français, qui l'obligèrent à la répudier.

**93. INSTITUTIONS DE CE PRINCE. PAIRIE.** — Parmi les institutions de Philippe-Auguste, nous avons signalé surtout l'établissement de la *Cour des Pairs*. Tous les romans de chevalerie représentaient Charlemagne entouré de douze paladins, qu'il nommait ses pairs. Cette pairie fabuleuse, réalisée par Philippe-Auguste, se composa de six pairs laïques et de six pairs ecclésiastiques. Les premiers, représentant les six grands seigneurs qu'on supposait avoir posé la couronne sur la tête de Hugues Capet, étaient les ducs de *Normandie*, d'*Aquitaine* et de *Bourgogne*, les comtes de *Toulouse* et de *Flandre*, et celui de *Champagne*, qui avait remplacé celui de *Vermandois*. Les six pairs ecclésiastiques étaient l'archevêque de *Reims*, et les évêques de *Laon*, de *Noyon*, de *Beauvais*, de *Châlons* et de *Langres*. Des honneurs et des privilèges particuliers furent attribués à chacun de ces pairs; mais il paraît certain qu'au temps même de Philippe-Auguste, d'autres grands seigneurs furent adjoints à ces douze pairs, surtout pour le jugement des causes criminelles, auquel les pairs ecclésiastiques ne pouvaient prendre part.

Ami des lettres, Philippe-Auguste traitait avec bienveillance et générosité ceux qui les cultivaient. Il accorda même à l'Université de Paris des privilèges exorbitants, qui devinrent par la suite la cause de bien des troubles. Ceux qu'il assura au commerce de cette grande ville favorisèrent le développement rapide de sa prospérité. Avec l'argent extorqué aux juifs, il y fit bâtir des halles fermées et couvertes en partie; un port fut construit pour faciliter le débarquement des marchandises; le pavage des rues fut commencé (1185); une nouvelle enceinte de murailles entourait la ville tant au nord qu'au midi; des fontaines s'élevèrent, alimentées par l'eau d'aqueducs, qui paraissent également l'ouvrage de Philippe-Auguste; enfin, de nombreux édifices contribuèrent à l'embellissement de

Paris. De ce nombre furent le *Louvre*, un bâtiment destiné à renfermer les *archives* du royaume, l'église de *Notre-Dame*, dont la première pierre avait été posée en 1163, mais dont la construction ne fut terminée que deux siècles après, et un grand nombre d'autres églises. La sollicitude du roi ne se borna pas à la capitale : toutes les villes et même les bourgs de ses domaines furent également entourés de murailles par ses soins et à ses frais. Et, dans l'exécution de toutes ces entreprises, il montra pour les droits des particuliers un respect auquel on n'était point accoutumé : car il fit toujours payer exactement la valeur des propriétés qu'il était nécessaire de consacrer à quelque usage d'utilité publique.

C'est encore au règne de Philippe-Auguste que remonte l'institution du corps des *Ribauds*, la première garde dont se soient entourés les rois de France. Ce corps, qui par la suite tomba dans le mépris, avait un chef nommé le *Roi des Ribauds*, qui jouissait alors d'importants privilèges : il était juge de tous les crimes commis dans l'étendue des résidences royales.

**94. LOUIS VIII, dit LE LION (1223-1226).** — Philippe-Auguste eut pour successeur son fils aîné Louis VIII, descendant par sa mère de Charlemagne. Son droit de succession au trône était donc assez bien établi pour que son père eût jugé inutile de l'y associer de son vivant, conformément à l'usage généralement suivi depuis l'avènement de la troisième race. Ce prince, surnommé *le Lion* à cause de la bravoure dont il avait déjà donné des preuves dans ses expéditions contre les Anglais et les Albigeois, ne fit, en quelque sorte, que continuer le règne de son père en poursuivant l'exécution de l'arrêt qui dépouillait le roi d'Angleterre de toutes ses possessions sur le sol de la France. La brièveté de son propre règne et la part qu'il prit à la continuation de la guerre contre les Albigeois l'empêchèrent de mener à fin cette grande entreprise. Il arracha à Henri III (1224) le *Bas-Poitou*, l'*Aunis*, le *Limousin*, le *Périgord*, et tout le pays jusqu'à la Garonne. Peut-être ne lui aurait-il pas été bien difficile d'y ajouter tout ce qui restait aux Anglais au delà de ce fleuve, et d'achever ainsi la conquête du duché d'Aquitaine en s'emparant de *Bordeaux* et de la *Gascogne*, mais la conquête des états du comte de Toulouse lui parut avoir plus d'importance encore. Moins scrupuleux que son père à cet égard (voir n° 91), il avait accepté l'abandon que lui avait fait Amaury de Montfort (1224) de tous les droits que ce dernier tenait lui-même

de la cour de Rome, et il se les était fait confirmer par le concile national de *Bourges* (1225), où le comte de Toulouse, Raymond VII, tenta vainement de se défendre, et de désarmer par sa soumission la haine de ses ennemis. Deux parlements tenus à Paris (28 janvier et 29 mars 1226) avaient encore ratifié cet arrêt. La prédication d'une nouvelle croisade contre les hérétiques attira de nombreux guerriers sous les drapeaux de Louis. Déjà même *Avignon* était tombé en son pouvoir, après un siège extrêmement meurtrier qui dura trois mois ; *Nîmes* et presque toutes les autres villes du Languedoc lui avaient fait leur soumission, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie contagieuse qui s'était répandue dans son armée, et qui l'emporta en quelques jours.

Par son testament il laissait la couronne à Louis son fils aîné ; il donnait au second le comté d'*Artois*, au troisième, celui d'*Anjou* et du *Maine*, et le comté de *Poitou* avec l'*Auvergne* au quatrième. — Ce testament contenait aussi, entre autres legs considérables faits aux hôpitaux, aux abbayes et aux pauvres, celui d'une somme de dix mille livres (240,000 fr.) en faveur de deux mille maisons destinées aux malheureux atteints de la lèpre ; circonstance qui montre combien était alors commune en France cette hideuse maladie, rapportée de l'Orient par les croisés.

**95. LOUIS IX OU SAINT LOUIS (1226-1270). PREMIÈRE PÉRIODE. RÉGENCE DE LA REINE BLANCHE. (1226-1236.** — Louis IX, auquel le jugement de l'Église a décerné le nom de *saint*, qu'il mérita par sa piété, par sa résignation dans le malheur et par toutes ses vertus, monta sur le trône à l'âge de onze ans, sous la tutelle et la régence de sa mère, la reine Blanche de Castille. Cette princesse, non moins habile que vertueuse, sut réprimer par son activité, sa prudence et sa fermeté, les tentatives des grands vassaux, qui avaient formé une ligue pour lui enlever la tutelle du jeune roi. Philippe, frère de Louis VIII, comte de Clermont et de Boulogne, la réclamait comme un droit, et voyait ses prétentions appuyées par les comtes de Champagne, de Bretagne, de la Marche et de Toulouse, soutenus eux-mêmes par le roi d'Angleterre. On comprend facilement les motifs de ce dernier, qui espérait bien faire tourner à son avantage l'affaiblissement du royaume ; quant aux grands vassaux, ils n'aspiraient à rien moins qu'à reconquérir tout ce que leur avait enlevé la royauté sous le règne de Philippe-Auguste.

Cette redoutable conjuration, vainement renouvelée à deux reprises par les seigneurs, échoua deux fois contre l'adresse et la vigueur de la reine Blanche. Le comte de Champagne, Thibault, non moins célèbre par ses poésies que par sa bravoure, cédant à l'ascendant qu'une folle passion donnait sur lui à la reine, fut le premier à abandonner la ligue (1227). Le comte de Toulouse, qui depuis la mort de Louis VIII avait reconquis une partie de ses états, fut réduit par une nouvelle croisade à abandonner au roi de France, par le traité de Meaux (1229), la réversibilité de la plus grande partie de ses domaines. Le comte de Bretagne enfin, condamné par la cour des pairs à perdre son fief, comme coupable de félonie pour avoir reconnu le roi d'Angleterre son allié, en qualité de roi de France, vint s'humilier devant le prince dont il avait méconnu les droits (1234). Ainsi furent déjoués tous les efforts de la féodalité, de nouveau réduite à plier sous l'autorité royale. La régente, qui dans cette lutte avait reçu des bourgeois de Paris des preuves de leur attachement au roi, ne montra pas moins de sagesse et de fermeté dans les querelles qui s'élevèrent (1229) entre eux et l'Université, qui abusait des privilèges qu'elle avait obtenus de Philippe-Auguste. Enfin, dans les démêlés que la reine Blanche eut avec plusieurs des évêques du royaume, qui prétendaient se rendre indépendants de l'autorité temporelle (1227-1233), sa piété sincère mais éclairée sut concilier les égards dus aux ministres de la religion avec ce que lui commandait la dignité de la couronne.

Au milieu de ces graves occupations, elle ne négligea pas l'éducation de son fils, qu'elle fit élever à la fois dans l'étude des langues et de l'histoire, et dans la pratique de toutes les vertus. « J'aimerais mieux vous voir mort, lui disait-elle souvent, que coupable d'un seul péché mortel. » Lorsqu'il eut atteint l'âge de dix-neuf ans (1234), elle lui fit épouser Marguerite, fille du comte de Provence, dont elle assura ainsi à la couronne la riche et importante succession.

**96. SECONDE PÉRIODE. SAINT LOUIS GOUVERNE PAR LUI-MÊME.** — Louis IX ayant accompli sa vingt-unième année fut déclaré majeur, et prit en main les rênes du gouvernement (1236). La solide piété qui formait le trait distinctif de son caractère ne se démentit pas un instant pendant les trente-quatre années qu'il gouverna par lui-même; et bientôt on put reconnaître quelle heureuse influence cette piété éclai-

rée exercerait sur le règne d'un prince qui faisait entrer la grande entreprise du bonheur des peuples dans les conditions nécessaires du salut de son âme. Ce prince, dont l'admirable caractère a fait dire à Voltaire *qu'il n'est pas donné à l'homme de pousser plus loin la vertu*, « était par-dessus tout un homme consciencieux, un homme qui, avant d'agir, se posait toujours à lui-même la question de savoir si ce qu'il allait faire était bien ou mal en soi, indépendamment de toute utilité, de toute conséquence. De tels hommes sont rarement montés et plus rarement encore sont demeurés sur le trône. Il n'y en a guère dans l'histoire que deux grands exemples : l'un dans l'antiquité, l'autre dans les temps modernes, Marc-Aurèle et saint Louis. Marc-Aurèle et saint Louis sont peut-être les deux seuls princes qui en toute occasion, aient fait de leurs croyances morales la première règle de leur conduite. » (M. GUIZOT.) « Marc-Aurèle a montré la puissance unie à la philosophie; Louis IX, la puissance unie à la sainteté. L'avantage reste au chrétien. » (CHATEAUBRIAND.)

La piété de saint Louis n'était rien à sa fermeté, non plus qu'à son activité et à sa bravoure. Le comte de la Marche, à l'instigation de sa femme, l'ambitieuse Isabelle, veuve du roi d'Angleterre Jean Sans-terre, avait secrètement formé une nouvelle ligue, dans laquelle la *comtesse-reine*, comme elle se nommait, avait fait entrer son fils Henri III, roi d'Angleterre, les rois d'Aragon, de Castille et de Navarre, et le comte de Toulouse. Instruit de leurs complots, Louis, qu'ils avaient failli surprendre dans Poitiers, entre sur les terres du comte de la Marche, s'empare de presque toutes ses places avant l'arrivée du roi d'Angleterre sur le continent, bat ce prince lui-même au pont de *Taillebourg*, qu'il enlève en personne à la pointe de l'épée, le défait de nouveau à *Saintes* (1242), et le force à chercher un refuge en Aquitaine. Le comte de la Marche, réduit à prêter l'hommage qu'il avait refusé, paya sa révolte de la perte de plusieurs de ses places; celui de Toulouse, après avoir vainement tenté de renouveler la ligue, se voyant abandonné de tous ses alliés, réitéra au roi ses serments de fidélité.

**97. RESTITUTIONS ET ACQUISITIONS.** — Dominé comme nous l'avons dit, par les principes de justice qui firent la règle constante de sa conduite, Louis, vainqueur du roi d'Angleterre, doutait de la légitimité des conquêtes faites sur lui et sur son père par Philippe-Auguste. « Sa conscience lui re-

mordait, dit l'un de ses historiens, de la terre de Normandie et pour autres terres, que les rois ses aïeux avaient tolues (enlevées), par le jugement de ses pairs, au roi Jehan d'Angleterre. » Louis résolut de mettre fin aux inquiétudes de sa conscience et aux réclamations continuelles du prince anglais, par un traité qui réglât les droits réciproques des deux couronnes. Il ne parvint toutefois à le conclure qu'après de longues négociations, et seulement à son retour de la première de ses deux croisades (1259). Par ce traité, il abandonna à Henri III le *Limosin*, le *Périgord*, le *Querci*, l'*Agénois* et la partie de la *Saintonge* comprise entre la Charente et l'Aquitaine. Henri, de son côté, renonçait à toute prétention sur la *Normandie*, le *Maine*, l'*Anjou*, la *Touraine* et le *Poitou*, et fit hommage comme pair de France et duc d'Aquitaine, tant pour les provinces qu'il avait toujours conservées que pour celles qui lui étaient rendues. Ainsi ce prince qu'on avait vu (1242), après plusieurs défaites, traverser ces mêmes provinces avec les débris de son armée, pour aller s'embarquer à Calais, en obtint la restitution de la générosité de Louis et de son équité trop scrupuleuse peut-être. Telle au moins la jugèrent une partie de ses sujets, et surtout ceux qui rentraient sous la domination anglaise : ils s'en plainquirent avec amertume, et en conservèrent même un tel ressentiment, que, trente-huit ans après, lorsque saint Louis fut canonisé (1297), ils se refusèrent longtemps à l'honorer comme un saint. Le témoignage de sa conscience rassura Louis contre cette désapprobation. Il y trouva d'ailleurs une compensation dans la réputation d'équité que lui mérita cette probité si sévère. — On en eut la preuve lorsqu'on vit (1263) les barons anglais, en querelle avec ce même Henri III, se soumettre à l'arbitrage de saint Louis, qui, à l'assemblée d'*Amiens* (1264), prononça comme juge entre eux, sans réussir toutefois à les réconcilier.

« Malgré cette antipathie scrupuleuse pour les conquêtes proprement dites, saint Louis est un des princes qui ont le plus efficacement travaillé à étendre le royaume de France. En même temps qu'il se refusait à la violence et à la fraude, il était vigilant, attentif à ne jamais manquer de conclure des traités avantageux et d'acquiescer à l'amiable telle ou telle portion de territoire. » (M. GUIZOT.) Nous avons parlé déjà de l'acquisition du comté de *Toulouse*, faite sous la régence de sa mère (1229) ; Louis y ajouta : 1° les comtés de *Chartres*, de *Blois*, de *Sancerre*, et la vicomté de *Châteaudun*, achetés

(1234) du comte de Champagne ; 2° le comté de *Mâcon*, également acheté à prix d'argent de son dernier comte (1239) ; 3° le comté de *Carcassonne*, enlevé à son dernier comte excommunié par suite de la guerre des Albigeois, et qui en fit au roi l'abandon définitif (1247) ; 4° le comté de *Perche*, cédé aussi par son dernier comte (1257) ; et un grand nombre de villes et de terres acquises à diverses époques.

98. CROISADES. — La piété de saint Louis ne pouvait manquer de s'émouvoir à la pensée que les saints lieux étaient retombés au pouvoir des infidèles, et que les chrétiens qui continuaient de les aller visiter avaient à subir les plus cruels outrages. L'opinion généralement répandue que ceux qui trouvaient la mort en combattant contre les infidèles assuraient ainsi leur salut devait aussi exercer une grande influence sur l'esprit du saint roi. On ne s'étonne donc pas de le voir, au milieu des souffrances d'une dangereuse maladie (1244), faire vœu, s'il se rétablissait, de partir pour la Terre-sainte. Esclave d'une promesse qui s'accordait si bien avec ses desirs, il se croisa avec l'élite de ses chevaliers et de son peuple, malgré les sages représentations de ses conseillers et surtout de la reine Blanche, sa mère. Ce fut à cette princesse qu'il confia en son absence la régence du royaume. Le résultat de cette expédition justifia les craintes qu'elle avait manifestées à son fils. Louis, parti du port d'*Aigues-Mortes* (1248), alla passer l'hiver dans l'île de Chypre. Au printemps suivant, il fit voile pour l'Égypte, le plus puissant des royaumes musulmans. La ville de *Damiette*, près de laquelle eut lieu le débarquement, fut emportée d'assaut (1249) ; mais les croisés perdirent un temps précieux dans cette ville, où ils s'abandonnèrent aux désordres les plus honteux. Lorsqu'ils se mirent en marche pour aller attaquer le *Caire*, capitale du sultan d'Égypte, les infidèles avaient repris courage. Ils furent cependant vaincus à *Mansourah* ou la *Massoure* (1250), mais cette victoire fut achetée par la mort du comte d'Artois, frère du roi, qui s'était imprudemment engagé à la poursuite des fuyards. Ce fut le commencement des désastres. Bientôt les croisés, manquant de vivres et accablés de fatigue, sous un climat brûlant, furent moissonnés par les maladies contagieuses ; le roi lui-même en fut attaqué. Enfin, son armée se trouvant réduite à un petit nombre de soldats exténués par les privations et la maladie, et incapables de se défendre plus longtemps, il ne lui resta d'autre parti à prendre que de se rendre prisonnier. Sa gran-

deur d'âme ne se démentit pas pendant cette cruelle captivité ; elle excita l'admiration de ses ennemis eux-mêmes. Cependant *Damiette* était restée aux chrétiens ; le roi rendit au sultan cette place pour sa rançon, et partit pour la Palestine. Fidèle au serment qu'il venait de faire de n'y pas tenter de conquête, il employa les quatre années qu'il y passa à relever les fortifications des places encore occupées par les chrétiens et à apaiser les querelles qui les divisaient. La nouvelle de la mort de la reine Blanche le détermina (1253) à reprendre le chemin de la France, où il rentra (1254) six ans après son départ pour cette expédition, dont la plus grande gloire consista dans l'héroïsme avec lequel le saint roi en supporta les malheurs, et qui fit dire aux musulmans eux-mêmes que c'était le plus fier chrétien qu'ils eussent jamais vu. — Ce fut au retour de cette première croisade que saint Louis fonda à Paris l'hôpital des *Quinze-Vingts*, destiné à servir de retraite à trois cents chevaliers auxquels les infidèles avaient crevé les yeux pendant son expédition d'Égypte. Cet hospice, où l'on recueille encore les malheureux qui ont perdu la vue, conserve ainsi la destination qui lui a été assignée par le saint roi. — Avant de partir pour la croisade, il avait inauguré un autre monument remarquable (1248) : c'était la *Sainte-Chapelle*, chef-d'œuvre de Pierre de Montreuil, et destinée à recevoir la couronne d'épines, un morceau de la vraie croix et d'autres saintes reliques.

Après avoir employé seize années à mettre ordre aux affaires de son royaume, saint Louis, qui n'avait pas quitté la croix, se décida, sur la nouvelle qu'il reçut de la prise de la ville d'*Antioche*, la plus importante de celles qui restaient aux chrétiens de la Terre-sainte, à partir pour une nouvelle croisade. Ce fut la huitième et la dernière entreprise pour la délivrance des lieux saints. Le roi, au grand désespoir de ses sujets, s'embarqua donc une seconde fois à *Aigues-Mortes* avec ses trois fils (1<sup>er</sup> juillet 1270). Mais ce ne fut point encore vers la Palestine qu'il se dirigea. Son frère Charles d'Anjou, qu'il n'avait pu empêcher d'accepter la couronne de Naples et de Sicile, qui lui avait été offerte par le pape, le détermina à faire voile pour *Tunis*, devant laquelle il mit le siège. Cette nouvelle croisade eut encore une fin plus prompte et plus déplorable que la première. Le manque d'eau et les chaleurs excessives firent éclater des maladies pestilentielles, auxquelles le roi lui-même succomba, après une maladie de vingt-deux jours, pendant laquelle il donna à son fils les plus touchantes instructions.

99. INSTITUTIONS DE SAINT LOUIS. — Un prince zélé pour la justice, comme l'était saint Louis, ne pouvait négliger un devoir aussi essentiel, à cette époque surtout, que celui de perfectionner la législation et les moyens d'assurer l'exécution des lois. Le plus beau monument du règne de saint Louis, comme législateur, est la grande ordonnance si célèbre sous le nom d'*Etablissements*. Ce fut moins un code nouveau promulgué par le saint roi, comme on se l'imagine communément, qu'un recueil où il fit réunir et rédiger par écrit, en les combinant avec les principes du droit romain, les coutumes diverses de la monarchie, les ordonnances des rois, les canons des conciles, et les décisions des décrétales. Mais on appréciera toute l'importance de cette entreprise si l'on songe qu'au milieu de l'anarchie législative introduite par la féodalité, elle signale le retour vers une législation uniforme et régulière. Cette ordonnance et toutes les autres promulguées par saint Louis furent rendues, comme il prend soin de le rappeler, du *commun conseil de ses barons, de l'avis de ses grands et prudents hommes... par grand conseil de sages hommes et bons clercs*. Parmi les dispositions de ces ordonnances, qui embrassaient la procédure civile et criminelle tout à la fois, on en remarque plusieurs d'une grande importance. Ainsi l'abus des guerres privées est attaqué à la fois par deux institutions différentes, savoir : 1<sup>o</sup> l'établissement de la *Quarantaine-le-roi*, déjà tenté par Philippe-Auguste, et qui imposait, au nom du roi, à celui qui se prétendait offensé, une trêve de quarante jours, pendant laquelle il pouvait obtenir justice, et 2<sup>o</sup> l'*asseurement* ou assurance, en vertu duquel on avait le droit de citer son ennemi devant le suzerain commun pour le forcer à jurer qu'il garderait la paix. La violation de ce serment était punie de la confiscation du fief et même de mort. Le *duel judiciaire* (voir n<sup>o</sup> 43), usité depuis l'origine de la monarchie, et trop profondément entré dans les mœurs de la nation pour qu'il fût possible de le supprimer encore, est restreint du moins à quelques cas particuliers. Les fonctions judiciaires sont séparées des emplois administratifs et financiers ; la compétence des tribunaux, difficile à fixer au milieu des prétentions des justices seigneuriales et des cours ecclésiastiques, est réglée avec soin. De nombreuses améliorations sont introduites dans les formes de procédure suivies dans les tribunaux royaux, en même temps que d'autres dispositions régularisent le droit d'appel, devant ces tribunaux, des jugements rendus par les justices seigneuriales, et étendent ainsi

la juridiction royale aux dépens des juridictions féodales. Les dispositions pénales se font remarquer par leur sévérité contre les ravisseurs, les traîtres, les faux témoins, les hérétiques et les blasphémateurs. — La valeur des monnaies, fréquemment altérées par les seigneurs, qui, au nombre de quatre-vingts au moins, en fabriquaient dans leurs domaines, fut aussi l'objet de sages réglemens. Le commerce, et particulièrement les *métiers de Paris*, eurent aussi leurs *établissements*. — On sait que saint Louis attachait tant d'importance à la bonne administration de la justice, qu'il la rendait souvent lui-même à ses sujets, assis sous un chêne de la forêt de Vincennes.

Dans ses rapports avec la féodalité, on le vit, fidèle aux principes de justice qui le dirigeaient toujours, respecter les privilèges et les droits des seigneurs, reconnaître même celui de résister à l'autorité royale, que la féodalité s'était arrogé dès l'origine. Il ne porta atteinte à ces droits par la législation sur les guerres privées, sur l'administration de la justice et sur les monnaies, qu'autant que l'exigeait l'intérêt général, dont il se regardait comme le protecteur obligé.

Louis ne montra pas moins de sollicitude pour les villes, dont il assura la prospérité par la confirmation donnée à un grand nombre d'anciennes chartes, par la réforme d'institutions vicieuses qui s'étaient introduites dans les villes, enfin par de sages réglemens relatifs à l'élection des *maires* et à la part que les notables y prenaient à l'administration. Ce fut ainsi qu'il mérita le titre de *second père des communes*.

Dans ses relations avec l'Église, enfin, saint Louis montra qu'une véritable et solide piété peut s'allier avec une noble indépendance. Il sut toujours défendre sa couronne contre les entreprises trop fréquemment dirigées à cette époque par la politique de la cour de Rome contre les droits et le pouvoir des rois. C'est dans ce but, qu'il rendit (1269) la célèbre ordonnance connue sous le nom de *Pragmatique sanction*. Cet acte du saint roi, en fixant les limites de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle, assurait les libertés de l'Église gallicane.

« La France a su concilier dès le commencement deux choses que tant d'autres états ont jugées incompatibles : d'un côté, son absolue et totale indépendance dans l'ordre temporel ; d'un autre côté, sa franche et parfaite soumission dans l'ordre religieux. On dirait que placée entre divers peuples dont les uns, cherchant la liberté, se sont précipités dans la révolte, dont les autres, craignant la licence, sont tombés dans la ser-

vitute, elle a signalé de bonne heure les deux écueils contre lesquels échoue trop souvent ou ce qui résiste, ou ce qui cède, et qu'avertie par les naufrages, dirigée par une raison supérieure et manœuvrant avec habileté entre les vents opposés des opinions humaines, elle a su jeter l'ancre la précisément où étaient la sécurité, le salut et l'honneur. » (M. RENDU.)

**100. PHILIPPE III ou LE HARDI (1270-1285).** — L'aîné des fils de saint Louis, Philippe le Hardi, fut proclamé roi sous les murs de Tunis, après la mort de son père, qu'il avait accompagné en Afrique. Atteint lui-même de la contagion, n'ayant plus avec lui que des soldats affaiblis par la maladie et découragés par la mort du saint roi, il ne demeura en Afrique que sur les instances de son oncle Charles d'Anjou, roi des Deux-Siciles, arrivé le jour même de la mort de saint Louis. (Voir notre *Histoire du Moyen âge*, n° 45.) Bientôt une victoire remportée sur les infidèles permit aux deux rois de conclure avec eux une trêve de dix ans et d'abandonner cette terre fatale. Les malheurs des croisés n'étaient pas terminés encore. La tempête battit leur flotte comme ils approchaient des côtes de la Sicile, et cinq mille de ceux qu'avaient épargnés la guerre et la peste trouvèrent la mort dans les flots. Thibault, roi de Navarre et gendre de saint Louis, mourut en Sicile des suites de la contagion ; Isabelle d'Aragon, femme de Philippe III, ainsi qu'un fils qu'elle venait de lui donner, périrent en Italie. Le nouveau roi rentra dans ses états suivi des cinq cercueils de son père, de son frère Jean Tristan, comte de Nevers, mort en Afrique peu de temps avant saint Louis, de son beau-frère, de sa femme et de son fils. Ce lugubre cortège traversa toute la France jusqu'à l'abbaye de Saint-Denis, dont les caveaux reçurent à la fois trois générations royales.

Tant de désastres profitèrent du moins à l'accroissement du domaine de la couronne. Le *Valois*, assigné en apanage à Jean Tristan, fit retour au domaine royal ; il en fut de même du comté de *Poitou* et du riche comté de *Toulouse*, restés vacants par la mort d'Alphonse, oncle du roi, et de la comtesse Jeanne de Toulouse, femme de ce prince, morts tous deux en Italie des suites de la maladie contagieuse qu'ils avaient rapportée d'Afrique. Dans ce dernier héritage se trouvaient compris le *Comtat Venaissin*, que Philippe consentit à laisser au pape (1273), et de plus l'*Agénois* et le *Quercy*,

sur lesquels le roi d'Angleterre fit valoir des droits qui furent reconnus, mais pour l'Agénois seulement (1279).

**101. GUERRES.** — Peu d'événements remarquables signalent d'ailleurs le règne de Philippe le Hardi. Les guerres mêmes qui en occupent une partie n'eurent pas une bien grande importance. La première fut dirigée contre le comte de Foix, qui, malgré l'appui que lui prêta le roi d'Aragon, fut contraint, par la prise de sa capitale, à se reconnaître vassal de la couronne de France (1272). — Cette expédition avait conduit les armées françaises sur la frontière des Pyrénées. D'autres événements devaient bientôt la leur faire franchir. Déjà le mariage de Philippe le Hardi avec une princesse d'Aragon avait donné à ce prince des intérêts au delà de ces montagnes : les fiançailles de son second fils avec l'héritière de la couronne de Navarre multiplièrent ses rapports avec les trois royaumes chrétiens d'Espagne, mais sans y augmenter beaucoup son influence ; car il échoua (1280) dans ses efforts pour faire valoir les droits des infants de Lacerda, ses neveux, à la couronne de Castille (voir notre *Histoire du Moyen Âge*, n° 47), et il ne fut guère plus heureux dans la guerre qu'il entreprit contre le roi d'Aragon Pierre III (1284). Ce prince, en s'emparant de la Sicile, avait ainsi recueilli le fruit de la révolte qui y avait éclaté (1282) par le massacre de tous les Français, devenu célèbre sous le nom de *Vêpres siciliennes* (voir notre *Histoire du Moyen Âge*, n° 36). Charles d'Anjou venait de mourir, laissant à son neveu le soin de sa vengeance. Philippe envahit le Roussillon, qui relevait de la couronne d'Aragon, pénétra en Espagne, prit et saccagea plusieurs villes ; mais la destruction de sa flotte par l'amiral ennemi Roger de Loria (1281) compensa ces avantages. Bientôt les maladies qui se mirent dans son armée l'atteignirent lui-même et le forcèrent à la retraite. Contraint par la fièvre de s'arrêter à Perpignan, il y mourut, regretté de ses sujets, dont il s'était fait aimer en maintenant avec sévérité les lois contre les guerres privées. C'était, du reste, un prince d'une piété sincère, mais d'une instruction fort médiocre, et croyant à la divination, comme la plupart de ses contemporains.

Philippe le Hardi porta une attaque indirecte à l'aristocratie féodale en autorisant par un édit les roturiers à devenir, à prix d'argent, possesseurs de fiefs. — C'est de son règne aussi que datent les premières ordonnances sur le ministère des *avocats*, ordre nouveau auquel avait donné naissance la né-

cessité de connaissances spéciales en droit, devenue elle-même une des conséquences de la législation de saint Louis. Déjà cet ordre commençait à acquérir une importance qui se manifesta par l'influence politique qu'exercèrent les hommes de loi sous le règne qui va suivre.

**102. PHILIPPE IV, dit LE BEL (1285-1314).** — La mort du fils aîné de Philippe III, faussement attribuée à un empoisonnement dont on accusa sa belle-mère, fit passer la couronne au second des fils du roi, Philippe, époux de Jeanne de Navarre, qui lui avait apporté en dot le royaume de Navarre, et le comté de Champagne. Surnommé *le Bel* à cause de la beauté de sa figure, il eût mérité par son caractère et par ses actes d'être appelé *le tyran*. Nul prince, en effet, ne se montra sur le trône plus égoïste, plus cupide, plus dominé par des passions violentes et capricieuses, et plus disposé à ne chercher dans le pouvoir que les moyens de les satisfaire, sans jamais s'inquiéter des intérêts du pays. Aussi la royauté, qui depuis un siècle tendait au pouvoir absolu, prit-elle sous son règne toutes les formes du despotisme. Despote par nature, Philippe le Bel donna ce caractère au pouvoir qu'il exerçait, et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'il eut pour auxiliaires les hommes que saint Louis avait destinés à être les ministres de la justice, les légistes ou jurisconsultes, devenus les instruments des volontés tyranniques de son petit-fils. On s'en étonnera moins quand on verra la nation elle-même entraînée à venir en aide aux passions haineuses de son souverain.

**103. GUERRES.** — La guerre occupa les premières années et même une assez grande partie de ce règne si agité. Proclamé roi à Perpignan, auprès du lit de mort de son père, Philippe le Bel recevait de lui en héritage la guerre contre l'Aragon, dans laquelle il s'était lui-même, quoique âgé de dix-sept ans à peine, signalé déjà par quelques exploits. Cependant la gloire des armes ne le séduisait pas ; aussi se borna-t-il à fournir quelques subsides au roi de Majorque, son allié, et s'applaudit-il de voir le traité de *Tarascon* (1291), auquel il refusa pourtant d'accéder, mettre un terme à des hostilités onéreuses pour lui. Ce traité assurait à Charles de Valois, frère du roi, le Maine et l'Anjou, pour le dédommager du royaume d'Aragon, qui lui avait été donné par le pape.

Si Philippe le Bel aimait peu la guerre pour elle-même, il

aimait beaucoup les profits qu'elle peut donner. L'espoir d'y gagner le duché de Guyenne lui fit trouver, dans une querelle entre deux matelots anglais et normand, suivie de quelques pillages réciproques, un prétexte suffisant pour citer le roi d'Angleterre, Édouard I<sup>er</sup>, devant la cour des pairs, et, sur son refus de comparaître, pour faire prononcer la confiscation de la Guyenne (1293). Mais son ambition fut trompée dans ses calculs. Les succès obtenus en Guyenne par ses lieutenants, Charles de Valois et Robert d'Artois, furent arrêtés par l'interposition du pape et par la révolte du comte de Flandre, devenu l'allié du roi d'Angleterre. Cependant le comte d'Artois fut encore vainqueur des Flamands à Furnes (1297), et Charles de Valois acheva la conquête de la Flandre, tandis que le roi d'Angleterre faisait celle de l'Écosse, dont le roi Baillol s'était déclaré l'auxiliaire du roi de France. La guerre semblait terminée, lorsque les exactions du gouverneur de la Flandre, Jacques de Châtillon, déterminèrent les communes flamandes à faire un nouvel effort pour se soustraire à la rapacité et à la domination tyrannique des Français. Ces marchands de Bruges, dont les femmes avaient éclipsé par la richesse de leur parure la reine de France, qui s'écriait avec dépit : *Ici je n'aperçois que des reines*, arment leurs ouvriers, massacrent les Français, et s'apprêtent à la guerre. La chevalerie française, pleine de mépris pour ces manants, court à leur rencontre et les joint près de Courtrai (11 juillet 1302). Ceux-ci, braves et bien disciplinés, s'étaient retranchés, au nombre de vingt mille combattants, derrière un canal assez profond, mais que son peu de largeur ne permettait pas aux Français d'apercevoir de loin. Cependant le connétable de Nesle, frappé de la bonne contenance des milices flamandes, s'efforce de modérer l'orgueilleuse confiance et la fougue imprudente des chevaliers français. *Est-ce que vous avez peur de ces lapins, ou porteriez-vous vous-même de leur poil?* lui dit le comte d'Artois. — *Sire*, lui répond le connétable indigné, *si vous venez où j'irai, vous viendrez bien avant*. En même temps il charge à la tête des siens avec tant d'impétuosité, qu'il n'aperçoit le fossé qu'au moment où il ne lui est plus possible de s'arrêter. Toute la chevalerie française s'était élancée sur ses traces; aveuglés par la poussière et emportés par une ardeur qui ne connaissait ni précaution ni discipline, tous leurs escadrons viennent successivement se précipiter dans ce canal, où ils périssent sans défense sous les longues piques des Flamands. Quatre mille

paires d'éperons dorés, trophées de cette victoire, allèrent orner toutes les églises de la Flandre. Cette honte ne fut lavée que deux ans plus tard (1304), à la bataille de *Mons-en-Puelle*, où les Flamands, après avoir mis le roi lui-même en danger, furent vaincus à leur tour. Mais lorsque Philippe le Bel les vit, trois semaines après, reparaître au nombre de soixante mille disposés à mourir dans la bataille plutôt que de vivre en servage, il consentit à leur accorder une paix honorable. Le paiement des frais de la guerre fut une condition peu onéreuse pour les riches cités de la Flandre, et la cession, qui fut faite au roi, de la *Flandre française* ne devait être que temporaire, et destinée seulement à assurer l'accomplissement des autres conditions (1305). — La guerre avait été également terminée avec l'Angleterre plus d'un an auparavant (1303), par le traité de Paris, qui restituait la Guyenne aux Anglais. Le mariage d'Isabelle, fille de Philippe le Bel, avec l'héritier de la couronne d'Angleterre, devait mettre le sceau à la réconciliation des deux pays; mais il devint pour eux une cause de guerre et de ruine.

**104. EXACTIONS DE PHILIPPE LE BEL.** — Ces guerres eurent encore d'autres conséquences funestes; elles épuisèrent les finances de Philippe le Bel. Déjà (1294), pour suffire aux frais de ces expéditions ruineuses et au faste de sa cour, il avait spolié les juifs et les marchands italiens, qui faisaient presque à eux seuls tout le commerce du royaume. Quand cette ressource lui manqua, il porta, sous le prétexte de réprimer le luxe de la petite noblesse et de la bourgeoisie, une ordonnance qui prescrivit à tous ceux qui avaient moins de six mille livres de rente, fortune considérable à cette époque, d'apporter à l'hôtel des monnaies tout ce qu'ils possédaient de vaisselle d'or et d'argent (1294). Bientôt après (1295), il commence à faire fabriquer une monnaie à laquelle il manquera peut-être, dit-il hardiment dans une de ses ordonnances, quelque chose du titre ou du poids ordinaires; et, afin de se réserver l'utile privilège d'être ainsi le seul faux monnayeur de son royaume, il enlève aux seigneurs, trop portés à l'imiter, le droit que s'était attribué chacun d'eux de battre monnaie dans l'étendue de ses domaines. Toutes ces ressources furent insuffisantes: il fallut recourir à des impôts de consommation sur les denrées; ce ne fut pas sans résistance de la part du peuple; mais Philippe le Bel eut l'adresse de faire revêtir ces nouvelles exactions de la sanction des tri-

bunaux qu'il avait établis, et le nom de la *maltôte*, dont le peuple avait flétri les nouveaux impôts, fut bientôt impudemment adopté par le roi lui-même. Là ne s'arrêtèrent pas les exactions de Philippe le Bel, dont l'histoire, dit un écrivain moderne, se réduit à un seul acte, la confiscation; mais avant d'en rapporter la suite, il est nécessaire de faire connaître ces cours de justice, dont il se fit, comme nous venons de le dire, de si utiles auxiliaires.

**105. PARLEMENT FIXÉ À PARIS.** — Les *Parlements* ou *Cours des barons* ont été confondus à tort avec les assemblées nationales tenues sous les deux premières races, et qui n'ont eu de commun que le nom avec celles dont nous parlons ici. L'origine de ces dernières ne remonte pas au delà des premiers capétiens, et même, jusqu'à saint Louis, « les parlements furent des assemblées de barons qui siégeaient ou comme pairs, ou comme législateurs, ou comme souverains. Le jugement d'un vassal les faisait convoquer comme pairs (ainsi que nous l'avons vu sous Philippe-Auguste; une coutume à abroger ou à établir les faisait convoquer comme législateurs; un traité à souscrire ou une guerre à déclarer les faisait convoquer comme souverains. Ainsi les parlements étaient tout à la fois des cours judiciaires, des corps législatifs ou des congrès diplomatiques. » (M. MIGNET.) Sous le règne de saint Louis, l'organisation du parlement subit une modification profonde. La rédaction par écrit des *Etablissements de saint Louis* fit de l'étude du droit une nécessité; mais une pareille étude ne pouvait inspirer que du mépris à des guerriers ignorants et habitués jusque-là à trancher toute difficulté avec le glaive. Il fallut adjoindre aux hauts barons qui formaient la cour des pairs de Philippe-Auguste des hommes instruits de la législation, des *clercs* qui préparassent les jugements. Réduits ainsi à n'être plus que les organes des décisions des légistes, les seigneurs finirent par leur abandonner des fonctions dont ils s'étaient bientôt dégoûtés, et les hommes de loi héritèrent ainsi d'un pouvoir qui devait avoir désormais une immense influence sur les destinées de la monarchie. Lorsque Philippe le Bel parvint au trône, le parlement était déjà composé de plusieurs chambres, dont il régla les attributions (1291). C'était : la *grand'chambre*, qui conservait par distinction le nom de *Cour des pairs*, et dans laquelle se traitaient les grandes affaires de l'état; la *chambre des enquêtes*, composée de quatre *clercs jugeurs* et de quatre laïques rapporteurs, et deux *chambres*

*des enquêtes*, l'une pour les sénéchaussées, et pour les pays de droit écrit, composée de cinq juges, et l'autre pour les provinces de droit coutumier, composée de trois juges seulement. Ces trois dernières chambres, quoique faisant corps avec la première, n'étaient point encore appelées alors à prendre part à ses délibérations. Jusque-là aussi le parlement n'avait point eu de siège fixe; le roi le réunissait partout où besoin était. Ce fut encore Philippe le Bel qui (1302) le rendit sédentaire, d'ambulatoire qu'il était auparavant, et qui régla, par la même ordonnance, ce qui regardait les autres cours supérieures du royaume. Cette ordonnance porte « que le parlement de Toulouse y tiendra comme par le passé; que celui de Paris tiendra deux séances par chaque année, ainsi que l'*Echiquier de Rouen* et les *Grands jours de Troyes* (c'étaient les noms que portaient les parlements de ces deux villes). » — Le parlement de Paris consignait sur des registres ses arrêts ainsi que les décisions royales; les rois prirent l'habitude d'envoyer à cette cour suprême leurs ordonnances, pour qu'elle en constatât l'authenticité et qu'elle en surveillât l'exécution : de là naquit par la suite le droit de *vérification* et d'*enregistrement*, qui plus tard donna naissance au droit de *remontrances*; de ce dernier résultèrent les *lettres de jussion* et les *lits de justice*, lorsque le prince persistait dans sa volonté, malgré les représentations du parlement.

« Une fois instituée de la sorte, en possession du pouvoir judiciaire, et séparée de toutes les autres, la classe des légistes ne pouvait manquer de devenir entre les mains de la royauté un instrument admirable contre les deux seuls adversaires qu'elle eût à craindre, l'aristocratie féodale et le clergé. Ainsi arriva-t-il; et c'est sous Philippe le Bel qu'on voit s'engager avec éclat cette grande lutte qui a tenu tant de place dans notre histoire. Les légistes y rendirent non-seulement au trône, mais au pays, d'immenses services; car ce fut un immense service que d'abolir, ou à peu près, dans le gouvernement de l'état, le pouvoir féodal et le pouvoir ecclésiastique, pour leur substituer le pouvoir auquel ce gouvernement doit appartenir, le pouvoir public... Mais, en même temps, la classe des légistes fut, dès son origine, un terrible et funeste instrument de tyrannie... C'est après saint Louis, sous le règne de Philippe le Hardi, qu'on voit commencer ces commissions extraordinaires, ces jugements par commissions, qui, depuis, ont tant de fois souillé et attristé nos annales. Les sénéchaux, les baillis, jugeurs et autres officiers judiciaires, nommés alors par

le roi, n'étaient point inamovibles; il les révoquait à son gré, les choisissait même dans chaque occasion particulière et suivant le besoin. » (M. GUIZOT.) Ce fut ainsi que la classe des légistes devint entre les mains du roi, comme le dit l'historien que nous venons de citer, un redoutable instrument de tyrannie. Dans les trois grands procès politiques qui s'engagèrent sous le règne de Philippe le Bel, savoir : sa querelle avec Boniface VIII, le procès intenté à la mémoire de ce pape, et celui qui fut dirigé contre les templiers, nous allons voir chaque fois des commissions judiciaires composées de légistes mettant scandaleusement la justice au service de la politique et aux ordres de la royauté.

**10<sup>e</sup>. QUERELLE DE PHILIPPE LE BEL AVEC LE PAPE BONIFACE VIII. — PREMIERS ÉTATS-GÉNÉRAUX.** — Toutes les exactions de Philippe le Bel ne pouvaient encore suffire à couvrir ses dépenses; il voulut se procurer de nouvelles ressources en levant des impôts sur les biens immenses possédés par le clergé; ce fut le signal de la lutte qui ne tarda pas à éclater entre le pape et le roi de France. Depuis longtemps déjà des discussions s'étaient élevées entre eux au su et de certains droits féodaux disputés par la couronne aux églises de Narbonne et de Maguelonne. De plus, le pape Boniface VIII avait institué un évêché à Pamiers sans la participation du roi. De son côté, Philippe le Bel accueillait à sa cour les ennemis du pape, ou se déclarait leur allié; telles furent les causes diverses qui mirent aux prises les deux souverains les plus violents et les plus jaloux de leurs droits. Le nouvel évêque de Pamiers, Bernard Saisset, envoyé à Paris par le pape en qualité de légat, s'acquitta de sa mission avec une hauteur qui irrita violemment le roi. Arrêté bientôt après, il devint l'objet de poursuites qui sont un modèle d'iniquités. Boniface lança contre le roi une première bulle, par laquelle il lui reprochait avec raison ses violences et ses exactions; mais il l'accompagna d'une autre dans laquelle était attaqué le principe de l'indépendance de la couronne. Philippe fit brûler la bulle, et déclara qu'il déshériterait ses propres fils si jamais ils reconnaissaient que la couronne de France relève d'aucune autre puissance que de Dieu. Ce fut alors que, pour donner à sa cause l'appui de l'opinion nationale, Philippe convoqua les *premiers États-généraux*, qui se tinrent dans l'église de Notre-Dame (du 23 mars au 1<sup>er</sup> avril 1302). On y vit siéger, avec la noblesse et le clergé, un certain nombre de députés des

bonnes villes, qui avaient bien été invités déjà par saint Louis à prendre part à la délibération de quelques actes législatifs, mais qui se trouvèrent alors appelés pour la première fois, avec les deux ordres privilégiés, à intervenir dans la discussion des grands intérêts de l'état. Les délibérations furent d'ailleurs fort courtes. Les trois ordres ne firent guère que se prêter aux désirs du roi en écrivant chacun de leur côté une lettre au pape. Boniface y répondit avec modération; mais bientôt après il lança deux nouvelles bulles, dont l'une attribuait à l'Église les deux puissances spirituelle et temporelle, et dont l'autre excommuniait le roi. La première fut dénoncée par les conseillers du roi comme attentatoire aux droits de la couronne. Le chancelier Guillaume de Nogaret, chargé d'instruire contre Boniface, demanda qu'il fût arrêté et tenu en prison pour être jugé par le prochain concile. Le pape répondit à ce réquisitoire par une seconde et une troisième excommunication lancées coup sur coup contre Philippe le Bel. Elles devinrent le prétexte de nouvelles violences. Guillaume de Nogaret, chargé de mettre à exécution l'arrêt qu'il avait provoqué, se rendit en Italie avec Colonna, Romain d'une illustre famille, exilé par le pape. Bientôt, suivis de quelques satellites, ils surprennent, dans les murs d'Anagni, le pontife sans défense; ils forcent son palais et pénètrent jusqu'à lui. Le pape s'était assis sur son trône, revêtu du manteau de saint Pierre, la tête ceinte de la tiare, et tenant à la main la croix et les clefs. A cette vue, un respect involontaire arrête un instant ses ennemis; mais bientôt ils retrouvent leur audace, et accablent le pontife des plus grossières injures. Colonna alla même, dit-on, jusqu'à le frapper à la joue, et l'eût tué si Nogaret ne l'en eût empêché. Demeuré leur prisonnier, Boniface refuse de prendre aucune nourriture. Au bout de trois jours le peuple d'Anagni le délivra; mais la secousse avait été trop violente: retiré à Rome, le pape y mourut, un mois après, d'une fièvre ardente (1303). Le ressentiment de Philippe le Bel n'était pas satisfait: n'ayant pu faire juger Boniface vivant, il fit faire à sa mémoire (1310) un procès plus scandaleux encore que celui de l'évêque de Pamiers, mais qui demeura sans résultat.

Cependant Benoît XI, qui avait succédé à Boniface, mais dont le règne dura moins d'un an, venait d'être remplacé sur le trône pontifical (1305) par un Français, l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got. Avant de le faire élire par le sacré collège, où il exerçait une influence prépondérante au moyen

des cardinaux français, Philippe le Bel avait imposé au prélat six conditions à l'exécution desquelles il devait s'engager sous la foi du serment; c'était: l'annulation de toutes les censures encourues par le roi, l'absolution de tous les agents qu'il avait employés contre Boniface, l'autorisation de lever pendant cinq ans des décimes sur les biens du clergé français, le rétablissement dans le cardinalat des frères Colonna, exilés par Boniface, la condamnation de la mémoire de ce pape. Quant à la dernière condition, elle était telle que Philippe exigea que Bertrand s'y soumit sans la connaître. Il jura, et devint pape, sous le nom de Clément V. Son avènement fut suivi de la translation du saint-siège à Avignon, où la cour de Rome se trouva ainsi placée sous la main des rois de France. De ce moment commença, comme disent les Italiens, la nouvelle *captivité de Babylone*, dont le grand schisme d'Occident devait être la déplorable conséquence (voir notre *Histoire du Moyen âge*, nos 55 et 86). Quelque dévoué qu'il fut aux volontés tyranniques du roi, le nouveau chef de l'Église comprit cependant que les intérêts de la papauté lui défendaient de pousser cette lâche condescendance jusqu'à sanctionner de son approbation le procès inique intenté à la mémoire de Boniface VIII.

**107. ABOLITION DES TEMPLIERS.** — Restait encore à accomplir cette mystérieuse promesse que Bertrand de Got avait faite sans la connaître. Philippe en demanda enfin l'exécution (1307). Ce n'était rien moins que l'abolition de l'ordre fameux des Templiers, illustrés par tant d'exploits contre les infidèles, mais qui, depuis la perte de la Terre-sainte (1291), n'étaient plus redoutables qu'aux souverains, dans les états desquels ils possédaient de nombreuses commanderies et des biens immenses. Ce furent ces biens qui tentèrent l'avidité de Philippe le Bel; il sut toutefois la déguiser sous de précieuses accusations. Leurs richesses avaient, disait-on, corrompu les mœurs des chevaliers du Temple; on les soupçonnait même d'hérésie. Les infamies dont on les accusa étaient peut-être le crime de quelques-uns; tous furent enveloppés dans la même procédure; et cette procédure fut atroce. Avant même que le pape eût permis les poursuites, tous les Templiers qui se trouvaient en France avaient été arrêtés le même jour (13 octobre 1307), et soumis dans les cachots à d'horribles tortures. Ce fut ainsi qu'on arracha à quelques-uns des plus timides l'aveu des crimes dont on les accusait. Quand ils voulurent se rétracter,

on les brûla à petit feu comme hérétiques relaps (1310). Enfin l'abolition de l'ordre fut prononcée par Clément V au concile de Vienne (1312). Cependant la procédure se continua lentement; la plupart des Templiers furent condamnés à une prison perpétuelle; mais le grand maître, Jacques Molay, et Guy, commandeur de Normandie, qui avaient jusqu'à la fin protesté de leur innocence, subirent à leur tour le supplice du feu (11 mars 1314). Le bruit se répandit que, du haut de son bûcher, le grand maître avait assigné le pape et le roi à comparaître, le premier dans quarante jours, et le second dans l'année, au tribunal du souverain juge. Ce bruit n'eut sans doute d'autre fondement que les circonstances fortuites qui rapprochèrent de l'époque du supplice des Templiers celle de la mort de leur juge inique (20 avril 1314) et de l'avidé tyran qui avait exigé leur condamnation (29 novembre 1314).

Parmi les nombreuses ordonnances de Philippe le Bel, relatives pour la plupart à la fabrication, ou, pour mieux dire, à la falsification des monnaies, et à l'organisation communale et judiciaire, il faut mentionner celle qui rendit à la noblesse, comme moyen de se purger d'une accusation criminelle, l'institution du combat judiciaire, dont la suppression par saint Louis avait excité de continuelles réclamations. C'est aussi à ce règne que remonte l'institution de la *Cour des comptes*, qui, après avoir formé d'abord une des chambres du parlement, fut par la suite érigée en cour souveraine. — Enfin, c'est pendant le règne de Philippe le Bel que furent réunis à la couronne la ville et le comté de *Lyon*, cédés à ce prince par l'archevêque souverain de cette grande et importante cité.

**108. LOUIS X, dit LE HUTIN (1314-1316).** — Philippe le Bel laissait trois fils qui devaient se transmettre l'un à l'autre un sceptre destiné à passer après eux dans une autre branche de leur famille. L'aîné d'entre eux, Louis X, portait depuis dix ans déjà le titre de *roi de Navarre*, qu'il avait hérité de sa mère. On ignore à quelle circonstance il dut le surnom de *Hutin* ou *Mutin*, que ne justifie aucune des actions de son règne; car c'était un prince léger, mais sans énergie, de moyens bornés, et, pour parler comme un auteur du temps, *il étoit volentif, mais n'étoit pas bien ententif en ce qu'au royaume il falloit*. Ce que ce règne présente de plus remarquable fut l'espèce de réaction qu'on vit éclater alors contre les gens de loi et de finance, fauteurs et

instruments de toutes les mesures tyranniques ordonnées par Philippe le Bel et contre la royauté elle-même. Enguerrand de Marigny, l'un des instigateurs du procès des Templiers et administrateur des finances, poursuivi par la haine qu'avaient soulevée contre lui les ordonnances fiscales qu'il avait fait rendre sous le règne précédent, fut condamné à mort, quoique innocent des crimes qu'on lui reprochait, et pendu au gibet de Monfaucon.

Louis X ne tarda cependant pas à éprouver à son tour les embarras financiers qui avaient poussé son père à tant d'odieuses exactions. Il s'en tira toutefois plus habilement, en offrant à tous les serfs des domaines royaux le droit d'acheter à prix d'argent leur affranchissement. Il paraît du reste que ceux-ci trouvaient leur condition fort supportable, car ils se montrèrent peu empressés de profiter de la faculté qui leur était accordée; et il fallut que Louis X envoyât à ses commissaires l'ordre de les y contraindre. Le profit que le roi retira de cette mesure engagea les seigneurs à l'imiter; de sorte que les affranchissements devinrent plus nombreux de jour en jour. Louis augmenta encore son trésor en permettant, moyennant une grosse somme d'argent, aux juifs, qui avaient été exilés, de rentrer dans le royaume. Il se trouva alors en état de recommencer la guerre contre les Flamands, qu'il accusait d'avoir violé le traité conclu avec eux par son père; mais cette entreprise n'eut aucun succès, et Louis mourut bientôt, laissant enceinte la reine Clémence de Hongrie. Cette princesse accoucha quatre mois après d'un fils qui ne vécut que quatre jours, mais qui a cependant pris rang au nombre des rois de France, sous le nom de *Jean I<sup>er</sup>*.

109. PHILIPPE V, dit LE LONG (1316-1322). Philippe V, surnommé *le Long* à cause de sa grande taille, avait d'abord gouverné le royaume en qualité de régent, pendant la fin de la grossesse de la reine Clémence. Après la mort du jeune roi, quelques seigneurs voulurent faire donner la couronne à Jeanne, fille de Louis X, au préjudice de Philippe le Long, qui s'était hâté d'aller se faire couronner à Reims; mais les députés des Etats sanctionnèrent l'avènement de Philippe (1317), et déclarèrent même les femmes exclues de la couronne, en vertu de la loi Salique, qui néanmoins ne prononce rien de positif à cet égard. — Le nouveau roi chercha à se concilier l'affection de ses sujets, en multipliant les affranchissements et en rendant, soit de son propre mouvement,

soit avec le concours des prélats, barons et députés des bonnes villes de son royaume réunis en Etats-généraux (1319 et 1321), diverses ordonnances pour réformer les finances et les abus dont ses sujets étaient grevés et opprimés en moult manières. Parmi ces ordonnances rendues dans le but de protéger le peuple et d'assurer la prospérité intérieure, et qui toutes indiquent les progrès de l'ordre légal, on peut citer celles qui règlent le personnel et la compétence des divers cours de justice, qui reconnaissent aux provinces le droit de se taxer elles-mêmes, et qui règlent l'organisation des milices provinciales. Enfin, Philippe le Long s'occupait d'établir l'uniformité des monnaies, des poids et des mesures, lorsque la mort le surprit. Les bienfaits de son administration le feraient ranger parmi nos meilleurs rois, s'il n'avait autorisé, à la sollicitation du pape Jean XXII, de sanglantes persécutions contre les Juifs, les lépreux et les pastoureaux répandus dans le midi de la France. Une foule de personnes accusées d'hérésie et de sorcellerie furent victimes de ces cruelles exécutions, qui renouvelèrent ainsi dans cette partie de la France tous les désastres de la déplorable guerre des Albigeois.

110. CHARLES IV, dit LE BEL (1322-1328). — Le principe de l'exclusion des femmes de la succession au trône de France, principe auquel Philippe le Long avait dû sa couronne, reçut une nouvelle application au préjudice des propres filles de ce prince, et Charles le Bel succéda sans opposition à ses deux frères, morts sans laisser après eux d'enfants mâles. Aucun événement extérieur de quelque importance ne troubla la paix de son règne, si l'on en excepte une courte guerre avec les Anglais sur les limites de la Guyenne. Les vaines prétentions de Charles à la couronne impériale n'eurent pas non plus de conséquences remarquables. Nous ne parlerons donc que de l'administration intérieure de ce prince, qui révoqua les édits contre les lépreux et les juifs, et qui se signala par plusieurs ordonnances où l'on trouve des preuves multipliées de la protection éclairée qu'il accordait au commerce, de sa sollicitude pour le bien-être de ses sujets et de son amour pour la justice. Il en donna une plus éclatante encore en faisant condamner à mort par le parlement de Paris le baron de l'Île Jourdain, qui, comptant sur l'impunité que semblait lui assurer la puissance de sa famille, alliée à celle du pape Jean XXII, s'était rendu coupable des excès les plus odieux. Il fut at-

taché à la queue d'un cheval et ensuite pendu. Ce supplice, qui fit donner à Charles IV le surnom de *Justicier*, prouva à la noblesse que l'autorité royale était devenue assez forte pour la contraindre à respecter les lois. Malheureusement d'autres condamnations moins justes, mais non moins cruelles, atteignirent encore, sous ce règne, de malheureux sectaires et quelques moines accusés de sorcellerie. Cette accusation, extrêmement fréquente à cette époque, prouve quelle était encore l'ignorance de la nation, restée étrangère aux arts qui commençaient à fleurir en Italie. La création, sous le règne de Charles, de l'académie des *Jeux floraux* à Toulouse, annonce pourtant que la littérature, qui n'avait jamais cessé d'être en honneur dans le midi de la France, commençait à y recevoir des encouragements qui devaient en accélérer les progrès. — On peut ajouter ici que ce fut sous le règne de Charles IV (1327) que la baronnie de *Bourbon* fut érigée en duché-pairie en faveur d'un petit-fils de saint Louis, Louis, fils de Robert, comte de Clermont, auquel remonte l'origine de la branche des Capétiens qui occupe encore aujourd'hui le trône de France.

## CHAPITRE QUATRIÈME.

RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE. —

LE ROI JEAN. — TRAITÉ DE BRETAGNE.

— GUERRES CIVILES.

EXPULSION DES ANGLAIS. — CHARLES VII. —

JEANNE D'ARC.

— PRAGMATIQUE SANCTION DE BOURGES.

### 111. RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE.

— Charles le Bel avait été précédé dans la tombe par ses deux fils : avec lui s'éteignait donc cette race de Philippe le Bel, maudite par le pape Boniface VIII jusqu'à la troisième et à la quatrième génération ; aussi le peuple crut-il voir l'accomplissement de ce terrible anathème dans la série de morts prématurées qui, en moins de vingt ans, avaient moissonné quatre rois dans toute la force de l'âge, et cinq jeunes enfants que leur naissance appelait au trône. Toutefois Charles le Bel laissait sa femme enceinte, et l'on pouvait en-

core espérer qu'elle donnerait le jour à un héritier de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel ; mais la naissance d'une fille trompa ce dernier espoir. L'extinction de cette première branche de la dynastie capétienne devait avoir pour la France les conséquences les plus funestes. Les décisions récentes des États-généraux, qui avaient exclu du trône les filles de Louis le Hutin et de Philippe le Long, et qui furent encore renouvelées contre les filles de Charles le Bel, ne pouvaient laisser aucun espoir ni à ces princesses ni à aucun de leurs descendants, et le principe désormais admis de la succession masculine, dans l'ordre de primogéniture, appelait au trône le comte de Valois, Philippe, fils de Charles, frère puîné de Philippe le Bel. La fille de ce dernier, Isabelle, reine d'Angleterre, qui n'avait pas plus de droits que ses nièces à la succession de ses trois frères, crut cependant devoir protester, non pas, il est vrai, en son nom personnel, mais en faveur de son fils Édouard, roi d'Angleterre, auquel elle n'avait cependant pu transmettre des droits qu'elle n'avait point elle-même. Ces prétentions d'un prince qui avait pour les soutenir l'influence et les facilités que lui donnait la possession, sur le sol français, de la Guyenne, reste de la dot d'Éléonore d'Aquitaine, amenèrent entre la France et l'Angleterre le renouvellement de ces guerres qui leur avaient déjà coûté tant de sang. Celle que suscita cette nouvelle rivalité ne dura pas moins de cent seize ans (1337-1453), et fut pour la France la source des plus grands revers et des plus longues calamités qu'elle ait jamais éprouvées.

112. PHILIPPE VI ou de VALOIS (1328-1350). — Philippe de Valois, cousin germain et le plus proche parent du dernier roi, avait, comme Philippe le Long, gouverné d'abord comme régent, en attendant les couches de la reine. La naissance d'une fille lui assura la couronne. Son droit n'était cependant pas tellement incontestable aux yeux de tous, malgré les décisions successives des États-généraux et des légistes, qu'il ne crût devoir faire quelques sacrifices pour se débarrasser du plus redoutable de ses compétiteurs, Philippe d'Évreux, son cousin, mari de Jeanne, fille de Louis le Hutin, celle des princesses de la famille royale à laquelle serait revenue la couronne si le droit de succession des femmes eût été admis. Le royaume de Navarre, que Louis le Hutin avait hérité du chef de sa mère, était par conséquent un fief féminin ; Philippe de Valois le sépara de celui de France, au-

taché à la queue d'un cheval et ensuite pendu. Ce supplice, qui fit donner à Charles IV le surnom de *Justicier*, prouva à la noblesse que l'autorité royale était devenue assez forte pour la contraindre à respecter les lois. Malheureusement d'autres condamnations moins justes, mais non moins cruelles, atteignirent encore, sous ce règne, de malheureux sectaires et quelques moines accusés de sorcellerie. Cette accusation, extrêmement fréquente à cette époque, prouve quelle était encore l'ignorance de la nation, restée étrangère aux arts qui commençaient à fleurir en Italie. La création, sous le règne de Charles, de l'académie des *Jeux floraux* à Toulouse, annonce pourtant que la littérature, qui n'avait jamais cessé d'être en honneur dans le midi de la France, commençait à y recevoir des encouragements qui devaient en accélérer les progrès. — On peut ajouter ici que ce fut sous le règne de Charles IV (1327) que la baronnie de *Bourbon* fut érigée en duché pairie en faveur d'un petit-fils de saint Louis, Louis, fils de Robert, comte de Clermont, auquel remonte l'origine de la branche des Capétiens qui occupe encore aujourd'hui le trône de France.

## CHAPITRE QUATRIÈME.

RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE. —

LE ROI JEAN. — TRAITÉ DE BRETAGNE.

— GUERRES CIVILES.

EXPULSION DES ANGLAIS. — CHARLES VII. —

JEANNE D'ARC.

— PRAGMATIQUE SANCTION DE BOURGES.

### 111. RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE.

— Charles le Bel avait été précédé dans la tombe par ses deux fils : avec lui s'éteignait donc cette race de Philippe le Bel, maudite par le pape Boniface VIII jusqu'à la troisième et à la quatrième génération ; aussi le peuple crut-il voir l'accomplissement de ce terrible anathème dans la série de morts prématurées qui, en moins de vingt ans, avaient moissonné quatre rois dans toute la force de l'âge, et cinq jeunes enfants que leur naissance appelait au trône. Toutefois Charles le Bel laissait sa femme enceinte, et l'on pouvait en-

core espérer qu'elle donnerait le jour à un héritier de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel ; mais la naissance d'une fille trompa ce dernier espoir. L'extinction de cette première branche de la dynastie capétienne devait avoir pour la France les conséquences les plus funestes. Les décisions récentes des États-généraux, qui avaient exclu du trône les filles de Louis le Hutin et de Philippe le Long, et qui furent encore renouvelées contre les filles de Charles le Bel, ne pouvaient laisser aucun espoir ni à ces princesses ni à aucun de leurs descendants, et le principe désormais admis de la succession masculine, dans l'ordre de primogéniture, appelait au trône le comte de Valois, Philippe, fils de Charles, frère puîné de Philippe le Bel. La fille de ce dernier, Isabelle, reine d'Angleterre, qui n'avait pas plus de droits que ses nièces à la succession de ses trois frères, crut cependant devoir protester, non pas, il est vrai, en son nom personnel, mais en faveur de son fils Édouard, roi d'Angleterre, auquel elle n'avait cependant pu transmettre des droits qu'elle n'avait point elle-même. Ces prétentions d'un prince qui avait pour les soutenir l'influence et les facilités que lui donnait la possession, sur le sol français, de la Guyenne, reste de la dot d'Éléonore d'Aquitaine, amenèrent entre la France et l'Angleterre le renouvellement de ces guerres qui leur avaient déjà coûté tant de sang. Celle que suscita cette nouvelle rivalité ne dura pas moins de cent seize ans (1337-1453), et fut pour la France la source des plus grands revers et des plus longues calamités qu'elle ait jamais éprouvées.

112. PHILIPPE VI ou de VALOIS (1328-1350). — Philippe de Valois, cousin germain et le plus proche parent du dernier roi, avait, comme Philippe le Long, gouverné d'abord comme régent, en attendant les couches de la reine. La naissance d'une fille lui assura la couronne. Son droit n'était cependant pas tellement incontestable aux yeux de tous, malgré les décisions successives des États-généraux et des légistes, qu'il ne crût devoir faire quelques sacrifices pour se débarrasser du plus redoutable de ses compétiteurs, Philippe d'Évreux, son cousin, mari de Jeanne, fille de Louis le Hutin, celle des princesses de la famille royale à laquelle serait revenue la couronne si le droit de succession des femmes eût été admis. Le royaume de Navarre, que Louis le Hutin avait hérité du chef de sa mère, était par conséquent un fief féminin ; Philippe de Valois le sépara de celui de France, au-

quel il était réuni depuis quatorze ans, et le restitua à la fille de ce prince, sa légitime héritière, et à Philippe d'Évreux, son époux, à la condition que ce dernier adhérerait à l'abandon fait par sa femme de tous ses droits à la couronne de France.

A peine Philippe VI eut-il été sacré à Reims (29 mai 1328), qu'il courut combattre les Flamands révoltés contre leur comte, qui avait porté atteinte à leurs libertés. Ceux-ci ne perdirent pas courage : ils vinrent attaquer le roi jusque dans son camp, sous les murs de *Cassel*, où ils avaient, deux cent cinquante-sept ans auparavant, défait le roi Philippe I<sup>er</sup>. Philippe de Valois faillit éprouver le même sort et être fait prisonnier ; mais ses chevaliers se rallièrent autour de lui et fondirent sur les rebelles, qui perdirent treize mille des leurs dans cette sanglante journée.

#### 115. RUPTURE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

— Philippe de Valois, affermi sur le trône par ce triomphe, se crut assez fort pour sommer son rival, le roi d'Angleterre, Édouard III, de venir lui rendre l'hommage qu'il lui devait, comme à son suzerain, en sa qualité de duc de Guyenne. Les embarras que donnaient à ce prince les mécontentements des seigneurs anglais ne lui permirent pas de résister plus longtemps. Il vint donc rendre hommage entre les mains du roi, dans la cour plénière d'Amiens (1329) ; mais cette cérémonie humiliante pour son orgueil ne fit que rendre plus vif le désir qu'il conservait de faire valoir ses prétentions, bien que cet acte même en fût la renonciation la plus formelle. Il accepta donc avec empressement la proposition de prendre le titre et les armoiries de roi de France que lui firent Robert d'Artois, exilé du royaume, et le brasseur Jacques Artevelle, chef des Flamands de nouveau révoltés (1337). La guerre commença immédiatement. La flotte française fut battue près du fort de l'*Ecluse* (1340) ; mais Robert d'Artois, qui commandait une division de l'armée anglaise, fut vaincu près de *Saint-Omer*, et Édouard lui-même, après avoir vainement assiégé *Tournai*, fut obligé de quitter la France pour aller combattre les Écossais révoltés contre le roi qu'il leur avait donné. Après deux ans de trêve, les hostilités recommencèrent du côté de la Bretagne, dont la possession était disputée par deux prétendants. Charles de Blois, mari de Jeanne de Penthièvre, reconnue par la cour des pairs de France comme légitime héritière de ce duché, et Jean de Montfort, son frère puiné. Le premier

fut soutenu par le roi de France, et le second par le roi d'Angleterre ; mais bientôt ces deux princes cessèrent, à la suite d'une nouvelle trêve conclue entre eux (1343), de prendre part à cette lutte. Dans l'intervalle, les deux prétendants avaient été faits prisonniers ; la guerre se continua néanmoins entre leurs épouses, nommées toutes deux Jeanne, et qui méritèrent l'une et l'autre par leur héroïsme l'admiration de leur siècle. Cette *guerre des deux Jeanne*, pendant laquelle la chevalerie bretonne s'acquitta par ses exploits une brillante renommée, se prolongea jusqu'au traité de *Guérande* (1365), qui assura la possession de la Bretagne à la maison de Montfort.

114. BATAILLE DE CRÉCY. — Le supplice d'Olivier de Clisson, chef de la plus illustre maison de Bretagne, et d'un grand nombre d'autres seigneurs de cette province, prisonniers de Philippe VI, qui n'avait à leur reprocher d'autre crime que leur dévouement à l'Angleterre, amena, au bout de deux ans (1345), la rupture de la trêve. La guerre entre la France et l'Angleterre recommença sur trois points à la fois. Tandis qu'elle se rallumait en Bretagne, et que le comte de Derby, débarqué en Gascogne, poussait ses conquêtes jusqu'à Angoulême, Édouard lui-même, accompagné de son fils, le prince de Galles, descendait (1346), avec une nombreuse armée, à la Hougue, sur les côtes de Normandie. Guidé par un seigneur de cette province, le traître Louis d'Harcourt, il s'empare successivement de toutes les villes de la basse Normandie, et, suivant la rive gauche de la Seine, dont les Français avaient coupé tous les ponts, il marche sur Paris, pillant et ravageant tout sur son passage. Un mois après le jour où il avait pris terre sur la côte de France, il arrive à Poissy, et tandis qu'il y fait construire un pont pour traverser le fleuve, il envoie des partis piller *Saint-Cloud*, *Bourg-la-Reine* et les autres villages des environs de Paris. Philippe, surpris par cette attaque imprévue et par la marche rapide de son ennemi, avait cependant réuni une armée bien plus nombreuse que celle de son rival. Celui-ci, effrayé lui-même de la témérité de son entreprise, veut commencer sa retraite ; il marche précipitamment vers la Flandre, et force, au gué de *Blanquetaque* (ou de la Blanche-Tache) au-dessous d'Abbeville, le passage de la Somme, dont les ponts étaient gardés par les Français. Cependant Philippe s'était mis à sa poursuite et l'atteignit un peu au delà d'Abbeville, près de *Crécy* (le 26 août 1346). Quoique son armée fût épuisée par la fatigue d'une longue marche, il eut l'impru-

dence d'engager aussitôt le combat. La victoire semblait assurée : elle fut perdue par l'ardeur désordonnée et la téméraire valeur des chevaliers français. Ils s'élançèrent tumultueusement, à l'envi les uns des autres, et malgré la défense du roi, contre un ennemi quatre fois moins nombreux, mais dont toutes les dispositions avaient été arrêtées avec prudence, et qui exécutait avec bravoure, mais avec calme, les ordres transmis par les chefs. La journée de Crécy est une des plus funestes que la France ait jamais eues à déplorer. Le comte d'Alençon, frère du roi, le roi de Bohême, allié de Philippe, neuf autres princes, douze cents chevaliers et trente mille soldats restèrent sur le champ de bataille. Les Anglais se servirent, dans ce combat, d'armes à feu, dont l'usage commençait à s'introduire dans les armées, mais que les chevaliers français dédaignaient encore, regardant comme indigne de leur courage d'employer des armes qui donnaient la mort de loin. Le jeune prince de Galles, à peine âgé de quinze ans, combattit avec une valeur qui l'exposa aux plus grands dangers; mais son père, qui le suivait des yeux, refusa de le faire secourir, voulant, disait-il, « que l'enfant gagnât ses éperons. » C'est ce prince qui s'est rendu si célèbre et si terrible à la France sous le nom de *Prince Noir*, qu'il dut à la couleur de sa cotte de mailles. Philippe, après avoir eu son cheval tué sous lui et avoir reçu deux blessures, fut emmené malgré lui du champ de bataille. Il arriva, épuisé de fatigue, au château de *la Broye*, à quelques lieues de Crécy; la crainte des ennemis en avait déjà fait fermer les portes: « Ouvrez, ouvrez, châtelain, s'écrie le roi, c'est la fortune de la France (1). »

**115. DÉVOUEMENT D'EUSTACHE DE SAINT-PIERRE.** — La brillante victoire que venait de remporter Édouard, forcé malgré lui à combattre, ne changea rien à ses projets. Tandis que Philippe, reconnaissant l'impossibilité de rassembler les débris de son armée, regagnait sa capitale, le roi d'Angleterre, continuant sa marche vers le nord, allait mettre le siège de-

(1) Nous n'avons pas voulu changer ces paroles consacrées, on peut le dire, par une sorte de tradition nationale; mais nous devons convenir que ce n'est point ainsi qu'elles sont rapportées par l'historien Froissart, dont tous les autres ont copié le récit. S'il faut l'en croire, Philippe aurait dit: Ouvrez, ouvrez, châtelain, c'est l'infortuné roi de France. Voir les Chroniques de Froissart, ch. 292, édit. de M. Buchon, t. II, p. 370.

vant Calais. La valeur avec laquelle les habitants se défendirent l'arrêta pendant près d'un an et l'irrita au dernier point. Enfin les bourgeois manquant de vivres et voyant qu'il ne leur restait aucune espérance d'être délivrés par le roi de France, qui avait tenté vainement de les secourir, offrirent à Édouard de se rendre (1347). Celui-ci n'y consentit qu'à la condition que six des plus notables lui seraient remis en chemise, la corde au cou, pour être conduits au supplice. *Eustache de Saint-Pierre* s'offrit le premier, et son dévouement fut imité par cinq de ses amis. Ils allèrent présenter leurs têtes au vainqueur, qui déjà avait ordonné leur mort, lorsque la reine d'Angleterre, « qui était durement enceinte et pleurait si tendrement de pitié qu'elle ne se pouvait soutenir, » vint se jeter aux pieds d'Édouard pour demander leur grâce, et obtint par ses sollicitations qu'il ne ternît pas sa gloire par le supplice de ces généreux citoyens. Il se borna à exiler les habitants de Calais, qu'il repeupla d'Anglais, afin de s'assurer la possession de cette ville, dont la position vis-à-vis la côte d'Angleterre assurait ses communications avec le continent. Il put dès lors se vanter « de tenir les clefs de la France à sa ceinture. »

**116. FIN DU RÈGNE DE PHILIPPE VI.** — Cette longue guerre avait épuisé les deux pays: Édouard et Philippe consentirent donc (1347) à signer une trêve, dont le pape Clément VI fut le médiateur. Mais la France était encore désolée par deux autres fléaux. Une peste, la plus terrible dont l'Europe ait conservé le souvenir, y enleva, disent les historiens, le quart des habitants; elle avait été précédée et elle fut suivie d'une horrible famine. Ces famines furent en partie le résultat des fausses mesures financières adoptées par Philippe de Valois. Pour suffire aux frais de la guerre, il avait eu recours à toutes les exactions dont ses prédécesseurs lui avaient donné l'exemple: spoliation des marchands italiens et juifs, subsides arrachés au clergé, altération des monnaies, qui furent successivement réduites au cinquième de leur valeur, vente des offices de judicature, enfin création de nouveaux impôts, et particulièrement du monopole du sel ou de la *gabelle*, et d'une imposition de quatre deniers par livre sur toutes les ventes. Les États-généraux de la langue d'Oïl, assemblés à Paris, et ceux de la langue d'Oc, réunis à Toulouse (1346), réclamèrent vainement contre ces impôts, et obtinrent seulement la réforme d'un petit nombre d'abus. L'ordonnance qui prescrivait l'établissement des greniers à sel attira à Philippe

les plaisanteries d'Édouard, qui l'appelait par dérision *le Roi de la loi salique* : Philippe crut y répondre en appelant Édouard *le Marchand de laine* ; mais les mesures fiscales du roi de France ruinaient son peuple, tandis que l'immense commerce de laine que le roi d'Angleterre encouragea entre ses sujets et les Flamands, fit la prospérité de l'Angleterre, qui, pour en conserver le souvenir, fait encore assésir aujourd'hui sur une balle de laine le président de la chambre des communes.

Tant de malheurs et de revers éprouvés par la France sous le règne d'un prince brave, mais violent et prodigue, ne furent que faiblement compensés par deux acquisitions que fit le roi l'année qui précéda sa mort (1349) ; ce furent celle du *Dauphiné*, qui lui fut cédé par le dauphin Humbert, à la condition que le fils aîné des rois de France porterait le nom et les armes de Dauphin ; et celle de la seigneurie de *Montpellier* et du château de *Lattes*, situé dans le voisinage, qui fut vendue à la France par le dernier roi de Majorque, au prix de cent vingt mille écus.

Parmi les ordonnances de Philippe de Valois, outre celles qui ont rapport à la fabrication des monnaies, on n'en peut citer qu'une relative aux privilèges, utiles pour le commerce, accordés aux foires de Champagne, et une autre qui abrégait les délais judiciaires et qui régularisait la juridiction du parlement de Paris en cas d'appel (1344).

**117. JEAN II, dit LE BON (1350-1364).** — Jean, duc de Normandie, l'aîné des deux fils de Philippe, fut son successeur au trône. Ce prince, auquel le peuple, touché de ses malheurs et séduit par ses qualités chevaleresques, sa bravoure et sa loyauté, donna le surnom de *Bon*, a cependant mérité par son emportement et ses violences le jugement sévère de la postérité. Ce fut même par un crime qu'il commença son règne. Le connétable Raoul d'Eu, sur un simple soupçon de trahison, fut, par son ordre, mis à mort sans jugement. Mais ce qui signale surtout ce règne, le plus désastreux de la monarchie, c'est moins les malheurs dont fut affligée la France que l'esprit d'indépendance qui se manifesta alors dans toutes les classes du peuple. Il semble puiser dans ses souffrances une énergie qu'il n'avait pas montrée jusque-là. L'abnégation même qui suivit son avènement (1351), Jean convoqua les États-généraux ; mais il en obtint si peu de chose, qu'il prit, comme ses prédécesseurs, le parti de recourir à la fabrication de la fausse monnaie. Les nouveaux États qu'il réunit

(1355), afin de leur demander les subsides nécessaires pour continuer la guerre contre l'Angleterre, qui venait de rompre la trêve, se montrèrent plus généreux, mais aussi plus exigeants. Ils lui accordèrent des secours considérables en hommes et en argent ; mais ils voulurent que cet argent demeurât entre les mains de leurs commissaires, chargés d'en surveiller l'emploi, et ils demandèrent à être réunis tous les ans.

**118. BATAILLE DE POITIERS. LE ROI JEAN PRISONNIER.**

— Déjà la guerre était commencée en Guyenne. Le *Prince Noir*, fils du roi d'Angleterre, commit la même imprudence que son père, en s'engageant avec douze mille combattants au milieu d'un pays ennemi, où il se trouva bientôt en face du roi Jean, commandant une armée de cinquante mille hommes ; mais les défaites de Courtrai et de Crécy n'avaient pas corrigé la chevalerie française de sa fougueuse indiscipline et de sa téméraire bravoure. Ce fut encore son ardeur imprudente et désordonnée qui causa la perte de la bataille de *Maupertuis*, plus connue sous le nom de bataille de *Poitiers* (19 septembre 1356). Le roi lui-même mérita ce reproche en cédant à l'impétuosité de son courage et en oubliant ses devoirs de général pour se jeter, comme un simple chevalier, au milieu des ennemis. Après des prodiges d'intrépidité qui firent proclamer par son jeune vainqueur, bon juge en pareille matière, qu'il avait, dans cette terrible journée, mérité le prix de la valeur, Jean fut fait prisonnier avec le jeune Philippe son fils, qui, trop faible pour combattre, s'était cependant obstiné à rester auprès de son père, et avait été blessé en parant les coups qu'on lui portait. Ils furent conduits à Londres, où le héros de cette journée, le *Prince Noir*, alors âgé de vingt-six ans à peine, fut reçu en triomphe. La captivité du roi rendit la défaite de Poitiers plus désastreuse pour la France que celle de Crécy, quoiqu'elle ne lui eût coûté que onze mille combattants. « La noblesse, qui, cette fois, s'était laissé prendre, au lieu de se faire tuer, ruina la France pour payer sa rançon. » (M. MICHELET.)

**119. RÉGENCE DU DAUPHIN CHARLES.** — La captivité du roi devint pour la France la source de calamités de toute espèce. Le dauphin, qui depuis fut roi sous le nom de Charles V, n'avait encore que dix-neuf ans ; il prit les rênes du gouvernement, en qualité de lieutenant général du royaume, et parvint à mettre du moins un terme aux ravages de la guerre

en concluant avec les Anglais (1357) une trêve de deux ans; mais il ne put triompher des factions qui se manifestèrent au sein des États-généraux. L'esprit d'indépendance qui, dans leurs précédentes réunions, s'était déjà attaqué au pouvoir royal lui-même, y reparut avec plus de force, quand il n'eut plus à lutter que contre l'ombre de ce pouvoir. Tandis que les états de la Langue d'Oc, réunis à Toulouse, se montraient favorables aux demandes du dauphin, ceux de la langue d'Oïl, rassemblés à Paris (1356), voulurent lui imposer les conditions les plus dangereuses pour son autorité. Dans cette assemblée composée de huit cents membres, quatre cents représentaient les communes et se trouvaient placés sous l'influence du prévôt des marchands de Paris, Étienne Marcel, et de Robert Le-coq, évêque de Laon. Parmi eux s'était formé un parti puissant, qui voulait porter sur le trône le roi de Navarre, Charles le Mauvais, gendre du roi, petit-fils par sa mère de Louis le Hutin, et par conséquent le représentant des droits de la branche féminine de la maison capétienne. Redoutant les intrigues tramées par ce prince avec l'Angleterre et avec ce même Marcel, déjà président des députés des villes aux États-généraux de 1355, le roi Jean l'avait fait arrêter; il était encore en prison; les nouveaux États-généraux demandèrent sa liberté. De plus, ils exigeaient le renvoi et la mise en jugement des conseillers actuels du dauphin, et leur remplacement par une commission de quatre prélats, de douze seigneurs et de douze députés des villes, qu'ils nommeraient eux-mêmes et qui formeraient désormais le conseil du prince. Effrayé de ces prétentions, le dauphin les congédia; mais en vain eut-il recours, comme son père, à l'altération des monnaies, l'argent lui manqua bientôt. Il lui fallut donc réunir de nouveau les États-généraux (février 1357) et leur accorder tout ce qu'ils demandèrent: éloignement de ses conseillers, nomination de trente-six commissaires chargés de surveiller toute l'administration, rétablissement de la bonne monnaie d'or et d'argent, droit pour les députés de s'assembler deux fois par an afin de s'assurer de l'exécution des lois.

L'accomplissement de toutes ces conditions et la conclusion de la trêve avec l'Angleterre semblaient devoir donner à la France quelque repos. Mais l'affaiblissement du pouvoir royal et le mépris dans lequel la noblesse était tombée depuis ses défaites à Crécy et à Poitiers, donnèrent naissance à de nouveaux troubles. Les paysans, vexés depuis si longtemps par les nobles, qui les appelaient par dérision *Jacques Bonhomme*,

se voyant encore pressurés par eux afin de fournir l'argent nécessaire à la rançon des captifs de Poitiers, se soulevèrent contre ces oppresseurs aussi odieux que méprisés, brûlèrent les châteaux et s'organisèrent, dans la Picardie et la Champagne surtout, en bandes qui portèrent partout le meurtre et le pillage. Aux dévastations de la *Jacquerie* se joignirent celles d'autres bandes de brigands formées en grande partie de soldats licenciés des armées anglaises, et désignées sous le nom de *Grandes compagnies*, de *Malandrins*, et aussi de *Routiers*, parce qu'ils pillaient tous les voyageurs qu'ils rencontraient sur les routes. Pendant qu'une de ces bandes, commandée par l'archiprêtre Cervolles, allait rançonner le pape dans Avignon, les Jacques vinrent mettre le siège devant Meaux, où s'étaient réfugiées un grand nombre de familles nobles; mais leurs horribles dévastations et leurs vengeances atroces les avaient rendus tellement odieux, que les Anglais et les Navarrais s'unirent aux Français pour exterminer ces bêtes féroces. Plus de sept mille furent passés au fil de l'épée sous les murs de Meaux, ou noyés dans les flots de la Marne (1358).

Cependant de nouveaux troubles avaient éclaté dans Paris, où dominait toujours le prévôt des marchands, Étienne Marcel, qui se fit même pendant quelque temps l'allié des Jacques, dont il avait espéré pouvoir se servir dans l'intérêt de sa politique.

Le dauphin, fatigué de la surveillance des trente-six commissaires, voulut s'en affranchir, et leur défendit de s'assembler; mais les murmures du peuple et l'épuisement des finances le forcèrent à convoquer de nouveaux les États-généraux (novembre 1357). Le lendemain de leur ouverture, le roi de Navarre, Charles le Mauvais, est délivré de sa prison et salué comme roi de France par ses partisans, toujours dirigés par le prévôt des marchands, Étienne Marcel. Leur audace allant toujours croissant, ils forcent le palais du dauphin et massacrent à ses pieds les maréchaux de Champagne et de Normandie. Ce prince quitte Paris; les États-généraux se dispersent; mais bientôt ils se réunissent de nouveau à Compiègne et reconnaissent le dauphin, alors parvenu à l'âge de vingt et un ans, comme régent du royaume. Cependant Marcel et les partisans du roi de Navarre se disposaient à livrer à ce prince et à ses troupes la ville de Paris; mais déjà le peuple désabusé commençait à reconnaître que ces hommes, qui se proclamaient ses défenseurs, n'étaient que des ambitieux qui se servaient de lui pour s'élever à ses dépens. Le traître Marcel

allait livrer les portes de Paris aux Navarrois et aux Anglais, lorsqu'il fut massacré avec ses complices par l'échevin Jean Maillard, accompagné de Jean de Charny et de Pépin des Essarts, chefs des royalistes. Le régent, rappelé alors par le vœu du peuple, rentra dans Paris, et, après la condamnation des complices du prévôt, il déclara une amnistie générale (1358).

**120. TRAITÉ DE BRETAGNE.** — Cet heureux événement n'avait pas mis fin aux malheurs qui affligeaient la France. Le roi de Navarre, déçu dans ses projets ambitieux, déclara la guerre au régent, et les ravages exercés par les bandes d'étrangers enrôlés sous ses bannières achevèrent de ruiner les campagnes, plus que jamais désolées par les excès auxquels se livraient les routiers. Le retour du roi pouvait seul rendre quelque repos à la France ; mais les conditions mises par les Anglais à sa délivrance étaient tellement onéreuses, que les États-généraux (1359), auxquels le dauphin les soumit, répondirent que « ils auraient plus cher à endurer et porter encore le grand méchef et misère où ils étaient, que le noble royaume de France fût ainsi amoindri et défraudé. » Cependant la trêve était expirée, et les maux d'une guerre nouvelle vinrent encore s'ajouter à tous ceux que souffrait la France. Bientôt Édouard fut aux portes de Paris ; il fallut souscrire à presque toutes les conditions si héroïquement repoussées par les États-généraux, savoir : la cession en toute souveraineté, au roi d'Angleterre, de toutes les provinces qui composaient l'ancien duché d'Aquitaine, avec Calais, les comtés de Ponthieu et de Guines, la vicomté de Montreuil, et, de plus, trois millions d'écus d'or pour la rançon du roi. Telles furent les stipulations du traité de *Bretigny* (1360), le plus désastreux et le plus humiliant dont il soit fait mention dans nos annales. Comme compensation à tant de pertes, le roi réunit à la couronne la *Normandie*, qu'il avait reçue en apanage, le comté de *Toulouse*, annexé depuis près d'un siècle au domaine royal, celui de *Champagne*, vainement réclamé par le roi de Navarre, enfin le duché de *Bourgogne*, qui revint à Jean (1361), comme étant le plus proche héritier de Philippe de Rouvres. Mais cette dernière province fut de nouveau démembrée de la couronne, deux ans après sa réunion, et donnée par le roi à son quatrième fils, Philippe le Hardi, tige de cette puissante maison de Bourgogne dont l'ambition devint si fatale à la monarchie.

Le retour du roi ne rendit pas à la France le repos qu'elle

en avait espéré. Les soldats des deux partis, que le rétablissement de la paix laissait sans emploi, se formèrent en *grandes compagnies*, et, réunis aux routiers, portèrent le ravage dans toutes les provinces. Le comte de la Marche, Jacques de Bourbon, fut blessé à mort en combattant, à *Brignais* (1362), quinze mille de ces brigands.

Dans l'état d'épuisement où se trouvait la France, il avait été impossible de payer, au moment de la signature du traité de *Bretigny*, la somme fixée pour la rançon du roi. Ce prince n'avait donc été remis en liberté qu'après avoir donné, pour garantie de l'exécution de ce traité, des otages, du nombre desquels furent deux de ses fils. L'un de ces derniers, violant la parole donnée à Édouard, s'enfuit d'Angleterre. A cette nouvelle, Jean alla prendre sa place à Londres, en disant que *si la bonne foi était bannie du reste de la terre, elle devrait trouver un asile dans le cœur des rois*. Peu de temps après, il termina dans les fers des Anglais un règne dont chaque année avait été marquée par quelque grand malheur.

**121. CHARLES V, dit LE SAGE (1364-1380).** — « Le règne de Charles V fut un règne de réparation et de recomposition de la monarchie. » (CHAPEAUBRIAND.) C'est par la prudence avec laquelle ce prince s'appliqua à porter remède à tous les maux qui désolaient son royaume qu'il a mérité le surnom de *Sage*. Sa complexion faible et malade, qui l'éloigna constamment du champ de bataille, se trouvait en rapport avec les besoins du royaume, auquel avaient si mal réussi les grandes batailles des deux règnes précédents. Ce n'est pas, toutefois, que Charles V redoutât la guerre : il la fit au contraire pendant tout son règne ; mais sa froide prudence et le discernement avec lequel il sut choisir les hommes auxquels il en remit la conduite, changèrent les défaites en triomphes. Le plus célèbre de ces capitaines est le fameux *Bertrand du Guesclin*, chevalier breton, illustré déjà par le brillant courage dont il avait fait preuve dans cette guerre de la succession de Bretagne, qui durait depuis plus de vingt ans.

La paix signée entre la France et l'Angleterre n'avait mis fin ni à cette guerre, ni aux folles prétentions de Charles le Mauvais. Combattant tour à tour en Normandie pour la cause du roi de France contre le roi de Navarre, et en Bretagne pour la maison de Penthièvre contre celle de Montfort, du Guesclin enleva au roi de Navarre toutes les places qu'il pos-

sédait, et ruina toutes les espérances de ce prince par la brillante victoire qu'il remporta sur lui à *Cocherel* (1364). — Quelques mois après, il fut lui-même fait prisonnier par les Anglais à la bataille d'*Auray*, qui coûta la vie à Charles de Blois, et assura ainsi à la maison de Montfort la possession de la Bretagne, que lui confirma le traité de *Guérande* (1365). Un autre traité, conclu un mois auparavant avec le roi de Navarre, avait mis fin aux prétentions et aux entreprises de ce prince. La France n'était donc plus troublée que par les ravages des Grandes compagnies. Déjà sous le règne précédent (1362) une partie de ces bandes pillardes avaient été emmenées en Italie par le marquis de Montferrat, qui les avait prises à sa solde; du Guesclin, ayant recouvré sa liberté, conduisit le reste en Espagne (1366), afin d'y aider Henri de Transtamare à détrôner son frère Pierre le Cruel, roi de Castille, qui avait empoisonné sa femme, sœur du roi Charles V. Fait de nouveau prisonnier à la bataille de *Najara*, livrée contre son avis (1367), du Guesclin paya une forte rançon pour se racheter, et reentra en France.

**129. NOUVELLE RUPTURE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.** — Charles V, quelque éloignement qu'il eût pour la guerre, ne reportait qu'avec douleur ses regards sur les honteuses stipulations de ce traité de Bretagne qui lui avait à l'avance ravi la plus belle partie de son héritage. Les Anglais se faisaient détester, par leur hauteur et leurs vexations, des habitants de ces riches provinces. Dans leur détresse, ils élevèrent leur voix plaintive vers ce trône devenu depuis deux siècles le refuge des opprimés. Charles V les accueillit avec empressement. Au mépris des termes du traité de Bretagne, qui cédait les provinces en toute souveraineté, il cite le prince de Galles, qui les gouvernait, à comparaître devant la cour des pairs, pour *ouïr droit sur lesdites plaintes* (1368). Le prince, non moins surpris qu'irrité d'une audace à laquelle il était loin de s'attendre après de si brillantes victoires, répond à ceux qui lui signifient l'ajournement : « Nous irons volontiers à Paris, puisque mandé nous est du roi de France; mais ce sera le bacinet en tête et soixante mille hommes en notre compagnie. » L'état languissant de sa santé et la prudence de Charles le Sage rendirent vaines ces superbes menaces. Le roi y répondit par une déclaration de guerre envoyée au roi Édouard III par un marmiton (1369). Les États-généraux lui donnèrent les moyens de la soutenir. Sans laisser aux en-

nemis le temps de se reconnaître; il la fait commencer sur trois points à la fois. Le Ponthieu est conquis par le comte de Saint-Pol et le sire de Châtillon, avant que les Anglais aient pu songer à le défendre; le duc d'Anjou, l'un des frères du roi, fait de rapides progrès en Aquitaine, où des provinces entières s'empressent de secouer le joug des Anglais. Le duc de Lancastre, débarqué à Calais, s'avance dans la Picardie; mais il se trouve bientôt en présence d'un autre frère du roi, le duc de Bourgogne, qui, fidèle aux ordres de Charles, se contente de le tenir en échec, en évitant toujours d'en venir aux mains avec lui. Il en coûta beaucoup au duc Philippe le Hardi de se conformer à cette prudente politique. Ce fut elle pourtant qui sauva la France. En vain l'habile général anglais, Robert Knolles, pénétra-t-il jusqu'au cœur du royaume, et vint-il brûler, jusque sous les yeux du roi, les villages des environs de Paris, Charles V savait que *ces forcenés ne pouvaient lui tollir son héritage, ni le boutter hors par fumiers*. En vain la noblesse murmurait-elle de se voir interdire les batailles rangées; Charles n'oubliait pas que c'était son indiscipline et sa valeur désordonnée qui avaient rendu si fatales les journées de Crécy et de Poitiers: il persista donc dans le système qu'il avait sagement adopté, et qui faisait dire à Édouard III qu'il n'y eut *oneques roi qui si si peu s'armât et qui tant lui donnât d'affaires*.

Du Guesclin, revêtu de la dignité de connétable, la plus élevée qui fût alors en France, avec le commandement général des armées (1370), battit Robert Knolles et fit la conquête du Poitou, tandis que la flotte du roi de Castille, allié de Charles V, détruisait devant la Rochelle celle des Anglais (1. 72). — L'année suivante, la Bretagne, dont le duc était toujours leur allié, est conquise à son tour par du Guesclin et son compagnon d'armes, le brave Olivier de Clisson. Montfort fut puni, par la perte de son duché, de son alliance avec les ennemis de la France; mais il le recouvra par l'imprudence que commit Charles V en voulant soumettre à un impôt odieux cette importante province, dont la révolte (1379) compromit les utiles résultats obtenus par sa sagesse.

La guerre, interrompue par une trêve de deux ans (1375-1377), se continua jusqu'à la fin du règne de Charles V. Le connétable, poursuivant ses succès, avait presque entièrement achevé la conquête de toutes les provinces occupées par les Anglais, lorsque la mort vint mettre un terme à tant de brillants exploits. Il mourut de maladie (1380) au siège de *Châ-*

*tearneau de Randon* (petite ville du Gévaudan, aujourd'hui département de la Lozère), dont le commandant, plein d'admiration pour sa bravoure, vint déposer les clefs sur son cercueil, en exécution de la parole qu'il lui avait donnée, quelque temps avant sa mort, de se rendre à un jour fixe, s'il n'était pas secouru auparavant. L'histoire a conservé les dernières paroles adressées par ce vaillant guerrier à ses vieux compagnons d'armes : *N'oubliez jamais, leur dit-il, qu'en quelque pays que vous fassiez la guerre, les gens d'église, les femmes, les enfants et le menu peuple ne sont point vos ennemis.*

Le roi Charles V ne survécut que deux mois au plus habile de ses généraux ; mais, au moment où il fut enlevé par une mort prématurée, il avait presque accompli la glorieuse entreprise de la délivrance de la France ; les Anglais n'y possédaient plus qu'un petit nombre de villes maritimes, parmi lesquelles celles de Calais, Cherbourg, Nantes, Brest, Mortagne, Bordeaux et Bayonne, étaient les plus importantes. Nous verrons bientôt quelles fatales circonstances anéantirent tous les résultats de ce règne si utile.

**125. INSTITUTIONS DE CHARLES V.** — Charles V possédait une des qualités les plus utiles à un souverain : la connaissance des hommes et l'intelligence nécessaire pour les apprécier. Il sut aller chercher du Guesclin, gentilhomme d'une famille assez obscure, pour lui confier l'épée de connétable, et ne montra pas moins de discernement dans le choix de ses conseillers. Il n'assembla qu'une fois les États-généraux, qui s'étaient montrés plus dangereux qu'utiles sous le règne de son père. Il les remplaça par ces solennités judiciaires appelées *Lits de justice*, où étaient admis, avec le Parlement, les grands officiers de la couronne, des prélats, et des députés de la bourgeoisie et de l'Université, qui, depuis longtemps déjà formait un corps puissant et considéré. Ce fut dans une de ces séances royales que Charles V fit enregistrer l'ordonnance qui fixe à quatorze ans commencés la majorité des rois de France. Ce prince, qui ne trouvait les rois plus heureux que les autres hommes que parce qu'ils ont plus de pouvoir de faire le bien, s'efforça de soulager les maux de ses sujets par une foule de réglemens utiles, entre lesquels on ne saurait blâmer que celui par lequel le produit des amendes était imprudemment attribué aux magistrats qui les prononçaient. L'ordonnance contre les guerres privées fut

renouvelée ; le tribunal des maréchaux de France, chargé de réprimer les brigandages des gens de guerre, vit son autorité circonscrite dans d'étroites limites quand il tenta d'en abuser. Le commerce, favorisé à l'intérieur, vit ses développemens à l'extérieur aidés par la création d'une marine capable de le protéger, et cet utile établissement, négligé par les rois précédents, à l'exception de saint Louis, assura à la France un nouveau moyen de combattre les Anglais avec succès. Les charges que ce prince eut à supporter ne lui permirent pas d'alléger le poids des impôts ; mais il défendit d'en établir de nouveaux sans le consentement des États. L'ordre avec lequel ses finances étaient administrées lui donna d'ailleurs les moyens de suffire aux frais de la guerre sans recourir, comme ses prédécesseurs, à l'altération des monnaies ; il put même en employer une partie à faire, pour le compte du domaine, des acquisitions assez importantes, telles que celles des comtés de Dreux, de Pézenas, etc. Enfin Charles V donna une preuve de la protection éclairée qu'il accordait aux lettres en formant au Louvre une bibliothèque royale composée de quelques volumes recueillis par son père, et dont le nombre fut par ses soins porté à neuf cents. Il avait aussi fondé un collège avec un observatoire, en faveur d'un savant nommé maître Gervais, qui passait pour fort habile dans l'astrologie ; car le roi Charles le Sage avait, comme tous ses contemporains, la faiblesse d'ajouter foi à cette science mensongère, qui prétendait lire dans les astres les secrets de l'avenir, et dont le crédit devait se maintenir plusieurs siècles encore.

Ce fut sous le règne de Charles V que le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, fit construire dans cette capitale le *Petit-Châtelet*, le *Pont-aux-Changeurs*, ainsi que les premiers égouts souterrains, et posa (1372) la première pierre de la Bastille, redoutable prison d'état dont la ruine devait être, quatre siècles plus tard, le signal de la révolution française.

**124. CHARLES VI, dit LE BIEN-AIMÉ (1380-1422).** — La France semblait sauvée, quand la mort de Charles V vint la replonger, pour un demi-siècle encore, dans l'abîme de maux d'où l'avaient tirée la prudence et l'habileté de ce prince. Son fils, Charles VI, n'avait pas douze ans quand il se vit appelé au trône. Les malheurs de son règne eurent pour première cause les rivalités de ses trois oncles, le duc d'Anjou, le duc de Berri et le duc de Bourgogne, qui se disputèrent la régence. Le duc d'Anjou s'étant emparé des trésors amassés

par Charles V, les employa à faire les préparatifs d'une expédition qu'il méditait contre le royaume de Naples, et dans laquelle il perdit la vie quelques années après (1384). Cette dilapidation du trésor public nécessita la création de nouveaux impôts, qui soulevèrent contre le gouvernement du roi la capitale et les provinces. A Paris eut lieu la révolte des *Maillois*, ainsi nommés parce qu'ils se servaient de maillets de plomb pour assommer les percepteurs des nouvelles taxes (1382). La crainte de provoquer des troubles plus graves détermina les oncles du roi à différer la punition de cette révolte. Le duc de Bourgogne emmena Charles VI combattre les Flamands, révoltés de nouveau contre leur comte, et sur lesquels fut gagnée (1382) la sanglante bataille de *Rosebèke*, où périt leur chef, Philippe Artevelle, fils du fameux brasseur de ce nom.

Cette défaite du parti populaire eut un contre-coup terrible pour les Parisiens, qui avaient secondé de tous leurs vœux les Flamands, avec lesquels ils entretenaient des intelligences. Charles, rentré en vainqueur dans sa capitale, tira de leur révolte une cruelle vengeance. Les bourgeois furent désarmés, les charges municipales, qui garantissaient leurs privilèges, supprimées, et les auteurs présumés de la révolte envoyés au supplice. Les oncles du roi firent comprendre dans ce nombre l'avocat général Jean Desmarets, qui n'avait commis d'autre crime que d'opposer une sévère intégrité aux dilapidations des ducs de Berri et de Bourgogne. Il marcha au supplice (1383) avec une admirable fermeté. « Maître Jean, lui disaient ceux qui l'entouraient, criez merci au roi afin qu'il vous pardonne. — J'ai servi, leur répondit-il, au roi Philippe son grand aïeul, au roi Jean et au roi Charles, son père, bien et loyalement; ne oncles ces trois rois ne me sçurent que demander, et aussi ne seroit cestui, s'il avoit âge et connoissance d'homme: à Dieu seul veux crier merci. »

Cependant les puissantes cités de la Flandre, toujours plus menaçantes après leurs défaites, avaient levé de nouveau l'étendard de la révolte. Celle de *Gand*, la plus puissante alors par sa population, son commerce et ses richesses, était à leur tête. Charles VI, naturellement brave et saisissant avec empressement toutes les occasions d'acquérir de la gloire, marcha de nouveau vers la Flandre. Il y trouva une armée anglaise, qui avait profité des troubles survenus dans ce malheureux pays pour le piller. La guerre s'y prolongea, entre le roi de France et les Gantois soutenus par les Anglais, jusqu'à

l'an 1385. Dans cet intervalle, la mort du comte de Flandre avait fait passer la souveraineté des riches provinces qui formaient son héritage à sa fille, Marguerite, épouse du duc de Bourgogne, dans la maison duquel cette importante succession se transmet pendant quatre générations.

Irrité des secours donnés aux Flamands par les Anglais, Charles VI résolut d'en tirer vengeance, et conçut le hardi projet de transporter sur le sol même de l'Angleterre cette guerre si désastreuse pour la France. Il fit équiper une flotte tellement nombreuse, qu'elle aurait suffi, dit un historien, pour faire un pont de Calais à Douvres. Quoique marié tout récemment (juillet 1385) avec Isabeau de Bavière, le roi s'arracha des bras de sa jeune épouse pour aller prendre lui-même le commandement de l'expédition (1386); mais elle manqua par suite des retards concertés du duc de Berri, et, l'hiver suivant, la flotte fut brisée par les tempêtes et brûlée ou prise par les Anglais.

Charles VI, proclamé majeur l'année même où il était monté sur le trône, avait cependant toujours gouverné sous la tutelle de ses oncles; s'apercevant enfin qu'ils s'étaient rendus odieux à la nation par leurs vexations, et se sentant assez fort pour gouverner par lui-même, il les éloigna de la cour (1389), et retira même au duc de Berri (1390) le gouvernement des provinces méridionales, où ses horribles exactions avaient occasionné les révoltes des *Tuchins*. La retraite des oncles du roi fut suivie d'une trêve conclue avec l'Angleterre (1389) et du rappel des sages conseillers du roi Charles V. Les taxes vexatoires établies par les princes furent abolies, et une ordonnance signée par le roi lui-même défendit au Parlement d'obéir aux ordres injustes qu'il pourrait recevoir de lui. Il semblait avoir un pressentiment du malheur qui allait le frapper et de l'abus qu'on devait faire de son nom.

**125. DÉMENCE DE CHARLES VI.** — La France commençait à goûter quelque repos, lorsqu'un événement bizarre devint pour elle une source de nouvelles calamités. Un gentilhomme nommé Pierre de Craon, irrité d'une disgrâce qu'il attribuait au connétable de Clisson, l'assassina au milieu même de Paris (1392), et courut chercher un asile auprès du duc de Bretagne. Celui-ci ayant refusé de livrer l'assassin, le roi lui avait déclaré la guerre, et marchait contre lui, lorsque, au milieu de la forêt du Mans, un homme couvert de haillons s'élança tout à coup au milieu de la route, et, saisissant la

bride de son cheval, lui dit : *Roi, ne chevauche plus avant, mais retourne, car tu es trahi.* Cette apparition inattendue jeta le trouble dans l'esprit naturellement faible du roi : il continuait néanmoins sa route, lorsque celui de ses pages qui portait sa lance en heurta le casque de son voisin. A ce bruit, le roi, se croyant en effet attaqué, est saisi d'une fureur soudaine ; il s'élança l'épée à la main sur ceux qui l'accompagnaient, en blesse plusieurs, et veut tuer son frère, le duc d'Orléans. Lorsqu'on fut parvenu à se rendre maître de sa personne, il était dans une démence complète (1392). Délaisse par sa femme et par sa famille, qui se servirent plus d'une fois de son nom pour ordonner des mesures funestes à la France, ce prince infortuné, auquel le peuple, touché de son malheur, conserva le nom de *Bien-Aimé*, passa les trente dernières années de sa vie dans une situation misérable. Ce fut, dit-on, mais sans fondement, pour l'occuper dans ses moments de calme que furent inventées les cartes à jouer.

#### 126. GUERRES CIVILES. ARMAGNACS ET BOURGUIGNONS.

— La démence du roi remit les affaires de l'État entre les mains de ses deux oncles, les ducs de Bourgogne et de Berri. Malgré les efforts que fit le duc d'Orléans, frère du roi, pour leur enlever la régence, et malgré quelques actes blâmables, au nombre desquels il faut mettre l'éloignement des ministres de Charles VI, que les princes traitaient de *marmousets*, parce qu'ils étaient sortis des rangs du peuple, la France jouit de dix années de tranquillité. Ce fut dans cet intervalle (1396) que la fleur de la noblesse française périt à la bataille de Nicopolis, gagnée sur les chrétiens par le sultan Bajazet (Voir notre *Histoire du Moyen Age*, n° 71). Le chef de ces vaillants guerriers, Jean de Nevers, fils du duc de Bourgogne, y tomba entre les mains du sultan, qui, frappé de son air mâle et intrépide, lui donna le surnom de *Jean Sans-peur*, mais ne lui rendit la liberté qu'au prix d'une grosse rançon (1398). Quelques années après (1404), ce prince recueillit l'importante succession de son père, et vint prendre place dans le conseil de régence. Ce fut alors qu'éclata entre lui et son cousin le duc d'Orléans cette rivalité des deux maisons d'Orléans et de Bourgogne qui devint pour la France la source des plus grands malheurs. Le duc d'Orléans fut assassiné par les gens du nouveau duc de Bourgogne, *Jean Sans-peur* (1404), et l'impunité laissée à ce crime fut le signal de la guerre acharnée que se firent les *Bourguignons* et les *Armagnacs*. Ces derniers étaient

ainsi appelés du nom du chef de leur parti, le comte d'Armagnac, beau-père du jeune duc d'Orléans, fils de celui qui avait été assassiné par Jean Sans-peur. Pendant bien des années les vengeances réciproques de ces deux partis inondèrent de sang Paris et la France entière. Le parti d'Orléans avait pour lui la reine Isabeau et les princes ; celui de Bourgogne était soutenu par l'Université et par les bourgeois de Paris. Jean Sans-peur organisa même dans cette ville, sous le nom de *Cabochiens*, une milice formée de la plus vile populace, et qui se livra à des excès si horribles, que la bourgeoisie finit par chasser les Bourguignons de la capitale (1413). Le dauphin, fils aîné de Charles VI, qui se trouva alors placé à la tête du gouvernement, aurait pu devenir le sauveur de la France ; mais ses débauches le rendaient méprisable et odieux, et la rupture de la paix avec l'Angleterre amena bientôt de nouvelles calamités.

127. BATAILLE D'AZINCOURT. — Les révolutions qui depuis un demi-siècle agitaient l'Angleterre avaient empêché ses souverains de réclamer l'entière exécution des conditions du traité de Bretigny. Henri V, fils et successeur du roi Henri IV, chef de la maison de Lancastre, ayant étouffé les derniers germes de la révolte (V. notre *Histoire du Moyen Age*, n° 64), saisit avec empressement l'occasion favorable que lui offraient les dissensions intestines de la France pour y rétablir la puissance de ses prédécesseurs. Sur le refus, fait par le gouvernement du dauphin, de satisfaire à ses réclamations, il débarqua en Normandie à la tête de cinquante mille hommes et s'empara de plusieurs villes ; mais les maladies s'étant répandues parmi ses troupes, il cherchait à gagner la ville de Calais, lorsqu'il fut atteint par l'armée française dans la plaine d'*Azincourt*, près de Saint-Pol (1415). Les mêmes fautes qui avaient causé les défaites de Crécy et de Poitiers amenèrent celle d'*Azincourt*, non moins funeste à la France, qui y perdit dix mille de ses guerriers ; mais elle dut peu regretter la mort de plusieurs de ces princes de la famille royale, dont les inimitiés lui causaient tant de maux, et moins encore la captivité du duc d'Orléans, qui resta longtemps prisonnier en Angleterre. Malheureusement, malgré cette captivité, le comte d'Armagnac, qui s'était fait nommer connétable, profita des désastres mêmes de la France et de la mort successive de deux dauphins pour augmenter la puissance du parti d'Orléans. Mais bientôt son despotisme le rendit odieux. Les Bourgui-

gnons rentrèrent par surprise dans Paris et jetèrent dans les fers les Armagnacs, qui furent peu après massacrés par la populace. Le dauphin Charles, qui avait succédé en cette qualité à ses deux frères, fut sauvé des mains des Bourguignons par Tannequy Duchâtel, qui l'emmena à Melun (1418). Pendant que les Armagnacs et les Bourguignons continuaient à se livrer de sanglants combats, le roi d'Angleterre, Henri V, faisait la conquête de Rouen et de la Normandie, et s'approchait des murs de Paris. L'union de tous les Français aurait seule pu sauver l'État ; un nouveau crime la rendit plus impossible que jamais. Le duc de Bourgogne, Jean Sans-peur, fut assassiné sur le pont de *Montereau* (1419), à une conférence où il avait été appelé par le dauphin. Son fils, Philippe le Bon, s'unit alors aux Anglais, et bientôt fut signé le traité de *Troyes* (mai 1420), qui donnait en mariage au roi d'Angleterre, Henri V, la fille du roi Charles VI, et le reconnaissait, à l'exclusion du dauphin, comme l'héritier de la couronne et comme régent du royaume. Charles VI lui-même, dans un de ces instants où sa démence paraissait moins complète, présida l'assemblée des États-généraux de Paris, qui acceptèrent solennellement le honteux traité de *Troyes* (décembre 1420). Le dauphin fugitif *en appela*, dit un historien, à Dieu et à son épée. Soutenu par les provinces méridionales, il s'efforçait de reconquérir ses droits, lorsque la mort de Henri V, suivie bientôt après de celle de Charles VI, amena de nouveaux événements.

**118. RÉSULTATS DE CE RÈGNE.** — Ainsi se termina un règne dont la France avait un instant espéré la fin de ses maux : il la laissait, au contraire, dans une situation qui semblait plus désespérée que jamais. Le caractère même de la nation s'était dégradé au milieu des atrocités de la guerre civile et de la dépravation dont la reine et le dauphin donnaient l'exemple, et qui a fait appeler ce règne le *tombeau des mœurs*. Chaque succès obtenu par l'un des partis qui déchiraient la France était suivi de massacres ou d'exécutions sanglantes. Les prisonniers, que l'on forçait à se précipiter du haut des remparts, étaient reçus sur la pointe des piques. Les Armagnacs tombés entre les mains des Bourguignons étaient *incisés sur le dos en forme de bandes*, pour retracer ainsi sur leur peau la bande blanche par laquelle ils se distinguaient des Bourguignons. Tous ceux de ce dernier parti que le bâtard de Vaurus faisait prisonniers étaient pendus à un arbre,

célèbre sous le nom d'*Orme de Vaurus*. Les jugements par commissaires assuraient les vengeances des princes. Le Parlement lui-même ressuscitait le *duel judiciaire*, aboli par saint Louis, ou bien il ordonnait des supplices atroces. Ce fut ainsi qu'un des complices des désordres de la reine fut jeté dans la Seine, cousu dans un sac de cuir, sur lequel était écrit : *Laissez passer la justice du roi*. — Au milieu de tant de calamités, la France continuait pourtant à faire des progrès lents, mais incontestables, vers un état plus prospère ; les arts se perfectionnaient, l'industrie se développait ; la langue se formait ; la *Confrérie de la passion de Notre-Seigneur* représentait les *mystères*, dans lesquels on reproduisait sur la scène les traits les plus frappants de la passion du Sauveur et de la vie des saints ; enfin l'Université rachetait, par l'instruction qu'elle répandait, les désordres commis par les étudiants, qu'elle couvrait de ses privilèges ; et son chancelier, Jean Gerson, le docteur *très-chrétien*, écrivait *l'Imitation de Jésus-Christ*. « Ce que cet auteur, la plus grande lumière de la France et de l'Église au quinzième siècle, entrevit dans cet admirable livre, c'est que ni les savants ni les puissants n'étaient en état de donner au monde une vie nouvelle, de le remettre en train de marcher. Une telle vie ne recommence que par la simplicité du cœur, par l'héroïsme des âmes simples » (MICHELET) : or, quoi de plus propre à inspirer cet héroïsme que les touchantes et sublimes méditations dont le but était d'élever l'âme au-dessus des passions et des orages qui agitent ce monde terrestre !

**119. CHARLES VII, dit LE VICTORIEUX (1422-1461).** — A peine le malheureux Charles VI était-il descendu sous les caveaux de Saint-Denis, que les voûtes étonnées de cette basilique, qui recouvrait les cendres de Philippe-Auguste et de Charles le Sage, retentirent du cri de *Vive Henri de Lancastre, roi d'Angleterre et de France !* Un pareil outrage à tous les rois qui reposaient dans cet asile sacré ne devait pas rester impuni. — Le prince faible et débauché auquel on enlevait ainsi son héritage paraissait toutefois bien peu capable de se montrer leur vengeur. Proclamé roi, au milieu des montagnes sauvages du Velay, par le petit nombre de Français qui ne s'étaient pas vendus à l'étranger, et couronné à Poitiers, où il établit sa cour et son parlement, le jeune Charles VII oublia longtemps qu'il avait « un grand crime à réparer et son royaume à reconquérir. » (CAYX).

Livré tout entier aux plaisirs d'une cour dissolue, il laisse le soin de la guerre contre les Anglais à ses généraux, qui se font battre presque sur tous les points, à *Cravant* dans l'Auxerrois (1423), dans la Picardie et à *Verneuil* en Normandie (1424); enfin le Maine est envahi, et les succès des Anglais justifient bientôt le titre dérisoire de *Roi de Bourges*, donné par eux à Charles VII. Il lui restait toutefois encore de riches provinces : l'Orléanais, la Touraine, la Saintonge, le Poitou, le Berri, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Dauphiné, le Languedoc; mais bientôt les Anglais les menacent à leur tour en venant mettre le siège devant *Orléans*, qui leur servait de boulevard. Ce nouveau danger ne peut encore arracher le roi à ses honteuses voluptés. Passant sa vie au milieu des fêtes, *il perdait gaïement son royaume*, comme le lui reprocha l'un de ses capitaines. Cependant quelques vaillants chevaliers, plus jaloux que leur roi de ses intérêts et de la gloire de la France, s'étaient jetés dans la place assiégée, suivis d'un petit nombre de gens d'armes; c'étaient, entre autres, le bâtard d'Orléans, si célèbre sous le nom de Dunois, l'intrépide Xaintrailles et ce brave La Hire, qui, en s'élançant au combat, faisait cette prière : « Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour La Hire autant que tu voudrais que La Hire fit pour toi, s'il était Dieu et que tu fusses La Hire, » et si *cuidoit très bien prier et dire*. La présence de ces braves releva le courage des assiégés; mais peu de temps après, le comte de Clermont se fit battre à la *journee des Harengs*, ainsi nommée parce que les Français avaient voulu s'emparer d'un convoi de poisson salé envoyé à l'armée anglaise. Malgré la bravoure des habitants et les efforts de ses braves défenseurs, la ville allait être forcée à se rendre, lorsqu'elle fut sauvée par un événement auquel les récits contemporains ont ajouté sans doute quelque détail merveilleux, mais dont toutes les circonstances et les résultats tiennent en effet du miracle.

**150. JEANNE D'ARC.** — Au milieu du découragement général, une jeune bergère se présente pour sauver Orléans et la France. Jeanne d'Arc était née (1412) au village de Domremy, en Lorraine, de parents pauvres, mais honnêtes. Parvenue à l'âge de dix-sept ans, elle se sent appelée par le ciel à délivrer sa patrie. Conduite devant le roi à *Chinon*, elle le reconnaît, dit-on, au milieu des courtisans parmi lesquels il s'était confondu à dessein, et lui donne des preuves

de sa mission, en lui révélant des secrets qui n'étaient connus que de lui seul. Elle en obtient des troupes, va prendre, derrière l'autel de l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, une épée que l'on disait avoir été portée par Charles Martel; et, pleine d'un religieux enthousiasme, elle marche vers *Orléans* (28 avril 1429) : une foule de guerriers, qui voient en elle un envoyé du ciel, s'empressent de se ranger sous sa bannière. Elle arrive à Orléans. Secondée par le brave Dunois, elle remporte plusieurs avantages sur les Anglais, que son audace glace de terreur. Ses mains, toutefois, restent toujours pures de sang humain. Assurée de la protection du ciel, elle marchait à la tête des guerriers, portant un étendard fleurdelisé sur lequel était peinte l'image du Christ. Quand elle rencontrait l'ennemi, elle disait à ceux qui la suivaient : *Entrez hardiment parmi les Anglais, et y entroit elle-même*. Aussi fut-elle blessée deux fois. Dix jours lui suffirent pour forcer les Anglais à lever le siège d'Orléans (le 8 mai 1429). — En paraissant devant le roi, elle lui avait annoncé qu'elle avait mission de délivrer Orléans et de le conduire lui-même à *Reims* pour y être sacré. Mais cette ville était au pouvoir des ennemis, et pour y arriver il fallait traverser quatre-vingts lieues de pays également occupé par eux. Une victoire que Jeanne remporte à *Patay* sur les Anglais, dont le brave général, Talbot, est fait prisonnier, lui ouvre le chemin de la cité royale. A son approche, les Rémois chassent la garnison bourguignonne laissée dans leurs murs, où la vierge d'Orléans entre en triomphe avec Charles VII. Le lendemain (17 juillet 1429) elle assiste au sacre du roi, tenant en main l'étendard qu'elle avait porté dans les combats : « Il a été à la peine, disait-elle, c'est bien raison qu'il soit à l'honneur. » Sa mission était accomplie : elle voulait retourner auprès de ses parents, *garder leurs brebis et bétail*; le roi et ses capitaines, témoins des miracles opérés par son courage, la retinrent malgré elle; mais elle cessa dès lors d'avoir foi en elle-même, et le bras qui l'avait jusqu'alors protégée sembla se retirer : blessée une troisième fois, et bien plus grièvement à l'attaque de Paris (29 août 1429), trahie peut-être par la noblesse jalouse de l'ascendant qu'elle avait pris sur l'armée, elle fut faite prisonnière en défendant contre les Anglais et les Bourguignons leurs alliés la ville de *Compiègne* (24 mai 1430). Ainsi se termina cette carrière militaire de treize mois, pendant laquelle Jeanne d'Arc avait mérité, par un héroïsme surnaturel, par un courage

qui ne se démentit pas un instant, une gloire qui aurait mieux profité à la France si la vierge d'Orléans avait été mieux secondée. Vendue par les Bourguignons, au pouvoir desquels elle était tombée, aux Anglais, dont le *diabolique orgueil* ne trouvait d'autre moyen d'expliquer leurs défaites que par les relations qu'ils lui supposaient avec le démon, elle fut mise en jugement sous la double accusation de sorcellerie et d'hérésie. Condamnée d'abord comme sorcière à une prison perpétuelle, elle le fut ensuite, comme hérétique relapse, au supplice du feu. Cet arrêt infâme fut exécuté à Rouen (le 30 mai 1431), à la honte éternelle de ses bourreaux.

**151. EXPULSION DES ANGLAIS.** — Si Charles VII avait secondé l'enthousiasme que la délivrance d'Orléans et sa marche triomphale jusqu'à Reims avaient réveillé de toutes parts en sa faveur, la France, déjà fatiguée et humiliée du joug des Anglais, eût été immédiatement délivrée; mais à peine ce prince eut-il reçu l'onction sacrée, qu'il retourna s'ensevelir à Chinon dans la mollesse et les plaisirs d'une cour voluptueuse. Le supplice même de Jeanne d'Arc ne put vaincre sa coupable indifférence, mais il excita dans le cœur des Français le désir de la vengeance. Pendant que le duc de Bedford faisait couronner roi de France dans l'église de Notre-Dame de Paris (16 décembre 1431) le jeune Henri VI, fils et successeur du roi d'Angleterre Henri V, les guerriers courageux et fidèles qui n'avaient jamais désespéré du salut de la patrie, ni cessé de combattre pour elle, ranimaient les courages un moment glacés par la perte de l'héroïne qu'ils suivaient avec tant de confiance à la victoire. Déjà le brave Dunois avait obtenu de nouveaux succès (1432); de toutes parts éclataient des conspirations contre les Anglais, lorsque la réconciliation du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, avec le roi Charles VII, assura le triomphe de la cause nationale. Le duc de Bedford, oncle du jeune roi Henri VI, s'était démis de la régence du royaume de France en faveur du duc de Bourgogne, qu'il avait cru attacher ainsi davantage aux intérêts de son roi; mais la discorde n'avait pas tardé à se mettre entre eux. « L'insolence des Anglais allait jusqu'à dire qu'on enverrait le duc de Bourgogne boire de la bière en Angleterre. Ce fut lui qui les y envoya. » (MICHELET.) Il se réconcilia par le traité d'Arras (1435) avec le roi de France, qui désavoua toute participation au meurtre de Jean Sans-Peur, dont il demanda pardon au duc Philippe. Ce dernier

obtint en outre tout ce qu'il voulut, Auxerre, Mâcon, Péronne et les autres villes de la Somme, c'est-à-dire la barrière de la France du côté du nord, et, ce à quoi il tenait bien plus encore, la reconnaissance formelle et absolue de son indépendance féodale, tant pour lui que pour ses vassaux. Charles prit en outre l'engagement solennel de renoncer à toute alliance contre le duc, et de l'aider contre tous ses ennemis.

Cet onéreux traité, qui trouve son excuse dans une impérieuse nécessité, eut du moins le résultat qu'on en attendait. De ce moment Philippe le Bon combattit loyalement pour la cause du véritable roi de France. Bientôt Paris entra sous l'autorité de Charles VII (1436). Enfin ce prince lui-même, arraché, dit-on, par les reproches de la belle Agnès Sorel à son coupable repos, se mit à la tête de son armée, vainquit de nouveau les Anglais, reconquit rapidement presque toutes ses provinces (années 1436-1444), et mérita ainsi les titres de *Victorieux* et de *Restaurateur de la France*, que lui décerna la reconnaissance de son peuple. Pendant une trêve conclue avec les Anglais pour deux ans, mais qui en dura quatre, le roi et le dauphin Louis, afin d'occuper leurs gens de guerre, toujours prêts à piller la France quand ils n'avaient plus d'ennemis à combattre, les conduisirent à des expéditions contre les villes libres de Lorraine et contre les Suisses. Ces derniers firent payer cher au dauphin un avantage qu'il remporta sur eux à *Saint-Jacques* sur la Birse. Enfin la rupture de la trêve avec l'Angleterre (1448) fut suivie de la rapide conquête de la Normandie et de la Guyenne, les seules provinces que les Anglais possédassent encore en France. La ville de *Calais* resta (1452) le seul point du territoire français qui ne fût point délivré de la présence des troupes anglaises.

Le duc de Bourgogne avait inutilement attaqué cette place; quant à Charles VII, il ne fit aucun effort pour s'en rendre maître. Il n'y avait en effet aucun intérêt, puisque cette ville se trouvait enclavée dans les provinces cédées à Philippe le Bon par le traité d'Arras. Les Anglais étaient d'ailleurs maintenant bien moins à craindre pour lui que son dangereux auxiliaire. Outre les provinces cédées par le roi, Philippe le Bon avait, en moins de quinze ans, réuni à ses états de Bourgogne et de Flandre, le *Hainaut* (1427), le *Brabant* avec le *Limbourg* et le marquisat d'*Anvers* (1429), la *Hollande* et tout le cercle des *Pays-Bas* (1433), le *Luxembourg*

(1443), et l'*Alsace* (1451). Ainsi s'était rapidement élevé cet énorme colosse bourguignon, dont les deux bras puissants étendus sur les frontières orientales et septentrionales de la France, la menaçaient d'une redoutable étreinte. Le rival du roi de France n'était plus au couchant et au midi, mais au levant et au nord; ce n'était plus le roi d'Angleterre, duc de Guyenne et de Normandie, mais le duc de Bourgogne, comte de Flandre et de Vermandois. Cette rivalité nouvelle, déjà commencée avant que Charles VII fût délivré de la première, et rendue plus dangereuse par les concessions du traité d'Arras, apparaissait maintenant plus menaçante. Le duc ne négligeait rien de ce qui pouvait contribuer à fomenter les divisions qui troublèrent les dernières années de Charles VII. Le dauphin (qui fut depuis l'odieux Louis XI), compromis une première fois dans les troubles de la *Praguerie* (voir le numéro suivant), et de nouveau révolté contre son père (1456), recevait dans les états du duc de Bourgogne un bienveillant accueil. *Le duc Philippe ne connaît pas le dauphin*, disait Charles VII; *il nourrit un renard qui lui mangera ses poules*. Le malheureux père était moins confiant que Philippe le Bon; atteint à l'âge de cinquante-huit ans d'une maladie causée par l'épuisement prématuré de ses forces et par le chagrin que lui avaient causé les révoltes du dauphin, il se laissa mourir de faim, dans la crainte d'être empoisonné par les émissaires secrets de ce fils dénaturé, dont il avait deviné l'odieux caractère. — On a dit ingénieusement que Charles VII, surnommé, non sans raison, *Charles le bien servi*, n'avait été que le témoin des merveilles de son règne: ce qui nous reste à exposer de l'administration intérieure de ce prince prouvera que cette assertion ne saurait être admise sans modification.

**132. PRAGMATIQUE SANCTION DE BOURGES. — INSTITUTIONS DE CHARLES VII.** — Ce fut pendant ce règne que s'assembla le concile de Bâle, en vue de mettre un terme au *grand schisme d'Occident*, qui désolait alors l'Église (voir notre *Histoire du Moyen Âge*, nos 56 et 57). Parmi les articles destinés à remédier aux abus qui s'étaient introduits dans la discipline, ce concile en adopta (1436) plusieurs qui rétablissaient les élections ecclésiastiques, et qui abolissaient les divers impôts levés par les papes sous les noms de grâces expectatives, réserves, mandats, annates. Ces articles ayant été envoyés au roi de France par le concile, Charles VII tint

à cette occasion, dans la ville de Bourges (1438), une grande assemblée où fut établie une nouvelle *Pragmatique sanction*, qui ne faisait en quelque sorte que renouveler celle de saint Louis (voir n° 93). Elle fut enregistrée par le Parlement l'année suivante, et a toujours été regardée depuis par les gens de bien du royaume, dit Bossuet, comme le fondement de la discipline de l'Église gallicane.

Parmi les autres institutions de Charles VII, il faut remarquer, — 1° la création d'une armée régulière et permanente, avec l'établissement d'une taille annuelle, consentie par les trois ordres de l'État, pour le payement et l'entretien de cette armée. Cette création, chef-d'œuvre de la politique de Charles VII, ne se réalisa pas sans difficulté. Elle avait été votée par les États d'Orléans (1439), en vue de faire cesser les pillages des gens de guerre, qui, n'ayant plus d'ennemis à combattre, vivaient à discrétion aux dépens des bourgeois et des paysans, envers lesquels ils se livraient à des cruautés qui leur valurent l'odieux nom d'*Ecoreheurs*. Mais les gens d'armes repoussèrent cette innovation comme attentatoire à leurs privilèges, et entraînèrent dans leur résistance la plupart des princes et des grands seigneurs, qui formèrent contre le roi le complot connu sous le nom de *Praguerie*. Il fallut à Charles VII, pour triompher des rebelles une habileté, une vigueur et une activité qu'on ne lui soupçonnait pas. Mais le succès couronna ses efforts et sa persévérance, et l'organisation définitive (1443) d'une armée de quinze compagnies de cent lances chacune, formant en tout neuf à dix mille cavaliers d'élite, dont Charles avait lui-même choisi les officiers avec le plus grand soin, délivra la France de la tyrannie des gens de guerre et affranchit le roi de la dépendance des grands feudataires, en remplaçant ainsi les secours incertains et momentanés qu'ils lui amenaient ou dont ils le privaient, suivant leur caprice, par une armée continuellement sur pied et assez forte pour réprimer leurs ambitieuses tentatives. *La taille des gens d'armes*, c'est-à-dire l'impôt pour l'entretien de cette armée, n'avait été votée que pour une année; mais on continua de la lever sans nouveau vote des États, sous le prétexte que, la milice ayant été déclarée permanente, la taille devait également être perpétuelle. Les avantages que le peuple retira de cette institution empêchèrent sans doute les réclamations. Ainsi de ces guerres qui avaient ébranlé la monarchie jusque dans ses fondements, il resta à la couronne un impôt non voté et une armée permanente, les deux pivots

de la monarchie absolue. » (CHATEAUBRIAND). Ce fut aussi sous ce règne que les frères Bureau créèrent l'artillerie. — 2° Charles VII institua le Conseil d'état, qui devint le conseil exécutif. Le Parlement, ne faisant plus partie du conseil du roi, vit mieux les limites de ses fonctions judiciaires, en même temps qu'il garda les fonctions politiques dont il s'était emparé en se substituant aux États-généraux, qu'on avait presque cessé de convoquer. Une autre ordonnance rétablit, pour les provinces qui suivaient le droit romain, le parlement de *Toulouse*, avec les mêmes droits et honneurs que celui de Paris, dont il fut considéré comme partie intégrante (1443). — 3° C'est encore à Charles VII qu'est dû un édit qui renferme un code complet de procédure, d'une sagesse remarquable, et dont l'un des articles, qui ne recut un commencement d'exécution que sous Charles VIII, prescrivait la rédaction par écrit des coutumes extrêmement variées en usage dans les diverses provinces du royaume. — 4° De sages réformes furent aussi introduites dans l'administration des finances, dont le système entier fut complété et perfectionné. — 5° Enfin l'Université de Paris, qui comptait alors vingt-cinq mille étudiants, recut de nouveaux règlements. On commença sous Charles VII (1458) à y enseigner publiquement le grec, langue dont la connaissance, possédée jusqu'alors par un petit nombre de savants, se répandit en Occident depuis la prise, par les Turcs, de Constantinople, la capitale de l'empire grec, arrivée quelques années auparavant (1453).

Le commerce, favorisé par l'établissement de foires nouvelles, prit aussi une grande extension à cette époque, comme le prouvent les relations qu'entretenait dans toutes les parties du monde le marchand Jacques Cœur, qui avait acquis des richesses si considérables, qu'il put prêter au roi deux cent mille écus d'or (près de deux millions et demi) et entretenir quatre armées à ses frais. Nommé *argentier* du roi, ou administrateur des finances, il vit se déchaîner contre lui la jalousie des grands, qui l'accusèrent de concussion et réussirent à faire prononcer contre lui la confiscation de tous ses biens et la peine du bannissement (1453).

C'est enfin sous ce règne (vers 1436) que fut inventé, à *Strasbourg* ou à *Mayence*, par Jean Guttenberg, l'*art de l'imprimerie*, qui devait opérer une révolution immense dans la civilisation et dans la politique des peuples modernes.

« C'est ainsi que vingt années de malheur mûrirent les esprits et leur communiquèrent une activité prodigieuse. Les

lois, l'administration, l'art militaire, les sciences, les lettres, s'éclairèrent des besoins d'une société tourmentée par tous les fléaux de la guerre civile et de la guerre étrangère..... Les grandes scènes et les grandes causes ne se jugent ni ne se plaident devant les peuples sans que de nouvelles idées ne s'introduisent dans les masses et que le cercle de l'esprit humain ne s'élargisse... L'augmentation de la moyenne propriété, l'accroissement des cités et de leur population, le progrès du droit civil, l'anéantissement des lois de la féodalité, dont il ne demeura que les habitudes : voilà les principales causes qui amenèrent pendant les règnes de Charles VI et de Charles VII une des grandes transformations de la monarchie. » (CHATEAUBRIAND.)

## ROYAUTÉ ABSOLUE.

## CHAPITRE PREMIER.

## RÈGNE DE LOUIS XI.

153. CARACTÈRE GÉNÉRAL DE CETTE DERNIÈRE PÉRIODE. — « Du point où la société était parvenue sous Charles VII, il était loisible d'arriver également à la monarchie libre ou à la monarchie absolue : on voit très-bien le point d'intersection et d'embranchement des deux routes; mais la liberté s'arrêta et laissa marcher le pouvoir. La cause en est, qu'après la confusion des guerres civiles et étrangères, qu'après les désordres de la féodalité, le penchant des choses était vers l'unité du principe gouvernemental. La monarchie en ascension devait monter au plus haut point de sa puissance; il fallait qu'en écrasant totalement la tyrannie de l'aristocratie, elle eût commencé à faire sentir la sienne, avant que la liberté pût régner à son tour. » (CHATEAUBRIAND.)

En disant dans notre chapitre préliminaire que la royauté absolue date du règne de Louis XI, nous n'avons pas prétendu dire qu'à partir de cette époque la puissance royale ait été sans limites. Par le nom de *royauté absolue*, sous lequel nous désignons le pouvoir exercé par les rois de France pendant la période de notre histoire qui s'étend depuis le triomphe de Louis XI sur la féodalité jusqu'à la révolution française, nous avons voulu exprimer seulement que désormais la puissance royale, si elle tombait aux mains de princes capables de la pousser jusqu'au despotisme le plus absolu, n'avait plus à redouter d'obstacles autres que ceux qui pouvaient surgir de la résistance de la nation elle-même. En effet, la puissance des feudataires qui avaient survécu à la ruine de la maison de Bourgogne et à l'abaissement de la féodalité était trop peu redoutable pour inquiéter le monarque; le droit que se réservèrent les rois de n'assembler les États-généraux que selon leur bon plaisir laissait la nation sans garantie et sans organes; enfin la résistance d'un Parlement obligé de céder à un roi de

dix-sept ans qui, par suite des progrès nouveaux et toujours croissants du pouvoir absolu de la royauté, osera impunément venir, un fouet à la main, lui intimer ses ordres, n'offrirait guère plus de garanties à la liberté. Le pouvoir royal n'avait plus donc désormais d'autre frein que celui qui arrête les souverains despotiques eux-mêmes, la crainte de se compromettre en poussant trop loin l'irritation de ceux qu'ils oppriment. Heureusement pour la France, parmi ses rois, les tyrans furent toujours l'exception, et ce motif seul rendit bien moins oppressive qu'elle n'aurait pu l'être cette royauté absolue, dont il nous reste à raconter l'histoire.

154. LOUIS XI (1461-1483). — A peine Charles VII eut-il rendu le dernier soupir, que l'on entendit Dunois s'écrier : *Nous avons perdu notre maître; que chacun songe à se pourvoir.* Ils firent bien de se hâter; la prompt arrivée du successeur de Charles ne devait pas laisser longtemps à la féodalité le loisir de songer à faire ses affaires. A la nouvelle de la mort de son père, Louis XI quitte les états du duc de Bourgogne, va se faire sacrer à Reims, arrive à Paris, destitue tous ceux qui avaient servi Charles VII, élève les tailles de un million sept cent mille francs à trois millions, et punit avec une cruelle sévérité les révoltes que fait naître cette augmentation d'impôts; enfin il supprime la *Pragmatique sanction*, bien moins en vue de satisfaire au désir de la cour de Rome qu'en haine de tout ce qui portait un caractère de liberté. Louis XI se montrait ainsi, dès le commencement de son règne, aussi mauvais roi qu'il s'était montré mauvais fils. Le mécontentement qu'excita cette conduite et l'intention qu'il manifestait déjà de restreindre la puissance des grands vassaux firent tramer contre lui une conspiration à la tête de laquelle se trouva son propre frère le duc de Berri, avec plusieurs autres princes. Elle éclata (1465) sous le nom de *ligue du Bien public*. Louis prit aussitôt les armes, et par son activité fit rentrer sous son obéissance le Berri, l'Auvergne et le Bourbonnais. Cependant la bataille de *Monthéry*, où chacun des deux partis s'attribua la victoire, mais où le comte de Charolais, célèbre depuis sous le nom de *Charles le Téméraire*, resta en définitive maître du terrain, permit aux princes ligés d'arriver jusque sous les murs de Paris et de s'emparer du pont de *Charenton*. Louis obtint alors par ses intrigues ce qu'il aurait peut-être vainement tenté par les armes. Il réussit à dissoudre la ligue à force de promesses faites aux princes

confédérés, sauf à ne pas les tenir, suivant la constante politique adoptée par lui pendant tout le reste de son règne. Ce fut ainsi que les traités de *Conflans* et de *Saint-Maur* (5 et 29 octobre 1465) mirent fin à cette ligue, que le peuple, oublié par les princes dans leurs conventions avec Louis, appela la *ligue du Mal public*.

**155. GUERRE CONTRE LE DUC DE BOURGOGNE.** — En signant les traités qui rompirent une coalition redoutable, Louis XI s'était, ainsi que nous venons de le dire, bien promis de ne les observer qu'aussi longtemps qu'il ne pourrait s'y soustraire. Moins de trois mois après, il reprenait à son frère, le duc de Berri, la Normandie, qui lui avait été assurée par ces traités; mais l'année suivante (1467) le comte de Charolais devenait, par la mort de son père, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg et Luxembourg, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, comte palatin de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur, marquis d'Anvers et du Saint-Empire, seigneur de Frise, Salins et Malines, possesseur de s-pays de Picardie, Vermandois, Ponthieu, Boulleois, etc. Désormais assez puissant pour faire repentir le roi de son manque de foi, Charles le Téméraire forme contre lui une nouvelle ligue. Louis, espérant le séduire par son adroite éloquence, a l'imprudence d'aller le trouver à Péronne (1468; mais Charles, apprenant que par ses intrigues il venait de faire révolter contre lui la ville de Liège, le fait arrêter et enfermer dans une tour voisine de celle où était mort Charles le Simple. Il ne lui rendit la liberté qu'en lui imposant un traité par lequel le roi déliait de nouveau les ducs de Bourgogne de toutes leurs obligations envers la couronne de France. Puis il le força à marcher avec lui contre la ville de Liège, qui fut noyée dans le sang de ses habitants. — Charles le Téméraire, l'un des plus puissants princes de l'Europe, était par conséquent le plus dangereux ennemi de Louis XI; mais celui-ci l'emportait de beaucoup sur lui par l'astucieuse habileté et par la perfidie de sa politique. Ce fut surtout avec ces armes qu'il le combattit. Il commença par se débarrasser de ses ennemis intérieurs, en accordant des faveurs aux seigneurs du second ordre, en se réconciliant avec son frère, auquel il donna la Guyenne, et en accablant le duc de Nemours et le comte d'Armagnac; puis il fit casser, par l'assemblée des notables de *Tours* (1470), le traité de Péronne, et assigna le duc de Bourgogne à comparaître devant le Par-

lement de Paris pour se justifier de divers griefs qu'il lui imputait. La guerre fut alors déclarée, et se continua, quoique avec quelques intervalles de trêve, jusqu'à la mort du prince bourguignon (1477). Ce fut dans le cours de cette guerre (1472) que Charles le Téméraire attaqua, avec une armée de quatre-vingt mille hommes, la ville de Beauvais, dont les femmes s'illustrèrent en combattant avec courage pour la défense de leur patrie, sous la conduite de l'illustre *Jeanne Hachette*. Charles échoua dans son entreprise, et ne fut pas plus heureux dans ses tentatives sur Dieppe et sur Rouen. Tandis que les troupes royales continuaient à le harceler sans cesse, Louis XI combattait en personne le duc de Bretagne, l'un des plus redoutables alliés du duc de Bourgogne. Enfin Charles le Téméraire lui-même, manquant de vivres et d'argent, se vit contraint à rentrer dans ses états et à accepter la trêve de *Senlis* (novembre 1472).

**156. RUINE DE LA FÉODALITÉ.** — Ce fut alors que le roi de France, momentanément débarrassé de ses plus redoutables ennemis, commença l'exécution du projet favori qui le préoccupait depuis le commencement de son règne : l'abaissement de la haute aristocratie, la ruine de ce qui restait encore debout de l'antique féodalité. Bientôt les états du duc d'Alençon, jeté en prison pour le reste de ses jours, et ceux du comte d'Armagnac, assassiné par trahison, passent entre les mains de Louis (1473). La même année, la veuve du comte de Foix lui rend hommage pour ce comté, ainsi que pour le *Bigorre*, et le roi d'Aragon s'engage à lui abandonner le *Roussillon* et la *Cerdagne* en nantissement des sommes qu'il a reçues de lui. L'année suivante, il enlève à la maison d'Anjou le duché dont elle portait le nom; enfin il s'attache par des alliances ceux des grands seigneurs qu'il ne dépouille pas. C'est ainsi qu'il profita, pour arriver au pouvoir absolu, des trêves consenties et imprudemment renouvelées par les ducs de Bretagne et de Bourgogne jusqu'à l'année 1475. Quand ils tentèrent de former contre lui une quatrième ligue, Louis était assez fort pour ne plus les craindre. Il aimait mieux cependant les combattre encore avec des armes dont l'effet lui paraissait plus assuré. Il sema la division parmi ses ennemis. Charles avait déterminé le roi d'Angleterre Edouard IV à faire une descente en France avec une armée : « Louis, qui ne voulait rien hasarder en bataille s'il pouvait trouver autres voies, » acheta la retraite de ce prince par les conditions pen-

honorables, mais utiles, du traité de *Picquigny* (1475). Peu lui importait en effet qu'Édouard continuât à porter le titre de roi de France en ne lui laissant que celui de *roi des Français*, s'il en conservait lui-même les provinces et la puissance; il préférerait aussi aux chances incertaines de la guerre la promesse d'une pension annuelle de soixante-quinze mille écus, qu'il se réservait de ne pas payer longtemps. Peu de temps après, le duc de Bretagne signa le traité de *Senlis*, par lequel il s'engageait à assister le roi envers et contre tous. Déjà le duc de Bourgogne avait conclu lui-même à *Soleure* une trêve de neuf ans. Bientôt Louis lui suscita des ennemis dont la vaillance lui donna, pendant les dernières années de sa vie, trop d'occupation pour qu'il fût désormais à craindre.

#### 157 PROJETS ET GUERRES DE CHARLES LE TÊMÉRAIRE.

— L'esprit hardi et entreprenant de ce prince avait conçu de vastes projets. Charles ne songeait à rien moins qu'à rétablir cet antique royaume de Lotharingie et Bourgogne, qui s'était formé, au partage de Verdun (voir n° 47), d'une portion des débris de l'empire carolingien. Ses états, qui s'étendaient de la mer du Nord à la chaîne des Alpes, en comprenaient déjà la plus grande partie : il fallait en achever la conquête, et soustraire toutes ces provinces à la suzeraineté de la France et de l'Allemagne. Devenu alors souverain indépendant d'un des plus puissants royaumes de l'Europe, et comptant sur les alliances qu'il s'était ménagées, il espérait écraser le roi de France. Une résistance à laquelle il était loin de s'attendre et sa mort prématurée trompèrent ces brillantes espérances. L'acquisition de la *Gueltre* et du comté de *Zutphen*, qui le rendait maître du cours inférieur du Rhin, fut presque la seule entreprise qui lui réussit (1473). Les négociations qu'il entreprit avec l'empereur Frédéric III, dont il espérait, en échange des plus belles promesses, obtenir le titre de roi, échouèrent par l'adresse de Louis XI, qui sut le rendre suspect à l'Empereur. Les villes libres de l'Alsace et les cantons Suisses, inquiets pour leur indépendance, s'unirent contre lui; il y perdit l'Alsace (1474). Il voulut s'en dédommager en s'emparant de l'archevêché de Cologne, mais l'inutile siège de Neuss lui coûta une armée et sa réputation d'invincible. Il fut plus heureux dans son entreprise contre la Lorraine, qu'il réussit à enlever au duc René de Vaudemont; mais, tandis qu'il entra dans Nancy (1475), les Suisses portaient le ravage dans la Bourgogne. Irrité de leur audace, Charles marche

aussitôt contre eux, et attaque à *Granson* (2 mars 1476), avec sa témérité habituelle, ces paysans qui, disait-il, *n'étaient pas gens faits pour lui*; mais il fut complètement battu. Il rassemble aussitôt une nouvelle armée, et court mettre le siège devant la petite ville de *Morat*; mais ces mêmes Suisses, soutenus par des cavaliers lorrains et allemands, que leur amènent René de Lorraine et Sigismond d'Autriche, forcent son camp (22 juin 1476), tuent dix mille Bourguignons, et de leurs ossements ils érigent sur le champ de bataille deux pyramides qui ont subsisté jusqu'à nos jours. Le jeune duc René de Lorraine avait profité de ce nouveau revers de son ennemi pour rentrer dans *Nancy*; mais Charles vient assiéger cette ville. René s'adresse alors à Louis XI, qui lui fournit des sommes d'argent suffisantes pour lever une nombreuse armée. Charles le Téméraire, attaqué sous les murs de *Nancy* par des forces cinq fois plus considérables que les siennes, s'obstine à leur tenir tête, et périt avec les guerriers qui avaient échappé aux massacres de Granson et de Morat (5 janvier 1477).

#### 158. SUCCESSION DE CHARLES LE TÊMÉRAIRE.

— La mort de Charles le Téméraire donnait ouverture à une vaste succession, dont l'unique héritière était sa fille Marie, âgée de vingt ans. Cependant une partie des provinces de Charles étant, comme on les appelait, des *fiefs mâles*, ne pouvaient tomber entre les mains d'une femme, et revenaient de droit à la couronne de France. Louis XI se mit en devoir de s'emparer de la succession tout entière, en promettant à la princesse Marie de la marier avec le dauphin. Mais, comme ce prince n'avait encore que huit ans, le roi commença par s'assurer la possession des domaines de la princesse, en les faisant envahir par ses armées. Depuis longtemps déjà (1463), il avait racheté de Philippe le Bon, pour quatre cent mille écus d'or, les villes de Picardie cédées par le traité d'Arras. L'occupation successive de la Bourgogne, de l'Artois et d'une partie des Pays-Bas, et la révolte des Gantois, effrayèrent la princesse Marie, qui épousa (18 août 1477) Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III. Ce mariage, qui devint la cause d'une sanglante rivalité de trois siècles entre les maisons de France et d'Autriche, n'eut cependant pas tout d'abord les conséquences que l'Empereur en avait espérées. La conquête de la Franche-Comté par Louis XI, le résultat indécis de la sanglante bataille d'*Enguinegatte* (1479), enfin la mort

de Marie (1482), amenèrent le traité d'Arras (23 décembre 1482), qui stipulait le mariage du dauphin avec Marguerite, fille de Marie et de Maximilien, alors âgée de trois ans, et par conséquent le retour à la couronne de France du reste de la succession de Bourgogne.

**159. DERNIÈRES ANNÉES DE LOUIS XI. — SA POLITIQUE.** — Une altération survenue dans la santé de Louis XI, deux ans avant sa mort (1481), ajouta considérablement aux dispositions sombres et ombrageuses de son caractère naturellement cruel. Dévoré de crainte et d'ennui, il s'enferma dans son château du Plessis-lès-Tours, où il se rendit inaccessible. Se traînant dans ces longues galeries, du haut desquelles la vue s'étendait sur les belles campagnes d'alentour, il se rassurait en contemplant les grilles de fer, les chausse-trappes, les chaînes appelées par le peuple les *fillettes du roi* ; dont il était entouré, et les avenues de gibets qui conduisaient à son château. — Pour seul promeneur dans ces avenues paraissait le bourreau Tristan l'Ermite, son grand-prévôt, qu'il nommait son *compère*, et dont il occupait sans cesse à des exécutions nouvelles la sanguinaire activité. Pour toute société, il avait autour de lui son barbier et son favori Olivier le Dain, qu'il avait fait comte de Meulan, des astrologues et des empiriques, qui *faisaient sur lui de terribles et merveilleuses médecines*, et qui lui ordonnaient de boire du sang de petits enfants, « remède tout à fait approprié au tempérament du malade. » (CHATEAUBRIAND.) Poursuivi sans relâche par la crainte de la mort, il se couvrait de reliques, faisait de riches offrandes à la sainte Vierge, sa *petite matresse*, sa *grande amie*, qu'il ne manquait jamais d'invoquer pour réussir dans les entreprises criminelles dont il lui demandait à la fois le succès et le pardon, et à laquelle il conféra la suzeraineté de la ville de Boulogne. Enfin il fit venir du fond de la Calabre *saint François de Paule*, espérant que ce saint ermite éloignerait de lui, par ses prières, la mort qui le frappa à peine âgé de soixante ans.

L'affaiblissement de sa santé et le trouble de son âme n'empêchèrent pas Louis XI, qui, jusque dans ses derniers moments, continua, comme il le disait, à *porter tout son conseil dans sa tête*, de compléter par des mesures habiles et par des supplices l'abaissement des grands, ce but principal et constant de toute sa politique. Depuis longtemps déjà les condamnations du connétable de Saint-Pol (1475) et du duc de

Nemours (1477), qui portèrent tous deux leur tête sur l'échafaud, avaient appris aux grands seigneurs que la plus haute naissance ne mettait plus les traitres à couvert du châtimement. Ceux qu'il ne faisait pas punir du dernier supplice étaient enfermés par ses ordres dans des cages semblables à celles où l'on garde les animaux féroces, et dans lesquelles il les laissait souvent languir de longues années. Un coup mortel fut porté à la féodalité et les rois mis *hors de pages*, comme le dit un historien du temps. Terrible surtout pour les grands, auxquels il se plaisait à réserver ses rigueurs, Louis XI cherchait, sans trop y parvenir peut-être, à se rendre populaire, en allant visiter chez eux, en admettant même à sa table de simples bourgeois ; il favorisait leur industrie, et lui donna un essor nouveau en attirant des pays étrangers à Tours des ouvriers habiles à fabriquer les étoffes de soie, d'or et d'argent. L'ordre de *Saint-Michel*, qu'il créa (1469), en remplacement de celui de *l'Etoile*, institué par Jean le Bon, fut destiné à récompenser le mérite dans toutes les classes. Ce fut encore Louis XI qui régularisa, pour son usage personnel (1477), l'invention des postes, due à l'Université de Paris, mais dont les particuliers ne furent admis à se servir qu'assez longtemps après. L'érection du parlement de *Grenoble*, par lequel Louis, encore dauphin de Viennois à cette époque (1453), remplaça l'ancien conseil delphinal, la création des parlements de *Bordeaux* (1462) et de *Dijon* (1476), et les réformes introduites dans celui de Paris, facilitèrent l'administration de la justice. On pourrait même faire à Louis XI un mérite d'avoir posé le principe tutélaire de l'inamovibilité des juges, par l'édit qui déclara qu'ils ne pourraient être privés de leurs charges *que pour forfaiture jugée et déclarée judiciairement par juge compétent*, s'il ne l'avait violé lui-même en destituant trois conseillers qui avaient manifesté une opinion contraire à la sienne dans le procès du duc de Nemours. C'est aussi du règne de Louis XI que date la création (1480) des académies de *Caen* et de *Besançon*. C'est ce tyran enfin qui introduisit à Paris l'imprimerie, l'agent le plus puissant de la liberté. On a souvent cité sa maxime favorite, empruntée à l'empereur Tibère : *Qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner* ; il faudrait citer aussi cette autre plus honnête et plus vraie, quoiqu'elle n'eût guère un sens plus honorable dans la pensée de Louis : *Quand orgueil chemine devant, honte et dommage suivent de près*.

Louis XI ne convoqua qu'une fois (1468) les États-géné-

raux, où siégèrent, avec les princes, le clergé et la noblesse, cent quatre-vingt-douze députés des bonnes villes. Mais ils ne durèrent que huit jours, et le roi n'exécuta que celles de leurs décisions qui lui convinrent. Le parlement, devenu, comme nous l'avons dit, l'héritier permanent de leur pouvoir politique, montra plus de fermeté, et son refus courageux d'enregistrer plusieurs des actes du tyran posa du moins quelques limites au despotisme. Il ne put toutefois empêcher l'augmentation des impôts, qui furent successivement portés jusqu'à quatre millions sept cent mille livres, équivalant au moins à cent quarante millions de nos francs, somme énorme, si l'on réfléchit que les pays sur lesquels elle se prélevait ne formaient guère que la moitié de la France actuelle, et que l'exemption des classes privilégiées en faisait retomber toute la charge sur le peuple. Louis XI diminua le poids de ces charges par les privilèges qu'il accorda aux villes et au commerce, par l'activité de sa police, qui réprimait, avec une sévérité inconnue jusque-là, tous les vols et brigandages, ainsi que les exactions des gens de guerre. La réunion de sept provinces à la couronne (voir n<sup>o</sup> 436 et 438) accrut aussi les forces de l'État, qui se trouva assez puissant pour mettre sur pied jusqu'à cent mille soldats et pour solder un corps auxiliaire de six mille Suisses, les plus braves soldats de l'Europe à cette époque. L'artillerie de Louis XI était aussi la plus formidable, et son royaume le mieux défendu de l'Europe. Car *s'il prenait tout, il dépensait tout*, comme dit Comynes, et quoique dans ces dépenses il eût surtout pour but l'extension du pouvoir royal, il faut reconnaître qu'elles tournèrent presque toutes à l'accroissement de la puissance de la France. Plus habile politique qu'aucun des princes de son temps, il sut encore augmenter cette puissance par des alliances utiles, sans se laisser entraîner à des conquêtes plus dangereuses que profitables. Aussi le vit-on refuser l'investiture du royaume de Naples et *donner au diable les Génois qui voulaient se donner à lui*, tandis qu'il achetait avec empressement toutes les villes et terres de son royaume, que des seigneurs ou des voisins appauvris se trouvaient dans la nécessité de lui vendre. C'est ainsi que son règne, « le plus sanglant et le plus oppressif de notre histoire, est à bien des égards le plus utile dont elle ait conservé le souvenir. » (POIRSON.)

## CHAPITRE DEUXIÈME.

### GUERRES D'ITALIE. FRANÇOIS I<sup>er</sup> ET HENRI II.

**140. CHARLES VIII (1483-1498).** — Anne de France, fille de Louis XI, âgée de vingt-trois ans, et mariée depuis neuf ans à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, avait été chargée par son père, conjointement avec son époux, du gouvernement de l'État pendant la jeunesse de son frère Charles VIII. Ce prince en effet était à peine âgé de treize ans, et de plus, Louis XI, qui n'avait pas oublié sa propre conduite à l'égard de son père, et qui voulait se prémunir contre de pareils dangers, avait tenu le jeune Charles enfermé au château d'Amboise, et dans une complète ignorance de tout ce qui avait rapport au gouvernement. La princesse Anne, pour se concilier le peuple, fit pendre le barbier Olivier le Daim et punir plusieurs autres des favoris de Louis XI, accusés par la voix publique d'avoir cruellement abusé de leur crédit; elle n'en vit pas moins se soulever contre elle les princes du sang, jaloux de son autorité; à leur tête se trouvait le duc d'Orléans, qui régna depuis sous le nom de Louis XII, et qui prétendait alors à la régence. Les États-généraux, qu'Anne assembla (1484) pour prononcer sur cette question, ne nommèrent pas de régent, et laissèrent la tutelle du jeune prince à sa sœur, qui, maîtresse absolue de l'esprit du roi, conserva toute l'autorité. Satisfaite de cette décision des États, elle s'empressa de les congédier, sans faire droit aux principales demandes qu'ils lui avaient adressées pour obtenir d'être convoqués tous les deux ans et d'avoir le droit de voter les impôts. Elle se contenta d'opérer quelques-unes des réformes demandées dans l'administration de la justice. — Cependant les princes mécontents se liguent de nouveau contre Anne de Beaujeu, et font entrer dans cette ligue le duc de Bretagne, l'empereur Maximilien, le roi d'Angleterre Henri VII, et le roi d'Espagne Ferdinand I<sup>er</sup>. Entourée d'ennemis, comme l'avait été son père, Anne fait face partout. Le duc d'Orléans, fait prisonnier par la Trémouille, à la bataille de *Saint-Aubin-du-Cormier*,

raux, où siégèrent, avec les princes, le clergé et la noblesse, cent quatre-vingt-douze députés des bonnes villes. Mais ils ne durèrent que huit jours, et le roi n'exécuta que celles de leurs décisions qui lui convinrent. Le parlement, devenu, comme nous l'avons dit, l'héritier permanent de leur pouvoir politique, montra plus de fermeté, et son refus courageux d'enregistrer plusieurs des actes du tyran posa du moins quelques limites au despotisme. Il ne put toutefois empêcher l'augmentation des impôts, qui furent successivement portés jusqu'à quatre millions sept cent mille livres, équivalant au moins à cent quarante millions de nos francs, somme énorme, si l'on réfléchit que les pays sur lesquels elle se prélevait ne formaient guère que la moitié de la France actuelle, et que l'exemption des classes privilégiées en faisait retomber toute la charge sur le peuple. Louis XI diminua le poids de ces charges par les privilèges qu'il accorda aux villes et au commerce, par l'activité de sa police, qui réprimait, avec une sévérité inconnue jusque-là, tous les vols et brigandages, ainsi que les exactions des gens de guerre. La réunion de sept provinces à la couronne (voir n<sup>o</sup> 436 et 438) accrut aussi les forces de l'État, qui se trouva assez puissant pour mettre sur pied jusqu'à cent mille soldats et pour solder un corps auxiliaire de six mille Suisses, les plus braves soldats de l'Europe à cette époque. L'artillerie de Louis XI était aussi la plus formidable, et son royaume le mieux défendu de l'Europe. Car *s'il prenait tout, il dépensait tout*, comme dit Comynes, et quoique dans ces dépenses il eût surtout pour but l'extension du pouvoir royal, il faut reconnaître qu'elles tournèrent presque toutes à l'accroissement de la puissance de la France. Plus habile politique qu'aucun des princes de son temps, il sut encore augmenter cette puissance par des alliances utiles, sans se laisser entraîner à des conquêtes plus dangereuses que profitables. Aussi le vit-on refuser l'investiture du royaume de Naples et *donner au diable les Génois qui voulaient se donner à lui*, tandis qu'il achetait avec empressement toutes les villes et terres de son royaume, que des seigneurs ou des voisins appauvris se trouvaient dans la nécessité de lui vendre. C'est ainsi que son règne, « le plus sanglant et le plus oppressif de notre histoire, est à bien des égards le plus utile dont elle ait conservé le souvenir. » (POIRSON.)

## CHAPITRE DEUXIÈME.

### GUERRES D'ITALIE. FRANÇOIS I<sup>er</sup> ET HENRI II.

**140. CHARLES VIII (1483-1498).** — Anne de France, fille de Louis XI, âgée de vingt-trois ans, et mariée depuis neuf ans à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, avait été chargée par son père, conjointement avec son époux, du gouvernement de l'État pendant la jeunesse de son frère Charles VIII. Ce prince en effet était à peine âgé de treize ans, et de plus, Louis XI, qui n'avait pas oublié sa propre conduite à l'égard de son père, et qui voulait se prémunir contre de pareils dangers, avait tenu le jeune Charles enfermé au château d'Amboise, et dans une complète ignorance de tout ce qui avait rapport au gouvernement. La princesse Anne, pour se concilier le peuple, fit pendre le barbier Olivier le Daim et punir plusieurs autres des favoris de Louis XI, accusés par la voix publique d'avoir cruellement abusé de leur crédit; elle n'en vit pas moins se soulever contre elle les princes du sang, jaloux de son autorité; à leur tête se trouvait le duc d'Orléans, qui régna depuis sous le nom de Louis XII, et qui prétendait alors à la régence. Les États-généraux, qu'Anne assembla (1484) pour prononcer sur cette question, ne nommèrent pas de régent, et laissèrent la tutelle du jeune prince à sa sœur, qui, maîtresse absolue de l'esprit du roi, conserva toute l'autorité. Satisfaite de cette décision des États, elle s'empressa de les congédier, sans faire droit aux principales demandes qu'ils lui avaient adressées pour obtenir d'être convoqués tous les deux ans et d'avoir le droit de voter les impôts. Elle se contenta d'opérer quelques-unes des réformes demandées dans l'administration de la justice. — Cependant les princes mécontents se liguent de nouveau contre Anne de Beaujeu, et font entrer dans cette ligue le duc de Bretagne, l'empereur Maximilien, le roi d'Angleterre Henri VII, et le roi d'Espagne Ferdinand I<sup>er</sup>. Entourée d'ennemis, comme l'avait été son père, Anne fait face partout. Le duc d'Orléans, fait prisonnier par la Trémolle, à la bataille de *Saint-Aubin-du-Cormier*,

près de Rennes en Bretagne (1488), est renfermé dans la tour de *Bourges*; et, trois ans après (1491), le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne assure la réunion de cette importante province à la couronne. Le roi d'Espagne, Ferdinand, occupé alors à chasser les Maures, ne pouvait diriger contre la France aucune entreprise sérieuse : il ne restait donc à combattre que le roi d'Angleterre et l'empereur Maximilien, irrité de l'outrage qu'on lui avait fait en lui renvoyant sa fille, qui était élevée en France en attendant le moment où, suivant les conditions arrêtées avec Louis XI, elle devait épouser le jeune prince (Voir n° 138). En réalité, la ligue était dissoute et l'aristocratie vaincue, lorsque Charles VIII retira le gouvernement à sa sœur, pour l'exercer lui-même.

**141. GUERRE D'ITALIE.** — Charles VIII, l'esprit rempli des exploits de Charlemagne et des grands capitaines de l'antiquité, brûlait du désir de se signaler par quelque expédition lointaine. Dédaignant les luttes obscures, mais utiles, qui avaient rempli les premières années de son règne, sacrifiant même en partie les résultats avantageux, fruits de l'habile politique de son père et de sa sœur, et qu'il lui était si facile de compléter, il se hâte d'acheter la paix de ceux des ennemis qui lui restaient à combattre. Il donne de l'argent au roi d'Angleterre (1492); il rend la Cerdagne et le Roussillon à celui d'Aragon (janvier 1493); l'Artois et la Franche-Comté à Maximilien (mai 1493); il est libre alors de se livrer à l'exécution de ses projets aventureux. Depuis le règne de Charles d'Anjou à Naples (Voir n° 98), la France se croyait des droits sur le royaume de Naples, enlevé par la maison d'Aragon (1142) à celle d'Anjou, qui avait légué ses droits au roi de France. Charles VIII résolut de revendiquer ces droits par la force des armes. Il était d'ailleurs appelé en Italie par Ludovic le More, qui, ayant usurpé l'autorité à Milan, au préjudice de son petit-neveu, Jean-Marie Galéas Sforza, avait vu se former contre lui une ligue redoutable (Voir *Histoire Moderne*, n° 79). Charles remet donc à sa sœur le gouvernement du royaume, et franchit les Alpes à la tête d'une armée de trente mille guerriers français et suisses, soutenus par une artillerie de cent quarante canons, la plus formidable qu'on eût encore traînée à la suite d'une armée. La France et l'Italie durent également maudire le jour où les bandes guerrières du nord mirent le pied sur cette terre, qu'elles ravagèrent cruellement

de l'une à l'autre extrémité, mais que tant de Français engraisserent de leur sang. Cette première expédition s'annonça toutefois sous les plus brillants auspices. « De tous côtés, les peuples d'Italie commençaient à prendre cœur pour les Français, désirant nouvelletés, voulant voir choses qu'ils n'eussent vues de longtemps. » (COMMYNES.) Depuis quatre ans le moine florentin Savonarole, devenu l'idole du peuple par ses prédications éloquentes contre les Médicis et contre les honteux désordres qui déshonoraient la papauté, annonçait Charles VIII comme le *fleur de Dieu*, envoyé pour châtier les tyrans de l'Italie et réformer l'Église par l'épée. En effet, la marche de ce prince à travers toute l'Italie fut celle d'un triomphateur. Le roi de Naples, Alphonse II, détesté de son peuple pour sa cruauté et son avarice, se sauva en Sicile, laissant le trône à son fils Ferdinand II, qui essaya vainement d'arrêter les Français. Ses sujets reçurent Charles VIII comme le libérateur de l'Italie, et à son entrée dans leur capitale les Napolitains jetèrent des fleurs sur son passage (22 février 1495). Il ne fallait que de la prudence pour consolider cette facile conquête; mais, quoique Charles ne manquât ni de lumières ni de bonnes intentions, nul n'était moins que lui digne d'être le fils du plus habile politique des temps modernes. Il mécontenta les seigneurs napolitains en donnant tous les emplois à ses capitaines, et le peuple, en ne réprimant pas la licence de ses soldats. Bientôt une ligue se forma contre lui dans le nord de l'Italie, entre ce même Ludovic qui avait appelé les Français, les Vénitiens, le pape Alexandre VI, l'empereur Maximilien, les souverains d'Aragon et de Castille. Apprenant que les alliés veulent lui fermer le retour en France, Charles part précipitamment, laissant à Naples un faible corps d'armée; il trouve les confédérés réunis à Fornovo ou *Fornone*, près de Parme; s'ouvre, avec huit mille soldats, un passage à travers cette armée de quarante mille hommes, qui ne peut résister à la *furie française* (5 juillet 1495), et rentre dans son royaume, heureux que ce voyage eût été, comme dit Comynnes, *condit de Dieu tant à l'aller qu'à retourner; car le chef et les conducteurs ne servirent de guères.* — Peu de temps après le départ du roi de France, Ferdinand II, aidé du fameux Gonzalve de Cordoue, fit prisonnier le comte de Montpensier, laissé par Charles à Naples en qualité de vice-roi. A peine quelques débris de son corps d'armée, échappés aux maladies pestilentielles, parvinrent-ils à regagner leur patrie. Cette malheureuse entreprise n'eut pour la France d'autres résul-

tats que d'y exciter une ardeur insensée pour de nouvelles expéditions en Italie, qui devaient lui coûter des flots de sang. Charles lui-même voulait y retourner, lorsqu'un accident l'enleva, à peine âgé de vingt-huit ans, à ses sujets, dont il était tellement aimé, que plusieurs, dit-on, moururent de douleur en apprenant sa mort; car si Charles se montra peu habile et peu entendu, comme le dit l'historien Comynnes, *il était si bon qu'il n'était point possible de voir meilleure créature.* Avec lui s'éteignit la première branche des Valois, qui, en cent soixante-dix ans (1328-1498), avait donné sept rois à la France.

**142. INSTITUTIONS DE CHARLES VIII.**— Les États-généraux convoqués, pendant la minorité du roi, par madame de Beaujeu (1484), sont remarquables moins par le nombre des députés des trois ordres, qui ne fut que de deux cent quarante-six, que par le mode suivi dans les délibérations et par les principes qui y furent énoncés. Ce ne fut point par ordres que les États délibérèrent, mais en se partageant par *nations*, au nombre de six, savoir: France, Bourgogne, Normandie, Aquitaine, Langue d'Oc et Laëgue d'Oil, composées de la réunion des provinces les plus voisines. Mais ce qui étonne le plus, c'est de voir, au moment même où s'établissait la monarchie absolue, les États adopter, sur la proposition de l'un des députés de la noblesse de Bourgogne, le principe que la *souveraineté réside dans le peuple, composé non de la populace, mais de la totalité des citoyens*; que ce peuple a le droit de régler, par ses députés, soit la succession au trône devenu vacant, soit la régence pendant la minorité et la captivité des rois; principe qu'ils mirent immédiatement en pratique, ainsi que nous l'avons dit, en confirmant la tutelle du roi à madame de Beaujeu et en lui nommant un conseil de régence. Nous avons dit aussi comment la princesse Anne éluda les vœux exprimés par ces États, qui venaient de poser des principes si libéraux. Charles VIII suivit la politique adoptée par sa sœur, en ne convoquant pas une seule fois les États-généraux pendant toute la durée de son règne; mais naturellement juste et bon, il réduisit les impôts d'un sixième, malgré les charges occasionnées par la guerre d'Italie. Se plaisant à rendre lui-même la justice à ses sujets, à l'exemple de saint Louis, il s'appliqua à les faire jouir de tous les avantages qui résultent d'une bonne administration judiciaire. C'est dans ce but qu'il établit à Paris d'une manière fixe (1497) et qu'il compléta le *Grand con-*

*seil*, chargé du jugement des causes les plus importantes, et qu'il fit commencer la rédaction des *coutumes*, d'après le plan arrêté par Charles VII (voir n° 132), mais qui ne fut complètement exécuté que sous Charles IX. Il avait aussi conçu, pour la réforme des abus qui s'étaient introduits dans l'Église de France, des projets dont l'exécution, arrêtée par une mort prématurée, aurait peut-être préservé la France des malheurs de la réforme.

**145. LOUIS XII, dit LE PÈRE DU PEUPLE.** (1498-1515). — Louis XII, arrière-petit-fils du roi Charles V, était le plus proche héritier de Charles VIII. Il avait hérité du titre de duc d'Orléans par son père et par son aïeul, ce Louis, duc d'Orléans, époux de Valentine de Milan, « par qui le sang italien commença à couler dans les veines de nos monarches et à leur communiquer le goût des arts: race légère et romanesque, mais élégante, brave, intelligente, et qui mêla la civilisation à la chevalerie. (CHATEAUBRIAND.) Tout le monde connaît la noble réponse qu'il fit aux courtisans, qui l'engageaient à se venger de ceux qui s'étaient montrés opposés à lui pendant ses prétentions à la régence (voir n° 141): *Ce n'est pas au roi de France, leur dit-il, à venger les injures du duc d'Orléans.* Il accorda toute sa confiance à La Trémoille, qui l'avait fait prisonnier à Saint-Aubin, en disant: *Si La Trémoille a si bien servi son roi contre moi, j'espère qu'il me servira avec la même affection contre les ennemis de l'État.* Tout son règne fut une confirmation de ces sentiments généreux: il réduisit les impôts à la moitié de ce qu'ils étaient sous Louis XI; il donna une solde aux gens de guerre, afin qu'ils n'eussent aucun prétexte pour faire subir à ses sujets des vexations qu'il réprima sévèrement; il donna aussi des traitements aux juges, afin de les rendre plus inaccessibles à la corruption. Il fit un grand nombre de réglemens pour l'administration de la justice, et pour rétablir l'ordre dans l'Église et dans l'Université, qui abusaient souvent de leurs privilèges pour troubler l'État. Il favorisa de tout son pouvoir le commerce, l'agriculture et les lettres: il eût été enfin un souverain accompli, si, à l'exemple de Charles VIII, il ne s'était laissé entraîner par la passion des conquêtes à des expéditions désastreuses: encore doit-on lui rendre cette justice, qu'à la suite même de ses entreprises les plus ruineuses, il ne rétablit jamais les impôts qu'il avait supprimés, et que, pour toute réponse aux railleries qu'on se permettait à sa cour sur sa sévère

économie, il disait : *J'aime mieux voir les courtisans rire de mon avarice, que le peuple pleurer de mes dépenses.* On a prétendu trouver une compensation au mauvais succès de ses guerres dans l'affaiblissement nouveau que fit éprouver à la féodalité la mort dans ces entreprises meurtrières d'un grand nombre de seigneurs plus ou moins puissants. Ce qu'on peut affirmer avec vérité, c'est que ce ne furent du moins ni le courage personnel, ni les généraux habiles, ni les braves soldats qui lui manquèrent. On connaît le mot qu'il adressa à des courtisans moins braves que lui, qui tremblaient de se voir exposés avec lui pendant la bataille d'*Agnadel* : *Quiconque a peur se mette derrière moi.* Il avait au nombre de ses généraux : La Trémoille, que Commytes appelle *le plus grand capitaine du monde*, et Bayard, *le chevalier sans peur et sans reproche*, qui soutint seul sur le pont du *Gariigliano* (en 1503) l'effort de deux cents Espagnols. Enfin, instruit par les défaites que l'infanterie suisse avait fait éprouver à Charles le Téméraire, Louis XII avait donné tous ses soins à la formation d'une bonne infanterie, arme jusque-là négligée et même méprisée en France; quant à ses chevaliers, ils passaient toujours pour les plus braves de l'Europe. Ce qui lui manqua, comme à Charles VIII, pour le succès de ses entreprises, ce fut une politique habile. C'est surtout pour avoir négligé de s'assurer des alliances utiles, ou faute d'avoir su les conserver, qu'il vit échouer tous ses plans.

444. SUITE DES GUERRES D'ITALIE. — Louis XII eut plus d'un motif pour se laisser entraîner à continuer ces guerres si fatales. Il voulait reconquérir le royaume de Naples, possédé un instant par Charles VIII; mais il tenait plus encore à faire valoir les droits héréditaires qu'il avait hérités de son aïeule, Valentine Visconti, sur le duché de Milan. Après s'être assuré des bonnes dispositions des princes qui auraient pu traverser son entreprise, il se fit en Italie des alliés des puissances mêmes que son prédécesseur avait eues pour ennemies, des Vénitiens, du pape, des Florentins et du duc de Savoie, qui livra passage à son armée (1499). Elle fit en vingt jours la conquête du Milanais, et en chassa le duc Ludovic Sforza, qui le gouvernait; ce prince parvint toutefois, à la faveur d'un soulèvement excité par la licence des soldats français, à reconquérir son duché (février 1500); mais ce ne fut que pour le reperdre deux mois après (avril 1500). La facilité de cette conquête encouragea Louis à voler à celle du royaume de

Naples, qu'il était convenu avec le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, de partager avec lui. Elle fut presque aussi rapide que la précédente; mais les difficultés qui s'élevèrent entre les deux rois pour le partage firent bientôt reconnaître à Louis la gravité de la faute qu'il avait commise en s'associant avec son plus dangereux rival. La guerre éclata entre eux, et Gonzalve de Cordoue, général de Ferdinand, vainqueur des Français à *Cérignole* (1503), les chassa une seconde fois du royaume de Naples. Le duc de Nemours, qui les commandait et qui fut tué à *Cérignole*, était le dernier descendant de ces Armagnacs qui s'intitulaient *comtes par la grâce de Dieu*, et qui faisaient remonter jusqu'à Clovis l'origine de leur illustre maison. Les troubles qu'elle avait suscités en France en firent peu regretter l'extinction.

Réduit à la possession du Milanais, Louis XII voulut au moins rendre cette possession complète en y rattachant quelques villes conquises par les Vénitiens. Il forma contre eux la ligue de Cambrai (1508), dans laquelle il fit entrer le pape, l'empereur Maximilien et le roi Ferdinand le Catholique. Vaincus à la sanglante bataille d'*Agnadel* (1509), les Vénitiens, ne pouvant rien par la force des armes, ont recouru aux négociations; par leur adroite politique et par des sacrifices faits à propos, ils détachent successivement de la cause de Louis tous ses alliés. Le pape Jules II forme même contre lui (1511) la *sainte ligue*, dans laquelle entrent, outre le pape et les Vénitiens, le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, et Henri VIII, roi d'Angleterre. Cependant la brillante valeur d'un nouveau duc de Nemours, de Gaston de Foix, neveu de Louis XII, qui remporte sur les confédérés les victoires de *Bologne*, de *Brescia* et de *Ravenna*, retarde quelque temps la perte du Milanais; mais ce héros de vingt-trois ans succombe à *Ravenna* au milieu même d'un triomphe chèrement acheté (11 avril 1512). *Plût à Dieu que mes ennemis eussent gagné une pareille bataille*, dit le roi en en recevant la nouvelle, *ils seraient bientôt perdus sans ressource.* Avec Gaston périt en effet la fortune de la France. Louis XII, dépouillé du Milanais, qui retombe au pouvoir de Maximilien Sforza, ne conserve plus en Italie que quelques forteresses : les Génois, qui s'étaient déjà révoltés une première fois contre lui (1507) et dont il avait alors réuni la seigneurie à son domaine royal, s'affranchissent de sa domination : les Médicis rentrent dans Florence, et la maison d'Albret est punie de son alliance avec le roi de France par la perte de la portion espagnole de son royaume de Navarre,

qui est conquise par Ferdinand le Catholique. Bientôt même les Espagnols franchissent les Pyrénées, et Louis XII, attaqué à la fois sur toutes ses frontières, se voit menacé par la moitié de l'Europe conjurée contre lui.

#### 143. DERNIÈRES GUERRES ET MORT DE LOUIS XII. —

La grandeur du péril n'effraya ni la France ni son souverain. N'ayant plus pour allié que le roi d'Écosse, il espère encore tenir tête au pape, à l'Empereur, aux Suisses et aux deux rois d'Espagne et d'Angleterre, qui renouvellent leur ligue contre lui à Malines (avril 1513). Déjà les Vénitiens s'étaient séparés d'eux, et une armée française, envoyée en Italie sous le commandement de la Trémoille, reprit même le Milanais; mais la France paya cher ces succès d'un moment. La Trémoille est défait à Novare par les Suisses, qui chassent les Français du Milanais et viennent bientôt, réunis aux Francs-Comtois et soutenus par la cavalerie et l'artillerie allemande, mettre le siège devant Dijon (septembre 1513). Au nord de la France, l'empereur Maximilien, à la tête de vingt-trois mille Allemands, et réuni au roi Henri VIII, débarqué à Calais avec trente mille Anglais, venait de surprendre une armée française à Enguinegatte, près de Saint-Omer, à la *journee des Eperons* (août 1513), qui, comme l'indique son nom, fut moins une bataille qu'une déroute; enfin la défaite et la mort du roi d'Écosse, Jacques IV, à la sanglante bataille de *Flodden* (1513), laissait la France sans alliés. Elle était donc menacée de nouveau des plus grands dangers, lorsque, heureusement pour elle, a discorde éclata parmi ses ennemis. La Trémoille sauve Dijon en éloignant à prix d'argent les Suisses, qui n'avaient déserté le parti de la France que sur le refus d'une augmentation de solde. Enfin d'habiles négociations amènent la trêve d'Orléans, suivie bientôt (septembre 1514) du traité de *Londres*, par lequel le roi de France abandonnait toutes ses conquêtes.

Louis XII veuf depuis neuf mois d'Anne de Bretagne, dont l'alliance avait assuré la réunion de ce puissant duché à la couronne, épousa, un mois après la conclusion du traité de Londres, la sœur du roi d'Angleterre Henri VIII; mais il ne survécut que trois mois à cette nouvelle union, et mourut, à l'âge de cinquante-deux ans, accompagné dans la tombe des regrets de tous ses sujets, qui lui confirmèrent, pendant ses funérailles, le beau nom de *Père du peuple*, que lui avaient décerné les États-généraux de Tours (en 1506). Il ne laissait

après lui que des filles, et fut ainsi le premier et le dernier roi de la première branche d'*Orléans*, la troisième de la race des Capétiens.

A ce que nous avons dit des institutions de ce prince, en traçant le caractère général de son règne, il faut ajouter que ce fut lui qui érigea en parlement (1499) la cour souveraine de Normandie, nommée jusqu'alors l'*Echiquier*, et qui créa le parlement d'*Aix* (1501). Il fut aussi, comme nous l'avons dit (143), Louis XII qui organisa l'*infanterie française*, sur le modèle de cette infanterie suisse qui, depuis un demi-siècle, avait décidé le succès des batailles, en dépit du mépris des *gens d'armes*, qui combattaient toujours à cheval. Aussi ne fut-ce pas sans de vives instances et de grandes promesses du roi, que les gentilshommes consentirent à entrer dans ce corps, qui devait faire désormais la force des armées.

#### 146. FRANÇOIS I<sup>er</sup> (1515-1547). —

Le successeur de Louis XII fut son cousin, François I<sup>er</sup>, comte d'Angoulême et duc de Valois, ce qui fait donner ordinairement à la branche de la troisième race dont il fut le chef le nom de branche de *Valois-Angoulême*, ou seconde des Valois. Ce jeune prince, auquel le roi avait donné une de ses filles en mariage, manifestait une ardeur pour la gloire et pour les plaisirs qui faisait souvent dire à Louis XII: *Hélas! mes amis, ce gros garçon gâtera tout*. Il se borna cependant, dans le commencement de son règne, à suivre l'exemple de son prédécesseur. Descendant comme lui de Valentine Visconti, il avait les mêmes droits à faire valoir sur le Milanais. Mais les désastres du règne précédent avaient épuisé les finances: François I<sup>er</sup> se créa de nouvelles ressources en étendant à tous les offices de judicature la vénalité, bornée, sous son prédécesseur, aux emplois financiers et à quelques magistratures inférieures. Cette mesure, justement blâmée, puisqu'il était à craindre que des juges qui achetaient leurs charges ne vendissent la justice au peuple, eut du moins un résultat utile: ce fut de consolider l'inamovibilité des magistrats. Avec de l'argent, François I<sup>er</sup> comprit qu'il lui fallait des alliés: il traita donc avec les Vénitiens, et marcha sur le Milanais qui était défendu par des Suisses seulement; mais c'étaient alors, avec les Français, les plus braves soldats de l'Europe. Il fallut toute la bravoure de François I<sup>er</sup> et de Bayard, toute l'habileté du connétable de Bourbon, pour gagner sur eux la célèbre bataille de *Marignan*, qui dura deux jours entiers (13 et 14 septembre 1515); bataille de géants,

comme l'appelle un historien, non moins honorable peut-être pour les vaincus que pour les vainqueurs. Les Suisses abandonnèrent enfin, mais en bon ordre, le champ de bataille, couvert de quinze mille de leurs morts. François I<sup>er</sup> avait passé la nuit qui sépara ces deux mémorables journées sur un affût de canon, à cinquante pas d'un bataillon suisse; il voulut, après la victoire, être armé chevalier de la main de Bayard. Le Milanais devint le prix de cette brillante affaire. Elle fut suivie de la *paix perpétuelle* faite avec les Suisses, qui depuis restèrent fidèles à la France, et de traités d'alliance avec les Florentins et avec le pape. Ce dernier conclut avec François I<sup>er</sup> (14 décembre 1515) une convention célèbre sous le nom de *Concordat*, destinée à remplacer la Pragmatique-Sanction, que le Saint-Siège n'avait jamais voulu ratifier. Ce concordat transférait au roi la nomination aux évêchés et aux abbayes, sauf l'institution réservée au pape, et déclarait la Pragmatique-Sanction abolie. Il fut, pour ce dernier motif, repoussé longtemps par le clergé, par l'Université et par les parlements, qui ne l'enregistrèrent que sur les ordres réitérés du roi.

#### 147. RIVALITÉ DE FRANÇOIS I<sup>er</sup> ET DE CHARLES-QUINT.

— La longue et sanglante rivalité de François I<sup>er</sup> et de Charles-Quint dut son origine à la préférence accordée à ce dernier par les princes électeurs de l'Allemagne pour la couronne impériale, que tous deux avaient briguée après la mort de l'empereur Maximilien. Charles-Quint, qui déjà avait succédé en Espagne à Ferdinand le Catholique, se trouva ainsi maître des Pays-Bas, de l'Espagne, du royaume des Deux-Siciles et de l'Allemagne. Par politique, autant que par le ressentiment d'un amour-propre vivement blessé, François I<sup>er</sup> devint l'ennemi irréconciliable de Charles-Quint. Il s'ensuivit entre eux une guerre acharnée, qui remplit presque tout le règne de François I<sup>er</sup>, et que des traités ou trêves conclus à diverses reprises partagent naturellement en quatre périodes.

148. PREMIÈRE PÉRIODE (1521-1526). BATAILLE DE PAVIE. PAIX DE MADRID. — Au moment de commencer une lutte redoutable contre un adversaire dont les états entouraient les siens presque de toutes parts, François I<sup>er</sup> songea à s'assurer quelques alliances; mais son rival était plus fin politique que lui. L'entrevue qu'eut le roi de France avec celui d'Angleterre au *Camp du drapeau d'or*, où il fit, ainsi que toute la noblesse française, une vaine parade d'une magnifi-

cence ruineuse, n'eut aucun résultat utile, et n'empêcha pas Charles-Quint de rattacher Henri VIII à sa cause, qu'embrassa aussi le pape Léon X. La guerre commença bientôt sur trois points à la fois, dans les Pays-Bas, dans le Milanais et sur la frontière des Pyrénées. Elle présentait de ce dernier côté surtout des chances assurées, si François I<sup>er</sup> avait su profiter pour y attaquer Charles-Quint, de l'occasion favorable que lui offraient des révoltes survenues en Espagne; mais il la négligea, et la Navarre, contre laquelle il dirigea une tardive expédition, fut aussitôt reperdue que conquise. La guerre ne fut pas mieux conduite du côté du nord. Le duc de Bourbon, qui, à l'instigation de François I<sup>er</sup>, avait attaqué l'Empereur du côté des Pays-Bas, ne fut pas secouru à temps; il y perdit ses états, et la frontière du nord resta dès lors à découvert. Quand le roi se décida à marcher en personne pour la défendre, elle était envahie, et la Champagne l'eût été tout entière, sans l'héroïque résistance de Bayard, qui s'enferma dans *Méziers*, en déclarant qu'il n'en sortirait que sur un pont formé des cadavres de ses ennemis. L'arrivée du roi de France contraignit les Impériaux à se retirer: François pouvait anéantir leur armée, en lui coupant la retraite, s'il eût suivi le conseil du connétable de Bourbon; mais, non content de mépriser les avis d'un guerrier dont la victoire de Marignan avait prouvé l'habileté et la bravoure, il l'irrita en lui retirant le commandement de l'avant-garde, poste d'honneur toujours réservé au connétable. L'occasion perdue ne se représenta jamais, et François I<sup>er</sup> s'était fait un ennemi de plus. Il n'avait été du reste, dans cette circonstance, que l'instrument des passions haineuses de sa mère, la duchesse d'Angoulême, femme impérienne dont l'ambition et la cupidité furent la première cause des revers de la France. C'est à elle aussi qu'il faut attribuer la perte du Milanais, où se porta bientôt tout l'effort de la guerre. Le maréchal de Lautrec, qui y commandait, également en butte à sa haine, et privé par ses intrigues de l'argent qui lui était nécessaire pour payer les Suisses à sa solde, se vit abandonné par ces mercenaires, et perdit, par leur retraite, la bataille de la *Bicoque* (1522), à la suite de laquelle il fallut évacuer le Milanais et la ville de Gènes.

C'est à cette époque que le connétable de Bourbon, dépouillé par le roi et par la duchesse d'Angoulême de l'immense succession de la maison de Bourbon, à laquelle il avait des droits incontestables, se laissa entraîner, par les

injustices dont il était victime, à trahir sa patrie. Il conclut avec Charles Quint et Henri VIII un traité qui, dans le partage projeté de la France, lui assurait, outre les provinces qui avaient dû former son légitime héritage, celles de Dauphiné et de Provence, avec le titre de roi. Cependant les ennemis furent repoussés sur tous les points (1523); mais les tentatives faites pour reprendre le Milanais échouèrent par l'incapacité de Bonnivet, et coûtèrent la vie au brave chevalier Bayard, qui périt à la déroute de *Romagnano* (1524). Frappé à mort, ce digne chevalier se fait porter au pied d'un arbre, et ordonne qu'on lui tourne le visage vers l'ennemi: *car, dit-il, n'ayant jamais tourné le dos devant l'ennemi, je ne veux pas commencer à la fin de ma vie.* Ce fut dans cette position qu'il vit arriver auprès de lui le connétable de Bourbon, qui lui témoigna sa douleur de le voir en cet état. *Monsieur*, lui répondit Bayard, *il n'y a point de pitié en moi, qui meurs en homme de bien, servant mon roi; il faut avoir pitié de vous, qui portez les armes contre votre prince, votre patrie, votre serment...* Cependant l'héroïque défense de *Marseille*, assiégée par ce prince et les Impériaux, fait échouer leurs projets. François I<sup>er</sup> traverse les Alpes, reprend le Milanais, mais commet des fautes qui amènent la perte de la célèbre bataille de *Pavie* (24 février 1525). Après avoir combattu avec un courage désespéré, après avoir perdu huit mille de ses soldats, une grande partie de sa noblesse, ses meilleurs capitaines, et surtout le brave La Trémoille, François, blessé lui-même, tombe au pouvoir de l'ennemi, et est emmené captif à Madrid. *Madame*, écrivit-il à sa mère après ce grand désastre, *tout est perdu, fors l'honneur.* Cette princesse, que le roi avait nommée régente avant son départ, se hâta de réunir de nouveaux moyens de défense, et amena le roi d'Angleterre Henri VIII, effrayé de l'accroissement de la puissance de Charles-Quint, à faire alliance avec la France. Ces circonstances déterminèrent Charles à conclure le *traité de Madrid* (14 janvier 1526), qui rendait à François sa liberté; mais, de son côté, le roi de France cédait à l'Empereur la Bourgogne et le Charolais, et s'engageait à abandonner ses prétentions sur le Milanais, sur Gênes et sur le royaume de Naples, ainsi que ses droits sur la Flandre et l'Artois, et à rendre au connétable de Bourbon ses immenses domaines qui avaient été confisqués. François livra ses deux fils en otage pour sûreté de l'exécution de ce honteux traité, contre lequel néanmoins il avait d'avance protesté en secret.

**149. SECONDE PÉRIODE. (1526-1529). PAIX DE CAMBRAI.** — Les trois dernières périodes de la rivalité de François I<sup>er</sup> et de Charles-Quint n'offrent pas, si l'on en excepte les événements qui la terminèrent, de faits d'une importance égale à ceux de la première. A peine François eut-il recouvré sa liberté, qu'au mépris des engagements contractés à Madrid, et ne songeant qu'à la vengeance, il signa à *Cognac* (mai 1526) le traité qui arrêta la formation d'une ligue entre lui, le roi d'Angleterre, les Suisses, le duc de Milan, les Vénitiens et le pape, épouvantés de l'ambition de Charles-Quint. Mais les fautes et les perfidies de ces nouveaux alliés les rendirent plus dangereux qu'utiles. Cependant Lautrec conquit une partie du Milanais et du royaume de Naples; mais les maladies contagieuses se mirent dans son armée, l'emportèrent lui-même, et forcèrent le reste de ses troupes à se rendre (1528). Une nouvelle armée fut détruite à *Landriano*, près de Milan (1529); et bientôt après les deux rois, épuisés par huit ans de guerre, signent (15 août 1529), la *paix de Cambrai* ou *des Dames*, ainsi nommée parce que ce furent la mère du roi et la tante de l'empereur qui la décidèrent. François I<sup>er</sup> acheta, au prix de deux millions d'écus d'or (près de soixante-huit millions de francs), la conservation de la Bourgogne et la liberté de ses deux fils, dont la captivité avait si mal garanti à Charles-Quint l'exécution du traité de Madrid.

**150. TROISIÈME PÉRIODE (1536-1538). TRÈVE DE NICE.** — Les conditions de la paix de Cambrai ne lavaient que bien imparfaitement la honte de celles de Madrid, puisqu'elles n'en différaient que par la faculté accordée à François de racheter à prix d'or, et par l'abandon qu'il faisait de tous ses alliés, l'importante province de Bourgogne. Il n'avait donc rien gagné à ces guerres, qui lui avaient tant coûté; son ambition ni ses ressentiments n'étaient satisfaits, cette sanglante rivalité n'était pas finie. Tel était toutefois l'épuisement de la France, qu'il ne fallut pas à François I<sup>er</sup> moins de sept années de paix pour réunir les moyens de réparer ses désastres. En même temps qu'il annexe définitivement à la couronne (1532) la Bretagne et tous les domaines aliénés, qu'il renforce son armée et qu'il augmente ses trésors de la succession de sa mère, dans les coffres de laquelle il trouva quinze cent mille écus d'or, il conclut de nouvelles alliances avec le roi d'Angleterre avec le pape, et, chose nouvelle

alors, mais qui prouve les progrès de la politique, avec les Turcs : il suscite même des ennemis à l'Empereur au milieu de ses possessions, en soulevant contre lui les protestants d'Allemagne. Enfin, tandis que Charles-Quint est occupé à une expédition contre Tunis, il envahit le Milanais; mais il ne sait pas profiter de ses succès. Charles-Quint le trompe par de vaines promesses, et attaque la France de plusieurs côtés à la fois; cependant il éprouve des revers, et les deux monarches, ruinés par ces nouveaux efforts, signent à Nice (1538) une trêve de dix ans. Une faible acquisition de territoire, du côté du Piémont, ne compensait ni les frais de cette nouvelle guerre, ni l'accroissement de l'influence de Charles-Quint en Italie.

**151. QUATRIÈME ET DERNIÈRE PÉRIODE (1544-1546). PAIX DE CRÉPY ET D'ARDRES.** — La trêve, conclue pour dix ans, n'en dura que trois; mais, cette fois, ce ne fut point François I<sup>er</sup> qui fut l'agresseur. Ce prince au caractère franc et loyal, qui croyait possible de ressusciter au seizième siècle la courtoisie des temps chevaleresque, n'avait pas été désabusé par les traitements rigoureux que lui fit subir pendant sa captivité un rival jaloux. Il conserva dans ses relations avec ce prince astucieux et perfide une loyauté dont celui-ci ne manqua pas de tirer parti avec son habileté ordinaire, et qui fit perdre au roi chevalier de nombreuses occasions de reprendre sur lui tous ses avantages. Ainsi, loin de profiter de la révolte des habitants de Gand contre l'Empereur (1539), il lui accorda le passage à travers la France pour les aller soumettre, sous la seule promesse que lui fit Charles-Quint de donner à l'un de ses fils l'investiture du Milanais. Pressé ensuite d'accomplir sa promesse, Charles la nie. Deux ambassadeurs français sont assassinés en Italie. François I<sup>er</sup>, irrité de ces perfidies, lève de nouvelles armées, qui envahissent le Luxembourg et le Roussillon. Ces provinces sont bientôt reprises par Charles-Quint (1542); mais, malgré la ligue qu'il forma de nouveau avec Henri VIII pour démembrer la France, les armes de François I<sup>er</sup> obtiennent de nouveaux succès dans les Pays-Bas (1543); le comte d'Enghien gagne en Italie la brillante victoire de *Cérisoles* (1544), et Charles-Quint s'estime heureux de signer le traité de *Crépy en Valois* (17 septembre 1544), par lequel François I<sup>er</sup> abandonnait ses prétentions sur le royaume de Naples et ses droits de souveraineté sur la Flandre et l'Artois, tandis que

l'Empereur renonçait seulement à ses prétentions sur la Bourgogne, et promettait le duché de Milan et la main de sa nièce au second fils du roi, le duc d'Orléans. La mort du duc, arrivée peu de temps après, l'affranchit de l'obligation de tenir cette nouvelle promesse, sans qu'il voulût entendre parler d'aucune compensation. Henri VIII, dont tous les succès s'étaient réduits à la prise de *Boulogne*, fit sa paix séparée à *Ardres*, deux ans plus tard (juin 1546), et s'engagea à rendre Boulogne pour une somme d'argent.

Neuf mois après, François I<sup>er</sup> descendait dans la tombe, où l'avait précédé, à l'âge de vingt-six ans, l'illustre vainqueur de *Cérisoles*, le comte d'Enghien, que ses vertus, non moins que sa valeur, rendaient cher à la patrie, à laquelle il promettait un héros accompli.

La France semblait n'avoir rien gagné à ces guerres si sanglantes et déjà si longues, quoique non terminées encore : elles eurent pourtant un résultat d'une immense importance. L'ambitieux Charles-Quint ne visait à rien moins qu'à l'établissement d'une monarchie universelle, c'est-à-dire à l'asservissement de l'Europe entière; ces projets, dont rien ne semblait pouvoir arrêter l'exécution, furent déjoués par l'opposition persévérante de François I<sup>er</sup>. Ce ne sera pas la seule fois que nous verrons la France se charger ainsi, à ses risques et dépens, d'un généreux protectorat, et ce noble rôle convenait particulièrement au prince dont nous avons signalé le caractère chevaleresque.

**152. INSTITUTIONS DE FRANÇOIS I<sup>er</sup>.** — La monarchie, devenue absolue de fait sous le règne des prédécesseurs de François I<sup>er</sup>, conservait néanmoins encore, au moins dans la forme, quelque apparence d'intervention populaire. Ces derniers vestiges de liberté disparurent sous François I<sup>er</sup>, qui n'assembla pas une seule fois les États-généraux, et qui brisa par des menaces de destitution et d'exil la résistance du Parlement. C'est ainsi que, dès les premières années de son règne, il le contraignit à enregistrer le Concordat (1518) et l'ordonnance contre la chasse (1519), dont la sanglante pénalité était digne des temps les plus barbares du moyen âge. La réunion à la couronne des quatre provinces du Bourbonnais, de la Marche, de l'Auvergne et du Lyonnais, dépouille du connétable de Bourbon, anéantit le dernier grand fief qui restât en France. Dès lors il n'y eut plus aucune résistance, et le roi put impunément inscrire au bas de ses édits les plus

tyranniques cette formule toute nouvelle : *Car tel est notre bon plaisir.*

Une augmentation considérable dans les impôts fut naturellement une des conséquences de ce nouveau mode de gouvernement, et cependant les recettes ne purent suffire encore aux dépenses de la guerre et à celles du roi. Il lui fallut, pour se procurer de l'argent, avoir recours aux premiers emprunts en rentes et à divers expédients, parmi lesquels on doit citer la création de nouvelles charges vénales et l'impôt immoral de la loterie, aboli seulement de nos jours. Il faut reconnaître toutefois qu'une bonne partie de ces impôts, rendus d'ailleurs moins insupportables par l'ordre régulier établi dans l'administration des finances, reçut une destination utile. Les places fortes furent augmentées et réparées, l'armée mise sur un pied formidable; la première marine fut créée, le port du Havre fut creusé, et, à la mort du roi, on trouva dans ses coffres des sommes considérables.

L'administration de la justice, malgré divers désordres causés par la vénalité des charges, reçut aussi de nouveaux perfectionnements. La législation fut améliorée, les procédures abrégées, et la langue française substituée dans tous les actes au latin barbare qu'on y avait employé jusque-là. Le commerce, favorisé par de sages mesures, prit aussi un accroissement considérable, et procura à un grand nombre de marchands de tels bénéfices et de si grandes fortunes, qu'un auteur du temps affirme qu'il se trouvait en France, à cette époque, plus d'or et d'argent que toutes les mines n'en auraient pu fournir en deux cents ans. Les grandes découvertes récemment faites en Afrique et en Amérique (voir notre *Histoire Moderne*, n° 89) stimulèrent l'ardeur des marins français, et surtout ceux du port de Saint-Malo, qui ne le cédaient en audace à aucun autre peuple. Un des plus habiles d'entre eux, François Cartier, fit, dans la partie septentrionale de l'Amérique, plusieurs expéditions, suivies bientôt des premiers établissements fondés par la France dans le Canada, en dépit des prétentions que les Espagnols et les Portugais élevaient sur la possession exclusive du Nouveau-Monde. — *Je voudrais bien voir*, disait François I<sup>er</sup>, *l'article du testament d'Adam qui leur lègue l'Amérique.*

Mais l'un des plus beaux titres de gloire de François I<sup>er</sup>, c'est la protection éclairée et efficace qu'il accorda aux lettres et aux sciences, et qui lui a valu le titre de *Restaurateur des lettres*. Non content d'encourager les hommes ins-

truits, tels que Marot, Rabelais, Budée et une foule d'autres savants et d'artistes qu'il recevait à sa cour et qu'il récompensait généreusement, il fonda le collège royal de France et l'imprimerie royale, et augmenta considérablement la Bibliothèque. Les arts, dont ses expéditions en Italie lui avaient donné le goût, ne reçurent pas de moindres encouragements. Les palais de Fontainebleau, de Saint-Germain, de Chambord, du Louvre, furent bâtis et décorés par des artistes et des peintres distingués qu'il fit venir d'Italie, ou par ceux que leurs leçons formèrent en France. La manufacture royale des Gobelins commença à fabriquer ces belles tapisseries admirées dans toute l'Europe. C'est du règne de François I<sup>er</sup> enfin que datent pour la France, dans les lettres, dans les sciences et dans tous les arts intellectuels, ces rapides et immenses progrès qui ont placé notre patrie à la tête de la civilisation moderne. — Nous réunirons dans le chapitre suivant tout ce qui a rapport à l'histoire de la Réforme en France depuis son origine jusqu'à l'avènement de Henri IV.

**155. HENRI II (1547-1559).** — Henri II, parvenu à l'âge de vingt-huit ans lorsque son père lui laissa sa couronne, était depuis longtemps déjà admis dans tous ses conseils et initié aux secrets de sa politique : aussi son règne ne fut-il en quelque sorte que la continuation de celui de François I<sup>er</sup>. La tâche que s'était imposée ce prince en se constituant le protecteur de l'indépendance de l'Europe et l'adversaire de Charles-Quint n'était pas accomplie. L'Empereur devait survivre près de vingt ans à son rival et se donner de son vivant même, dans son fils, un héritier de ses projets ambitieux. Les princes de l'Italie, menacés de la perte de leurs possessions, les souverains protestants de l'Allemagne, soulevés par le despotisme de l'Empereur, implorèrent l'appui du successeur de François I<sup>er</sup>. La guerre commença presque aussitôt (1551) : les progrès de Charles-Quint en Italie furent arrêtés, et la conquête des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun (1552), fut le prix de l'assistance donnée par Henri II aux princes allemands. Charles-Quint, en voulant les reprendre, perdit sans résultat quarante mille hommes au siège de Metz, défendue par le duc de Guise, François de Lorraine (1552 et 1553). Trois années d'une guerre marquée par d'horribles dévastations et par la défaite de Charles-Quint à Renty (1554) furent suivies (1556) de la trêve de Vaucelles, qui laissait à la France la Savoie, une partie du Piémont, les Trois-Èvê-

chés et la Lorraine. Mais la guerre recommença presque aussitôt avec Philippe II, devenu roi d'Espagne, de Naples et des Pays-Bas, par l'abdication volontaire de son père Charles-Quint, qui alla finir ses jours dans un couvent. Le mariage du nouveau roi d'Espagne avec la reine d'Angleterre, Marie, rendait cette guerre plus dangereuse pour la France. Les succès en furent variés. La perte des batailles de *Saint-Quentin* (1557) et de *Gravelines* (1558) se trouva compensée (1<sup>er</sup> janvier 1558) par la prise de *Calais*, la dernière place possédée sur le territoire du royaume par les Anglais, qui l'occupaient depuis deux cent treize ans. Le traité de *Cateau-Cambresis* (avril 1559) conserva à la France cette place importante et les Trois-Évêchés. La paix fut cimentée par le mariage d'une fille du roi avec Philippe II, devenu veuf. Henri II mourut bientôt après d'une blessure reçue dans un tournoi, laissant de la trop fameuse Catherine de Médicis, son épouse, quatre fils, dont les trois aînés ont successivement occupé le trône, et trois filles, dont la plus jeune fut mariée au roi de Navarre, Henri de Bourbon, qui régna après les trois fils de Henri II, sous le nom de Henri IV.

La monarchie absolue, établie par François I<sup>er</sup>, continua paisiblement son règne sous Henri II, qui restreignit encore le peu de libertés publiques qui avaient survécu à tant d'attaques successives. Une *assemblée de notables* réunie (1558) après la bataille de Saint-Quentin, pour remplacer les États-généraux, mais dont le roi avait lui-même nommé tous les membres, lui laissa le soin de remédier, *suivant sa volonté*, aux maux de l'État, et vota trois millions d'écus d'or. Ces contributions extraordinaires plusieurs fois renouvelées sous le règne de Henri II, et tous les expédients déjà employés par son père pour se procurer de l'argent, ne purent suffire aux guerres qu'il eut à soutenir, et moins encore à ses prodigalités insensées envers ses favoris, les princes lorrains de la famille de Guise, le connétable de Montmorency, leur rival, et la belle Diane de Poitiers. Il mourut laissant dans les finances de l'État un déficit de quarante-deux millions (plus de cent quarante d'aujourd'hui). — Les seules institutions remarquables de ce règne sont, la création du parlement de Bretagne, qui porta à huit le nombre de ces cours souveraines, et l'abolition du *combat judiciaire*, à la suite de celui qui avait eu lieu, devant le roi et toute sa cour, entre Jarnac et La Châtaigneraie, qui y fut tué par suite d'un coup imprévu que lui porta son adversaire (coup de Jarnac).

## CHAPITRE TROISIÈME.

### TROUBLES RELIGIEUX ET POLITIQUES.

154. RÉFORME. — Toutes les fois que l'un des grands pouvoirs politiques de l'État absorbe à son profit toute la puissance, on peut prédire avec certitude qu'une réaction n'est pas éloignée, et qu'elle ne tardera pas à se produire sous une forme ou sous une autre, profitant des circonstances favorables que le cours si variable des événements humains ne manque jamais d'amener. Ce fut à l'occasion de la Réforme qu'éclata la réaction que souleva la concentration réalisée par François I<sup>er</sup> et Henri II de tous les pouvoirs entre les mains du souverain. On a vu dans l'Histoire Moderne (n<sup>o</sup> 97 et suivants) l'origine et les progrès de cette déplorable hérésie, qui déchira l'Église au commencement du seizième siècle. On sait comment les abus que l'ignorance et les malheurs des siècles précédents avaient insensiblement introduits dans la discipline de l'Église devinrent le prétexte des attaques les plus violentes et les plus passionnées. Tandis que des esprits sages et pieux méditaient sur les moyens d'opérer, sans jeter le trouble dans l'Église, les réformes sollicitées par les derniers conciles, un moine fougueux, le Saxon Luther, d'abord schismatique timide, et bientôt audacieux hérétique, osa lancer contre la cour de Rome les plus odieuses accusations, et, se séparant de l'Église catholique, fonda en Allemagne, avec l'appui de quelques petits princes de ce pays, une église prétendue réformée. Cette *réforme religieuse* trouva en France un apôtre plus ardent encore que Luther : ce fut Jean Chauvin ou Calvin, fils d'un tonnelier de Noyon, qui avait été destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique. Déjà les nouvelles doctrines avaient pénétré en France, et s'étaient répandues surtout dans les provinces du midi, où l'hérésie des Albigeois avait laissé quelques étincelles d'un feu qui couvait sous la cendre et qu'il ne fut que trop facile de ranimer. Elles avaient été accueillies également avec faveur par quelques membres de l'Université et des Parlements, constants défenseurs de la *Pragmatique* et adversaires obstinés du

chés et la Lorraine. Mais la guerre recommença presque aussitôt avec Philippe II, devenu roi d'Espagne, de Naples et des Pays-Bas, par l'abdication volontaire de son père Charles-Quint, qui alla finir ses jours dans un couvent. Le mariage du nouveau roi d'Espagne avec la reine d'Angleterre, Marie, rendait cette guerre plus dangereuse pour la France. Les succès en furent variés. La perte des batailles de *Saint-Quentin* (1557) et de *Gravelines* (1558) se trouva compensée (1<sup>er</sup> janvier 1558) par la prise de *Calais*, la dernière place possédée sur le territoire du royaume par les Anglais, qui l'occupaient depuis deux cent treize ans. Le traité de *Cateau-Cambresis* (avril 1559) conserva à la France cette place importante et les Trois-Évêchés. La paix fut cimentée par le mariage d'une fille du roi avec Philippe II, devenu veuf. Henri II mourut bientôt après d'une blessure reçue dans un tournoi, laissant de la trop fameuse Catherine de Médicis, son épouse, quatre fils, dont les trois aînés ont successivement occupé le trône, et trois filles, dont la plus jeune fut mariée au roi de Navarre, Henri de Bourbon, qui régna après les trois fils de Henri II, sous le nom de Henri IV.

La monarchie absolue, établie par François I<sup>er</sup>, continua paisiblement son règne sous Henri II, qui restreignit encore le peu de libertés publiques qui avaient survécu à tant d'attaques successives. Une *assemblée de notables* réunie (1558) après la bataille de Saint-Quentin, pour remplacer les États-généraux, mais dont le roi avait lui-même nommé tous les membres, lui laissa le soin de remédier, *suivant sa volonté*, aux maux de l'État, et vota trois millions d'écus d'or. Ces contributions extraordinaires plusieurs fois renouvelées sous le règne de Henri II, et tous les expédients déjà employés par son père pour se procurer de l'argent, ne purent suffire aux guerres qu'il eut à soutenir, et moins encore à ses prodigalités insensées envers ses favoris, les princes lorrains de la famille de Guise, le connétable de Montmorency, leur rival, et la belle Diane de Poitiers. Il mourut laissant dans les finances de l'État un déficit de quarante-deux millions (plus de cent quarante d'aujourd'hui). — Les seules institutions remarquables de ce règne sont, la création du parlement de Bretagne, qui porta à huit le nombre de ces cours souveraines, et l'abolition du *combat judiciaire*, à la suite de celui qui avait eu lieu, devant le roi et toute sa cour, entre Jarnac et La Châtaigneraie, qui y fut tué par suite d'un coup imprévu que lui porta son adversaire (coup de Jarnac).

## CHAPITRE TROISIÈME.

### TROUBLES RELIGIEUX ET POLITIQUES.

154. RÉFORME. — Toutes les fois que l'un des grands pouvoirs politiques de l'État absorbe à son profit toute la puissance, on peut prédire avec certitude qu'une réaction n'est pas éloignée, et qu'elle ne tardera pas à se produire sous une forme ou sous une autre, profitant des circonstances favorables que le cours si variable des événements humains ne manque jamais d'amener. Ce fut à l'occasion de la Réforme qu'éclata la réaction que souleva la concentration réalisée par François I<sup>er</sup> et Henri II de tous les pouvoirs entre les mains du souverain. On a vu dans l'Histoire Moderne (n<sup>o</sup> 97 et suivants) l'origine et les progrès de cette déplorable hérésie, qui déchira l'Église au commencement du seizième siècle. On sait comment les abus que l'ignorance et les malheurs des siècles précédents avaient insensiblement introduits dans la discipline de l'Église devinrent le prétexte des attaques les plus violentes et les plus passionnées. Tandis que des esprits sages et pieux méditaient sur les moyens d'opérer, sans jeter le trouble dans l'Église, les réformes sollicitées par les derniers conciles, un moine fougueux, le Saxon Luther, d'abord schismatique timide, et bientôt audacieux hérétique, osa lancer contre la cour de Rome les plus odieuses accusations, et, se séparant de l'Église catholique, fonda en Allemagne, avec l'appui de quelques petits princes de ce pays, une église prétendue réformée. Cette *réforme religieuse* trouva en France un apôtre plus ardent encore que Luther : ce fut Jean Chauvin ou Calvin, fils d'un tonnelier de Noyon, qui avait été destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique. Déjà les nouvelles doctrines avaient pénétré en France, et s'étaient répandues surtout dans les provinces du midi, où l'hérésie des Albigeois avait laissé quelques étincelles d'un feu qui couvait sous la cendre et qu'il ne fut que trop facile de ranimer. Elles avaient été accueillies également avec faveur par quelques membres de l'Université et des Parlements, constants défenseurs de la *Pragmatique* et adversaires obstinés du

*Concordat*, conclu au mépris de leurs remontrances et de leur opposition. Aussi s'était-il secrètement formé au sein même du Parlement de Paris un parti favorable aux idées d'indépendance politique et religieuse.

**1553. PROSCRIPTIONS RELIGIEUSES.** — François I<sup>er</sup> éprouvait naturellement une grande répugnance à intervenir dans les querelles de religion; il n'ignorait pas d'ailleurs que les supplices sont le plus mauvais moyen de combattre les progrès d'une croyance nouvelle, à moins que l'on ne soit décidé à en exterminer tous les partisans; et il n'était ni dans ses desirs ni dans son caractère de recommencer la guerre des Albigeois. Mais on réussit à alarmer sa politique en même temps que sa conscience. Les partisans des idées nouvelles furent représentés comme des hommes non moins dangereux par leurs opinions antimonarchiques que par leurs doctrines religieuses. Il permit les supplices, et les bûchers se dressèrent de toutes parts. Ces cruelles exécutions devinrent bientôt un embarras pour sa politique. Les protestants d'Allemagne, qu'il lui importait de maintenir dans son alliance, s'en alarmèrent. Pour les rassurer, François I<sup>er</sup> fit composer et répandre divers écrits dans lesquels on affirmait que les hommes traités en France avec tant de rigueur n'étaient pas des sectateurs de la réforme, mais des anabaptistes, non moins ennemis de tout ordre politique que de la religion elle-même. Ce fut pour prouver la fausseté de cette assertion, que Calvin, qui s'était déjà signalé par ses prédications anticatholiques, et que la crainte de ces mêmes supplices avait forcé de se retirer à Bâle, y publia son livre de *l'Institution chrétienne* (1535). Cet ouvrage, présenté comme la profession de foi des réformés français, formulait une doctrine bien plus éloignée encore de la foi catholique que celle des protestants d'Allemagne. Rédigé avec autant d'adresse que de talent, il eut un immense succès. L'année suivante, Calvin se fixa à Genève, y organisa son église, et dirigea de là les démarches de ses partisans français, dont le nombre croissait de jour en jour. Bientôt le fanatisme de ces derniers, qui, partout où ils se trouvaient en force, renversaient les églises et se portaient aux plus criminels excès, provoqua contre eux les mesures les plus sévères. Un édit, plus rigoureux qu'aucun de ceux promulgués jusqu'alors par François I<sup>er</sup>, proscrivit la réforme (1538). Les bûchers s'élevèrent de nouveau dans toutes les provinces où elle avait

pénétré, et à Paris, sur les poursuites du Parlement. De malheureux sectaires, connus sous le nom de *Vardois* et établis dans la Provence, aux environs d'Aix, furent enveloppés dans la condamnation des réformés, aux opinions desquels ils s'étaient rattachés. Trois mille d'entre eux, hommes, femmes et enfants, furent massacrés par des troupes dirigées contre eux, et le reste envoyé au supplice ou aux galères. La petite ville de *Mérindol* et vingt-deux villages qu'ils occupaient furent réduits en cendres, et le fertile pays d'alentour converti en désert (1545). Cet horrible massacre peut être considéré comme le premier acte des malheureuses guerres de religion, que nous allons voir, pendant près d'un siècle, ensanglanter la France.

Ces barbares exécutions, loin d'être utiles à la cause de la religion, avaient eu l'effet ordinaire des persécutions; elles avaient augmenté le nombre des hérétiques, qui, à la fin du règne de François I<sup>er</sup>, se trouvaient répandus dans dix-sept provinces. Ce déplorable résultat n'ouvrit pas les yeux aux conseillers du roi Henri II. Après une courte réaction en faveur des religionnaires, la persécution recommença avec plus de rigueur. L'édit d'*Écouen* (1559), qui les condamnait tous à mort, interdit aux juges la faculté de diminuer la peine, et prescrivit de poursuivre comme hérétiques ceux mêmes qui oseraient solliciter en faveur des hérétiques. Cette nouvelle rigueur menaçait ceux des membres du Parlement qui se montraient favorables aux opinions nouvelles. Henri II ne s'en tint pas à la menace. Quelques jours après avoir signé l'édit d'*Écouen*, il se transporta en personne dans le sein du Parlement, y fit arrêter cinq conseillers suspects d'hérésie, et ordonna qu'on instruisit leur procès. Suspendu un instant par sa mort, ce procès fut repris dès le commencement du règne de François II. Quatre des accusés se retractèrent; le cinquième, ayant persisté à professer le calvinisme, fut brûlé vif. Les partisans les plus ardents de ces cruelles exécutions étaient les princes de Guise, et particulièrement le cardinal de Lorraine, secondés par l'*Inquisition*, introduite en France vers la fin du règne de François I<sup>er</sup>, malgré les remontrances du Parlement. Tous leurs efforts n'empêchèrent pas l'hérésie de grandir de jour en jour. Dans les campagnes, les réformés ou, comme on les nommait en France, les *Huguenots*, tenaient des assemblées où ils se réunissaient jusqu'au nombre de dix mille; Paris et toutes les grandes villes avaient leurs *prêches* ou églises calvinistes,

et bientôt les dissidents comptèrent au nombre de leurs prosélytes le roi de Navarre, sa femme Jeanne d'Albret, Coligny, colonel de l'infanterie française, et une foule de personnes illustres. Le royaume était donc déchiré par les dissensions religieuses et ruiné par les folles prodigalités de Henri II, lorsque ce prince transmit le sceptre à son jeune fils.

**156. FRANÇOIS II.** (1559-1560). — Ce triste héritage tombait aux mains d'un roi de quinze ans, d'une santé malade et d'un esprit plus débile encore. Aussi son règne de dix-sept mois ne fut-il que celui de ses favoris, le duc de Guise et son frère le cardinal de Lorraine, qui avaient fait épouser au jeune roi leur nièce, la belle Marie Stuart, fille et héritière de Jacques II, roi d'Écosse, dont la couronne se trouva ainsi réunie, mais pour bien peu de temps, à celle de France. La faveur dont jouissaient les Guises et les rigueurs qu'ils continuaient à provoquer contre les calvinistes, firent tramer contre eux la conjuration d'Amboise, vaste conspiration dans laquelle entrèrent l'amiral de Coligny, chef du parti protestant, et le prince de Condé, mécontent de la faveur des Guises. Ce complot, dont le but principal était de renverser les princes lorrains, en s'emparant de la personne du roi, fut découvert. La vengeance implacable des Guises s'exerça sans pitié sur tous ceux qu'elle put atteindre. Le vertueux chancelier de l'Hospital s'opposa de tous ses moyens à ces horreurs et aux cruautés exercées sur les huguenots. C'est dans ce but qu'il fit rendre l'édit de Romorantin (mai 1560), qui, en chargeant les évêques et les présidiaux de poursuivre l'hérésie, affranchit du moins la France du joug sanglant de l'Inquisition. Il réussit même à faire ordonner la suspension des poursuites jusqu'à la réunion d'un concile national. Cependant le roi de Navarre, qui partageait, comme nous l'avons dit, les opinions des calvinistes, faillit être assassiné, par l'ordre des Guises, dans la chambre même du roi; et le prince de Condé, condamné à mort, allait perdre la tête, lorsque François II mourut. Sa veuve, Marie Stuart, âgée de dix-huit ans seulement, retourna en Écosse, où l'attendaient les plus cruelles infortunes. — Aucune création remarquable ne se rattache au règne si court de ce prince sans vices, disent ceux qui l'approchaient, sans vertus, ajoutent les écrivains protestants.

**157. CHARLES IX** (1560-1574). — François II laissait la couronne à son frère Charles IX, dont le nom est resté souillé

des odieux forfaits accomplis sous son règne; et cependant tout le sang versé alors doit bien moins retomber sur la tête de ce prince, monté sur le trône à l'âge de dix ans et mort à vingt-trois, que sur celle de sa mère, la sanguinaire Catherine de Médicis, qui gouverna sous son nom. Effrayée d'abord de l'ascendant qu'avaient pris les Guises, la reine-mère rendit la liberté au prince de Condé, rappela à la cour Montmorency et l'amiral de Coligny, et donna la lieutenance générale du royaume au roi de Navarre, Antoine, qu'elle réconcilia avec les Guises. Dirigée par les sages conseils du chancelier de l'Hospital, qui opéra dans toute l'administration, et surtout dans les matières judiciaires et dans les lois, les plus sages réformés, Catherine travailla même à apaiser les querelles religieuses, et, dans ce but, diverses mesures de conciliation furent proposées aux États-généraux d'Orléans et de Saint-Germain. Elle assembla le colloque de Poissy, où les plus habiles théologiens catholiques et protestants eurent ensemble des conférences sans résultat; enfin elle accorda aux réformés (janvier 1562) le libre exercice de leur culte, à la condition expresse qu'ils ne chercheraient pas à faire de nouveaux prosélytes. Ces sages dispositions, qui, de la part de la reine, étaient probablement peu sincères, restèrent sans effet par suite du massacre de Vassy. Le duc de Guise, accompagné de quelques-uns des siens, traversait cette petite ville de Champagne, et s'y était arrêté pour entendre la messe. Une querelle s'éleva entre ses gens et quelques habitants du parti des huguenots. Le duc, accouru pour apaiser le tumulte, ayant été blessé d'un coup de pierre, tous ceux qui l'entouraient se jetèrent sur les protestants désarmés, pénétrèrent dans une grange où un assez grand nombre d'entre eux étaient rassemblés pour célébrer leur office, et massacrèrent tous ceux qu'ils peuvent atteindre (1<sup>er</sup> mars 1562). Chaque province devint alors le théâtre d'une foule de combats isolés, dans lesquels plusieurs chefs subalternes signalèrent leur férocité. L'histoire a surtout conservé le nom de ce féroce baron des Adrets, chef protestant, qui obligeait ses prisonniers à se précipiter du haut d'une tour sur les piques de ses soldats. Les forces principales des deux partis se rencontrèrent au siège de Rouen. Après trois assauts, cette ville est prise (octobre 1562) sur les protestants et les Anglais; mais le roi de Navarre, Antoine, devenu l'un des chefs des catholiques, y périt et laisse sa couronne à son fils (depuis Henri IV). La bataille de Dreux, qui se livra trois semaines plus tard (décembre 1562), fut presque également

funeste aux deux partis : les commandants des deux armées, Montmorency, général des catholiques, et Condé, chef des protestants, furent pris : le maréchal de Saint-André, qui formait, avec le duc de Guise et Montmorency, le *triumvirat* catholique, fut tué. Cependant Guise gagna la bataille; mais deux mois après il périt lui-même assassiné au siège d'*Orléans* (février 1563). Quels qu'aient été les torts de ce chef ambitieux mais habile, on ne peut s'empêcher d'admirer ses dernières paroles à son assassin : « Or çà, lui dit-il, je veux vous montrer combien la religion que je tiens est plus douce que celle de quoi vous faites profession : la vôtre vous a conseillé de me tuer sans m'ouïr, n'ayant reçu de moi aucune offense ; et la mienne me commande que je vous pardonne, tout convaincu que vous êtes de m'avoir voulu tuer sans raison. »

Cette guerre cruelle, suspendue pour quelques années par le traité d'*Amboise* (1563), recommença à trois reprises différentes. Pendant la seconde guerre, les catholiques vainqueurs des huguenots dans la plaine de *Saint-Denis* (1567), y perdirent le connétable de Montmorency ; dans la troisième, le duc d'Anjou (depuis Henri III) gagna encore sur eux la bataille de *Jarnac* (mars 1569), où le prince de Condé, fait prisonnier, fut lâchement assassiné, et celle de *Moncontour* (octobre 1569), que sut rendre inutile Coligny, le plus habile des chefs protestants. La paix de *Saint-Germain* (16 août 1570), qui accordait aux réformés les conditions les plus avantageuses et quatre places pour leur sûreté, fut le prix de cette habileté; mais cette paix cachait un piège horrible. La quatrième guerre commença par un des événements les plus épouvantables dont l'histoire ait conservé le souvenir.

**158. MASSACRE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.** — Le massacre de la Saint-Barthélemy révéla l'atroce politique de Catherine de Médicis. Cette princesse italienne, voulant écraser d'un seul coup le protestantisme en France, imagina un attentat, dont la perfidie surpasse celle des Vêpres siciliennes. Pendant que tous les chefs protestants se trouvaient réunis à Paris pour assister aux fêtes du mariage du jeune roi de Navarre avec la princesse Marguerite, sœur du roi (1572), le complot tramé contre eux reçut son exécution. Le roi, sollicité de donner son consentement au meurtre de leur chef, l'amiral de Coligny, s'y était longtemps refusé; vaincu enfin par l'insistance de sa mère et de ses conseillers, il s'était écrié avec fureur et

avec d'horribles jurements : Puisque vous trouvez bon qu'on tue l'amiral, je le veux; mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeure pas un qui puisse me le reprocher après. » Il ne fut que trop promptement obéi. Le lendemain, dimanche 24 août, jour de la *Saint-Barthélemy*, à deux heures du matin, l'amiral de Coligny est assassiné par les émissaires du duc de Guise : aussitôt le massacre des protestants commence dans tous les quartiers de la capitale, et se continue pendant trois jours. Le roi lui-même prit part, dit-on, à cette horrible boucherie, en tirant de l'une des fenêtres du Louvre sur les protestants qui fuyaient en traversant la Seine à la nage. Le roi de Navarre et son cousin, le prince de Condé, ne sauvèrent eux-mêmes leur vie qu'en abjurant la religion protestante. De Paris, le carnage s'étendit dans les provinces par les ordres de la cour, qui ne furent que trop fidèlement exécutés en bien des endroits, et qui coûtèrent la vie à soixante mille protestants. Au milieu de ces scènes d'horreur, on lit avec plaisir la noble réponse du vicomte d'Orthès, gouverneur de Bayonne, qui écrivit à Charles IX : « J'ai com-  
« munié le commandement de votre majesté à ses fidèles  
« habitants et gens de guerre de la garnison; je n'y ai trouvé  
« que bons citoyens et fermes soldats, mais pas un bourreau.  
« C'est pourquoi eux et moi supplions très-humblement votre  
« majesté de vouloir employer en choses possibles, quelque  
« hasardeuses qu'elles soient, nos bras et nos vies. » Les gouverneurs de la Bourgogne, de la Provence, de la Normandie, s'étaient aussi refusés à l'exécution de ces ordres barbares, qui bientôt furent révoqués. Mais la mort d'un si grand nombre de leurs coreligionnaires réveilla la juste fureur et le courage des calvinistes. Ils se signalèrent surtout pendant le siège de *La Rochelle*, la plus importante de leurs places, défendue par le brave La Noue, et devant laquelle les catholiques perdirent inutilement quarante mille hommes (1573). Cette forteresse resta, à la paix conclue peu de temps après, et jusqu'au règne de Louis XIII, le principal boulevard du protestantisme. Charles IX mourut, l'année suivante, d'une horrible maladie, en proie aux remords affreux qui ne l'avaient pas quitté un instant depuis le jour de la Saint-Barthélemy. *Il lui sembla à tout moment, aussi bien veillant que dormant, comme il le disait à son médecin, le célèbre Ambroise Paré, que ces corps massacrés se présentaient à lui, les faces hideuses et couvertes de sang. Il expira entre les bras d'une femme huguenote, qui avait été sa nourrice, répétant encore :*

« Ah ! nourrice, ma mie, que de sang ! que de meurtres ! Ah ! que j'ai suivi un méchant conseil ! O mon Dieu ! pardonne-le-moi, s'il te plaît. » Châtiment terrible, mais qui semblerait trop doux encore s'il fût tombé sur celle qui avait conçu un aussi abominable forfait.

**159. HENRI III (1574-1589).** — Ce fut encore l'odieuse Catherine de Médicis qui gouverna la France en attendant le retour de son troisième fils, le duc d'Anjou, qui avait été élu roi de Pologne, neuf mois avant la mort de son frère Charles IX. Dès qu'il eut appris l'événement qui l'appelait à la couronne de France, il se hâta de quitter la Pologne, où l'avaient déjà fait détester sa méprisable mollesse, son amour pour les plaisirs et sa honteuse corruption. Il rapportait ainsi dans sa patrie les vices les plus opposés aux qualités qu'il lui eût fallu pour conjurer ces calamités nouvelles. Les intrigues employées par la régente pour rapprocher les partis n'avaient pas empêché les difficultés de se multiplier dans l'intervalle de deux mois qui sépara la mort de Charles IX de l'arrivée de Henri III. Aux calvinistes s'étaient réunis les *Politiques*, c'est-à-dire les catholiques modérés, qui désapprouvaient les cruautés exercées contre les réformés, et qui voulaient faire écarter les Guises du gouvernement. Le duc d'Alençon, frère du roi, le roi de Navarre et le prince de Condé, qui avaient tous deux rétracté leur abjuration forcée, aussitôt qu'ils furent parvenus à s'échapper de Paris, se joignirent à ce parti, qui compta ainsi dans ses rangs trois princes du sang et dont le duc d'Alençon fut déclaré généralissime. Le chef du parti opposé était le duc de Guise, *Henri le Balafré*, fils de l'illustre duc de Guise, assassiné au siège d'Orléans. Toutes ces rivalités amenèrent une cinquième guerre civile. Le roi et sa mère, pour y mettre fin, firent aux réformés et à leurs chefs des concessions exorbitantes par le traité signé à Chastenoy, près de Château-Landon, et appelé avec raison *paix de Monsieur* (mai 1576). Les princes obtinrent le gouvernement des provinces les plus importantes, et les calvinistes le libre exercice de leur culte, des chambres mi-partie de catholiques et de réformés dans les parlements du royaume, et huit places de sûreté; savoir: La Rochelle, Montauban, Cognac, Saint-Jean-d'Angely, Niort, Saumur, la Charité et Mézières.

**160. FORMATION DE LA LIGUE.** — Ce démembrement de la France, en faveur des calvinistes et des princes ligués, ex-

cita dans le parti opposé un violent mécontentement. Guise en profita pour former (1576) la *Ligue* ou *Sainte Union*, dont tous les membres devaient obéir aveuglément à un chef, qui ne fut pas désigné d'abord, et s'obligeaient à consacrer leur vie et tous leurs biens au soutien d'une cause que l'on disait être celle de la religion, mais qui n'était en réalité que celle des Guises. Le roi crut déjouer ce redoutable complot en se déclarant lui-même, dans les premiers États-généraux de Blois (décembre 1576), le *chef de la Ligue*; mais manquant de troupes et d'argent, méprisé pour l'infamie de ses meurs, il n'en fut le chef que de nom; Guise continua à en être l'âme. Les projets de ce dernier éclatèrent (1584) à la mort du duc d'Alençon, héritier présomptif du roi, qui lui-même n'avait pas d'enfants. Cette mort appelait à la succession de Henri III le roi de Navarre, Henri de Bourbon. Mais ce prince était protestant; il ne s'agissait donc pour Guise, qui visait à s'emparer de la couronne, que de faire exclure Henri de Bourbon comme hérétique. Ce fut dès lors le but de toutes ses démarches. Une coalition se forma contre Henri entre les Guises, les Ligueurs, le roi d'Espagne Philippe II et le pape, qui prononce l'exclusion de Henri de Béarn, roi de Navarre; l'imbécile Henri III entre lui-même dans cette coalition (1585). Le Béarnais prend les armes pour soutenir ses droits; alors commence la *guerre des trois Henri* (1586). Tandis que le roi de Navarre est vainqueur à *Coutras* (1587), Henri de Guise gagne deux autres batailles sur les Allemands et les Suisses envoyés au secours du parti protestant. Ces victoires augmentent la popularité et l'audace du duc de Guise. Le roi, qui le redoute, veut l'empêcher de revenir à Paris; mais Guise méprise ses ordres et rentre dans Paris en triomphe (9 mai 1588). Depuis longtemps déjà il avait organisé la *Ligue des Seize*, ainsi nommée parce que ses chefs s'étaient partagé les seize quartiers de Paris. Henri III, sachant que, par leur entremise, Guise disposait à son gré de la capitale, veut y faire entrer six mille Suisses et soldats de ses gardes, pour contenir les factieux; mais le peuple de Paris, soulevé par les *Seize*, s'oppose à l'entrée des Suisses. Les rues sont dépeuplées, des barricades s'y élèvent de toutes parts; les soldats étrangers, assaillis par les fenêtres, sont tués ou désarmés, et les barricades sont poussées jusqu'au Louvre, où le roi se trouve prisonnier. C'est ce qu'on nomma la *journée des Barricades* (12 mai 1588). Elle remettait entre les mains du duc de Guise, issu, disait-on, du sang de Charlemagne, cette

couronne de France usurpée, six siècles auparavant, par Hugues Capet. Le Balafré n'osa cependant pas la placer sur sa tête. Henri réussit à lui échapper et se retira à Chartres, puis à Rouen, où il se décida à signer (juillet 1578) l'édit d'*union* qui portait amnistie pour le passé, déclarait tout prince hérétique exclu par avance de la succession au trône, nommait Guise lieutenant général du royaume, et annonçait la convocation prochaine, à Blois, de nouveaux États-généraux.

#### 161. ÉTATS DE BLOIS (1588). ASSASSINAT DES GUISES.

— Ce fut le 16 octobre de cette même année que se rassemblèrent les seconds États-généraux de Blois. Les calvinistes, exclus des élections depuis le triomphe de la Ligue, n'y avaient aucun représentant; les Politiques, sur lesquels le roi comptait s'appuyer, avaient eu le dessous dans la lutte électorale; le parti des Guises et des Ligueurs était donc tout-puissant dans l'assemblée. Ils le prouvèrent bientôt en achevant de dépouiller le roi du peu d'autorité qui lui restait encore. Ce fut alors que Henri, pour la ressaisir, conçut le projet de jeter l'épouvante parmi les Ligueurs en faisant assassiner leur chef. Le duc de Guise, averti du complot, se contenta de répondre : *Il n'oserait*. Il ne s'agissait que d'un assassinat : le fils de Catherine de Médicis osa. Le Balafré, mandé dans le cabinet du roi, fut frappé, au moment d'y entrer, par des assassins apostés par Henri lui-même. Son frère le cardinal, arrêté au même moment, fut mis à mort le lendemain (24 décembre 1588). Cet attentat redoubla la fureur de la Ligue. Excommunié par le pape, Henri III est déclaré par la Sorbonne déchu du trône; le parlement, qui refuse d'imiter la Sorbonne, est jeté en prison par Bussy-le-Clerc, le plus furieux des Seize, et le duc de Mayenne, frère des Guises, est nommé lieutenant général du royaume. Henri III, voyant son autorité partout méconnue, court se jeter dans les bras du roi de Navarre. Le Béarnais consent à s'unir à lui pour sauver le trône menacé. Bientôt les Ligueurs sont battus sur tous les points, et les deux rois arrivent à *Saint-Cloud*. Ils se préparaient à assiéger dans Paris les chefs de la Ligue, lorsque Henri III, l'assassin des Guises, est assassiné lui-même par le moine dominicain *Jacques Clément*, qui le frappe au bas-ventre avec une arme empoisonnée (1<sup>er</sup> août 1589). Catherine de Médicis était morte, oubliée, quelques mois auparavant (5 janvier 1589).

162. EXTINCTION DE LA RACE DES VALOIS. — Henri III était le cinquième et il fut le dernier roi de la branche des Valois-Angoulême, qui avait occupé le trône pendant soixante-quatorze ans. Avec lui s'éteignit aussi cette race des Valois, qui, dans un espace de deux cent trente et un ans, avait donné treize rois à la France.

Nous avons montré comment, sous les dix premiers de ces princes, le pouvoir royal s'était progressivement accru aux dépens de la féodalité, et comment s'était successivement opérée la fusion en une puissante monarchie de toutes ces provinces, qui avaient si longtemps formé autant d'États séparés. Devenu absolu sous François I<sup>er</sup> et Henri II, ce pouvoir, ébranlé sous leurs successeurs par une irrésistible réaction, n'avait pu être protégé par les mesures même les plus violentes, et s'était écroulé sous les coups des factions religieuses et politiques. — La funeste impuissance et les crimes qui signalent les règnes des trois derniers Valois ne rendirent cependant pas ces règnes totalement stériles pour la France. Les ordonnances d'Orléans (1561), de Moulins (1566), ouvrage du chancelier de l'Hospital, et celle de Blois (1577), achevèrent de créer notre législation civile, tracèrent à l'administration des règles plus sages que celles précédemment suivies, et assurèrent aux citoyens, pour leur honneur, leur vie et leur fortune, des garanties inconnues jusqu'alors. Mais le noble rôle si bien rempli par François I<sup>er</sup> et par Henri II était oublié, « La France, loin d'arrêter les progrès de la puissance de l'Espagne en Europe, était maintenant livrée à ses intrigues, et courait risque d'être réduite prochainement en province espagnole. Dans cet état désespéré, elle trouva Henri IV pour la sauver d'une ruine certaine. » (POIRSON.)

### CHAPITRE QUATRIÈME.

#### HENRI IV.

163. AVÈNEMENT DE HENRI IV (1589-1610). — Henri III, avant d'expirer, avait désigné comme son successeur le roi de Navarre, Henri IV, son plus proche héritier, quoiqu'il ne fût son parent qu'au vingt-deuxième degré. Les Li-

couronne de France usurpée, six siècles auparavant, par Hugues Capet. Le Balafré n'osa cependant pas la placer sur sa tête. Henri réussit à lui échapper et se retira à Chartres, puis à Rouen, où il se décida à signer (juillet 1578) l'édit d'*union* qui portait amnistie pour le passé, déclarait tout prince hérétique exclu par avance de la succession au trône, nommait Guise lieutenant général du royaume, et annonçait la convocation prochaine, à Blois, de nouveaux États-généraux.

#### 161. ÉTATS DE BLOIS (1588). ASSASSINAT DES GUISES.

— Ce fut le 16 octobre de cette même année que se rassemblèrent les seconds États-généraux de Blois. Les calvinistes, exclus des élections depuis le triomphe de la Ligue, n'y avaient aucun représentant; les Politiques, sur lesquels le roi comptait s'appuyer, avaient eu le dessous dans la lutte électorale; le parti des Guises et des Ligueurs était donc tout-puissant dans l'assemblée. Ils le prouvèrent bientôt en achevant de dépouiller le roi du peu d'autorité qui lui restait encore. Ce fut alors que Henri, pour la ressaisir, conçut le projet de jeter l'épouvante parmi les Ligueurs en faisant assassiner leur chef. Le duc de Guise, averti du complot, se contenta de répondre : *Il n'oserait*. Il ne s'agissait que d'un assassinat : le fils de Catherine de Médicis osa. Le Balafré, mandé dans le cabinet du roi, fut frappé, au moment d'y entrer, par des assassins apostés par Henri lui-même. Son frère le cardinal, arrêté au même moment, fut mis à mort le lendemain (24 décembre 1588). Cet attentat redoubla la fureur de la Ligue. Excommunié par le pape, Henri III est déclaré par la Sorbonne déchu du trône; le parlement, qui refuse d'imiter la Sorbonne, est jeté en prison par Bussy-le-Clerc, le plus furieux des Seize, et le duc de Mayenne, frère des Guises, est nommé lieutenant général du royaume. Henri III, voyant son autorité partout méconnue, court se jeter dans les bras du roi de Navarre. Le Béarnais consent à s'unir à lui pour sauver le trône menacé. Bientôt les Ligueurs sont battus sur tous les points, et les deux rois arrivent à *Saint-Cloud*. Ils se préparaient à assiéger dans Paris les chefs de la Ligue, lorsque Henri III, l'assassin des Guises, est assassiné lui-même par le moine dominicain *Jacques Clément*, qui le frappe au bas-ventre avec une arme empoisonnée (1<sup>er</sup> août 1589). Catherine de Médicis était morte, oubliée, quelques mois auparavant (5 janvier 1589).

162. EXTINCTION DE LA RACE DES VALOIS. — Henri III était le cinquième et il fut le dernier roi de la branche des Valois-Angoulême, qui avait occupé le trône pendant soixante-quatorze ans. Avec lui s'éteignit aussi cette race des Valois, qui, dans un espace de deux cent trente et un ans, avait donné treize rois à la France.

Nous avons montré comment, sous les dix premiers de ces princes, le pouvoir royal s'était progressivement accru aux dépens de la féodalité, et comment s'était successivement opérée la fusion en une puissante monarchie de toutes ces provinces, qui avaient si longtemps formé autant d'États séparés. Devenu absolu sous François I<sup>er</sup> et Henri II, ce pouvoir, ébranlé sous leurs successeurs par une irrésistible réaction, n'avait pu être protégé par les mesures même les plus violentes, et s'était écroulé sous les coups des factions religieuses et politiques. — La funeste impuissance et les crimes qui signalent les règnes des trois derniers Valois ne rendirent cependant pas ces règnes totalement stériles pour la France. Les ordonnances d'Orléans (1561), de Moulins (1566), ouvrage du chancelier de l'Hospital, et celle de Blois (1577), achevèrent de créer notre législation civile, tracèrent à l'administration des règles plus sages que celles précédemment suivies, et assurèrent aux citoyens, pour leur honneur, leur vie et leur fortune, des garanties inconnues jusqu'alors. Mais le noble rôle si bien rempli par François I<sup>er</sup> et par Henri II était oublié, « La France, loin d'arrêter les progrès de la puissance de l'Espagne en Europe, était maintenant livrée à ses intrigues, et courait risque d'être réduite prochainement en province espagnole. Dans cet état désespéré, elle trouva Henri IV pour la sauver d'une ruine certaine. » (POIRSON.)

### CHAPITRE QUATRIÈME.

#### HENRI IV.

163. AVÈNEMENT DE HENRI IV (1589-1610). — Henri III, avant d'expirer, avait désigné comme son successeur le roi de Navarre, Henri IV, son plus proche héritier, quoiqu'il ne fût son parent qu'au vingt-deuxième degré. Les Li-

gueurs eux-mêmes, tout en le rejetant comme hérétique, reconnurent ses droits, puisqu'ils proclamèrent roi, sous le nom de *Charles X*, son oncle le vieux cardinal de Bourbon, qui mourut l'année suivante (1590). Le trône sanglant qu'on lui disputait semblait pourtant peu digne d'envie. La France était en proie à toutes les horreurs de la guerre civile; les provinces étaient ravagées, la capitale dominée par une faction sanguinaire, le trésor public grevé d'une dette de près de deux cents millions, et les habitants des villes et des villages dans un tel état de misère, qu'ils étaient obligés de vendre le chaume qui couvrait leurs maisons pour payer les impôts. C'est à tant de maux que le triomphe de Henri IV sur tous ses ennemis devait mettre un terme. Mais le culte qu'il professait était un obstacle presque insurmontable; en vain s'engagea-t-il solennellement à maintenir la religion catholique, à s'en faire instruire et à ne permettre l'exercice de la religion réformée que dans les limites fixées par l'édit du feu roi; une grande partie des seigneurs et des troupes réunies au camp de Saint-Cloud refusèrent le serment de fidélité et se retirèrent. Contraint par cette désertion à renoncer au siège de Paris, Henri gagna la Normandie, où il se vit bientôt poursuivi par le duc de Mayenne.

**164. GUERRE DE HENRI IV CONTRE LA LIGUE.** — Le nouveau chef de la Ligue avait promis aux Parisiens de leur ramener le Béarnais lié et garrotté; toutes les fenêtres de la rue Saint-Denis étaient louées pour le voir passer. Mayenne avait écrit au pape et au roi d'Espagne, ses alliés, que Henri ne pouvait lui échapper à moins de sauter dans la mer. Son armée était en effet trois fois moins nombreuse que celle de Mayenne; cependant celui-ci fut vaincu à *Arques*, près de Dieppe (21 sept. 1589). C'est après cette bataille que Henri écrivit à Crillon, un de ses amis les plus dévoués: « Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à *Arques*, et tu n'y étais pas. » — Cette victoire fut confirmée peu de mois après par celle d'*Ivry*, près de Dreux (14 mars 1590). *Enfants*, avait dit Henri à ses soldats avant cette bataille, *si vous perdez vos enseignes, cornettes ou guidons, ralliez-vous à mon panache blanc; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire.* Il paya en effet de sa personne comme un simple soldat. Les Ligueurs, taillés en pièces, s'enfuirent de toutes parts. *Main basse sur l'étranger*, s'écriait Henri en les poursuivant, *mais épargnez les Français.* Ces

généreuses paroles et trois victoires remportées ainsi presque coup sur coup rendaient chaque jour Henri plus populaire; mais ses succès redoublent l'acharnement des Ligueurs. Le parlement, mutilé par eux, défend, sous peine de mort, tout accommodement avec lui.

Réduit à continuer la guerre, Henri, aidé des secours de la reine Élisabeth d'Angleterre, vint mettre le siège devant Paris, dont il emporta les faubourgs (27 juillet 1590). Bientôt la ville se trouva réduite à une si horrible disette, que l'on fit du pain avec des ossements réduits en poudre, et que des mères elles-mêmes dévorèrent leurs propres enfants. Instruit de ces horreurs, le bon Henri s'écrie: *J'aimerais mieux n'avoir jamais Paris, que de l'avoir tout ruiné et tout désolé par la mort de tant de personnes;* et il permet à ses soldats de faire passer des vivres aux malheureux Parisiens. Cette clémence ne désarma point les farouches Ligueurs. Philippe II, leur allié, qui espérait faire tourner à son profit les discordes politiques de la France, envoyait à leur secours une armée espagnole commandée par le duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas. Ce général, regardé comme le plus habile capitaine de son siècle, força Henri à lever le siège de Paris; mais il évita d'en venir à une bataille rangée.

La guerre se continua encore plus de trois ans dans les diverses provinces, sans succès décisif. Nous citerons seulement: la *journée des Farines* (janvier 1591), ainsi nommée d'une tentative inutile faite par le roi pour surprendre Paris à l'aide de soldats déguisés en marchands de farine; le combat d'*Armale* (8 février 1592), où Henri fut blessé par un soldat qu'il voulut depuis avoir au nombre de ses gardes. Le siège de *Rouen* (avril 1592) délivré comme Paris par le duc de Parme, et la prise d'*Epernai* (juillet 1592) par Henri IV, qui y perdit l'un de ses plus braves compagnons, Armand Biron, qui se glorifiait d'avoir passé par tous les grades, depuis celui de soldat jusqu'à celui de général.

**165. ETATS DE 1595. ABJURATION DE HENRI IV.** — **SON ENTRÉE A PARIS.** — Cependant la discorde s'était mise parmi les Ligueurs, et elle avait pénétré jusque dans le sein des États-généraux, assemblés à Paris par Mayenne, le 26 janvier 1593. La proposition faite par les envoyés espagnols, d'élire pour reine la jeune infante d'Espagne, révolta tous ceux qui conservaient encore quelques sentiments patriotiques, et ouvrit les yeux à ceux même des Ligueurs qui

avaient été jusque-là dupes de la politique espagnole. Les États, auxquels le Parlement longtemps muet se joignit bientôt, déclarèrent qu'ils n'avaient pas de procuration pour renverser la loi fondamentale du royaume, et repoussèrent vivement toute élection d'une princesse ou d'un prince étranger. Pendant une trêve conclue pour les environs de Paris, des conférences s'étaient ouvertes à *Suresnes* (29 avril 1593) et avaient déjà rapproché les esprits, lorsqu'on apprit que Henri, après avoir eu à Mantes, où il avait convoqué tout le clergé du royaume, une discussion de cinq heures avec les plus habiles théologiens catholiques, s'était déclaré convaincu, et que, cédant aux instances de ses amis et même des calvinistes, il avait solennellement abjuré la religion protestante devant la porte de l'église de Saint-Denis, et reçu l'absolution de l'archevêque de Bourges en attendant celle du pape.

Dès lors le seul obstacle sérieux à un rapprochement complet avait disparu. En vain Mayenne, s'appuyant sur le parti des Seize et de l'Espagne, tenta-t-il de nouveaux efforts; en vain la Ligue arma-t-elle contre Henri l'assassin Barrière, qui fut saisi et écartelé, la promesse d'une amnistie générale pour tous ceux qui feraient une prompte soumission ramena au roi un grand nombre de ses adversaires. Bientôt la Provence, les villes de Meaux, d'Orléans, de Bourges et de Lyon et bien d'autres encore lui furent remises ou *rendues* par leurs gouverneurs. Ainsi l'autorité royale commençait à prévaloir de toutes parts, lorsque Henri jugea utile de lui donner une sanction plus forte en se faisant sacrer à *Chartres* (27 février 1594). Quelques jours après, Cossé-Brissac, gouverneur de Paris, lui vendit secrètement une des portes de cette ville, où la nouvelle qui s'y répandit bientôt d'une nouvelle amnistie, publiée l'avant-veille à Senlis, et d'un pardon général accordé par Henri, le fit recevoir au milieu des cris partout répétés de *Vive le roi!*—Parmi les causes qui amenèrent cette révolution si désirée, il ne faut pas oublier la publication de la *Satire Ménippée*, écrit ingénieux, qui, en versant le ridicule sur la Ligue et sur les manœuvres des chefs du parti, contribua puissamment à sa ruine.

**166. VICTOIRE DE FONTAINE-FRANÇAISE. PACIFICATION DE LA FRANCE. ÉDIT DE NANTES.** — La soumission de Paris à Henri IV portait le coup mortel à cette faction; cependant les Ligueurs, toujours soutenus par le roi d'Espagne, se maintenaient encore dans plusieurs provinces, Henri IV

marcha en personne vers la Bourgogne, où il remporta (juin 1595) la brillante victoire de *Fontaine-Française* sur le duc de Mayenne, qu'il avait témérairement attaqué avec une armée bien inférieure à la sienne. « Peu s'en faut que vous n'ayez été mon héritière, » écrivit à sa sœur Henri IV, qui s'était précipité tête nue dans la mêlée. Il courut en effet les plus grands dangers dans cette journée, où la Ligue expirante combattit avec plus de fureur que jamais. Après sa défaite, le duc de Mayenne vint faire sa soumission au roi, recut de lui son pardon, et devint un de ses plus fidèles serviteurs. Son exemple fut imité par toutes les villes qui tenaient encore pour la Ligue. Henri IV, pressé de mettre un terme à la guerre civile, acheta la plupart de ces soumissions par des concessions onéreuses pour le trésor royal, qui se trouva épuisé par ces libéralités forcées, mais dont une sage administration devait bientôt réparer les pertes. — La Bretagne fut, de toutes les provinces de France, la dernière qui se soumit au roi. Le duc de Mercœur, prince de la maison de Lorraine et gouverneur de la Bretagne, avait aussi profité des troubles civils pour s'emparer de cette province, sur laquelle il prétendait faire valoir les droits souverains de sa femme, Marie de Penthièvre. Il se persuadait qu'il était encore possible de ressusciter l'indépendance des anciens ducs de Bretagne, et il ne fallut rien moins que la présence du roi pour dissiper le *long rêve* dont il s'était bercé (1598).

L'*édit de Nantes* (13 avril 1598) assura aux protestants le libre exercice de leur religion et l'admission à tous les emplois. Aux remontrances que lui adressa le parlement à ce sujet, Henri répondit : « Il ne faut plus faire de distinction de catholiques et de huguenots; il faut que tous soient bons Français, et que les catholiques convertissent les huguenots par l'exemple de leur bonne vie. » Deux ans auparavant (1596), Henri IV s'était réconcilié avec le pape, qui lui avait envoyé l'absolution.

**167. PAIX DE VERVINS. FIN DE LA GUERRE ÉTRANGÈRE.** — La soumission des chefs de la Ligue avait mis fin à la guerre civile; mais la France, délivrée de ses ennemis intérieurs, ne l'était pas encore des ennemis extérieurs. Les Espagnols, en prêtant leur secours à la Ligue, n'avaient pas oublié leurs propres intérêts. Possesseurs des Pays-Bas, ils cherchèrent à étendre de ce côté leur domination aux dépens de la France, en s'emparant par surprise de la ville d'*Amiens*

(11 mars 1597). Henri, qui profitait alors des premiers loisirs que lui laissait la guerre pour mettre ordre aux affaires de son royaume, fut vivement affligé de cette nouvelle. *C'est assez faire le roi de France, s'écria-t-il, il est temps de faire le roi de Navarre.* Quelques jours après, il marchait, à la tête de son armée, sur Amiens, qui ne fut cependant repris par le maréchal de Biron qu'après un siège de six mois (25 sept. 1597). L'année suivante (2 mai 1598), Henri IV signait, avec le roi d'Espagne, Philippe II, le traité de *Ver- vins*, qui stipulait la remise de toutes les places encore occupées par les Espagnols, et qui terminait ainsi, d'une manière glorieuse pour la France, une guerre qui lui avait causé tant de maux.

Les armes de Henri ne furent pas moins heureuses contre le duc de Savoie, qui avait aussi trouvé dans les troubles de la Ligue l'occasion d'enlever à la France le marquisat de *Saluces*, seul débris de ses conquêtes en Italie. Une première campagne de *Lesdiguières*, le *renard du Dauphiné*, comme l'appelait le duc de Savoie, amena ce prince à signer (27 février 1600) un traité par lequel il s'engageait à restituer le marquisat. S'étant ensuite refusé à l'exécuter, il vit ses états envahis à la fois par ce même *Lesdiguières* et par le maréchal de Biron. Réduit encore une fois à demander la paix, il abandonna au roi, par un nouveau traité, en échange du marquisat de *Saluces*, qu'il conservait, la *Bresse*, le *Bugey* et le *Val-Romey*, qui furent alors réunis définitivement à la France (17 janvier 1601). Ce fut dans le cours de cette expédition que le roi épousa à Dijon (10 décembre 1600) *Marie de Médicis*, alors âgée de vingt-sept ans, et dont la régence ne devait guère être moins orageuse que celle de la trop fameuse *Catherine*.

**168. DERNIERS ÉVÉNEMENTS DU RÈGNE DE HENRI IV.**  
— **SON ASSASSINAT.** — Cependant l'Espagne et la Savoie n'avaient pas renoncé à leurs projets contre la France. Cherchant un nouvel appui dans les idées féodales qui s'agitaient encore dans quelques têtes, elles avaient tramé avec les mécontents de l'intérieur un complot ayant pour but de démembrement le royaume en plusieurs petits états. Le maréchal de Biron, longtemps serviteur fidèle de Henri et son rival en bravoure, mais qui avait déjà pris part à des intrigues avec le duc de Savoie, se laissa encore entraîner par son caractère présomptueux et brouillon dans ce nouveau complot. La trame fut découverte, et

*Biron*, traduit devant le Parlement, fut condamné à mort. Cette fut pas sans une vive douleur que le bon Henri laissa exécuter cet arrêt prononcé contre un ami auquel il avait sauvé la vie trois fois, et notamment à *Fontaine-Française*, au ris que même de la sienne, et dont il se plaisait à dire *qu'il le présentait avec un égal succès à ses amis et à ses ennemis*. Vainement il employa les instances les plus vives pour déterminer *Biron* à acheter sa grâce par un aveu sincère de son crime : le duc s'y refusa, et sa tête tomba sous le fer du bourreau (1602). Cette rigueur, reprochée quelquefois à Henri, était sans doute nécessaire pour effrayer ceux qui projetaient encore le démembrement de la France.

Les dernières années du règne de Henri IV n'offrent d'autre événement remarquable que le rappel de la société des *Jésuites*, bannis de France par arrêt du Parlement (1594), à la suite d'un assassinat tenté sur la personne de Henri par *Jean Châtel*, dont le poignard brisa seulement une dent au roi. Les *Jésuites* avaient été considérés comme les complices du crime de ce jeune fanatique et enveloppés dans sa condamnation par la raison qu'il avait fait ses études dans un de leurs collèges, et que des doctrines régicides se trouvaient énoncées dans quelques livres publiés par des membres de leur société. Henri IV consentit à leur rappel (1603), malgré les remontrances du Parlement ; il leur rendit plusieurs collèges, et fonda même pour eux celui de la *Fleche*, dans lequel il voulait faire élever les jeunes gentilshommes qui se destinaient à la profession des armes.

Enfin Henri, tranquille au dedans comme au dehors, et après être intervenu plus d'une fois comme médiateur entre les puissances étrangères, s'occupait d'un projet digne des sentiments d'humanité qui l'avaient toujours animé. Il voulait faire adopter à tous les états chrétiens une sorte de fédération européenne, dont le résultat aurait été le maintien d'une paix perpétuelle. Pour arriver à ce but, il lui semblait indispensable d'anéantir la prépondérance dont jouissait la maison d'Autriche, et il s'occupait sérieusement de ce projet, lorsqu'il tomba sous le poignard d'un nouvel assassin. L'exécration *Ravaillac* saisit le moment où le carrosse du roi se trouvait arrêté par un embarras d'autres voitures dans la rue de la *Ferronnerie* ; il s'élança sur celle de Henri IV, et lui porte deux coups de poignard qui lui donnent la mort (14 mai 1610). C'était la dix-neuvième tentative d'assassinat dirigée contre un prince auquel on n'avait à reprocher d'autre crime

que d'avoir enchaîné les passions furieuses qui bouleversaient la France à son avènement. Quelques vieux ligueurs applaudirent, dit-on, à cet odieux attentat : l'Espagne s'en réjouit; mais la France entière pleura le *bon Henri*, le *seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire*, suivant l'expression d'un poète; et, comme à la mort de Charles VIII, plusieurs personnes moururent de douleur en apprenant celle de cet excellent prince.

**169. INSTITUTIONS ET ADMINISTRATION DE HENRI IV.** — Henri IV n'avait pas attendu que la tranquillité fût partout rétablie pour commencer à travailler à réparer les désastres de la guerre. Dès l'année 1596, il avait réuni à Rouen une assemblée de notables auxquels il avait dit : « Je » ne vous ai point appelés ici pour vous obliger d'approuver » mes volontés, comme faisaient mes prédécesseurs; je vous » ai assemblés pour recevoir vos conseils, pour les suivre, et » pour me mettre en tutelle entre vos mains. C'est une envie » qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises et aux vic- » torieux; mais l'amour que je porte à mes sujets et l'extrême » désir que j'ai de rétablir l'État me fait trouver tout facile » et honorable. » La belle Gabrielle d'Estrées, qui assistait à cette séance, fit reproche au roi de ce qu'il avait parlé de se mettre en tutelle : *Ventre saint-gris, cela est vrai*, répondit-il, *mais je l'entends avec mon épée au côté.*

Ces nobles paroles font voir comment Henri IV comprenait les devoirs de la royauté. Sa conduite ne les démentit pas. L'assemblée des notables s'étant séparée sans avoir rien fait pour cicatrizer les plaies de l'État, Henri se chargea lui-même de ce soin. Il profita, pour y parvenir, du pouvoir absolu que la force des armes avait mis entre ses mains, sans tenter de convoquer les États-généraux, dont la réunion, au milieu de toutes les passions ennemies qui fermentaient encore, aurait été plus dangereuse qu'utile. Secondé par son digne ministre, le sage Sully, il rétablit l'ordre dans les finances au moyen d'une sévère économie, acquitta toutes les dettes de l'État, qui ne s'élevaient pas à moins de trois cent trente millions (plus de neuf cents millions d'aujourd'hui), et racheta pour cinquante millions de domaines aliénés. Malgré les charges énormes auxquelles il avait à satisfaire, les impôts les plus onéreux au peuple, les tailles et les gabelles, furent considérablement diminués. L'agriculture devint, grâce à la protection accordée à ceux qui s'y livraient, plus

florissante que jamais. Ses produits augmentèrent à tel point que le roi ne craignit pas de permettre l'exportation des grains, jusque-là sévèrement défendue. La France, redevenue le grenier de l'Europe, trouva dans ce commerce une source nouvelle de richesses. Ainsi fut pleinement justifiée cette parole que Sully ne cessait de répéter au roi : « Le labourage » et le pâturage sont les deux mamelles dont la France est » alimentée, les vraies mines et trésors du Pérou. » Henri IV pouvait alors espérer de vivre assez pour voir l'accomplissement de ce vœu si cher à son cœur : « Je veux que chaque » laboureur de mon royaume, disait-il, puisse mettre la poule » au pot le dimanche. »

La sollicitude de Henri IV embrassa toutes les parties de l'administration. Il réprima avec une grande sévérité les exactions des financiers et la licence des gens de guerre. « Si » l'on ruine mon peuple, disait-il, qui me nourrira, qui sou- » tiendra les charges de l'État? Vive Dieu! s'en prendre à » mon peuple, c'est s'en prendre à moi-même. » Afin d'ôter tout prétexte au pillage des gens de guerre, il assura le paiement exact de leur solde, et leur donna une preuve de sa sollicitude en créant, pour ses soldats et officiers invalides, un hôpital militaire, noble pensée, qui devait recevoir de son petit-fils un développement si magnifique et si digne de la grandeur de la France.

Quoique les arts industriels fussent encore peu appréciés, même par l'habile Sully, à une époque où l'on éprouvait bien plus le besoin de vaillants soldats que d'ouvriers habiles, cependant les manufactures furent encouragées, celles de soieries, de tapisseries, de glaces, de verrerie, furent créées, ou prirent d'importants accroissements. L'établissement du canal de Briare ouvrit une nouvelle voie au commerce et aux approvisionnements de la capitale. Paris s'embellit de somptueux édifices. Le *pont Neuf* est achevé; la longue *galerie* qui unit le *Louvre*, l'ancien palais des rois, avec celui des *Tuileries*, élevé par Catherine de Médicis, est commencée: sur tous les points du royaume les places fortes sont relevées et armées d'une redoutable artillerie, les arsenaux augmentés; les grandes routes sont réparées et plantées d'ormes ou d'arbres fruitiers; enfin la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, encouragée en France, assure à l'une de ses plus précieuses industries un immense développement.

La marine, quoique moins favorisée, ne fut cependant pas négligée, ainsi que le prouve l'extension donnée aux établis-

sements français dans les deux Amériques. C'est en effet du règne de Henri IV que date la colonisation de la *Guyane* et celle du *Canada*, où furent jetés (1608) les fondements de la ville de *Quebec*.

Les lettres, dont les progrès sont attestés par les noms de poètes, d'orateurs, de moralistes et d'historiens, qui conservent de nos jours encore une réputation méritée, excitèrent aussi toute la sollicitude du roi. Les savants étrangers furent attirés à Paris et magnifiquement récompensés, de nouveaux collèges furent fondés; enfin la *Bibliothèque royale*, qui était restée jusqu'alors à Fontainebleau, fut transférée à Paris et augmentée d'une foule d'ouvrages et de manuscrits précieux.

Les abus que tant de troubles et de violences avaient introduits dans l'administration de la justice furent réprimés. La vénalité des charges, que l'état des finances ne permettait pas d'abolir, fut modérée par l'institution de la *paulette*, qui rendit les offices de judicature héréditaires dans les familles, moyennant le paiement d'une somme annuelle. Le duel fut interdit sous peine de mort (1602 et 1609); la même peine menaça les banqueroutiers, et malheureusement aussi ceux qui contrevenaient aux lois rigoureuses contre la chasse, l'une des passions favorites du roi. L'histoire lui reproche encore celle du jeu et l'empire que les femmes exercèrent toujours sur lui. Mais, s'il montra à leur égard une déplorable faiblesse, il faut reconnaître du moins qu'il ne leur sacrifia jamais les grands intérêts de l'État, et que jamais non plus elles n'exercèrent aucune influence sur le choix des sages conseillers dont il eut le rare talent et le bonheur de s'entourer. Nous avons déjà nommé le grand *Sully*, le plus habile et le plus fidèle ministre qu'aucun souverain ait jamais possédé, et son coopérateur le plus actif dans l'exécution de tant de choses grandes et utiles. Ce n'est pas le moindre mérite de Henri IV que d'avoir su conserver sa confiance à ce digne ministre, en dépit de toutes les jalousies qu'excitait sa faveur; et l'histoire s'est plu à conserver un mot qui prouve de quelle considération il aimait à entourer cet ami fidèle, et quelle affection délicate il lui portait. A la fin d'une explication relative à de mensongères accusations portées contre lui, *Sully* s'était jeté aux pieds de Henri: « Relevez-vous, *Sully*, s'écria vivement le bon roi; ceux qui nous voient vont croire que je vous pardonne. » — Au nom de *Sully*, il faut ajouter, parmi ceux qui illustrèrent le règne de Henri IV, ceux du chan-

celier *Sillery* et du président *Jeannin*, et ceux des ministres *Bellièvre* et *Villeroy*, qui rappellent à la fois de grands talents et de grandes vertus.

Henri IV est un des princes dont l'avènement au trône a le plus enrichi le domaine de la couronne. Outre ce qui lui restait du royaume de *Navarre*, dont il réunit le titre à celui de roi de France, et que ses successeurs ont porté après lui, il lui apporta le *Béarn*, le duché d'*Albret*, les comtés de *Foix*, d'*Armagnac*, de *Bigorre*, de *Rodez*, de *Dreux*, de *Penthièvre*, de *Périgord*, de la *Haute-Marche*, qui faisaient partie de cette même souveraineté; les duchés de *Vendôme*, de *Beaumont-le-Vicomte*; les comtés de *Tarascon*, de *Marle*, de *La Fère*, et un grand nombre de terres d'une moindre importance.

## CHAPITRE CINQUIÈME.

RICHELIEU. — MAZARIN. — LOUIS XIV.

170. ÉTAT DE LA MONARCHIE. — Les règnes des trois fils de Henri II nous ont offert, dans les troubles suscités par les nouvelles idées religieuses et par l'ambition des princes, le spectacle de la réaction provoquée par l'établissement définitif de la monarchie absolue sous François I<sup>er</sup> et sous Henri II. Cette lutte, continuée pendant les premières années du règne de Henri IV, sembla se terminer, au profit du pouvoir absolu, par le triomphe de ce prince, qui monta sur le trône *par droit de conquête* autant que *par droit de naissance*. Son assassinat et les troubles qui le suivirent prouvèrent cependant que la résistance n'était pas terminée encore. Mais elle devait céder enfin aux coups répétés que lui portèrent les deux habiles ministres et le grand prince dont nous allons maintenant raconter l'histoire. Cette succession non interrompue de trois hommes supérieurs, employant à assurer le succès de la même cause les qualités diverses et si remarquables que la Providence leur avait départies, ne pouvait manquer de vaincre tous les obstacles qui devaient se présenter encore.

171. LOUIS XIII (1610-1643). — RÉGENCE DE MA-

sements français dans les deux Amériques. C'est en effet du règne de Henri IV que date la colonisation de la *Guyane* et celle du *Canada*, où furent jetés (1608) les fondements de la ville de *Quebec*.

Les lettres, dont les progrès sont attestés par les noms de poètes, d'orateurs, de moralistes et d'historiens, qui conservent de nos jours encore une réputation méritée, excitèrent aussi toute la sollicitude du roi. Les savants étrangers furent attirés à Paris et magnifiquement récompensés, de nouveaux collèges furent fondés; enfin la *Bibliothèque royale*, qui était restée jusqu'alors à Fontainebleau, fut transférée à Paris et augmentée d'une foule d'ouvrages et de manuscrits précieux.

Les abus que tant de troubles et de violences avaient introduits dans l'administration de la justice furent réprimés. La vénalité des charges, que l'état des finances ne permettait pas d'abolir, fut modérée par l'institution de la *paulette*, qui rendit les offices de judicature héréditaires dans les familles, moyennant le paiement d'une somme annuelle. Le duel fut interdit sous peine de mort (1602 et 1609); la même peine menaça les banqueroutiers, et malheureusement aussi ceux qui contrevenaient aux lois rigoureuses contre la chasse, l'une des passions favorites du roi. L'histoire lui reproche encore celle du jeu et l'empire que les femmes exercèrent toujours sur lui. Mais, s'il montra à leur égard une déplorable faiblesse, il faut reconnaître du moins qu'il ne leur sacrifia jamais les grands intérêts de l'État, et que jamais non plus elles n'exercèrent aucune influence sur le choix des sages conseillers dont il eut le rare talent et le bonheur de s'entourer. Nous avons déjà nommé le grand *Sully*, le plus habile et le plus fidèle ministre qu'aucun souverain ait jamais possédé, et son coopérateur le plus actif dans l'exécution de tant de choses grandes et utiles. Ce n'est pas le moindre mérite de Henri IV que d'avoir su conserver sa confiance à ce digne ministre, en dépit de toutes les jalousies qu'excitait sa faveur; et l'histoire s'est plu à conserver un mot qui prouve de quelle considération il aimait à entourer cet ami fidèle, et quelle affection délicate il lui portait. A la fin d'une explication relative à de mensongères accusations portées contre lui, *Sully* s'était jeté aux pieds de Henri: « Relevez-vous, *Sully*, s'écria vivement le bon roi; ceux qui nous voient vont croire que je vous pardonne. » — Au nom de *Sully*, il faut ajouter, parmi ceux qui illustrèrent le règne de Henri IV, ceux du chan-

celier *Sillery* et du président *Jeannin*, et ceux des ministres *Bellièvre* et *Villeroy*, qui rappellent à la fois de grands talents et de grandes vertus.

Henri IV est un des princes dont l'avènement au trône a le plus enrichi le domaine de la couronne. Outre ce qui lui restait du royaume de *Navarre*, dont il réunit le titre à celui de roi de France, et que ses successeurs ont porté après lui, il lui apporta le *Béarn*, le duché d'*Albret*, les comtés de *Foix*, d'*Armagnac*, de *Bigorre*, de *Rodez*, de *Dreux*, de *Penthièvre*, de *Périgord*, de la *Haute-Marche*, qui faisaient partie de cette même souveraineté; les duchés de *Vendôme*, de *Beaumont-le-Vicomte*; les comtés de *Tarascon*, de *Marle*, de *La Fère*, et un grand nombre de terres d'une moindre importance.

## CHAPITRE CINQUIÈME.

RICHELIEU. — MAZARIN. — LOUIS XIV.

170. ÉTAT DE LA MONARCHIE. — Les règnes des trois fils de Henri II nous ont offert, dans les troubles suscités par les nouvelles idées religieuses et par l'ambition des princes, le spectacle de la réaction provoquée par l'établissement définitif de la monarchie absolue sous François I<sup>er</sup> et sous Henri II. Cette lutte, continuée pendant les premières années du règne de Henri IV, sembla se terminer, au profit du pouvoir absolu, par le triomphe de ce prince, qui monta sur le trône par droit de conquête autant que par droit de naissance. Son assassinat et les troubles qui le suivirent prouvèrent cependant que la résistance n'était pas terminée encore. Mais elle devait céder enfin aux coups répétés que lui portèrent les deux habiles ministres et le grand prince dont nous allons maintenant raconter l'histoire. Cette succession non interrompue de trois hommes supérieurs, employant à assurer le succès de la même cause les qualités diverses et si remarquables que la Providence leur avait départies, ne pouvait manquer de vaincre tous les obstacles qui devaient se présenter encore.

171. LOUIS XIII (1610-1643). — RÉGENCE DE MA-

**RIE DE MÉDICIS.** — *Mes amis*, disait Henri IV à quelques seigneurs mécontents de son administration, *quand vous ne m'aurez plus, vous connaîtrez ce que je valais*. Les désordres qui suivirent sa mort prématurée ne le révélèrent que trop. L'assassinat de Henri IV livrait le trône à un enfant de neuf ans, et le gouvernement à une femme d'un esprit trop au-dessous de son ambition, et « qui ne fut peut-être pas assez surprise ni assez affligée de la mort funeste d'un de nos plus grands rois. » (HÉNAULT). Le jour même de l'assassinat, le duc d'Épernon, son complice peut-être, se rendit au parlement, escorté des gardes françaises et suisses, et portant la main sur son épée : « Elle est encore dans le fourreau, dit-il d'un air menaçant : mais il faudra qu'elle en sorte, si l'on n'accorde pas dans l'instant à la reine un titre qui lui est dû selon l'ordre de la nature et de la justice. » C'est ainsi que le titre de régente fut décerné sans délibération à Marie de Médicis. Son administration fut le règne des plus vils intrigants. Dominée par une Italienne nommée Léonore Galigai, sa sœur de lait, elle donna toute sa confiance au mari de cette femme, le Florentin *Concini*, plus connu sous le nom de maréchal d'Ancre. Sully et tous les autres ministres de Henri IV furent renvoyés du conseil, où domina bientôt en maître ce maréchal de France, qui n'avait jamais assisté à un combat. Irrités de sa fortune scandaleuse, le prince de Condé et plusieurs autres princes et grands seigneurs se retirèrent de la cour (1614), et la régente, pour éviter une nouvelle guerre civile, se vit contrainte de prodiguer aux mécontents les gouvernements les plus considérables et de convoquer les États-généraux (octobre 1614).

**172. MAJORITÉ DU ROI.** — Louis XIII ayant atteint sa quatorzième année, fit proclamer sa majorité par le parlement (2 octobre 1614), quelques jours avant l'ouverture des États-généraux. Ces États, les derniers qui aient été assemblés sous l'ancienne monarchie avant ceux de 1789, qui la renversèrent, se composaient de cent quarante députés du clergé, cent trente-deux de la noblesse et cent quatre-vingt-douze du tiers-état. Réunis dans les circonstances les plus favorables au développement des libertés nationales, ils perdirent le temps en vaines disputes de préséance, en réclamations, restées inutiles, contre les impôts existants et contre la fureur des duels, enfin à la rédaction de longs cahiers de doléances qui demeurèrent également sans résultat. Cinq mois après leur réunion,

ils se séparèrent (24 mars 1615), sans avoir même donné satisfaction aux grands, qui reprirent les armes. Le roi se vit donc réduit à acheter leur soumission par de nouveaux sacrifices. Quelques années plus tard (1617), le maréchal d'Ancre, après avoir abusé pendant sept ans d'un crédit sans bornes, fut assassiné avec l'approbation de Louis XIII, qui lui donna pour successeur un obscur gentilhomme nommé *de Luynes*. Celui-ci avait gagné les bonnes grâces du jeune roi en dressant pour lui des pies-grièches à prendre des moineaux. Cet homme, *qui ne savait pas ce que pesait une épée*, comme disait le duc de Mayenne, reçut celle de connétable (1621) : mais peu de mois après, une violente maladie emporta ce nouveau favori, « qui, en quatre ans, dit un historien, avait mis plus de biens et de charges dans sa maison que le maréchal d'Ancre, contre lequel on avait tant crié. »

Ces onze années d'une mauvaise administration avaient remis la France dans l'état déplorable d'où l'avait tirée Henri IV. Trente millions amassés par Sully avaient été dissipés; la reine-mère, brouillée avec son fils, avait été enfermée par ses ordres dans le château de Blois, d'où elle fut délivrée par le duc d'Épernon, toujours prêt à braver les lois et l'autorité; enfin les réformés, inquiétés dans l'exercice de leur culte, s'étaient soulevés (1621), et une nouvelle guerre religieuse avait commencé à désoler la France, quand arriva la mort du duc de Luynes, suivie bientôt de l'entrée dans les conseils du roi (4 mai 1624) de l'un des plus célèbres ministres qui aient jamais existé.

**173. MINISTÈRE DE RICHELIEU.** — Ce ministre, dont le nom devait éclipser celui du prince sous le règne duquel il gouverna la France, était Armand du Plessis *de Richelieu*, d'abord évêque de Luçon, et promu depuis quelque temps (septembre 1622) à la dignité de cardinal, en récompense des services qu'il avait rendus, et surtout de l'habileté avec laquelle il avait conduit les négociations auxquelles donnèrent lieu les mécontentements des princes et les nouvelles intrigues de la reine-mère, qui s'était une seconde fois brouillée et raccommodée avec son fils. Appelé au ministère au milieu des circonstances les plus difficiles, il trouva dans son génie les moyens de triompher de tous les obstacles. Au dehors, l'influence toujours croissante de la maison d'Autriche devenait de plus en plus menaçante : au dedans, les divisions religieuses et les troubles suscités par l'ambition des grands con-

tinuaient à paralyser complètement l'action de la puissance publique, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. « Je puis dire avec vérité, écrivait Richelieu à Louis XIII, que les huguenots partagent l'État avec votre majesté, que les grands se conduisent comme s'ils n'étaient vos sujets, et les plus puissants gouverneurs des provinces, comme s'ils étaient souverains en leur charge. » Dès qu'il eut pris en main le pouvoir, toute sa politique se réduisit à trois points principaux; savoir: abaisser la trop puissante maison d'Autriche, réduire les protestants d'un côté, et de l'autre les grands, à l'impuissance de troubler la France. Afin de mieux suivre la marche de Richelieu dans l'exécution de ce triple projet, nous exposerons séparément ce qui se rapporte à chacune de ces trois grandes résolutions, suivies avec constance pendant dix-huit années, en faisant observer toutefois que le cardinal sut presque toujours les mener de front. L'indication des dates de tous les événements remarquables suffira pour établir l'ordre dans lequel les faits divers se sont succédé.

174. GUERRE CONTRE LES PROTESTANTS. — L'assassinat de Henri IV, que les protestants regardaient toujours, malgré son abjuration, comme leur protecteur contre la haine que leur portaient les catholiques, renouvela toutes leurs alarmes. Portés à la révolte par les rivalités de ceux qui se disputèrent le pouvoir pendant les premières années du règne de Louis XIII, ils avaient, comme nous l'avons dit, repris les armes (1621). Les places fortes, que Henri IV avait en l'imprudence de leur laisser pour leur sûreté, facilitaient leur résistance et leur permettaient de se considérer comme une puissance au milieu de l'État. Une assemblée composée des principaux chefs, et réunie à *La Rochelle*, qu'ils regardaient comme leur capitale, avait même rêvé l'établissement en France d'une république protestante divisée en huit cercles, dont elle avait déjà nommé tous les gouverneurs. Cependant la ville de *Saint-Jean d'Angély* et plusieurs autres leur furent enlevées par le roi, et la paix de Montpellier (1622) ne laissa entre leurs mains que les deux places de la Rochelle et de Montauban. Richelieu, arrivé au pouvoir, dut bientôt les combattre à son tour (1625). Ils se soulevèrent au moment même où le ministre, décidé à recommencer la lutte contre la maison d'Autriche, venait de porter la guerre en Italie. Ne voulant pas avoir à la soutenir au dedans et au dehors tout à la fois, il fit la paix avec tout le monde (1626), se réservant

de profiter de cette paix même pour achever la ruine des huguenots, et ajournant ses projets contre la maison d'Autriche jusqu'au moment où il les aurait entièrement écrasés. Il se montra donc peu difficile sur les conditions d'une paix qu'il ne comptait pas observer longtemps. Par le traité conclu avec eux (3 février 1626), les protestants conservèrent tous les avantages dont ils étaient en possession, et qui leur furent même garantis par l'Angleterre. Une rupture avec cette puissance fit recommencer la guerre plus promptement que le cardinal ne l'avait projeté (juillet 1627). Cependant déjà ses mesures étaient prises pour s'emparer de La Rochelle. Décidé à renverser ce boulevard du protestantisme en France, il se rend lui-même sous ses murs avec le jeune roi (nov. 1627). Cette ville prolongea toutefois près d'une année sa résistance, grâce aux avantages de sa situation au milieu de marais qui en défendaient l'approche et au fond d'un petit golfe qui lui permettait de recevoir par mer les secours de l'Angleterre. Convaincu de l'impossibilité de s'en emparer tant que subsisteraient ses communications avec la mer, Richelieu les ferma à l'aide d'une digue jetée en travers du golfe et regardée encore de nos jours comme un ouvrage gigantesque. En vain les flottes anglaises s'efforcèrent-elles d'arrêter les travaux et de rompre la digue; en vain les Rochellois réduits à leurs propres forces, mais soutenus par le courage héroïque de leur maire Guiton, opposèrent-ils à toutes les attaques une constance et des efforts inouïs; réduits par la famine à cinq mille de vingt-six mille qu'ils étaient au commencement du siège, ils furent contraints de se rendre (30 octobre 1628) et de livrer leurs armes. Toutes les fortifications qui défendaient la ville du côté de la terre furent rasées et tous les privilèges de la commune abolis. Les réformés, atterrés par ce terrible échec, n'opposèrent plus qu'une faible résistance: de toutes les places qui leur restaient, Montauban seule tenait encore, lorsque le traité d'Alais (28 juin 1629) mit enfin un terme aux guerres de religion. Ce traité assurait aux protestants le libre exercice de leur culte; mais toutes leurs forteresses leur étaient enlevées, leurs assemblées étaient supprimées et tous leurs privilèges abolis; en un mot, ils avaient cessé de former un État dans l'État. Les grands, que la défaite des protestants privait de leurs plus puissants auxiliaires, allaient bientôt en ressentir le contre-coup; mais des soins plus pressants préoccupèrent d'abord le vainqueur des huguenots.

**175. ABAISSEMENT DE LA MAISON D'AUTRICHE.** — Libre de tourner contre l'étranger toutes les forces de la France, Richelieu, qui, dès la première année de son ministère, avait attaqué l'Autriche dans ses possessions en Italie, résolut de poursuivre l'exécution du projet conçu par Henri IV d'abaisser cette puissante maison, dont l'ambition menaçait plus que jamais l'indépendance de l'Europe. L'une des branches de cette famille occupait le trône impérial et possédait la Bohême et la Hongrie avec la plus grande partie de l'Allemagne, et l'autre dominait sur l'Espagne, les Pays-Bas, la Franche-Comté et l'Amérique. Mais, au sein de l'Allemagne, l'empereur Ferdinand II avait à soutenir une guerre terrible contre les princes protestants. Richelieu, qui venait d'écraser les hérétiques en France, les aide en Allemagne de tous ses moyens; il fait plus: il va chercher dans le nord de l'Europe le roi de Suède, Gustave-Adolphe, qu'il arme en leur faveur (voir notre *Histoire Moderne*, n° 411); et, quand ce jeune héros eut trouvé la mort au milieu de son triomphe, sur le champ de bataille de *Lutzen* (16 novembre 1632), Richelieu suscita un nouvel ennemi à l'Espagne et à l'Autriche, en faisant entrer dans la ligue contre la maison d'Autriche la Hollande, à laquelle il promit le partage des Pays-Bas. Malgré quelques revers partiels, cette guerre avait mis au pouvoir de la France, à l'époque de la mort de Louis XIII, l'Artois, Sedan, la Lorraine, l'Alsace, la forteresse de Pignerol, l'une des clefs de l'Italie, le Roussillon et la plus grande partie de la Catalogne. De plus, la révolte du Portugal, qui s'était séparé de l'Espagne pour se constituer en royaume indépendant, avait encore diminué la puissance des ennemis de la France. Le plan de Richelieu se trouvait donc déjà accompli en partie au moment où commença le règne de Louis XIV.

**176. LES GRANDS RÉDUITS A L'OBÉISSANCE.** — L'exécution de ses projets contre les protestants et la maison d'Autriche n'avait pas distrahit Richelieu d'une troisième entreprise, à laquelle il n'attachait pas une moindre importance. A la faveur des querelles religieuses, la féodalité, représentée par les seigneurs qui entouraient le trône, tentait un dernier effort pour ressaisir son influence; mais, réduite à l'impuissance d'agir à force ouverte, c'était par un mépris hautain des lois de l'État et par des complots dirigés contre tous ceux qui exerçaient le pouvoir, qu'elle manifestait ses projets ambitieux. L'arrivée de Richelieu au ministère suscita de nouvelles conspirations :

il les punit avec une inflexible rigueur. Le comte de Chalais, convaincu d'être entré dans un complot contre la vie du ministre, est décapité (1626), et le cardinal se fait donner une compagnie de gardes pour sa sûreté. Deux autres gentilshommes des plus illustres, qui avaient cru pouvoir enfreindre impunément les lois contre le duel, sont exécutés en place de Grève (1627). La reine-mère, irritée de se voir réduite à plier sous un ministre dont elle a fait la fortune, et Gaston, duc d'Orléans, frère du roi, qui portait une haine violente au cardinal, sont forcés, en punition de leurs intrigues contre lui, à quitter le royaume. Ce fut la *journée des dupes* (10 novembre 1630). Pour avoir pris part à ces intrigues, le maréchal de Marillac, illustré par quarante années de services rendus à son pays, est arrêté au milieu de son armée, condamné sur de vagues accusations, et décapité (mai 1632). Le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, qui avait pris les armes, à la sollicitation de Gaston, pour seconder un complot tramé par ce prince avec les Espagnols, est fait prisonnier au combat de *Castelnaudary*, condamné à mort comme coupable de haute trahison, et exécuté (octobre 1632). Le supplice de cet illustre et dernier représentant de la féodalité apprit à la noblesse que le rang le plus élevé ne serait plus un asile pour ceux qui tenteraient de s'appuyer sur l'étranger afin de porter le trouble dans l'État. Enfin la condamnation de Cinq-Mars, favori du roi, qui avait essayé de supplanter le ministre, et de son ami, le jeune de Thou, exécutée (12 septembre 1642) trois mois seulement avant la mort du redoutable ministre, prouve avec quelle jalousie il retint le pouvoir jusqu'à ses derniers moments. Louis XIII, qui ne l'aimait pas, eut du moins la sagesse de lui conserver sa confiance, malgré toutes les intrigues de ses ennemis; mais on ne s'étonne pas qu'il ait vu sans chagrin (4 décembre 1642) la mort d'un ministre dont le joug lui pesait. « Richelieu, dit Montesquieu, fit jouer à son monarque le second rôle dans la monarchie et le premier dans l'Europe: il avilit le roi, mais il illustra le règne. » Richelieu fit plus encore; il voulut se survivre à lui-même, en léguant, en quelque sorte, à son prince un successeur capable de continuer son œuvre; mais Louis XIII eut à peine le temps de l'apprécier. Déjà gravement malade à l'époque de la mort de Richelieu, il le suivit dans la tombe cinq mois après (14 mai 1643).

**177. INSTITUTIONS ET CRÉATIONS DIVERSES.** — Les ins-

titutions de la France reçurent peu de développements pendant ce règne tout consacré à faire triompher de grandes combinaisons politiques; mais nous devons mentionner une ordonnance (1641) qui complétait le système politique de Richelieu. Par cette ordonnance, le roi, qui vint en personne la faire enregistrer, rappelait aux parlements « qu'ils n'avaient été établis que pour rendre la justice; il leur faisait en conséquence très-expresses inhibitions et défenses de prendre à l'avenir connaissance d'aucunes affaires qui peuvent concerner l'État, administration et gouvernement d'icelui; déclarait nuls toutes délibérations et arrêts qui pourraient être rendus à l'avenir contre cet ordre; ordonnait que tous les édits qu'il enverrait à ses cours sur le gouvernement et administration de l'État fussent publiés et enregistrés, sans que le Parlement en prit même connaissance; permettait seulement de déduire les difficultés que pourraient présenter ceux qui regarderont les finances, mais non d'y apporter aucune modification; et, si le roi ne jugeait pas à propos d'y rien changer, ordonnait qu'ils fussent enregistrés toute affaire cessante. » Afin d'ôter au Parlement l'envie de résister à cet acte, qui le dépouillait d'un pouvoir usurpé, il est vrai, mais que la nation pouvait regarder comme sa dernière sauvegarde, le roi déclara qu'il supprimait les charges d'un président et de quatre conseillers qui s'étaient signalés récemment par leur opposition. L'acte qui enlevait ainsi violemment à la magistrature son inamovibilité était le digne complément de toutes les mesures tyranniques employées par Richelieu pour établir le despotisme sur les derniers vestiges des libertés nationales.

Ces violences dirigées contre les cours judiciaires indiquent assez quelles garanties pouvait offrir aux accusés l'administration de la justice. Livrés à des commissions extraordinaires, ils n'avaient aucune chance d'échapper à la mort, si la politique du ministre exigeait leur supplice. Le nom du conseiller *Laubardemont*, qui accepta l'odieuse commission de faire brûler vif le curé de Loudun, *Urbain Grandier*, accusé de sortilège (1634), est devenu pour les juges vendus au pouvoir la plus sanglante injure.

L'attention de l'historien se reporte plus volontiers sur les encouragements accordés aux sciences et aux lettres par Richelieu, qui fonda l'*Académie Française*, l'établissement du *Jardin des Plantes*, et qui rétablit la *Sorbonne*, dont il choisit l'église pour le lieu de sa sépulture. Ce fut lui aussi qui fit bâtir le *Palais-Cardinal*, nommé *Palais-Royal* depuis la do-

nation que le cardinal en fit au roi par son testament. On peut citer encore, parmi les monuments de ce règne, la statue élevée sur le pont Neuf à Henri IV.

L'érection du siège épiscopal de *Paris* en archevêché date aussi du règne de Louis XIII (20 octobre 1622). C'est à cette époque enfin que vivait *Vincent de Paul*, que son immense charité et ses vertus ont fait mettre par l'église au nombre des saints. Plusieurs des institutions de cet illustre bienfaiteur de l'humanité, et particulièrement celle des sœurs de la Charité, se rapportent au règne de Louis XIII. L'établissement des Enfants-Trouvés, qui fut aussi une des créations de ce vénérable apôtre de la charité chrétienne, fut fondé seulement dans les premières années du règne de Louis XIV (1648).

173. **MINISTÈRE DE MAZARIN.** — Le soir même de la mort de Richelieu, Louis XIII avait appelé à son conseil le cardinal Mazarin, prélat italien, qui avait passé du service du pape à celui du roi de France. Ami et confident de Richelieu, chargé de ses missions les plus difficiles, Mazarin se trouvait naturellement appelé à continuer le système politique de son prédécesseur; mais c'était le renard succédant au lion. Doué d'une finesse et d'une habileté peu communes, d'un sens exquis et d'une admirable pénétration, Mazarin comprit combien il lui importait de ne point accepter le funeste héritage de toutes les haines que Richelieu laissait après lui. Prévoyant la mort du roi, qui ne pouvait tarder longtemps, et comprenant que c'était pour la prochaine minorité qu'il lui importait de se ménager le pouvoir, il ne négligea rien pour se réconcilier avec tous les ennemis de la cour. Un caractère conciliant, un esprit fécond en expédients, des formes douces et polies lui permirent de tenter avec succès une difficile entreprise, savoir, de calmer les passions en servant d'intermédiaire entre les partis. Il voulut détendre tous les ressorts, tout adoucir, gagner partout de la reconnaissance, et cependant ne causer aucune secousse, n'amener aucun brusque changement de système. Cette politique habile lui réussit complètement, et lorsque arriva la mort de Louis XIII, il se trouva prêt à se charger seul du pouvoir, qu'il avait jusque-là partagé avec deux secrétaires d'État.

179. **LOUIS XIV (1643-1715).** — Le successeur de Louis XIII, son jeune fils, Louis XIV, n'avait pas cinq ans lorsqu'il monta sur le trône, qu'il devait occuper soixante-

douze ans. C'est le règne le plus long et le plus rempli dont l'histoire fasse mention. D'après le testament de Louis XIII, le prince de Condé devait être le chef du conseil de régence pendant la minorité du roi ; mais le Parlement défera la régence à la reine-mère, Anne d'Autriche, comme il l'avait donnée à Marie de Médicis. Ce droit, que s'était ainsi deux fois arrogé le Parlement, n'était pas la moins importante des usurpations législatives par lesquelles ce corps, qui s'appelait le *tuteur des rois*, essaya, comme nous le verrons, d'établir pendant la minorité de Louis XIV une sorte de *monarchie parlementaire*. Le cardinal Mazarin, qui eut l'adresse de gagner toute la confiance et même toutes les affections de la régente, réussit à se faire déclarer par elle premier ministre, malgré toutes les intrigues du parti des *Importants*, composé de quelques seigneurs, à la tête desquels figurait un petit-fils de Henri IV, le duc de Beaufort, qui avait aussi l'ambition de gouverner l'État.

Tandis que ces intrigues s'agitaient à la cour, la guerre se continuait contre l'Empire et l'Espagne. Le règne du nouveau roi fut inauguré par de brillantes victoires. Cinq jours après son avènement (19 mai 1643), la glorieuse bataille de *Rocroy* fut gagnée sur les Espagnols par un jeune héros, le duc d'Enghien, âgé de vingt-deux ans seulement, et si célèbre depuis sous le nom de *grand Condé*. Cette victoire et celles de *Fribourg* (1644), de *Nordlingen* (1645), et de *Lens* (1648), toutes remportées par le grand Condé, amenèrent (24 octobre 1648) les traités célèbres de *Munster* et d'*Osnabruck*, appelés aussi la *paix de Westphalie*. (Voir notre *Histoire Moderne*, n° 112.) La destruction de la prépondérance exclusive de la maison d'Autriche et d'importantes modifications opérées dans le nombre et dans les limites des divers États établirent en Europe le *système d'équilibre*, qui fait encore la base de la politique actuelle. Ce traité, qui a mérité ainsi le surnom de *Code des nations*, conserva à la France l'*Alsace*, les *Trois-Évêchés* et les forteresses de *Philippbourg*, de *Brisach* et de *Pignerol*, regardées comme les clefs de l'Allemagne et du Piémont. Mais ce qui lui fut plus utile encore que ces agrandissements de territoire, ce fut l'immense accroissement de son influence morale en Europe, juste récompense de la persévérance et de l'habileté avec lesquelles son gouvernement avait poursuivi l'exécution du hardi projet de Henri IV et de Richelieu. L'Espagne ne voulut pas accéder aux traités de Westphalie, et continua la guerre, qui dura

encore onze années par suite des troubles survenus dans l'intérieur de la France, où l'Espagne trouva, comme au temps de la Ligue, ses plus utiles auxiliaires.

**180. GUERRE DE LA FRONDE.**— Quelque habile que fût l'administration du cardinal Mazarin, les ambitions déçues et sa qualité d'étranger, qui le rendait odieux au peuple, ne pouvaient manquer de lui susciter de grandes difficultés. La création de quelques charges nouvelles et de nouveaux impôts sur les denrées qui entraient dans Paris (1647) donna lieu aux premières discussions graves entre la cour et le Parlement, qui, cessant de s'occuper du soin de rendre la justice, se mit à la tête du parti politique opposé au cardinal. C'est alors que fut tenté l'établissement de cette *monarchie parlementaire*, qui, « dans son règne d'un moment, eut pour magistrat Matthieu Molé, pour prélat le cardinal de Retz, pour héroïne la duchesse de Longueville, pour héros populaire le beau duc de Beaufort, surnommé le *Roi des Halles*, et pour généraux Condé et Turenne. Mais cette monarchie neutre, qui n'était ni la monarchie absolue, ni la monarchie tempérée des États, cette monarchie qui paraissait entre l'une et l'autre, qui ne voulait ni la servitude ni la liberté, qui n'aspirait qu'au renversement d'un ministre fin et habile, cette monarchie, à la suite de quelques princes brouillons et factieux, passa vite. Louis XIV, devenu majeur, entra au parlement avec un fouet, sceptre et symbole de la monarchie absolue, et les Français furent mis à l'attache pour cent cinquante ans. » (CHATEAUBRIAND.)

La lutte entre la cour et le Parlement, entre les *Mazarins*, qui soutenaient le cardinal, et les *Frondeurs*, qui attaquaient son administration, dura cinq années (1648-1653), pendant lesquelles les deux partis se combattirent par des bons mots et des railleries autant au moins que par les armes. L'arrestation, par ordre de la reine, du vieux conseiller Broussel et de deux autres membres du Parlement, devint le signal de la guerre. Le peuple de Paris, qui voyait en eux ses défenseurs, se souleva en leur faveur. Des barricades furent dressées, le jour même où l'on chantait le *Te Deum* pour la victoire de Lens (26 août 1648). La cour s'enfuit à Saint-Germain et trouva un défenseur dans le grand Condé : les Parisiens et le Parlement avaient pour eux le maréchal de Turenne, le duc de Beaufort, le duc de la Rochefoucauld, et Gondy, neveu et coadjuteur de l'archevêque de Paris. La lutte se continua avec

des succès variés. Ceux de la Fronde furent dus surtout aux secours qu'elle reçut des Espagnols. Nous indiquerons seulement, parmi les principaux événements de cette guerre : le siège de Paris par Condé (1649), suivi bientôt du *traité de Rueil*, qui apaisa un instant les troubles de la Fronde ; l'arrestation (1650) du prince de Condé, rentré par ce traité en grâce avec la cour, à laquelle il ne tarda pas à se rendre odieux par suite des prétentions exagérées que lui inspiraient ses services ; son alliance (1652) avec l'Espagne, que Turenne abandonna pour rentrer dans le parti de la reine ; les savantes campagnes (pendant les années 1652 et 1653) de ces deux généraux, qui, l'un à la tête des troupes royales, et l'autre à la tête des Espagnols et d'une portion des Frondeurs, se poursuivent et se combattent jusque dans le faubourg Saint-Antoine ; enfin les deux retraites du cardinal Mazarin (1651 et 1652), deux fois appelé par la reine. Son second rappel fut suivi de son triomphe sur tous ses ennemis, qui termina la guerre de la Fronde (1653). Les seigneurs qui s'étaient alliés à la bourgeoisie s'emparèrent à leur profit du mouvement commencé par elle, en changèrent le caractère et le firent avorter. « Au lieu d'être une tentative du peuple pour obtenir des garanties de liberté, la Fronde ne fut plus que la dernière campagne de l'aristocratie contre la royauté. » (LAVALLÉE.) Cependant toutes les ambitions n'étaient pas satisfaites. Condé resta uni aux Espagnols, qui l'avaient nommé leur généralissime, et continua les hostilités ; mais Turenne l'obligea (1654) à lever le siège d'Arras, et, quatre ans après (1658), il gagna sur lui la célèbre bataille des *Dunes*, près de Dunkerque, qui amena (1659) la signature de la *paix des Pyrénées*. Elle confirma la réunion à la France de la plus grande partie de l'Artois et de plusieurs forteresses importantes sur la frontière des Pays-Bas. Le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse devait sceller la réconciliation des deux cours. — Ce traité si utile pour la France fut le dernier acte remarquable de la politique habile de Mazarin, qui mourut deux ans après (1661), laissant, dit-on, une fortune de cinquante millions.

181. GOUVERNEMENT DE LOUIS XIV. — Après la mort du cardinal Mazarin, les chefs des diverses administrations se présentèrent devant le roi et lui demandèrent à qui ils devaient s'adresser désormais pour les affaires de l'État. — *A moi*, répondit le jeune monarque, qui ne tarda pas à prou-

ver la vérité de cet augure prononcé par Mazarin, qu'il y avait en lui de l'étoffe pour faire quatre rois et un honnête homme. Doué d'une volonté forte, qui imprima à son règne un caractère tout spécial, il gouverna en effet par lui-même jusqu'à sa mort ; mais il sut s'entourer de coopérateurs habiles. Parmi ses ministres, les deux plus célèbres furent Colbert et Louvois. Le premier, fils d'un marchand de laines de Reims, fut nommé (1661) contrôleur général des finances, à la place du surintendant Fouquet, condamné à une détention perpétuelle pour ses exactions. Colbert opéra dans les finances une foule de réformes importantes, et, tout en réalisant sur les impôts des réductions considérables, il porta de trente-deux à quatre-vingt-treize millions les sommes qui entraient annuellement dans le trésor de l'État. À l'aide de ces ressources, il créa une marine de cent vaisseaux de guerre ; le port de *Dunkerque* fut acheté de l'Angleterre, moyennant une somme de quatre millions (1662) ; les frontières du nord et de l'est de la France furent couvertes d'une triple ligne de places fortifiées par Vauban, le plus habile ingénieur qui ait jamais existé. Une part importante de ces travaux revient au second ministre de Louis XIV, Louvois, fils et successeur du ministre Letellier. Ce fut Louvois qui organisa ces redoutables armées qui devinrent la terreur de l'Europe, et qui ont porté si haut la gloire de la France ; ce fut lui qui le premier réunit, pour le service des troupes, des magasins de vivres et d'habillements ; par ses soins aussi, de nouveaux arsenaux furent créés, et une nombreuse artillerie hérissa les remparts de toutes nos places de guerre. Tels furent les fondements de cette puissance qui permit à Louis XIV de braver l'Europe entière.

Dans ses relations avec les gouvernements étrangers, Louis XIV montra, dès le premier moment, avec quelle jalousie hautaine il saurait maintenir la France dans le rang auquel l'avaient élevée en Europe les premières victoires de son règne. L'Espagne et la cour de Rome furent contraintes à d'humiliantes réparations pour des insultes faites à ses ambassadeurs. L'envoi à l'empereur Léopold d'un corps de troupes auxiliaires, qui prit part à une brillante victoire remportée sur les Turcs, et celui d'une flotte dans la Méditerranée, pour réprimer les pirateries des corsaires africains, apprirent à ces peuples barbares eux-mêmes à respecter le nom de la France.

182. GUERRE CONTRE L'ESPAGNE ET LA HOLLANDE.

— Une entreprise bien plus importante éveilla bientôt l'ambition de Louis XIV. Son beau-père, Philippe IV, roi d'Espagne, venait de mourir. Louis, qui réclamait inutilement depuis longtemps une somme de cinq cent mille francs promise en dot à sa femme, soutint que cette princesse devait, en vertu d'un prétendu droit de *dévolution*, hériter d'une partie des biens de son père, et réclama à ce titre la possession des *Pays-Bas espagnols*. Appuyant aussitôt ses prétentions par les armes, il fit (1667) la conquête des Pays-Bas et de la Franche-Comté. Cet accroissement de puissance effraya les Hollandais. Oubliant les services que Louis XIV leur avait rendus tout récemment, en les secourant dans une guerre qu'ils avaient eue à soutenir contre l'Angleterre, ils forment contre lui, avec cette même Angleterre et la Suède, une *triple alliance*, qui força le roi de France à conclure (1668) la paix d'*Aix-la-Chapelle*, par laquelle il rend la Franche-Comté, mais conserve la Flandre, que la France a toujours gardée depuis cette époque.

Ce traité avait laissé dans le cœur de Louis XIV le vif désir de se venger des Hollandais, qui se vantaient orgueilleusement d'avoir arrêté dans sa marche ce brillant soleil (1) : « Mes pères ont su les élever, s'écriait le grand roi, blessé dans sa vanité ; je saurai les détruire. » Pour y parvenir, il détache de leur alliance la Suède et l'Angleterre ; puis il franchit le Rhin à la tête d'une armée de cent vingt mille hommes, commandés, sous ses ordres, par Condé, Turenne, Vauban, Luxembourg et Louvois. La Hollande implore la paix ; mais le roi lui fait des conditions si dures, qu'elle préfère, plutôt que de les accepter, s'ensevelir sous les flots, en perçant les digues qui la défendent contre l'irruption de l'Océan. L'ambition toujours croissante de Louis XIV alarme alors l'Europe, et arme contre la France tous les peuples qui l'avaient naguère aidée dans sa lutte contre l'Autriche. Attaqué à la fois par l'Espagne, par l'Empereur et par les princes de l'Allemagne, Louis XIV fait face partout. Tandis qu'il va en personne achever la conquête de la Franche-Comté et prendre *Besançon* (15 et 21 mai 1674), Condé livre en Flandre, au prince d'Orange (11 août 1674), la fameuse bataille de *Senefse*, qui reste indécise, malgré quatorze heures d'une lutte acharnée et la mort de vingt-

(1) Louis XIV avait pris pour emblème un soleil : les Hollandais firent frapper une médaille où l'on voyait Josué arrêtant le soleil, avec ces mots pour exergue : *In conspectu meo stetit sol*.

sept mille combattants. Turenne se signale sur les bords du Rhin par deux savantes campagnes (1674 et 1675), malheureusement suivies de la mort de ce grand capitaine, tué à Saltzbach en visitant une batterie (27 juillet 1675). Son armée, consternée de la mort de celui que tous les soldats appelaient leur père, repassait les Vosges, lorsque le vieux Condé, tout accablé qu'il était d'infirmités, vint en prendre le commandement, et couronna par une habile et dernière campagne une vie glorieuse, qu'il alla finir sous les beaux ombrages de Chantilly.

L'année suivante (1676), Duquesne remporta dans la Méditerranée les brillantes victoires navales d'*Agosta*, où le célèbre amiral hollandais Ruyter perdit la vie, et de *Palerme*, où il anéantit les flottes réunies de l'Espagne et de la Hollande. Enfin deux brillantes campagnes dans lesquelles s'illustrèrent les élèves de Turenne et de Condé, Luxembourg, Créqui, Schomberg, et qui eurent pour résultat la prise de Valenciennes, de Cambrai, la brillante victoire de Cassel, gagnée par le duc d'Orléans, frère du roi (1677), l'expulsion des ennemis de la Flandre, de la Lorraine et de l'Alsace, l'invasion des Pays-Bas et des provinces allemandes de la rive droite du Rhin, et la victoire navale remportée par le comte d'Estrées à *Tabago*, dans les Antilles, déterminèrent les Hollandais à signer (11 août 1678) la paix de *Nimègue*, à laquelle accédèrent bientôt les Espagnols, l'Empereur et les princes allemands. Les traités conclus avec ces puissances laissèrent à la France la Franche-Comté et un assez grand nombre de places en Flandre et sur les bords du Rhin. Leur exécution amena de nouvelles difficultés. Les prétentions exagérées de Louis XIV, les innombrables usurpations décrétées par les *Chambres de réunion*, qu'il créa (1679) pour déterminer les limites des concessions faites à la France par les derniers traités, la prise de *Strasbourg* et de *Cassel*, une nouvelle invasion des Pays-Bas, couronnée par la prise de l'importante forteresse de Luxembourg (1683), faillirent armer de nouveau l'Europe contre lui ; mais la trêve de *Ratisbonne*, conclue pour vingt ans (1684), mit fin à ces contestations.

### 185. NOUVELLE GUERRE CONTRE L'EUROPE COALISÉE.

— Au lieu de vingt années, la trêve de Ratisbonne en dura quatre à peine. Plusieurs causes amenèrent cette nouvelle rupture. La première fut le désir qu'avait Louis XIV d'empêcher le prince d'Orange, qui gouvernait la Hollande sous le

nom de stathouder, de détrôner le roi d'Angleterre Jacques II, allié de la France. Il ne parvint cependant pas à lui conserver sa couronne, et ne put que lui offrir, en échange, une généreuse hospitalité. Cependant la conduite de Louis XIV, dans cette circonstance, prouva qu'il n'avait pas abandonné les prétentions qui excitaient à juste titre les alarmes de toutes les puissances; et l'incendie du Palatinat (1689) souleva de nouveau contre lui l'Europe tout entière. Malheureuse au début de cette lutte nouvelle, la France, dont les finances commençaient à s'épuiser, fit encore une fois d'héroïques efforts, et bientôt ses armes furent victorieuses. Le maréchal de Luxembourg, l'élève de Condé, le *tapissier de Notre-Dame*, dont il couvrit les voûtes de drapeaux arrachés à l'ennemi, remporta en Flandre les glorieuses victoires de *Fleurus* (1<sup>er</sup> juillet 1690), de *Steinkerque* (3 août 1692) et de *Nerwinde* (28 juillet 1693); le maréchal de Catinat gagna en Italie les batailles de *Staffarde* (18 août 1690) et de *la Marsaille* (4 octobre 1693); la marine française eut aussi sa réputation sous le commandement de Jean Bart, fils d'un pêcheur de Dunkerque, qui parvint au grade de chef d'escadre et s'immortalisa par son intrépidité, et sous le vice-amiral de Tourville, qui ne put cependant triompher à *la Hougue* (29 mai 1692) d'une flotte anglaise et hollandaise deux fois plus forte que la sienne; mais il vengea ce revers (17 juin 1693), par la victoire navale du cap *Saint-Vincent*, sur les côtes du Portugal. Cet échec, qui coûta aux Anglais et aux Hollandais plus de quarante millions, n'était rien encore en comparaison des dommages immenses que faisaient éprouver au commerce ennemi les corsaires français, et particulièrement ceux de Saint-Malo, qui en neuf ans prirent 262 vaisseaux de guerre et 3380 navires marchands. Malgré ces succès, la guerre se prolongea plusieurs années encore, et se termina (20 septembre 1697) par le traité de *Ryswick*, qui laissait à la France l'Artois, le Roussillon, la Franche-Comté et la ville de Strasbourg.

**184. GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE.** — Pendant les stipulations relatives au traité de Ryswick, les puissances qui y prirent part ne s'étaient point fait scrupule de régler entre elles le partage de la future succession d'un prince encore vivant et le plus puissant de ceux entrés dans la coalition. « Le roi d'Espagne Charles II, vieillard à trente-neuf ans et sans enfants, quoique marié deux fois, traînait une vie ago-

nisante au milieu des intrigues ardentes qui se croisaient autour de son lit de mort pour sa succession. » (LAVALLÉE.) Sans s'inquiéter des désirs de la nation espagnole ni de son roi, la France, la Hollande et l'Angleterre signèrent à la Haye (1698), pour le partage de la monarchie espagnole, un premier traité, remplacé dix-neuf mois après (mai 1700) par un second, qui appelait avec la France deux princes allemands à cette royale curée. Mais la nation espagnole, furieuse de se voir ainsi partagée sans son aveu, éclata en murmures qui retentirent jusqu'aux oreilles du prince moribond. Vingt-huit jours avant sa mort (arrivée le 1<sup>er</sup> novembre 1700), il signa un testament par lequel il instituait pour son héritier le duc d'Anjou, petit-fils de sa sœur Marie-Thérèse et de Louis XIV. *Il n'y a plus de Pyrénées*, dit Louis en embrassant le jeune prince, qui fut proclamé roi par les Espagnols sous le nom de Philippe V, et reconnu en cette qualité par la plupart des puissances de l'Europe. Mais Louis XIV profita de cette circonstance pour faire occuper par une armée les Pays-Bas espagnols, et souleva ainsi de nouveau contre lui l'Europe effrayée de son ambition.

Cependant les premières années de cette lutte nouvelle sont encore glorieuses pour la France; mais ses finances, mal administrées depuis la mort de Colbert (1683), se trouvent épuisées; ses meilleurs généraux sont morts, et elle n'en a que de médiocres ou d'incapables à opposer à l'habile prince Eugène et au célèbre Anglais Marlborough. La défaite de *Hochstett* (13 août 1704) coûte à la France trente mille de ses vieux guerriers, et tout ce qu'elle avait conquis au delà du Rhin; celle de *Ramillies* (23 mai 1706) lui enlève les Pays-Bas; celle de *Turin* (7 septembre 1706) chasse les Français de l'Italie. Ces revers, toutefois, sont entremêlés de quelques succès, et les triomphes d'un second d'Estrées et de Duguay-Trouin vengent la marine française de l'échec de la *Hougue*. Mais l'horrible disette occasionnée par le rigoureux hiver de 1709, qui anéantit toutes les productions de la terre, et la funeste journée de *Malplaquet* (11 septembre 1709), forcent Louis XIV humilié à demander la paix aux Hollandais. Ils lui imposent les plus dures conditions, et exigent qu'il se charge lui-même de renverser du trône d'Espagne son petit-fils. — *Puisqu'il faut faire la guerre*, répond le vieux roi, *j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfants*. Un nouvel effort est tenté. La victoire de *Villaviciosa*, remportée en Espagne par le duc de Vendôme (10 décembre 1710), raffermi le trône de

Philippe V, qui repose, pendant la nuit qui suit la bataille, sur un lit formé avec les étendards pris sur l'ennemi, le plus beau lit sur lequel souverain eût jamais couché, suivant l'expression de Vendôme. L'année suivante (23 septembre 1711), Duguay-Trouin ruine le commerce du Portugal, en s'emparant de Rio-Janeiro malgré l'artillerie de ses forts. Cependant le prince Eugène n'était qu'à quelques marches de distance de Paris. Louis XIV envoie contre lui sa dernière armée, et dit à Villars, en lui en donnant le commandement : *S'il vous arrivait malheur, je ramasserai tout ce qui me restera de troupes, et j'irai faire un dernier effort avec vous, et périr ensemble ou sauver l'Etat.* La victoire de Villars à Denain (24 juillet 1612) sauva la patrie, et la paix fut signée à Utrecht (6 avril 1712) sans déshonneur pour la France. La destruction du port de *Dunkerque* en était la seule condition pénible; mais la succession d'Espagne était assurée à Philippe V, qui dut seulement renoncer à tous ses droits à la couronne de France, comme ses frères renoncèrent à tous ceux qu'ils pourraient jamais avoir à lui succéder en Espagne. Le royaume y gagna de n'avoir plus à se défendre du côté des Pyrénées, et de pouvoir porter toutes ses forces sur les frontières de l'est et du nord.

**135. AFFAIRES DE RELIGION.** — Les affaires religieuses tiennent une place importante dans le règne de Louis XIV; nous mentionnerons seulement : 1° les discussions avec le Saint-Siège, qui amenèrent la *Déclaration de 1682*; 2° la *Révocation de l'Édit de Nantes*; 3° l'affaire du *Quietisme*; et 4° enfin la querelle du *Jansénisme*.

Les contestations qui s'élevèrent entre le roi et le pape eurent pour cause première l'extension que Louis XIV voulut donner au droit de *régale*, c'est-à-dire au droit qu'avait le roi de jouir des revenus des sièges épiscopaux vacants et de nommer à certains bénéfices. Ces premières contestations déterminèrent Louis XIV à convoquer une assemblée du clergé de France, qui rédigea (1682) une *déclaration* dans laquelle les représentants de l'Église gallicane, après avoir reconnu comme placée au-dessus de toute atteinte la primauté de saint Pierre et des pontifes romains ses successeurs, instituée par Jésus-Christ, formulèrent quatre articles contenant en substance : 1° que le pape et que toute l'Église même n'ont aucune autorité sur le temporel des rois; 2° que le concile général est au-dessus du pape; 3° que l'usage de la puissance

apostolique doit être réglé par les canons, et que les libertés de l'Église gallicane doivent demeurer inébranlables; 4° que le pape a la principale part dans les questions de foi; mais que cependant son jugement n'est pas irréformable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne. Ces propositions, vivement attaquées par la cour de Rome, furent victorieusement défendues par le grand Bossuet.

Le soin jaloux avec lequel Louis XIV maintenait l'indépendance de la couronne contre les prétentions du Saint-Siège ne diminuait en rien son zèle pour la religion. Il le poussa même jusqu'à un aveuglement bien funeste, en révoquant (1685) l'édit de Nantes rendu par Henri IV en faveur des protestants, auxquels il avait accordé le libre exercice de leur culte (voir le n° 166). Cédant à de fatales influences, et surtout au conseil que lui en donnèrent le vieux ministre Lottelier, Louvois et le père la Chaise, son confesseur, il se laissa entraîner à signer l'édit qui interdisait formellement aux réformés tout exercice de leur religion, même dans les maisons particulières. Tous les ministres du culte protestant furent bannis du royaume; mais défense fut faite aux autres religieux de sortir de France, sous peine des galères. Cependant plus de cinq cent mille réformés quittèrent le sol français, afin de se soustraire aux violences exercées, dans les provinces où le calvinisme conservait de nombreux sectateurs, par les soldats envoyés pour appuyer de leurs armes les prédications des missionnaires catholiques (dragonnades). Ils transportèrent en Allemagne, en Angleterre et en Hollande, le siège de leur industrie. « La France, disait à cette occasion la reine Christine de Suède, est comme un pauvre malade à qui l'on a coupé bras et jambes pour le guérir d'un mal qu'un peu de patience et de douceur aurait entièrement dissipé. »

Deux querelles religieuses, celle du *Quietisme* et celle du *Jansénisme*, agitèrent encore les esprits sous le règne de Louis XIV. La première, qui fit briller du plus grand éclat l'érudition et la merveilleuse fécondité des deux plus illustres prélats de l'Église française, Fénelon, archevêque de Cambrai, et Bossuet, évêque de Meaux, son redoutable adversaire, se termina (1699) par la condamnation, en cour de Rome, du livre des *Maximes des Saints*, publié par Fénelon. Ce vertueux évêque donna un noble exemple de la soumission due par tout chrétien au chef de l'Église, en annonçant lui-même en chaire et en ratifiant sa propre condamnation.

La querelle du *Jansénisme* n'eut une solution ni aussi facile

ni surtout aussi prompte. Né d'une discussion sur l'accord de la grâce et de la liberté qui s'était élevée entre le jésuite espagnol Molina et Jansénius, évêque d'Ypres, le jansénisme avait trouvé en France un assez grand nombre de partisans. Les plus zélés, qui protestaient en même temps de leur horreur pour toute hérésie, furent les illustres solitaires et les savants religieux de la maison de *Port-Royal*, les Pascal, les Arnauld, les Nicolle, les de Sacy. Le père Quesnel, l'un d'eux, ayant publié des *Reflexions morales*, dans lesquelles les jésuites, ennemis du jansénisme, crurent retrouver une partie des opinions de Jansénius, antérieurement condamnées par le Saint-Siège, les jansénistes furent dénoncés au roi, qui, sur les instances de son confesseur, le jésuite Letellier, successeur du père la Chaise, ordonna la destruction de *Port-Royal* (1709), et obtint du pape Clément XI (1713) la fameuse bulle *Unigenitus*, qui condamnait cent une propositions du livre du père Quesnel. Acceptée par une partie du clergé français, cette bulle fut repoussée par une autre partie, à la tête de laquelle se trouvait le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Plus tard, néanmoins, ce prélat et la plus grande partie des autres opposants finirent par se soumettre à la décision de Rome, en signant la bulle *Unigenitus*; mais la querelle se prolongea au delà du règne de Louis XIV, dont elle avait troublé les dernières années.

**188. DERNIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XIV ; SES RÉSULTATS.** — Tout semblait en effet se réunir pour attrister les derniers moments du grand roi. Aux malheurs de la guerre, aux querelles intestines, vinrent se joindre pour lui les pertes domestiques les plus cruelles : le dauphin, son fils, élève de Bossuet ; son petit-fils, le duc de Bourgogne, élève de Fénelon, qui donnait les plus belles espérances ; l'épouse de ce jeune prince et l'ainé de leurs fils ; enfin le duc de Berri, le plus jeune des petits-fils du roi, enlevés coup sur coup, l'avaient précédé dans la tombe, qui engloutit ainsi, en moins de quatre ans, quatre générations royales. Louis XIV, sur son lit de mort, se fit amener le jeune dauphin, fils du duc de Bourgogne, qui allait lui succéder : *Mon enfant*, lui dit-il, *vous allez être un grand roi. Ne m'imités pas dans le goût que j'ai eu pour la guerre. Tâchez d'avoir la paix avec vos voisins... Tâchez de soulager vos peuples, ce que je suis assez malheureux de n'avoir pu faire.* Le grand roi n'avait que trop mérité le reproche qu'il se faisait ainsi à lui-même. Les

pays qui entourent la France, et surtout le Palatinat du Rhin, avaient été horriblement dévastés par la guerre, et la dette de l'État s'élevait, à la mort de Louis XIV, à deux milliards soixante-deux millions. Une partie de cette dette énorme provenait, il est vrai, des dilapidations commises dans les finances depuis la mort de Colbert et des dépenses considérables occasionnées par la construction du château de *Versailles* et d'une foule d'autres monuments dont s'honore aujourd'hui la France. Parmi ceux qui méritent toute notre admiration, il faut citer l'*Hôtel des Invalides*, où les guerriers qui ont prodigué leur sang pour la patrie trouvent un asile assuré pour leur vieillesse, et le *canal royal* du Languedoc, qui, en unissant l'Océan à la Méditerranée, ouvrit une voie nouvelle au commerce. — Nommons encore la maison de *Saint-Cyr*, fondée pour l'éducation des filles de gentilshommes sans fortune, et qui eut pour directrice la célèbre madame de Maintenon.

Louis XIV a mérité le nom de *Grand* que lui donnèrent ses contemporains, par les efforts heureux qu'il fit pour joindre aux triomphes militaires tous les autres genres de gloire. Prince guerrier, il révéla à la France le secret de sa force, en prouvant qu'elle pouvait se rire des ligueurs de l'Europe jalouse : législateur, il rendit sur la procédure civile et sur la procédure criminelle, sur le commerce, sur la marine et sur l'esclavage, des ordonnances que leur sagesse a fait adopter dans la plupart des États de l'Europe. Créateur d'une foule d'institutions propres à favoriser l'extension du commerce, il établit les *Compagnies des Indes orientales et occidentales*, augmenta et multiplia les colonies de la France, accorda la franchise aux ports de Marseille et de Dunkerque, établit dans l'intérieur d'importantes manufactures, et favorisa toutes les industries. Protecteur éclairé des lettres et des arts enfin, il leur accorda les nobles encouragements qui ont fait éclore tous les chefs-d'œuvre auxquels le siècle de Louis XIV doit d'avoir été mis au nombre des grands siècles littéraires. Tous les noms illustres qui appartiennent à ce grand règne ont été réunis par un éloquent orateur dans le tableau suivant :

« Ce monarque, dit-il, eut à la tête de ses armées Turenne, Condé, Luxembourg, Catinat, Créqui, Boufflers, Montesquiou, Vendôme et Villars ; Château-Regnault, Duquesne, Tourville, Duguay-Trouin commandaient ses escadres ; Colbert, Louvois, Torcy étaient appelés à ses conseils ; Bossuet, Bourdaloue, Massillon lui annonçaient ses devoirs ; son premier sénat avait Molé et Lamoignon pour chefs, Talon et

d'Agnesseau pour organes ; Vauban fortifiait ses citadelles ; Riquet creusait ses canaux ; Perrault et Mansard construisaient ses palais, Puget, Girardon, le Poussin, le Sueur et le Brun les embellissaient ; le Nôtre dessinait ses jardins ; Corneille, Racine, Molière, Quinault, la Fontaine, la Bruyère. Boileau éclairaient sa raison et amusaient ses loisirs ; Montausier, Bossuet, Beauvilliers, Fénélon, Huet, Fléchier, l'abbé de Fleury élevaient ses enfants. C'est avec cet auguste cortège de génies immortels que Louis XIV, appuyé sur tous ces grands hommes qu'il sut mettre et conserver à leur place, se présente aux regards de la postérité. » (MAURY.)

« A ce beau côté de Louis XIV il y a un vilain revers. Ce prince, qui fit notre patrie, pour l'administration, la force extérieure, les lettres et les arts, à peu près ce qu'elle est demeurée, écrasa le reste des libertés publiques, viola les privilèges des provinces et des cités, posa sa volonté pour règle, enrichit ses courtisans de confiscations odieuses. Il ne lui vint pas même en pensée que la liberté, la propriété, la vie de ses sujets, ne fussent pas à lui... Dans les idées du temps, ou plutôt dans les idées formées par Louis XIV, cela ne choquait point... mais ce que l'on ne sentait point alors, les générations suivantes le sentirent ; l'impression du despotisme resta, et quand Louis XIV eut cessé de vivre, on en voulut à ce roi d'avoir usurpé à son profit la dignité de la nation. »

(CHATEAUBRIAND.)

## CHAPITRE SIXIÈME.

LOUIS XV ET LOUIS XVI.

**187. AVÈNEMENT DE LOUIS XV (1715-1774) ; RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS.** — La mort du grand dauphin, fils de Louis XIV, et du vertueux duc de Bourgogne, son petit-fils, appela à recueillir la succession du grand roi son arrière-petit-fils, faible enfant de cinq ans, d'une santé chancelante, mais dont l'existence n'en devenait que plus chère à la nation, consternée de la mort successive de tant de princes de la maison royale. Le duc d'Orléans, neveu de Louis XIV et premier prince du sang, était appelé par sa naissance à exercer la régence pendant la minorité du jeune roi ; mais Louis XIV,

tout en appréciant ses brillantes qualités et son courage, n'avait pu s'empêcher d'être effrayé des désordres de sa conduite. Il avait donc établi par son testament un conseil de régence, à la tête duquel il s'était contenté de placer son neveu. Le lendemain de la mort du roi, le duc d'Orléans, jaloux de faire valoir son droit et de posséder le pouvoir, eut recours au Parlement, qui saisit avec empressement l'occasion de se venger de la nullité politique à laquelle il avait été réduit, en cassant le testament d'un prince si absolu pendant sa vie. Le duc d'Orléans, déclaré seul régent du royaume, récompensa le Parlement de sa déférence en lui rendant le droit, dont il était privé depuis quarante-deux ans, de faire des remontrances sur tous les actes du pouvoir dont l'enregistrement lui serait demandé.

La France, qui jouit pendant cette régence du calme le plus profond, avantage si rare pendant les minorités, n'aurait eu qu'à se louer de l'arrêt rendu par le Parlement en faveur du duc d'Orléans, si la cour du régent, encouragée par ses funestes exemples, ne fût devenue une école de dépravation qui n'eut malheureusement que trop d'influence sur les mœurs publiques. Entouré de compagnons de débauches qui se faisaient honneur du titre de *roués*, le régent choisit pour premier ministre le plus infâme de tous, *Dubois*, fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde, qui joignait aux plus honteux désordres l'effronterie la plus cynique, et qui y mit le comble en se faisant donner le chapeau de cardinal.

Dans les relations extérieures, la régence du duc d'Orléans fut généralement marquée par une politique habile. Pour déjouer les projets du ministre d'Espagne, l'ambitieux cardinal Albéroni, qui voulait faire rendre à la monarchie espagnole les provinces qu'elle avait perdues, il forma avec l'Angleterre, l'Autriche et la Hollande, le traité de la *quadruple alliance* (1718), suivi bientôt d'une guerre qui força Philippe V à renvoyer son ministre et à adhérer aux principes arrêtés par les quatre puissances. Le mariage projeté du roi avec une fille de ce prince, âgée alors (1722) de quatre ans à peine, devait resserrer l'alliance des deux familles royales.

Louis XV ayant atteint sa majorité (1723), la fit déclarer par le Parlement. Cet événement mit fin à la régence, mais non à l'administration du duc d'Orléans, que le roi conserva pour premier ministre. Il ne le fut que neuf mois. La mort, qui venait de frapper le cardinal Dubois (août 1723), l'atteignit lui-même vers la fin de la même année (décembre 1723).

d'Agnesseau pour organes ; Vauban fortifiait ses citadelles ; Riquet creusait ses canaux ; Perrault et Mansard construisaient ses palais, Puget, Girardon, le Poussin, le Sueur et le Brun les embellissaient ; le Nôtre dessinait ses jardins ; Corneille, Racine, Molière, Quinault, la Fontaine, la Bruyère. Boileau éclairaient sa raison et amusaient ses loisirs ; Montausier, Bossuet, Beauvilliers, Fénélon, Huet, Fléchier, l'abbé de Fleury élevaient ses enfants. C'est avec cet auguste cortège de génies immortels que Louis XIV, appuyé sur tous ces grands hommes qu'il sut mettre et conserver à leur place, se présente aux regards de la postérité. » (MAURY.)

« A ce beau côté de Louis XIV il y a un vilain revers. Ce prince, qui fit notre patrie, pour l'administration, la force extérieure, les lettres et les arts, à peu près ce qu'elle est demeurée, écrasa le reste des libertés publiques, viola les privilèges des provinces et des cités, posa sa volonté pour règle, enrichit ses courtisans de confiscations odieuses. Il ne lui vint pas même en pensée que la liberté, la propriété, la vie de ses sujets, ne fussent pas à lui... Dans les idées du temps, ou plutôt dans les idées formées par Louis XIV, cela ne choquait point... mais ce que l'on ne sentait point alors, les générations suivantes le sentirent ; l'impression du despotisme resta, et quand Louis XIV eut cessé de vivre, on en voulut à ce roi d'avoir usurpé à son profit la dignité de la nation. »

(CHATEAUBRIAND.)

## CHAPITRE SIXIÈME.

LOUIS XV ET LOUIS XVI.

**187. AVÈNEMENT DE LOUIS XV (1715-1774) ; RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS.** — La mort du grand dauphin, fils de Louis XIV, et du vertueux duc de Bourgogne, son petit-fils, appela à recueillir la succession du grand roi son arrière-petit-fils, faible enfant de cinq ans, d'une santé chancelante, mais dont l'existence n'en devenait que plus chère à la nation, consternée de la mort successive de tant de princes de la maison royale. Le duc d'Orléans, neveu de Louis XIV et premier prince du sang, était appelé par sa naissance à exercer la régence pendant la minorité du jeune roi ; mais Louis XIV,

tout en appréciant ses brillantes qualités et son courage, n'avait pu s'empêcher d'être effrayé des désordres de sa conduite. Il avait donc établi par son testament un conseil de régence, à la tête duquel il s'était contenté de placer son neveu. Le lendemain de la mort du roi, le duc d'Orléans, jaloux de faire valoir son droit et de posséder le pouvoir, eut recours au Parlement, qui saisit avec empressement l'occasion de se venger de la nullité politique à laquelle il avait été réduit, en cassant le testament d'un prince si absolu pendant sa vie. Le duc d'Orléans, déclaré seul régent du royaume, récompensa le Parlement de sa déférence en lui rendant le droit, dont il était privé depuis quarante-deux ans, de faire des remontrances sur tous les actes du pouvoir dont l'enregistrement lui serait demandé.

La France, qui jouit pendant cette régence du calme le plus profond, avantage si rare pendant les minorités, n'aurait eu qu'à se louer de l'arrêt rendu par le Parlement en faveur du duc d'Orléans, si la cour du régent, encouragée par ses funestes exemples, ne fût devenue une école de dépravation qui n'eut malheureusement que trop d'influence sur les mœurs publiques. Entouré de compagnons de débauches qui se faisaient honneur du titre de *roués*, le régent choisit pour premier ministre le plus infâme de tous, *Dubois*, fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde, qui joignait aux plus honteux désordres l'effronterie la plus cynique, et qui y mit le comble en se faisant donner le chapeau de cardinal.

Dans les relations extérieures, la régence du duc d'Orléans fut généralement marquée par une politique habile. Pour déjouer les projets du ministre d'Espagne, l'ambitieux cardinal Albéroni, qui voulait faire rendre à la monarchie espagnole les provinces qu'elle avait perdues, il forma avec l'Angleterre, l'Autriche et la Hollande, le traité de la *quadruple alliance* (1718), suivi bientôt d'une guerre qui força Philippe V à renvoyer son ministre et à adhérer aux principes arrêtés par les quatre puissances. Le mariage projeté du roi avec une fille de ce prince, âgée alors (1722) de quatre ans à peine, devait resserrer l'alliance des deux familles royales.

Louis XV ayant atteint sa majorité (1723), la fit déclarer par le Parlement. Cet événement mit fin à la régence, mais non à l'administration du duc d'Orléans, que le roi conserva pour premier ministre. Il ne le fut que neuf mois. La mort, qui venait de frapper le cardinal Dubois (août 1723), l'atteignit lui-même vers la fin de la même année (décembre 1723).

Louis lui donna pour successeur le duc de Bourbon-Gondé, prince aussi faible qu'altier, qui ne tarda pas à s'attirer l'animadversion générale. La jeune infante d'Espagne avait été amenée en France depuis trois ans pour être fiancée au roi ; mais celui-ci lui préféra Marie Leckzinska, fille du roi de Pologne détrôné, Stanislas Leckzinski, et renvoya l'infante à son père (1725). Philippe V, irrité de l'affront fait à sa fille, déclara la guerre à Louis XV. Ainsi la France, troublée dans son administration intérieure, avait encore à soutenir une guerre étrangère, quand Louis XV exila le duc de Bourbon (1726), et supprima le titre de *premier ministre*.

**188. MINISTÈRE DU CARDINAL DE FLEURY.** — En abolissant le titre de *premier ministre*, Louis XV avait déclaré vouloir gouverner par lui-même ; mais cette tâche était au-dessus de ses forces, et il choisit immédiatement pour *principal ministre* son ancien précepteur, l'abbé de Fleury, auquel il fit donner le chapeau de cardinal, et dont les soixante-treize ans n'avaient pas refroidi l'ambition. Il sut du moins la justifier par une administration habile, toute paternelle, et dont la sagesse aurait cicatrisé les plaies de l'État, si le désordre des finances (voir le n° 191) n'eût depuis longtemps creusé l'abîme dans lequel devait s'engloutir la monarchie. Le vieux ministre sut du moins, par sa prudence, par son désintéressement et son économie, éloigner les dangers qui la menaçaient.

Son habileté arrêta aussi (1727) les hostilités qu'avait fait éclater le renvoi de l'infante d'Espagne, et prépara les succès obtenus par la France dans la guerre entreprise par Louis XV contre l'empereur d'Allemagne, Charles VI, dans l'intérêt de son beau-père Stanislas Leckzinski, rappelé au trône de Pologne. Cette guerre, soutenue avec gloire, en Allemagne, par le maréchal de Berwick, qui fut tué au siège de Philippsbourg, et en Italie par Villars et par les maréchaux de Coigny et de Broglie, se termina (1738) par le traité de *Vienne*, qui donna au roi Stanislas, en échange de la Pologne, la *Lorraine* et le *Barrois*. Après la mort de ce prince, ces provinces devaient être réunies à la France, et compléter ainsi les conquêtes du règne de Louis XIV. — La guerre venait de se rallumer en Allemagne, lorsque la mort frappa (1743) le cardinal de Fleury, qui avait conservé jusqu'à sa quatre-vingt-dixième année toutes les facultés qu'exigeaient les soins du gouvernement.

**189. GUERRE EN ALLEMAGNE.** — La guerre qui venait

d'éclater (1741) fut la plus glorieuse du règne de Louis XV. Elle eut pour cause les contestations qui s'élevèrent, au sujet de la succession de l'empereur Charles VI, entre sa fille l'archiduchesse Marie-Thérèse et l'électeur de Bavière. La France s'étant, ainsi que la Suède et l'Espagne, déclarée pour ce dernier, eut à soutenir, avec les Espagnols, les Suédois et les Bavaurois, une lutte redoutable contre l'Autriche, l'Angleterre, la Sardaigne et la Russie. Louis XV pénétra, à la tête d'une nombreuse armée, dans les Pays-Bas, autrichiens, où le maréchal de Saxe, le plus habile de ses généraux, remporta la fameuse victoire de *Fontenoy* (11 mai 1745), suivie de la conquête des Pays-Bas. En parcourant le champ de bataille de Fontenoy, couvert de quinze mille ennemis tués et d'un nombre considérable de blessés, Louis XV dit au Dauphin, qui l'accompagnait : « Méditez sur cet affreux spectacle, mon » fils ; qu'il vous apprenne à ne pas vous jouer de la vie de vos » sujets et à ne jamais prodiguer leur sang dans des guerres » injustes. Qu'on ait soin de tous les Français blessés comme » de mes enfants, ajouta-t-il ; qu'on prenne soin même des » ennemis. » Belles paroles qui justifient le titre de *Bien-Aimé*, que les Français avaient décerné à ce prince l'année précédente, pendant la maladie qui avait failli le conduire au tombeau, et qui fit éclater dans toute la France la vive affection qu'on lui portait. De nouvelles victoires remportées à *Rocoux* (11 octobre 1746) et à *Laufeld* (2 juillet 1747) par le maréchal de Saxe, et la prise, après une héroïque défense, des forteresses de *Berg-op-Zoom* et de *Maestricht*, forcèrent les ennemis à demander la paix, qui fut signée à *Aix-la-Chapelle* (18 octobre 1748). Les brillants succès obtenus dans cette guerre se trouvèrent compensés par la destruction de la marine française aux désastreux combats du *cap Finistère* et de *Belle-Ile*, et par un énorme accroissement de la dette publique.

Quelques années seulement séparèrent cette guerre glorieuse de la fatale *Guerre de sept ans*, qui embrasa l'Europe entière, et qui porta à l'ancienne monarchie, humiliée à la fois sur terre et sur mer, un coup dont elle ne devait pas se relever. La première rupture eut pour cause des contestations de peu d'importance, qui s'élevèrent (1755) entre la France et l'Angleterre, au sujet de leurs possessions respectives dans l'Amérique septentrionale. Bientôt après, des intrigues de cour entraînèrent la France dans une alliance avec l'Autriche la Russie et la Saxe, contre le roi de Prusse, Frédéric II, que

ses brillantes qualités et ses victoires ont fait appeler le *Grand Frédéric*. L'Angleterre et le Hanovre entrèrent dans son alliance. La cour de Louis XV, où régnaient la corruption et l'intrigue, ne sut opposer que des généraux incapables à cet habile capitaine, qui gagna sur le maréchal de Soubise (6 novembre 1757) la funeste bataille de *Rosbach*. Elle coûta la vie à dix mille Français, et fut bientôt suivie des défaites de *Crevelt* (1758) et de *Minden* (1759). Dans le même temps, l'Angleterre achevait de détruire notre marine, et nous enlevait toutes nos colonies en Amérique, en Asie et en Afrique. Au milieu de tant de désastres, trop rarement compensés par quelques succès, nous trouvons à citer, pour l'honneur de la France, l'héroïque dévouement du brave *d'Assas* (1760). Saisi par les Hanovriens, qui allaient surprendre le camp des Français, il voit toutes leurs baïonnettes croisées sur sa poitrine et prêts à le percer s'il dit un seul mot. Fidèle à son devoir, il s'écrie : *A moi, Auvergne ! ce sont les ennemis*, et tombe percé de mille coups ; mais par ce dévouement sublime, il sauve l'armée française. Enfin, après avoir encore continué la guerre pendant trois ans, au moyen de l'alliance qu'il conclut avec l'Espagne sous le nom de *Pacte de famille*, Louis XV signa (18 février 1763) le traité de *Paris*, qui abandonnait à l'Angleterre le Canada avec les contrées voisines et le Sénégal. Par ces acquisitions et par la destruction presque complète de notre marine, la domination de l'Angleterre sur toutes les mers se trouva désormais assurée.

**190. DÉSORDRE DES FINANCES.** — Ces désordres, qui ruinaient la puissance de la France à l'extérieur, achevaient en même temps d'épuiser ses finances, dont le désordre remontait aux dernières années du règne de Louis XIV. Le récit des événements occasionnés par ces embarras financiers n'est pas la partie la moins importante de l'histoire du règne de Louis XV. La dette qui lui avait été léguée par son prédécesseur était hors de toute proportion avec les revenus de l'État. Elle s'élevait, comme nous l'avons dit, à deux milliards soixante-deux millions, qui portaient quatre-vingt-dix millions d'intérêt. A peine investi du pouvoir, le duc d'Orléans chercha les moyens d'alléger un si lourd fardeau. Des poursuites dirigées contre les financiers qui, sous le règne précédent, s'étaient enrichis par leurs exactions, amenèrent une réduction de cent trente-sept millions, sans diminuer beaucoup les embarras de l'État. Ce fut alors que le régent adopta (1716) un système

financier proposé par un aventurier écossais nommé *Law* (on prononce *Lass*). Au moyen de la création d'une banque et d'un *papier-monnaie* qui devait être reçu comme du numéraire, il promettait de rembourser les dettes de l'État, d'augmenter le revenu et de diminuer les impôts. A la banque d'escompte de *Law* fut jointe une compagnie de commerce ayant pour objet de mettre en valeurs les pays situés sur les rives du *Mississipi* (Louisiane) et du *Sénégal*, qu'on annonçait comme contenant d'immenses richesses ; le privilège exclusif du commerce avec la Chine et les Indes devait encore augmenter considérablement les bénéfices de l'entreprise, et par conséquent, des porteurs du papier-monnaie de *Law*. La nation tout entière, partageant les illusions du régent, accueillit ce système avec un aveugle enthousiasme ; l'émission du papier-monnaie s'éleva à des sommes immenses ; mais les bénéfices promis ne se réalisèrent pas, et (1720) une honteuse banqueroute plongea dans la misère et le désespoir un grand nombre de familles. L'administration économe du cardinal de *Fleury* et une légère augmentation dans les revenus publics, seul résultat utile du système de *Law*, permirent à l'habile cardinal de supporter le fardeau des charges de l'État. Mais les guerres d'Allemagne et surtout les désastres de celle de *Sept-Ans*, joints aux prodigalités insensées du roi, avaient rendu le mal presque sans remède, lorsque le contrôle général des finances fut confié à l'abbé *Terray*, qui le conserva pendant les cinq dernières années du règne de Louis XV (1769-1774). L'administration de ce ministre, qu'on a résumée par ces mots : *Vol, au nom du roi, de l'argent de tous ses sujets*, ne fut en effet qu'un épouvantable brigandage, qu'une banqueroute reproduite sous toutes les formes : diminution des arrérages de tous les effets royaux, réduction des pensions payées par l'État, spoliation des grandes compagnies commerciales et même des tontines où les classes peu aisées déposaient leurs économies, réduction des rentes de l'hôtel de ville de Paris. Cette *banqueroute générale faite en détail*, comme l'avait conseillé le maréchal de *Saxe*, la création d'un impôt sur toutes les charges publiques, et le monopole du commerce des grains, qui causa dans toutes les provinces des souffrances inouïes, ne suffirent pourtant pas à rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, dont l'excédant annuel s'élevait encore à plus de vingt-cinq millions et demi, quand la mort du roi amena la retraite de l'abbé *Terray*.

**191. EXPULSION DES JÉSUITES.** — Les embarras finan-

ciers n'étaient pas le seul mal qui travaillait la France à l'intérieur. Les querelles religieuses qui s'étaient élevées à l'occasion du Jansénisme se perpétuèrent sous le règne de Louis XV. Persécutés par le haut clergé et par les Jésuites, les Jansénistes étaient soutenus par le Parlement. Une tentative d'assassinat dirigée par un scélérat nommé *Damiens* contre la personne même du roi, qui fut blessé d'un coup de poignard (5 janvier 1757), devint un nouveau sujet de querelle entre les deux partis; ils s'accusèrent mutuellement, mais sans pouvoir le prouver, d'avoir armé le bras de l'assassin, qui fut puni du plus affreux supplice. Les parlements, ennemis déclarés des Jésuites, ne cessaient, de leur côté, de les poursuivre avec acharnement. Enfin, ayant gagné à leur parti la marquise de Pompadour, qui exerçait un empire absolu sur l'esprit du roi, ils parvinrent à faire signer à Louis XV (1764) l'ordonnance qui chassait de France tous les membres de la Compagnie de Jésus. Quelques années plus tard (1773), le pape Clément XIV prononça l'abolition de cette société. « Quand on chassa les Jésuites, leur existence n'était plus dangereuse à l'état; on punit le passé dans le présent; cela arrive souvent parmi les hommes. Les *Lettres Provinciales* avaient ôté à la compagnie sa force morale. » (CHATEAUBRIAND.) — La société des Jésuites a été rétablie par le pape Pie VII, au commencement du dix-neuvième siècle.

192. FIN DU RÈGNE DE LOUIS XV. — L'expulsion des Jésuites avait signalé la puissance des parlements. Ces derniers avaient trouvé un auxiliaire dans le duc de Choiseul, ministre habile, dont l'administration fut marquée par plusieurs actes utiles à la France. Nous ne parlerons pas de la réunion de la *Lorraine*, préparée par Fleury, et accomplie sous le ministère de Choiseul (1766) par la mort du roi Stanislas; mais nous devons citer l'acquisition de la *Corse*, cédée (1768) l'année qui précéda la naissance de Napoléon, par la république de Gènes, à la charge de la conquérir sur les habitants armés pour défendre leur indépendance. Il ne fallut pas moins de deux ans pour triompher de leur résistance (1769). C'est encore au duc de Choiseul que la France dut une meilleure organisation des corps de l'artillerie et du génie, des développements importants donnés à nos colonies dans les Antilles, et à notre marine, qui, en moins de sept ans, répara toutes ses pertes, et put se montrer, sous le règne de Louis XVI, aussi formidable que jamais.

Cependant à la marquise de Pompadour, protectrice du duc de Choiseul, avait succédé une nouvelle favorite, sortie de la classe la plus abjecte de la société. M<sup>me</sup> du Barry se vengea des justes mépris de toute la cour en faisant exiler le premier ministre (1770). La même disgrâce devait atteindre bientôt les parlements, dont Choiseul s'était toujours montré le protecteur. Depuis le commencement du règne de Louis XV, ces cours souveraines, et surtout le parlement de Paris, avec lequel tous les autres prétendaient ne former qu'un seul et même corps, travaillaient à faire revivre la monarchie parlementaire, et s'étaient ainsi attiré l'inimitié de la cour. Le chancelier *Maupéou* devint l'exécuteur de ses vengeances. Après une lutte très-vive et très-opiniâtre, Maupéou fit dissoudre le parlement, en exila tous les membres (1771), qu'il remplaça par des hommes dévoués à ses caprices, et osa se vanter d'*avoir tiré la couronne de la poudre du greffe*.

Mais des actes de violence ne pouvaient rendre à cette couronne un éclat qui chaque jour se ternissait davantage. Avilie au dedans par la banqueroute, dont elle acceptait l'odieuse complicité, la royauté l'était aussi au dehors par le partage de la Pologne, dont elle restait spectatrice indifférente. En apprenant cette grande iniquité politique, Louis XV s'était contenté de dire : « Si le duc de Choiseul était encore ministre, il n'en serait point ainsi. » La nation n'avait plus rien à attendre de ce prince, devenu méprisable aux yeux de tous par la conduite scandaleuse qu'il continua sans pudeur jusqu'au terme de sa vie. La multitude, en troublant ses obsèques par de sanglants outrages proférés contre sa mémoire, le punit ainsi d'avoir si mal payé la vive affection que la France lui avait témoignée trop longtemps.

Pendant que le prince et la cour non moins dépravée qui l'entourait se plongeaient dans les plus infâmes débauches, une révolution immense s'opérait dans les esprits. Les Français, qui s'étaient soumis au despotisme glorieux de Louis XIV, ne pouvaient rester courbés sous le despotisme avilissant et ignoble des favorites de Louis XV. Les idées de liberté, comprimées depuis plusieurs siècles, s'étaient fait jour de nouveau; les philosophes et les publicistes exhumaient de la poussière, où ils étaient depuis si longtemps ensevelis, les titres imprescriptibles du genre humain. Le gouvernement lui-même avait, sans le vouloir, secondé ce grand mouvement en favorisant tout ce qui pouvait contribuer aux progrès des sciences et au développement de l'esprit. Ainsi, tandis que les collèges

étaient ouverts gratuitement à la jeunesse, et que l'École militaire était fondée pour y recevoir et pour y instruire, aux frais de l'État, cinq cents gentilshommes sans fortune, des savants étaient envoyés sous l'équateur et vers les pôles, afin de prendre les mesures propres à déterminer la forme de la terre. Et cependant il était facile de reconnaître que l'État marchait rapidement vers une dissolution prochaine et inévitable. « A voir le monarque endormi dans la volupté, des courtisans corrompus, des ministres méchants ou imbéciles, des philosophes les uns sapant la religion, les autres l'État; des nobles ou ignorants ou atteints des vices du jour; des ecclésiastiques à Paris la honte de leur ordre, dans les provinces pleins de préjugés, on eût dit une foule de manœuvres empressés à démolir un grand édifice. » (CHATEAUBRIAND.)

**193. AVÈNEMENT DE LOUIS XVI (1774-1793).** — Un prince de mœurs pures, un roi honnête homme, rempli des intentions les plus droites et les plus bienveillantes, succéda à son aïeul sur ce trône souillé par tant d'infamies; ébranlé déjà par de si violentes secousses. Une ère nouvelle sembla commencer pour la France avec le règne de Louis XVI, âgé de vingt ans à peine et marié depuis quatre ans (1770) à l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Antoinette, fille de l'immortelle Marie-Thérèse. Avide de l'amour de ses sujets, il s'empessa d'en mériter les bénédictions par la remise qu'il leur fit du droit de *joyeux avènement*, qui se payait à chaque changement de règne, par la suppression des *corvées*, qui furent converties en impôt pécuniaire; par la création du *Mont-de-Piété*, par l'abolition de la torture, qui était encore en usage dans la procédure criminelle, enfin, par le rappel des parlements exilés par Maupeou. Quelques années plus tard (1787), il rendit aux protestants la plénitude de leurs droits civils. Malheureusement, la bonté du cœur et la droiture des intentions ne suffisaient pas pour un règne qui commençait au milieu des circonstances les plus difficiles. La plus grave était l'impossibilité de faire face, avec les revenus existants, aux charges énormes de l'État. Louis XVI choisit des ministres qui méritèrent la confiance de la nation par les plans qu'ils proposèrent pour soulager la misère publique. Tels furent d'abord Turgot et Malesherbes; le premier, en supprimant les *corvées* et les droits onéreux qui gênaient l'agriculture et l'industrie, rendit la fécondité à ces deux grandes sources de la richesse des États; il créa en faveur du com-

merce une caisse d'escompte, origine de la Banque de France; enfin, par de sages réformes, il réussit à réaliser des économies au moyen desquelles il commença à payer les dettes énormes de l'État. Mais, pour parvenir à combler cet abîme, il fallait des ressources extraordinaires. Turgot, après avoir demandé la liberté du commerce des grains et l'abolition des jurandes et des maîtrises, qui devaient achever de rendre leur essor à l'agriculture et à l'industrie, proposa l'égalité de répartition des impôts, qui depuis longtemps pesaient presque exclusivement sur les classes les moins aisées. Ces plans soulevèrent contre Turgot toutes les classes privilégiées. Il fut congédié à regret par Louis XVI, qui, désolé des embarras qu'on lui suscitait de toutes parts, répétait avec douleur : « Il n'y a que moi et M. Turgot qui aimions véritablement le peuple. » Il le remplaça, dans l'administration des finances (1777), par un banquier genevois nommé *Necker*. La sage administration de ce ministre et la prudence de ses réformes commençaient à faire renaitre la sécurité, lorsque la part prise par la France à un événement qui agitait alors le monde vint compliquer les difficultés de la situation.

**194. GUERRE D'AMÉRIQUE.** — Les puissantes et riches colonies anglaises de l'Amérique du Nord, irritées des vexations multipliées qu'elles avaient eues à supporter de la part de la mère-patrie, venaient de proclamer leur indépendance (1776). Leur envoyé à Paris, Benjamin Franklin, célèbre par de grandes découvertes, détermina le gouvernement français à secourir les Américains dans leur guerre contre l'Angleterre, alors l'ennemie acharnée de la France. La sage administration du duc de Choiseul et des ministres de Louis XVI avait remis notre marine sur un pied respectable. Les succès qu'elle obtint sur mer, quoique mêlés de quelques revers, et les victoires remportées sur terre par le célèbre américain Washington, secondé par Rochambeau et la Fayette, qui commandaient les troupes françaises, décidèrent le triomphe de la cause des *Etats-Unis d'Amérique*, dont l'indépendance fut reconnue par l'Angleterre (1783). La paix fut en même temps signée entre cette dernière puissance et la France, qui recouvra une partie de ses colonies en Amérique, en Afrique et en Asie.

Ce ne fut pas pour elle le seul résultat de cette guerre. En combattant sous les drapeaux de la liberté et de l'égalité, les jeunes guerriers français s'étaient eux-mêmes pris d'un vif

enthousiasme pour ces nobles sentiments. Ils rapportèrent dans un pays en proie à un malaise insupportable ces idées républicaines dans lesquelles des esprits plus ardents que réfléchis crurent trouver le remède aux maux dont il était travaillé. Ne tenant aucun compte de l'extrême diversité des mœurs, des temps et des lieux, ils s'imaginèrent qu'il était possible d'improviser dans une vieille monarchie la constitution d'une jeune république. L'expérience leur réservait un cruel démenti; mais la France paya cette expérience du plus pur de son sang.

### 1789. ETATS-GÉNÉRAUX. — RÉVOLUTION FRANÇAISE.

— La guerre d'Amérique avait eu un résultat non moins funeste pour nos finances épuisées, que Necker ne soutenait qu'à force d'emprunts. Il fallait pourtant songer à rétablir l'équilibre, depuis longtemps rompu entre les recettes et les dépenses. Obligé d'en revenir aux plans de Turgot pour l'égalité répartition des impôts, Necker fut, comme son prédécesseur, renversé par les classes privilégiées, ennemies de toutes les réformes qu'il voulait introduire dans l'État. De Calonne, appelé à le remplacer (1783), convoqua (1787) une première *assemblée des notables*, qui le fit renvoyer. Son successeur, le cardinal de Brienne, proposa l'*impôt du timbre*; mais le Parlement refusa de l'enregistrer, et demanda la convocation des *Etats-généraux*. Ils n'avaient pas été réunis depuis l'année 1614; des difficultés s'élevèrent sur la proportion dans laquelle chacun des trois ordres devait y être représenté. Necker, rappelé au ministère (1788), réunit pour résoudre cette question une seconde assemblée des notables (1788). Enfin, après de longues discussions, les *Etats-généraux* de la nation furent convoqués à Versailles pour le 5 mai 1789, au nombre de douze cents membres, dont trois cents pour le clergé, trois cents pour la noblesse, et six cents pour le tiers-état, qui, après de longues discussions, avait obtenu que le nombre de ses représentants fût double de celui de chacun des deux autres ordres. Les trois ordres devaient former trois assemblées séparées.

A peine les *Etats-généraux* furent-ils réunis, que les plus vifs dissentiments éclatèrent dans leur sein; enfin (17 juin), les députés du tiers-état et une partie de ceux du clergé se forment en *Assemblée nationale* et se réunissent (20 juin) dans la *salle du Jeu de Paume*, où ils prononcent le serment de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la

France. En vain le roi vint-il lui-même (23 juin) ordonner à l'assemblée de se dissoudre; les députés du tiers-état demeurèrent sur leurs sièges, et lorsque, après le départ du roi, le grand-maître des cérémonies vint leur rappeler l'ordre qui leur avait été donné, Mirabeau lui répondit : *Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes.*

La révolution était commencée.

## CHAPITRE SEPTIÈME.

NOTIONS SOMMAIRES SUR LES LETTRES, LES SCIENCES, LES ARTS ET LES MONUMENTS, SUR LA LÉGISLATION ET L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, SUR L'AGRICULTURE, LE COMMERCE ET LES COLONIES, SUR LES AGRANDISSEMENTS SUCCESSIFS DE LA FRANCE DEPUIS CLOVIS.

196. LETTRES. — La littérature d'une nation se lie intimement et nécessairement au progrès de sa langue, et par conséquent au développement politique de la nation elle-même. Cette circonstance explique la lenteur des premiers progrès de la littérature française. La conquête romaine avait introduit dans les Gaules la langue latine, qui devint dès lors celle de l'administration, et bientôt après celle de la religion. Mais indépendamment de cette langue officielle et savante, il se forma, dès cette époque, une sorte de langue barbare, qui résulta du mélange des idiomes indigènes avec la langue des conquérants. Ce fut, si l'on peut s'exprimer ainsi, le premier âge de la langue *romane*. Lorsque arriva la grande invasion du quatrième et du cinquième siècle, cette langue éprouva de nouvelles modifications, par suite du mélange des idiomes teutoniques apportés par les peuples qui prirent part à cette invasion. Ces modifications durent se continuer pendant toute l'époque où la France d'outre-Rhin se trouva en rapports constants avec l'ancienne Gaule, c'est-à-dire jusqu'au démembrement définitif de l'empire carolingien. (Voir les numéros 29 et 47 de cette histoire.) A l'époque du traité de Verdun (843) la langue *romane* était devenue, comme le prouvent les circonstances mêmes de ce traité, la langue commune de la nation. Il paraît que ce fut vers cette même époque que s'établit d'une manière définitive la distinction, qui existait sans doute déjà, entre le *roman* du nord de la Gaule, où les mots d'origine teutonique se trouvaient mêlés en grand nombre, et celui de la Gaule méridionale, qui, en Provence surtout, n'était presque uniquement qu'un latin dégénéré. Pendant la durée de l'époque féodale, c'est-à-dire du dixième au quinzième siècle, la différence devint de plus en plus marquée entre le roman proprement dit, qui resta la langue du Midi, et le *roman wallon* ou vieux français, devenu la langue du Nord. On pourrait même dire qu'il se forma alors presque autant de dialectes qu'il y avait en France de provinces. Cependant la distinction entre les deux langues continua

enthousiasme pour ces nobles sentiments. Ils rapportèrent dans un pays en proie à un malaise insupportable ces idées républicaines dans lesquelles des esprits plus ardents que réfléchis crurent trouver le remède aux maux dont il était travaillé. Ne tenant aucun compte de l'extrême diversité des mœurs, des temps et des lieux, ils s'imaginèrent qu'il était possible d'improviser dans une vieille monarchie la constitution d'une jeune république. L'expérience leur réservait un cruel démenti; mais la France paya cette expérience du plus pur de son sang.

### 1789. ETATS-GÉNÉRAUX. — RÉVOLUTION FRANÇAISE.

— La guerre d'Amérique avait eu un résultat non moins funeste pour nos finances épuisées, que Necker ne soutenait qu'à force d'emprunts. Il fallait pourtant songer à rétablir l'équilibre, depuis longtemps rompu entre les recettes et les dépenses. Obligé d'en revenir aux plans de Turgot pour l'égalité répartition des impôts, Necker fut, comme son prédécesseur, renversé par les classes privilégiées, ennemies de toutes les réformes qu'il voulait introduire dans l'État. De Calonne, appelé à le remplacer (1783), convoqua (1787) une première *assemblée des notables*, qui le fit renvoyer. Son successeur, le cardinal de Brienne, proposa l'*impôt du timbre*; mais le Parlement refusa de l'enregistrer, et demanda la convocation des *Etats-généraux*. Ils n'avaient pas été réunis depuis l'année 1614; des difficultés s'élevèrent sur la proportion dans laquelle chacun des trois ordres devait y être représenté. Necker, rappelé au ministère (1788), réunit pour résoudre cette question une seconde assemblée des notables (1788). Enfin, après de longues discussions, les *Etats-généraux* de la nation furent convoqués à Versailles pour le 5 mai 1789, au nombre de douze cents membres, dont trois cents pour le clergé, trois cents pour la noblesse, et six cents pour le tiers-état, qui, après de longues discussions, avait obtenu que le nombre de ses représentants fût double de celui de chacun des deux autres ordres. Les trois ordres devaient former trois assemblées séparées.

À peine les *Etats-généraux* furent-ils réunis, que les plus vifs dissentiments éclatèrent dans leur sein; enfin (17 juin), les députés du tiers-état et une partie de ceux du clergé se forment en *Assemblée nationale* et se réunissent (20 juin) dans la *salle du Jeu de Paume*, où ils prononcent le serment de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la

France. En vain le roi vint-il lui-même (23 juin) ordonner à l'assemblée de se dissoudre; les députés du tiers-état demeurèrent sur leurs sièges, et lorsque, après le départ du roi, le grand-maître des cérémonies vint leur rappeler l'ordre qui leur avait été donné, Mirabeau lui répondit : *Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes.*

La révolution était commencée.

## CHAPITRE SEPTIÈME.

NOTIONS SOMMAIRES SUR LES LETTRES, LES SCIENCES, LES ARTS ET LES MONUMENTS, SUR LA LÉGISLATION ET L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, SUR L'AGRICULTURE, LE COMMERCE ET LES COLONIES, SUR LES AGRANDISSEMENTS SUCCESSIFS DE LA FRANCE DEPUIS CLOVIS.

196. LETTRES. — La littérature d'une nation se lie intimement et nécessairement au progrès de sa langue, et par conséquent au développement politique de la nation elle-même. Cette circonstance explique la lenteur des premiers progrès de la littérature française. La conquête romaine avait introduit dans les Gaules la langue latine, qui devint dès lors celle de l'administration, et bientôt après celle de la religion. Mais indépendamment de cette langue officielle et savante, il se forma, dès cette époque, une sorte de langue barbare, qui résulta du mélange des idiomes indigènes avec la langue des conquérants. Ce fut, si l'on peut s'exprimer ainsi, le premier âge de la langue *romane*. Lorsque arriva la grande invasion du quatrième et du cinquième siècle, cette langue éprouva de nouvelles modifications, par suite du mélange des idiomes teutoniques apportés par les peuples qui prirent part à cette invasion. Ces modifications durent se continuer pendant toute l'époque où la France d'outre-Rhin se trouva en rapports constants avec l'ancienne Gaule, c'est-à-dire jusqu'au démembrement définitif de l'empire carolingien. (Voir les numéros 29 et 47 de cette histoire.) À l'époque du traité de Verdun (843) la langue *romane* était devenue, comme le prouvent les circonstances mêmes de ce traité, la langue commune de la nation. Il paraît que ce fut vers cette même époque que s'établit d'une manière définitive la distinction, qui existait sans doute déjà, entre le *roman* du nord de la Gaule, où les mots d'origine teutonique se trouvaient mêlés en grand nombre, et celui de la Gaule méridionale, qui, en Provence surtout, n'était presque uniquement qu'un latin dégénéré. Pendant la durée de l'époque féodale, c'est-à-dire du dixième au quinzième siècle, la différence devint de plus en plus marquée entre le roman proprement dit, qui resta la langue du Midi, et le *roman wallon* ou vieux français, devenu la langue du Nord. On pourrait même dire qu'il se forma alors presque autant de dialectes qu'il y avait en France de provinces. Cependant la distinction entre les deux langues continua

toujours à subsister, et même elle devint la cause de la grande division politique qui s'établit dans la monarchie entre les peuples de la langue d'Oil ou du Nord et ceux de la langue d'Oc ou du Midi.

Ces derniers se signalèrent, dès les temps des Carolingiens, par un degré de civilisation auquel le Nord ne parvint que beaucoup plus tard. Leurs relations avec les Arabes de l'Espagne ne furent pas sans influence sur leurs progrès. Les comtes de Provence, de Toulouse, de Poitou, se distinguèrent par la protection qu'ils accordèrent aux poètes *troubadours*, qui se livraient, dans la cour de ces princes, à la *gaie science* (gaya ciencia). Leurs poèmes, composés dans la langue romane, à laquelle ils avaient adapté la *rime*, empruntée aux Arabes, étaient divisés en *couplets*. Ces productions encore informes étaient des *chansons* ou poésies amoureuses (romances), des *plaints*, consacrés à déplorer la perte d'une amante ou d'un ami; des *sermones*, dans lesquels le poète distribuait l'éloge ou le blâme; des *tensons*, dialogues entre deux interlocuteurs discutant en vers les graves questions qui se jugeaient dans les *cours d'amour*; des *pastorales* ou poésies pastorales; des *ballades*, *dances* ou *rondes* destinées à animer les danses; des *novas*, ou nouvelles; enfin de grands poèmes sur la religion, sur les sciences et sur les croisades. Nous nous bornerons à citer parmi ces derniers le poème composé sur la première croisade par le comte de Poitou, Guillaume VIII, revenu de cette expédition en 1102.

La littérature du Nord, quoique formée plus tard, ne fut pas moins féconde; mais ce furent surtout les romans de chevalerie et de féerie, destinés à célébrer les exploits merveilleux des héros du grand siècle de Charlemagne ou ceux du roi Arthur d'Angleterre et des chevaliers de la Table ronde, qui plurent aux rudes guerriers du Nord; tels furent ceux de *Brut*, de *Rou*, d'*Amadis de Gaule*, d'*Alexandre*. Ce dernier était écrit en vers de douze syllabes auxquels la célébrité de ce poème a fait conserver le nom d'*alexandrins*. Le fameux roman de la *Rose*, composé au milieu du treizième siècle, par Guillaume de Lorris et complété par Jean de Meung, fut regardé longtemps comme le chef-d'œuvre de la langue, dont il retarda peut-être les progrès. A côté de ces grandes compositions, qui comprenaient jusqu'à vingt mille vers, il faut citer les *fabliaux* ou petits contes en vers, et les *lais* ou *virelais*, imitations des poésies légères des troubadours. Ceux du fameux comte de Champagne, Thibault VI, le plus célèbre des *troubères* du Nord, sont parvenus jusqu'à nous, et ce n'est pas sans intérêt que nous lisons ceux que lui inspira sa passion romanesque pour la reine Blanche de Castille. — C'est ce roman wallon qui est devenu la langue française.

La littérature romane des troubadours, malgré les encouragements qu'elle recevait du *collège du gai savoir*, qui conférait les grades de bachelier et de docteur *ès-lois d'amour* ou dans les *fleurs du gai savoir*, malgré les prix que distribuaient les magistrats appelés *mainteneurs du gai savoir*, périt au milieu des calamités de la guerre des Albigeois. — L'institution des *jeux floraux*, recréés par Clémence Isaure, vers la fin du quinzième siècle, ne put sauver cette littérature de la décadence qui a condamné la langue des troubadours à n'être plus qu'un patois.

La littérature de la langue d'Oil s'accrut à ses dépens. Vers la fin

du quatorzième siècle elle s'enrichit d'un genre nouveau, la poésie dramatique, inventée par la *confrérie de la Passion* (vers 1390). Les pièces qu'elle représentait duraient souvent plusieurs jours, et comprirent d'abord toute la vie de Jésus-Christ, puis celle de la sainte Vierge et de tous les saints. A côté de ce théâtre, dressé pour l'édification des fidèles, s'éleva bientôt celui de la *confrérie des Clercs de la Bazoche* (les étudiants en droit et les clercs de procureurs), qui représentaient des *moralités*, et enfin celui des *Enfants sans souci*, dont les *farces*, destinées à attaquer les vices du jour, ne ménageaient ni les grands, ni la cour, ni le roi Louis XII lui-même, qui les laissait tranquillement tourner en dérision sa prépondérance avarice.

A côté des poètes s'élevaient aussi des orateurs français et des historiens, dans les discours et les récits desquels la prose commençait à prendre plus de régularité. La plupart des sermons de saint Bernard ont été composés et prononcés en français. L'*Histoire de la Conquête de Constantinople*, par Ville-Hardouin, est aussi un des plus anciens monuments de notre langue, écrits en prose. Joinville, l'auteur du *Livre des saintes paroles et bons faits de notre roi saint Louis*, dont il avait été le compagnon fidèle, resta pendant plus d'un siècle et demi le modèle de ce dernier genre de composition. Son style est rude mais dramatique, et ses descriptions sans art sont quelquefois admirables dans leur simplicité. Froissart, historien observateur, mais souvent prolixe, offre dans ses *Chroniques* un miroir naïf et fidèle de la société au quatorzième siècle. Monstrelet, son continuateur, est lourd et diffus. Christine de Pisan a écrit, au commencement du quinzième siècle, la vie ou plutôt le panégyrique de Charles V. — Déjà aussi l'éloquence parlementaire avait commencé à se révéler dans les discours prononcés aux États-généraux.

Mais c'est lorsque Louis XI eut définitivement constitué la monarchie, que parurent les deux hommes dont les écrits sont en quelque façon le point de départ de notre littérature moderne. Le poète Villon débrouilla l'art confus de nos vieux romanciers, dit Boileau; et Philippe de Commines, le plus spirituel, le plus instruit et le plus éloquent de tous nos auteurs de Mémoires, plaça l'histoire à un rang digne d'elle. Dans les poésies du premier, comme dans l'*Histoire* de Louis XI du second, on reconnaît enfin la langue que devaient parler les auteurs du siècle de Louis XIV.

Celui de François I<sup>er</sup> commençait, et sous le règne de ce prince acheva de s'opérer la régénération de la littérature française. Les guerres d'Italie avaient fait connaître aux Français le Tasse, Machiavel, l'Arioste, qui s'étaient eux-mêmes inspirés des œuvres des grands auteurs de l'antiquité. Une nouvelle école se forme alors en France; Clément Marot ouvre le siècle de François I<sup>er</sup>. La délicatesse des idées, l'harmonie de sa versification, la grâce, la naïveté et l'élégance de son style, le distinguent de tous ses devanciers. C'est à la même époque que Rabelais, l'une des têtes les plus originales que la France ait produites, écrivait le roman satirique de *Gargantua*, caricature spirituelle, où l'on rencontre, avec un talent remarquable, les scandaleux écarts de l'imagination la plus déréglée. Judelle, le créateur du théâtre français, son ami Ronsard,

auteur de la *Franciade*, et les autres poètes de la *Pliade française*, égarés par une passion louable d'ailleurs pour les modèles antiques, que les traductions d'*Amyot* mettaient à la portée du vulgaire, firent reculer un moment notre littérature en prétendant l'enrichir d'une foule d'expressions grecques et latines. Plusieurs des hymnes de *Ronsard*, regardé de son temps comme le premier des poètes depuis *Auguste*, sont remplies de vers qui ne manquent ni d'élégance ni de fraîcheur; mais ses œuvres, façonnées d'après l'antique, furent si maladroitement imitées par ses disciples, que leurs écrits continrent bientôt plus de mots grecs, latins, hébreux, etc., que d'expressions françaises. La *Satyre Ménippée*, publiée à la même époque (en 1593), est une composition satirique mêlée de prose et de vers. Ouvrage de sept auteurs du temps, elle se fait remarquer par un style qui a si peu vieilli qu'on le lit encore avec plaisir.

*Enfin Malherbe vint*, dit encore *Boileau*. Ce grand poète rendit à la langue ses droits et sa dignité. Ramenée par lui à son véritable caractère, elle put, dans ses poésies lyriques, s'élever jusqu'au sublime. Bientôt *Michel Montaigne*, notre célèbre moraliste, allait écrire ses *Essais*. — Déjà *Régulier* s'était fait remarquer par ses satires: *Racan*, dans ses *Bergeries*, *Voiture*, dans ses épitres, dans ses élégies et dans ses sonnets, se montrèrent les dignes élèves de *Malherbe*. Les historiens de cette époque ne se soutiennent pas au niveau de ceux que nous avons nommés; *Brantôme* et de *Thou* sont les seuls qui méritent d'être cités, à moins que l'on n'y ajoute la belle *Marquise de Valois*, femme de *Henri IV*, dans les *Mémoires* de laquelle la langue française approche de la perfection qu'elle atteignit dans le siècle suivant. C'est au commencement de ce siècle que *Sully* écrivit ses *Économies royales*.

Sous *Louis XIII*, la littérature espagnole, importée en France par les auxiliaires de la Ligue, fait elle-même invasion dans la nôtre; on traduit, on imite *Lope de Vega* et *Cervantes*. C'est à cette source que puisent même nos poètes tragiques, *Rotrou* et le grand *Corneille* lui-même. Et cependant le *Cid*, composé sous l'inspiration du théâtre espagnol, commence une ère nouvelle pour le théâtre français. Mais nous sommes arrivés au grand siècle, et déjà les noms célèbres se pressent tellement sous la plume qu'elle ne peut tous les reproduire. Tandis que *M<sup>lle</sup> de Scudéry* écrit encore des romans de chevalerie, *Clélie*, *Cyrus*, etc., *Corneille* multiplie ses immortels chefs-d'œuvre et rencontre bientôt dans *Racine* un redoutable rival. *Molière* n'en a pas encore trouvé dans la comédie, ni *La Fontaine* dans la fable. *Bossuet*, le prince des orateurs chrétiens, compose à la fois ses admirables oraisons funèbres, une foule de sermons et d'ouvrages dogmatiques, et le *Discours sur l'histoire universelle*; *Bourdaloue*, *Fléchier* et *Mascaron* tiennent après lui le premier rang dans la chaire chrétienne; le génie de *Pascal* suffit aux plus hautes abstractions de la science des nombres et à l'ironie si fine des *Provinciales*; *La Bruyère*, écrivain élégant et pur, nerveux et plein de relief, traduit les *Caractères* de *Théophraste* et compose les siens; *Thomas Corneille* imite son frère: *Boursault*, *Regnard*, rivalisent de loin avec *Molière*. *Quinault*, créateur de l'opéra et demeuré le premier dans son genre, n'a

pas mérité toutes les rigueurs de la critique de *Boileau*, si digne à tant d'autres égards d'être le législateur de ce Parnasse français sur l'un des sommets duquel l'*Art poétique*, ses *Épîtres*, ses *Satires* et le *Lutrin* ont marqué sa place. *M<sup>me</sup> de Sévigné* porte à sa perfection le genre épistolaire; *M<sup>me</sup> Deshoulières* compose ses gracieuses idylles, et *M<sup>me</sup> de La Fayette* ses romans; *M<sup>me</sup> Dacier* traduit *Homère*. L'abbé de *Saint-Réal*, auteur de la *Conjuration des Gracques* et de celle des *Espagnols contre Venise*, et le père *Daniel*, historiographe de France, n'élèvent pas l'histoire à la dignité du grand siècle. Le savant abbé *Fleury* composait à cette même époque son *Histoire ecclésiastique* et son *Catéchisme historique*.

Nous n'avons point oublié l'immortel *Fénélon*; mais le plus admirable des ouvrages de cet auteur, qui semblait, avec *Massillon*, destiné à former la transition entre le siècle de *Louis XIV* et celui de *Louis XV*, le *Télémaque*, n'a été imprimé que par l'ordre du régent. C'est aussi pour la cour du jeune roi *Louis XV* qu'a été composé le *Petit Carême*, le chef-d'œuvre de l'éloquence de la chaire.

Parmi les innombrables auteurs du dix-huitième siècle, nous ne pouvons citer que les plus éminents: *Jean-Baptiste Rousseau*, le premier de nos poètes lyriques; *Montesquieu*, l'illustre auteur de l'*Esprit des lois* et des *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*; *Voltaire*, le plus spirituel et le plus célèbre des écrivains du dix-huitième siècle; excellent à la fois dans presque tous les genres de poésies, dans l'épopée, dans la tragédie et la comédie, où il n'a été surpassé que par *Corneille*, *Racine* et *Molière*; dans la poésie légère, où il n'a pas même de rivaux; dans l'histoire, dans le roman, dans le style épistolaire; mais dont la gloire immortelle serait bien plus pure s'il n'avait pas trop souvent déshonoré sa plume par d'indignes ouvrages à la morale publique et par des attaques aussi passionnées qu'injustes contre la religion; *Buffon*, auteur de l'*Histoire naturelle*, précieux modèle de style et monument d'une science immense; *Jean-Jacques Rousseau*, dont l'admirable éloquence n'a rendu que plus dangereux les séduisants paradoxes; *Diderot* et *d'Alembert*, les fondateurs de l'*Encyclopédie*, cette *Babel des sciences et de la raison*, mais dont le discours préliminaire, écrit par *d'Alembert*, présente un magnifique tableau des connaissances humaines. Ces auteurs furent, avec *Voltaire*, les chefs de cette école prétendue philosophique qui, sapant par leur base tous les fondements de la société politique et religieuse, préparèrent les malheurs de la révolution française.

On peut nommer encore *Vertot*, l'historien des *Révolutions romaines* et de celles de *Suède* et de *Portugal*; le bon *Rollin*, l'auteur du *Traité des études* et de l'*Histoire ancienne*; *Fontenelle*, le spirituel auteur de la *Pluralité des mondes*, des *Dialogues des morts* et de l'*Histoire de l'Académie*; les tragiques *Crébillon*, *Dubelloy* et *Ducis*; les poètes comiques *Destouches*, *Mariot*, *Piron*, *Collé*, *Favart*, *Sedaine*, *Beaumarchais*, *Collin d'Harleville* et *Gresset*, l'auteur de *Vert-Vert*; *Le Sage*, auteur de plusieurs romans, dont *Gil Blas* est le chef-d'œuvre; *Louis Racine*, dont les poèmes sur la *Religion* et sur la *Grâce* sont les ouvrages les plus remarquables; les historiens philosophes *Duclos*, *Mably*, *Raynal*; le savant *Bar-*

*thélemy*, auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*; le spirituel littérateur *Marmontel*; les académiciens *Thomas*, *Mercier*, *Chamfort*; les poètes *Lefranc de Pompignan*, *Gentil Bernard*, *Saint-Lambert*, *Malfilâtre*, *Dorat*, *Boufflers*, *Lebrun*, *Jacques Delille*, *Gilbert*, *Parry*, et les deux *Chénier*; *Bailly*, auteur de l'*Histoire de l'Astronomie*; la critique *Laharpe*, *Berquin*, l'auteur de l'*Ami des enfants*, etc., etc.

197. SCIENCES. — Nous avons peu de notions sur l'état des sciences dans l'ancienne France avant l'époque où Charlemagne y releva les écoles. Sous ses successeurs on enseignait dans celles de Lyon, de Fulde, de Corbie, de Reims, les plus célèbres au neuvième siècle, le *trivium*, c'est-à-dire la grammaire, la logique et la rhétorique, et le *quadrivium*, qui comprenait la musique, l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie; mais les auteurs du temps avouent qu'il n'était presque personne qui possédât ces dernières sciences. La fondation de l'université de Paris, au dixième siècle, développa le goût des études scientifiques. Vers l'an 1100, *Guillaume de Champeaux* y enseignait la logique, et se vit bientôt éclipsé par son disciple *Abélard*, qui comptait parmi ses auditeurs des évêques et des cardinaux. Nous avons dit ailleurs que le nombre des élèves de cette célèbre université s'éleva jusqu'à vingt-cinq mille. Ce qui excitait cette ardeur était l'étude de la philosophie scolastique, dérivée de celle d'Aristote, et qui régna despotiquement en France du onzième au quatorzième siècle, sans avoir ajouté une seule vérité positive au domaine de la philosophie, mais non cependant sans utilité pour le développement de l'esprit humain. *Albert le Grand*, *saint Thomas d'Aquin*, et *Scot*, le *docteur subtil*, sont les maîtres les plus fameux de cette célèbre école.

Elle commença à perdre son crédit vers la fin du quatorzième siècle. La doctrine du réalisme qu'elle défendait trouve alors un redoutable adversaire dans le chancelier de l'université de Paris, *Jean Gerson*, et dans plusieurs autres philosophes devenus les chefs des *nominaux*; mais un siècle plus tard, Louis XI prend parti contre ces derniers, les condamne au bannissement, et fait enchaîner leurs livres dans les bibliothèques.

Enfin parut *Descartes* (né en 1596), grand philosophe, grand géomètre, grand algébriste, grand physicien, et, malgré ses erreurs, un des plus puissants génies des temps modernes. Chef d'une nouvelle école, il exerça une immense influence sur l'enseignement philosophique pendant les deux derniers siècles. Les philosophes qui lui succédèrent prirent leur point de départ du cartésianisme, que chacun d'eux modifia selon ses propres idées: *Malebranche* y puisa son spiritualisme mystique. *Gassendi*, le contemporain et l'adversaire de *Descartes*, défendit contre lui la méthode expérimentale, en développant la doctrine de *Bacon*, et fraya la route à l'Anglais *Locke*, le chef de l'école sensualiste, qui succéda, même en France, à celle de *Descartes*. C'est à cette école si dangereuse par ses tendances matérialistes, dont *Locke* n'avait pas soupçonné les funestes conséquences, que se rattachent la plupart des philosophes du dix-huitième siècle. Son plus illustre disciple, *Condillac*, parut en France, dans la seconde moitié de ce siècle, et donna de nouveaux et im-

portants développements au système des sensations, qui devait trouver en Écosse, vers la fin du dix-huitième siècle, et, en France, au commencement du dix-neuvième, de redoutables adversaires.

Le développement des sciences mathématiques et des sciences naturelles fut, en France, bien plus lent encore que celui de la philosophie. Celle même dont le besoin se fait le plus incessamment sentir à l'homme, la médecine resta longtemps entre les mains des empiriques et des charlatans. C'est aux Arabes d'Espagne que la France emprunta l'art de guérir, comme presque toutes les autres sciences; aussi la fondation de l'Académie de médecine de Montpellier, la première établie en France, remonte-elle à l'époque où les Arabes dominaient dans nos provinces méridionales. Celle de Paris, fondée plus tard, possédait encore si peu d'ouvrages de médecine, au quinzième siècle, qu'elle ne consentit à prêter au roi Louis XI les œuvres du médecin arabe *Rasès* que sur le dépôt d'une quantité considérable d'argenterie et sur la caution de l'un des principaux seigneurs de la cour. C'est sous le règne du même prince qu'eut lieu pour la première fois dans la capitale l'opération de la taille de la pierre, sur un voleur condamné à mort, et qui guérit parfaitement. Ce fut en voyant, un demi-siècle plus tard, pratiquer cette même opération, que le célèbre *Ambroise Paré* sentit se révéler en lui cette vocation qui devait produire le père de la chirurgie française. Depuis cette époque, la médecine ayant commencé en France à s'appuyer sur les travaux des auteurs étrangers et à s'éclairer d'observations consciencieuses et suivies, entra dans la voie où le plus célèbre des anatomistes, *Bichat*, mort au commencement de notre siècle, lui fit faire des pas de géant. N'oublions pas de dire que ce fut encore un médecin français, quoique d'origine étrangère, *Michel Servet*, qui découvrit, vers le milieu du seizième siècle, le phénomène de la circulation du sang, resté inconnu à Hippocrate et aux Arabes, et complètement démontré, au commencement du dix-septième siècle, par le médecin anglais *Guillaume Harvey*.

Les sciences naturelles, la physique et la chimie, étaient, comme la médecine, cultivées chez les Arabes, et quelques notions de ces deux sciences passèrent avec eux d'Espagne en France; mais elles ne furent mises en lumière que vers la fin du treizième siècle par un médecin de Montpellier, *Arnaud de Villeneuve*, qui découvrit les trois acides sulfurique, muriatique et nitrique, composa le premier en France de l'alcool, dont le nom même trahit l'origine arabe, et fit connaître, dans le midi de la France, les procédés de distillation qui assurèrent à ces contrées, dans la fabrication de l'eau-de-vie, une riche industrie: c'est en cherchant le secret de faire de l'or, préoccupation universelle à cette époque, que cet heureux alchimiste se trouva conduit à ces importantes découvertes. Elles ne purent cependant déterminer ses successeurs à préférer à cette stérile recherche l'étude consciencieuse d'une science qui, dans les mains de *Lavoisier* et de ses disciples, devait créer des trésors plus précieux que le métal qu'y cherchèrent si vainement, quoique non sans fruit pour la science, tant de générations d'alchimistes. — Les progrès de la physique et des sciences mathématiques ne furent guère plus rapides en France; et cependant les connaissances des Arabes dans ces diverses sciences avaient

été révélées, dès le dixième siècle, par le moine d'Aurillac, *Gerbert*, que ses contemporains prirent pour un magicien, au lieu de profiter des notions scientifiques qu'il leur avait rapportées de Cordoue, savoir : les chiffres, l'algèbre, l'art de construire l'horloge à balancier, et même un orgue mu par la vapeur. Pendant le onzième et le douzième siècle, on continua à s'occuper de la science des nombres, des systèmes du monde et de l'astronomie : mais, comme la chimie, cette dernière science fit fausse route, et aboutit promptement aux vaines spéculations de l'astrologie judiciaire. Galilée venait de découvrir en Italie le véritable système du monde, lorsque *Descartes*, qui l'avait entrevu lui-même, eut le tort de revenir à celui de Tycho-Brabé, qui faisait mouvoir le soleil et tout le système planétaire autour de la terre. Mais les découvertes de cet homme supérieur en physique, en géométrie, en algèbre, et ses théories pour l'application de l'algèbre à la géométrie, lui ont assuré, dans les sciences exactes, un rang plus élevé encore que dans la philosophie. Son rival, *Gassendi*, se rendit de même célèbre par de grandes découvertes en physique et par ses observations astronomiques. Il fut suivi par *Pascal*, qu'illustrèrent également ses travaux en physique et en géométrie. *Mariotte*, en appliquant la géométrie aux sciences physiques, atteignit le premier des résultats dépassés depuis par *Alembert*, *Bossut* et *Coulomb*. — L'année 1783 fut signalée par l'invention des *aérostats*, dont on s'était promis des merveilles non réalisées encore, mais dont il ne faut pas désespérer, quand on réfléchit qu'il s'est écoulé plus d'un siècle entre l'invention de la machine de *Papin* et l'application de la vapeur à la navigation et à l'industrie.

*Cassini*, né Italien, mais conquis à la France par Colbert, qui lui fit donner des lettres de naturalisation (en 1673), se signala en astronomie par d'importantes découvertes, et laissa après lui plusieurs générations de savants astronomes. Les travaux de son fils, Jacques *Cassini*, et de son petit-fils, François *Cassini*, joints à ceux de *La Condamine*, *Bouguer*, *Maupertuis*, *La Caille*, *Méchin* et *Delambre*, et d'autres astronomes français, ont servi à déterminer la figure de la terre. François *Cassini* est aussi l'auteur de la grande carte de France. Déjà le célèbre *Danville*, coordonnant les travaux des *Sanson*, des *Delisle* et de tous ses devanciers, avait dressé avec une perfection inconnue jusque-là les cartes géographiques de toutes les parties du monde ancien et moderne, et fait faire ainsi d'immenses progrès à la géographie, dont les grands voyages entrepris par *Bougainville*, par *La Peyrouse*, muni d'instructions tracées par Louis XVI lui-même, devaient encore augmenter le domaine. En 1769, eut lieu l'observation du passage de la planète de Vénus sur le disque du soleil, dont cette observation a permis de déterminer approximativement la distance et la grosseur. C'était aussi l'époque où les deux plus illustres astronomes français, *Jérôme de Lalande* et *Lagrange*, commençaient à publier le résultat de ces admirables travaux qui ne furent pas interrompus par la révolution de 1789, au milieu de laquelle les sciences devaient prendre un essor qui, sous ce rapport aussi, a placé la France à la tête de toutes les nations civilisées.

L'histoire naturelle, outre le botaniste *Tournefort*, et *Buffon*, déjà

cité parmi nos plus purs littérateurs et surnommé à si juste titre le *peintre de la nature*, compte aussi en France un grand nombre de noms illustres, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : *Daubenton*, le collaborateur et l'ami de *Buffon*; les trois frères de *Jussieu*, *Lacépède* et l'immortel *Cuvier*, que le dix-huitième siècle avait légué au nôtre, pour devenir comme le père de cette nombreuse génération de savants occupés aujourd'hui à reconnaître toutes les parties de l'immense domaine des sciences naturelles, agrandi encore par son vaste génie.

**198. ARTS ET MONUMENTS.** — Pendant le règne des princes de la première race, les arts furent presque entièrement négligés. Leur histoire ne présente aucun artiste, aucun monument à signaler. Quelques églises ou quelques palais en bois, dans lesquels on entassait sans aucun goût toutes les richesses que la guerre avait pu fournir, sont les seuls édifices que les Francs aient élevés pendant cette période barbare. Peut-être à cause même de la barbarie de ces temps, doit-on faire une exception en faveur de l'évêque de Noyon, saint *Éloi*, qui se distingua par ses talents en orfèvrerie sous Dagobert. Il fit plusieurs vases et croix émaillés et ciselés, que le roi donna à diverses églises, et surtout à l'abbaye de Saint-Denis.

Avec Charlemagne, la civilisation se releva dans l'Occident. Les beaux-arts reprirent un éclat assez brillant, mais de bien courte durée. Charlemagne fit venir de Constantinople plusieurs artistes habiles en architecture et en sculpture. Ce sont ces artistes byzantins qui élevèrent dans les villes du Rhin, Aix-la-Chapelle surtout, des églises et des palais dont la beauté et le luxe sont décrits avec enthousiasme par les chroniqueurs contemporains, habitués à un art plus grossier. Malgré tous les efforts de Charlemagne, les beaux-arts, comme la littérature et la plupart de ses institutions, furent détruits pendant l'anarchie qui suivit sa mort : et ce n'est, à proprement parler, que vers le douzième siècle que les arts se relevèrent en France. A cette époque, les croisades avaient répandu dans l'Occident la connaissance de l'art élégant des Arabes, et c'est d'après les inspirations puisées dans l'Orient que nos architectes modifièrent leur manière de bâtir, jusqu'alors lourde et sans majesté. Du milieu du douzième siècle à la fin du quinzisième siècle, l'architecture ogivale, si improprement appelée *gothique*, fut portée en France à sa perfection. Les cathédrales ou églises bâties d'après ce système sont innombrables, et plusieurs sont d'une incomparable beauté. Il suffit de citer celles de Chartres, de Beauvais, d'Amiens, de Reims, de Rouen, de Strasbourg, de Bourges, de Paris, etc. Les noms des artistes qui ont élevé ces monuments empreints de la foi religieuse qui les inspirait méritent aussi d'être connus : les plus célèbres sont Robert de *Luzarches* (1220), qui éleva la cathédrale d'Amiens; Pierre de *Montereau* (1266), qui construisit celle de Beauvais; Robert de *Coucy* (1220), qui bâtit celle de Reims.

Vers la fin du quinzisième siècle, l'architecture ogivale était sur son déclin, lorsque les guerres d'Italie vinrent donner aux arts une impulsion nouvelle. Charles VIII, Louis XII, François I<sup>er</sup>, Catherine de Médicis, femme de Henri II, appelèrent en France un grand

nombre d'artistes italiens, le *Primatice* entre autres, qui formèrent à leur école des architectes, des sculpteurs et des peintres d'un grand talent. Pendant le seizième siècle, qu'on appelle le siècle de la *renaissance*, vécutrent les architectes *Pierre Lescot*, qui éleva le vieux Louvre, *Jean Bullant* et *Philibert Delorme*, qui construisirent les Tuileries; les sculpteurs *Jean Goujon*, qui décora le vieux Louvre, *Germain Pilon*, *Pierre Bontemps*, qui sculptèrent plusieurs tombeaux de Saint-Denis, et les peintres *Jean Cousin* et *Pinaigrier*, dont les vitraux ornent plusieurs églises de Paris.

Le dix-septième siècle, le grand siècle de Richelieu et de Louis XIV, fut, pour les arts comme pour les lettres, la plus brillante époque. Entre une foule de noms illustres, nous citerons seulement, parmi les architectes : *Lemuet*, qui éleva le Val-de-Grâce; *Blondel*, qui bâtit la porte Saint-Denis; *Mansard*, qui construisit les Invalides et le palais de Versailles, et *Perrault*, à qui la France doit l'admirable colonnade du Louvre. — Parmi les sculpteurs : *Sarazin* et *Auguier*, qui ornèrent le Louvre de leurs sculptures, *Coustou*, *Coysevox*, *Lepautre*, *Marsy*, qui décorèrent les divers parcs que *Le nôtre* dessinait, et le grand *Puget*, dont le chef-d'œuvre est la *Mort de Milon de Crotoné*.

Les peintres sont trop nombreux pour être tous cités; mais les noms de *Poussin*, *Lesueur*, *Philippe de Champaigne*, *Claude Lorrain*, *Le Brun*, *Mignard*, *de Lafosse*, dont les œuvres ornent nos musées et les châteaux royaux, doivent être connus de tout le monde. Après le long règne de Louis XIV, les arts tombèrent en décadence. Les artistes s'abandonnèrent à tous les caprices de leur imagination, négligèrent le dessin dans la peinture, et la grandeur des lignes dans l'architecture. Aussi les productions des arts de cette époque sont en général de peu de valeur.

On ne s'étonne pas que cette époque soit précisément celle où un art moins sévère, celui de la musique, fut naturalisé en France, où il avait été introduit par Mazarin, mais où il n'avait jusqu'alors été cultivé avec éclat que par des étrangers. C'est du commencement du règne de Louis XV que date la création de notre école musicale par *Rameau*, auteur de plusieurs opéras fort remarquables et d'ouvrages importants sur la musique.

À l'époque où se termine cette histoire, une révolution s'opérait dans les arts; les artistes, en étudiant les chefs-d'œuvre antiques, revinrent à des idées plus sévères. *Soufflot* éleva le Panthéon, *Vien* et *David* ramenaient la peinture à des sentiments plus nobles. Le dessin devint plus correct, et l'art trop longtemps rabaisé à la reproduction des scènes de boudoir de la régence et du règne de Louis XV, se relève de cette honteuse dégradation et se consacre à reproduire les grandes actions de l'antiquité, en attendant que les événements qui allaient s'accomplir lui fournissent de plus nobles sujets encore.

199. LÉGISLATION ET ADMINISTRATION DE LA JUSTICE. — Le soin que nous avons pris d'indiquer, dans le cours de cette histoire, toutes les modifications importantes survenues dans les lois et dans l'organisation judiciaire de la France, nous laisse peu de chose à dire ici sur ce sujet. Nous avons montré comment la législation

générale de la nation se forma de la fusion qui s'opéra entre les lois diverses apportées par les peuples barbares qui avaient envahi la Gaule, et la législation romaine établie dans cette contrée (Voir le n° 38). Les lois barbares, réduites à un petit nombre de dispositions, presque toutes relatives aux personnes et suffisantes peut-être pour des hommes dont la vie tout entière s'était jusque-là passée dans les camps et au milieu des exercices de la guerre, se trouvaient nécessairement insuffisantes dès que ces guerriers commençaient à devenir des propriétaires et à substituer aux habitudes des camps les relations de la vie civile. La loi romaine vint combler ces lacunes. La participation du clergé des Gaules aux assemblées, où les conquérants travaillaient à mettre leurs lois en harmonie avec leurs nouveaux besoins, y introduisit aussi quelques-uns des principes du droit canonique. Ainsi se forma cette législation moitié religieuse, moitié romaine pour ses dispositions civiles, et toute barbare pour sa pénalité, empruntée tout entière aux lois germanes.

La législation romaine semble de même avoir eu peu d'influence sur la composition des tribunaux et sur l'adoption des formes de procédure, qui furent également importées par les conquérants. Chacun avait pour juges tous les hommes libres de son canton, suivant l'usage pratiqué chez toutes les tribus germanes, et qui a donné naissance à notre jury; quant aux épreuves, avant pour but de substituer le *jugement de Dieu* au jugement trompeur des hommes, on est dispensé d'en rechercher l'origine, quand on voit, dès les temps les plus anciens, le guerrier german abandonner au cours du Rhin, dans le creux de son bouclier, l'enfant que vient de lui donner sa femme, et n'avouer pour son fils que celui qui est renvoyé sain et sauf par le dieu du fleuve dans ce frère esquil.

La législation de Charlemagne, plus empreinte encore de l'élément religieux, se fait aussi remarquer par la régularisation de l'organisation judiciaire. L'institution des *Missi dominici* en complète le système, en assurant à la puissance législative du monarque les moyens d'atteindre jusqu'aux extrémités de son vaste empire, et de recevoir les plaintes de tous ceux que frappaient d'injustes condamnations ou des dénis de justice.

Cette organisation régulière disparut au milieu des désordres qui accompagnèrent la chute de la dynastie carolingienne, et quand la société sortit, à la fin du dixième siècle, de cet horrible chaos, les institutions de la vieille monarchie mérovingienne et le nouvel empire d'Occident avaient également disparu, et une foule de petits Etats ayant chacun leurs lois, leur haute, moyenne et basse justice, couvraient la surface de la France. C'est à l'organisation de la société féodale que remonte l'origine de toutes ces coutumes locales, dont le nombre s'éleva à plus de cent, et qui sont devenues une des sources les plus fécondes de notre droit français.

Nous ne raconterons pas de nouveau ici la longue lutte de la royauté contre la féodalité, exposée avec quelque détail dans cette histoire. Rappelons seulement que ce fut surtout en étendant le ressort des justices royales aux dépens de celles des seigneurs que les rois portèrent à la féodalité les plus terribles coups. Quand les peuples se furent habitués à voir dans le roi le véritable seigneur haut justicier, ils ne tardèrent pas à le reconnaître pour maître.

Philippe-Auguste, en investissant la *cour des pairs* du droit de prononcer sur toutes les contestations survenues entre les membres du corps féodal (Voir n° 86), avait posé le principe en vertu duquel toutes les juridictions inférieures se trouvaient ramenées à l'unité d'une juridiction suprême, à la juridiction royale. La constitution définitive du Parlement par Philippe le Bel en fut la sanction. Devenue ainsi maîtresse de l'administration de la justice, la royauté tendit à rendre la législation uniforme, et c'est dans ce but que la rédaction de toutes les coutumes diverses, ordonnée par Charles VII (Voir n° 132), fut exécutée par les soins de Charles VIII et de ses successeurs. Ce fut aussi le but principal de la plus grande partie des ordonnances des rois de France, dont nous avons signalé les plus importantes aux époques où elles ont été rendues. Malgré tant d'efforts, on pourra juger combien l'on était encore éloigné du but, si l'on réfléchit qu'il ne fallut rien moins qu'une révolution qui bouleversa la société française jusque dans ses fondements pour établir tant de principes méconnus jusqu'alors, et qui nous paraissent aujourd'hui si simples, savoir, suppression de la vénalité et de l'hérédité des offices de judicature : justice rendue gratuitement par des juges qui ne reçoivent rien que de l'État : égalité de tous les Français devant la loi, et par conséquent : abolition de tous les privilèges en matière de juridiction, suppression de tous les tribunaux extraordinaires et de ces jugements par commission, sources de tant d'iniques condamnations sous la monarchie absolue : institution du jury ou du jugement par ses pairs du moins en matière criminelle ; jugements motivés, publicité des audiences, des rapports et des jugements : séparation du pouvoir judiciaire et du pouvoir administratif, et aussi du pouvoir judiciaire et du pouvoir législatif, par l'interdiction faite aux juges de prononcer, comme le faisaient souvent les parlements, par voie de dispositions générales et réglementaires ; enfin uniformité dans la législation et recours assuré contre toutes les erreurs de la justice dans l'établissement régulier des divers degrés de juridiction : tels sont sous le rapport judiciaire, les immenses résultats de cette révolution, qui, après avoir réagi d'une manière terrible contre les anciennes institutions politiques, a du moins fini par assurer le juste triomphe de l'égalité civile et de la liberté.

**200. AGRICULTURE.** — L'agriculture, qui avait été florissante dans l'ancienne Gaule, comme le prouve le nombre de ses habitants, et pendant les premiers temps de la domination romaine, se trouvait réduite à une détresse extrême lorsque les Barbares arrivèrent dans ce pays (Voir le n° 7). Les ravages de l'invasion et la dépopulation qui en fut la suite, complétèrent la ruine de cette branche si importante de l'industrie humaine. Au milieu des guerres qui les préoccupèrent sans cesse, les rois mérovingiens n'eurent guère le loisir de songer à l'agriculture. Mais ici encore se manifesta la bienfaisante influence de ce clergé puissant, dont l'action se fait partout sentir d'une manière si utile pour le pays pendant les premiers siècles de notre histoire. Déjà propriétaire de vastes domaines, le clergé les faisait cultiver avec soin par ses nombreux serfs et par les vassaux, peut-être plus nombreux encore, qui étaient

venus chercher asile et protection sur les terres des églises et des monastères. Les leudes et les feudataires suivirent l'exemple du clergé, et si la culture du sol, livrée ainsi aux bras des serfs des seigneurs et de l'Église, n'atteignit pas un haut degré de perfection, il paraît du moins qu'elle suffisait aux besoins : car il est rarement question à cette époque de ces famines qui exercèrent par la suite de si cruels ravages. Les capitulaires de Charlemagne nous offrent des preuves multipliées des soins qu'il faisait donner à la culture de ses domaines, et l'exemple du monarque ne put manquer d'avoir une heureuse influence ; mais une époque désastreuse survint bientôt. Les guerres civiles qui entraînent des populations entières sur les champs de bataille, puis les ravages des Normands, des Sarrasins et des Hongrois, ruinèrent de nouveau l'agriculture et causèrent ces famines qui dépeuplèrent des provinces entières. A ces désastres se joignirent les guerres privées des seigneurs : et si la ruine n'avait pas été complète, elle fut alors consommée. Cependant l'Église intervient encore : la *trêve de Dieu* rend au laboureur quelques jours paisibles pour cultiver son champ ; mais on peut penser si l'agriculteur, incertain de recueillir ce qu'il semait, donnait alors beaucoup de soins à la culture. Enfin le pouvoir royal se constitua ; un grand nombre de villes et de bourgs achetèrent ou conquirent leurs libertés ; le clergé, héritier de tant de familles éteintes pendant les croisades, augmenta encore ses vastes possessions par d'importants défrichements ; de toutes parts l'agriculture commença à prospérer. L'affermissement du pouvoir royal et le rétablissement de l'ordre favorisèrent ses progrès sous Louis XI et sous Louis XII. Enfin Sully parut, et la France, *alimentée par ses deux fécondes mamelles, le labourage et le pâturage* (Voir le n° 169), trouva dans son propre sol des mines plus fécondes, plus inépuisables surtout et d'une possession à tout jamais plus assurée que celles exploitées dans le nouveau monde par l'Espagne, sa rivale.

C'est à cette même époque (en 1600) qu'*Olivier de Serres* publia son *Théâtre d'agriculture*, ouvrage dans lequel sont exposés avec méthode tous les principes de cet art, et qui a valu à son auteur le titre glorieux de *Patriarche de l'agriculture française*. L'extrait qu'il en avait publié un an auparavant (1599), à la sollicitation du roi, sous le titre de *Cueillette de la soie par la nourriture des vers qui la font*, est une preuve de la sollicitude de Henri IV pour cette branche si importante de l'industrie française. On sait que, contrairement à l'opinion de Sully, qui la voyait avec peu de faveur, le roi considérait la fabrication de la soie comme pouvant devenir la source d'un grand commerce intérieur et fournir même un jour un important objet d'exportation. Le temps s'est chargé de justifier Henri IV ; mais il ne faut pas oublier qu'il avait été devancé par Louis XI, de qui la fabrication des étoffes de soie dans la ville de Tours avait obtenu les plus utiles encouragements. Sous le règne de Louis XIV, l'agriculture reçut une nouvelle impulsion des facilités que l'ouverture d'un grand nombre de routes et de canaux assura au transport de toutes les productions du sol. Vers le milieu du dix-huitième siècle enfin, l'agriculture, devenue la science à la mode, commença à être l'objet d'études spéciales. C'est alors que se forma l'école des *économistes*, dont les travaux appelèrent l'attention du gouvernement sur toutes les

branches de l'industrie agricole. Des écoles vétérinaires furent établies à Lyon et à Alfort et l'abolition de la *corvée* inaugura dignement le règne d'un prince sincèrement animé de l'amour du bien public. Le ministre Turgot, devenu le chef des économistes, seconda de tous ses moyens les intentions bienveillantes de Louis XVI. Tous deux se réunirent pour protéger contre d'absurdes préjugés les efforts de *Parmentier*, qui, en popularisant en France l'usage de la pomme de terre, a rendu à son pays un service qui doit le faire ranger au nombre des plus grands bienfaiteurs de l'humanité. Enfin l'abbé *Rozier* publiait son *Cours d'agriculture*, lorsque les événements de 1789, suivis bientôt de l'abolition des dîmes, de l'aliénation des biens immenses du clergé et d'une partie de ceux de la noblesse, amenèrent dans l'agriculture, comme dans les institutions politiques, une révolution complète.

**204. COMMERCE ET COLONIES.** — L'invasion barbare porta sans doute en France un coup terrible au commerce et à l'industrie; il ne paraît cependant pas qu'elle les ait complètement anéantis, car les besoins des conquérants, si peu considérables qu'ils fussent à cette époque, durent provoquer l'industrie de ceux mêmes qu'ils avaient dépouillés; et l'accroissement du nombre des consommateurs leur fournit bientôt les moyens de réparer leurs pertes. Chaque ville dut avoir son tisserand, son forgeron, son corroyeur. Nous savons aussi que les Bourguignons se faisaient remarquer par leur habileté à travailler le bois et les métaux. Il paraît même que les fabrications de luxe ne furent pas complètement abandonnées, puisqu'il est encore fait mention, sous les rois francs, de ces tapisseries d'Arras déjà recherchées sous les empereurs romains. Le luxe de la cour de Dagobert (voir n° 25) semble en être une nouvelle preuve; mais il nous donne en même temps une singulière idée de l'industrie de ce temps, où l'on voit que le plus habile orfèvre du royaume était un évêque. Il est juste de remarquer, toutefois, que ce fut précisément son talent qui éleva saint Eloi aux plus hautes dignités de l'Eglise et de l'Etat; et cette remarque même prouve que l'industrie n'était pas aussi méprisée au septième siècle qu'on se l'imagine communément. Sa marche semble néanmoins avoir été plutôt rétrograde que progressive, puisque nous voyons, au neuvième siècle, les rois eux-mêmes faire fabriquer leurs vêtements par des femmes attachées à leur service. L'anéantissement de l'industrie dut provenir surtout des obstacles insurmontables qui s'opposaient alors à toute extension du commerce. Ces obstacles résultaient surtout de la difficulté et du peu de sûreté des communications. Ils ne firent que s'accroître avec le développement de la féodalité. Le commerçant ne pouvait transporter avec lui ses marchandises sans se voir exposé à être dépouillé par les voleurs, ou rançonné par les seigneurs dont il avait à traverser les domaines. L'histoire nous a appris (voir n° 77) que la protection accordée par Louis le Gros aux marchands, et ses efforts pour assurer la libre circulation sur les routes, furent un des grands bienfaits de son règne. Philippe-Auguste accorda aussi au commerce quelques encouragements; mais les persécutions dirigées encore, pendant près de deux siècles, contre les juifs et les marchands italiens, entre les mains desquels se trouvait alors concentré presque tout le

commerce international, prouvent à combien de chances de ruine les marchands étaient encore exposés.

La participation prise, comme nous venons de l'indiquer, par les marchands italiens au négoce intérieur de la France montre combien les opérations commerciales avaient, au contraire, déjà pris de développements dans les cités maritimes de l'Italie. Depuis l'époque des croisades, les marchands de Venise, d'Amalfi, et successivement des autres ports de l'Italie, étaient devenus les facteurs de tout le commerce de l'Europe avec l'Orient, et ce commerce avait pris une extension toujours croissante par suite même des goûts nouveaux que le luxe des contrées qu'ils avaient parcourues avait inspirés aux croisés.

Le commerce des riches productions de l'Orient, devenues des objets de première nécessité, donna dès lors une nouvelle activité aux ports de la Méditerranée; et particulièrement à celui de Marseille, qui n'avait jamais cessé d'être l'entrepôt du commerce de la France avec toutes les contrées qui bordent la Méditerranée. Au treizième siècle la formation de la *ligue hanséatique* créa de nouvelles relations entre nos ports de l'Océan et le nord de l'Europe. La fabrication et l'exportation des toiles fines de la Flandre firent alors une grande extension: au commencement du quatorzième siècle il existait en Picardie des manufactures de laines considérables. Nous avons parlé (n° 430) des richesses immenses acquises, sous le règne de Charles VII, par le marchand Jacques Cœur, qui employait trois cents facteurs et qui dirigeait lui-même ses opérations sur les côtes d'Afrique et du Levant, d'où ses vaisseaux rapportaient des soieries et des épices. Sous François I<sup>er</sup>, ce n'était plus un seul marchand, mais un grand nombre de familles, qui possédaient des fortunes énormes, acquises par le commerce. Déjà les villes de Dieppe, Rouen, Saint-Malo, Nantes, Bordeaux, étaient devenues de grands centres d'affaires. Les découvertes des Portugais en Afrique, des Espagnols en Amérique, excitèrent dans ces ports une nouvelle ardeur: ils armèrent de nombreux bâtiments, et, tandis que l'accroissement du pouvoir royal et le rétablissement de l'ordre à l'intérieur y facilitaient les transactions commerciales, les développements que prenait de jour en jour la marine marchande préparaient la prospérité du commerce intérieur.

Déjà les marins français voyaient avec jalousie les relations commerciales des Portugais et des Espagnols s'étendre sur ces rivages nouvellement découverts, qui avaient plus que doublé le nombre des marchés ouverts au commerce européen. Ceux du port de Saint-Malo surtout, qui prétendent aujourd'hui avoir connu avant les Espagnols la côte du nouveau monde, étaient impatients de faire aussi quelque importante découverte. En 1534, Jacques Cartier, un de leurs plus habiles navigateurs, part, d'après les ordres de François I<sup>er</sup>, pour la côte septentrionale de l'Amérique; il découvre l'île de Terre-Neuve, pénètre fort avant dans le grand fleuve du Canada (le Saint-Laurent), trafique sur toutes ces côtes, et prend possession, au nom du roi, de cette vaste contrée, à laquelle il donne le nom de *Nouvelle-France*. Deux autres voyages du même navigateur sont suivis du premier établissement fondé dans ce pays (en 1540) par le comte de Roberval, qui fut nommé par François I<sup>er</sup> vice-roi de la Nouvelle-France. Sous Charles IX, Jean Ribaut élève (en 1562) le fort Charles, sur la côte d'Acadie (aujourd'hui Nouvelle-Ecosse), où les Français commencent

à faire avec les indigènes le commerce des pelleteries et des perles. Deux ans après, un autre navigateur français visite pour la première fois les Antilles, et fonde, sur la côte de la *Floride*, le fort *Carolin*, détruit bientôt (1565) par les Espagnols. Sous Henri IV, une grande partie du Canada est reconnue; la colonie du *Port-Royal* est fondée en Acadie, et un fort bâti dans l'île de *Sainte-Croix*; enfin Champlain fonde sur les rives du fleuve Saint-Laurent la ville de *Québec* (1608). Sous le règne de Louis XIII, une compagnie est créée (1617) pour soutenir ces établissements et leur donner tous les développements dont elles étaient susceptibles. Richelieu, parvenu au pouvoir, comprit de quelle importance il était pour la France d'avoir des colonies et une nombreuse marine. Les îles de *Saint-Christophe*, de la *Martinique* et de la *Guadeloupe*, dans les Antilles, et celle de *Cayenne*, sur la côte de la *Guyane*, reçurent de nombreux colons. Mazarin suivit l'exemple de son prédécesseur : de nouveaux établissements français s'élevèrent dans les îles de *Marie-Galante*, de *Saint-Barthélemy*, de la *Grenade* (Antilles), et même dans la partie méridionale de *Saint-Domingue*; enfin un navigateur français alla prendre (en 1649), au nom du roi de France, possession de l'île de *Bourbon*, découverte un siècle auparavant par les Portugais.

On sait quels immenses développements l'administration de Colbert et les conquêtes du règne de Louis XIV donnèrent au commerce français. Ce fut dans le but d'accroître encore sa prospérité que le grand roi fonda (1664) la *Compagnie des Indes Occidentales*, à laquelle il concéda tous les établissements français en Amérique, et celle des *Indes Orientales*, à laquelle il vendit l'île de *Bourbon*, abandonna celle de *Saint-Laurent* (Madagascar), et accorda le droit exclusif de navigation dans toutes les mers de l'Orient et du Midi. Ces compagnies ne justifèrent pas les espérances qu'elles avaient données. Toutes les colonies ressentirent aussi le contre-coup des chances diverses qui signalèrent les guerres soutenues par Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. La paix d'Utrecht enleva à la France l'Acadie, dont la perte se trouva bien faiblement compensée par les établissements formés, quelques années auparavant, dans l'île *Royale* ou du *Cap Breton*; ce même traité lui coûta l'île de *Saint-Christophe*, dans les Antilles, où elle avait nouvellement colonisé celle de *Saint-Martin*; d'importants établissements avaient aussi été formés au *Sénégal* (en 1637 et 1664), au fort *Dauphin*, construit sur la côte de Madagascar (en 1663), et dans la *Louisiane*, vaste contrée qui prit le nom de Louis XIV, sous lequel elle fut découverte et colonisée. La ville de la *Nouvelle-Orléans*, qui en devait être la capitale, y fut fondée au commencement du règne de Louis XV, époque à laquelle eut aussi lieu la prise de possession, au nom du gouvernement, de l'île de *France*, qui devint bientôt le centre de la navigation française dans les mers orientales. Le traité de Versailles, qui suivit la malheureuse guerre de sept ans (1763), nous enleva presque toutes nos colonies : le *Sénégal*, le Canada et toutes les terres à l'orient du *Mississippi*, l'île *Royale*, celle de *Saint-Jean*, occupée en 1719, la *Grenade*, la *Dominique*, *Tabago*, *Saint-Vincent*, dans les Antilles, où la *Désirade*, les *Saintes* et *Saint-Lucie* avaient été récemment colonisées. Six ans après (1769), la France céda à l'Espagne le reste de la *Louisiane* et la ville de la *Nouvelle-Orléans*, qu'elle avait conservée jusqu'alors. Ces pertes ne

furent pas compensées par l'acquisition que fit le gouvernement de tous les établissements que la compagnie des Indes Orientales avait formés (de 1676 à 1739) sur les côtes de l'Indoustan, c'est-à-dire *Pondichéry*, *Chandernagor*, *Mahé*, *Karikal* et leurs dépendances. En 1777, des établissements pour la pêche du corail furent formés à la *Calle* et au *Bastion-de-France*, non loin de *Bone*, sur la côte septentrionale de l'Afrique. Enfin le traité de Paris (1783) rendit à la France les établissements du *Sénégal*, l'île de *Tabago*, le droit de faire le commerce sur les côtes de l'Inde et celui de faire la pêche à *Terre-Neuve* et aux îles voisines de *Saint-Pierre* et de *Miquelon*.

La conclusion d'un traité de commerce avec l'Angleterre (en 1786) promettait de nouveaux débouchés aux produits de l'industrie française, stimulée par tous les encouragements qui lui avaient été donnés depuis deux siècles; les économistes, malgré quelques théories hasardées, parvenaient à faire prévaloir les principes favorables aux développements du commerce international; la révolution de 1789 ajourna toutes ces espérances.

**202. AGRANDISSEMENTS SUCCESSIFS DE LA FRANCE DEPUIS CLOVIS (1).** — Le royaume de Clovis, renfermé, au moment où ce prince fut élevé sur le bouclier à la place de son père, dans la petite contrée comprise entre l'Escaut et la mer du Nord, avec *Tournai* pour capitale, s'était successivement augmenté 1° de toute la *Gaule Romaine*, c'est-à-dire du pays entre la Somme et la Seine, tombée au pouvoir des Francs par suite de la victoire de *Soissons*, remportée sur *Syagrius*; 2° de la *Gaule Germaine*, conquise sur les Allemands des rives du Rhin, à la bataille de *Tolbiac*; 3° de toute la *Confédération Armoricaire*, ou des contrées comprises entre la Seine et la Loire, qui se soumirent volontairement à Clovis après sa conversion au christianisme; 4° de l'*Aquitaine*, c'est-à-dire du pays renfermé entre la Loire et les Pyrénées, conquis à la suite de la bataille de *Vouillé* sur les Visigoths, qui ne conservèrent plus dans la Gaule que la *Septimanie*, ou la côte de la Méditerranée; 5° de la *Petite-Bretagne* (Bretagne actuelle), dont le roi se reconnut tributaire de Clovis; et 6° enfin du nord de la *Gaule*, où il anéantit la domination des divers princes francs, dont les états avaient pour capitales le *Mans*, *Thérouanne*, *Cambrai* et *Cologne*. Ainsi Clovis, à sa mort, possédait toute l'ancienne Gaule, depuis les embouchures du Rhin jusqu'aux Pyrénées, à l'exception de la *Septimanie*, restée aux Visigoths. Du côté du nord-est, sa domination s'étendait au delà du Rhin, dans les contrées situées le long de la rive droite de ce fleuve, berceau de la nation franque; mais, au sud-est, ses états avaient pour bornes la Saône et le Rhône, au delà desquels s'étendaient les royaumes Bourguignons, et la Provence, qui appartenait aux Ostrogoths. *Paris* était devenu, dans les dernières années du règne de Clovis, la capitale de ce grand royaume.

Les partages divers, opérés par les descendants de Clovis dans le vaste empire qu'il avait fondé, n'empêchèrent pas la domination franque de prendre de nouveaux accroissements : nous continuer-

(1) Consulter dans le *Petit Atlas historique* joint à ce *Cours d'Histoire et de Géographie* la carte de la FRANCE A LA MORT DE LOUIS XIV.

rons donc de les mentionner sans tenir compte de ces partages.

La *Thuringe*, royaume qui confinait à l'empire franc, vers le N.-E., fut la première conquête des fils de Clovis (330); elle déterminait les *Saxons*, qui touchaient ce royaume au nord, ainsi que les *Allemands* et les *Bavarois*, qui l'entouraient au sud, à reconnaître la suprématie des rois francs. — Peu d'années après, la conquête de la *Bourgogne* (333) et la cession, par le roi des Ostrogoths, de la *Provence*, rendit les Francs possesseurs de toute l'ancienne Gaule, à l'exception de la *Septimanie*, qu'ils ne conquièrent un moment que pour la reprendre bientôt. Cette dernière province ne fut définitivement réunie à la monarchie que par Pépin le Bref (753). Dans ce long intervalle les querelles des descendants de Clovis ne leur avaient pas laissé le loisir de faire de nouvelles conquêtes.

Nous n'insisterons pas sur celles de Charlemagne, par la raison que toutes les contrées conquises par ce prince sont restées en dehors du royaume de France, qui doit seul nous occuper ici. C'est donc à l'époque du partage définitif de l'empire carolingien, au traité de Verdun (843), qu'il faut nous transporter, pour y rechercher les limites assignées alors au royaume qui devait définitivement conserver le nom de *France*.

Ce royaume avait les mêmes bornes que celui laissé par Clovis à ses enfants, si ce n'est vers le N.-E., où le nouvel État se trouvait resserré par le cours de la Meuse. Au delà s'étendait, sur toute sa frontière orientale, le royaume de *Lotharingie*, aux dépens duquel il devait s'agrandir un jour; mais auparavant de violentes commotions intérieures allaient le déchirer lui-même en une foule de petits états. Il n'entre pas dans notre sujet d'indiquer ici comment eut lieu ce fractionnement qui constitua la *France féodale*. Nous passerons donc immédiatement à l'avènement de la troisième race, époque à laquelle commença le travail de reconstitution de la monarchie.

Lorsque Hugues Capet monta sur le trône, les possessions de sa famille constituèrent, avec les villes de *Laon* et de *Reims*, seuls débris du domaine des rois carolingiens, le nouveau domaine royal; il se composait des pays suivants, savoir :

Le *duché de France*, qui comprenait une bonne partie de ce qu'on a nommé depuis le gouvernement de l'île de France, depuis Mantes au S.-O. jusqu'à Laon au N.-E. — Le *comté de Paris*, enclavé dans le duché de France. — Le *comté d'Orléans*, au midi de ce même duché, dont il était séparé toutefois par les domaines de quelques petits seigneurs. Hugues Capet possédait en outre un grand nombre de riches domaines et les abbayes les plus considérables du royaume, de sorte que sa puissance égalait au moins celle de chacun des autres grands feudataires qui, depuis un siècle, travaillaient à se former des débris de l'empire carolingien de petites souverainetés féodales, dont le nombre s'élevait à plus de soixante. C'est leur réunion à la couronne, et par conséquent la reconstitution de la monarchie française, qu'il nous reste à faire connaître maintenant. Nous suivrons l'ordre chronologique dans lequel se sont opérées les réunions, en indiquant celles qui ont été suivies d'un nouveau démembrement.

966-1031. Le comté de *Dreux* (Eure-et-Loir), réuni sous le roi Robert à la couronne, dont il fut séparé de nouveau à diverses reprises jusqu'au règne de Louis XV.

1033. Le comté de *Sens*, tombé par déshérence ou défaut d'héritiers entre les mains du roi Henri I<sup>er</sup>, et que Robert II, avait déjà confisqué en 1015, pour punir son propriétaire de ses violences.

1069. Le comté de *Gâtinais* (capitale Château-Landon, dans le *Loiret*), cédé à Philippe I<sup>er</sup> par son propriétaire Foulques le Réchin, devenu comte d'Anjou.

1082. Le comté de *Vexin français* (Pontoise, *Seine-et-Oise*), réuni à la couronne à la mort de son dernier comte.

1100 ou 1101. La vicomté de *Bourges*, qui ne formait qu'une partie du Berri, achetée par Philippe I<sup>er</sup> du vicomte Eudes Arpin, partant pour la croisade.

1112. Le comté de *Corbeil* (*Seine-et-Oise*), enlevé par Louis le Gros au seigneur du Puiset en Beauce.

1118. La seigneurie de *Monthéri* (*Seine-et-Oise*), par déshérence.

1137. Le comté de *Poitiers* et le duché d'*Aquitaine* ou de *Guyenne*, avec celui de *Gascogne*, qui y était réuni depuis l'an 1102. Ces riches provinces, unies un moment, par le mariage d'Éléonore d'Aquitaine avec Louis le Jeune, à la couronne de France, dont elles furent bientôt séparées, n'y furent définitivement rattachées, malgré diverses réunions et confiscations successives, qu'à la suite des conquêtes du règne de Charles VII.

1180. Le comté d'*Artois*, réuni par le mariage de Philippe-Auguste avec Isabelle; mais il sortit bientôt du domaine de la couronne pour n'y rentrer définitivement que longtemps après (voir 1640).

1181. Le comté de *Nevers*, échu par déshérence à Philippe-Auguste, mais immédiatement concédé par lui en apanage.

1185. Le comté de *Vermandois* (Saint-Quentin) avec l'*Amiénois*, cédés à Philippe-Auguste par le comte de Flandre, qui conserva néanmoins *Péronne* et *Saint-Quentin*.

1196. Le comté, puis duché d'*Aumale* (*Seine-Inférieure*), réuni par confiscation au domaine royal, dont il fut détaché de nouveau en 1200 pour n'y rentrer qu'en 1753.

1200. Le comté d'*Evreux*, cédé par son dernier comte à Philippe-Auguste; mais il fut encore plusieurs fois séparé de la couronne (voir 1651).

1203. Le comté de *Guines* (Pas-de-Calais) par conquête; mais sa réunion définitive, arrivée par suite de déshérence, ne date que de 1504.

1204. Le duché de *Normandie* avec le *Vexin normand*, les comtés du *Maine* et d'*Anjou*, avec le duché de *Touraine*, qui y était alors réuni, et le comté de *Poitiers*, confisqués sur Jean Sans-terre. Nous avons déjà parlé du dernier; les autres provinces, plusieurs fois données en apanage, ne furent définitivement réunies que longtemps après au domaine royal, savoir: la *Touraine* en 1134, la *Normandie* en 1169, le *Maine* en 1531, et l'*Anjou* en 1574, par l'avènement de Henri III au trône. — Le comté de *Meulan* ou *Meulant* (*Seine-et-Oise*) par déshérence.

1213. Le comté d'*Auvergne*, par confiscation; mais il fut divisé par la suite en *comté d'Auvergne* (cap. Clermont) et *duché d'Auvergne* (cap. Riom). Ce dernier, donné plusieurs fois en apanage, fit définitivement retour à la couronne en 1416; mais le comté, qui avait aussi été plusieurs fois apanagé, fut une des terres échangées par la couronne contre la principauté de Sedan (voir 1651).

1214. Le comté d'*Eu* (Seine-Inférieure) par confiscation; mais il fut restitué, et il est presque toujours resté séparé du domaine royal.
1218. Le comté de *Clermont en Beauvaisis*, qui fut aussi plusieurs fois séparé de la couronne, à laquelle il n'a été définitivement réuni qu'en 1341.
1221. Le comté de *Ponthieu* (Somme) par confiscation; mais il fut restitué et ne revint définitivement à la couronne qu'en 1696.
1223. Le comté d'*Alençon* et de *Bellême*, cédé par son héritière à Louis VIII; mais, donné plusieurs fois en apanage, il resta presque constamment séparé du domaine royal.
1234. Les comtés de *Chartres*, de *Blois*, de *Sancerre* (Cher), et la vicomté de *Châteaudun* (Eure-et-Loir), achetés par saint Louis du comté de Champagne.
1239. Le comté de *Mâcon*, qui, séparé de la couronne plusieurs fois encore, n'y fut définitivement réuni qu'en 1344.
1247. Le comté de *Carcassonne* et la vicomté de *Razes* (capitale Limoux, *Aude*), cédés aussi à saint Louis par leur propriétaire.
1257. Le comté du *Perche* (Nogent-le-Rotrou, *Eure-et-Loir*, et *Mortagne, Orne*), cédé au même roi par son dernier comte.
1258. Le comté de *Dammartin* (Seine-et-Marne); saisi sur ses héritiers, auxquels il fut ensuite restitué, il était encore en 1789 dans la maison de Montmorency.
1272. Le comté de *Toulouse*, par héritage, avec le comté de *Querci*, qui y était réuni depuis l'an 967, celui de *Rouergue* réuni depuis l'an 1088, et le marquisat de *Provence* ou *Haute-Provence*, réuni depuis 1128. C'est de ce dernier que Philippe le Bel détacha le *Comtat Venaissin*, qu'il abandonna au pape (1274).
1286. Le comté de *Chartres*, par acquisition.
1292. La sénécherie de *Beaugenci* (Loiret), également achetée par Philippe le Bel.
1307. La baronnie de *Fougères* (Ile-et-Vilaine), par confiscation.
1308. Le comté de la *Basse-Marche* et le comté d'*Angoulême*, réuni au précédent depuis l'an 1218, confisqués par Philippe le Bel. Le dernier, donné depuis plusieurs fois en apanage, ne fut définitivement réuni au domaine royal qu'en 1696.
1309. Le comté de *Réthel*, par confiscation; mais il fut restitué et finit par être érigé, sous le nom de *Mazarin*, en un duché, qui existait encore en 1789.
1313. Le comté de *Lyon*, cédé par l'archevêque de cette ville à Philippe le Bel.
1335. Le *Dauphiné de Viennois*, légué par son dernier dauphin.
1361. Les comtés de *Champagne* et de *Brie* (capitale Meaux), et de *Bar-sur-Seine*, qui faisaient partie des domaines de la famille royale depuis l'an 1335. — Le duché de *Bourgogne*, échu par héritage à Jean II, qui l'aléna de nouveau en 1363.
1370. Le comté de *Pardiac* (capitale Montlezun, *Gers*) qui ne fut définitivement réuni à la couronne qu'en 1500.
1371. Le comté d'*Auvergne*, qui fut encore deux fois séparé de la couronne, à laquelle il ne revint définitivement qu'en 1529.
1399. Le comté de *Périgord*, par confiscation.
1423. Les comtés de *Valentinois* et de *Diois* (Valence et Die, *Drôme*), après la mort de leur dernier comte; mais le Valentinois,

- de nouveau distrait de la couronne, en était encore séparé avec le titre de duché en 1789.
1453. Le comté de *Comminges* (capitale Saint-Bertrand, *Haute-Garonne*) par donation; mais sa réunion définitive ne date que de 1540.
1463. La *Picardie septentrionale*, rachetée par Louis XI du duc de Bourgogne, auquel elle avait été cédée par le traité d'Arras.
1475. Le comté de *Saint-Pol* (Pas-de-Calais), par confiscation, ainsi qu'une moitié du comté de *Soissons*, dont le reste revint aussi à la couronne en 1498.
1477. Le duché de *Bourgogne* avec le comté de *Chalon-sur-Saône*, qui y était réuni depuis l'an 1237; — le comté de *Mâcon*, démembré par Louis XI de la succession de Charles le Téméraire — La baronnie de *Donzi* (Nièvre), mais quant à la suzeraineté seulement.
1478. Le comté de *Boulogne*, usurpé par Louis XI, qui en fit hommage à la sainte Vierge.
1481. Le comté de *Provence* ou la *Basse-Provence*, auquel était réunie depuis 1193 une partie de celui de *Forcalquier*; ces provinces, léguées à Louis XI par leur dernier comte avec tous ses autres Etats, ne furent définitivement réunies qu'en 1486.
1498. La baronnie de *Couci*, dont une partie fut réunie à la couronne par l'avènement de Louis XII, qui en était possesseur, et le reste en 1589.
1507. La vicomté de *Narbonne*, par déshérence.
1515. Le duché d'*Angoulême*, par l'avènement de François I<sup>er</sup>.
1523. Le comté de *Ponthièvre* (Côtes-du-Nord), par confiscation; mais il fut ensuite restitué et érigé en duché.
1527. Le duché de *Bourbon*, avec la baronnie de *Beaujolais* (Rhône et Loire, et le pays de *Dombes* (Ain), qui y étaient réunis depuis l'an 1400. Ils revinrent à la couronne après la mort du connétable de Bourbon. — Le comté de *Forez* (Montrison, *Loire*), par déshérence.
1531. Le *Dauphiné d'Auvergne* (capitale Vodable, près d'Issoire, *Puy-de-Dôme*), confisqué en 1523, avec la *Marche* et le *Lyonnais*, sur ce même connétable de Bourbon, et dont la possession fut assurée à la France, par le traité de Cateau-Cambrésis (1559), confirmé par la paix de Westphalie (1648).
1532. Le duché de *Bretagne*, avec la baronnie de *Monfort-l'Amauri*, qui y était réunie depuis l'an 1294. Apporté en dot par Anne de Bretagne, d'abord à Charles VIII, en 1491, puis à Louis XII en 1499, ce duché ne fut définitivement réuni à la couronne que par François I<sup>er</sup>.
1547. Le comté de *Blois*, à l'avènement de Henri II, qui le réunit à la couronne, dont il fut encore séparé à diverses reprises pour être donné en apanage.
1552. Les trois évêchés de *Metz*, *Toul* et *Verdun*, enlevés à l'Empire par Henri II.
1559. La ville et le comté de *Calais*, reconquis sur les Anglais.
1589. L'avènement de Henri IV à la couronne de France amène la réunion à cette couronne de celle de Navarre: mais ce ne fut qu'en 1607 que Henri se sentit à réunir au domaine royal son patrimoine, comprenant, outre la *Basse-Navarre*, la principauté de *Béarn*, qui y était réunie depuis l'an 1290; le comté de *Bigorre*, réuni au Béarn

en 1423; le comté de *Foix*, réuni au royaume de *Navarre* en 1471; le duché d'*Albret*, les comtés de *Dreux*, de *Gaure*, de *Penthièvre*, de *Périgord* et de la *Haute-Marche*; les vicomtés de *Limoges* et de *Tartas* (Landes), réunies à ce même royaume en 1522; le comté d'*Armagnac*, réuni aussi à ce royaume en 1526, avec les comtés de *Fezensac*, qui en faisait partie depuis l'an 1140, de *Rodez* depuis l'an 1292, de *Lodève* depuis 1319; les vicomtés de *Lomagne* réunie à ce même royaume en 1325, et de *Fezensaguet* en 1403; enfin les duchés de *Vendôme* et de *Beaumont-le-Vicomte* (dans le Maine), que Henri tenait de son père, Antoine de Bourbon; il transmet le premier à un fils qu'il avait eu de Gabrielle d'Estrées.

1601. La *Bresse*, le *Bugey* et le *Val-Romey*, cédés par le duc de Savoie en échange du marquisat de Saluces.

1634. Le duché de *Lorraine* avec celui de *Bar*, qui y était réuni depuis 1431; mais ils furent encore deux fois séparés de la couronne, à laquelle ils ne sont définitivement revenus qu'en 1766.

1640. Le comté d'*Artois*, conquis par Louis XIII, et cédé par la paix des Pyrénées (1659), à l'exception des villes d'*Aire* et de *Saint-Omer*, conquises en 1676 et 1677, et assurées à la France par les traités de Nimègue (1678 et d'Utrecht (1713).

1642. Le comté de *Roussillon* et de *Cerdagne*, conquis par le même prince, et cédé par le traité des Pyrénées. Il avait déjà été possédé par les rois de France à titre de gage pendant trente ans (1462-1492).

1648. L'*Alsace*, cédée par le traité de Westphalie, à l'exception des villes impériales, qui le furent par le traité de Nimègue, et de celle de *Strasbourg*, conquise en 1681.

1651. Les principautés de *Séda*n et de *Raucourt* (Ardennes), cédées par le duc de Bouillon, en échange des comtés d'*Evreux* et d'*Auvergne* et des duchés d'*Albret* et de *Château-Thierry*.

1659. Le *Charolais* (Saône-et-Loire), cédé par la paix des Pyrénées.

1661. Le comté d'*Astarac* (capitale Mirande, Gers), réuni par confiscation.

1667. La *Flandre française*, conquise par Louis XIV, et cédée définitivement à la France par les traités de Nimègue et d'Utrecht. Le reste du comté de *Flandre*, l'un des anciens grands fiefs du royaume, ne fut réuni que passagèrement à la couronne.

1674. La *Franche-Comté*, conquise alors pour la seconde fois, par Louis XIV, auquel elle fut cédée par la paix de Nimègue.

1702. La principauté d'*Orange*, adjugée au roi de France par un arrêt du Parlement que confirma le traité d'Utrecht (1713).

1738. La vicomté de *Turenne* (Corrèze), vendue à Louis XV par le duc de Bouillon.

1766. Les duchés de *Lorraine* et de *Bar*, par succession.

1768. La *Corse*, cédée par la république de Gènes.

Plusieurs provinces, telles que le comté de *Montbéliard* (Doubs), la principauté de *Dombes* (Ain) et le *Comtat Venaissin*, quoique enclavées dans le royaume de France, n'y étaient pas encore réunies à l'époque de la révolution de 1789.

FIN.

## TABLE ALPHABÉTIQUE

## DES NOMS DES HOMMES ILLUSTRES ET DES LIEUX LES PLUS CÉLÈBRES CITÉS DANS CE VOLUME.

Les chiffres placés à la suite des noms désignent les pages du volume où ils sont cités.

- ABAILARD, 101-104-252.  
 ADALBÉRON, archev. de Reims, 77.  
 ADALGISE, fils de Didier, roi des Lombards, 49.  
 ADRETS (b. des), ch. prot., 199.  
 ADRIEN 1<sup>er</sup>, pape, 49.  
 ÆGA, maire de Neustrie, 35.  
 ÆGIDIUS, gén. romain, 18.  
 ÆTIUS, gén. romain, 18.  
 AGNADEL (bat. d'), 183.  
 AGNÈS DE MÉRANIE, troisième femme de Philippe-Auguste, 115.  
 AGNÈS SOREL, 163.  
 AGUESSEAU (d'), chancelier, 236.  
 ABRIMANS, 68.  
 AIGNAN (S.), év. d'Orléans, 18.  
 AIGUES-MORTES, 121-122.  
 AIX-LA-CHAPELLE, 53-67.  
 — Paix (d'), 228-239.  
 ALAINS, p., 15.  
 ALAIS (traité d'), 219.  
 ALARIC, roi visigoth, 22.  
 ALBÉRONI, ministre espagnol, 237.  
 ALBERT LE GRAND, philos., 252.  
 ALCUIN, moine anglais, 52.  
 ALEMBERT (d'), *id.*, 251-244.  
 ALENÇON (duc d'), frère d'Henri III, 202.  
 ALENÇON (duc d'), 171.  
 ALEXANDRE III, pape, 112.  
 ALEXANDRE VI, pape, 179.  
 ALEXIS COMNÈNE, emp. de Constantinople, 90.  
 ALIX, femme de Louis VII, 104.  
 ALLEUX, 68.  
 ALPHONSE, c. de Toulouse, 125.  
 ALPHONSE 1<sup>er</sup>, roi de Castille et Léon, 88.  
 ALPHONSE II, roi de Naples, 179.  
 ALPHONSE HENRIQUE, roi de Portugal, 88.  
 AMALARIC, roi des Visigoths, 26.  
 AMOISE (conjur. d'), 198.  
 AMAURY de Montfort, 97-114-116.  
 AMIENS (prise d'), 209.  
 AMYOT, littérateur, 250.  
 ANACLET, antipape, 100.  
 ANASTASE, empereur d'Orient, 23.  
 ANASTASE (S.), pape, 21.  
 ANDELOT (traité d'), 29-32.  
 ANGOULÈME (duchesse d'), mère de François 1<sup>er</sup>, 187.  
 ANGUIER, sculpteur, 256.  
 ANIANUS, év. d'Orléans, 18.  
 ANJOU (duc d'), oncle de Charles VI, 154.  
 — Petit-fils de Louis XIV, 231.  
 ANNE D'AUTRICHE, femme de Louis XIII, 224.  
 — DE BRETAGNE, femme de Louis XII, 178-184.  
 — DE FRANCE, fille de Louis XI, 177.  
 — DE RUSSIE, femme de Henri 1<sup>er</sup>, 83.  
 ANTIOCHE (siège d'), 90.  
 ARBOGAST, général franc, 14.  
 ARCHAMBAULT de Bourbon, 96.  
 ARMAGNAC (comte d'), 157-158-170.  
 ARMOIRES, 84.  
 ARNAUD, théologien, 234.  
 ARNAUD DE BRESCIA, 104.  
 ARNAUD DE VILLENEUVE, 253.  
 ARNOULD (S.), évêque, 33.  
 — Comte de Fandre, 78.  
 ARQUES (bat. d'), 206.  
 ARRAS (traité d'), 162-173.  
 ARTEVELLE (Jacques), 140.  
 — Philippe, 154.  
 ARTHUR, duc de Bretagne, 110.  
 ASCALON (bat. d'), 90.  
 ASSAS (d'), 240.  
 ASTOLPHE, roi des Lombards, 44.  
 ATILLA, chef des Huns, 18.  
 AUBIN DU CORMIER (bataille de S.), 177.

en 1423; le comté de *Foix*, réuni au royaume de *Navarre* en 1471; le duché d'*Albret*, les comtés de *Dreux*, de *Gaure*, de *Penthièvre*, de *Périgord* et de la *Haute-Marche*; les vicomtés de *Limoges* et de *Tartas* (Landes), réunies à ce même royaume en 1522; le comté d'*Armagnac*, réuni aussi à ce royaume en 1526, avec les comtés de *Fezensac*, qui en faisait partie depuis l'an 1140, de *Rodez* depuis l'an 1292, de *Lodève* depuis 1319; les vicomtés de *Lomagne* réunie à ce même royaume en 1325, et de *Fezensaguet* en 1403; enfin les duchés de *Vendôme* et de *Beaumont-le-Vicomte* (dans le Maine), que Henri tenait de son père, Antoine de Bourbon; il transmet le premier à un fils qu'il avait eu de Gabrielle d'Estrées.

1601. La *Bresse*, le *Bugey* et le *Val-Romey*, cédés par le duc de Savoie en échange du marquisat de Saluces.

1634. Le duché de *Lorraine* avec celui de *Bar*, qui y était réuni depuis 1431; mais ils furent encore deux fois séparés de la couronne, à laquelle ils ne sont définitivement revenus qu'en 1766.

1640. Le comté d'*Artois*, conquis par Louis XIII, et cédé par la paix des Pyrénées (1659), à l'exception des villes d'*Aire* et de *Saint-Omer*, conquises en 1676 et 1677, et assurées à la France par les traités de Nimègue (1678) et d'Utrecht (1713).

1642. Le comté de *Roussillon* et de *Cerdagne*, conquis par le même prince, et cédé par le traité des Pyrénées. Il avait déjà été possédé par les rois de France à titre de gage pendant trente ans (1462-1492).

1648. L'*Alsace*, cédée par le traité de Westphalie, à l'exception des villes impériales, qui le furent par le traité de Nimègue, et de celle de *Strasbourg*, conquise en 1681.

1651. Les principautés de *Séda*n et de *Raucourt* (Ardennes), cédées par le duc de Bouillon, en échange des comtés d'*Evreux* et d'*Auvergne* et des duchés d'*Albret* et de *Château-Thierry*.

1659. Le *Charolais* (Saône-et-Loire), cédé par la paix des Pyrénées.

1661. Le comté d'*Astarac* (capitale Mirande, Gers), réuni par confiscation.

1667. La *Flandre française*, conquise par Louis XIV, et cédée définitivement à la France par les traités de Nimègue et d'Utrecht. Le reste du comté de *Flandre*, l'un des anciens grands fiefs du royaume, ne fut réuni que passagèrement à la couronne.

1674. La *Franche-Comté*, conquise alors pour la seconde fois, par Louis XIV, auquel elle fut cédée par la paix de Nimègue.

1702. La principauté d'*Orange*, adjugée au roi de France par un arrêt du Parlement que confirma le traité d'Utrecht (1713).

1738. La vicomté de *Turenne* (Corrèze), vendue à Louis XV par le duc de Bouillon.

1766. Les duchés de *Lorraine* et de *Bar*, par succession.

1768. La *Corse*, cédée par la république de Gènes.

Plusieurs provinces, telles que le comté de *Montbéliard* (Doubs), la principauté de *Dombes* (Ain) et le *Comtat Venaissin*, quoique enclavées dans le royaume de France, n'y étaient pas encore réunies à l'époque de la révolution de 1789.

FIN.

## TABLE ALPHABÉTIQUE

## DES NOMS DES HOMMES ILLUSTRES ET DES LIEUX LES PLUS CÉLÈBRES CITÉS DANS CE VOLUME.

Les chiffres placés à la suite des noms désignent les pages du volume où ils sont cités.

- ABAILARD, 101-104-252.  
 ADALBÉRON, archev. de Reims, 77.  
 ADALGISE, fils de Didier, roi des Lombards, 49.  
 ADRETS (b. des), ch. prot., 199.  
 ADRIEN I<sup>er</sup>, pape, 49.  
 AËGA, maire de Neustrie, 35.  
 AËGIUS, gén. romain, 18.  
 AËTIUS, gén. romain, 18.  
 AGNADEL (bat. d'), 183.  
 AGNÈS DE MÉRANIE, troisième femme de Philippe-Auguste, 115.  
 AGNÈS SOREL, 163.  
 AGUESSEAU (d'), chancelier, 236.  
 ABRIMANS, 68.  
 AIGNAN (S.), év. d'Orléans, 18.  
 AIGUES-MORTES, 121-122.  
 AIX-LA-CHAPELLE, 53-67.  
 — Paix (d'), 228-239.  
 ALAINS, p., 15.  
 ALAIS (traité d'), 219.  
 ALARIC, roi visigoth, 22.  
 ALBÉRONI, ministre espagnol, 237.  
 ALBERT LE GRAND, philos., 252.  
 ALCUIN, moine anglais, 52.  
 ALEMBERT (d'), *id.*, 251-244.  
 ALENÇON (duc d'), frère d'Henri III, 202.  
 ALENÇON (duc d'), 171.  
 ALEXANDRE III, pape, 112.  
 ALEXANDRE VI, pape, 179.  
 ALEXIS COMNÈNE, emp. de Constantinople, 90.  
 ALIX, femme de Louis VII, 104.  
 ALLEUX, 68.  
 ALPHONSE, c. de Toulouse, 125.  
 ALPHONSE I<sup>er</sup>, roi de Castille et Léon, 88.  
 ALPHONSE II, roi de Naples, 179.  
 ALPHONSE HENRIQUE, roi de Portugal, 88.  
 AMALARIC, roi des Visigoths, 26.  
 AMOISE (conjur. d'), 198.  
 AMAURY de Montfort, 97-114-116.  
 AMIENS (prise d'), 209.  
 AMYOT, littérateur, 250.  
 ANACLET, antipape, 100.  
 ANASTASE, empereur d'Orient, 23.  
 ANASTASE (S.), pape, 21.  
 ANDELOT (traité d'), 29-32.  
 ANGOULÈME (duchesse d'), mère de François I<sup>er</sup>, 187.  
 ANGUIER, sculpteur, 256.  
 ANIANUS, év. d'Orléans, 18.  
 ANJOU (duc d'), oncle de Charles VI, 154.  
 — Petit-fils de Louis XIV, 231.  
 ANNE D'AUTRICHE, femme de Louis XIII, 224.  
 — DE BRETAGNE, femme de Louis XII, 178-184.  
 — DE FRANCE, fille de Louis XI, 177.  
 — DE RUSSIE, femme de Henri I<sup>er</sup>, 83.  
 ANTIOCHE (siège d'), 90.  
 ARBOGAST, général franc, 14.  
 ARCHAMBAULT de Bourbon, 96.  
 ARMAGNAC (comte d'), 157-158-170.  
 ARMOIRES, 84.  
 ARNAUD, théologien, 234.  
 ARNAUD DE BRESCIA, 104.  
 ARNAUD DE VILLENEUVE, 253.  
 ARNOULD (S.), évêque, 33.  
 — Comte de Fandre, 78.  
 ARQUES (bat. d'), 206.  
 ARRAS (traité d'), 162-173.  
 ARTEVELLE (Jacques), 140.  
 — Philippe, 154.  
 ARTHUR, duc de Bretagne, 110.  
 ASCALON (bat. d'), 90.  
 ASSAS (d'), 240.  
 ASTOLPHE, roi des Lombards, 44.  
 ATILLA, chef des Huns, 18.  
 AUBIN DU CORMIER (bataille de S.), 177.

AUDOVÈRE, femme de Chilpéric, 31.  
 AUGUSTE empereur romain, 9.  
 AUMAÏE (combat de), 207.  
 AGRAY (bat. d'), 150.  
 AVARIS peuple, 50-51.  
 AYMON, sire de Bourbon, 96.  
 AZINCOURT (bat. d'), 157.  
 BAGAUFES, 13.  
 BAILLOL, roi d'Ecosse, 123.  
 BAILLY, maire de Paris, 247.  
 BAJAZET, sultan, 156.  
 BALDES, 7.  
 BARRICADES (journées des), 203.  
 BARTHELEMY, littérateur, 251.  
 BATHILDE, femme de Clovis II, 37.  
 BAUDOUIN, emp. d'Orient, 103.  
 — V, comte de Flandre, 83-90.  
 — VI, *id.*, 91.  
 — VII, *id.*, 97.  
 BAYARD, 182-185-188.  
 BEAUFORT (duc de), 224-225.  
 BEAUMARCHAIS, poète comique, 251.  
 BEAUVAIS (siège de), 171.  
 BEAUVILLERS, gouverneur du duc de Bourgogne, 238.  
 BEFORD (duc de), 162.  
 BELLE ÎLE (combat de), 239.  
 BELLIEVRE, ministre, 215.  
 BÉNÉFICES, 68.  
 BÉNÉFICIAIRES, *ib.*  
 BENOIT XI, pape, 133.  
 BERNARD, roi d'Italie, 53-54.  
 BERNARD (saint), 100-101-102-104-249.  
 BERNARD SAISSET, évêque, 132.  
 BERQUIN, littérateur, 252.  
 BERTI (duc de), oncle de Charles VI, 154.  
 — frère de Louis XI, 169.  
 — petit-fils de Louis XIV, 234.  
 BERTHAÏN, maire de Neustrie, 39.  
 BERTHA, femme de Robert II, 79.  
 — de Hollande, 86.  
 BERTRADE, femme de Pépin le Bref, 43.  
 — de Montfort, 92-96.  
 BERTRAND DE GOT, archev. de Bordeaux, 133.  
 BERWICK (maréchal de), 238.  
 BÉZERS (prise de), 113.  
 BICHAT, anatomiste, 253.

BIRON (Armand), 207.  
 — (maréchal de), 210-211.  
 BLANCHÈRE (la reine), 117-121.  
 BLONDÉL, architecte, 256.  
 BOGGIS fils de Caribert, 34.  
 BOHÉMOND, prince de Tarente, 89-90.  
 BOILEAU, poète, 236-251.  
 BONIFACE, arch. vêque, 43.  
 BONIFACE VIII, pape, 132-133.  
 BONN (traite de), 61.  
 BONNIVET, général, 188.  
 BONTÉMS, sculpteur, 256.  
 BONSON, roi de Bourgogne, 60.  
 BOSSUET, 233-235-36-250.  
 BOSSUT, géomètre-physicien, 254.  
 BOUFFELES, général, 235.  
 — poète, 252.  
 BOUGAINVILLE, navigateur, 254.  
 BOUGUER, astronome, 254.  
 BOURBON (Antoine de), roi de Navarre, 199.  
 — Jacques de), c. de la Marche, 149.  
 — Louis duc de), 138.  
 — (connétable de), 185-187.  
 — Comte duc de), 218.  
 BOURDALOUE, prédicateur, 235-250.  
 BOURGOGNE (duc de), oncle de Charles VI, 154.  
 — petit-fils de Louis XIV, 234.  
 BOURGUIGNONS, peuple, 15-19.  
 BOURSALUT, auteur dramatique, 250.  
 BOUVINES (bataille de), 110.  
 BRANTOME, historien, 250.  
 BRENNÈVE (combat de), 98.  
 BRENNES, général gaulois, 5.  
 BRETONY (traité de), 148.  
 BRIENNE (card. de), min., 246.  
 BRIGNAIS (bat. de), 149.  
 BROGLIE (maréchal de), 238.  
 BROUSSEL, cons. au parl., 225.  
 BRUNEAUT, femme de Sigebert, 29-31.  
 BRUNO (saint), 66.  
 BUCCELIN, chef allemand, 27.  
 BUDÉE, littérateur, 193.  
 BUDIC, roi de la Bretagne, 23.  
 BUFFON, naturaliste, 251-254.  
 BULLANT, architecte, 256.  
 BUREAU (les frères), 166.  
 BURGONDES, peuple, 15.  
 BUSSY LE CLERC, 204.

CAIRONNE (de), ministre, 246.  
 CALVIN, 195.  
 CAMBRAI (paix de), 189.  
 CAMP DU DRAP D'OR, 186.  
 CAMP DE CÉSAR, 11.  
 CAP SAINT-VINCENT (victoire de), 230.  
 CARBOAC (diète de), 48.  
 CARIBERT, roi de Paris, 28.  
 — roi d'Aquitaine, 33.  
 — ministre de Dagobert I<sup>er</sup>, 33.  
 CARLOMAN, maire d'Austrasie, 42.  
 — frère de Charlemagne, 46-47.  
 — roi de France, 60.  
 CARTIER, navigateur, 192-261.  
 CASSEL (bataille de), 229-235.  
 CASSINI (Dom.), astronome, 254.  
 — Jacques), astronome, *ib.*  
 CASSINI (François), géographe, *ib.*  
 CASTELNAUDARY (bat. de), 221.  
 CATEAU-CAMBRESIS (paix de), 194.  
 CATINAT, général, 230-235.  
 CÉRIGNOLLES (bataille de), 183.  
 CÉRISOLES (bataille de), 190.  
 CERVOLLES, archiprêtre, 147.  
 CÉSAR, général romain, 8-9.  
 CHALAIS (le comte de), 220.  
 CHALONS (bataille de), 18.  
 CHAMFORT, académicien, 252.  
 CHAMPAGNE (Phil. de), peintre, 256.  
 CHAMP DE MAI (assemblée), 46.  
 CHAMP DE MARS, 22.  
 CHAMP DU MENSONGE, 56.  
 CHAMPEAUX (Guill. de), phil., 252.  
 CHAMPLAIN, navigateur, 262.  
 CHARLEMAGNE, 47 et suiv.  
 CHARLES II (le Chauve), roi de France, 55-56-59.  
 — III (le Simple), *id.*, 61-63.  
 — IV, (le Bel), *id.*, 137-138.  
 — V, *id.*, 145-149.  
 — VI, *id.*, 153.  
 — VII, *id.*, 157-159.  
 — VIII, *id.*, 177.  
 — IX, *id.*, 198.  
 — X, prétendu roi de France, 206.  
 — roi de Bourgogne, 59.  
 — II, roi d'Espagne, 230.  
 — VI, empereur, 239.  
 — roi de Germanie, 54.  
 — D'ANJOU, roi de Naples, 118.  
 — DE BLOIS, 140.  
 — DE LORRAINE, 67-77.

CHARLES DE VALOIS, 127.  
 — LE BON, comte de Flandre, 92.  
 — LE GROS, empereur, 61.  
 — LE MAUVAIS, r. de Nav., 146-149.  
 — LE TÈMÉRAIRE, duc de Bourgogne, 169-172-173.  
 — Martel, duc d'Austrasie, 38-40.  
 — Quint, empereur, 186.  
 CHATEAU-RANDON (siège de), 151-152.  
 CHATEAU-REGNAULT, amiral, 235.  
 CHATEL, assas de Henri IV, 211.  
 CHATILLON, général, 151.  
 CHÈNER, poète, 252.  
 CHEVALERIE, 84.  
 CHILDEBERT I<sup>er</sup>, roi de Paris, 24.  
 — II, roi d'Austrasie, 28.  
 — III, roi de Neustrie, 38.  
 — fils de Grimoald, 35.  
 CHILDÉRIC, fils de Caribert, 34.  
 — I<sup>er</sup>, roi des Francs, 18.  
 — II, roi d'Austrasie, 37.  
 — III, roi de Neustrie, 42.  
 CHILPÉRIC I<sup>er</sup>, roi de Neustrie, 28.  
 — II, *id.*, 38.  
 CROISEL (duc de), ministre, 243.  
 CIRAMNE, prince franc, 28.  
 CHRISTINE, reine de Suède, 233.  
 CHRISTINE DE PISAN, historien, 249.  
 CINQ-MARS, 221.  
 CIVILIS, chef batave, 9.  
 CLÉMENTINE DE HONGRIE, 136.  
 CLÉMENT V, pape, 134.  
 — VI, pape, 143.  
 — XI, pape, 234.  
 — XIV, pape, 241.  
 — (Jacq.), ass. de Henri III, 204.  
 CLERMONT EN AUVERGNE (concile de), 89.  
 CLERGE, 69.  
 CLISSON (Olivier de), 141-151-155.  
 CLODION, roi des Francs, 17.  
 CLODOMIR, roi d'Orléans, 24.  
 CLOTAIRE I<sup>er</sup>, roi de France, *ib.*  
 — II, *id.*, 28-32.  
 — III, roi de Neustrie, 37.  
 — IV, roi d'Austrasie, 38.  
 CLOTILDE, femme de Clovis, 21.  
 CLOUD ou CLODOLD (saint), 27.  
 CLOVIS, roi des Francs, 19.  
 — II, roi de Neustrie, 35-37.  
 — III, roi de Neustrie, 38.

- COCHEREL (bataille de), 150.  
 COGNAC (traité de), 189.  
 COIGNY (maréchal de), 238.  
 COLBERT, ministre, 227-235.  
 COLIGNY (l'amiral de), chef protestant, 198.  
 COLLÉ, poète comique, 251.  
 COLLIN D'HARLEVILLE, *id.*, 251.  
 COLONNA, noble romain, 133.  
 COMMUNES (affranch. des), 98.  
 COMMYNES, historien, 249.  
 COMPIÈGNE (diète de), 56.  
 — (siège de), 161.  
 CONAN, duc de Bretagne, 78.  
 CONGNI, ministre, 215.  
 CONDÉ (prince de), 215.  
 — — — 198-200-202.  
 — (le grand), 224-225-228-235.  
 CONDILLAC, philosophe, 252.  
 CONOBRE, souv. breton, 28.  
 CONQUEREUX (bat. de), 78.  
 CONRAD LE SALIQUE, roi de Germanie, 81.  
 — empereur, 102.  
 CONSTANCE-CHLORE, emp. romain, 12-14.  
 CONSTANCE, *id.*, 14.  
 CONSTANCE, femme de Robert II, 79.  
 — de Castille, femme de Louis VII, 104.  
 CONSTANTIN I<sup>er</sup>, empereur, 9, 12-14.  
 CORNEILLE (Pierre), 236-250.  
 CORNEILLE (Thomas), 250.  
 COSSÉ-BRISAC, 208.  
 COUCY (Robert de), archit. 255.  
 COULOMB, physicien, 254.  
 COUSIN, peintre, 256.  
 COUSTOU, sculpteur, 256.  
 COUTRAS (bataille de), 203.  
 COYSEVOX, sculpteur, 256.  
 CRAON (Pierre de), 155.  
 CRÉBILLON, auteur tragique, 251.  
 CRÉCY (bat. de), 141.  
 CRÉPY (paix de), 190.  
 CRÉQUY, général, 229-235.  
 CREVELT (bataille de), 240.  
 CRILLON, général, 206.  
 CROISADES, 89.  
 CROISÉS, 89.  
 CUVIER, naturaliste, 255.  
 DACIER (madame), auteur, 251.  
 DAGOBERT I<sup>er</sup>, roi de France, 33.  
 DAGOBERT II, roi de Neustrie, 38.  
 — III, *id.*, 38.  
 DAMIENS, ass. de Louis XV, 242.  
 DANIEL, fils de Childéric II, 40.  
 DANIEL (le père), historien, 251.  
 DANVILLE, géographe, 254.  
 DAUBENTON, naturaliste, 255.  
 DACHIN (le grand), 234.  
 DAVID, peintre, 256.  
 DELAMBRE, astronome, 254.  
 DELILLE (Jacques), poète, 252.  
 DELISLE, géographe, 254.  
 DELORME, architecte, 256.  
 DENAIN (bataille de), 232.  
 DENYS (saint), évêque, 11.  
 — (abbaye de), 34.  
 DERNY, général anglais, 141.  
 DESCARTES, philosophe, 251-254.  
 DESHOULIÈRES (madame), 251.  
 DESMARETS, avocat-général, 154.  
 DESTOUCHES, poète comique, 251.  
 DIANE DE POITIERS, 194.  
 DIDEROT, philosophe, 251.  
 DIDIER, roi des Lombards, 49.  
 DORAT, poète, 252.  
 DORYLÉE (vict. de), 80.  
 DRAGON, chevalier normand, 86.  
 DRUIDES, prêtres gaulois, 6.  
 DU BARRY (madame), 243.  
 DUBELLOY, auteur tragique, 251.  
 DUBOIS, ministre du régent, 237.  
 DUCIS, auteur tragique, 251.  
 DUCLOS, historien phil., *ib.*  
 DUGUAY-TROUIN, amiral, 232-235.  
 DU GUESCLIN (Bertrand), 149-151.  
 DUNES (bat. des), 226.  
 DUNOIS, général, 160-169.  
 DUPES (journée des), 221.  
 DUQUESNE, amiral, 229-235.  
 EBRÖIN, maire de Neustrie, 37-38-39.  
 ECLUSE (combat naval du fort de F), 140.  
 EGOUEN (Édit d'), 197.  
 EDOUARD I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, 128.  
 — III, *id.*, 140-150.  
 — IV, *id.*, 171.  
 — le Confesseur, *id.*, 87.  
 EGINHARD, historien, 52.  
 ELÉONORE D'AQUITAINE, 96-98.  
 ELISABETH, reine d'Angleterre, 207.

- ELOI (saint), 33-255.  
 ENGHEN (comte d'), 190.  
 ENGUERRAND DE MARIGNY, 134.  
 ENGUENEGATTE (bat. d'), 173-184.  
 EPERNAI (prise d'), 207.  
 EPERNON (duc d'), 216.  
 EPERONS (journée des), 184.  
 ERCHINGAOLD, maire du palais, 37.  
 ESTRÉES (comte d'), amiral, 229.  
 — fils du précédent, *id.*, 231.  
 ETATS-GÉNÉRAUX, 132-246.  
 ETIENNE II, pape, 43.  
 — IV, *id.*, 55.  
 — MARCEL, prév. des march., 147.  
 EUDES, roi de France, 62.  
 — fils de Robert II, 81.  
 — II, comte de Champagne, 79-80-81.  
 EUDES-ARPIN, vic. de Bourges, 93.  
 EUGÈNE (le prince), 232.  
 EUSTACHE DE S.-PIERRE, 162-163.  
 FARINES (journée des), 207.  
 FAVART, poète comique, 251.  
 FENÉLON, 233-235-236-251.  
 FÉDALITÉ, 71.  
 FERDINAND II, empereur, 220.  
 — II, roi de Naples, 179.  
 — I<sup>er</sup>, roi d'Espagne, 177.  
 — LE CATHOL., roi d'Espagne, 183.  
 FERRAND, comte de Flandre, 110.  
 FEUDATAIRES, 68.  
 FIEF, 71.  
 FINISTERRE (combat naval du cap), 239.  
 FLÉCHIER, orat. chrétien, 236-250.  
 FLEURUS (bataille de), 230.  
 FLEURY (cardinal de), ministre sous Louis XV, 238-241.  
 — (l'abbé), historien, 236-251.  
 FONTAINE-FRANÇAISE (bataille de), 208-209.  
 FONTENAY (bataille de), 57.  
 FONTENELLE, académicien, 251.  
 FONTENOY (bataille de), 239.  
 FORNOUE (bat. de), 175.  
 FOULQUES, archev. de Reims, 63.  
 FOULQUES, curé de Neuilly, 108.  
 FOULQUES-LE-RÉCHIN, c. d'Anjou, 93.  
 — NERRA, c. d'Anjou, 78-80.  
 FOUQUET, surintendant des fin., 227.  
 FRANÇOIS I<sup>er</sup>, roi de France, 185.  
 FRANÇOIS II, roi de France, 197.  
 FRANÇOIS DE LORRAINE, 193.  
 — DE PAULE (saint), 174.  
 FRANCS-ALLEUX, 68.  
 FRANCS, peuple, 14-16.  
 FRANKLIN, ministre américain, 245.  
 FRÉDÉGONDE, f. de Chilpéric, 29-31.  
 FRÉDÉRIC II, roi de Prusse, 239.  
 FRÉDÉRIC III, empereur, 172-173.  
 FRIBOURG (bataille de), 224.  
 FROISSART, historien, 249.  
 FURNES (bat. de), 128.  
 GABELLE, 143.  
 GABRIELLE D'ESTRÉES, 212.  
 GALIGAI (Léonore), 216.  
 GALLES (prince de), ou prince Noir, fils du roi d'Angl. Edouard III, 141-142-145.  
 GALSUINTE, f. de Chilpéric, 31.  
 GASSENDI, philosophe, 252-254.  
 GASTON DE FOIX, neveu de Louis XII, 183.  
 — D'ORLÉANS, frère de Louis XIII, 221.  
 GATIEU (S.), évêque de Tours, 12.  
 GAUTHIER SANS-AVOIR, chev. norm. 89.  
 GENEVIÈVE (sainte), 18.  
 GENTIL-BERNARD, poète, 252.  
 GEOFFROY-MARTEL, 81.  
 — PLANTAGENET, 104.  
 GERBERT, moine français, devenu pape sous le nom de Sylvestre II, 78-254.  
 GERSON, chancelier de l'Université, 159-252.  
 GERVAIS, astrologue, 153.  
 GILBERT, poète, 252.  
 GIRARDON, sculpteur, 236.  
 GISELLE, femme de Rollon, 64.  
 GODEFROY DE BOUILLON, duc de Lorraine, puis roi de Jérusalem, 89-90.  
 GOMBETTE (loi), 69.  
 GONDEBAUD, roi des Bourg., 21.  
 GONDICHAIRE, chef des Bourg., 15.  
 GONDY, coadjut., 225.  
 GONTRAN, roi d'Orléans, 28.  
 GONZALVE DE CORDOUE, 179.  
 GOUJON (Jean), sculpteur, 256.  
 GOZLIN, évêque de Paris, 62.

- GRANDES-COMPAIGNES, 147.  
 GRANDIER (Urbain), curé de Loudun, 222.  
 GRANSON (bataille de), 173.  
 GRÉGOIRE V, pape, 79.  
 GRÉGOIRE VII, pape, 89.  
 GRESSET, poète comique, 251.  
 GRIFFON, fils de Ch.-Martel, 42.  
 GRIMOALD, maire d'Austr., 36.  
 GUÉRANDE (traités de), 141-150.  
 GUILLAUME VIII, comte de Poitou, p.ète, 244.  
 — FIER-A-BRAS, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, 78.  
 — DE NOGARET, chancelier, 133.  
 — LE CONQUÉRANT, roi d'Angleterre, 87-87-91.  
 — GUILLAUME LE ROUX, roi d'Angleterre, 92.  
 GUILLAUME BRAS-DE-FER, chevalier normand, 86.  
 GUYNGATE (batailles de), 173-184.  
 GUYSE (le duc de), 198.  
 — (Henri de), le Bâtafré, 202.  
 — (cardinal de), 198-204.  
 GUYTON, maire de la Rochelle, 219.  
 GUSTAVE-ADOLPHE, roi de Suède, 720.  
 GUTTENBERG, inv. de l'imp., 166.  
 GUY, templier, 130.  
 — DE LESIGNAN, 107.  
 HAGANON, ministre, 64.  
 HARCOURT (Louis d'), 141.  
 HAROLD, roi d'Angleterre, 87.  
 HAROUN-AL-RASCHID, khaïf, 53.  
 HASTINGS (bat. de), 87.  
 HÉLOÏSE, 101.  
 HENRI I<sup>er</sup>, roi de France, 79-80.  
 — II, *id.*, 193.  
 — III, *id.*, 200-202.  
 — IV, *id.*, 203-205.  
 HENRI, duc de Bourgogne, 77-78.  
 — DE TRANSMARRE, 150.  
 HENRI I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre et duc de Normandie, 97.  
 — II, roi d'Anglet., 103, 107-108.  
 — III, *id.*, 112, 116-119.  
 — IV, *id.*, 155.  
 — V, *id.*, 157-158.  
 — VI, *id.*, 162.  
 — VII, *id.*, 177.  
 — VIII, *id.*, 183-187.

- HENRI I<sup>er</sup>, roi de Germanie, 66.  
 HENRI V, empereur, 97.  
 HENRI DE BOURGOGNE, comte de Portugal, 88.  
 HERBERT, c. de Vermandois, 64-65.  
 HERMENGAUDE, f. de Beson, 60.  
 HOECHSTETT (bataille de), 231.  
 HONGROS, p.uple, 64-65.  
 HONORIUS, empereur rom., 15.  
 HOSPITALIERS (ordres de), 114.  
 HOUQUE (bataille de la), 231.  
 HUET, sous-précepteur du grand dauphin, 256.  
 HUGUES, fils de Robert II, 79.  
 — abbe de St-Germain, 62.  
 — frère de Philippe I<sup>er</sup>, 89.  
 — AUBRIOT, prévôt, 153.  
 HUGUES CAPET, r. de France, 67-76.  
 — LE GRAND, c. de Paris, 64-66.  
 HUMBERT, dauphin, 144.  
 HEROLD, duc d'Aquitaine, 42-47.  
 HUMFROY, fils de Tancrède, 86.  
 ILE-JOURDAIN (baron de l'), 137.  
 INNOCENT II, pape, 87-100.  
 — III, *id.*, 113.  
 IRENE, impér. d'Orient, 53.  
 IRENEE (saint), évêque de Lyon, 11.  
 ISABELLE, c. de la Marche, 119.  
 — femme de Philippe-Auguste, 105.  
 — fille de Philippe le Bel, 129-39.  
 — D'ARAGON, f. de Phil. III, 125.  
 ISABEAU DE BAVIÈRE, femme de Charles VI, 155-157.  
 ISAURE (Clemence), 248.  
 IVRY (bat. d'), 206.  
 JACQUERIE, 147.  
 JACQUES-BONHOMME, 146.  
 JACQUES II, roi d'Angleterre, 230.  
 — II, roi d'Ecosse, 198.  
 — IV, *id.*, 184.  
 — COEUR, marchand, 165-261.  
 — DE CHATELON, 128.  
 — MOLAY, g.-m. des Templ., 135.  
 JANSÉNIUS, évêque d'Ypres, 234.  
 JARNAC, 194.  
 JARNAC (bataille de), 200.  
 JEAN I<sup>er</sup>, roi de France, 136.  
 — II, *id.*, 144.  
 — XXII, pape, 137.  
 — BART, marin français, 230.

- JEAN DE CHARNY, 148.  
 — DE MEUNG, romancier, 248.  
 — DE MONTFORT, d. de Bret., 140.  
 — SANS PEUR, duc de Bourg., 156.  
 — SANS TERRE, roi d'Angl., 109.  
 — TRISTAN, fils de saint Louis, 125.  
 JEAN-D'ACRE (prise de St.), 117.  
 JEANNE, fille de Louis X, 136-140.  
 — comtesse de Toulouse, 125.  
 — D'ARC, 160.  
 — DE MONTFORT, 141.  
 — DE NAVARRE, 126.  
 — DE PENTHEVRE, 140.  
 — HACHETTE, 171.  
 JEANNIN, présid. du Parl., 215.  
 JOELLE, aut. ur dram., 219.  
 JOINVILLE historien, 249.  
 JOVIN, empereur romain, 15.  
 JUDICAEI, duc des Bretons, 34.  
 JUDITH, f. de Louis le Deb., 55.  
 JUGEMENT DE DIEU, 52.  
 JULES II, pape, 183.  
 JULIEN, général romain, 14.  
 JUSSIEU, naturaliste, 255.  
 JUSTINIEN, emp. d'Orient, 27.  
 KIERSY-SUR-OISE (assemblée de), 60.  
 KNOLLES, général anglais, 151.  
 LA BRUYÈRE, moraliste, 236-250.  
 LA CAILLE, a. tronome, 254.  
 LACÉPÈDE, naturaliste, 255.  
 LACERDA (enfants de), 126.  
 LA CHAISE (le père), 233.  
 LA CHATAIGNERAIE, 194.  
 LA CONDAMINE, voyageur, 254.  
 LA FAYETTE, général, 245.  
 — (Madame de), auteur, 251.  
 LA FONTAINE, fabul., 236, 250.  
 LAFOSSE (de), peintre, 256.  
 LAGRANGE, a. tronome, 254.  
 LAHARPE, critique, 252.  
 LA HIRE, général, 160.  
 LALANDE (de), astronome, 254.  
 LAMOIGNON, présid. du Parl., 235.  
 LA NOUE, général prot., 201.  
 LA PEYROUSE, navigateur, 254.  
 LA TREMOUILLE, général, 177-184.  
 LAUBARDMONT, conseiller, 222.  
 LAUFELDT (bataille de), 239.  
 LAUTREC, maréchal de France, 189.  
 LAVOISIER, chimiste, 253.

- LAW, ministre du régent, 241.  
 LE BRUN, peintre, 23-256.  
 LEBRUN, porte, 252.  
 LEFRANC DE POMPIGNAN, 252.  
 LEGER (saint), év. d'Autun, 38.  
 LEMUET, architecte, 256.  
 LE NÔTRE, architecte, 236-256.  
 LENS (bataille de), 224.  
 LÉON III, pape, 51.  
 LÉON IX, *id.*, 86.  
 — X, *id.*, 188.  
 LÉOPOLD, empereur, 227.  
 LEPAUTRE, sculpteur, 256.  
 LEPTINES (conc. de), 42.  
 LE SAGE, auteur de romans, 251.  
 LESGOT, architecte, 256.  
 LESDIGUERES, général, 210.  
 LESUEUR, peintre, 236-256.  
 LETELLIER, ministre, 225-233.  
 LETELLIER (le père), 234.  
 LEUCOFAS (bataille de), 39.  
 LEUDES, 68.  
 LEUDES, 25.  
 LEUTHARIS, général allemand, 27.  
 L'HOSPITAL, chancelier, 194.  
 LONGUEVILLE (duchesse de), 225.  
 LORRAIN (Claude le), peintre, 256.  
 LORRIS (Guillaume de), romancier, 248.  
 LOTHAIRE, roi de France, 66.  
 — empereur d'Occident, 55, 56, 57.  
 — II, roi de Lorraine, 59.  
 LOUIS I<sup>er</sup>, le Debonnaire, roi de France, 54.  
 — II, le Bègue, *id.*, 60.  
 — III, *id.*, 60.  
 — IV, roi de Navarre, 65.  
 — V, *id.*, 67.  
 — VI, *id.*, 91.  
 — VII, *id.*, 101.  
 — VIII, *id.*, 111-112-116.  
 — IX, saint Louis, *id.*, 117-118.  
 — X, le Hutin, *id.*, 135.  
 — XI, *id.*, 163-168.  
 — XII, *id.*, 177-181.  
 — XIII, *id.*, 215.  
 — XIV, *id.*, 223-226.  
 — XV, *id.*, 236.  
 — XVI, *id.*, 244-250.  
 — II, empereur, 59.  
 LOUIS LE GERMANIQUE, 55-56-57.  
 LOUIS L'ENFANT, empereur, 64.

LOUP, duc des Gascons, 47.  
 LOUVOIS, ministre, 227, 228, 233-235.  
 LUDOVIC MORE, duc de Milan, 178.  
 LUTHER, moine saxon, 195.  
 LUTZEN (bat. de), 220.  
 LUXEMBOURG (le mar. de), 228, 229-235.  
 LUYNES (duc de), ministre, 217.  
 LUZARCHES (Rob. de), archit., 255.  
 MABLY, historien phil., 251.  
 MADRID (traité de), 188.  
 MAILLARD (Jean), échevin, 148.  
 MAINTENON (Mme de), 234.  
 MAIRES du palais, 32-33.  
 MALANDRINS, 142.  
 MALEBRANCHE, philosophe, 252.  
 MALESHERBES, ministre, 244.  
 MALFILATRE, poète, 252.  
 MALHERBE, poète, 250.  
 MALPLAQUET (bataille de), 231.  
 MALTOE, 130.  
 MANSARD, architecte, 236-256.  
 MANSOURAH (bataille de), 121.  
 MARGUERITE, f. du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, 156.  
 MARGUERITE, sœur de Charles IX ; 200.  
 — DE PROVENCE, femme de S. Louis, 118.  
 — DE VALOIS, femme de Henri IV, 250.  
 — femme de Maximilien d'Autriche, 174.  
 — fille de Louis le Jeune, 104.  
 MARIE, femme de Charles le Téméraire, 173.  
 MARIE-ANTOINETTE, f. de Louis XVI, 244.  
 — LECZINSKA, femme de Louis XV, 238.  
 — THERÈSE, f. de Louis XIV, 226-231.  
 — STUART, f. de François II, 198.  
 — THERÈSE, impérat. d'Autriche, 237-239-244.  
 MARGNAN (bataille de), 185.  
 MARILLAC (maréchal de), 221.  
 MARIOTTE, physicien, 254.  
 MARIVAUX, poète comique, 251.  
 MARLBOROUGH, gén. anglais, 231.

MARMONTEL, littérateur, 252.  
 MAROT, poète, 193-249.  
 MARSAILLE (bataille de la), 230.  
 MARSEILLE, v. 3.  
 MARSY, sculpteur, 256.  
 MARTIN, duc d'Austrasie, 38-39.  
 MARTIN (saint), évêque, 12.  
 MASCARON, orat. chrétien, 250.  
 MASSILLON, *id.*, 235-251.  
 MAUPERTUIS (bataille de), 145.  
 MAUPERTUIS, astronome, 254.  
 MAUPEOU, chancel., 243.  
 MAXIMILIEN, empereur, 177-179-183.  
 — fils de Frédéric III, 173.  
 MAYENNE (duc de), 204-206-207.  
 MAZARIN (cardinal), 223.  
 MÉCHAIN, astronome, 254.  
 MÉDICIS (Catherine de), femme de Henri II, 194-199-200-204.  
 — (Marie de), femme de Henri IV, 210-216.  
 MERAUX (traité de), 118.  
 MERCIER, académicien, 252.  
 MERCEUR (duc de), 209.  
 MEROVÉE, roi des Francs, 17.  
 MIGNARD, peintre, 256.  
 MINDEN (bataille de), 210.  
 MIRABEAU, député, 247.  
 MISSI DOMINICI, 52.  
 MOLÉ (Matthieu), président du parlement, 225-235.  
 MOLIÈRE, 236-250.  
 MOLINA, jésuite espagnol, 234.  
 MONS-EN-PUELLE (bat. de), 129.  
 MONSTRELET, historien, 249.  
 MONTAIGNE, moraliste, 250.  
 MONTAUSIER, gouverneur du grand dauphin, 236.  
 MONT-CASSEL (bat. de), 86.  
 MONTEREAU (Pierre), architecte, 122-255.  
 MONTESQUIEU, 251.  
 MONTESQUIOU, général, 235.  
 MONTFORT, général de la croisade contre les Albigeois, 114.  
 MONTMORENCY (duc de), gouv. de Languedoc, 221.  
 —, connétable, 194-199-200.  
 MONTPENSIER (c. de), 179.  
 MORAT (bat. de), 173.  
 MORTEMER (bat. de), 82.

MUMMOLUS, gén. franc, 29.  
 MUNSTER (traité de), 224.  
 NANCY (siège de), 173.  
 NANTES (édit de), 208-209.  
 — (Révocation de l'), 233.  
 NARSÈS, patrice rom., 27.  
 NECKER, ministre, 244-246.  
 NEMOURS (duc de), 170-175-183.  
 NERWINDE (bat. de), 229.  
 NESLE (le connétable de), 125.  
 NICE (trêve de), 189.  
 NICÉE, (siège de), 89.  
 NICOLLE, théologien, 234.  
 NICOPOLIS (bat. de), 173.  
 NIMÈGUE (paix de), 229.  
 NOAILLES (cardinal de), 234.  
 NORDLINGEN (bat. de), 224.  
 NORMANDIE (origine de ce nom), 63.  
 NORTHMANS, peuple, 54.  
 ODGIVE, femme de Charles III, 65.  
 ODON, duc d'Aquit., 41.  
 OLIVIER LE DAIM, favori de Louis XI, 174.  
 OMER (bat. de S.), 140.  
 ORANGE (prince d'), stathoud. de Hollande, 228.  
 ORLÉANS (le duc d'), frère de Charles VI, 156.  
 — régent de France, 237.  
 ORTHÈS (le vicomte d'), 201.  
 OSTROGOTHS, p., 22.  
 OTTE GUILLAUME, comte de Bourgogne, 78.  
 OTTON I<sup>er</sup>, empereur, 66.  
 — II, *id.*, 67.  
 OTTON IV, *id.*, 110-111.  
 OUEU (saint), ministre, 33.  
 OURIQUE (bat. d'), 89.  
 OVATES, 7.  
 PAINS, baron, 97.  
 PAIRIE, 115.  
 PAPIN, physicien, 254.  
 PARÉ, médecin, 201-253.  
 PARIS, cap. de la monarchie, 29.  
 — Eubelli sous Philippe-Auguste, 115-129.  
 — (traité de), 240.  
 PARME (duc de), gén. esp., 207.  
 PARMENTIER, économiste, 260.

PARNY, poète, 252.  
 PASCAL, littér., 234-250-254.  
 PAVIE (bat. de), 186.  
 PÉPIN I<sup>er</sup>, roi d'Aquitaine, 55-56.  
 — II, *id.*, 56-57.  
 PÉPIN, roi d'Italie, 51-54.  
 — DE LANDEN, 33-36.  
 — D'HERISTAL, 38-39.  
 — LE BREF, maire, puis roi de France, 42-43.  
 — DES ESSARTS, 148.  
 PERRAULT, architecte, 236-256.  
 PHARAMOND, chef des Francs, 17.  
 PHILIPPE I<sup>er</sup>, roi de France, 83.  
 — II (Auguste), *id.*, 104-105.  
 — III (le Hardi), *id.*, 125.  
 — IV (le Bel), *id.*, 127.  
 — V, (le Long), *id.*, 136.  
 — VI (de Valois), *id.*, 139.  
 PHILIPPE de Clermont, 117.  
 — comte de Mantes, 96.  
 PHILIPPE II, roi d'Espagne, 194-203-207-210.  
 — IV, *id.*, 228.  
 — V, *id.*, 230-231-232-238.  
 PHILIPPE D'EVREUX, 140.  
 — de Rouvre, duc de Bourgogne, 148.  
 — (le Bon), duc de Bourg. 158-162.  
 — (le Hardi), *id.*, 148-149-151.  
 PHOTIN (saint), évêque, 11.  
 PIERRE III, roi d'Aragon, 126.  
 — de Bourbon, 177.  
 — de Castelnaud, légat, 113.  
 — (le Cruel), r. de Castille, 150.  
 — (le Vénéable), 104.  
 — l'Ermite, 89.  
 PILON, sculpteur, 256.  
 PINAIGRIER, p. sur verre, 256.  
 PIRON, poète comique, 251.  
 PISTES (assemblée de), 58.  
 PLECTRUDE, femme de Pépin, 40.  
 POITIERS (bat. de), 145.  
 POISSY (colloque de), 199.  
 POMPADOUR (la marq. de), 242.  
 POUSSIN (le), peintre, 236-256.  
 PRÉCAIRES, 68.  
 PRÉTEXTAT, évêque de Rouen, 31.  
 PRIMATICE (le), archit., 256.  
 PROBUS, emp. rom., 14.  
 PUGET, sculpteur, 236-256.  
 PYRÉNÈS (paix des), 225.

QUADRUPLE alliance, 237.  
 QUARANTAINE-LE-ROI, 123.  
 QUESNEL (le père), théol., 234.  
 QUINAULT, poète, 236-250.  
  
 RABELAIS, littérateur, 193-249.  
 RACAN, poète, 250.  
 RACINE, poète tragique, 236-250.  
 RACINE (Louis), poète, 251.  
 RAINEROY, maire de Neustrie, 40.  
 RAINLEF, chev. norm., 86.  
 RAMEAU, compositeur, 256.  
 RAMILLIES (bat. de), 231.  
 RAOUL, roi de France, 64.  
 RAOUL d'Eu, connétable, 144.  
 RAVAILLAC, ass. de Henri IV, 1. 21.  
 RAYMOND VI, c. de Toulouse, 89-113.  
 — VII, *id.*, 117.  
 RAYNAL, hist. philos., 251.  
 REGNARD, auteur dramat., 250.  
 REGNIER, poète, 250.  
 REMI (S.), évêq. de Reims, 20-21.  
 RENAULD c. de Boulogne, 110.  
 RENE de VAUDEMONT, 172.  
 RETZ (cardinal de), 225.  
 RIBAUDS 116.  
 RIBAUT (Jean), 267.  
 RICHARD COEUR-DE-LION, 107-109.  
 — SANS-PEUR, duc de Norm., 78.  
 RICHELIEU (cardinal de), 216.  
 RICHELDE, f. de Baudouin VII, 91.  
 RIQUET, ingénieur, 236.  
 ROBERT, duc de France, 64.  
 — roi de France, 78.  
 — II, comte d'Artois, 129-130-138.  
 ROBERT Courte-Heuse, duc de Normandie, 92.  
 — Grand Comte, chev. Norm., 87.  
 — Guiscard, *id.*, 86-89.  
 — le Coq, évêque, 146.  
 — le Fort, duc de France, 59.  
 — le Frison, c. de Flandre, 91.  
 — le Magnifique, 80-87.  
 — le Vieux, duc de Bourg., 79-80.  
 ROBERVAL, gouverneur de la Louisiane, 262.  
 ROCHAMBEAU génér. fr., 245.  
 ROCHEFOUCAULD (duc de la), 225.  
 ROCHELLE (siège de la), 201-219.  
 ROCOUX (bat. de), 239.

ROCROY (bat. de), 224.  
 RODOLPHE, roi d'Arles, 79.  
 ROGER II, roi de Sicile, 87.  
 ROGER DE LORIA, amiral, 126.  
 ROLAND (le Preux), 50.  
 ROLLIN, historien, 251.  
 ROLLON, chef des Normands, 63.  
 RONCEVAUX (défaite de), 50.  
 RONSARD, poète, 249.  
 ROSBACH (bat. de), 240.  
 ROSEBECK (bat. de), 154.  
 ROTROU, poète dramatique, 250.  
 ROUEN (siège de), 207.  
 ROUSSEAU (J. B.), poète lyr., 251.  
 ROUSSEAU (J. J.), philos., 251.  
 ROUTIERS, 117.  
 ROZIER, économiste, 250.  
 RUYTER, amiral holl., 229.  
 RYSWYK (traité de), 230.  
  
 SACY (le Maître de), 234.  
 SAINT-ANDRÉ, génér., 200.  
 SAINT-CLAIR-SUR-EPTE (traité de), 63.  
 SAINT-LAMBERT, poète, 252.  
 SAINT-POL (comte de), 151.  
 — comte de France, 174.  
 SAINT-REAL, hist. litt., 251.  
 SAINTES (bat. de), 119.  
 SALADIN, sultan d'Egypte, 107.  
 SALIQUE (loi), 69-36.  
 SAMON, roi des Slaves, 34.  
 SAMSON (les), géographes, 254.  
 SARRAZIN, sculpteur, 256.  
 SAVONAROLE moine florentin, 179.  
 SAXE (maréchal de), 239.  
 SCABINS, 70.  
 SCHOMBERG, général, 229.  
 SCOT, le doct. ur subtil, 252.  
 SCUDERY (madem. de), 250.  
 SEDAINE, poète comique, 251.  
 SENEFFE (bat. de), 228.  
 SENS, 69.  
 SERRES (Oliv. de), agronome, 259.  
 SERVET, méd. cin, 253.  
 SÉVIGNE (madame de), 251.  
 SPORZA (Jean), duc de Milan, 178.  
 — (Ludovic), *id.*, 182.  
 — (Maximilien), *id.*, 183.  
 SIGEBERT 1<sup>er</sup>, roi d'Austrasie, 28.  
 — II, *id.*, 35.  
 SIGISMOND D'AUTRICHE, 173.  
 SILLERY, chancelier, 214.

SOISSONS (bat. de), 20.  
 SOISSONS (concile de), 42.  
 SOBBISE (maréchal de), 240.  
 SOUFFLOT, architecte, 256.  
 STAFFARDE (bat. de), 230.  
 STANISLAS LECKZINSKI, roi de Pologne, 238.  
 STEINKERQUE (bat. de), 230.  
 SÈVES, peuple, 15.  
 SUGER (l'abbé), 100-101-102-103.  
 SULLY, ministre, 2 2-21-250.  
 SURESNES (conf. de), 208.  
 SUZERAINETÉ, 71.  
 SYACRUS, patrice romain, 19.  
  
 TABAGO (victoire de), 224.  
 TAILLEBOURG (bat. de), 119.  
 TALBOT, général anglais, 161.  
 TALON, avocat général, 235.  
 TANCRÈDE, chevalier normand, 86-89-0.  
 TANNEGUY-DUCHATEL, 158.  
 TARASCON (traité de), 127.  
 TASSILOX, duc de Bavière, 50.  
 TEMPLIERS, 114-134.  
 TERRAY (l'abbé), ministre, 241.  
 TESTRY (bat. de), 39.  
 THEODEBALD, roi de Metz, 24.  
 — maire de Neustrie, 40.  
 THÉODEBERT 1<sup>er</sup>, roi de Metz, 24.  
 — II, *id.*, 28.  
 THÉODORIC, roi des Visigoths, 18-22.  
 THIBAUT, roi de Navarre, 12.  
 THIBAUT LE GRAND, comte de Champagne, 104.  
 THIBAUT VI, *id.*, 118-248.  
 THIERRY 1<sup>er</sup>, roi de Metz, 24.  
 — II, *id.*, 28.  
 THIERRY III, roi de Neustrie et de Bourgogne, 37-38.  
 — IV, roi de Neustrie, 40.  
 THIONVILLE (diète de), 56.  
 THOMAS, académicien, 252.  
 — (saint) d'Aquin, 252.  
 — de Cantorbéry (saint), 104.  
 THOU de), ami de Cinq-Mars, 221.  
 THOU (de), histor., 250.  
 TORCY, mini-tre de Louis XIV, 235.  
 TOULOUSE, capitale des Visigoths, 16.  
 TOURNAI (bataille de), 128.  
 TOURNEFORT, naturaliste, 254.

TOURNOIS, 85.  
 TOURS, 17.  
 — (concile de), 143.  
 TOUVILLY, amiral, 230-235.  
 TREMOUILLE (la), général de Charles VIII et de Louis XII, 177-81-184.  
 TRÈVE DE DIEU, 82.  
 TRÈVÈRES, peupl. gaulois, 4.  
 TRIBUR (diète de), 62.  
 TRISTAN L'ERMITE, bourreau de Louis XI, 174.  
 TROUBADOURS, 104.  
 TROUVÈRES, 104.  
 TROYES (traité de), 158.  
 TUCHINS, 155.  
 TURENNE, général, 225 228-235.  
 TURGOT, ministre de Louis XVI, 245-260.  
 TURIN (bataille de), 231.  
  
 UNIVERSITÉ DE PARIS, 115.  
 URBAIN II, pape, 89.  
 UTRECHT (paix d'), 232.  
  
 VALENTINIEN II, empereur, 15.  
 — III, *id.*, 18.  
 VANDALES, peuple, 15.  
 VASSAUX, 71.  
 VASSY (massacre de), 199.  
 VAUBAN, ingénieur français, 227-228-236.  
 VAUDOIS, sectaires, 197.  
 VAURUS (bâtard de), 158.  
 VAVASSEURS, 71.  
 VENDÔME duc de), général de Louis XIV, 232-235.  
 VERDON (traité de), 58.  
 VERTOT, historien, 251.  
 VERVINS (traité de), 109 210.  
 VESERONCE (bataille de), 26.  
 VEZELAY (assemblée de), 107.  
 VIEN, peintre, 256.  
 VIENNE, capitale d'un royaume bourguignon, 17.  
 — (concile de), 135.  
 VIENNE (traité de), 2 8.  
 VILLARS, général, 232 235.  
 VILLAVICIO-A bataille de), 231.  
 VILLE HARDOUIN, historien, 249.  
 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (bataille de), 80.

VILLEROY, ministre, 215.

VILLON, poète, 249.

VINCENT DE PAUL (saint), 223.

VISIGOTHS, peuple, 15-19.

— (royaume des), 15.

VITIGÈS, roi des Ostrogoths, 27.

VOIES militaires, 11.

VOITURE, poète, 250.

VOLTAIRE, 251.

VOUILLE (bataille de), 22.

WAÏFRE, duc d'Aquitaine, 45.

WALLIA, chef des Visigoths, 16.

WASHINGTON, général amér., 245.

WEHRGELD, 70.

WESTPHALIE (paix de), 224.

WITIKIND, chef saxon, 48.

WULFOALD, maire d'Austrasie, 37.

XAINTRAILLES, général, 160.

ZACHARIE, pape, 43.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

Ouvrages qui se trouvent à la M<sup>ême</sup> Librairie.

## COURS D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

RÉDIGÉ POUR L'USAGE  
DES COLLÈGES ET DES ASPIRANTS AU BACCALAURÉAT ES-LETTRÉS,  
ET PARRAINS

le nouveau programme arrêté pour l'Enseignement par le Conseil royal de l'Instruction publique,  
PAR M<sup>rs</sup> FÉLIX SART ET AMBROISE RENDU FILS.

AUTRISI PAR L'UNIVERSITÉ.

Publié en 8 volumes in-12 de 450 à 500 pages environ, par cartonné, à 2 fr. 75 c.

- Les diverses matières dont se compose le Cours sont réparties entre les huit volumes de la manière suivante :
- TOME I. HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ANCIENNE, 1<sup>re</sup> partie (Cours de Sixième), 4<sup>e</sup> édition.  
TOME II. HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ANCIENNE, 2<sup>e</sup> partie (Cours de Cinquième), 4<sup>e</sup> édition.  
TOME III. HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ROMAINE (Cours de Quatrième), 3<sup>e</sup> édition.  
TOME IV. HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DU MOYEN ÂGE (Cours de Troisième), 3<sup>e</sup> édition.  
TOME V. HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DES TEMPS MODERNES (Cours de Seconde), 3<sup>e</sup> édition.  
TOME VI. HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA FRANCE pendant le MOYEN ÂGE (Cours de Rhétorique), 2<sup>e</sup> édition.  
TOME VII. HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA FRANCE pendant les TEMPS MODERNES (Cours de Rhétorique), 2<sup>e</sup> édition.  
TOME VIII. GÉOGRAPHIE MODERNE précédée d'un *Traité de Cosmographie*, 2<sup>e</sup> édition.

Chaque volume est précédé du tableau des Questions renfermées dans le programme de l'Université, et suivi de tableaux synchroniques et d'une table alphabétique de tous les noms historiques et géographiques cités dans ce volume.

Prix de chaque volume in-12 de 450 à 500 pages environ, broché, 2 fr. 75 c.  
Cartonné, dos en percaline anglaise, titre doré, 3 fr.

## COURS D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

PAR L'UNIVERSITÉ DE PARIS  
RÉDIGÉ POUR L'USAGE DES COLLÈGES NORMAUX, DES PARRAINS ET DES  
PARIS, 1870.

AUTRISI PAR L'UNIVERSITÉ.

4 volumes in-12 de 450 à 500 pages environ.

- TOME I. HISTOIRE ANCIENNE ET HISTOIRE ROMAINE, par M. SART.  
TOME II. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE ET HISTOIRE MODERNE, par M. SART.  
TOME III. HISTOIRE DE FRANCE, par M. SART.  
TOME IV. GÉOGRAPHIE CONTINENTALE, par M. SART.

ATLAS HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Ancien et moderne, rédigé pour l'usage des Collèges Normaux, des Primaire et des  
Trinitaires Supérieures, par M. SART.

1<sup>re</sup> Partie. Histoire Ancienne et Histoire Romaine, 1 vol. grand in-8, cartonné, 3 fr.

2<sup>e</sup> Partie. Histoire du Moyen Âge, Histoire Moderne, 1 vol. grand in-8, cartonné, 3 fr.

3<sup>e</sup> Partie. Géographie Contemporaine, 1 vol. grand in-8, cartonné, 3 fr.

NOTA. Les personnes qui feront la demande de ces ouvrages devront indiquer si elles désirent les recevoir en un seul volume ou en deux volumes. Les personnes qui feront la demande de ces ouvrages devront indiquer si elles désirent les recevoir en un seul volume ou en deux volumes. Les personnes qui feront la demande de ces ouvrages devront indiquer si elles désirent les recevoir en un seul volume ou en deux volumes.